



HAL
open science

L'expression territoriale des comportements électoraux au Mali

David Vigneron

► **To cite this version:**

David Vigneron. L'expression territoriale des comportements électoraux au Mali. Géographie. Université de Rouen, 2013. Français. NNT: . tel-00932354

HAL Id: tel-00932354

<https://theses.hal.science/tel-00932354>

Submitted on 23 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE ROUEN
FACULTÉ DE GÉOGRAPHIE

THÈSE pour l'obtention du grade de :

DOCTEUR D'UNIVERSITÉ

Champ disciplinaire : géographie, 23^e section
École doctorale n°556 : « Homme, Sociétés, Risques, Territoire »

Présentée et soutenue publiquement le 4 décembre 2013, par

David VIGNERON

**L'EXPRESSION TERRITORIALE DES
COMPORTEMENTS ÉLECTORAUX AU MALI**

Tome 1

Sous la direction conjointe de MM. le Pr Michel Bussi et le Pr Michel Lesourd

Devant un jury composé de :

Mme Monique Bertrand, Directrice de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement, *Département Sociétés*

M. Samba Diallo, Professeur des universités en géographie, *Université FLASH de Bamako*

Mme Céline Thiriot, Maître de conférences en sciences politiques, *Université de Bordeaux*

Mme Stéphanie Lima, Maître de conférences en géographie, *Université de Toulouse-Albi*

M. Michel Bussi, Professeur des universités en géographie, *Université de Rouen*

M. Michel Lesourd, Professeur des universités en géographie, *Université de Rouen*

Laboratoires MTG/Géosud
UMR CNRS IDEES 6266

**UNIVERSITÉ DE ROUEN
FACULTÉ DE GÉOGRAPHIE**

THÈSE pour l'obtention du grade de :

DOCTEUR D'UNIVERSITÉ

Champ disciplinaire : géographie, 23^e section
École doctorale n° 556 : « Homme, Sociétés, Risques, Territoire »

Présentée et soutenue publiquement le 4 décembre 2013, par

David VIGNERON

**L'EXPRESSION TERRITORIALE DES
COMPORTEMENTS ÉLECTORAUX AU MALI**

Tome 1

Sous la direction conjointe de MM. le Pr Michel Bussi et le Pr Michel Lesourd

Devant un jury composé de :

Mme Monique Bertrand, Directrice de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement, *Département Sociétés*

M. Samba Diallo, Professeur des universités en géographie, *Université FLASH de Bamako*

Mme Céline Thiriot, Maître de conférences en sciences politiques, *Université de Bordeaux*

Mme Stéphanie Lima, Maître de conférences en géographie, *Université de Toulouse-Albi*

M. Michel Bussi, Professeur des universités en géographie, *Université de Rouen*

M. Michel Lesourd, Professeur des universités en géographie, *Université de Rouen*

Laboratoires MTG/Géosud
UMR CNRS IDEES 6266

À Aurore-Lucie, ma famille et mes amis.

*On ne peut pas peindre du blanc sur du blanc, du noir sur du noir.
Chacun a besoin de l'autre pour se révéler (Proverbe africain).*

RÉSUMÉ

Mots clés : *Mali-démocratie-élections-consolidation-décentralisation-localités-territorialité transfert-norme-trajectoire.*

Ce nouveau millénaire place l'Afrique sur la scène politique internationale. En effet, elle vit la dynamique de la mondialisation et de la globalisation au rythme d'un passage progressif à la démocratie pluraliste. Cependant, cette démocratisation pose la question de la « greffe » d'institutions de l'État moderne sur des sociétés encore profondément marquées par leurs cultures rurales et coutumières. Issue d'un modèle communautaire dans les sociétés occidentales, la démocratie électorale a progressivement évolué vers la prise en compte des opinions individuelles. Cette question est également posée dans les sociétés africaines. Par rapport à sa position géographique, le Mali faisait figure de « bon élève » au regard du contexte africain jusqu'à la crise qu'il a connue en 2012. Les événements de 2012 sont-ils un hiatus dans l'histoire du pays ? Quelle est la capacité politique de résilience du pays ?

Cette thèse entamée avant ces événements, à travers à la fois une approche quantitative (cartes par commune et cercle à l'échelle nationale) et qualitative (approche de terrains dans trois idéaux types communaux), met en évidence la naissance d'un système hybride de régulation politique entre des élites locales historiquement liées à la trajectoire occidentale de la modernité, et les représentations autochtones du pouvoir. Malgré une réforme de la décentralisation innovante, ces tensions ont pour origine des crises récurrentes à l'échelon local depuis la période coloniale. En définitive, l'observation de la démocratie électorale malienne à travers le prisme des comportements électoraux s'avère un élément original de compréhension de la situation sociopolitique actuelle.

ABSTRACT

Keywords: *Mali-democracy-elections-consolidation-decentralisation-localities-territoriality-transfer-norm-trajectory.*

The new millennium places Africa on the international political stage. In Fact, Africa lives the globalization dynamic in accordance with a gradual transition to a pluralistic democracy. However, the democracy underscores the presence of modern State institutions on rural and traditional societies. In the occidental societies the electoral democracy is originate from a community model. This electoral democracy has gradually changed into a democracy which is taking in consideration the individual opinion and the free expression. This question makes sense in African societies. Due to its geographical localization, the Mali was the best African performer until its exceptional crisis in 2012. Is it possible to consider the 2012 occurrences as a breach in the country's history? What is the country political resiliency?

This thesis has been started before those events. The thesis was elaborated on two complementary approaches. In fact, the first part is a quantitative approach composed of local maps and national scale circle. The second part is a qualitative approach composed of three arrivals of local "ideal-types". Those approaches highlight the birth of a hybrid political regulation between local elite which are historically following the occidental modern path and the native representation of the power. Despite a decentralized innovative reform, those origin tensions take place in a local scale since the colonial period. Finally, through an electoral behavior prism, the Malian electoral democracy observation represents an original component of the current sociopolitical comprehension.

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait jamais pu aboutir sans l'aide et les témoignages de sympathie de nombreuses personnes. Un remerciement spécial, tout d'abord, à Monsieur Michel Bussi, mon directeur de thèse qui a été un référent indispensable dans le cadre de mes démarches. Il a toujours été un directeur attentif et disponible, sans lui, la réalisation de ce projet n'aurait jamais abouti. Je tiens, ensuite, à remercier Monsieur Michel Lesourd, mon second référent, pour ses conseils avisés ainsi que toute l'équipe de l'UMR IDEES.

Dans les remerciements particuliers, je tiens également à saluer symboliquement Adama Ball, Marc Fontrier, François Guiziou, Francis Simonis (pour qui je garde une pensée chaleureuse), Mamadou Diarra, Douga Koita et Alain Antil encore une fois, par respect et monsieur Christian Rouyer pour qui je garde une grande estime. Pareillement, une petite pensée pour Madame Stéphanie Lima. Également, j'exprime mon témoignage d'affection à Oumar Diawara qui nous a quitté, mais son empreinte reste inscrite au plus profond de mon cœur.
Min ye i ni ye, Ala k'o d'i ma ! La lahara so suma a ye !¹

Au Mali, où je garde de très bons souvenirs et de très bons amis, je les remercie pour leur sympathie et pour leur chaleur humaine : Diakaridia Dembélé, Hamadou Séribara que je salue amicalement, Salif Coulibaly, Samba Diallo et Abdul Salam Bah avec qui j'espère, nous aurons une collaboration fructueuse à l'avenir, mais aussi MM. Housseini Amion Guindo, Ousmane Sy et Moussa Mara.

En outre, je salue toutes les personnes qui m'ont aidé ou ont voulu m'accorder un peu de leur temps : Monsieur le Professeur Bakary Kamian, Kadiatou Sanogo, Cheikh Oumar Camara, Mahamadou Diarra, Aliou Konta, Hassan Sidibé, Aly Coulibaly, Aminata Diabaté, Maimouna N'Diaye, Nana Sangaré, Ibrahima Dicko, Yacouba Sidibé, Fatoumata Sidibé, Mignan Coulibaly, Moussa Camara, Daouda Samaké, Jean Démbélé, Ismaila Diallo, Djénèba Coulibaly, Siaka Sangaré, Abdul Baki Cissé, Mahamadou Kassa Traoré, Drissa Faye, Ibrahima Sangho, Seydou Traoré, Boubacar Dicko, Mamadoum Diakité, Chahana Takiou, Yahaya Cissé, Brahima Coulibaly, Bakary Diallo, Alphonse Dao, Bréhima Ouattara, Moussa Mara, Moustapha Tangara, Séry Diallo, Kéfan Tangara, Coumba Maïga, Kourou Dembélé,

¹ Que Dieu te donne ce qui te revient ! Que dieu rende fraîche pour lui la maison de l'au-delà !

Toubo Soukouna, Ousmane Bah, Mamadou Koné, Issaga Kampo, Kaba Diarra, Idrissa Sanogo, Mamadou Diawara et tous les chefs de village qui ont bien voulu nous recevoir.

Enfin, je tiens à faire un remerciement symbolique à tout le peuple malien et ceux dont je n'ai pas cité le nom, merci pour votre accueil.

SOMMAIRE

<i>RÉSUMÉ</i> _____	7
<i>ABSTRACT</i> _____	8
<i>REMERCIEMENTS</i> _____	9
<i>SOMMAIRE</i> _____	11
<i>GLOSSAIRE</i> _____	13
<i>INTRODUCTION</i> _____	17
<i>PREMIÈRE PARTIE : DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE A LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE. UNE ANALYSE DE L'EXPRESSION TERRITORIALE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES</i> _____	26
<i>CHAPITRE 1 : LA GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE : SOCIABILITÉ OU FINALITÉ</i> ____	28
<i>CHAPITRE 2 : LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE EN EXPANSION</i> _____	43
<i>CHAPITRE 3 : L'ARRIMAGE DE LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE AU MALI</i> ____	52
<i>SECONDE PARTIE : LE MALI OU LE « COMPLEXE DU TAILLEUR »</i> _____	71
<i>CHAPITRE 4 : L'HABILLAGE DÉMOCRATIQUE S'EST-IL ENRACINÉ ?</i> _____	75
<i>CHAPITRE 5 : VERS L'INSTITUTIONNALISATION DES TERRITOIRES AU MALI</i> 95	
<i>CHAPITRE 6 : ESPACE MOUVANT, ESPACE COMPARTIMENTÉ : DE L'EMPRISE À LA DÉCENTRALISATION</i> _____	110
<i>TROISIÈME PARTIE : L'INFLUENCE DE LA TERRITORIALISATION COMMUNALE SUR LES DÉTERMINANTS DU CHOIX POLITIQUE</i> _____	140
<i>CHAPITRE 7 : L'ESPACE SOCIAL ET LE VOTE</i> _____	144
<i>CHAPITRE 8 : DU VESTIBULE A L'URNE, TERRAIN DU POLITIQUE/POLITIQUE DE TERRAIN</i> _____	157
<i>QUATRIÈME PARTIE : DES REPÈRES POUR UNE ANALYSE SOCIO-SPATIALE DES ÉLECTIONS AU MALI</i> _____	190

CHAPITRE 9 : POUR UNE ÉCOLOGIE DES MAJORITÉS VISIBLES _____	191
CHAPITRE 10 : VERS UNE BIPOLARISATION PARTISANE ÉMIETTÉE... _____	214
CHAPITRE 11 : FIEF OU RÉGIONALISME : UN RAPPORT DE FORCE LOCALISÉ _____	229
<i>CINQUIÈME PARTIE : « LE MARIGOT CONTRE LE SOTRAMA » : DES DYNAMIQUES TERRITORIALES ANTITHÉTIQUES _____</i>	<i>241</i>
CHAPITRE 12 : DÉCENTRALISATION ET PRATIQUES SOCIALES DANS LE CERCLE DE YÉLIMANÉ (MALI), UN RENOUVEAU POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE ? _____	244
CHAPITRE 13 : DU CENTRE VERS LES MARGES, L'IMPLANTATION MONOPOLISTIQUE DE LA CODEM DANS LE CERCLE DE SIKASSO _____	263
CHAPITRE 14 : GOUVERNANCE ET ÉLECTIONS A SÉGOU OU LE BESOIN DE S'ALLIER POUR SURVIVRE POLITIQUEMENT _____	290
<i>CONCLUSION GÉNÉRALE _____</i>	<i>306</i>
<i>BIBLIOGRAPHIE _____</i>	<i>314</i>
<i>TABLE DES ILLUSTRATIONS _____</i>	<i>347</i>

GLOSSAIRE

ADAG : Association pour l'Appui au Développement Global

ADCAM : Action Démocratique pour le Changement et l'Alternance au Mali

ADEMA-PASJ : Alliance pour la Démocratie au Mali, Parti-Africain pour la Solidarité et la Justice

ADP : Alliance pour la Démocratie et le Progrès

ANICT : Agence Nationale d'Investissements des Collectivités

AOF : Afrique Occidentale Française

AOK : Alpha Oumar Konaré

APA : Agence de Presse Africaine

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb Islamique

ATT : Amadou Toumani Touré

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BM : Banque Mondiale

BMDT : Bolen Mali Dene Ton

BOAD : Banque Ouest-Africaine de Développement

BRDH : Bureau du Rapport sur le Développement Humain

CARE : Convergence Africaine pour le Renouveau

CCC : Centres Conseils Communaux

CENI : Commission Électorale Nationale Indépendante

CEAN : Centre des Études d'Afrique Noire

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CESTI : Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information

CFAO : Compagnie Française d'Afrique Occidentale

CMDT : Compagnie Malienne de Développement des Textiles

CNJ : Conseil National de la Jeunesse

CMLN : Comité Militaire de Libération Nationale

CNDP : Convergence Nationale pour la Démocratie et le Progrès

CNID-FYT : Congrès National d'Initiative Démocratique

CNRDRE : Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'État

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CoDem : Convergence pour le Développement du Mali

COPPO : Collectif des Partis Politiques de l'Opposition
COPP : Convention pour le Progrès et le Peuple
CSCOM : Centre de Santé Communautaire
CSP : Catégories Socioprofessionnelles
CSTM : Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
CTSLP : Comité de Transition pour le Salut du Peuple
DGE : Délégation Générale aux Élections
DNSI : Direction Nationale de la Statistique et de l'Information
DRACPN : Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
FAD : Front Africain pour le Développement
FAO : Food and Agriculture Organization
FDM-MNJ : Front pour le Développement du mali-Mali Nieta Jekulu
FDR : Front pour la Démocratie et la République
FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FMI : Fonds Monétaire International
GIE : Groupement d'Intérêt Économique
GIRAD : Groupe International de Recherche pour le Développement en Afrique
IBK : Ibrahim Boubacar Keita
IDH : Indice de Développement Humain
IHDEN : Institut des Hautes Études de Défense Nationale
LEDRA : Laboratoire d'Études du Développement des Régions Arides
MAE : Ministère des Affaires Étrangères
MATCL : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MIRIA : Renaissance et l'Intégration Africaine
MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawad
MPJS : Mouvement des Patriotes pour La Justice
MPR : Mouvement Patriotique pour le Renouveau
MP22 : Mouvement Populaire
MTG : Modélisation et Traitements Graphiques
MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONG : Organisations Non Gouvernementale
ORTM : Office de Radiodiffusion Télévision du Mali

OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PADDY : Programme d'Appui au Développement de Yélimané
PARAD : Programme d'appui à la réforme et à la décentralisation
PARENA : Parti pour la Renaissance Nationale
PDES : Parti du Développement Économique et Social
PDP : Parti pour la Démocratie et le Progrès
PDM : Parti de la Différence au Mali
PIB : Produit Intérieur Brut
PNUD : Programme des Nations Unies
PPP : Parti Populaire pour le Progrès
PSDM : Parti Socialiste et Démocratique du Mali
PSO : Parti Sigikafo Oyédamouyé
PSP : Parti Soudanais Progressiste
PUDP : Parti pour l'Unité, la Démocratie et le Progrès
RACE : Recensement Administratif à Caractère Electoral
RAVEC : Recensement à vocation d'État civil
RDA : Rassemblement Démocratique Africain
RDR : Rassemblement des Démocrates Républicains
REDD : Rassemblement pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement
RFI : Radio France Internationale
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RJD : Rassemblement pour la Justice au Mali
RPM : Rassemblement pour le Mali
SADI : Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance
SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle
SFIO : Section Française de l'Internationale Socialiste
SIG : Système d'Information Géographique
TDRL : Taxe de développement local
UA : Union Africaine
UDD : Union pour la Démocratie et le Développement
UDPM : Union Démocratique du Peuple Malien
UDM : Union pour le Développement au Mali
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UFC : Union des Forces pour le Changement

UM-RDA Faso Jigui : Union Malienne du Rassemblement Démocratique Africain
UMR IDEES : Unité Mixte de Recherches Identités et Différenciations de l'Environnement
des Espaces et des Sociétés
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNJM : Union Nationale des Jeunes au Mali
UNTM : l'Union Nationale des Travailleurs du Mali
URD : Union pour la République et la Démocratie
URP : Union des Forces pour le Changement
USAID : Agence des États-Unis pour le Développement International
US-RDA : Union Soudanaise du RDA

INTRODUCTION

En un peu plus de deux mois, le régime politique malien est tombé en 2012². Alors que le 17 janvier 2012, une rébellion armée évinçait les forces légalistes maliennes de la partie septentrionale du pays, le 22 mars 2012, un putsch destituait Amadou Toumani Touré (ATT), président de la République. Ces deux épisodes ont conduit à une scission territoriale dont la frontière immatérielle se situe au centre du pays. L'État malien a disparu du nord, et avec lui les services qu'il délivrait (partiellement certes) : l'appui à l'agriculture ou à l'élevage, la gestion de l'eau, la santé, l'éducation, etc. D'aucuns imputaient la responsabilité du coup d'État du 22 mars 2012 à Amadou Toumani Touré pour sa gestion trop consensuelle du conflit larvé au nord. À partir de la date du putsch, le socle institutionnel sur lequel reposait l'État malien s'est affaissé. Les facteurs de consolidation démocratique (multipartisme, respect des libertés publiques ou organisation régulière d'élections considérées comme « crédibles ») n'ont pas été suivis par un renforcement de l'État de droit et l'exemple malien illustre bien alors le fait que la démocratie, si elle aménage un espace d'expression où les sensibilités politiques peuvent s'exprimer, ne garantit pas l'efficacité de l'État au service de l'intérêt général. Cette crise a été une parenthèse qui a révélé des dysfonctionnements du système démocratique malien, mais au-delà elle fut également révélatrice de maux sociétaux bien plus profonds. L'argumentaire de cette thèse se concentrera sur ces difficultés qu'a rencontrées le Mali à travers une analyse centrée sur les élections. Aussi, la portée de l'étude pourra être perçue comme une porte d'entrée pour la compréhension de la société malienne.

Des observateurs estiment que le Mali a besoin d'enclencher (ou de réenclencher) un processus de décentralisation afin de pouvoir retrouver son intégrité territoriale et son « indivisibilité »³. Sur ce point, nous nous intéresserons à sa mise en place à partir de 1998 et son articulation avec toutes les élections de 1992 à 2009. Nous prendrons en compte le fait que la crise de 2012/2013 était un hiatus dans l'histoire démocratique du pays. Une parenthèse qui va influencer à l'avenir les comportements électoraux et que nous nous proposons d'intégrer dans notre argumentaire.

² Pour une analyse plus complète, se référer à l'annexe n°5.

³ Lors du processus de sortie de crise qui devait se terminer par une élection présidentielle à l'été 2013, la majorité des hommes politiques maliens considéraient que le Mali était « un et indivisible ». cf les déclarations d'Ibrahim Boubacar Keita ou de Soumaila Cissé dans les médias (*RFI*, *Jeuneafrique* ou *Le Républicain*) lors de la période préélectorale en 2013 cf annexe n°6.

« C'est au bout de la vieille corde que l'on tisse la nouvelle »⁴. Le processus de consolidation de la démocratie qu'a connu le Mali marquait une rupture dans les chroniques, mais aussi une continuité dans le sens où les fondations sur lesquelles il reposait étaient issues d'une histoire constante. Consécutives de la Révolution du 26 mars 1991, la Troisième République semblait ouvrir la voie au renouveau d'une société qui, jusque-là, n'avait jamais réellement connu une « libéralisation » comme celle-ci. Assurément, la Troisième République n'a pas fait trembler les tenants du pouvoir, mais au contraire, en supprimant certaines contraintes légales politiques ou économiques, le visage de l'échiquier politique a marqué le passage de témoin d'une oligarchie à une autre. Successivement, la démocratie électorale a évolué au gré des aléas socioéconomiques d'un pays qui, jusque-là, n'a pas encore trouvé une véritable place dans le giron de la mondialisation⁵. À l'opposé, le Mali a réussi à être perçu comme un exemple de réussite toute relative d'alternance et de pluralisme au sein du concert des nations africaines. Cette place qui est la sienne ne doit pas être négligée sur le plan international, or, la réalité intérieure n'en demeure pas moins en contradiction avec cette position.

Au-delà des aspects⁶ qui fonctionnaient relativement bien, les difficultés avérées se trouvent notamment à l'échelle des unités spatiales élémentaires. En effet, la portée du regard extérieur est limitée par le caractère national et extranational des interrelations (des investissements par exemple) qu'entretiennent les différents acteurs. En conséquence de quoi, la base n'est jamais prise en compte dans toute forme de transaction. Notre postulat de départ émane de ce constat : si l'on souhaite construire une analyse plausible de la démocratie malienne, il faut s'intéresser au niveau local en tant qu'acteur à part entière de la société.

Le champ théorique de la géographie électorale⁷ met en évidence l'importance des enjeux locaux, renforcés par les répercussions d'un mode de scrutin complexe oscillant entre un échiquier politique pléthorique et un quadrillage électoral qui se met lentement en place. Ce qui nous amène à nous poser la question suivante : quelle est la place de l'espace dans la mise en place de démocratie malienne ?

⁴ Proverbe africain.

⁵ 182^{ème} sur 186 pays au niveau de l'indice de Développement Humain (0,31 en 2012) et 162^{ème} sur 185^{ème} sur 185 pays en 2011. Source : Calculs du BRDH, 2012 et les données sur les comptes nationaux de la Banque mondiale et les fichiers de données sur les comptes nationaux de l'OCDE, 2012.

⁶ La bonne gouvernance, la transparence des scrutins ou encore une dette extérieure maîtrisée.

⁷ Se référer à la première partie de ce mémoire.

De manière effective, l'espace est une étendue dont la division pose problème. D'ailleurs, la mise en place toute récente de la décentralisation⁸ au Mali répond en partie à cette interrogation.

À la base, le but à atteindre était de rationaliser le territoire malien, en l'occurrence, le doter d'une structure composite figée dans le temps et dans l'espace. Cette nouvelle configuration assimile toutes les composantes spatiales ou sociales qui la composent, et ce, de manière arbitraire. En outre, on peut faire un parallèle avec le découpage des frontières en Afrique de l'Ouest comme dans toutes les autres régions du continent, le découpage territorial est le reflet d'une grille héritée de la colonisation et du partage opéré lors de la Conférence de Berlin en 1885, grille spatiale qui a été conservée dans la Charte de l'Organisation de l'Union africaine à travers le principe d'« intangibilité »⁹ des frontières existantes au moment des indépendances. Ces découpages territoriaux n'ont, alors, que peu de sens par rapport aux identités communautaires, que bien souvent, ils partagent « *artificiellement* »¹⁰. Achille M'Bembé¹¹ présentait l'Afrique comme un ensemble de sociétés ayant « des imaginaires » de l'espace peu enclin à respecter les frontières. Si l'on conçoit dans un autre sens que le territoire n'est pas une entité immobile, mais bien une forme changeante dont les limites sont acceptées. Nous nous limiterons dans ce cas, à observer l'intérieur de ces structures.

Il s'agira pour nous « de déconstruire la complexité spatiale » (GRATALOUP C., 1993) en évoquant la matérialité des territoires d'élections¹². En quoi l'expérience des pratiques de votes dans les territoires d'élections est-elle un acquis non négligeable au moment où les entrepreneurs politiques ou les analystes internationaux remettent en question une forme de savoir-faire démocratique ?

Notre postulat de départ s'articule donc, de manière plus globale, autour de deux axes bien distincts : l'espace politique et le champ politique. Dans le premier cité, il a été retenu que l'espace politique était composé par l'électorat et les élus. D'un autre côté, le champ politique représente l'ensemble du jeu d'acteurs de la sphère publique.

⁸ En 1999. Cf annexe n°1, partie « Éléments de compréhension de la décentralisation ».

⁹ « État de ce qui est ou doit être maintenu intact » (définition du Robert).

¹⁰ WITHOLD DE WENDEN C. (1994), « Le défi migratoire », PFNSP, Paris.

¹¹ *De la postcolonie. Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000, 293p.

¹² Des entités spatiales qui incluent les domaines invisibles et visibles de l'espace (social, matériel et réticulaire) dans un territoire défini au préalable.

Autrement dit, tous les éléments qui permettent de définir une élection comme une compétition (organisation d'un scrutin, campagnes ou fraudes électorales) entre entrepreneurs politiques.

Outre l'exhaustivité de l'échelle d'étude, nous avons surtout essayé de resserrer au maximum cette recherche au niveau micro. Pour être complémentaire de S. Mohammed Gaillard (2012, p. 179) qui reprend le concept de J. Revel (1996) des « jeux d'échelle » : « les allers et retours entre une situation particulière et le contexte général permettent sans doute de mieux cerner un événement dans toute sa complexité et ses nuances et par conséquent de se dégager d'une analyse trop manichéenne »¹³. Au-delà des aspects spatiaux, la temporalité de l'étude s'est arc-boutée sur l'ensemble des élections passées, de 1959¹⁴ à la campagne électorale du scrutin présidentiel de 2012 qui a tourné court.

Les périodes de présidences successives de Modibo Keita (1960-1968) et de Moussa Traoré (1968-1991) seront prises en compte comme des éléments explicatifs du contexte électoral contemporain. Nous prendrons également comme référence la période qui correspond à la IIIe République (de 1992 à 2012).

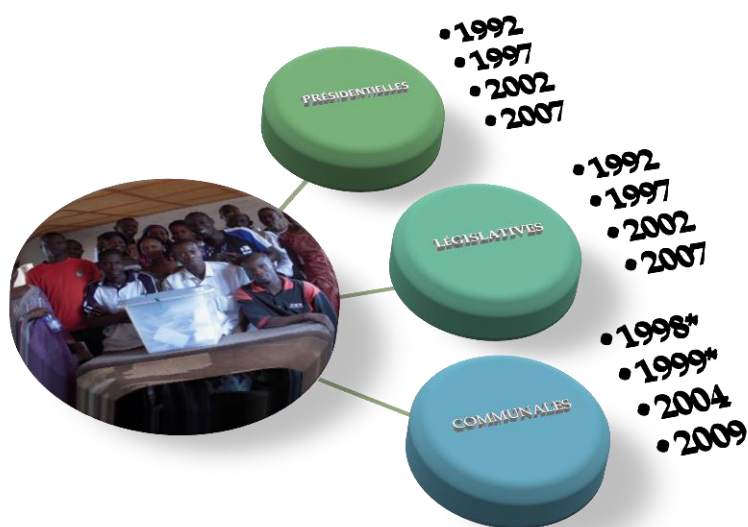
L'élection présidentielle de 2013 n'a pu être étudiée dans ce mémoire en raison d'un chronogramme de thèse resserré¹⁵. C'est pourquoi nous avons essayé de prendre en compte au maximum les spécificités de chaque élection qui se sont déroulées sur ce pas de temps (Figure 1) :

¹³ Pour avoir une approche plus précise, cf annexe n°1, partie « approche conceptuelle du terrain ».

¹⁴ Les élections générales du 8 mars 1959.

¹⁵ Une brève analyse de l'élection présidentielle de 2013 a été réalisée en annexe n°6.

Figure 1 : Périodicité et types d'élections au Mali (1992-2012)



© Crédit photo : David Vigneron, 2009.

*Les premières élections communales ont été couplées sur deux années, en 1998 et 1999.

Pour des raisons de recherche de scientificité importante, nous avons privilégié la réalisation de la plupart de nos analyses sur les deux élections communales de 2004 et de 2009. L'intérêt de cette démarche réside dans la volonté de dissocier ces scrutins par rapport aux autres. Chronologiquement, les élections communales ont toujours été mieux suivies que les élections législatives ou présidentielles avec des taux de participation supérieurs aux scrutins nationaux (42 % de participation aux municipales de 2009 contre 37 % aux présidentielles de 2007).

De plus, les données accessibles sont localisées directement à l'échelon communal, simplifiant ainsi son traitement. Une fois ces bases spatio-temporelles posées, il a été convenu de bien préparer les hypothèses de recherche en amont, résumées dans le tableau suivant et explicitées par la suite :

Tableau 1: Les fondements de l'étude

Parties	Hypothèses de recherche	Méthodes principales utilisées	Disciplines mobilisées
Partie 1 : De la participation électorale à la démocratie électorale ; une analyse de l'expression territoriale des sociétés africaines	quels sont les différents concepts de la géographie électorale ? Quelles sont les logiques d'expansion de la démocratie électorale ? Quelle définition peut-on donner à la démocratie malienne ?	Par une revue bibliographique	Les sciences politiques et la géographie sociale
Partie 2 : Le mali ou le "complexe du tailleur"	Quelles sont les caractéristiques de la démocratie malienne ? Comment la démocratie électorale s'est-elle implantée dans le territoire malien ? Sur quels facteurs sociaux la décentralisation a-t-elle été mise en place ?	Par une revue bibliographique et l'utilisation du référentiel d'entretiens	La géohistoire, la sociologie électorale, l'anthropologie de l'espace et la géographie sociale
Partie 3 : L'influence de la territorialisation communale sur les déterminants du choix politique	Comment s'articulent les comportements électoraux dans les territoires décentralisés ? Quels sont les déterminants du choix politique ? Peut-on créer une typologie des formes du vote ?	Par une revue bibliographique, une veille de la presse malienne, l'enquête par sondage, l'observation participante et un traitement statistique/cartographique	La psychogéographie, la sociologie électorale, la géographie électorale, l'anthropologie et la cartographie
Partie 4 : Des repères pour une analyse sociospatiale des élections au Mali	Quelle est la place respective de différents segments de la société dans le processus électoral ? Quelle est l'organisation géographique de chaque parti politique ? Comment peut-on articuler le vote avec le rapport de force politique territorial ?	Par un traitement statistique/cartographique	La sociologie électorale, la géographie électorale, l'anthropologie et la cartographie
Partie 5 : "Le marigot contre le Sotrama" : des dynamiques territoriales antithétiques	Existent-ils des situations électorales particulières ou des idéaux types ? Quelles sont les raisons sociogéographiques qui peuvent expliquer des alternances, des contentieux ou des situations monopolistiques ?	Par l'utilisation des référentiels d'entretiens complétée par un traitement statistique/cartographique	La géographie électorale et la sociologie électorale

Auteur : David Vigneron, 2013.

Pour aborder cette thèse, il est nécessaire de se questionner sur les logiques d'expansion de la démocratie électorale. En prenant l'exemple particulier du Mali, nous exposerons le schéma d'implantation de la démocratie électorale sur le territoire. Quelles sont les spécificités de son application au jour le jour ? Existe-t-il un modèle démocratique malien ? Les événements de 2012/2013 ont-ils des conséquences sur les pratiques sociales et les comportements électoraux ? Par la suite, il s'agira de décrire les caractéristiques de la consolidation démocratique au Mali. Quels habits a-t-elle endossés ? Peut-on parler d'ancrage ou doit-on utiliser une autre terminologie pour la définir ? Pour répondre à toutes ces interrogations, nous nous proposons d'étudier les différentes conceptions qui construisent le cheminement de pensée de la géographie électorale en débutant par une définition générale de la démocratie, pour finir sur le principe de degré de consolidation de la démocratie malienne. Ce qui nous amènera à étudier les faisabilités d'une telle approche en géographie, particulièrement exploratoire, dans le contexte africain. Pour clore cette section, nous donnerons une définition de la démocratie malienne, mais aussi, et surtout nous chercherons à comprendre en deux sous-parties (sur les comportements électoraux et le multipartisme), comment s'adapte ce modèle « d'importation » dans une situation au sein de laquelle il n'est pas aisé d'affirmer s'il s'est bien ou mal acclimaté. Afin de répondre à cet impératif de clarification, il est nécessaire d'effectuer un examen rétrospectif s'intéressant à la lente institutionnalisation des territoires politiques. En particulier, notre attention sera portée sur la cohérence de la création des entités territoriales maliennes. Sur quelles logiques s'articulait leur émergence spatiale ? De plus, nous examinerons les contradictions de la démocratie électorale sur le plan spatial, par l'intermédiaire des dynamiques territoriales, nées de la colonisation et prolongées dans le temps par l'avènement de la décentralisation.

Les éléments attenants au découpage du territoire correspondent-ils principalement à des facteurs identitaires ou alors d'autres principes ont-ils été utilisés, tels que la recherche d'un consensus territorial ? Après avoir rappelé les raisons de la conception des territoires, nous étudierons les différentes conceptions des royaumes qui se sont succédé au cours de l'histoire du Mali et leur propre politique d'unification territoriale. D'ailleurs, nous constaterons, par la suite, que la base de la création des territoires est issue de la mise en ordre des formations sociospatiales. De cette manière, il faudra définir ces formations sociospatiales et expliciter les pratiques sociales au sein de l'espace par les groupes humains.

Ensuite, nous chercherons à analyser sur quelles bases ont été créées les communes à partir de 1991. Y a-t-il un lien avec la politique de libéralisation et l'adoption de la démocratie électorale ? L'avènement de la décentralisation s'inscrit-il directement dans la lignée d'un processus de démocratisation ? À ce sujet, en quoi consiste réellement la politique de décentralisation ? Comment peut-on la définir ? Ce processus a-t-il renforcé ou diminué l'assise territoriale de l'État ? En outre, il sera opportun de prendre des exemples concrets pour bien discerner son application au jour le jour. Une fois cette mise à plat sur la formation des territoires politiques effectuée, il faudra évoquer l'élément qui nous intéresse particulièrement, l'expression des comportements électoraux dans les territoires décentralisés. Quelle est l'influence de la territorialisation sur les déterminants du choix politique ?

En complétant notre analyse avec l'approche paradigmatique de la psychogéographie, nous tenterons de comprendre si la distance culturelle peut influencer sur les comportements spatiaux. Existe-t-il des formes de vote qui dépendent de la distance culturelle ? Autrement, comment la psychologie politique est-elle influencée par le conditionnement territorial et son environnement (social, écologique) ? À titre illustratif, nous tenterons de dresser une typologie qui distingue les formes de vote au Mali. Toujours dans ce cadre du contact avec le collège électoral, les acteurs politiques doivent sensibiliser leur électorat. Nous proposons de nous concentrer sur un focus temporel dans lequel nous avons procédé à une observation participante. Tout ceci dans le but d'explicitier la période électorale et ses spécificités institutionnelles, notamment « l'avant-élection » ou le temps de la campagne électorale. Nous verrons quelles stratégies utilisent les candidats pour sensibiliser l'opinion. Par ailleurs, que révèle l'observation d'un scrutin *in situ* ? Quelles conclusions peut-on en tirer ? Pour finir, nous nous concentrerons sur un objet scientifique très peu étudié en géographie électorale, à savoir l'examen des contentieux électoraux. Notre objectif est de contribuer à une meilleure connaissance du phénomène électoral et servira avant tout à dresser une classification des écueils électoraux que nous aurons recensés.

En quatrième partie, nous nous orienterons vers une démarche rétrospective en nous inspirant des travaux de MM. Barbier J.-C. (1987) et Raison J.-P. (1992) qui ont tous deux tenté d'apporter un renouvellement épistémologique à travers leurs deux articles sur l'Afrique, pour proposer un panorama du paysage sociopolitique malien par des cas concrets. En premier lieu, nous nous intéresserons aux « majorités visibles » de l'électorat en prenant soin de diviser l'électorat en subdivisions des catégories dominantes en chiffres bruts, à savoir les femmes, les jeunes et la paysannerie. Nous tenterons de comprendre quel est leur rôle dans les processus électoraux. Par ailleurs, nous allons nous attacher à mettre en pratique l'effet de l'organisation sociale et l'influence de l'environnement territorial sur le vote. Par-dessus tout, il s'agira de faire apparaître les interrelations construites entre les différents espaces, qu'ils soient verticaux (l'espace social) ou horizontaux (l'espace matériel). Quels sont les nouveaux rapports de pouvoir naissant entre les chefferies coutumières et les élus locaux ou, encore, quelle est la place des « majorités visibles » (les jeunes et les femmes) au sein de la société malienne ? Existe-t-il, en conséquence, une ou des formes sociales de résistance vis-à-vis du pouvoir central ?

Ensuite, nous focaliserons notre regard sur l'entrepreneuriat politique afin de cerner le schéma de l'échiquier partisan et principalement le réel poids des partis politiques par rapport à leur implantation territoriale. Existe-t-il une organisation géographique de l'implantation politique des partis, qu'il s'agisse aussi bien des « petits » partis à faible audience nationale que des principaux partis ? Il deviendra nécessaire à travers quelques exemples de définir et bien distinguer les notions en contexte de « fief » et de « régionalisme » partisan. Le fief est-il exclusivement un phénomène urbain ? Le vote s'autonomise-t-il par le régionalisme ? Autrement dit, l'appartenance à un territoire est-elle déterminante dans le choix du votant ? Existe-t-il des formes de contestation régionaliste qui ont trait au vote ? En prenant l'exemple d'un parti politique en particulier, nous tenterons de comprendre s'il existe des interactions entre le candidat et son collègue électoral au moment de l'acte de vote. Pour conclure, nous achèverons cet argumentaire par une synthèse de terrain effectuée en 2010 sur trois zones d'étude différentes correspondant à trois situations électorales différentes (contentieux, alternance et monopole). Ces études de cas auront pour but principal de mettre en œuvre la gamme des outils et méthodes explicités dans cette thèse. Au final, cela reviendra aussi à soulever les problématiques de gouvernance locale et leurs impacts sur les résultats électoraux. Nous le verrons, ces deux aspects sont fortement influencés par l'espace social.

PREMIÈRE PARTIE
DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE À LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE
UNE ANALYSE DE L'EXPRESSION TERRITORIALE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES

Démocratie, espace et territoire forment un tableau différent selon l'angle vers lequel on se penche. C'est surtout l'articulation difficile qu'il convient de trouver pour ne pas omettre le sens géographique de l'analyse de la démocratie. En ce sens, les polysémies spatiales du terme démocratie doivent être étayées. Tantôt géographie des votes, tantôt expression territoriale des comportements électoraux, l'étude des élections revêt plusieurs habits spatiaux. C'est pourquoi cette géographie a souvent été présentée comme la science de la maîtrise des territoires en négligeant les logiques d'acteurs territorialisés, qu'ils soient individuels, locaux ou ascendants (BUSSI M., 2007). Cette géographie de la démocratie s'intéresse non seulement aux résultats électoraux, mais aussi aux comportements affiliés et à la fabrique des territoires de la coopération (processus supranationaux, les découpages pour la décentralisation). Dans cette logique, la partie qui suit ambitionne d'expliquer ce contrat social noué entre démocratie et territoire sous l'angle spatial.

Après avoir défini la démocratie et son articulation avec la géographie, nous reviendrons dans une première partie sur le concept de « géocratie », faisant la synthèse des formes qu'épousent la notion de pouvoir et son intrication dans la géographie sociale. De plus, nous nous concentrerons sur les différents modèles de recherches du consensus, garant idéologique de l'équilibre entre les groupes humains. Ensuite, nous rappellerons la définition de la démocratie représentative en la confrontant avec d'autres modèles institutionnels issus des sciences politiques (polyarchie ou le système consociatif). Au demeurant, nous avons choisi de retenir le principe de démocratie électorale. Pour finir cette partie, nous allons tenter de voir comment il est possible d'exprimer la démocratie électorale au sein d'un tout social et d'une manière plus générale avec l'espace.

Dans une seconde partie, nous nous demanderons si l'approche par l'espace est conciliable avec les pratiques sociales de l'électeur. Ce type d'approche est-il nécessaire pour cerner la spatialité des comportements territoriaux ?

Pour finir, nous poserons les bases de la géographie électorale par le biais d'une épistémologie de la discipline. Un retour aux bases du domaine de la géographie politique nous permettra d'évoquer la conception de l'écologie politique.

CHAPITRE 1 : LA GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE : SOCIABILITÉ OU FINALITÉ

Avant de donner une définition de la démocratie, une mise en contexte du terme s'impose à l'esprit. Qu'entend-on par démocratie ? Tout d'abord, il incarne un terme polysémique souvent considéré comme étant une sinécure scientifique, mais vidé de sa substance. P. Rosanvallon (2000) note que « si la démocratie peut être banalement définie comme la mise en œuvre de la souveraineté du peuple, le contenu même de cette dernière semble aujourd'hui se dissiper en raison de la progression de la mondialisation économique, de l'évolution de la construction européenne, de la croissance du rôle du droit, de la montée en puissance d'instances de régulations non élues, du rôle plus actif du Conseil constitutionnel ». Autrement dit, il faut se poser la question de savoir si la démocratie se vide petit à petit de sa substance ou si le sens du terme s'est dilaté aux dimensions d'un « écran de fumée » (PÉRUISSET-FACHE N., 2012, p. 125). À travers cet entretien qui eut lieu le lundi 3 novembre 2008, M. René Otayek, alors Directeur du Centre des Études d'Afrique Noire (Ex-CEAN) de l'Université de Bordeaux III-Montesquieu, nous livrait son expérience scientifique et la base de notre argumentaire concernant la définition de la démocratie. De plus, certaines de ses réponses étaient prémonitoires des évènements de 2012.

Entretien avec Monsieur René OTAYEK, Directeur du CEAN (Bordeaux), le lundi 3 novembre 2008.

David VIGNERON : Peut-on dire à propos des « Afriques » qu'elles se singularisent par une « trajectoire autochtone » de réappropriation du modèle démocratique occidental ?

René OTAYEK : En Afrique, la question de la technologie du pouvoir est posée. Tout d'abord, dans la majorité des cas, l'État est né avant la nation, hormis dans les États dont les anciens empires ont réussi à proposer des embryons de démocratie électorale telle que nous la connaissons actuellement. Le Mali semble en être le parfait exemple avec la Charte de Kouroukan-Fouga qui dotait l'empire mandingue d'une Constitution.

Les visions contradictoires de deux grands auteurs peuvent répondre à cette interrogation. D'une part, Bertrand Badie qui considère que la greffe n'a pas pris et celle de Jean-François Bayart, qui lui évoque bien le terme de réappropriation, mais préfère un vocable sensiblement différent de réinvention du fait démocratique importé.

Au sortir des années 1980, il existe peu de régimes démocratiques reconnaissant l'alternance¹⁶ en Afrique. Le discours de la Baule, prononcé par François Mitterrand le 20 juin 1990 se résume ainsi selon Roland Dumas : « Le vent de liberté qui a soufflé à l'Est devra inévitablement souffler un jour en direction du Sud... Il n'y a pas de développement sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans développement. » Cet événement fait suite à un autre plus symbolique, celui-là, la Chute du mur de Berlin, entraînant un processus d'harmonisation des normes démocratiques, les sociétés africaines s'appropriant les standards électoraux en libéralisant leurs

¹⁶ Une des premières alternances voit le jour en 1981 au Sénégal avec Abdou Diouf alors premier ministre qui prit la succession de Léopold Sédar Senghor.

institutions. Pour finir, il faut réfléchir au contrôle social, car l'adaptation de la démocratie n'est pas un modèle à part entière, mais un mode de régulation.

D.V. : Les dysfonctionnements des processus électoraux africains souvent cités ; sont-ils la manifestation de l'incapacité des sociétés africaines à assimiler ces formes de modernité politique ou au contraire participent-elles de façon paradoxale à son enracinement ?

R.O. : Elles assimilent.

D.V. : Êtes-vous d'accord pour dire que le pluralisme est le cadre légitime de toute fabrique de loyauté envers l'État (le civisme par exemple) ?

R.O. : La loyauté va envers la démocratie et non vers l'État. C'est pour cela que la définition même de la légitimité de l'État se polarise autour de la régulation du pluralisme.

D.V. : L'éclatement des partis politiques est-il issu de l'accentuation d'une configuration politique extrêmement concurrentielle ?

R.O. : Pas uniquement, l'émission est le résultat d'une configuration historique. On sait que la personnification est la base de la souveraineté au sein des partis politiques donc tout déçu se verra dans l'obligation de constituer son propre parti. Également, les sirènes de l'extérieur peuvent être plus fortes que l'appel de la meute, dans ces cas-ci, l'individu se fondera dans l'allégeance du candidat qu'il représente. En dehors du système interne aux partis, l'éclatement dépend de la structure électorale et dans la majorité des cas, elle est extrêmement concurrentielle. En période d'apprentissage, les partis politiques sont perçus par les militants comme un moyen de promotion sociale pour accéder à la rétribution.

D.V. : Pensez-vous que l'appropriation est légitimée par la réalisation de l'alternance démocratique ?

R.O. : Oui, mais pas seulement. On est dans un processus de longue durée, il faut attendre que cette procédure soit mise en conformité avec les attentes sociales pour que la démocratie se consolide. L'acceptation de la défaite devient une nécessité.

D.V. : Pourquoi « l'ethnicité » (en tant que conscience d'appartenir à un groupe humain différent des autres et de le revendiquer) est un mode d'action collective spécifique ?

R.O. : On a tous besoin d'identité. L'ethnicité est un puissant levier de mobilisation dans des États créés artificiellement où les citoyens ne se constituent pas en communauté nationale. On appelle cela la manipulation identitaire dont certains hommes politiques se servent pour polariser un électorat autour de thèses xénophobes.

D.V. : En quoi le regain de religiosité en Afrique explique-t-il une amplification de la demande sociale autour de la légitimation politique ?

R.O. : On entre, à l'heure actuelle, dans un processus d'individualisation du choix religieux ; le caractère communautaire doit être remis en cause. En conséquence, les idéologues religieux doivent trouver de nouveaux codes afin de sensibiliser les élites comme les populations.

D.V. : L'instabilité politique des États postcoloniaux se caractérise de manière déterminante entre la polarisation du pouvoir au « centre » et des périphéries qui en sont exclues. Pour vous, les identifiants ethniques sont-ils exacerbés en périphérie ?

R.O. : Pas forcément, le fonctionnement étatique sous sa forme patrimoniale doit mener, à l'instar de Félix Houphouët-Boigny, à une politique d'équilibre régional.

D.V. : Quelle posture scientifique préconisez-vous pour étudier le fait électoral en Afrique ?

R.O. : La sociologie politique.

Au départ et pour reprendre les termes de R. OTAYEK, « la démocratie n'est pas un modèle à part entière, mais un mode de régulation », une manière de maintenir en équilibre une société. Cette « médiation territoriale » (M. BUSSI, 2007) est la clef de voûte d'une mille-feuille géographique où les périmètres institutionnels se superposent en de multiples spatialités civiles (*Ibid.*, 2007). Celles-ci sont organisées territorialement et créent des sociabilités. En ce sens, la démocratie n'étant pas un idéal politique, toujours selon R. OTAYEK, quel est le meilleur moyen trouvé par les régulateurs pour façonner ce paradigme ? L'approche territoriale peut-elle être un élément de réponse ?

1/ L'idéal démocratique ou de nouvelles sociabilités géographiques

«Il en est de la politique comme de l'art, de la morale et de la géométrie : la vérité doit y être distinguée de la réalité. La célèbre définition qui réduit la littérature à n'être que l'expression de la société est d'une parfaite justesse, si l'on s'en tient à l'expérience et à l'histoire ; mais pour être vraie, elle a besoin qu'on ajoute le mot idéal. La réalité peut bien être la matière de l'art, c'est l'idéal qui en fait la forme ou l'essence. L'art est toujours partout l'expression du beau, quel que soit le fonds d'idées, de sentiments, de passions qui en fassent la substance. De même, quand on dit que le meilleur gouvernement est celui qui est l'expression de la société qu'il régit, la définition est juste, mais empirique »

Source : VACHEROT É, 1860, p. 1

Tantôt activité civique, tantôt régime, le terme de « démocratie », polysémique et souvent employé dans beaucoup de cas, s'avère être un concept trop large pour être défini de manière concrète. À son origine, la conception de la démocratie ne se rapporte pas seulement à l'agencement d'un régime. Au préalable, son idée motrice principale était centrée sur le détachement des formes de domination sociales ou politiques, lesquelles prenaient l'aspect de pouvoirs dérégulés. À ce propos, Pierre-Louis Roederer, décrivant tous les motifs de la Révolution française, évoque « l'impatience des inégalités »¹⁷ pour résumer la subversion de la société par des formes sociales antagonistes (les dignitaires de l'État contre la population). L'idéal démocratique est, selon nous, une forme sociale à part entière et un objet d'analyse pertinent pour la géographie sociale.

¹⁷ ROEDERER P.-L. (1831).

Pierre Rosanvallon (2011) qualifie cette configuration démocratique de « société des égaux » où « le désir d'une société s'exprime à travers une revendication de similarité, une revendication d'indépendance et une revendication de citoyenneté (la participation collective) ». La société démocratique est à la base du dilemme toquevillien (1859) entre le désir d'égalité et l'aspiration à la liberté. À l'inverse des sociétés de castes (l'Inde) ou les sociétés d'ordres (la France de l'Ancien Régime), la démocratie suppose la disparition des barrières légales entre les individus. Parallèlement, les géographes s'intéressent aux interactions sociales découlant du politique et, par nature, à la société démocratique. Guy Di Méo (1998) soutient que l'acceptation sociale du politique tient « aux déséquilibres dans les relations [...] qui accompagnent le quotidien de toute société civile ». De cette altération, Guy Di Méo s'est référé aux travaux de P. Claval (1979) et de C. Raffestin (1979) sur la théorie de la « géographie du pouvoir ». Déjà, le concept de « pouvoir », en lui-même, se distingue par son sens commun qui est présent dans chaque action et chaque relation individuelle ou collective. D'un autre côté, il se différencie du pouvoir (avec un p majuscule) représentant l'assimilation (l'État). C'est pourquoi M. Bussi (2004b) a créé le concept de « géocratie », lequel fait l'analogie entre ces deux formes de pouvoirs. « Les relations entre des entités, des catégories idéelles ou idéales (l'État, la société, l'homme et le citoyen) sont complémentaires par le jeu d'ajustement de leur relation » (RANCIÈRE J., 2005). Penser la démocratie ou les élections doit, aussi, tenir compte des divisions dans le groupe social. Afin d'illustrer les nombreux débats qui alimentent la « société démocratique » nous pouvons évoquer, à ce sujet, le débat sur sa composition sociale. Il existe, en effet, deux réponses radicalement opposées l'une à l'autre. Avant tout, la première tire sa légitimité du « modèle jacobin » (ou centralisateur) autour de l'autonomie de l'individu dans son rapport à l'État et à la société et la négation des corps intermédiaires. Pour contrebalancer le modèle jacobin, d'autres chercheurs ont adopté la posture « consociationnelle »¹⁸ (OTAYEK R, 1997, p. 810). Elle reçoit sa légitimité de son aptitude « à promouvoir, sur des bases proportionnelles, l'accès et la représentation de l'ensemble des groupes sociaux à tous les niveaux de l'appareil politique » (*Ibid*, 1997, p. 811).

¹⁸ Se référer au modèle « consociatif » d'Arend Lijphart. Il peut se définir succinctement par « la participation de l'ensemble des segments de la société afin de garantir une représentation la plus large possible ». *in* (1999), *Patterns of Democracy*, Yale University Press, p. 20.

La prise en charge des intérêts sociaux procède d'une logique de « jeux » politiques, elle dépend également d'une doctrine qui constitue les groupes politiques. D'ailleurs, quel système démocratique a-t-on adopté afin de fluidifier ces rapports transversaux ? « L'idéologie libérale en fournit le meilleur exemple avec un ensemble de schèmes, de perceptions et d'appréciations, constitués autour de la préférence pour le marché et le souci de la liberté de l'entrepreneur » (GAXIE D., 1996). Dans ce but d'unicité, les pays occidentaux se sont dotés d'une forme particulière de gouvernance, la démocratie représentative.

Par souci de compréhension, les chercheurs en sciences politiques ont choisi de confronter le concept de démocratie représentative à celui de *polyarchie* (DAHL R., 1971). Cette notion intègre sept critères différents :

1. La garantie constitutionnelle avec un dispositif de contrôle des décisions du pouvoir exécutif qui appartient à des représentants élus.
2. Les représentants sont élus au suffrage universel de façon régulière et transparente.
3. Pratiquement tous les citoyens adultes peuvent être candidats.
4. Voter pour élire leurs représentants.
5. La liberté d'expression est assurée.
6. Les citoyens ont le droit à une information élargie.
7. Ils peuvent former des associations indépendantes du pouvoir¹⁹.

Christophe Jaffrelot²⁰ en donne une définition synthétique : pour lui, la démocratie représentative est un « système politique qui, dans un État souverain, remet le contrôle du pouvoir exécutif à des représentants du peuple désignés lors d'élections régulières au suffrage universel (scrutins au cours desquels les citoyens peuvent tous - ou presque - se porter candidats) et qui garantit constitutionnellement la liberté d'expression et d'association ». Si la démocratie représentative est, selon cette définition, un dispositif où le peuple délègue son pouvoir à des représentants, la définition paraît peu efficiente dans la réalité dans la mesure où son caractère utopique de cette définition ne tient pas compte d'une responsabilisation trop importante des citoyens dans son champ d'application. C'est pour cela qu'une définition intégrant la notion de « concurrence partisane » paraît, peut-être, plus appropriée.

¹⁹ BUSSI M. (2004a), pp. 10-11.

²⁰ cf. bibliographie (2000), p. 12.

Ainsi, « la méthode démocratique est un système institutionnel aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple » (SCHUMPETER J, 1963, p. 387). La dichotomie, une voix égale un vote, rend perceptible le véritable rôle de l'électeur et la liberté dont il jouit le jour du vote. En quelque sorte, la démocratie peut être perçue comme le reflet d'une « garantie constitutionnelle » où les libertés²¹ de tout un chacun sont respectées. Désormais, le lien entre un dispositif électoral qui garantit un déroulement équitable du scrutin et une compétition pluraliste est faisable. En tout état de cause, les conceptions initiales de liberté et d'égalité sur lesquelles se sont fondées les démocraties représentatives²² perdurent dans le temps, mais évoluent, aussi, parallèlement avec la réflexion. Cette étude portera précisément sur le concept de « démocratie électorale » (BUSSI M, 2004, p. 11) « comme mode de gouvernement dont le critère principal est la liberté de vote »²³.

« Je ne veux pas mettre en doute le fait que des consultations électorales régulières sont un critère de l'appartenance à l'univers démocratique – à la double condition que la liberté de vote soit respectée et que les électeurs aient la faculté de faire un choix réel - : sans élections, sans liberté de vote, sans pluralisme et sans convocation régulière du corps électoral, il n'y a pas, en effet, de vraie démocratie, seulement un simulacre de démocratie ».

Source : GUÉNIFFEY P. (2001), « La difficile invention du vote : l'expérience révolutionnaire et ses apories », *Le Débat*, n° 116, septembre-octobre, p. 17.

Dans cette situation, quelle pertinence peut avoir l'approche géographique pour une étude de la démocratie électorale ? « Les politistes redécouvrent, actuellement, l'espace comme variable pertinente pour expliquer les comportements électoraux » (LÉVY J, o.p. cit, 1994, p. 107). De surcroît, la place qu'occupe ce type d'analyse fait partie d'un panel explicatif plus large de facteurs sociaux (la religion, l'âge, le sexe ou la catégorie socioprofessionnelle), mais elle a son importance. Après avoir été éclipsée durant longtemps, la variable espace devient un outil pertinent d'étude complétant ainsi la démarche politiste. À l'inverse, les dynamiques spatiales seules ne peuvent pas être intégrées dans l'analyse du comportement électoral.

²¹ On peut penser ici aux libertés d'expression, d'association, d'indépendance de la justice et la transparence dans toute action des gouvernants.

²² Le principe *représentatif* en référence aux « moyens de maintenir la Constitution » peut être défini comme « l'institution d'un *tenant lieu*, la désignation d'un acteur, individuel ou collectif, habilité à agir en lieu et place de celui ou ceux qu'il représente ». cf. ROUSSEAU J.-J. (2002), pp. 38-39.

²³ BUSSI M., o.p. cit., p. 11.

Lorsque Guy Di Méo et Pascal Buléon abordent l'individu en tant qu'« agent territorialisé » (ou d'agent social qui se territorialise), le rapport privilégié (de désignation, d'appropriation ou de qualification) qu'il entretient avec son espace d'action transforme celui-ci en territoire.²⁴ Simultanément, l'acte de vote crée du territoire et localise le comportement individuel. Si l'on excepte la création d'espace, l'individu est membre d'un groupe auquel ses opinions se rattachent. Ce groupe se choisit un leader et incarne une sorte de modèle à suivre pour le citoyen. Ici, la nuance a pour base *l'habitus*²⁵ (ou le référent) de Pierre Bourdieu qui le définit comme « le système des dispositions à sentir, percevoir, penser, agir » sur les phénomènes de déterminations sociale et territoriale des individus. « En fonction de sa position subjective dans la structure sociale du territoire, le sujet sélectionne les opportunités les plus raisonnables qui s'offrent à lui. Il permet à chacun de se repérer dans le social et sur le territoire » (DI MÉO G., 1998, p. 158). *L'habitus* est, ainsi, représenté comme une sorte de régulateur au sein d'un groupe, jouant un rôle décisif dans la création des territoires. Désormais, de nouveaux rapports naissent entre les individus et leur référent, mais pour qu'ils structurent leurs relations, une « identité territoriale » commune doit être créée, surtout si elle n'existe pas encore. Comme le rappelle Michel Bussi²⁶, « l'élu n'est pas seulement le représentant de ses partisans, mais celui de l'ensemble des membres du groupe, qu'ils aient voté ou non pour lui. On comprend bien qu'un tel contrat territorial n'est acceptable que si chaque membre de l'espace légitime tolère de se reconnaître dans l'identité du territoire ». Temporellement, nous pouvons estimer que les fondements démocratiques revêtent la dimension identitaire dans toute analyse sur le territoire. Autrement dit, les élites politiques ont construit l'idéal démocratique en s'appuyant sur les caractéristiques propres de chaque groupe humain composant l'espace social et ainsi contribué à l'ancrage de cette chimère immatérielle. Mais ont-ils réussi ou tout du moins ont-ils contribué à la spatialiser ?

²⁴ Cf. bibliographie, 2005, p. 31.

²⁵ MESURE S., SAVIDAN P. (dir., 2006).

²⁶ Cf. bibliographie, 2006, P. 335.

2/ La démocratie électorale peut-elle être spatialisée ?

« Plus je vais, plus il me semble que la formation des discours et la généalogie du savoir ont à être analysées à partir non des types de conscience, des modalités de perception ou des formes d'idéologies, mais des tactiques et stratégies de pouvoir. Tactiques et stratégies qui se déploient à travers des implantations, des distributions, des découpages, des contrôles de territoires, des organisations de domaines qui pourraient bien constituer une sorte de géopolitique, par où mes préoccupations rejoindraient vos méthodes. Il y a un thème que je voudrais étudier dans les années qui viennent : l'armée comme matrice d'organisation et de savoir – la nécessité d'étudier la forteresse, la « campagne », le « mouvement », la colonie, le territoire. La géographie doit bien être au cœur de ce dont je m'occupe »

Source : Michel Foucault, entretien avec la revue *Hérodote*, n° 1, janvier-mars 1976.

« Sans espace, pas d'État »²⁷. La problématique de l'État est de définir l' « anatomie de son cadre territorial » à travers sa définition (ses frontières), sa fonctionnalité (morphologie territoriale) et les réseaux de relations qui s'en suivent (IGUE J.O, 1995, p. 25). À travers cette dialectique, on comprend bien que l'État a besoin de repères spatiaux pour affirmer son identité. En conséquence de quoi, la « démocratie représentative » a pour rôle de garantir sa légitimité au sein même de son propre territoire. Pour Jacques Lévy, « la fonction politique se présente donc sous la forme d'une *scène politique* fournisseuse d'offres et de *sociétés politiques* représentant la demande »²⁸. La métaphore du *marché*, ainsi utilisée, démontre bien qu'il existe des interrelations entre la société civile et les élus. Ce sont les qualités des relations entre ces deux entités qui garantissent l'implication des citoyens dans le processus de décision. Pour ainsi dire, la représentation politique doit améliorer ces liens préexistants. Pour autant s'agit-il de laisser plus de responsabilités au citoyen en laissant la place au consensus plutôt qu'à la légitimité du vote ?

²⁷ POURTIER R., « Nommer l'espace, l'émergence de l'État territorial en Afrique noire », *L'espace géographique*, numéro 4, 1983, pp. 293-304.

²⁸ Cf. bibliographie, 1994, P. 103.

La démocratie directe²⁹ privilégiée dans les années 1970³⁰ n'est peut-être pas, de ce fait, la panacée. La solution pourrait venir d'une réappropriation par la classe dirigeante de la représentation, autrement dit d'un retour à la démocratie représentative. En outre, l'acceptation quasi généralisée de la mainmise d'un oligopole sur les rênes du pouvoir dans les démocraties occidentales, dans lesquelles a prévalu une citoyenneté stable, amène nombre d'observateurs à souligner, dans une démarche proche de Joseph Schumpeter ou encore, de Robert Dahl³¹, le caractère profondément inégalitaire de la participation politique à la prise de décision. Les citoyens, en dépit de leurs droits, étant dépourvus de toute compétence politique, s'abstiennent fréquemment et demeurent dans le « *silence politique* »³². Issue à la base d'un idéal de société, la démocratie électorale s'est fortement ancrée dans nos sociétés. Certes, elle reste figée d'un point de vue institutionnel dans le sens où les textes qui la régissent n'évoluent que très lentement. En revanche, son application reste fortement évolutive en fonction des conjonctures spécifiques de chaque société ayant fait le choix de son adoption³³.

En définitive, l'approche spatiale est nécessaire dans toute étude sur la démocratie électorale par le biais du comportement électoral. Néanmoins, pour éviter toute étude faussée, il faut, au demeurant, repérer les espaces d'étude (de discours ou de pratiques du vote) et les niveaux d'échelle, d'où une démarche à *double détente* : « d'abord embrasser l'ensemble des espaces du politique, ceux de la représentation et ceux du pouvoir [...] la spatialité des discours comme celle des pratiques » (LÉVY J., *Ibid*, p.108).

Désormais, il s'agit pour nous de cerner les différentes conceptions qui expliquent l'organisation spatiale des comportements électoraux. Nous tenterons, en conséquence, de donner par la suite une définition de la géographie électorale.

²⁹ « Référendum obligatoire d'initiative citoyenne », Source : VERHULST J., NIJEBOER A. (2007), p. 8.

³⁰ Cf MOLÉNAT X. (2008).

³¹ Voir définition de la démocratie.

³² BIRNBAUM P., 1996, p. 62.

³³ Se référer à la thèse d'Élise ROCHE (2010) en ce qui concerne les aspects contemporains de l'articulation entre le territoire institutionnel et l'espace vécu en Europe.

3/ Une épistémê de la Géographie électorale

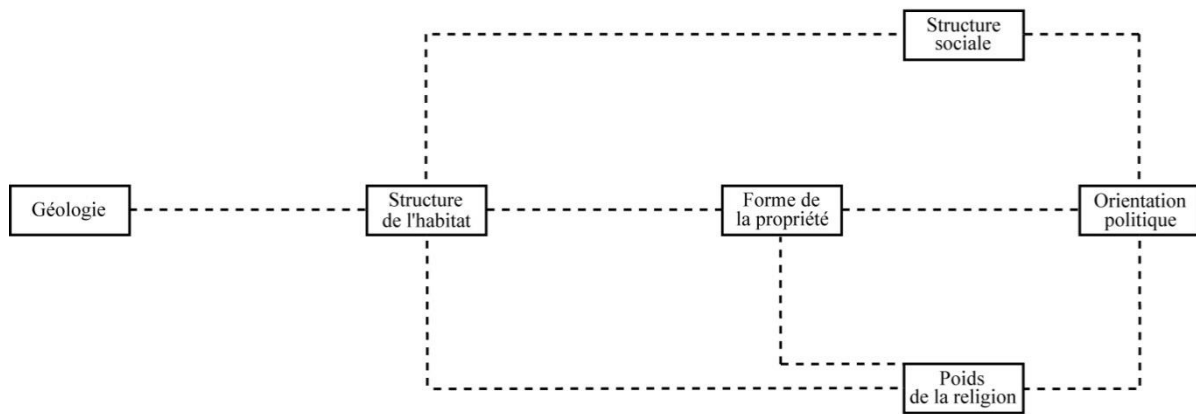
« C'est à partir du corps que se perçoit et que se vit l'espace, et qu'il se produit ».
(LEFEBVRE H, 1974, p. 190)

« Le domaine politique se saisit d'abord en tant que système d'organisation opérant dans le cadre d'un territoire délimité, d'une unité politique ou espace supportant une communauté politique » (BALANDIER G., 2004, p.33). Comprendre l'espace politique, telle est l'une des finalités de la géographie électorale, mais c'est aussi un de nos objectifs principaux. En repensant le concept d'espace politique, les « nouveaux géographes »³⁴ (ROSIÈRE S, 2007, p. 8) ont élaboré un objet d'étude « combinant l'effet de la structure sociale et l'influence des territoires sur le vote » (ANTIL A., 2006). Pour arriver à cette finalité, la géographie électorale a connu, au cours de son histoire, de nombreux soubresauts tant dans son champ d'études que dans son paradigme.

Longtemps perçue comme un pendant journalistique de la géopolitique, la géographie électorale n'a eu que très peu d'échos auprès du grand public. Toutefois, elle incarne un domaine de recherche novateur presque centenaire. Ses travaux précurseurs initiés par un politiste de formation, André Siegfried, ont permis de l'identifier clairement. Assurément, le « Tableau politique de la France de l'Ouest » en 1913, illustre clairement l'œuvre fondatrice de la discipline. Pour résumer, il compare la distribution géographique des votes à différents paramètres de la géographie physique (paysages, nature des sols,...) et humaine (structure de l'habitat, de la propriété foncière et de l'exploitation agricole) des territoires sur lesquels ils se répartissent (cf figure 2).

³⁴ Dominique Badariotti, Michel Bussi, Hervé Guillorel et Jacques Lévy pour les géographes français.

Schéma synthétique des facteurs de l'analyse de Siegfried*



(*) D'après Nonna Mayer, Pascal Perrineau, o. p. cit., 1992, p.42.

Figure 2: L'analyse d'André Siegfried

Est-ce pour cela que le « calcaire vote à gauche et le granit à droite » ? Cette formule déterministe et réductrice ne reflète pas les velléités de Siegfried dont les variables décisives appartiennent à la géographie humaine. Il faudra attendre l'année 1949 pour voir sa méthode d'analyse s'affiner avec la parution de la « Géographie électorale de l'Ardèche », qui met en lumière le contexte sans se départir du rôle des facteurs physiques (rôle du relief et de l'altitude). Siegfried ne sera pas le promoteur d'un mouvement de pensée, mais son influence, principalement en sciences politiques, traversera le temps et l'Atlantique.

Dans le même temps, aux États-Unis, les premiers travaux de recherche en géographie voyaient le jour. En 1918, Carl Otwyn Sauer³⁵ faisait paraître un article sur la problématique du « gerrymandering »³⁶. Le concept de *gerrymandering* renvoie à « l'action de découper des circonscriptions électorales pour favoriser un parti ou une communauté » (ANTIL A., 2006). Ce concept, dépréciatif au premier abord, s'inscrit directement dans le domaine de l'*Affirmative Action* (ou discrimination positive). Dès lors, encouragé par le *Voting Rights Act*³⁷ de 1965, le *gerrymandering* perd sa valeur négative. Le fait de permettre la promotion d'élus issus d'une minorité par redécoupage électoral dessine une nouvelle carte du vote.

³⁵ SAUER C. O., 1918, pp. 421-422.

³⁶ Du nom de son auteur, le sénateur Gerry qui en 1812 a procédé au redécoupage d'un district électoral dans le nord de Boston afin d'assurer la victoire d'un candidat de son parti.

³⁷ « Loi fédérale promulguée en 1965 sous l'autorité du président Lyndon Johnson éradiquant les entraves formelles à l'exercice du droit de vote et de représentation des Africains américains ».

Source : BELINGA Z. (2005), « Voting Right Act 1965 : le droit de vote des Africains américains est-il menacé ? », *Afrikara*, Accessible à l'URL : <http://www.afrikara.com/index.php?page=contenu&art=772>.

La cartographie, avant 1945, était la seule approche possible pour analyser spatialement le vote, et ce même si elle en est réduite au rôle d'outil. « Elle était simplement la matrice nécessaire pour vérifier la corrélation entre une opinion et une variable supposée explicative » (BUSSI M., 2004, p. 203). En contradiction avec l'analyse cartographique, les sondages d'opinion³⁸ deviendront l'alternative. Centré sur des monographies nationales, ce point de vue, essentiellement sociologique, connaîtra son apogée en France à partir des années 1960 et aboutira à la création du Centre de la Vie Politique Française (CEVIPOF). La mise en application la plus réaliste de cette méthode reste les scrutins locaux où l'on se sert des résultats comme une enquête d'opinion grandeur nature. Tout ceci dans le but d'orienter les stratégies de campagnes lors d'échéances à plus grande échelle.

L'héritage siegfriedien étant éclipsé en France, l'école de la géographie quantitativiste des pays anglo-saxons (le Royaume-Uni et les États-Unis en tête) va s'inspirer de la conception écologique pour compléter ses travaux. Disposant d'outils et de techniques d'analyse innovants dans les années 1960-1970, les géographes anglo-saxons (Kévin J. Cox, John R. Short, Ronald J. Johnston ou Peter J. Taylor) vont mettre en place des modèles « d'autocorrélation spatiale »³⁹ (ANTIL A., 2006) appropriés pour comprendre le comportement électoral.

Singulièrement, la conjugaison d'une démarche quantitativiste⁴⁰ et comportementale marquera le renouveau de la géographie électorale. L'école anglaise, avec ses deux initiateurs, Peter J. Taylor et, en particulier, Ronald J. Johnston, se différencie très nettement. On peut citer l'ouvrage fondateur de Peter J. Taylor « *Political Geography* »⁴¹ ou des revues spécialisées (*Political geography quarterly*, *Electoral studies*, ...). Existe-t-il des liens entre les deux rives de l'Atlantique ? Effectivement, on peut considérer que Jean Gottman faisait figure de « pont » (ROSIÈRE S., 2007, p. 9) entre la France et les pays anglo-saxons, ou encore André-Louis Sanguin⁴².

³⁸ Pour une définition précise des sondages d'opinion et les courants scientifiques qui y sont liés, se référer à la partie précédente sur les « différentes conceptions du comportement de vote ».

³⁹ L'*autocorrélation spatiale* repose sur « l'hypothèse que ce qui se passe dans un lieu a plus de chance de ressembler à ce qui se passe dans un lieu voisin qu'à des fractions plus éloignées ». in BRUNET R., FERRAS R., THERY H. (1992), p. 53. On peut parler aussi d'« effet de voisinage ».

⁴⁰ La géographie quantitativiste intègre dans son approche la notion de contexte spatial.

⁴¹ TAYLOR P. J. (1985), *Political Geography*, Londres: Longman, 238 p.

⁴² Cf. bibliographie GOTTMAN J., 1952 ou encore SANGUIN A. L., 1977.

Ils ont permis aux géographes français de s'inspirer de la méthodologie anglo-saxonne et de la mettre en pratique. Observons tout de même que l'audience de la géographie électorale reste limitée à la géographie sociale institutionnelle.

Il faudra attendre l'essor du vote pour le Front National (parti d'extrême droite) en France, au cours des années 1980, pour que l'explication du vote se renove. Si la concordance du « changement social/changement spatial/changement électoral »⁴³ de Pascal Buléon est vérifiée, la question de la frontière entre la géographie électorale et la géographie sociale⁴⁴ est posée. Aussi, sans être affirmatif, elle demeure étroitement liée à la géopolitique, en ce qui concerne l'analyse des votes extrêmes⁴⁵ ou les analyses des votes internationaux. En conséquence, la richesse de la géographie électorale reste sa vitalité épistémique.

Présentement, nous allons tenter d'établir un cadre de recherche pertinent pour cette théorie. En quelque sorte, il s'agira de définir la posture de recherche qui sera utilisée tout au long de cette étude et, surtout, les pièges à éviter.

Les modèles explicatifs évoqués par Pascal Perrineau et Nonna Mayer dans leur ouvrage « *Les comportements politiques* »⁴⁶ retiennent, principalement, la conception psychologique (ou behavioriste). L'apparition des sondages d'opinion dans les années 1940 a conduit à un changement sans précédent des enquêtes de sociologie électorale, en permettant de mettre les choix politiques non plus d'un collectif, mais d'un individu en relation étroite avec ses caractéristiques culturelles, économiques ou sociales. Si l'on se réfère à la première enquête dirigée par Paul Lazarsfeld⁴⁷, « une personne pense politiquement comme elle est socialement. Les caractéristiques sociales déterminent les préférences ». De nombreux modèles (de Columbia ou du Michigan) naîtront par la suite. Seulement, l'Université du Michigan, initiatrice du modèle, qui porte le même nom, conteste le déterminisme jugé démesuré et son caractère trop élémentaire, même s'il faut le préciser, les méthodes restent relativement proches.

⁴³ BULÉON P. (2002).

⁴⁴ De Paul Claval ou de Guy Di Méo.

⁴⁵ ALIDIÈRES B (2004).

⁴⁶ Se référer aux pp. 46-54.

⁴⁷ Cf LAZARFELD P. F ; et *al.*, p. 2.

Dans la lignée de ces modèles, des études novatrices seront menées en Grande-Bretagne (David Butler et Donald Stokes en 1969) ou encore en France (Guy Michelat et Michel Simon en 1977)⁴⁸. Cette méthode a l'avantage de mettre en exergue les représentations du champ politique de l'électeur et son identification partisane. Point négatif, la connaissance de l'électeur se fait au détriment de sa localisation.

Le modèle « écologique », initié par André Siegfried et son « *tableau politique de la France de l'ouest* » en 1913, prône la recherche des facteurs explicatifs des choix politiques de l'électeur dans son milieu géographique. Cette démarche est prolongée par l'École de Chicago, notamment son fondateur Robert Ezra Park et ses collaborateurs. Par exemple, E. W. Burgess pour qui la ville est « le milieu naturel de l'homme libre » (SCHEIBLING J., 2004, p. 29). Le parallèle peut être fait avec la thèse d'André Siegfried qui délimite le milieu local comme le « cadre social de l'homme » (LECOMTE J.-P., 2006, p. 123). L'appartenance d'un individu au milieu apparaît vraisemblable dans tous les travaux utilisant cette méthode. Pourtant, peut-on affirmer que le milieu est fabriqué par l'homme ? Non, très vraisemblablement, mais, au fur et à mesure du temps, le concept d'espace va, peu à peu, se substituer à celui de milieu. Cette conception originale de la géographie s'inscrit dans le renouveau de la discipline. Roger Brunet lui-même, un des rénovateurs, estime par définition que « tout milieu, comme espace géographique, est produit non seulement par l'action humaine, mais aussi par les représentations que, précisément, s'en font les hommes ». Or, dit-il, « l'idée de milieu est féconde, quand le milieu est considéré comme un sous-ensemble de l'espace géographique »⁴⁹. Cet affranchissement de l'homme par rapport au milieu coïncide avec la nouvelle conception de l'approche écologiste qui considère l'espace « comme la liberté plus ou moins importante de l'individu vis-à-vis de son environnement, son capital spatial, et renvoie, alors, à la notion d'intégration, ou de formation sociospatiale » (BUSSI M., 2004, p. 209).

⁴⁸ BUTLER D. & STOKES D. (1976), *Political Change in Great Britain*, Macmillan et MICHELAT G. & SIMON M. (1977), *Classe, religion et comportement politiques*, Paris : Presse de Sciences Po et Éditions Sociales.

⁴⁹ BRUNET R. et DOLFUS O. (dir., 1990), *Géographie universelle*, Paris : Hachette/Reclus, Tome 1, Monde Nouveaux, p. 36.

Malgré cela, cette approche comporte, aussi, certaines restrictions selon lesquelles cette méthode exige une analyse consciencieuse et précise. Un des reproches que l'on peut lui faire tient dans le fait qu'il lui a « souvent été reproché un glissement qui s'effectue de l'électeur vers l'électorat » (COLANGE C., 2007, p. 22). Les formations sociospatiales ne sont-elles pas la somme d'individus qui votent ? La tendance à vouloir cerner une détermination collective évacue, automatiquement, les particularités de l'individu.

Plus communément appelée *ecological fallacy*⁵⁰ (l'erreur écologique) ou encore « inférence écologique »⁵¹ selon William Robinson, qui en tentant d'élaborer une corrélation entre le taux d'alphabétisation et le pourcentage d'immigrants dans chaque État américain, a remarqué qu'il existait une différence majeure entre les taux de corrélation fondés sur des données de groupes d'individus (ou agrégées) ou individuelles. « L'inférence écologique » prend en compte tous les individus sans exception partageant les mêmes caractéristiques de l'ensemble du groupe auquel ils appartiennent. À une échelle fine, le risque d'erreur écologique augmente. Par conséquent, la science géographique s'est adaptée partiellement et le géographe affine, désormais, ses études grâce aux Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) en multipliant les corrélations à de multiples échelles. La multiplication des espaces de mesure permet de pondérer les variations des coefficients ainsi calculés.

En conclusion, nous retiendrons pour notre analyse le modèle « écologique », sans pour autant négliger la conception psychologique. En effet, toute étude qui a trait au politique doit englober les deux méthodes précédemment citées. Pour une meilleure compréhension de la discipline, il est nécessaire, présentement, de rappeler les tenants et les aboutissants qui constituent la géographie électorale⁵².

⁵⁰ Pour plus d'informations, se référer à ROBINSON R. W. (1950).

⁵¹ BRUNNER M., HUG S. (1994), pp. 21-22.

⁵² En complément de cette partie, il est possible de se référer également à la partie conceptuelle du terrain en annexe n°1.

CHAPITRE 2 : LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE EN EXPANSION

« La démocratie paraît solidement en place et rien, dans un avenir prévisible, ne paraît pouvoir la détruire ni de l'intérieur, ni de l'extérieur : l'incorruptibilité⁵³ intrinsèque démocratique semble devoir s'imposer »⁵⁴. Derrière cette démonstration, la thèse de l'universalisation du suffrage se heurte à la réalité des sociétés contemporaines. Or, si « la fin de l'histoire » est marquée par le « triomphe de l'État universel et homogène »⁵⁵, les démocraties non occidentales ont-elles un rôle à jouer aujourd'hui ? Travailler sur une démocratie non occidentale n'est pas chose facile pour un étudiant européen. L'œil du géographe, qui se veut universaliste, ne peut pas, dans tous les cas, analyser les phénomènes mondiaux de manière exhaustive. « En vertu de cette subjectivité, une expertise par un chercheur occidental d'une démocratie non occidentale pourrait être accueillie avec réserve » (BUSSI M., 2001, p. 54). Question de crédibilité ? Pas seulement : toute démarche de recherche peut être emprunte de culturalisme⁵⁶ et de jugements trop hâtifs sur la société étudiée. De ce fait, il semble qu'actuellement, dans le contexte de mondialisation, on ne puisse plus seulement envisager les cultures en termes de logique d'appartenance, mais qu'il faille plus faire appel à une « logique relationnelle de réseau »⁵⁷. Il est nécessaire de dépasser le point de vue traditionnel : « l'individu n'est pas seulement produit de ses appartenances, il en est aussi l'auteur, le producteur et l'acteur »⁵⁸. Au-delà de cette considération, la démocratie doit être « contextualisée » (DI MÉO G., 1998, p. 175) dans toute étude, eu égard aux spécificités de son adaptation et de son exécution.

⁵³ Le concept d'« incorruptibilité » dans l'histoire des idées politiques révèle que « les germes de la corruption sont inscrits dans la nature même de chaque régime politique ». Cette vision est clairement explicitée par Platon, dans la *République* (livre VIII), où il examine les différentes formes de gouvernement afin de déterminer quel est le « meilleur », c'est-à-dire le plus apte à favoriser l'équilibre social. In EYENE MBA J. (2002), pp. 66-70.

⁵⁴ BAECHLER J. (1994), p. 194.

⁵⁵ FUKUYAMA F. (1993), p. 13.

⁵⁶ « Doctrine sociologique qui met l'accent sur l'influence de la culture sur la société et l'individu ». Source : Médiadico.

⁵⁷ PRETCEILLE-ABDALLAH M. (2004), pp. 9-10.

⁵⁸ *Ibid*, 2004.

L'usage de la « comparabilité des systèmes démocratiques »⁵⁹ exige une démarche méthodologique attentive, en ce sens où la confrontation d'un modèle exporté qu'illustre la démocratie avec ses caractéristiques locales ne peut être compatible si l'on refuse d'accorder du crédit à la réalité. Le cadre africain peut, ainsi, être perçu comme un terrain d'étude complet pour tout chercheur qui souhaite travailler sur la question.

Théoriquement, cela paraît vraisemblable, si l'on observe la multitude des études en sciences politiques⁶⁰ ou dans d'autres sciences humaines. « L'Afrique demeure le terrain d'étude sur lequel la littérature française est la plus abondante » (BUSSI M., 2004, p. 16). Signe antagoniste de cette profusion d'études, les politistes peuvent, eux-mêmes, remettre en question la complaisance apparue avec cette méthode. Jean-François Bayart, François Constantin, Christian Coulon et Denis Martin dans « Aux urnes l'Afrique », se posent la question de savoir « Comment dépouiller les élections africaines ? » (LAVROFF, 1978, p. 1). Pour y répondre, ils affirment « tenter de poser au réel des questions auxquelles ils puissent répondre en dehors des stéréotypes que, spontanément, nous aurions tendance à leur imposer (sous-entendu l'isolement) » (*Ibid*, p. 2). Dans cette optique, dès le départ, ils abordent le risque de « l'ethnocentrisme ». Est-ce pour cela qu'il ne faut pas utiliser de modèle déjà préétabli ? La comparaison et le modèle ne sont pas forcément compatibles. À ce propos, la conception « écologique » d'André Siegfried peut être intéressante à utiliser si l'on en croit sa théorie. Adaptée au contexte africain, elle peut servir à étudier des systèmes politiques qui ont leurs caractéristiques et leurs dynamiques propres « pour ensuite déceler s'il existe quelque pertinence à étudier l'ensemble ainsi circonscrit dans son rapport à d'autres ensembles. » (*Ibid*, p. 3). En d'autres termes, en replaçant dans son contexte l'étude du comportement électoral à l'Afrique, l'on décèlera, assurément, une grille d'analyse complète pouvant être utilisée par la suite pour une exploration à une échelle plus large. « Si on veut la juger impartialement, il est donc important de ne pas la séparer de son milieu » (SIEGFRIED A, 1906, p. 119). En rappelant la prégnance du contexte, Siegfried démontre que toute étude doit s'imprégner de la condition du sujet d'analyse.

⁵⁹ Ou « comparatisme ». Cf. BUSSI M., 2001, p. 52.

⁶⁰ Les travaux du Centre d'Études d'Afrique noire de Bordeaux (Sciences politiques), le Centre d'Études des Mondes Africains (Histoire) ou encore les Études africaines de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS. Anthropologie principalement) de Paris. Il existe aussi de nombreuses revues comme le *Cahier des Études africaines*, *Politique africaine*, *Afrique contemporaine*.

L'écart à la norme ne peut, en définitive, être un objet d'étude. Selon toute vraisemblance, sa position conceptuelle doit se dégager de toutes les fausses évidences. En contradiction avec Joël Bonnemaïson⁶¹, notre posture ne retiendra pas le culturalisme. À supposer que « l'approche culturelle en géographie revient à étudier un système holistique dont aucune des composantes majeures n'est dissociable », les productions territoriales en mouvement produisent, nécessairement, des cultures politiques qui suivent la même trajectoire.

Dès lors, les cultures se dissocient de leur système et créent leurs propres dynamiques. Du coup, ce type d'analyse s'applique, principalement, d'un point de vue sociologique aux élites. De l'autre côté, la « masse », fraction de la société la plus mouvante, se retrouve supplantée. « En effet, la focalisation sur la culture politique des élites tend à l'ériger en isolat analytique et, ce faisant, à l'opposer à la culture politique populaire, implicitement ou explicitement jugée encore trop traditionnelle, donc peu productive du point de vue de la construction démocratique » (OTAYEK R., 1997, p. 802). La permanence des transformations de la culture ne peut expliquer à elle seule notre démarche. *In situ*, les modèles explicatifs occidentaux peuvent aussi servir à l'analyse, car « toute culture politique est nécessairement un produit hybride, fruit du métissage entre plusieurs traditions culturelles ». Deux conclusions s'imposent. D'une part, aucune culture politique n'est totalement antidémocratique ou démocratique. D'autre part, il n'y a pas de sociétés promises par leur culture démocratique et d'autres vouées à l'autoritarisme » (OTAYEK R., *Ibid*, pp. 804-805). Néanmoins, comme le concède René Otayek, « il n'en reste pas moins vrai que la construction de la démocratie pose de réels problèmes dans des sociétés valorisant fortement l'esprit communautaire et les allégeances particularistes, l'identification nationale et citoyenne ».

La méthode comparatiste se trouve bien face à deux obstacles : le culturalisme et le risque d'ethnocentrisme. En conséquence, notre démarche est bien celle de surmonter ces deux écueils en dépassant nos propres jugements. Par son implication, l'universalisation du suffrage demeure un des thèmes majeurs dans toute étude concernant les démocraties non occidentales.

⁶¹ BONNEMAISON J, COPANS J, « *La géographie culturelle.* », Cours de l'Université Paris IV-Sorbonne, 1994-1997 (établi par Maud Lasseur et Christel Thibault), Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 2000, 152 p., *Cahiers d'études africaines*, numéro 167, <http://etudesafriaines.revues.org/document1497.html>

Pour cette partie, il s'agira pour nous d'essayer de comprendre si cette « greffe » (BAYART J.-F., 1978) de la démocratie est en cours de diffusion ou de transition. Dans un premier temps, nous chercherons à comprendre comment les penseurs ont fait en sorte que le modèle démocratique puisse être utilisé comme un outil d'uniformisation des relations sociales à l'échelle mondiale. Ensuite, nous le verrons, l'expansion de la démocratie est en premier lieu le fruit de l'histoire de l'humanité. Pour ces raisons, cette convergence avec l'histoire cohabite avec de vrais clivages académiques concernant la compréhension de l'articulation mondialisation et démocratie. L'une, *quantitative*, liée à l'économie et l'autre, *qualitative*, liée à la culture. Un nécessaire retour sur les bases du concept de démocratie devra être réalisé pour essayer d'en dresser une définition pour le contexte africain. En définitive, la norme démocratique peut-elle s'étendre ? Par quels différents mécanismes la diffusion de la démocratie se fait-elle ? Quel outil conceptuel pourrait-on préconiser pour l'analyser ?

1/ Un même monde ?

Uniformiser et harmoniser le monde, tel était dès le départ le but final des grands penseurs occidentaux.⁶² Pour eux, mais principalement pour Max Weber, l'Europe de l'Ouest détenait, au début du XXe siècle, le « monopole de l'État et du capitalisme »⁶³ ; d'ailleurs, l'essor de la démocratie est, directement, lié à celui de l'économie de marché. Contemporains d'un monde où va s'imposer, progressivement, un modèle à imiter, les penseurs vont s'évertuer à comprendre l'émergence d'une nouvelle identité citoyenne et démocratique. Parle-t-on déjà de la naissance d'une « société-monde » (DURAND M.F., LÉVY J., RETAILLÉ D., 1993) où tous les particularismes seraient atténués au profit d'un seul et même mode de pensée ? Ce ne pourrait être le cas, si l'on tient compte de l'histoire de l'humanité. Pour J. Lévy⁶⁴, il existe trois grandes phases mondiales : les Grandes Découvertes du XVIe siècle, la Révolution industrielle des XIXe et XXe siècles et, à partir des années 1960, le mouvement dérégulé actuel. Aussi déficiente soit-elle, la dimension politique du monde actuel semble bien, pourtant, une réalité gagnant peu à peu en indépendance et de plus en plus sollicitée pour prendre en charge un nombre croissant de problèmes identifiés comme mondiaux.

⁶² Karl Marx, Émile Durkheim et Max Weber.

⁶³ WEBER M. (1967), pp. 10-11.

⁶⁴ DURAND M.-F., LÉVY J., RETAILLÉ D., o.p. cit., 1993.

2/ Mondialisation et démocratie

Le « temps mondial »⁶⁵ a-t-il fait son œuvre ? La société contemporaine vit une époque où le monde connaît une refonte totale de ses références. Les frontières deviennent mouvantes, les repères s'effacent et le territoire politique a perdu de sa capacité de régulation. À partir de là, comment peut-on évoquer l'imbrication entre démocratie et mondialisation⁶⁶ ?

À première vue, la mondialisation des échanges semble inséparable de la démocratie, car comme l'évoque René Otayek, « l'universalisation de la norme démocratique est indissociable de celle de l'économie de marché, au point où il est devenu légitime de parler de démocratie de marché »⁶⁷. En complément, Jean-Paul Fitoussi⁶⁸ a écrit un livre renforçant ainsi le caractère sémantique de cette expression. Au-delà de toutes ces considérations, il est impossible de déclarer, sans parti pris, qu'elles sont négatives ou bénéfiques l'une pour l'autre. Et pourtant, dans de nombreux pays, l'ouverture politique qui suit ou devance l'ouverture commerciale a permis une libéralisation certaine du marché intérieur. La quasi-totalité des pays qui, comme Taïwan ou la Corée du Sud, ont ouvert leur commerce avec des régimes « non libres » ont, par la suite démocratisé leur système politique, et ce même si la relation de causalité reste floue. Z. Laïdi a adopté deux méthodes pour sortir de ce dilemme. La première, de nature quantitative, consisterait à mesurer les corrélations concrètes, par pays ou encore d'une autre façon, c'est-à-dire en introduisant une distinction essentielle entre deux dimensions, la démocratie comme *procédure*⁶⁹ et la démocratie comme une *culture*⁷⁰. À l'inverse, si l'on se penche de plus près sur cette méthode, le volet quantitativiste vise, avant tout, les observations économiques, tandis que le second volet justifie davantage une démarche de géographie électorale puisqu'il s'intéresse de plus près à l'individu⁷¹.

⁶⁵ Le concept de « temps mondial » se définit comme une « nouvelle dynamique du monde faite d'enchaînements de faits et de situations inédites ». in LAÏDI Z. (2001).

⁶⁶ Il est très difficile de donner une signification exacte, résumant à elle seule ce qu'est véritablement la mondialisation, mais dans cette partie, et nous le verrons par la suite, sa définition est très évolutive. La mondialisation désigne « le processus historique d'expansion lente du système capitaliste dans l'espace géographique mondial ». Source : LACOSTE Y. (2003).

⁶⁷ Cf bibliographie OTAYEK R. (1999), pp. 7-8.

⁶⁸ FITOUSSI J-P (2004).

⁶⁹ « Un dispositif capable d'assurer le changement des équipes dirigeantes au travers d'élections libres ». in LAÏDI Z, *Ibid*, p. 605.

⁷⁰ « Un ensemble de règles formelles et informelles assurant à travers le temps, la libre expression des opinions et des intérêts... » in LAÏDI Z, *Ibid*, p. 606.

⁷¹ On peut citer le concept de « géocratie » (in BUSSI M. 2001, conclusion) qui désigne « une géographie du pouvoir qui considère l'individu comme un acteur majeur ».

En somme, la question de la représentation à l'échelle mondiale n'est pas résolue. Comment peut-on maintenant articuler les deux notions de démocratie et de mondialisation ensemble ? Peut-être en partant de la définition initiale de la démocratie.

Peut-on définir autrement la démocratie, surtout si elle se pratique « ailleurs » ? S'agissant d'une norme occidentale, la démocratie s'exprime de manière englobante, c'est-à-dire qu'à tout point de la Terre, elle doit s'imposer comme un modèle. « La démocratie est ainsi incluse dans un champ de concepts, comme les droits de l'Homme, le développement, le libéralisme, voire la laïcité, nés en Occident, mais à prétention universelle » (BUSSI M., 2004, p. 24). Chaque espace étudié peut être considéré avec sa propre application de la définition du concept. « La crise de l'universalisme » (BADIE B., HERMET G., 1990) telle qu'elle est décrite correspond à l'échec des grandes théories (MENZEL U., 1991 ; BOUDON R., 1992). « Il n'y a pas » - telle est la conclusion formulée par des comparateurs français – « de déterminismes universels, car les histoires sont pour cela trop complexes et, en fait, trop indépendantes les unes des autres » (*Ibid*, 1990). De ce fait, les analyses comparatistes doivent prendre en compte l'historicité unique des sociétés dans lesquelles les études s'insèrent. « Hors de l'Occident », le phénomène démocratique intègre sa propre approche géographique que l'on ne peut occulter. « Ce constat est, sans aucun doute, lié au fait qu'estimer l'état de la démocratie dans le monde revient à donner une définition universelle d'un concept interprété différemment selon les lieux » (BUSSI M., 2004, p. 33). À l'image de la problématique de la *Moralität* – c'est-à-dire d'une morale définie par une somme de normes qui caractérisent l'aspiration à l'universalité (CHAMIAL P., 1991, p. 54) – la justification de l'exigence démocratique relève de ses propriétés explicites et non de la prise en compte de sa nature. Par exemple, les dispositions institutionnelles, les formes de vie ou les choix individuels sont considérés comme étant légitimes (WELLMER A., 1989, p. 522). Cette conception kantienne de la « démocratie procédurale » s'oppose à la vision des « communautaristes » qui critiquent son incapacité à prendre en compte les spécificités culturelles, les modes de vie ou les traditions des espaces où ces règles de justice s'appliquent. La « démocratie substantielle » d'obéissance hégélienne⁷² se substitue à la « démocratie procédurale » pour réinscrire les revendications démocratiques dans sa territorialité constitutive.

⁷² Op. cit., 1991, p. 54

Pour illustrer ce propos, les observations faites sur les démocraties africaines reflètent bien la prééminence de la « démocratie substantielle » sur la « démocratie procédurale ».

P. Quantin (2000, p. 479) fait le même constat à propos des pays d'Afrique : « comparer des démocratisations, c'est plus ou moins présumer que le processus est connu d'avance, circonscrit dans une évolution attendue, contrôlé dans le temps dans des phases prévisibles. [...] Ces exigences ne sont pas satisfaites quand on s'interroge sur les démocratisations africaines. L'absence d'un modèle unique de passage à la démocratie interdit une approche globale, ne serait-ce que parce qu'il s'agit dans tous les cas d'expériences politiques qui sont à considérer comme des innovations et non comme des reproductions ou des répliques de figures imposées ». Un choix théorique qui se rapproche de l'hypothèse de la « sociogénèse »⁷³, mais aussi une sorte de fatalité en vue de l'adoption ou non du modèle démocratique. Dans ces conditions, l'adoption de la démocratie est-elle une sorte de panacée mondiale ou existe-t-il d'autres alternatives à son approbation ?

3/ « La démocratie électorale est-elle contagieuse ? »

Lors d'un débat d'actualité intitulé « La démocratie électorale est-elle contagieuse ? » et animé par H. Rousso⁷⁴ au Château de Blois en octobre 2005, les protagonistes ont soulevé la controverse de la « diffusion » de la démocratie électorale. À la lecture du calendrier électoral mondial, on a l'impression que le monde est en train de changer. En effet, en trente ans, le nombre d'États⁷⁵ votants serait passé de 20 à 60 %, soit 120 démocraties au moins « formelles »⁷⁶, jusqu'à connaître une stagnation de son adoption à partir de 2001. Cependant, cette lecture de l'état mondial de la démocratie ne permet nullement de dresser un tableau qualificatif en raison d'un certain désenchantement perceptible au sein de l'électorat. Outre son caractère négatif, la diffusion de la démocratie est, tout de même, une avancée certaine et ce n'est pas une fin en soi de dire que la démocratie s'exporte bien.

⁷³ « Elle postule ainsi que des types de sociétés, ou leur situation à un moment donné, autoriseraient (ou interdiraient) des passages à la démocratie » (op. cit., 2000, p. 481). Pour plus d'informations selon les contextes : en Afrique : NGUINI M. A. (1997) ou en Europe : NOIRIEL G. (2006).

⁷⁴ Historien français, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale.

⁷⁵ Les chiffres sont résumés sur Clionautes à l'URL suivante : <http://www.clionautes.org/spip.php?article887>.

⁷⁶ FOREIGN OFFICE américain, 2003. Les « élections sont non concurrentielles, truquées et les opinions achetées ou manipulées » (in BUSSI M., 2004, p. 14).

Étrangères à la culture européenne et donc aux formules qui ont été à l'origine de la démocratie électorale, insérées dans un système économique principalement contrôlé du dehors, les démocraties d'« ailleurs » ont, dans la majorité des cas, suivi des modèles exogènes. Pour ces raisons, la diffusion de la démocratie électorale s'est faite par contagion. Les circonstances de cette diffusion sont, en revanche, loin d'être uniformes. Les sociétés se situant dans la proche périphérie du continent européen ont, d'abord, découvert la culture occidentale. L'époque coloniale a joué, dans les sociétés qu'elle a atteintes, un rôle nettement différent. Plus agressive, l'intronisation des institutions politiques occidentales en territoires colonisés a, aussi, été plus partielle : la constitution d'un appareil administratif colonial a, sans aucun doute, préparé la construction démocratique après l'indépendance. À préciser que les systèmes mis en place par le colonisateur « n'ont jamais permis la construction d'un centre politique réel, capable de rayonner au sein d'une périphérie très morcelée et livrée aux modes les plus traditionnels de gouvernement »⁷⁷. Tous ces facteurs de diffusion du modèle démocratique sont encore relayés, à l'époque moderne, par l'action de théoriciens « diffusionnistes »⁷⁸. Ainsi, Samuel Huntington⁷⁹ définit trois vagues de démocratisations successives. La première a débuté en 1828 avec l'élargissement du scrutin pour se terminer dans les années 1920-1930 avec l'apparition des régimes fascistes en Europe. La seconde beaucoup plus courte, embrasse les années 1945-1962, avec le retour de la démocratie en Europe et l'affranchissement de certaines colonies britanniques dont, en premier lieu, l'Inde en 1947. La dernière vague, toujours d'actualité, a débuté avec la fin de la dictature au Portugal en 1974. En tout état de cause, le nouvel ordre mondial, issu de la chute du bloc soviétique, a permis de nouveaux efforts de démocratisation. Néanmoins, il faut indiquer que le modèle d'Huntington est sujet à caution, certains auteurs comme Philippe Schmitter⁸⁰ contredisent ce paradigme et estiment qu'il existe quatre grandes phases de diffusion de la démocratie. En définitive, les vagues de démocratisation ont épousé les grandes phases de l'histoire du XXe siècle. Toutefois, elles se sont effectuées selon des logiques que nous nous proposons, désormais, d'explicitier.

⁷⁷ THOMAS L. (1971).

⁷⁸ Selon la définition de Bronislaw Malinowski (1970), le « diffusionnisme », courant de pensée en Anthropologie est « l'adoption ou l'emprunt de procédés, des outils, des institutions, des croyances d'une culture par une autre ».

⁷⁹ HUNTINGTON S. (1991).

⁸⁰ (1996, pp. 36-37).

Les enchaînements combinatoires de diffusion de la démocratie restent étroitement liés à la colonisation par la proximité politique. Non seulement la métropole colonisatrice a toujours influencé ses États satellites, mais, de la même manière, les remous politiques provoqués par la décolonisation des années 1960 n'ont en rien entaché son poids. Résumer le processus de diffusion de la démocratie à la mise en place « d'institutions protodémocratiques » (JAFFRELOT C., 2000, p. 33) ne peut être effectif, ce qui de surcroît intéresse une infime partie des acteurs locaux. On peut clarifier, partiellement, cette observation par l'approche de Laurent Whitehead (1992) qui propose le concept de diffusion en « grappe »⁸¹. « Les innovations démocratiques (vote secret, vote des femmes, vote obligatoire, vote local des étrangers...) se diffusent, le plus souvent, selon des logiques de mimétisme entre États voisins ». Ses effets de voisinages ont, communément, été choisis en même temps par des groupes d'États. À titre d'exemple, on peut citer la Scandinavie, le Benelux, les Antilles, l'Europe de l'Est, l'Europe méditerranéenne, l'Amérique latine et l'Afrique australe...

Quelle que soit la forme qu'emprunte la diffusion de la démocratie, les théories qui y sont liées ne tiennent pas forcément compte de la déconnexion existante entre les États eux-mêmes tant les dynamiques politiques internes y sont différentes. Le géographe, justement, travaille à toutes les échelles. Le local, l'échelle la plus pertinente d'étude pour un OPNI (Objet Politique Non Identifié)⁸², permet de rendre perceptible ces différences. Comme la démocratie ne s'adapte pas de la même manière dans chaque pays, la technique du regard croisé peut être intéressante à utiliser.

⁸¹ Repris de BUSSI M., 2001, p. 33.

⁸² Cf bibliographie MARTIN D.-C. (dir.), 2003. Derrière le calembour se profile une approche des phénomènes politiques qui s'intéressent d'abord aux représentations que les citoyens se font des systèmes dans lesquels ils vivent et doivent agir.

CHAPITRE 3 : L'ARRIMAGE DE LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE AU MALI

En dehors du rôle non négligeable de la colonisation dans l'« exportation » du modèle étatique occidental, les États d'Afrique et surtout d'Asie possédaient déjà des structures politiques antérieures à la période impérialiste. « Maintes formations politiques de ces deux continents préexistaient à leur mise en dépendance par l'Occident » (BAYART et al, 1996, p. 14). Bertrand Badie et Jean-François Bayart trouvent tous deux un terrain d'entente sur la question des « rapports de dépendances » consécutifs à la greffe étatique. Pour Bertrand Badie, « les produits importés deviennent également porteurs de significations nouvelles qui tendent à reconstruire la scène politique dans laquelle ils s'insèrent selon des formes renouvelées qui, au total, la rendent encore davantage dépendante » (1992, p. 177). En conséquence de quoi, Jean-François Bayart fait allusion à « l'adhésion à la dépendance » (1996, p. 14) ; le concours des États concernés par la coopération interétatique correspond principalement à une forme de passivité plutôt qu'à une forme réelle d'action politique. « La répartition géographique ou sociale du pouvoir politique contemporain est souvent le prolongement d'une alliance conclue entre la puissance métropolitaine et un groupe autochtone » (BAYART et al, 1996, p. 14). Dans les faits, ces relations d'interdépendance existent-elles encore ? Au regard des thèses « développementalistes »⁸³ et « dépendantistes »⁸⁴ néomarxistes qui s'approprient le monopole⁸⁵ de l'analyse des sociétés du Sud en accordant du crédit au rôle de « l'extranéité »⁸⁶, c'est-à-dire à l'importance des facteurs extérieurs dans les changements politiques qui touchent les sociétés du « Sud »⁸⁷, cette question peut trouver ses réponses dans les thèses de Bertrand Badie.

⁸³ L'approche « néoclassique » avancée par Robert Solow au début des années 1960, « les pays sous-développés auraient un taux de croissance plus élevé que les pays développés, et rattraperaient leur retard progressivement ou encore l'autre démarche théorique parfois qualifiée de « structuraliste », accordent d'avantage d'importance « aux rapports entre les groupes sociaux ainsi qu'aux différences de développement entre les régions d'un même pays. ». Source : *Notionnaire*, Encyclopédia Universalis, Paris, 2004, pp. 262-263.

⁸⁴ Le « dépendantisme » est résumé au début de cette sous-partie. À y regarder de plus près, Jean-François Bayart et Bertrand Badie inscrivent leur analyse respective dans la droite ligne de ce mouvement.

⁸⁵ Pour plus de précisions se référer à BAYART J.-F. et al, 1996, p. 11.

⁸⁶ « Caractère de ce qui est étranger » (*Le Robert quotidien*).

⁸⁷ Par définition, les sociétés du « Sud » peuvent être considérées comme équivalentes aux sociétés non européennes, le monde d'« ailleurs » ou encore l'ancien tiers-monde. Pour des informations complémentaires se référer à KEYFITZ N, 1992, pp. 1513-1531.

Le concept d'« extranéité » a été développé par Bertrand Badie en 1978 au cours de son ouvrage *Sociologie de l'État*⁸⁸ et repris par la suite par Jean-François Bayart : « or la thèse de l'extranéité de l'État n'est pas seulement erronée » (p. 13) ou encore « la thèse de l'extranéité prend peut-être l'exception pour la règle » (p. 14). La possibilité de soutenir le rôle important du modèle occidental sur le système politique des sociétés du « Sud » n'est pas incongrue, en revanche, il faut signaler que « les sphères du politique, du social, du culturel et de l'économique sont encastrées les unes dans les autres, et que les États africains ne peuvent être réduits à de simples ballons suspendus en l'air » (DUBRESSON A., RAISON J.-P., 2003, p. 32). À l'heure actuelle, les administrations fonctionnent tant bien que mal, on assiste tout de même à une véritable « étatisation » des territoires nationaux (*Ibid*, p.35). Ce qui induit la nécessité de faire évoluer l'approche de Jean-François Bayart et de Bertrand Badie, de « l'État dépendant » vers « l'État souverain ».

1/ Consolidation ou transition, la démocratie requalifiée

L'analyse de la transition démocratique d'un pays présuppose tout d'abord d'établir un lien entre les différents points de vue conceptuels, qu'ils soient d'ordre spatial ou idéologique. Dans cette perspective, Georgina Sánchez Lòpez précisait, à propos des démocraties d'Amérique latine, que « face à des évolutions aussi rapides qu'incertaines, des légitimités à construire, la démocratie reste à inventer avant de la perfectionner » (1993, p. 14). Perfectionner ou inventer, la question reste posée. Si la « transitologie »⁸⁹ est, elle-même, une création récente, la multiplicité des études, particulièrement aux États-Unis⁹⁰, dénote qu'elle est véritablement une discipline autonome. Quel en est le but scientifique ? Son objet est « le changement politique – ou la résistance à ce changement – intervenant aujourd'hui dans des sociétés à régimes autoritaires » (ADDI L ;, 1998). À bon entendre, l'acceptation selon laquelle la transition démocratique commence là où le totalitarisme s'arrête est réductrice, car on l'a vu, l'étude des transitions démocratiques est beaucoup plus complexe que cela.

⁸⁸ On le voit apparaître notamment à la page 180 : « ce qui ne put en fin de compte qu'aggraver l'extranéité du germe étatique ainsi semé ».

⁸⁹ Le terme « transitologie » est né lors de la publication de « la troisième vague » de Samuel Huntington. Les spécialistes sud-américains l'ont développé. (G. O'DONNELL ou P. SCHMITTER).

⁹⁰ On peut citer les travaux précurseurs de politique comparée de Juan LINZ ou encore Jibrin IBRAHIM sur les transitions démocratiques dans les pays d'Afrique de l'Ouest anglophones. Pour plus d'informations, se référer à la bibliographie. En complément, il faut noter qu'il existe un centre national pour la transition démocratique (ICDT) aux États-Unis.

Pour Patrick Quantin, « l'absence d'un modèle unique de passage à la démocratie interdit une approche globale, ne serait-ce que parce qu'il s'agit, dans tous les cas, d'expériences politiques qui sont à considérer comme des innovations et non comme des reproductions ou des répliques de figures imposées » (in JAFFRELOT C. et al, 2000, pp. 479-480). De manière analogue, d'autres critiques sont formulées. La principale de ces critiques s'organise autour de deux grands arguments (SCHEDLER A., 1998). Premièrement, il est impossible de dire quand une démocratie est consolidée. Aucun critère ne peut être assez solide pour le penser. La tenue d'élections libres et compétitives ne peut suffire pour définir une démocratie consolidée. Le second argument met en évidence la dimension *ethnocentrée* qui tend à faire de la démocratie occidentale le modèle de toute forme de démocratisation. " These are polyarchies, but they are neither the ones that the theory of democracy had in mind as it grew out of reflection on the political regimes of the global northwest, nor what many studies of democratization assume that a democracy should be or become" (O'DONNELL G., 1996p. 43). La démocratie, dans sa dimension *téléologique*, représente le seuil naturel à atteindre qui puisse satisfaire le « désir universel de liberté »⁹¹.

Dans ce but, l'ethnocentrisme ou la téléologie peuvent s'exprimer à travers ce souci constant de classement ou de palmarès démocratique. À l'instar de J. LINZ (2000) qui distinguait dans son ouvrage *Totalitarian and Authoritarian Regimes* des organisations politiques totalitaires ou autoritaires dans un contexte de Guerre froide, les classements font partie intégrante des débats sur les processus de démocratisation et les critères qui les différencient. Cette vision manichéenne est, certes, le fruit d'un contexte politique lui-même binaire, la Guerre froide, mais selon M. Camau (2009, p. 214), « il a opéré une stabilisation des classements fondée sur une clarification des contrastes entre types de régimes suivant plusieurs variables, au premier rang desquelles le pluralisme ». Sa théorie a permis de sortir des conceptions « globalisantes »⁹² (MARCHESIN P., 1993) sans pour autant occulter définitivement les lieux communs et les stéréotypes.

⁹¹ *Ibid*, p. 38.

⁹² On entend par là, le développementalisme, dans le sens où « le chercheur admet que tous les ordres politiques connaissent un processus de développement comparable, l'analyse devant dès lors consister à mesurer les décalages, autrement dit les retards des premières sur les secondes ». Ainsi que la notion de dépendantisme en rapport avec la définition que donne S. AMIN (1967, pp. 279-280) : « la société ivoirienne n'a pas d'autonomie propre, elle ne se comprend pas sans la société européenne qui la domine ; si le prolétariat est africain, la bourgeoisie véritable est absente, domiciliée en Europe qui fournit capitaux et cadres ». Notre propos concerne principalement le « développementalisme » pour son attrait à gommer la diversité des sociétés des Suds, tandis que l'aspect caricatural du « dépendantisme » fournit un cadre formel bien construit négligeant ainsi la complexité des situations propres à chaque pays.

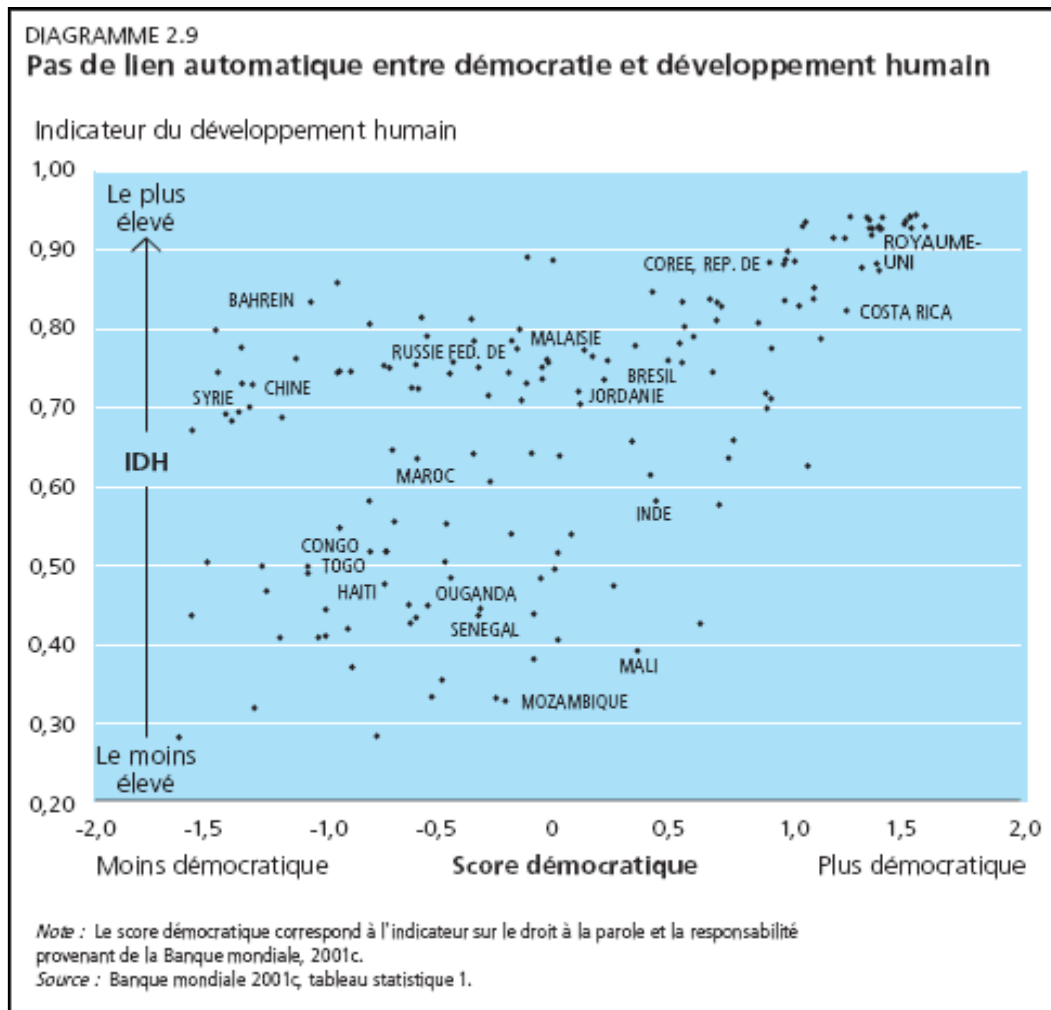
À ce titre, chaque année le magazine *The Economist* publie un palmarès des pays classés en vertu de leur indice démocratique. Il s'agit de la compilation de 60 indicateurs⁹³ qui évaluent le niveau de démocratie selon un indicateur allant de 0 à 10. Plus on est proche du zéro, plus le pays en question est considéré comme étant un régime autoritaire ; au contraire, plus l'on s'approche du chiffre 10, plus le pays est jugé comme une démocratie. Le classement intermédiaire correspond soit à une démocratie imparfaite soit à un régime hybride. Selon ce classement, un seul pays africain (l'île Maurice) est une démocratie, les 52 autres sont soit des démocraties imparfaites, soit des régimes hybrides ou encore des régimes autoritaires.

D'une part, aucune explication claire n'est donnée pour justifier les classes de ce « hit-parade », comme le concède un des journalistes de l'*Economist Intelligence Unit*⁹⁴, « il n'y a pas de consensus sur la façon de mesurer la démocratie », d'autre part, ce classement est utilisé par de grands organismes internationaux, tels que le Programme des Nations-Unies pour le Développement pour certaines de ses analyses (cf graphique 1). En 2011, le Mali, par exemple, était classé 63^{ème} et répertorié dans la même catégorie que l'Inde ou la France. Par rapport à ce dernier point, le classement perd de son objectivité en utilisant des variables qui occultent les effets de contexte. La démocratie en France n'a pas été adoptée au même moment qu'au Mali ou en Inde.

⁹³ Allant de 0 à 10, il est la synthèse de 5 catégories de critères : des élections libres et transparentes, des libertés civiles, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique et la vitalité de la vie démocratique (opposition ou liberté de la presse)

⁹⁴ Un groupe de recherche dépendant du journal *The Economist*. Source : Democracy index (2007), *Liberty and justice for some*, 22 août, accessible à l'URL : <http://www.economist.com/node/8908438>

Graphique 1 : La stabilité démocratique est-elle liée avec l'IDH ?



Source : (PNUD, 2002, p. 60)

Les distorsions sociales, économiques ou institutionnelles sont tellement importantes entre les pays que l'on ne peut pas utiliser l'outil de la comparaison⁹⁵ pour toute forme d'analyse institutionnelle. Par conséquent, l'utilisation constante d'indicateurs, tels que l'indice démocratique, remet en cause l'objectivité même des représentations entre les démocraties électorales du monde. Aussi, certaines erreurs peuvent amener des défauts d'interprétations. Dans cette optique, le graphique n°1 vient confirmer cette tendance à distiller des informations erronées. En regardant, la note en bas à gauche, il est stipulé que « le score démocratique correspond à l'indicateur sur le droit à la parole et à la responsabilité », néanmoins, ci-dessus nous indiquions que l'indice comprenait soixante variables.

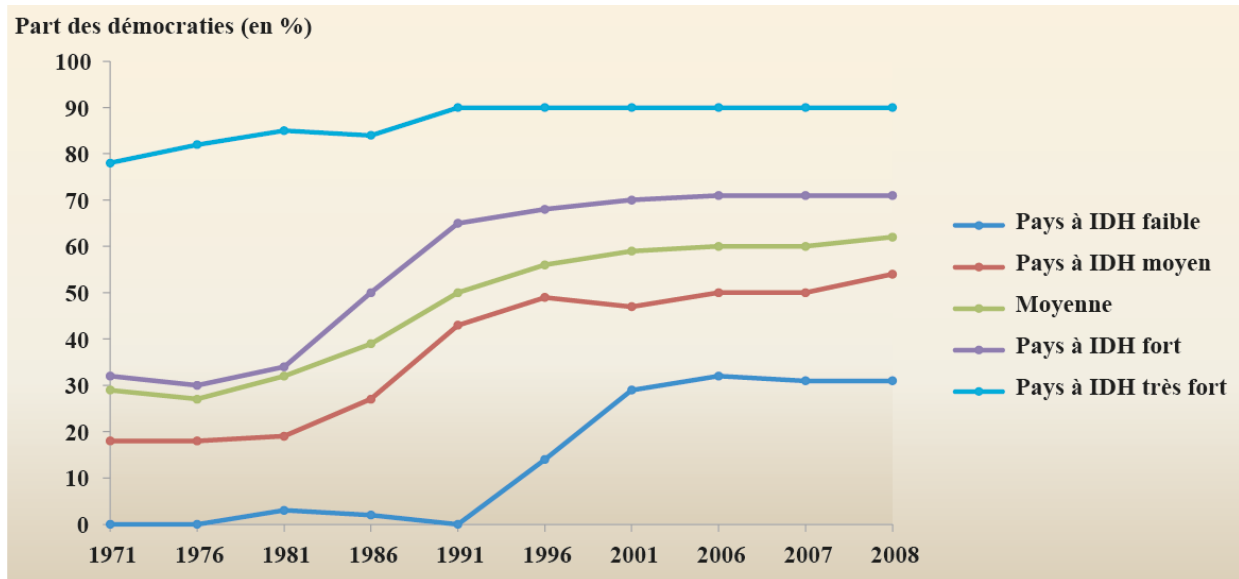
⁹⁵ Pour plus d'informations sur la thématique du comparatisme, se référer aux ouvrages de DÉTIENNE M. (2000) ou de GOODY J. (1999).

Dès lors en continuant dans l'analyse, la mise en adéquation de l'indice de Développement Humain⁹⁶ avec le score démocratique peut être crédible surtout pour expliquer que la démocratie électorale peut être effective dans un contexte de pauvreté avérée. Le Mali avait, par exemple, davantage progressé que le Togo sur la voie de la stabilisation de ses structures démocratiques, mais restait à un niveau d'IDH (0,39 contre plus de 0,5) moins élevé. Toujours par rapport au classement du magazine *The Economist*, les prévisions chiffrées en matière d'adoption du modèle démocratique étaient vues à la baisse pour 2010. L. DIAMOND⁹⁷ parlait même de « récession démocratique » en faisant référence à la crise économique de la même année. Toutefois, cette affirmation est contredite par un graphique établi par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) la même année (cf graphique n°2).

⁹⁶ « Instrument de base des analyses menées par les Nations Unies en matière de développement économique et social et introduit en 1990 par le Rapport mondial sur le développement humain (publié par le PNUD), l'IDH est un indicateur composite. Il combine les valeurs de trois indices : la longévité (espérance de vie), le savoir (mesuré pour les deux tiers par le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers par le nombre d'années d'études) et le niveau de vie (mesuré par le PIB par habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat). Source : Encyclopédia Universalis.

⁹⁷ POSADA-CARBO E. (2010), «La resisencia democratica», *El Tiempo*, le 22 janvier.

Graphique 2 : L'adoption de la démocratie stagne



Auteur : David Vigneron, 2011.

Sources : Calculs du BRDH basés sur les données de CHEIBUB J. A., GANDHI J. et VREELAND J. R. (2009) repris du Rapport sur le développement humain (2010), p. 99.

L'affaiblissement de la démocratie est bien antérieur à 2008, il a sans doute commencé en 2001 et depuis l'adoption de la démocratie dans le monde est en phase de stagnation. L'Afrique a pour sa part connu une trajectoire inverse avec les révolutions arabes et un renouvellement important de son personnel politique (Côte d'Ivoire, Guinée Conakry).

Dans les années 1990, avec un contexte international désorganisé par la chute du mur de Berlin, les institutions de Bretton Woods (le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale) ont décidé de privilégier les impératifs économiques sur toute autre chose. « En clair, en faisant la promotion de la démocratie, les institutions de Bretton Woods, derrière lesquelles s'alignent de plus en plus de donateurs multilatéraux (Union européenne) et bilatéraux, ambitionnent d'améliorer l'environnement institutionnel nécessaire au bon fonctionnement du marché » (AKINDÈS F, 2000, p. 609). Parallèlement, la recherche suit le mouvement imposé par les instances dirigeantes. Dans l'absolu, s'il existe une certaine linéarité de l'évolution démocratique, on peut estimer qu'une étude monographique peut être appropriée. L'exemple africain révèle que « la concomitance des transitions dans la majorité des pays subsahariens dans les années 1990 à 1994 constitue une conjoncture remarquable » (JAFFRELOT C. et al, 2000, p. 483).

Derrière l'apparent empirisme de la « transitologie » se cache la nécessité de trouver une définition claire. Michel Bussi exprime bien cette obligation : « au total, si l'expression transition démocratique ne doit être utilisée qu'en ayant bien conscience de ce qu'elle implique (irréversibilité, mais aussi référence à un modèle extérieur), l'explication des étapes et des acteurs de la transition est indispensable à une analyse comparative » (2004, pp. 44-45). Notre ambition n'est effectivement pas de faire du comparatisme, mais bien de mener à terme une analyse concrète des modalités propres du processus de démocratisation du Mali, et ce en termes d'originalité. Dans ce cas, reprenons maintenant l'exemple des transitions démocratiques en Afrique pour replacer les spécificités de la démocratie malienne dans son contexte international à l'échelle continentale.

Tableau 2 : Situation des transitions démocratiques africaines (par P. Quantin, juillet 2012)

Pas de transition	Transition avortée avant les élections	Transitions sans alternance	Transitions avec alternance suivie de restauration autoritaire	Transitions avec alternance, et seconde élection gagnée par l'ancien parti unique	Transition avec alternance non consolidée	Transition avec alternance consolidée
Soudan	Guinée Biss.	Algérie	Mali		Kenya	Afrique du S.
Sud-Soudan	Somalie	Angola			Libéria	Bénin
Zimbabwe		Burkina Faso			Sierra Leone	Botswana
		Burundi			Zambie	Cap Vert
		Cameroun				Comores
		Centrafrique				Ghana
		Congo-Braz.				Ile Maurice
		Côte d'Ivoire				Malawi
		Djibouti				Mozambique
		Égypte				Namibie
		Éthiopie				Nigéria
		Gabon				Sao Tomé
		Gambie				Sénégal
		Guinée Cky				Seychelles
		Guinée équat.				Tanzanie
		Kenya				Zambie
		Libye				
		Mauritanie				
		Madagascar				
		Niger				
		Ouganda				
		RDC				
		Rwanda				
		Tchad				
		Togo				
		Tunisie				

Source : JAFFRELOT C. et al, 2000, p. 489⁹⁸. Mis à jour par D. VIGNERON, 2012.

* L'Érythrée, le Lesotho, le Maroc et le Swaziland, la Gambie, n'ayant jamais connus de période de transition démocratique pour des raisons diverses, ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

** Nous avons tenu compte des Printemps arabes qui ont entraîné des périodes de transitions démocratiques en Égypte, en Libye et en Tunisie.

⁹⁸ Ce classement peut être sujet à caution dans le sens si l'on part de l'idée que les pays d'Afrique connaissent localement des situations disparates, néanmoins, il nous offre un panorama utile pour la compréhension de la « transitologie » africaine. D'autre part, nous avons conservé le classement préalable de P. Quantin par souci de fidélité scientifique, toutefois ce classement peut être effectivement réactualisé par une nouvelle nomenclature.

Si l'on effectue une classification plus précise, on s'aperçoit dans le tableau n° 2 qu'il existe sept « échelles de transition » (BUSSI M., 2004, p. 44) pour Patrick Quantin. À mesure que le temps passe, la consolidation démocratique des États d'Afrique subsaharienne se fragmente, majoritairement, en deux catégories (les transitions sans alternance et les transitions avec alternance consolidée). Tous les États qui connaissent une transition avec une alternance consolidée sont constitués principalement par quelques États d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Nigéria, Ghana et Bénin), les États insulaires (sauf Madagascar) du continent et les pays de l'Afrique australe tandis que les États d'Afrique qui connaissent des transitions sans alternance sont trop émiettés pour pouvoir être catégorisés. À l'heure actuelle, l'avènement démocratique vient rappeler que « les transitions démocratiques sont encore *fondationnelles* et donc susceptibles d'évolution réversible, voire régressive » (GUÈYE B., 2009, p. 14). De cette façon, le Mali faisait figure d'exception en Afrique de l'Ouest avec le Sénégal, le Bénin ou le Ghana, non sans difficulté, mais était, au regard du contexte africain, une démocratie consolidée. Est-ce que le concept d'« alternance démocratique » pouvait expliquer cette position charnière avant le coup d'État du 22 mars 2012 ?

L'alternance démocratique peut être perçue comme un « changement dans la continuité »⁹⁹. En dehors d'une véritable définition de l'alternance, nous pouvons considérer que le concept d'alternance peut être défini au même titre que la « consolidation démocratique ». À l'origine, cette idée était un concept « étroit », formulé afin de relever le défi posé par la stabilisation des régimes. Critiqué dès le départ et changé en concept « fourre-tout », il englobe tout l'éventail des problèmes politiques auxquels ont été confrontées les démocraties de la « troisième vague ». Classiquement admise, nous retiendrons la définition simple du concept selon lequel « un régime démocratique se consolide lorsqu'il semble vouloir durer ou le voir se prolonger dans le temps »¹⁰⁰. En l'état actuel des recherches en sciences politiques, le niveau de consolidation laisse davantage la place à l'aléatoire qu'au concret. « Par conséquent, la délimitation des niveaux empiriques de consolidation démocratique n'est pas une question de pure observation, mais de prédiction »¹⁰¹. En réalité, ce sera sur la capacité d'un État à prévoir les futures conjonctures politiques que se révélera le véritable degré de consolidation démocratique.

⁹⁹ DAFF M (1996).

¹⁰⁰ SCHEDLER A. (2001).

¹⁰¹ SCHEDLER A, o. p. cit, p. 227.

Pourtant au Mali, l'approche des élections en avril 2012 semblait emmener le pays vers une nouvelle alternance politique. Dans ce cas, peut-on donner une définition de la démocratie électorale au Mali

2/ Un système semi-compétitif, synonyme de consolidation démocratique ?

Selon Rouquié A. et al (1978), le système semi-compétitif se situe à mi-chemin entre les systèmes pluralistes occidentaux et les partis uniques idéologiques de la révolution communiste, comme le montre le tableau ci-dessous (tableau 3)

Tableau 3 : le système semi-compétitif, d'après " Aux urnes l'Afrique ", 1978

	système compétitif	système semi-compétitif	système non compétitif
compétition entre les partis	élevée	faible	nulle
participation des citoyens dans la compétition au sein des partis	faible et en déclin	élevée	nulle
organisation partisane	moyenne ou forte	faible	forte
place de l'idéologie dans la campagne	moyenne	faible	forte
incertitude du résultat électoral	forte	moyenne	faible

Le système semi-compétitif peut se définir par un système d'élections où la compétition entre les partis est inexistante, mais où la compétition au sein d'un même parti est très vive, notamment au niveau local. Cette compétition résulte d'une forte participation des habitants à la phase préélectorale de désignation des candidats. L'élection semi-compétitive est conditionnée par un certain nombre de facteurs. Tout d'abord, elle se développe davantage dans une organisation partisane lâche, qui ne permet pas au parti de contrôler les responsables de second rang ou de la base. Elle témoigne d'une organisation largement décentralisée. En cela, elle se différencie fortement des partis révolutionnaires très structurés. Ensuite, le discours partisan n'est pas idéologique.

La base des revendications des élus locaux est la défense des intérêts territoriaux, et donc celle de l'équilibre géographique de la représentation nationale. On peut ainsi postuler sur une forte rationalité dans la désignation des notables au niveau local (statut, compétence, disponibilité, sincérité...), qui peuvent indirectement affecter la composition, l'orientation, sinon la rotation, des élites dirigeantes. Néanmoins, du point de vue des élites, ce système constituerait une adaptation douce et stabilisatrice de la démocratie. On peut y voir également l'interprétation largement discutable de dirigeants défendant le parti unique contre la liberté partisane. Du point de vue des habitants, l'élection semi-compétitive pourrait être perçue comme relativement fonctionnelle vis-à-vis de leurs intérêts propres. Elle pose alors la question de la relation entre décentralisation et démocratie. En effet, cette question a été traitée dans l'article coécrit par Bussi M., Lima S., Vigneron D. (2009) dont nous avons extrait le passage suivant :

R. Otayek (2000) admet qu'en Afrique, la décentralisation est avant tout imposée de l'extérieur. Néanmoins, il n'omet pas de signaler qu'il existait des formes précoloniales non pas démocratiques, mais au moins de contrôle d'un pouvoir absolu : des lois non écrites dans le Royaume akan, une démultiplication des niveaux de pouvoirs dans le Royaume moose, une organisation politique de type « acéphale » chez les Gouin du Burkina Faso (DACHER M., 1997), une organisation « quasi démocratique » chez les Lebous au Cap-Vert. Selon une certaine lecture de l'histoire, c'est la colonisation, notamment française, qui aurait imposé une logique jacobine, largement reprise par les partis uniques lors de l'indépendance, au nom de l'unité nationale, après une très courte période de multipartisme et de liberté locale. La réalité, comme l'influence de cette démocratie précoloniale est très largement discutée, voire niée. É. Faurox (1999) montre que les Fokonolona malgaches, longues assemblées locales où chacun est libre de s'exprimer, souvent citées en exemple de démocratie participative locale, sont en fait faussement consensuelles, puisque les décisions sont au final « presque toujours prises, très discrètement, par un tout petit nombre de notables âgés ». C. Coquery-Vidrovitch¹⁰² confirme également que les « sociétés précoloniales ne portaient aucun germe directement utilisable par la démocratie moderne ».

¹⁰² La 1^{ère} République malienne a duré de 1960 à 1968, sous l'égide de Modibo Keita.

A. Rouquié (1978) va dans le même sens : « L'existence de communautés égalitaires et autonomes et de nombreux contre-pouvoirs propres à la structuration politique originelle n'a pas laissé d'empreintes indélébiles sur l'organisation étatique contemporaine, sinon comme mythe mobilisateur ou justification idéologique, tels que l'Ujamaa en Tanzanie ou la résurgence des Fokonolona malgaches. Il est vrai que ces types d'organisations apparaissent comme bien peu propices à l'accumulation de capital, ressort et fin de la croissance ». Les modalités de désignation des représentants dans l'Afrique précoloniale se conformaient aux rites et aux pratiques du moment¹⁰³. Les techniques les plus répandues correspondaient à l'hérédité pour les successions, l'oracle des dieux ou l'invocation des mannes des ancêtres, quand bien même dans certains cas, des collègues électoraux désignaient leurs chefs.

Plus tard, à la fin du XIXe siècle, en Afrique francophone, les consultations électorales introduites par l'administration coloniale ont été graduellement étendues aux pays de la sous-région. À l'origine, seuls les habitants des quatre communes du Sénégal (Dakar, Gorée, Saint-Louis et Rufisque) pouvaient voter en tant que citoyens français¹⁰⁴. Ailleurs, dans l'AOF et l'AEF¹⁰⁵, l'expansion du droit de vote se fera de manière progressive en fonction des évolutions du statut administratif des électeurs jusqu'à la décolonisation institutionnelle amorcée à partir de 1956 par la Loi-cadre Defferre¹⁰⁶. Outre quelques exceptions, telles que le Bénin avant 1975, la Haute-Volta (ancien nom du Burkina Faso) dans les années 1970¹⁰⁷ et le Sénégal entre 1970 et 1989, qui ont connu des scrutins présidentiels et législatifs, les États d'Afrique de l'Ouest étaient dominés par des élections non concurrentielles et le monopartisme. Une fois les indépendances consacrées, les nouvelles élites vont faire face aux impératifs du développement économique et social de leur pays.

¹⁰³ Se référer dans le détail aux auteurs suivants : PERROT C.-H., (1995) sur les Ashantis du Ghana; CISSOKO S. (1981) sur les Malinkas de l'Ouest Atlantique ; BÂ A.-H., (2000) sur les rites initiatiques des Peuls du Maacina Toro au Mali ; M'BOKOLO É. (1976) sur les fondements de la création de l'ancien Royaume du Katanga.

¹⁰⁴ Consacré définitivement en France en 1848 par l'instauration de la Première République, le suffrage universel a été étendu la même année à la colonie du Sénégal, qui était appelée à élire un représentant à l'Assemblée constituante. Par la suite, la loi Blaise Diagne (premier député d'origine africaine élu) du 29 septembre 1916 va déclarer citoyens français les originaires de quatre communes de plein exercice du Sénégal et leurs descendants. Les citoyens de ces communes élaient non seulement leurs autorités locales, mais aussi un député à l'Assemblée nationale française. Cf. MOLEUR B. (2000), « L'indigène aux urnes : le droit de suffrage et la citoyenneté dans la colonie du Sénégal », in CHIANÉA G. et CHABOT J.-L., 2000, pp. 65-97.

¹⁰⁵ L'Afrique-Occidentale Française et l'Afrique-Équatoriale Française correspondant à une bande territoriale allant du Nord mauritanien à Pointe-Noire dans l'actuel Congo-Brazzaville excepté la Guinée-équatoriale, le Cameroun, le Nigéria, le Libéria, la Sierra Léone, la Guinée Bissau et la Gambie.

¹⁰⁶ Accordant plus d'autonomie aux colonies.

¹⁰⁷ La Haute-Volta constitue le seul cas où un ancien Président sera mis en ballottage au second tour par son opposant avant d'être élu par la suite.

Pour y répondre, le pluralisme politique sera supprimé et des élections « sans choix » seront privilégiées pour ratifier la politique imposée par le parti unique. En Côte d'Ivoire, de 1960 à 1979, les élections législatives se sont déroulées sur la base d'une circonscription unique, le territoire national avec des candidats soigneusement sélectionnés.

Plus tard, à partir du début des années 1980, le régime ivoirien va diviser l'entité nationale en plusieurs circonscriptions électorales en mettant en place un système semi-compétitif¹⁰⁸. L'organisation des élections appartenant au ministère de l'Intérieur, organe exécutif du parti unique, elles représentaient un enjeu important pour les candidats. Une redistribution des cartes pour les postes électifs qui s'avère être décisive pour consolider les bases du régime en place. D'un côté, les gagnants affermissaient leur position autour des cercles proches du pouvoir, de l'autre, les perdants s'en trouvaient écartés. En raison de l'incertitude qui, paradoxalement, planait autour des scrutins pour la distribution des prébendes, la compétition électorale était très disputée. Sans quoi, les observateurs extérieurs (en général, le bras financier des élections) n'auraient relevé qu'une infime partie des fraudes constatées (bourrages d'urne, défauts du fichier électoral). Ce système comporte ses propres limites, en cela, la prééminence d'un président omnipotent, Félix Houphouët-Boigny à ce moment-là, ne permettait pas d'entrevoir une alternative à l'organisation électorale en vigueur. En somme, le système semi-compétitif est à la croisée des chemins entre le besoin de mobilisation des populations par les élites politiques et l'obligation de répondre à des exigences institutionnelles (libre choix de l'électeur, des consultations régulières, ...) provenant souvent de la communauté internationale. Dans cette trajectoire similaire, le Mali a, dans son histoire récente, connu un processus similaire à celui des exemples précédemment cités. Désormais, chaque pays africain possède ses propres particularités et le Mali ne fait pas exception à la règle. Dans le cas présent, le Mali a connu également une trajectoire houleuse pour la construction de sa démocratie dès son indépendance jusqu'à aujourd'hui.

¹⁰⁸ Les informations recueillies dans ce paragraphe ont été essentiellement collectées à partir de LOADA A. (2004), pp. 41-43.

3/ Une tradition d'alternance

Immense pays de 1 240 000 km² dont la moitié se situe en zone saharienne, le Mali connaît de sévères conditions climatiques, liées à une pluviométrie faible ou très faible dans la partie nord dénommée le septentrion. Contrairement aux idées reçues, le Mali ne se réduit pas à son image sahélienne. Toute la zone située au sud du parallèle de Mopti (où se concentre l'essentiel des 13 millions de Maliens) est pourvue de vastes périmètres de cultures (coton, céréales...) qui, grâce à une pluviométrie abondante et un fleuve corrigeant les déficits hydriques, permettent une installation pérenne des populations. Cette zone correspond au « cœur économique » du pays.

Une autre donnée permanente du pays est son enclavement. Orienté vers le carrefour sahélien durant la période précoloniale, le basculement des échanges vers la façade atlantique après coup a fait prendre conscience de l'éloignement de la côte et de l'importance des coûts logistiques (frais de transport par exemple). Ces frais pèsent fortement sur l'économie du pays et le Mali s'inscrit dans la trajectoire des « pays les moins avancés » (PMA). Selon cette litote, le pays reste fortement endetté et la période des « ajustements structurels » (dans les années 1990) n'a pas servi à apporter des solutions efficaces à ses problèmes. Dans la pratique, le Mali ne se résume pas aux termes - pauvreté, enclavement, désert - dans lesquels on a tendance à le circonscrire. Certes, il n'existe peut-être pas encore de nation malienne, mais, au demeurant, il se développe une vie citoyenne, qui possède de telles propriétés qu'il est nécessaire d'en cerner les contours¹⁰⁹. Après un changement de régime particulièrement sanglant au cours des émeutes de janvier et de mars 1991¹¹⁰, la transition malienne s'est consacrée à la préparation d'une Troisième République.

¹⁰⁹ Les informations distillées dans ce court rappel ont été recueillies dans CHAMPAUD J. (1992) et BRUNET R., 1994.

¹¹⁰ 219 morts et 917 blessés dénombrés par l'Association Malienne des Droits de l'Homme lors du premier anniversaire du 26 mars 1991 (BERTRAND M., 1992, p. 10).

Néanmoins, la revendication démocratique n'est pas née des événements de 1991, mais elle s'est amplifiée ces dernières années, comme dans le reste de l'Afrique. Avant la colonisation, le recours à la violence pour bousculer l'ordre politique en place et « y substituer un autre (tout en conservant souvent les hiérarchies inférieures) constitue la dynamique de l'alternance » (LANGE M.-F., 1999, p. 118). Sous le régime de « l'indigénat »¹¹¹, le dispositif politique est, principalement, constitué « de rapports clientélistes [...] le plus souvent reconduits dans le temps » (*Ibid*, 1999, p. 118). Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que vont naître de nouvelles perspectives. Jusque-là, les Soudanais¹¹² ne pouvaient pas prétendre siéger à des postes électifs. Du 30 janvier au 8 février 1944, la Conférence de Brazzaville (Congo-Brazzaville) marque la « détente », Charles de Gaulle, se portait garant « que la gestion interne des territoires revenait aux élites africaines », mais ne parle pas encore d'indépendance¹¹³. À la sortie de la seconde Guerre mondiale, la superposition des conflits de contestation envers la présence française dans les colonies s'accroît de manière conséquente (les révoltes kabyles, la libération de l'Indochine et la guerre d'Algérie). Afin d'y remédier, la participation des Africains en tant qu'électeurs et élus au scrutin de 1945 est acquise. Le Soudan français devient une force politique, mais reste très faiblement représentée à l'Assemblée constituante de la IV^{ème} République, avec un seul député représentant les quelques 3 à 5 millions d'électeurs potentiels de la colonie.

La période 1945-1946 correspond à un cycle de fort bouillonnement politique, les partis constitués se cherchent une identité. Celle-ci se calque, dans la majorité des cas, sur l'échiquier politique français. Les distinctions idéologiques se marquent par l'expérience des grands leaders et la pratique de la démocratie en France. Constitutif de l'apprentissage du jeu électoral et de la démocratie, le Soudan français va se doter de trois partis politiques en 1946 – le Parti Soudanais Progressiste (PSP), le parti SFIO du Soudan, le Parti Démocratique du Soudan (PDS). – qui composent en fait des sections soudanaises de partis français. Dans la même année, lors du congrès constitutif du Rassemblement Démocratique Africain¹¹⁴ (RDA), la vie politique soudanaise va se bipolariser.

¹¹¹ Statut d'infériorité pratiqué dans les colonies françaises du milieu du XIX^e siècle à 1944-1947. Mis en place d'abord en Algérie, il est généralisé à l'ensemble de l'empire français à partir de 1889. Cf WEIL P. (2002), pp. 233 à 235.

¹¹² Le Soudan français est le nom porté par la colonie française correspondant par son territoire à l'actuel Mali.

¹¹³ Informations obtenues lors d'un entretien avec monsieur le professeur d'histoire, Bakary Kamian le mercredi 27 février 2008.

¹¹⁴ Le RDA était une entité qui regroupait les différents partis politiques africains. Son idéologie se basait sur la liberté d'expression et de mobilité, la fin de l'indigénat et du travail forcé.

D'imbroglie en imbroglie, les délégués soudanais décident la dissolution des trois partis existants (le PSP, la SFIO-Soudan et le PDS). Fily Dabo Cissoko, instituteur, formera le PSP autonome et Modibo Keita, père de l'Indépendance, conservera l'appellation soudanaise du RDA, soit l'Union Soudanaise du RDA (US-RDA). Pendant une décennie, les partis s'affronteront jusqu'à ce que soit adoptée la loi-cadre de 1956, donnant aux territoires de l'Afrique-Occidentale Française (AOF)¹¹⁵ une large autonomie.

Par conséquent, elle consacre la « territorialisation » (DIARRAH C. O, 1991, p. 30) chère à Félix Houphouët-Boigny et tant décriée par Modibo Keita. L'US-RDA ne s'en laissera pas compter et, le 8 mars 1959 (voir tableau 4), les élections générales ont lieu affirmant la domination politique de l'US-RDA.

Tableau 4 : Résultats des élections du 8 mars 1959

Inscrits	2 148 667
Votants	693 335
US-RDA	522 080
PSP	197 575

Source: DIARRAH C. O., 1991, p. 35.

En position de force, l'US-RDA lors de son congrès extraordinaire proclame l'indépendance du Mali le 22 septembre 1960. De 1960 à 1968, le régime de Modibo Keita, oriente sa politique vers la recherche de la voie malienne du socialisme, mais les pénuries à répétition mettent un terme à cette période et conduisent la junte militaire dirigée par Moussa Traoré à renverser la structure fragilisée de Modibo Keita. À la tête du Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN), la « politique du ventre creux »¹¹⁶ menée par le lieutenant Moussa Traoré durera 23 ans jusqu'en 1991.

¹¹⁵ Le décret du 16 juin 1895 créa l'AOF (Afrique Occidentale Française). Elle correspond à un gouvernement colonial regroupant une fédération de territoires (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Guinée Conakry, Niger, Côte d'Ivoire et Bénin). Sa capitale était à Dakar. Source : JUS C. (2003).

¹¹⁶ En référence à l'ouvrage *L'État en Afrique* de Jean-François Bayart, Marie-France Lange (1999, p. 119) évoque deux hypothèses qui permettent d'employer cette expression : 1) « Suite au vide constitutionnel engendré par la prise de pouvoir des militaires » et 2) « Le parti unique, l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), est créé en 1979 dans le but de combler le vide politique engendré par la dictature militaire ». Aussi, la « politique du ventre » définie par Jean-François Bayart est « la manière d'exercer l'autorité avec un souci exclusif de la satisfaction matérielle d'une minorité » (*Challenge hebdo*, numéro 34, 1991, p. 11).

Si l'on tient compte de ce qui a été évoqué, ci-dessus, la démocratie électorale au Mali est arrivée dans un contexte de « dirigisme politique » (LANGE M.-F., 1999, p. 120) exacerbé où les formes de décriation naissantes seront elles-mêmes démesurées. Le visage de la société va indéniablement changer.

À travers cette démonstration, nous avons essayé de contextualiser et de conceptualiser la démocratie électorale pour qu'elle puisse s'adapter, dans les grandes lignes, à la géographie électorale malienne. Tout projet de construction démocratique démarre à partir d'une volonté des élites politiques. Ainsi, le modèle électoral revêt les caractéristiques propres à chaque groupe humain, mais ne peut se territorialiser sans État. Des interrelations se nouent entre les administrés et les élus et la qualité de ces liens déterminent la conjoncture démocratique. La géographie est une porte d'entrée pour analyser ces rapports de pouvoir qui replace au centre de l'étude, l'individu et ses particularités psychologiques. De ses aspirations, l'électeur détermine l'affranchissement de son comportement par rapport à son réseau d'appartenance ou au contraire il suit ses propres logiques relationnelles.

De ce point de vue, la comparabilité des systèmes électoraux mondiaux prévaut à l'Afrique et au reste du monde un rôle de point d'ancrage pour toute étude sur le politique, car l'étude des « démocraties d'ailleurs » apporte un lot de facteurs explicatifs à la compréhension du fonctionnement des démocraties occidentales. Le concept même de démocratie électorale est mouvant et différent selon le pays concerné. Pourtant, les organes mondialisés de décision ont besoin de formaliser ce concept comme par exemple le classement établi selon l'indice démocratique par le magazine *The Economist*. Ce système, bien que critiquable, sert les intérêts des investisseurs internationaux qui recherchent des conditions locales propices pour engager des fonds financiers. Aussi, les erreurs décelées dans ce type d'analyse peuvent servir au chercheur pour ne pas réitérer ces mêmes erreurs et d'utiliser ces mêmes outils, mais cette fois-ci complétés par des indicateurs scientifiques, à l'image du tableau n°2 de P. Quantin ou la définition du système semi-compétitif établi par M. Bussi (2009) dont la démocratie électorale malienne semble épouser les formes.

À l’instar d’une partie non négligeable du continent africain, le Mali fut un pays relativement stable politiquement. De plus, comme on l’a vu précédemment les rapports hiérarchiques sont prégnants, la société civile tient un rôle important dans le processus de décision, et ce même s’il faut le signaler qu’il existait une certaine apathie dans le champ politique malien avant le putsch de 2012¹¹⁷. Comment peut-on expliquer les raisons de ces maux apparents ?

¹¹⁷ Cf annexe n 5, la partie « les intrigues de Bamako ».

SECONDE PARTIE

LE MALI OU LE « COMPLEXE DU TAILLEUR »

En référence à une pensée afropessimiste selon laquelle l’Afrique ne serait pas en mesure de construire une démocratie électorale selon le modèle occidental, S. Capitant (2010) propose à ce sujet une idée reprise de P. Nyamjoh (2005), le « complexe du tailleur » : « Un tailleur coud une robe pour une cliente, mais la robe n’est pas à sa taille. Au lieu que ce soit la cliente qui se plaigne, c’est le tailleur qui lui reproche de ne pas être adaptée au modèle. Or, le tailleur n’a pas laissé la dame choisir le modèle, ni le tissu. Il n’a pas non plus jugé utile de prendre ses mesures. Mais c’est néanmoins à la dame qu’il s’en prend lorsqu’il constate que la robe est trop lâche à la taille, trop serrée à la poitrine et trop longue ».

Cette situation prévaut au Mali depuis 1991 et depuis les événements de 2012¹¹⁸, elle s’est accentuée. Suite à l’intervention militaire française Serval¹¹⁹ et aux conditionnalités économiques¹²⁰ posées en 2013 par la communauté internationale, les autorités de transition maliennes ont été poussées à organiser rapidement des élections présidentielles à la fin du premier semestre 2013¹²¹. Pour ainsi dire, la démocratie électorale malienne a été l’objet de nombreuses attentions internationales depuis son avènement en 1991. Souvent loué pour sa stabilité démocratique, le pays a organisé tant bien que mal des élections pluralistes depuis la chute de Moussa Traoré. Aussi, le coup d’État du 22 mars 2012 a remis en question cette représentation positive du déroulement du processus électoral. Jusque-là le pluralisme malien a été relativement épargné par les critiques internationales. Ses faiblesses (problèmes d’organisations, fraudes ou achats de consciences) étaient suggérées, mais ne remettaient pas en cause le bon déroulement des scrutins passés. Rares sont les personnes qui ont parlé ouvertement de ces difficultés en public. Il aura fallu attendre l’été 2012 pour qu’un membre du corps officiel français évoque le sujet.

¹¹⁸ Cf annexe n°5.

¹¹⁹ L’opération militaire française déclenchée le 11 janvier 2013 pour faire barrage à la progression des djihadistes salafistes à hauteur de Konna en plein centre du pays. Pour plus d’informations : cf. la note que nous avons rédigée sur les événements de 2012 en annexe n°5 ou se référer au décryptage mené par les équipes de l’Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN), voir bibliographie FLICHY T. (dir., 2013).

¹²⁰ Suite à la décision prise lors de la Conférences des donateurs pour le développement du Mali de Bruxelles, le 15 mai 2013. Lors de ce sommet de chefs d’État, les autorités maliennes d’alors avaient sollicité l’aide de la communauté internationale afin d’obtenir des engagements financiers « à la hauteur des besoins sous forme de dons et de prêts (Mali/Conférence des donateurs – point de presse de Laurent Fabius, Bruxelles, le 15 mai 2013). Au total, 3,25 milliards d’euros de promesses de dons ont été recensées.

¹²¹ Cf annexe n 6.

Le 22 juin 2012, un diplomate français, lors d'une conférence organisée par l'Institut Français des Relations Internationales sur le thème du Sahel, a déclaré que « le Mali est une démocratie de façade où l'on choisit son président par cooptation »¹²². L'ensemble des propos du diplomate a eu un écho important dans les chancelleries de la sous-région, car il n'a pas remis en question seulement le Mali, mais quelques pays limitrophes du Mali dont le Burkina Faso. Dans tous les cas, cet exemple reflète bien la référence au « complexe du tailleur » où le « kit démocratique » malien contenait les mauvaises pièces. Le but que nous nous sommes fixé dans cette partie était de prendre un peu le pouls de la démocratie au Mali avant les événements de 2012¹²³. En effet, les arguments utilisés comme quoi le Mali était un « État failli »¹²⁴ ne prenaient pas en compte sa capacité de résilience et notamment la vingtaine d'années de pratiques électorales. Particulièrement l'article de P. Gourdin (2012) où il termine son propos en précisant qu'il « faudra réunir beaucoup d'atouts et de bonne volonté pour éviter que le Mali ne sombre » et ajoutant « souhaitons au peuple de ce pays qu'impossible n'est pas malien ». Des propos mélancoliques qui reflétaient bien le contexte préalable au processus électoral entamé à l'été 2013¹²⁵. Néanmoins, une fois le Mali pacifié par l'intervention française, les élections ont pu se dérouler.

L'espace, élément de compréhension complémentaire de toute analyse qui porte sur l'expression politique, intègre également cette dimension de temporalité. Tout d'abord, nous allons chercher à comprendre si la démocratie électorale s'est enracinée au Mali en revenant sur plusieurs aspects particuliers (une méthodologie adaptée pour en donner les contours, le multipartisme intégral ou la perception de l'électorat). Nous nous proposons dans cette section d'intégrer une approche longitudinale axée sur le développement des territoires politiques au Mali et une autre méthodologie, verticale, celle-ci orientée sur l'histoire¹²⁶. En conjuguant ces deux notions, nous construirons notre argumentaire hiérarchisé sur la notion de gestation des territoires.

¹²² Conférence *Le Sahel en 2012, évolutions, sécurité, développement*, table ronde « La crise de l'État post colonial : souveraineté, territoire, citoyenneté », le 22 juin 2012, Paris. Pour plus d'informations se référer à l'article de CESSOU S. (2012), « Mali : une classe politique pathétique selon un diplomate français », *Slateafrique*, le 26 juillet, accessible à l'URL : <http://blog.slateafrique.com/post-afriques/2012/07/26/mali-une-classe-politique-pathetique-selon-un-diplomate-francais/>

¹²³ Cf annexe n 5.

¹²⁴ La référence apparaît dans l'avant-propos du livre écrit conjointement par LASSERRE F. et OBERLÉ T. (2013).

¹²⁵ Cf annexe n°6.

¹²⁶ Se référer aux travaux d'EKINSMYTH C. (1996).

Pour commencer, il faudra se demander sur quelle idée principale le territoire politique s'est construit. Est-il le fruit d'une volonté consensuelle ou alors les identités ont-elles contribué à le ciseler ?

Progressivement, nous arriverons à la description de l'émergence des territoires politiques sur l'ensemble du continent africain et au Mali au cours de l'histoire. Ce rappel nous permettra d'aborder les logiques d'installation des groupes humains et de leur impact sur la création des territoires. Un point important pour la compréhension de l'institutionnalisation progressive du maillage spatial du Mali. Dans la continuité, nous relaterons les étapes de la mise en place de la décentralisation tout en précisant le raisonnement de sa mise en place.

CHAPITRE 4 : L'HABILLAGE DÉMOCRATIQUE S'EST-IL ENRACINÉ ?

En reprenant le modèle de Schedler (2001), nous allons tenter dans un premier temps d'évaluer si la transition démocratique s'est consolidée à travers l'exemple des élections présidentielles de 2007 et des illustrations sous-régionales plus récentes. À *posteriori*, nous continuerons notre démonstration en centrant sur une des particularités du pays soit le multipartisme qui révèle une vitalité démocratique du point de vue du système partisan au moment des élections, mais qui cache également des difficultés importantes pour leur représentativité au sein de l'électorat. Pour finir, nous continuerons d'aborder cette interrogation à l'aide d'une enquête d'opinion réalisée en 2001¹²⁷ par le mouvement politique CARE à Bamako, le ressenti des électeurs par rapport au concept de démocratie électorale et la manière dont elle était perçue auprès de l'électorat.

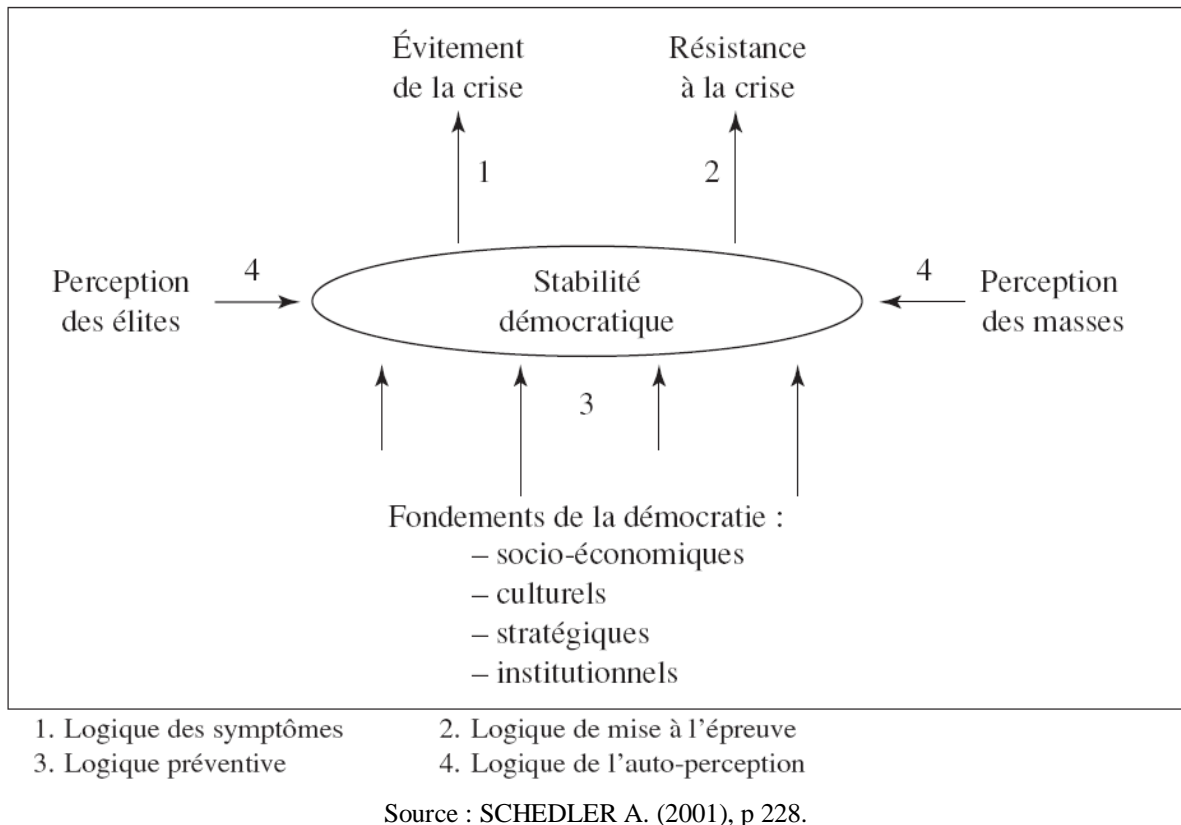
1/ La transition consolidée ?

L'espérance de vie des démocraties fait figure de déterminant pour les chercheurs qui tentent de s'y intéresser en « se basant sur la métaphore médicale » (SCHEDLER A., 2001, p. 228). Laconiquement, selon Andréas Schedler, les démocraties montrent des signes cliniques avant-coureurs de bonne ou de mauvaise santé. Diagnostiquer une démocratie, tel est le but, mais par quels moyens et quels objectifs ? On constate que quatre logiques se distinguent :

« La logique des symptômes », fondée sur l'absence de crise ; la « logique de mise à l'épreuve », qui a pour base la gestion efficace des crises ; la « logique préventive », fondée sur l'existence de fondements structurels solides ; et la « logique de l'autoperception », fixée sur les perceptions subjectives des citoyens et des élites politiques (pour une synthèse, cf fig. 3).

¹²⁷ Cette enquête est une des seules qui existent à notre connaissance. Plus récemment, F. COULIBALY (2013) a effectué également une enquête auprès de l'électorat et notamment féminin pour les élections présidentielles de 2007. Cf COULIBALY F. (2013).

Figure 3 : Le modèle de SCHEDLER



En définitive, nous nous proposons d'utiliser les différentes pistes de recherches proposées par Andréas Schedler. L'application de cette méthode se fera dans le prolongement de l'approche « écologique ». En effet, l'explication des facteurs déterminants est consécutive des choix politiques de l'électeur.

D'une manière générale, la « logique des symptômes » constitue la principale logique qui concerne cette étude. Du reste, il existe une adéquation entre la consolidation démocratique et une absence de comportements antidémocratiques que plusieurs essayistes ont appelée « la consolidation comportementale »¹²⁸. Elle comporte trois catégories distinctes, mais interdépendantes les unes des autres :

¹²⁸ o. p. cit, 2001, p 229. Se référer à DIAMOND L. (1999), *Developing Democracy : Toward Consolidation*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, pp. 65-72 ou encore GUNTHER R. et al. (1995), *The Politics of Democratic Consolidation: Southern Europe in Comparative Perspective*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, p. 7.

L'utilisation de la violence : la compétition politique répond à un renoncement sans vergogne à la violence de la part des candidats. Dans le cadre malien, ces violences n'existent pas ou, tout du moins, le grand public n'en est pas informé. Pourtant, une spécificité semble intéressante à souligner. Effectivement, les pratiques calomnieuses restent courantes. À cet effet, le 8 juin, le quotidien malien *Info-Matin* a publié un article s'intitulant « Législatives au Mali : Complot et coups bas ». Mohamed D. Diawara relève que la candidature de Tiébilé Dramé¹²⁹ aux législatives de 2007 a été invalidée au motif « de faux et usage de faux documents administratifs » par la Cour constitutionnelle. Pour autant, la candidature de ce dernier avait bien été validée par cette même Cour, lors des élections présidentielles du 29 avril 2007. Si l'on en croit le discours journalistique, « en tout état de cause, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un complot ourdi et savamment orchestré pour empêcher Tiébilé Dramé d'être député à l'Assemblée nationale et pouvoir ainsi redorer son blason politique ». Le ton de l'article paraît peu transparent, mais l'on peut noter que ces pratiques sont tout de même courantes.

Le rejet des élections : Au sein d'une démocratie représentative, « se conformer aux règles du jeu écrites (et non écrites) signifie clairement qu'on accepte l'institution fondamentale du régime : des élections libres et justes »¹³⁰. La voix des urnes légitime une élection et son bilan. En tout état de cause, le président de l'instance (la Cour constitutionnelle) chargée d'avaliser l'avis définitif des élections a déclaré : « J'ai eu le sentiment profond que beaucoup d'acteurs politiques, des candidats de tous ordres, de quelque bord que ce soit, se sont installés à demeure dans la fraude généralisée. La fraude, pour ce qui nous concerne, nous devons la prouver. Ce serait facile si nous étions au niveau des juridictions d'ordre public, puisque là, le juge n'est pas limité par le temps et peut faire toutes sortes d'investigations pour parvenir à la manifestation de la vérité...»¹³¹.

¹²⁹ Président du PARENA (Parti pour la Renaissance Nationale). Au regard des résultats de la présidentielle 2007, le candidat Dramé a obtenu 3,04 % (source : Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales). Des suffrages faisant de son parti une des forces politiques les plus importantes du Mali.

¹³⁰ DIAMOND L., o. p. cit, 1999, p. 65.

¹³¹ TAKIOU C. (2007), « Proclamation des résultats définitifs des législatives par la Cour constitutionnelle », *L'Indépendant*, numéro 1776, 13 août 2007, p. 4 et TRAORÉ K. (2007), « Dans les coulisses de la proclamation des résultats des législatives par la Cour constitutionnelle », *Bamako Hebdo*, 17 août.

Le fait qu'un membre éminent de la plus haute instance juridictionnelle du pays reconnaisse des défaillances dans le processus électoral au Mali confirme bien le caractère unique des élections dans ce pays. En cela, Salif Kanouté avoue son impuissance à résoudre les contentieux électoraux inhérents¹³² à la démocratie malienne. Comme cela peut être souvent admis, la société civile n'a pas rejeté les résultats, en revanche, des candidats à la députation déçus de l'issue du scrutin n'ont pas forcément accepté le verdict des urnes. C'est là tout le paradoxe du rejet des élections au Mali, le résultat final est en général contesté par une infime minorité de la population malienne. Mais n'est-ce pas aussi en quelque sorte, une manière de s'opposer à l'autorité ?

La transgression de l'autorité : Dans les jeunes démocraties électorales, une mesure intéressante peut être établie, celle de la capacité de leurs dirigeants à pratiquer l'alternance. D'un point de vue juridique, la loi dresse le cadre législatif auquel tout le monde doit se conformer. Par voie de conséquence, « les dirigeants démocratiquement élus doivent perdre l'habitude de se placer au-dessus de la loi »¹³³ dès lors qu'il existe une possibilité de réviser la Constitution, certains dirigeants envisagent de prolonger leur mandat. On l'a vu tout récemment encore, Abdoulaye Wade au Sénégal ou Blaise Compaoré à la fin de l'année 2011 ont tenté de modifier les textes constitutionnels afin d'effectuer un mandat supplémentaire. Pour le moins que l'on puisse dire, c'est un sujet qui porte à débats. Cela est plus vrai lorsque l'on observe la presse¹³⁴. En l'état actuel des choses, le Sénégal a vécu une nouvelle alternance qui a vu l'élection de Macky Sall¹³⁵. Concomitamment au Burkina Faso, Blaise Compaoré faisait face à des mutineries en séries sur tout le territoire.

¹³² 250 requêtes portant annulation du scrutin ont été déposées auprès de la Cour constitutionnelle après le second tour des élections législatives de 2007 (Arrêt numéro 07-179/CC-EL du 10 août 2007, Cour Constitutionnelle).

¹³³ CAROTHERS T. (1998).

¹³⁴ Au Burkina Faso : L'HEBDO DU FASO (2011), « Débat sur l'article 37 de la Constitution : le Burkina Faso appartient à tous les Burkinabè. » *Fasozine*, le 28 décembre ; ZOUNGRANA Z. D. (2011), « Burkina Faso : article 37 – Blaise veut œuvrer au respect de la Constitution, *Allafrica*, le 21 juillet, accessible à l'URL : <http://fr.allafrica.com/stories/201107220511.html> ou au Sénégal : N'DIAYE O. (2011), « Pourquoi le Président Abdoulaye Wade ne peut pas être candidat à l'élection présidentielle sénégalaise de février 2012 », *Médiapart*, le 28 octobre, accessible à l'URL : <http://blogs.mediapart.fr/blog/oumar-ndiaye/281011/pourquoi-le-president-abdoulaye-wade-ne-peut-pas-etre-candidat-lelecti>

¹³⁵ Voir le blog dédié par France24 à ce propos, accessible à l'URL : <http://senegal.france24.com/>

Au début de l'année 2011, les manifestations des différents corps de la société civile¹³⁶ se sont multipliées au Burkina Faso, dans lesquels, chaque faction luttait contre une trop grande disparité du niveau de vie¹³⁷. En réalité, il s'agissait d'un mouvement, essentiellement urbain¹³⁸, qui a touché les classes moyennes, les militaires et les couches sociales paupérisées du pays, principalement les jeunes. Particulièrement, la situation se distinguait par une concurrence entre les groupes sociaux. Les commerçants, par exemple, ont été victimes des mutineries des militaires¹³⁹ à Ouagadougou, ainsi qu'à Koudougou. Ceci étonne, car traditionnellement, ces groupements ont des intérêts convergents dans la construction de la paix sociale. Céline Thiriot, à propos du Mali¹⁴⁰ dans un contexte politique semblable, précise bien que Moussa Traoré, ancien Président entre 1968 et 1991, a dû conclure une entente avec les milieux commerçants du pays « une alliance d'intérêts mutuels bien compris, de services et de faveurs échangés, consolidée par des mariages »¹⁴¹, pour permettre au pouvoir de sécuriser son environnement. Dans ces conditions, pourquoi les militaires s'en sont-ils pris directement aux commerçants ? Un élément peut nous éclaircir, peu ou prou d'officiers ont été arrêtés après la répression du régime de Blaise Compaoré à Bobo Dioulasso contre les mutins au mois de juin 2011. Selon le chef d'état-major, le général Honoré Nabéré Traoré, « il n'y a pas pour le moment d'officiers parmi les radiés »¹⁴².

¹³⁶ Une définition de Maurice Kamto permet de clarifier le concept de « société civile » : « La sphère sociale distincte de celle de l'État et des partis politiques, formée de l'ensemble des organisations et personnalités dont l'action concourt à l'émergence ou à l'affirmation d'une identité sociale collective, à la défense des droits de la personne humaine ainsi que des droits spécifiques attachés à la citoyenneté. » in KAMTO M., (1994), « Les rapports entre État et société civile en Afrique », *Afrique 2000*, p. 47. Il faut préciser que ce concept peut être utilisé à des fins d'inventaire. in KASFIR N., (1998), « The conventional notion of civil society: a critique », *Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 36, n° 2, juillet, p. 17.

¹³⁷ Pour plus d'informations se référer à KÉRÉ P., « Le Burkina Faso après les récentes secousses sociopolitiques : Analyse et thérapies. », *Le Faso*, 6 mai 2011, adresse URL : <http://www.lefaso.net/spip.php?article41911>

¹³⁸ Ce mouvement a débuté le 21 février 2011 à Koudougou par une manifestation estudiantine pour s'achever par une mutinerie réprimée par le pouvoir à Bobo-Dioulasso, le 4 juin 2011. Source : CHÂTELOT C., « Le président du Burkina Faso fragilisé par une vague de contestation », *Le Monde*, 12 mai 2011 et RFI (2011), « Burkina Faso : Bobo Dioulasso panse ses plaies », *Radio France internationale*, publié le 5 juin, consulté le 20 juillet 2011, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20110605-burkina-faso-bobo-dioulasso-panse-plaies>

¹³⁹ RFI (2011), « Au Burkina Faso, les commerçants de Ouagadougou comptent sur les indemnités pour se refaire. », *Radio France internationale*, publié le 30 avril, consulté le 20 juillet 2011, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20110507-burkina-faso-commerçants-koudougou-comptent-indemnités-refaire>

¹⁴⁰ Le Mali et le Burkina ont pour particularité d'être dirigés par deux anciens militaires, Blaise Compaoré et Amadou Toumani Touré.

¹⁴¹ THIRIOT C., (1999b), p. 189.

¹⁴² APA-Ouagadougou, (2011), « Après la mutinerie de mars et juin derniers : 566 militaires burkinabés radiés. », *Abidjan.net*, publié le 16 juillet, consulté le 20 juillet 2011, URL : <http://news.abidjan.net/h/404715.html>

Pour plus d'informations sur les événements de Bobo Dioulasso au mois de juin 2011, consulter l'article : RFI (2011), « Bobo-Dioulasso, théâtre d'un nouveau soulèvement militaire. », *Radio France internationale*, publié le 01 juin, consulté le 20 juillet 2011, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20110601-bobodioulasso-theatre-nouveau-soulevement-militaire>

Nous pouvons émettre une hypothèse plausible, au regard du peu de sources qui existent à ce sujet, les mutins pourraient être de jeunes soldats. Dans cette éventualité, les jeunes peuvent avoir une vision erronée de l'ordre avec un encadrement très hiérarchisé. « Les jeunes ne s'affirment donc pas comme des individus autonomes vis-à-vis de leur communauté d'origine et de l'État, mais comme des sujets en voie d'autonomisation partielle »¹⁴³. Néanmoins, le mobile de cette insubordination s'oriente vers une question pécuniaire (gestion des primes) ou d'ordre alimentaire¹⁴⁴. Mobile de départ qui s'est vite aggravé en règlement de comptes par la suite. Autrement, en 2012, le Mali n'a pas pu mener à bien le processus de consolidation démocratique dans lequel le pays était engagé suite au coup d'État du 22 mars 2012 que quelques soldats mutins ont déclenché.

Un an après le début de la transition démocratique au Mali, Monique Bertrand relevait : « les derniers mois de la transition ont sérieusement limé les ambitions politiques, usé les espoirs démocratiques politiques et rabaissé l'idéal républicain pour l'avenir » (1992, p. 9). En s'interrogeant sur la nature de la consolidation de la démocratie électorale au Mali, il est possible de dresser un tableau différent moins empreint de pessimisme. Avant toute chose, comme on l'a vu, la société demeure pacifique, les élections sont relativement libres et l'alternance existe. De manière analogue, la nature de la consolidation est stable, cependant, toute l'analyse porte sur les élites et non sur la majeure partie de la population. Cela sous-entend que dans l'examen de cette démocratie, on peut rajouter le volet « fragmentation » de la société et dire sans équivoque que la population est évacuée du jeu électoral. En conséquence, l'avenir évoqué partiellement ci-dessus avec la possibilité d'une modification de la Constitution ne permet aucune projection sur le temps long. Par opposition, les contradictions ouvertes (la multiplication des partis politiques par exemple) offrent un échiquier politique réellement unique et par-dessus tout, une offre politique foisonnante.

¹⁴³ DE BONNEVAL É., (2011), p. 56.

¹⁴⁴ « Comme vous le savez, c'était des questions d'alimentations, des primes de logement... », Source : Direction de la Communication de la Présidence du Faso, (2011), « Blaise Compaoré à propos des revendications des militaires... », *Le Faso.net*, le 02 mai, consulté le 20 juillet 2011, URL : <http://www.lefaso.net/spip.php?article41838>

2/ Un paysage politique émietté

L'abondance est le terme qui correspond le mieux, aujourd'hui, aux caractéristiques de l'offre partisane au Mali. Désormais, la carte d'identité du jeu politique ne se résume plus au régime à parti unique (ou parti présidentiel), mais au « multipartisme ». Synchrones avec le reste du continent africain, le Mali a connu une refonte complète de son organigramme politique. Les raisons de cette rupture, avec un passé récent, restent mal connues, mais pour le moins que l'on puisse dire, ce phénomène n'est pas près de s'interrompre.

De façon plus générale, la sensibilité à la conjoncture internationale n'apparaît pas clairement dans le processus de changement au Mali. Ce sont les « dynamiques politiques du dehors et du dedans »¹⁴⁵ qui interagissent pour créer un contexte, à la fin des années 1990, propice aux transformations étatiques. Le dedans répond à ces mêmes fondamentaux, le passage brutal d'un régime d'« extraversion »¹⁴⁶ à une démocratie représentative ne peut être digéré en peu de temps. « Le spectacle est frappant, par exemple, de voir à Bamako tous les motards circuler sans casque, devenu symbole d'oppression parce qu'il était obligatoire à l'époque de Moussa Traoré »¹⁴⁷. Cette phrase illustre bien ce qui s'est passé au Mali, après le 26 mars 1991 et la chute de Moussa Traoré. Verrouillée, cadennassée, la société malienne s'est retrouvée, du jour au lendemain, libérée, mais insistons sur le terme « libéralisée », plus approprié au contexte malien. La vague a tout emporté, faisant naître de nouveaux espoirs, l'État n'assurait plus son rôle de modérateur, tout devenait dérégulé. En conséquence de quoi, le nouvel ordre démocratique a permis la prolifération non contrôlée du multipartisme et des libertés. Dès l'instauration du multipartisme par l'ordonnance n° 2 du Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) d'Amadou Toumani Touré, la création et la réapparition inflationniste de 3 partis devenus 14 en un mois, puis 45 à l'issue de la Conférence nationale¹⁴⁸, montrent combien le jeu politique malien devient dérégulé (BERTRAND M., 1992, p. 13).

¹⁴⁵ Pour reprendre l'expression de BALANDIER G. (1986) : « Au début des années 90, les régimes politiques africains ont dû s'adapter à une demande internationale de libéralisation. Des changements profonds dans les statuts constitutionnels ont été effectués (adoption du multipartisme ou encore l'organisation de référendums), mais en réalité, l'application de ces évolutions sur le terrain ne fut, la plupart du temps, que peu respectée ».

¹⁴⁶ Basé sur « la captation d'une véritable rente de la dépendance comme matrice historique de l'inégalité, de la centralisation politique et luttes sociales » in BAYART J.-F., (1999).

¹⁴⁷ CHAMPAUD J, op. cit, p. 7.

¹⁴⁸ Du 29 juillet au 12 août 1991.

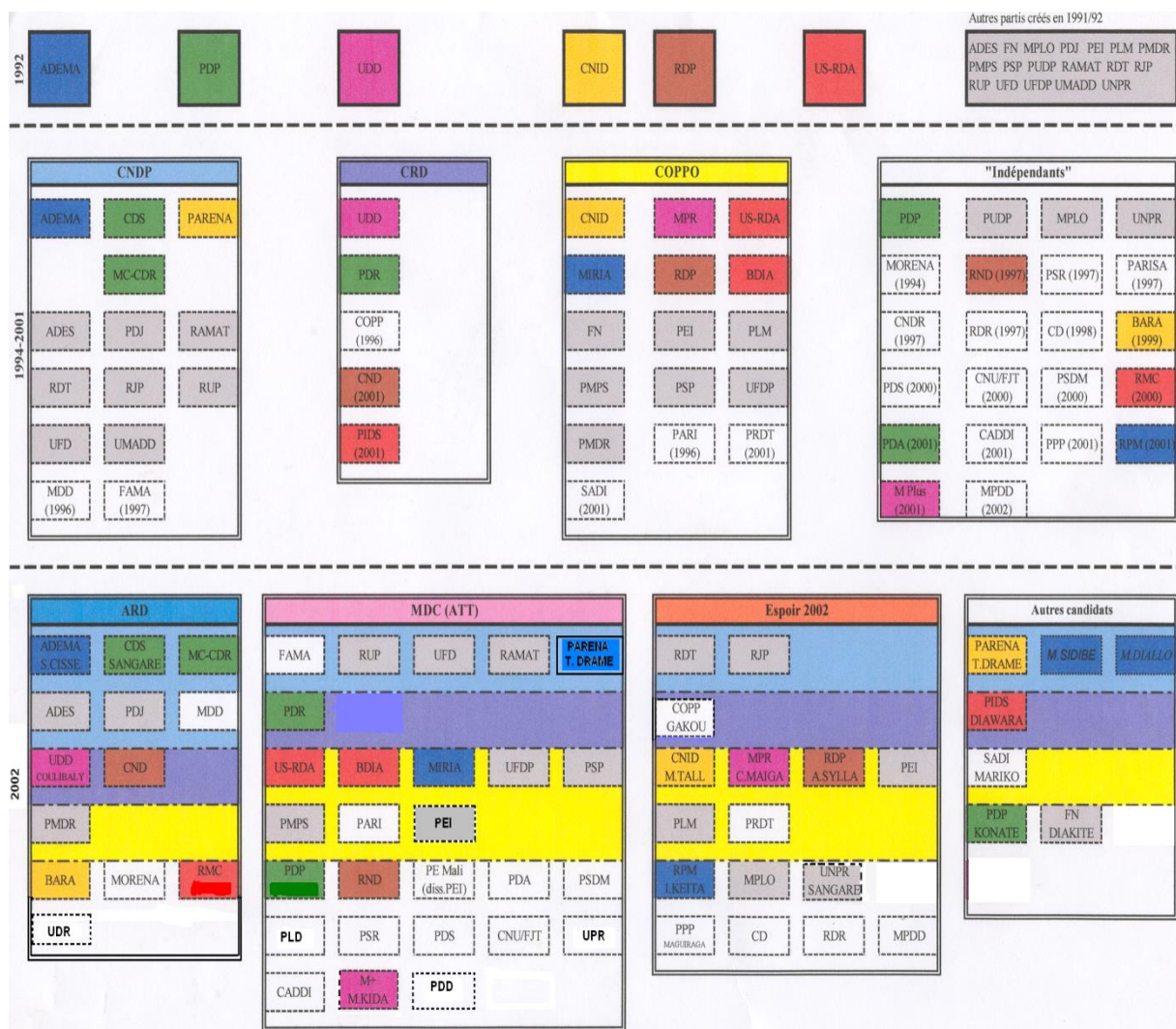
La logique malienne « d'explosion du multipartisme » (BUSSI M., 2004, p. 167) équivaut-elle, réellement, à la définition couramment utilisée pour définir un régime pluraliste ? Le multipartisme est considéré comme « un système politique possédant plus de cinq partis importants, les deux premiers obtenant moins de 50 % des voix » (*Ibid*, p. 167). Effectivement, la définition du multipartisme communément admise ne répond pas aux spécificités de la démocratie malienne. Ainsi, la configuration partisane représente en 2004 une centaine de partis¹⁴⁹. De la sorte, « les légitimités différenciées du multipartisme malien se sont, donc, construites en quelques semaines sur d'autres terrains, et sont, donc, à rechercher, à la fois, dans de vieux réflexes sociaux de ralliement et de scission, et dans une grande fluidité des alliances et des démarcations » (BERTRAND M., 1992, p.13). Concrètement, la profusion des partis politiques renforce le risque de voir le jeu politique s'embourber dans des considérations de personnes et des alliances fragiles (cf fig. 4). Tout aussi paradoxal, le jeu des alliances fait partie intégrante de la compétition politique. Au détour des grandes échéances électorales (présidentielles ou législatives), des coalitions se créent dans le but avoué de constituer le futur vainqueur.

Les clivages idéologiques entre les groupes n'existaient que très peu, la différence se jouait sur la personnalité des leaders partisans. Cela se voit sur la figure 4, si l'on prend l'exemple de l'Adema-Pasj. En 1992, il coexistait une situation de *statu quo* où s'est créé le futur échiquier politique, les alliances n'ont pas encore eu lieu d'être. En revanche, à partir de 1994 et jusqu'en 2001, au lieu de rester figées, les choses bougent. Au sein de l'Adema-Pasj, des conflits d'intérêts particuliers éclatèrent et au final, le parti s'est scindé en trois, le parti originel, le MIRIA (Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Initiative Africaine) et le RPM. En 1997, plusieurs alliances politiques se sont créées, mais le mauvais déroulement du premier tour des élections législatives puis le boycott par l'opposition des élections présidentielles ne permirent pas de tirer un enseignement sur les rapports de force en présence. La classe politique se divisa entre la mouvance présidentielle, autour de l'Adema-Pasj et le Collectif des Partis d'opposition, rassemblement composite constitué pour obtenir la tenue de nouvelles élections.

¹⁴⁹ Selon le répertoire des partis politiques, au 31 juillet 2004, on compte 94 partis politiques au Mali. En 2009, il existe 120 partis enregistrés auprès du ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales. À l'aune de chaque scrutin, le nombre de partis croît. Conjoncturellement, les créations de partis ont eu tendance à diminuer ces dernières années.

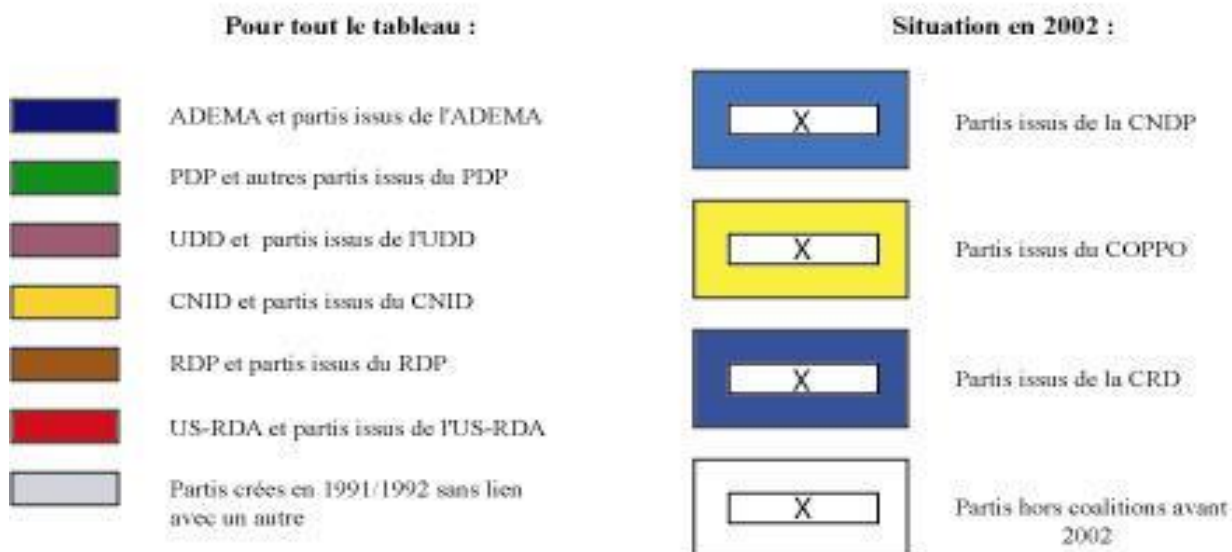
L'échéance des élections de 2002 (figure 4) provoqua la dispersion des principaux ténors de l'Adema-Pasj et la fin du monopole de la mouvance présidentielle. À terme, c'est l'arène politique qui s'en trouva bouleversée avec la victoire en tant qu'indépendant aux élections présidentielles d'Amadou Toumani Touré, soutenu du bout des lèvres par le leader charismatique du « parti aux abeilles » et Président sortant de l'époque, Alpha Oumar Konaré. Désormais, les indépendants obtiennent une lisibilité en tant qu'arbitres des joutes électorales. On remarquera que la coalition indépendante entre 1994 et 2001 est composée d'environ un tiers des partis du pays et, par conséquent, symbolise un poids politique relatif, mais, en revanche, une diversité partisane d'envergure. Fortuitement, en 2002, on assiste à un basculement du monopole des partis politiques vers une polarisation partisane autour d'un seul homme, Amadou Toumani Touré. Sa notoriété et son programme politique de consensus lui permirent de remporter la magistrature suprême face aux candidats soutenus par les grands partis maliens. 2007, nouvelle année électorale, confirmera ce renversement de tendance où seulement deux coalitions se constitueront. La première, l'ADP (Alliance pour la démocratie et le progrès) autour d'Amadou Toumani Touré, est composée d'une trentaine de partis dont les deux plus importants partis politiques en termes de potentiel électoral, l'URD et l'Adema-Pasj. La seconde, le FDR (Front pour la Démocratie et la République) regroupe une vingtaine de partis, dont le PARENA et le RPM.

Figure 4 : Le jeu des coalitions



Source : Répertoire des partis politiques au Mali, Institute for Multiparty democracy, 2004, auteur : David VIGNERON, 2008

Légende :



Au soir du 27 mars 2007, après la déclaration de la candidature d'Amadou Toumani Touré aux élections présidentielles, le président de l'Adema-Pasj et de l'ADP, Dioncounda Traoré déclarait dans les colonnes de *L'Essor*¹⁵⁰ : « Nous allons faire en sorte que le rêve de beaucoup de Maliens devienne une réalité c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de second tour »¹⁵¹. Cette déclaration a le mérite de mettre au jour beaucoup de vérités. Par exemple, l'issue du scrutin ne laissait pas la place au suspense au vu du score, 71,2 % des suffrages exprimés pour Amadou Toumani Touré. Une fois que la FDR a accepté timidement¹⁵² les résultats de l'élection présidentielle, le bicéphalisme électoral s'est brisé et on a assisté au début d'une période de fusions et d'alliances pour préparer les prochaines élections communales à venir, le 29 avril 2009 avec en point de mire les échéances présidentielles de 2012¹⁵³. À ce moment-là, les grands bénéficiaires de cette recomposition partisane étaient l'Adema-PASJ et l'URD, sans doute en rapport avec le poids électoral important qu'ils représentent à l'issue du scrutin législatif de 2007 en termes d'élus à l'Assemblée nationale (93 députés sur 147 au total). À l'aune du choix politique que constituent les élections municipales de 2009, beaucoup de partis se sont constitués¹⁵⁴ entre le 20 février 2008 et le 19 février 2009. Mise à part la CoDem, tous les partis qui se sont créés ont un faible poids au sein de l'électorat. Ce schéma s'est reproduit avec l'arrivée des nouvelles élections présidentielles en 2012 avec la création en premier lieu du RDPM (Rassemblement pour le Développement du Mali) de Cheick Modibo Diarra¹⁵⁵ et de la CARE (Convergence Africaine pour le Renouveau) de Cheick Boucadry Traoré, le fils de Moussa Traoré.

Cette profusion de partis n'a-t-elle pas nui à l'image de la classe politique malienne et plus globalement à la démocratie électorale ? Pour s'en rendre compte, nous allons désormais interroger une enquête réalisée par CARE Mali auprès de ménages bamakois. Elle permet de formaliser par des données quantitatives la perception globale de la démocratie au Mali.

¹⁵⁰ Quotidien d'État pro-gouvernemental. Numéro 15922 du 28 mars 2007.

¹⁵¹ Plus communément appelé le « takokélé » en Bambaras.

¹⁵² « Le FDR prend acte et invite le peuple à la vigilance et à la mobilisation », *L'Indépendant* du 14 mai 2007.

¹⁵³ Se référer à l'annexe n°5 pour un complément d'informations.

¹⁵⁴ Ainsi, 10 nouveaux partis sont apparus : Le Mouvement des Patriotes pour la Justice (MPJS), le Front pour le Développement du Mali-Mali Nieta Jekulu (FDM-MNJ), l'Union pour le Développement du Mali (UDM), l'Action Démocratique pour le Changement et l'Alternance au Mali (ADCAM), la Convergence pour le Développement au Mali (CoDem), le Parti de la Différence au Mali (PDM), Bolen Mali Dene Ton (BMDT), le Front Africain pour le Développement (FAD), l'Union des Forces pour le Changement (UFC) et l'Union des Forces pour le Changement (URP). Selon les références des récépissés. Source : MATCL (2009), *Liste des partis politiques*, Direction Nationale de l'Intérieur, Bamako, 10 p.

¹⁵⁵ Un ancien astrophysicien de la NASA.

3/ La perception de la démocratie électorale au Mali ou la légitimité de la représentation politique

La diversité des outils d'analyse qu'offre la géographie électorale est aussi bien un avantage qu'un inconvénient. En effet, elle n'est pas exclusive et associe une réflexion pluridisciplinaire, eu égard à François Goguel (1947)¹⁵⁶ qui la délimite comme « une espèce de synthèse de ce qu'elle prend à différentes disciplines ». Indubitablement, avec un champ d'application vaste, l'étude spatiale du comportement électoral mérite d'être clarifiée. En fait, il existe principalement deux conceptions clairement définies : la conception psychologique et le modèle « écologique ».

Nous nous attacherons dans ce cas à mettre en évidence les comportements électoraux (perception et instrumentalisation) à partir d'une enquête effectuée par le mouvement politique CARE¹⁵⁷ (Convergence Africaine pour le Renouveau) entre octobre et novembre 2001¹⁵⁸ à Bamako auprès de 4400 personnes dans les 2400 ménages représentatifs de la ville. Le but de cette enquête était de recueillir le sentiment des électeurs bamakois sur deux indicateurs : la **légitimité de la représentation politique** et les **évolutions de la démocratie depuis les années 1990**. Au bout du compte, l'avantage de cette enquête demeure dans le fait qu'elle nous permet de prendre le pouls de la citoyenneté des électeurs maliens.

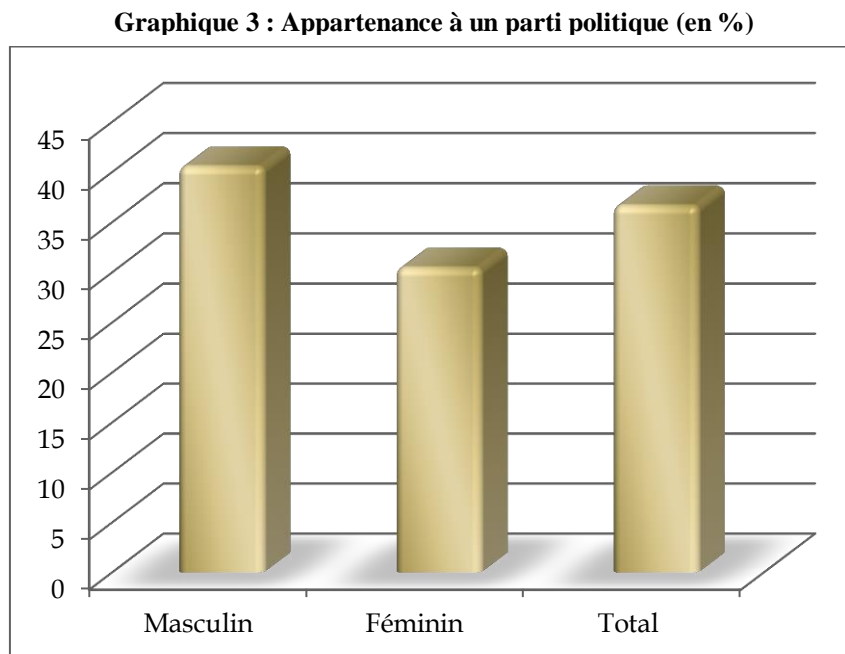
Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre octobre et novembre 2001. Près de 4400 personnes ont été enquêtées dans les 2400 ménages échantillons de la ville de Bamako.

¹⁵⁶ Repris de COLANGE C., 2007, p. 24.

¹⁵⁷ Pour avoir accès à cette étude, se rendre à l'adresse suivante : http://caremali.com/docs/perception_democratie_mali.pdf

¹⁵⁸ Rétrospectivement, les questionnaires étaient destinés à aborder les élections législatives de 1997, boycottées par l'opposition.

Tout d'abord, le taux d'appartenance à un parti politique¹⁵⁹ est de 35 % (graphique 3). Ce taux, très important en terme de mobilisation ne reflète que l'attirance (ou la sensibilité) d'un électeur vers un parti politique. Malheureusement, on ne connaît pas les taux d'adhésion pour avoir un regard exhaustif sur la réalité du militantisme partisan.

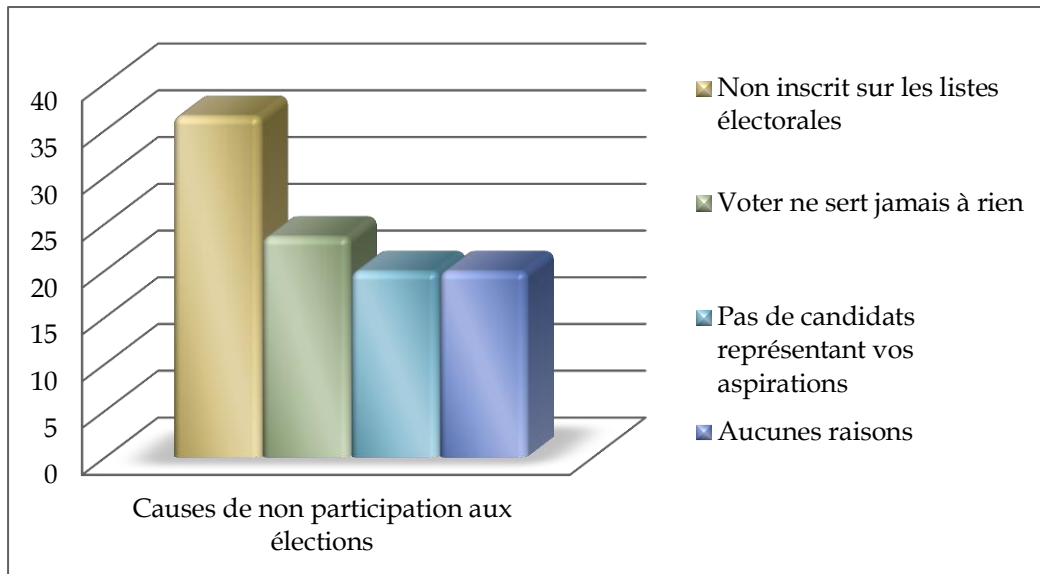


Réalisation : David Vigneron, 2011

Si le chiffre de sympathisants est important, les causes de non-participation aux élections sont multiples. 34 % des personnes interrogées invoquent la « non-inscription sur les listes électorales » comme étant la principale raison de leur désaffection (Graphique 4). Pour 43,5 % d'entre eux (Graphique 4), voter ne reflète pas leurs desideratas (23,6 % pensent que voter ne sert à rien et 19,9 % jugent qu'il n'y a pas de candidat représentant leurs aspirations).

¹⁵⁹ En France, le taux général d'adhésion à un parti politique oscille aux alentours de 1 %. Source : <http://democratie.cidem.org/index.php?page=politique>

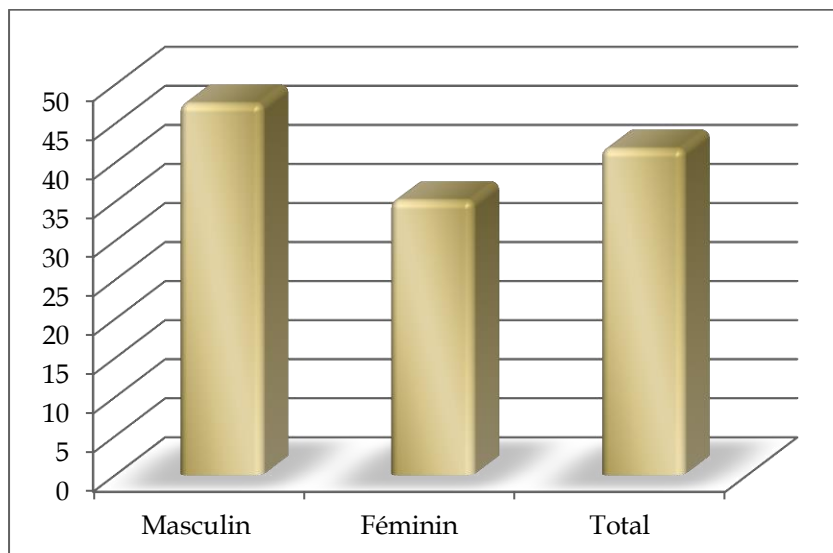
Graphique 4 : Pourquoi ne votent-ils pas ? (en %)



Réalisation : David Vigneron, 2011

Pour cette dernière raison, 79,7 % des sondés évoquent l'individualisme des hommes politiques. Malgré ce manque d'altruisme, l'intérêt pour la politique reste substantiel chez les hommes (45 %) au contraire des femmes (32 %) qui ont une convenance modérée (graphique 5).

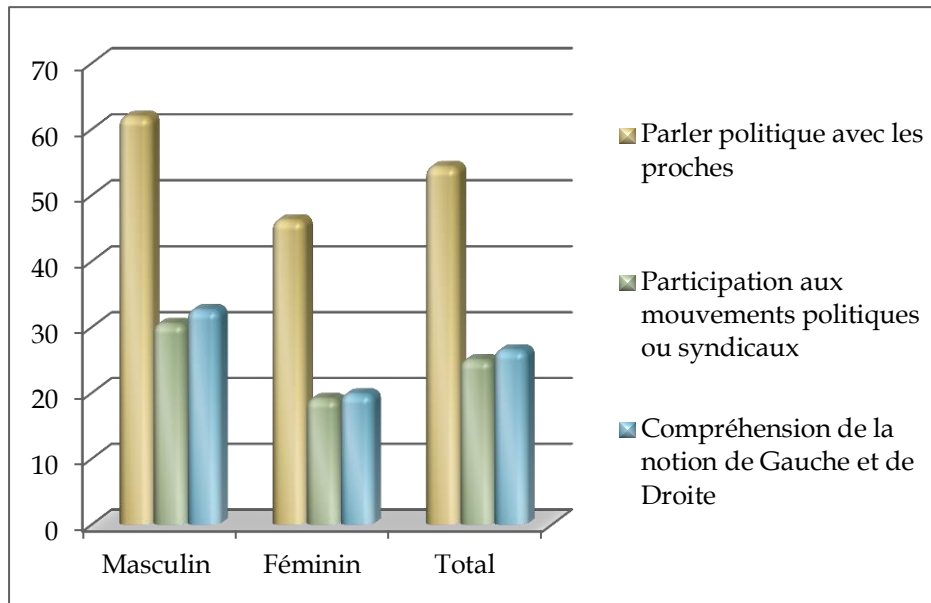
Graphique 5 : Intérêt pour la politique (en %)



Réalisation : David Vigneron, 2011

Si la politique intéresse un peu moins d'un électeur sur deux, elle se pratique principalement au jour le jour en dehors des périodes électorales. Au premier plan, les discussions entre amis ou grins¹⁶⁰ (52 %, graphique 6) semblent être le principal moyen d'avoir de l'entregent, c'est-à-dire « un capital de relations sociales qui incarne l'estime qu'on suscite et le crédit de confiance dont on dispose » (BOUJU J., 2000, p.149).

Graphique 6 : Participation des citoyens aux mouvements politiques (en %)



Réalisation : David Vigneron, 2011¹⁶¹

Lieu de débat, le grin semble être un moyen d'informations important. En effet, il catalyse l'information, la discussion, en apportant souvent la contradiction. « Ainsi à l'occasion des élections, de quelque nature que ce soit, il est fréquent de voir les membres du grin partagés sur la question, chacun soutenant son candidat et essayant de convaincre les autres [...] C'est donc un lieu de débat politique, social et sur toute autre question qui touche à la vie de la nation et de la cité »¹⁶². Dans les faits, la citoyenneté n'est pas effective au niveau des chiffres, mais elle s'exécute dans le débat et la palabre à des moments de vie privilégiés.

¹⁶⁰ Le « grin » est un lieu de discussion où les protagonistes se retrouvent tous les jours pour parler de l'actualité ainsi que de la vie publique et privée des gens. Pour chaque membre, il constitue un réseau personnel de relations effectives et individualisées où la participation comporte toujours une obligation morale d'assistance mutuelle à la demande des autres membres. Source : (op. cit, p.149)

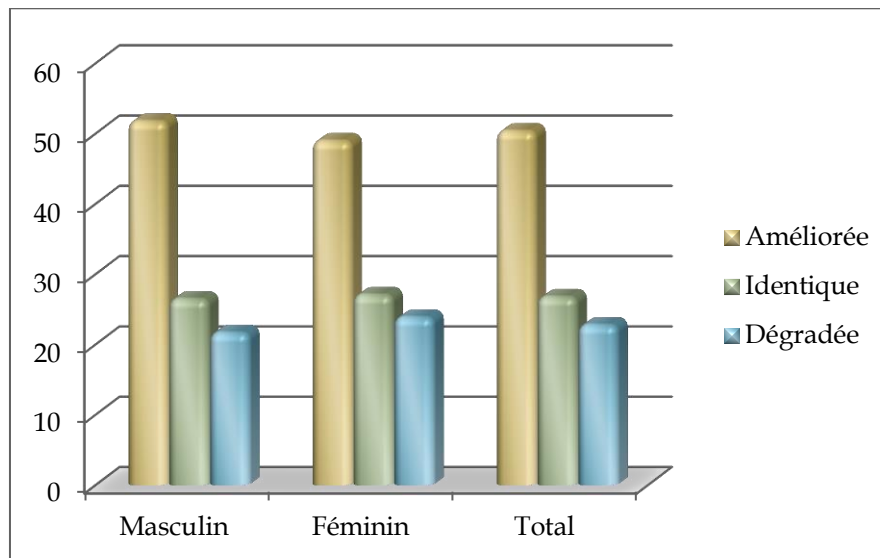
¹⁶¹ Ceci est une reproduction fidèle de l'enquête et prend en compte les principales informations distillées par les enquêteurs.

¹⁶² Auteur non cité, « Une particularité culturelle du Mali – le grin : lieu de détente, de discussion et de décisions », *Bamako hebdo*, le 04 mai 2007, adresse URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=18095>

Seulement 25 % des sondés se disent « actifs » dans un mouvement politique ou syndical. Après, on ne perçoit pas aisément pourquoi le volet « compréhension de la notion gauche-droite » apparaît dans ce graphique, ce qui n'a rien à voir avec la participation des citoyens aux mouvements politiques. Pour clore ce chapitre sur la légitimité de la représentation politique, nous retiendrons que la sensibilité politique des électeurs maliens est très développée, mais qu'elle ne se reflète pas dans la participation politique directe (vote ou militantisme) ; néanmoins, elle fait ressortir une pratique de la participation politique détournée dans laquelle les grins, notamment, servent en même temps de lieux de sociabilité, mais aussi de décision. Lors d'un débat entre les différents membres d'un grin en période électorale, ils peuvent décider, après maintes discussions, de désigner une personne qui les représentera pour voter. Ainsi, les taux de participation finaux seront faibles, cependant, le résultat du scrutin qui les concernera directement reflètera leurs aspirations politiques. Qu'en est-il de la perception de l'évolution de la démocratie depuis les années 1990 ?

En général, l'évolution de la démocratie depuis les années 1990 est perçue comme étant positive (49 %, graphique 7).

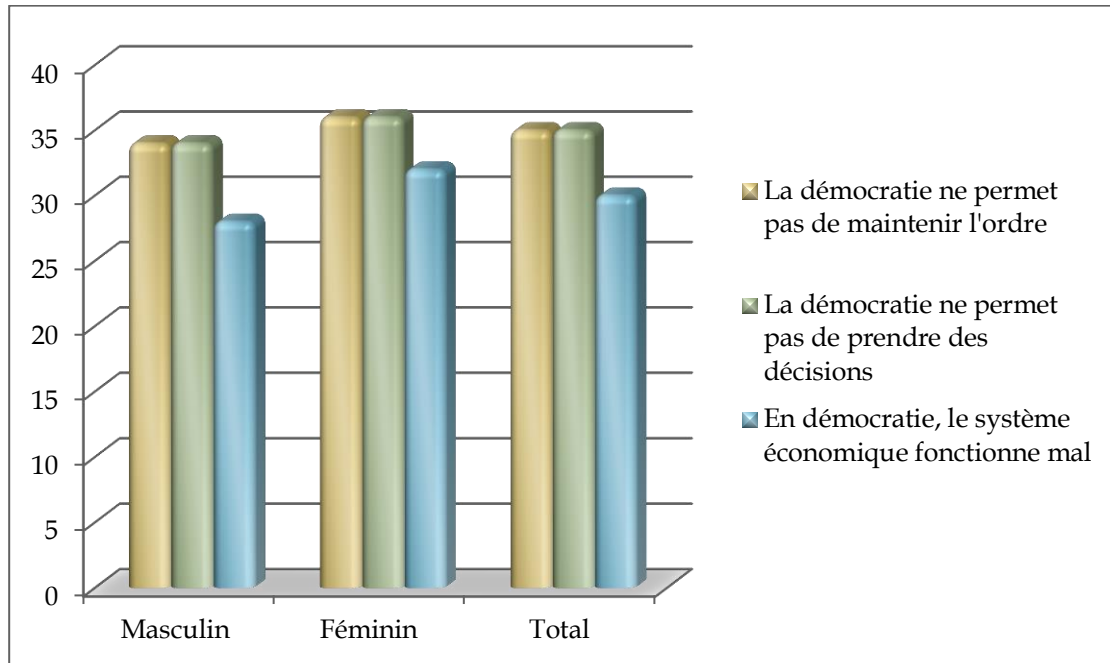
Graphique 7 : Comment la démocratie a-t-elle évolué ? (en %)



Réalisation : David Vigneron, 2011

Seulement, lorsque l'on aborde les écueils¹⁶³ de la démocratie que les électeurs peuvent retenir, l'opinion générale est beaucoup moins diffuse et s'équilibre autour de 30 % (graphique 8).

Graphique 8 : Les méfaits de la démocratie (en %)

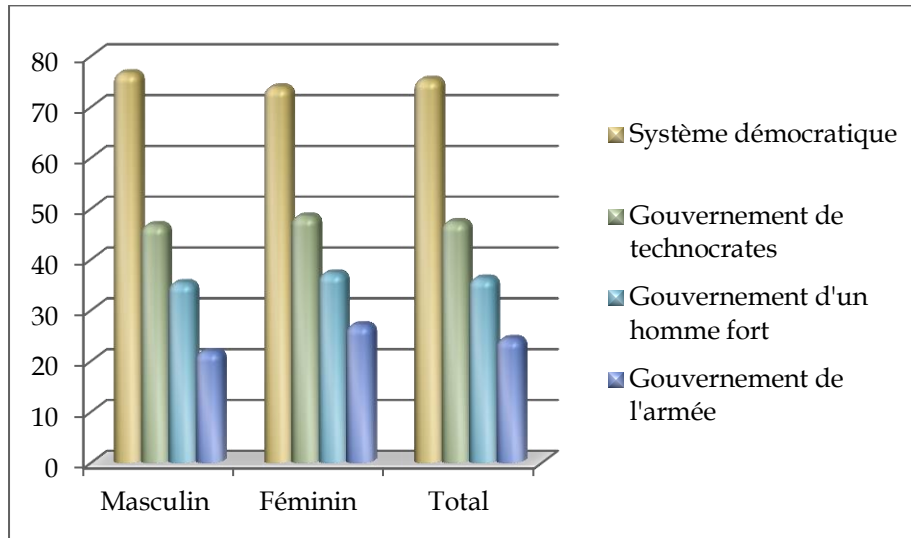


Réalisation : David Vigneron, 2011

Ces résultats qui expriment une ambivalence entre le ressenti positif de la démocratie au travers des chiffres et l'homogénéité des réponses soulignant les difficultés du régime, laissent entendre que le processus de démocratisation donnant la possibilité à chaque électeur de s'exprimer par le vote ne suffit pas. Le maintien de l'ordre, la prise de décision et le circuit économique doivent être bonifiés. On pourrait penser qu'il s'agit d'une admonestation ou d'un ressenti envers le pouvoir légal. De la même façon, le type de gouvernement que souhaitent les électeurs est principalement un corps politique élu démocratiquement (graphique 9). Or, la composition d'un gouvernement de technocrates ou le pouvoir fort d'un seul homme ne sont pas entièrement rejetés (45 % et 36,2 %). En revanche, le retour d'une junte militaire est fortement proscrit par les hommes (21,8 %), sans doute en souvenir des événements de mars 1991.

¹⁶³ 1) La démocratie ne permet pas de maintenir l'ordre. 2) La démocratie ne permet pas de prendre des décisions. 3) En démocratie, le système économique fonctionne mal.

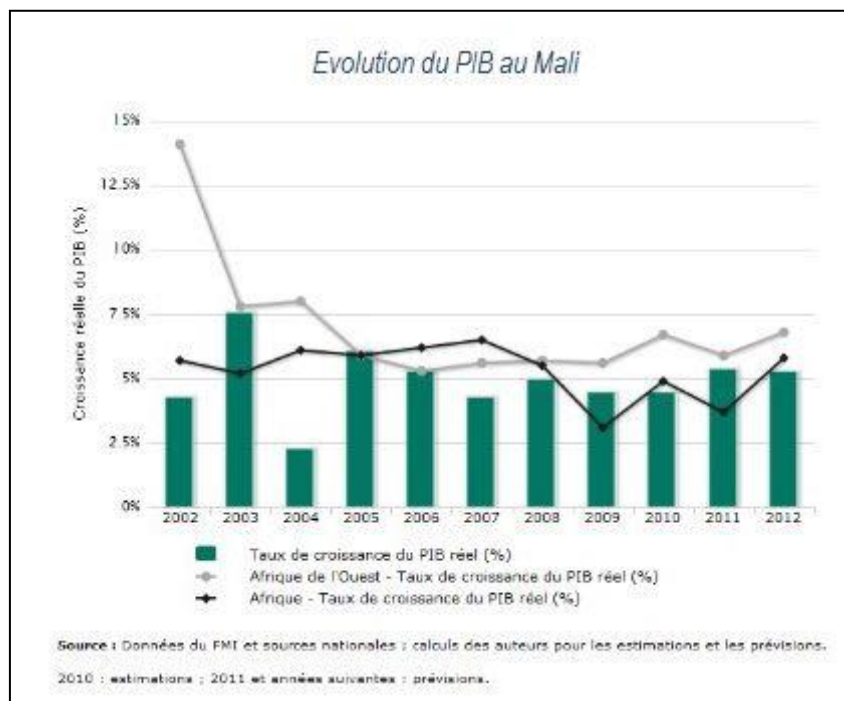
Graphique 9 : Le type de gouvernement souhaité par sexe (en %)



Réalisation : David Vigneron, 2011

Maintenant, si l'on va au-delà des chiffres, il ne faut pas nier que le pouvoir central est légitimé par la voix des urnes. Si Amadou Toumani Touré bénéficiait d'une bonne image auprès des populations tant par son volontarisme politique (politique de grands travaux, surtout à Bamako) que par sa capacité à résoudre les problèmes quotidiens, son bilan après dix ans à la tête de l'État a été pour autant critiqué et la majorité de la population avait le sentiment de voir sa situation économique et sociale stagnée (cf évolution du PIB depuis 2002, graphique 10).

Graphique 10 : Les variations du PIB au Mali entre 2002 et 2012



La démocratie est le régime politique souhaité par la majorité des Maliens (75 à 80 %). De même, l'essentiel de la population reconnaît l'amélioration de la démocratie depuis les années 1990 (50 %). Le niveau des sympathisants (35 % des personnes interrogées se sentent proches d'un parti politique) à peu près équivalent aux taux de participation constatés lors des élections présidentielles de 2002 ou de 2007 (environ 36 %). N'y a-t-il pas un lien de causes à effets ? Néanmoins deux facteurs sont redondants dans cette enquête d'opinions : les taux de participation aux élections demeurent faibles souvent en raison de la distance du bureau de vote par rapport au domicile, ou encore les procédures de retraits des cartes électorales sont contraignantes.

Dans l'ensemble, la démocratie électorale est bien perçue au Mali par les électeurs, et ce, malgré les points d'achoppement relevés dans cette partie (multipartisme intégral, transgression de l'autorité). Aussi, le fonctionnement démocratique au jour le jour laisse la place à une certaine forme de liberté d'expression ou d'opinion perçue de manière positive par les électeurs. En même temps, la libéralisation de la société suite à la démocratisation a entraîné la profusion de la représentation politique se recentrant très rapidement sur des allégeances sociales. Finalement, l'institution électorale ne peut former par elle-même le « dispositif transformationnel » de la société africaine annoncé par A. Rouquié en 1978. L'objet électoral semble être l'apanage d'une minorité alphabétisée rompue au militantisme. Une forme d'élite politisée qui s'est approprié la chose politique très tôt pour maintenir un *statu quo* social. Sans doute cette particularité est-elle l'une des nombreuses causes qui ont provoqué la crise de 2012¹⁶⁴, mais entre-temps le Mali s'était doté d'un appareil institutionnel et territorial suffisamment solide pour être réactivé en 2013 afin de sortir de la période difficile qu'il connaissait.

En 1992, la démocratie s'est installée au Mali, mais les premières élections organisées (1992 ou 1997) n'avaient pas bénéficié de réformes territoriales efficaces simplifiant l'organisation des élections. C'est à partir de 1995-1996 que les premières concertations villageoises ont enclenché le processus de territorialisation administrative de la décentralisation. Auparavant, il préexistait le système des cercles et des arrondissements, héritage de l'indépendance, qui pouvaient servir de repères spatiaux.

¹⁶⁴ Cf Annexe n°5.

Une lente maturation issue d'histoires successives de l'évolution de la grille spatiale a été à la source de la bonne marche de la participation aux élections.

De plus, la constitution de l'espace malien s'est réalisée selon la conjugaison de schémas politiques et sociaux. Outil de pouvoir, outil de différenciation, sur quelles logiques les territoires s'appuient-ils ?

CHAPITRE 5 : VERS L'INSTITUTIONNALISATION DES TERRITOIRES AU MALI

Pour ériger l'espace en territoire politique, comment a-t-on fait pour accomplir la synergie entre des populations différentes ? A-t-on cherché la solution de la pacification ou du clivage ? De ce fait, le territoire au Mali est-il un outil de pouvoir ? Autant de questions pour lesquelles nous nous proposons de répondre dans cette partie.

1/Identité versus Consensus : la gestation des territoires politiques.

« Essentiellement, un territoire n'est pas tant une étendue de terrain que l'espace entre les individus d'un groupe dont les membres sont liés entre eux, à la fois séparés et protégés les uns des autres, par toutes sortes de rapports (...) De tels rapports ne se manifestent spatialement que dans la mesure où ils constituent eux-mêmes l'espace à l'intérieur duquel les membres d'un groupe entretiennent des rapports les uns avec les autres. Source : (ARENDETT H., 2002, p.456)

L'identité territoriale est-elle primordiale à une construction démocratique efficiente ? En parlant du paradigme identitaire, nous le définissons comme suit : « le lien spirituel avec le sol se crée dans l'habitude héréditaire de la cohabitation », comme l'écrivait Ratzel (1897). On octroie régulièrement à l'identification l'utilité de présenter la démocratie comme un régime accessible à tout le monde, « en facilitant la formation d'un contexte subjectif d'adhésion à la discussion » (GUERMOND Y., 2006, p. 294). En quelque sorte, on assiste à une forme de simplification de « l'espace civique » (GUILLOREL H., 2003, p. 415) dans lequel l'individu citoyen occidental, par exemple, est arrivé à se détacher de tout déterminisme contextuel. Il serait hasardeux d'affirmer, à l'heure actuelle, que l'identité territoriale est incontournable pour la démocratie, la réalité est bien plus complexe. « Lorsque ces sentiments identitaires individuels sont regroupés, ils peuvent donner naissance à des sentiments d'unité territoriale ».

D'un point de vue démocratique, nous pouvons mettre en adéquation la notion « d'identité territoriale » avec l'idée de « consensus démocratique »¹⁶⁵. En effet, il faut considérer qu'une démocratie électorale ne peut pas renforcer son assise territoriale si les groupes humains qui composent l'entité institutionnalisée n'ont pas trouvé une forme de consensus adéquate. De quel type de consensus parle-t-on ? Je pense ainsi, j'éprouve ou j'exprime un accord par effet d'appartenance à un groupe déjà constitué ou en voie de l'être.

Ce consensus identitaire implique d'une manière ou d'une autre un partage du territoire, puisqu'il n'y a pas d'identité sans différence. Cet effet identitaire peut s'exacerber au contact de l'altérité¹⁶⁶ ou bien il peut être manipulé et transformé par un vote reposant sur des intérêts territoriaux (littoraux, urbains ou ruraux). Dans ce cas, la question de la prise en compte de participations « nimbistes »¹⁶⁷ se pose, dans le sens où elles peuvent remettre en cause ce contrat territorial. C'est pourquoi l'élu incarne la volonté de ses administrés et affirme son autorité dans son territoire d'élection. En outre, le bénéfice spatial s'en trouve renforcé lorsqu'on accorde un degré de liberté d'expression référendaire plus important aux électeurs. Au moyen d'une approche métagéographique¹⁶⁸, nous nous proposons de mettre en lumière l'émergence de territoires politiques au cours de l'Histoire. Tout d'abord, un regard sera porté sur le modèle clithénien, un paradigme au cœur de la théorie de la représentation, dans laquelle, le territoire de l'Attique (Grèce) a été découpé selon un principe de « mixité sociale ». Ensuite, nous mettrons en exergue la fabrication, quelques siècles plus tard, des territoires politiques en Afrique de l'Ouest où la création d'un maillage politique apparaît plus comme un épiphénomène que comme une recherche active de consensus par une hégémonie politique.

¹⁶⁵ M.-L. ROUQUETTE nous livre plusieurs définitions de ce terme. Il distingue quatre catégories de « consensus » : le consensus identitaire, le consensus par défaut, le consensus par mélange ou consensus de compromis, le consensus par évidence acquise. Nous avons fait le choix de ne conserver que la notion de « consensus identitaire » pour ce récit. Pour plus d'informations en rapport avec ce concept, se référer à (ROUQUETTE M.-L., 2007, pp. 2-5).

¹⁶⁶ D'après C. Benoit. (2008, p. 147) et selon la définition acceptée, l'altérité est un concept philosophique qui signifie : « le caractère de ce qui est autre ». Elle est liée à la conscience de la relation aux autres considérés dans leur différence. L'autre s'oppose à l'identité, caractère de ce qui est dans l'ordre du même.

¹⁶⁷ Ou NIMBY (not in my back yard). Ce concept se définit comme « une attitude d'opposition d'une population locale vis-à-vis d'un projet lorsque celui-ci est susceptible de comporter certaines nuisances ou modifications, réelles ou présumées, au cadre de vie ». Source : (GAUSSIÉ N., 1995).

¹⁶⁸ Nous entendons par là l'historicisation des découpages spatiaux, un des biais de cette métagéographie. (PÉGUY C.-P., 2001).

Clef de voûte du système démocratique, la consultation électorale comme modalité de désignation des représentants va s'imposer comme seule manière légitime de désignation. Pourtant, cette affirmation sociale du suffrage s'est imposée de manière très progressive dans nos sociétés. Au départ, dans les démocraties antiques, le tirage au sort coexistait avec les procédures électives (MANIN B., 1996). À titre illustratif, pour les citoyens de la République romaine à ses débuts, comme celle des cités-États de la Grèce classique, la démocratie était surtout synonyme d'indépendance par rapport à l'extérieur. L'esprit dominant se voulait de garantir la libre expression des citoyens de la Cité en pratiquant la démocratie directe¹⁶⁹. Cependant, la démocratie ne repose pas sur l'égalité de tous. Les esclaves, les étrangers (les métèques) et les femmes ne sont pas considérés comme des citoyens à part entière. Rome, au contraire, pouvait accorder la citoyenneté à des hommes non natifs de la cité¹⁷⁰.

Au-delà de ces écueils de représentativité, on voit, ici, poindre la problématique de la fonction de représentation territoriale¹⁷¹. Celle-ci se veut être la base du couple démocratie/territoire, car elle prend en compte les données sociales. Pour cela, « la géographie permet de démontrer que les normes et les lois dérivées des demandes de la société résultent des conditions spatiales dans lesquelles celles-ci sont produites. En d'autres termes, il s'agit d'incorporer le territoire, son contenu et son organisation, en tant que « variable explicative nécessaire à la compréhension des choix des systèmes électoraux et de ses résultats : option des électeurs et composition de la représentation » (ÉLIAS DE CASTRO I., 2007). Déjà, Clisthène, célèbre réformateur et homme politique athénien a procédé, dans la seconde moitié du VI^e siècle av. J.-C., à un découpage novateur de la cité-État et de ses environs. Pour ce faire, il a choisi de diviser le territoire de l'Attique¹⁷², de façon à s'appuyer sur le peuple pour contenir l'avancée de ses adversaires politiques. « En admettant que les fonctions du territoire politique soient le plus souvent présentées comme des fonctions descendantes de contrôle et d'aménagement. Il est plus rare d'évoquer les fonctions ascendantes de représentations, et donc d'évoquer le territoire en termes de médiateur indispensable à la démocratie » (BUSSI M., 2004, p. 81).

¹⁶⁹ « Tous les citoyens peuvent prendre la parole et voter à l'agora, où siège l'Assemblée de la cité » (KELSEN H., 2004).

¹⁷⁰ En 212 après J.-C., l'édit de Caracalla (ou Constitution antonine) a instauré une citoyenneté particulière qui permettait à tous les hommes libres de l'Empire de devenir citoyen romain (BURBANK J., 2008, p. 499).

¹⁷¹ « L'objet de la représentation territoriale est le contrôle pacifié, sans transcendance de l'espace... », *Ibid*, 2004.

¹⁷² Du nom de la péninsule qui ceinture Athènes.

En réalité, la démocratie directe pose des problèmes spécifiques dans le sens où elle prétend supprimer tout projet de médiation par la représentation territoriale (*Ibid*, 2004, p.187). Cette vision rousseauiste¹⁷³ d'avant-garde favorise la démocratie consensuelle par le choix de tactique de prévention du risque référendaire¹⁷⁴. À l'image des « Volkstage » suisses¹⁷⁵, l'initiative populaire est perçue comme une défiance vis-à-vis de l'élite au pouvoir. Pour une grande partie des penseurs de la démocratie, la démocratie ne peut s'imposer que dans une communauté restreinte où chacun des élus peut être connu de tous. En conséquence de quoi, Clithène a réussi à imposer un système proto-démocratique favorisant sa base pour asseoir sa position. Périclès parachèvera son entreprise en abaissant le coût du cens qui permettait aux familles les plus aisées d'accéder aux fonctions et mandats publics¹⁷⁶. En tout état de cause, les Grecs ont introduit les valeurs plures d'égalité modérée et d'inféodation spatiale dans un mode de gouvernance qui influencera amplement les sociétés modernes.

À la suite des révolutions du XVIIIe siècle en France et aux États-Unis, le consentement et la volonté du peuple deviennent la seule source de l'autorité légale¹⁷⁷. Dès lors, les élections sont devenues le seul moyen d'asseoir territorialement l'autorité de ces dirigeants. Pourtant sur l'échelle chronologique, d'autres espaces ont adopté des formations sociopolitiques différentes. Au Soudan occidental précolonial, la gestion politique du pluralisme se faisait sous la forme d'une culture de domination se substituant ainsi au *territorial agreement*¹⁷⁸ abordé pour la Grèce antique. Concrètement, la période précoloniale¹⁷⁹ au Soudan occidental, quant à elle, sera ponctuée par la succession des grands empires. Les grandes invasions qui s'opèrent alors du XVIIe siècle au XIXe (migration bambaras, peuls ou touarègues) vont parvenir à façonner des États féodaux (GAUDIO A, 1988, pp. 29-76).

¹⁷³ ROCA R. (2009).

¹⁷⁴ PAPADOPOULOS Y. (1998), *Démocratie directe*, Paris : Économica, 329 p.

¹⁷⁵ Ou Assemblée populaire.

¹⁷⁶ On donnait le nom de *mistophorie* à « la pratique qui consistait à rétribuer les charges publiques et qui semble bien être caractéristique de la démocratie athénienne [...] Le paiement d'un salaire à ceux qui remplissaient une charge publique avait aussi pour effet de permettre à tous les citoyens, même aux plus pauvres, de consacrer une partie de leur temps à la vie de la cité ». Source : (MOSSÉ C., 1999, p. 329).

¹⁷⁷ Dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis en 1776 sont affirmés comme principes fondamentaux : « Tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le créateur de certains droits inaliénables... Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés ». Source : DE WITT C. (1861), p. 500.

¹⁷⁸ MILL J. S. (1989), *System of Logic: Ratiocinative and Inductive*, 1843. Cité par RAGING C. (1989), p. 36.

¹⁷⁹ Chronologiquement du IVe au XVIe siècle, l'empire du Ghana de prime abord, l'empire du Mali et l'empire songhai ensuite.

La culture politique de cette période équivaut à un pouvoir par la force reposant sur la quête de tribut (FAY C., 1997). La quête de la vassalité passe par l'acceptation du paiement de cette contribution. « Il faut rappeler que la masse des paysans qui forment l'écrasante majorité des populations du Mali demeurait adepte de la religion traditionnelle, ce que le *mansa* (ou roi) tolérait sous réserve d'obéissance et du tribut » (KI-ZERBO J., 2000). Ces nations fondées sur l'armée et l'intrication des religions animiste/musulmane s'équilibraient autour d'économies fluctuantes. Leur capacité protéiforme d'adaptation par rapport à des modèles provenant de l'extérieur nous fait penser à la manière dont les États postcoloniaux africains ont assimilé la démocratie.

Au demeurant, « les dynasties régnantes adoptaient l'islam, car il facilitait le commerce transsaharien avec le Maghreb et procurait un surcroît de légitimité, mais les populations, constituées de groupes ethniques différents, gardaient leurs croyances et leur organisation propres » (OTAYEK R., 2001, p. 137). Les chefferies guerrières dans le Macina¹⁸⁰ (région du delta intérieur du Niger) s'appuyaient d'abord sur un pouvoir (*laamu*) établi par la force (*sembe*) et se limitaient au pouvoir sur les éléments. En substance, elles établissent leur autorité sur l'ensemble du territoire et, « en retour, les maîtrises territoriales paysannes sont de fait virtuellement suspendues à la volonté des chefs guerriers qui au cours de l'histoire deltaïque, en même temps qu'ils lèvent divers tributs, désapproprient et réapproprient des maîtrises lignagères » (FAY C., 1995, p.35). À l'avenant, il existe une filiation « normative » entre les modalités de régulation politique du passé et du présent. En effet, le premier Président de la République du Mali, Modibo Keita, ne manquait pas de se référer à la civilisation de l'Empire du Mali dans ses allocutions publiques: « ...En donnant le nom de MALI à notre jeune République, nous avons devant l'Histoire fait le serment de réhabiliter les valeurs morales qui ont fait jadis la grandeur de l'Afrique »¹⁸¹. D'autre part, chaque empire avait ses propres fonctionnalités territoriales de gestion politique du pluralisme.

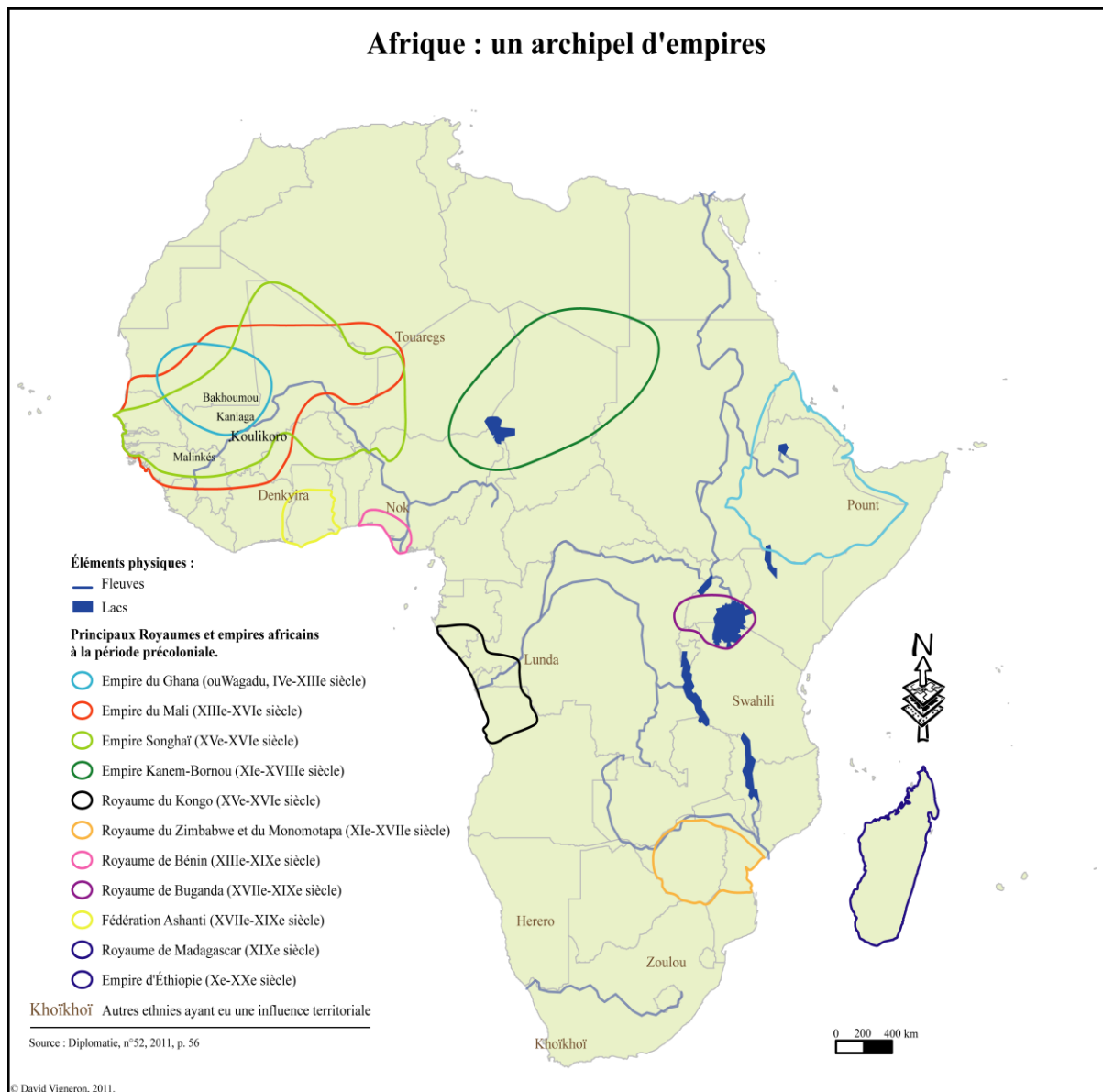
¹⁸⁰ L'Empire peul du Macina, appelé *Dina*, fondé par Cheikou-Amadou (1818-1862) dominait le delta intérieur du Niger où les populations cohabitaient grâce à une régulation sociopolitique subtile. In COURADE G., « Niger, fleuve », définition *Encyclopédia Universalis*, URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/niger-fleuve/> ou GALLAIS J., 1967.

¹⁸¹ Discours au Congrès extraordinaire de l'Union soudanaise-RDA (ancien parti unique), le 22 septembre 1960.

Au XIII^e siècle, le Soudan occidental était composé de trois grands groupes qui se partageaient le Mali du nord au sud : les Soninké (ou Sarakollé, ou *marka*), qui occupaient les zones du Wagadu, du Bakhounou et du Kaniaga ; les Sosso¹⁸² répartis sur le territoire du même nom (zone de Koulikoro au nord de Bamako) et enfin les Malinké concentrés sur le haut bassin du Niger (CHAUZAL G., 2011, p. 59).

¹⁸² En 1203, l'Empire du Ghana est compris entre le Royaume Soso qui, à son tour, est conquis en 1240 par les rois du Mali, ces derniers annexent les dépendances du Ghana pour rétablir, au début du XIV^e siècle, l'unité politique du Soudan Occidental, en fondant un empire dont les frontières s'étendaient beaucoup plus loin que celles du Ghana à son apogée. Le Royaume Soso a été créé par un chef sarakollé (Sosoe Kemoko) y établissant la dynastie des Diarisso. Source : (LEWICKI T., 1971, p.504).

2/ Le Royaume du Ghana (XI^e siècle) : la « centralisation fédéraliste » du Tunka¹⁸³



Carte 1 : Les Royaumes d'Afrique au cours du temps

L'Empire du Ghana (carte 1) a été créé par les Soninkés (Sarakollé) aux environs du VII^e siècle et atteint son apogée sous la dynastie de Kayan Maghan (ou Magnan qui signifie *maître de l'or*) entre le IX^e et le XI^e siècle, s'étendant sur l'ensemble de la bande sahélienne de la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Tékrou) jusqu'à Tombouctou (Mali), et une partie du Soudan nigérien. Ce Royaume tirait sa prospérité de l'or dont il faisait commerce avec l'Afrique du Nord. Depuis l'Antiquité, les paysanneries vivaient dans des villages indépendants, structurés par des filiations dont la segmentation régissait la vie politique.

¹⁸³ Ou l'équivalent du souverain.

La notion d'État a pu commencer à être utilisée lorsque le principe territorial l'a emporté sur le principe lignager accordant, par principe, une autonomie partielle à la singularité politique. Processus au long cours, la centralisation a culminé dans la construction des grands empires africains et, le Ghana s'en trouve être un des précurseurs dans le Soudan occidental.

Les traces du passé ghanéen restent obscures pour les chercheurs, limitées à quelques témoignages des géographes arabes (VIIIe –XIe siècle). On peut mentionner à ce sujet que le premier à évoquer le Soudan occidental fut Ibn Abd Hakam (803-870) : “Ubaïd Allah gave to Habib Ben Ubaïda the command of an expedition in Sûs and Sûdan ; that chief had an immense success and seized a considerable amount of gold” (MAUNY R. A., 1954, p. 201). Un astronome, Al Fazari, lui donnera plus tard le nom de « territoire du Ghana, le pays de l'or »¹⁸⁴. Par la suite, les explorateurs ou scientifiques abbassides¹⁸⁵ vont se succéder jusqu'à relever que le roi du Ghana est l'homme le plus riche du monde grâce à l'or qu'il a pu collecter. Finalement, les témoignages indiquent la représentation d'une monarchie sacrée, dont le souverain est responsable aussi bien de l'ordre naturel (fertilité, fécondité) que de l'ordre politique, par le jeu des rituels. « Originel », tel est le mot employé par G. Chauzal (2011) pour définir le système politique ghanéen, sans doute le Premier Empire du Soudan occidental à avoir adopté un modèle centralisé autour du *Tunka*.

¹⁸⁴ *Ibid*, 1954, p. 201

¹⁸⁵ Le géographe Al Khwarizmi (avant 833), Yakoubi (872), Ibn Hawqal (977) et Ibn Khaldoun (XIVe)

« Au plan administratif, l'Empire du Ghana se divisait en plusieurs provinces et Royaumes, découpés en cantons et villages. Comme dans la plupart des empires, les territoires se divisaient entre une « possession » royale, domaine propre du souverain et plusieurs provinces relevant de ses vassaux. Le régime de gestion administrative de ses territoires pouvait par conséquent varier. Certains Royaumes vaincus étaient par exemple parvenus à conserver leurs structures traditionnelles de souveraineté, en échange desquelles ils s'engageaient à verser régulièrement un tribut au Ghana et à lui fournir un quota important de soldats. À l'inverse, il y avait aussi des territoires où le monarque décidait de placer directement des gouverneurs (faren) qui pouvaient quelquefois être des membres de sa propre famille. Ils étaient dans ce cas directement rattachés au roi, en exécutaient les ordres, levaient les taxes pour lui et rendaient justice en son nom. L'ensemble des rois-vassaux et des gouverneurs pouvaient aussi assumer auprès du roi des fonctions de conseillers et/ou de ministres. Pour s'assurer leur loyauté, un système relativement élaboré d'alliances était supposé lier les différentes parties » (CHAUZAL G., 2011).

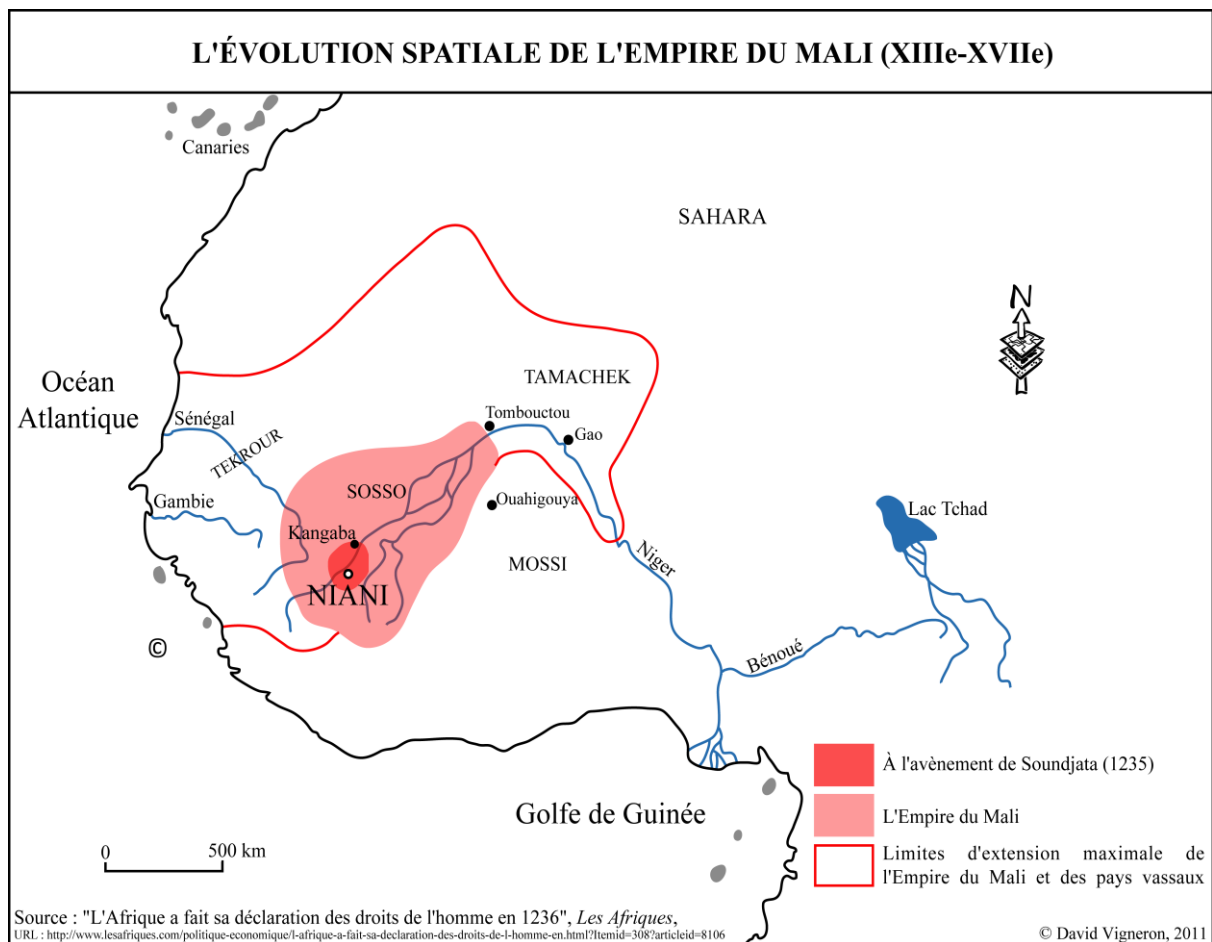
Pour résumer, l'Empire du Ghana pouvait être considéré comme un « Royaume esclavagiste très structuré, avec, au sommet, une aristocratie militaire bien étoffée et une société où la division du travail était très poussée, puisque composée de clans de forgerons, de tisserands, de cordonniers et de teinturiers » (NIANE D. T, 1975, p. 33). L'histoire soudanienne retiendra de l'Empire du Ghana, la constitution d'un système politique centralisé autour de la personne du roi qui inspira les empires qui lui succéderont (Repris de CHAUZAL G., 2011).

3/ Le *faama*¹⁸⁶ et la mangue, vers l'institutionnalisation du pouvoir sous les empires du Mali et Songhaï

Héritage du Royaume du Ghana, le processus de gouvernance s'appuie sur une volonté de faire une place à la participation des secteurs représentatifs de la société. Pour illustrer, le *Mansa* soumet les doléances des gouvernés à l'examen par une assemblée constituée de notables issus des principaux clans du Royaume. Sorte d'équivalent gouvernemental, le grand conseil du monarque instituait un authentique organe institutionnel de gouvernance. Suspendue aux conseils de son assemblée, la décision, ainsi que la composition de l'auditoire, appartenaient toujours au souverain. Force est de constater que la contradiction y régnait en son sein, sans pour autant remettre en question la légitimité coutumière dont le roi était pourvu. « Il semble que ce type particulier de gouvernance témoigne finalement d'une pleine conscience précoloniale des potentialités conflictuelles inhérentes aux organisations politiques plures »¹⁸⁷. Pourtant, l'antagonisme de ces règles était bien connu du souverain qui, par un jeu d'équilibriste, maintenait un *modus vivendi* entre tous ses conseillers. L'administration du territoire était un peu régie de la même manière ; J. Ki-Zerbo (2000) comparait cette gouvernance avec l'image d'une mangue.

¹⁸⁶ En bamanan, le *faama* désigne le puissant aussi bien dans des États guerriers, coloniaux, dictatoriaux qu'en démocratie, les politiciens, juges et hommes d'affaires impitoyables. Le *mansa* était considéré comme un *kun tigi* car il dirigeait son Royaume de façon intransigeante et équitable. Ce fut le cas de Soundiata Keita, par exemple. Source : CARATINI S. (2009), *La question du pouvoir en Afrique du Nord et de l'Ouest : Affirmations identitaires et enjeux de pouvoir*, Paris : l'Harmattan, coll. l'Ouest Saharien, p. 123.

¹⁸⁷ CHAUZAL G., 2011, op. cit, p. 61.



Carte 2 : Les différentes extensions dans l'histoire de l'Empire du Mali

Au centre, le noyau dur soumis à l'administration directe du roi. Autour du centre, une pulpe des petits Royaumes regroupés en provinces gouvernés par le « ministre résident du roi » (ou *farba*). Il avait pour prérogatives d'investir le chef local, de chapeauter ses agissements, de percevoir l'impôt pour le roi et en cas de guerre, de recruter des soldats. Ces provinces sont organiquement rattachées au grand corps de l'Empire. Encerclant la pulpe, les Royaumes subordonnés qui acceptent l'hégémonie du centre sont invariablement en relation avec lui. Dès lors, grâce au statut de périphérie, ils bénéficient d'une marge de manœuvre suffisante pour maintenir ou renforcer leurs coutumes. Ce système de domination, limité par l'entretien trop onéreux des réseaux de clientèles, a causé l'émiettement¹⁸⁸ du Royaume. En même temps, ce type d'organisation a favorisé la subsistance de l'Empire d'un point de vue spatial, mais c'est au plan institutionnel que cette formation politique doit sa longévité.

¹⁸⁸ L'empire du Mali est entré en décadence à partir du règne du *mansa* Souleiman (aux environ de 1340 et 1360). Son successeur Maghan (1360-1374) a écrasé le peuple d'impôts et a gaspillé grandement les ressources de l'État. Son fils, Moussa II (1374-1380) a bien essayé de corriger ses errements, mais dut se heurter aux réalités du pouvoir à ce moment-là, car le grand vizir, Mari Diata (seigneur lion) détenait l'essentiel des attributs étatiques. Aussitôt son règne achevé, les Royaumes vassaux proclament leur indépendance, comme les Songhaï. D'autres, les Mossi et les Tamachek, envahissent les parties orientales du Royaume, réduisant son influence du haut Niger à la Gambie jusqu'à sa disparition au XVIIe siècle (Source : *Encyclopedia Universalis*).

Après avoir débuté l'unification des différents clans du monde mandingue¹⁸⁹ pour s'allier contre le « roi sorcier » (NIANE D. T, 1995) Soumaoro Kanté¹⁹⁰, Soundjata Keita, fondateur du nouvel empire du Mali, a réuni tous les *farbas* et les chefs de clan en une grande assemblée à Kurukanfuga (non loin de Niani, capitale de l'empire du Mali et lieu de naissance de Soundjata, carte 2). Lors de ce rassemblement des douze régions composant l'agencement territorial du Mali, allaient être évoqués les principes fondateurs de la gouvernance politique et de l'Acte social appelé à conduire les bases du droit de la famille, de la personne, des clans et du devoir de l'individu vis-à-vis des institutions de l'Empire¹⁹¹. Nous sommes en 1236, la charte du *Manden* (le pays mandingue) pourrait être considérée, par nature, comme une « déclaration africaine des Droits de l'homme », suivant, vingt ans après la *Magna Carta*¹⁹² de 1215, un pacte semblable. À cette occasion, Soundjata fut intronisé roi suprême du Mandé. Ensuite, il fut prévu que le principe dynastique prévalait dans l'Empire suivant la voie collatérale des fratries¹⁹³. Aujourd'hui encore, ce legs de frère à frère prévaut pour les successions des *dugutigi* (chef de village) au sein des sociétés rurales. Une fois la primatie acquise (ou légitimée, selon les analyses) par abdication des rois des douze autres Royaumes, la nouvelle charte conférait au nouveau roi la possibilité de refondre l'organisation sociale du Mandé. Parallèlement à cette reconnaissance, Soundjata profita d'une représentation sociale de taille. En effet, son clan est celui des chasseurs et est perçu comme « les fondateurs de villages ou de véritables constitutionnalistes »¹⁹⁴.

¹⁸⁹ Selon un concept élargi, le groupe linguistique mandingue inclut sous ce même « ethnonyme » les Socés, les Malinkés et les Sarakollés. Elle traduit une unité linguistique qui tend à construire une identité ethnique sans véritable cohésion territoriale. Source : DEVISSE J. et VERNET R. (1993), *Le bassin des vallées du Niger. Chronologie et espace*, in *Vallée du Niger*, Paris : Réunion des musées nationaux, pp. 13-27.

¹⁹⁰ Roi du Royaume Soso au XIIIe (cf carte 1). Il a attaqué, à plusieurs reprises, attaqué victorieusement le Mandé. Un récit de Balla Kanté résume sommairement les événements : « C'est Soumaoro qui fut le premier roi du mandé. *Magan* Soundjata s'est investi du pouvoir au Mandé. Depuis ce jour jusqu'à maintenant, les gens du Mandé ne se sont plus retrouvés ». Source : JANSEN J. et DIARRA M. (2005), p. 89.

¹⁹¹ OUATTARA S. (2007), pp. 31-35.

¹⁹² Ou Grande Charte fut octroyée par le roi d'Angleterre, Jean sans Terre (le 15 juin) aux barons révoltés. Ce texte est considéré comme le premier texte constitutionnel anglais. Son fondement historique, *l'habeas corpus*, garantit les libertés civiles (cf article 39). Malgré cela, ce n'est qu'en 1297 qu'elle aura sa version définitive et sera adoptée par le Parlement. Source : Centre d'Études Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale, *La Charte de Kourukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Ministère de la Culture du Mali, Bamako ; Société Africaine d'Édition et de Communication (SAEC), p. 141.

¹⁹³ CHAUZAL G., op. cit., 2011.

¹⁹⁴ *Ibid*, 2007, p. 32.

Des clans ont été désignés : seize porteurs de carquois¹⁹⁵, cinq clans maraboutiques institués gardiens de la foi et quatre autres classes de métiers (griots, cordonniers, tisserands et certains clans de forgerons)¹⁹⁶. Pour diminuer les tensions entre groupes communautaires, les *mandenkas* (ou « descendant de », nom clanique) furent institutionnalisés en établissant des correspondances avec les noms claniques des autres ethnies¹⁹⁷ du Soudan occidental. En fait, ce qui devait établir un règlement pacifique des conflits entre les groupes sociaux, de manière détournée, a pris une dimension agonistique au fil de l'histoire jusqu'à devenir, aujourd'hui, ce que l'on appelle des « relations à plaisanteries » (*Senankouya*)¹⁹⁸. Le plus surprenant dans cette aventure est la réussite d'un homme qui, avec une préparation minutieuse de son accession au pouvoir avec l'aide son clan, a « partagé le monde »¹⁹⁹ selon les règles édictées ci-dessus et a obtenu la légitimité nécessaire pour construire un empire pérenne jusqu'au XVIIe siècle.

Schématiquement, les entités territoriales du Soudan occidental étalonnaient un modèle sociopolitique échafaudé autour de l'idée centrale d'harmonie sociale qui lie l'indissociabilité « d'une dynamique essentielle du savoir et du pouvoir » (O'TUATHAIL G., 1996) ; en d'autres termes, les *mansas* du mandé, en s'inspirant des structures ghanéennes, ont réussi à créer un modèle de fédéralisme territorial s'arc-boutant autour d'une institutionnalisation des pratiques collectives de solidarités.

¹⁹⁵ L'arc et le carquois étaient l'insigne des hommes libres ou des nobles (*tontajon taniworo*). Eux seuls avaient le droit de se promener avec des armes. Source : Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire générale de l'Afrique (2011), *Histoire générale de l'Afrique*, Vol. 4, Paris : UNESCO, 816 p.

¹⁹⁶ Pour leur bravoure, les bozos (pêcheurs) et les somonos (les bateliers) ont été nommés « maître du fleuve » et purent avoir ainsi le monopole de la mise en valeur de celui-ci.

¹⁹⁷ Le terme « ethnie » est ici utilisé pour un besoin de compréhension, nous retenons l'approche ethnogéographique de Denis Retaillé (1995, p. 17) : « En prenant conscience de que ce qui est défini comme un objet stable (l'ethnie) n'est qu'un processus historique et social pour d'autres approches, nous pouvons tenter, en géographie, d'utiliser les faits de culture comme outil de compréhension (les représentations). Pour *expliquer*, il faut pouvoir dire la part de responsabilité d'un facteur parmi d'autres, dans un état observé et dans ses variations ». Effectivement, pour appréhender au mieux le terme « ethnie », il est de nécessaire de prendre conscience que les procédés normatifs d'analyse figent la réalité dans un contexte sans cesse mouvant. En termes de recherche, les procédés de fixations et de mobilités analytiques sont interdépendants et se complètent.

¹⁹⁸ Nous reviendrons sur ce point, au cours de ce travail, pour démontrer que cet aspect socioculturel est une des bases de la consolidation démocratique au Mali.

¹⁹⁹ « Soundjata prononça tous les interdits qui président encore aux relations entre tribus, à chacun il assigna sa terre, il établit les droits de chaque peuple et il scella l'amitié des peuples : les Kondés du pays de Do, devinrent désormais les oncles des Keïta de la famille impériale, car ceux-ci, en souvenir du mariage fécond de Naré Maghan et de Sogolon (mère de Soundjata), devaient prendre femme à Do ; les Tounkara et les Cissé devinrent les cousins à plaisanteries des Keïta [...] à Fakoli Koroma (neveu de Soumaoro), Soundjata donna le Royaume de Sosso dont la plupart des tribus furent asservies ; [...] Le Wagadu et le Méma (province du Wagadu) conservèrent leur roi qui continua à porter le titre de Mansa... » Source : KESTELOOT L. & DIENG B. (2009), p. 117.

Ainsi, l'équilibre territorial se faisait grâce à la hiérarchisation professionnelle organisée en castes. Sur ce même plan, l'Empire songhaï²⁰⁰, par son organisation politique et administrative, présentait une profonde originalité. La prééminence structurelle du pouvoir, la concentration méthodique, donnaient à la monarchie de Gao (carte 2) une couleur avant-gardiste et tranchaient avec le système politique traditionnel de fédération de Royaumes qu'avaient connu les empires du Ghana ou du Mali.

Malgré des signes mobilisateurs pacifiques (le *senankouya*), il est difficile de concevoir les États soudanais comme des démocraties représentatives. En revanche, à certains moments, des poches de territoires pouvaient se façonner et bénéficier d'une contingence toute relative par le maintien des liens privilégiés (pactes, alliances) avec le pouvoir central. Parallèlement, la construction précoloniale du Mali a continué sur les traces institutionnelles léguées par les anciens empires. En l'occurrence, bien d'autres États se sont inspirés de cet héritage, entre autres, l'empire peul du Maasina²⁰¹ au XIXe siècle (*Diina*). Historiquement, on est passé d'une organisation politique rigide (système politique fort où « chacun est à sa place ») à la mise en place d'un système politique où le pouvoir est partagé (le *potal*) (BOURGEOIS A., 2011, p. 162). On retrouve aussi au XIXe siècle des sociétés sectorisées dans le KénéDougou²⁰², à structures largement décentralisées et autonomes, dépourvues de pouvoir central contraignant. Le document publié par la Mission de décentralisation, sous la responsabilité de Richard Toé (1991), justifie l'entreprise démocratique comme une continuité historique des grands empires hégémoniques. « Il ne pouvait pas en être autrement quand on est héritier du Wagadou, du Sosso, du Mandé, de Ségou, du KénéDougou, du Maasina et des grandes confédérations nomades, maîtres des grands espaces désertiques ».

²⁰⁰ L'origine des songhaï est mal connue, selon certaines sources, c'est à Koukia sur le Niger, en aval de Gao qu'a vécu la population songhaï. Premier empire à s'être converti à l'Islam, il a connu son apogée vers 1516 en contrôlant tout le Sahel, du Sénégal au Tchad jusqu'en 1591 à la défaite de la bataille de Tondi Bi (à l'extrême ouest du Niger) contre les Marocains. (Source : HUNWICK J. O., 2003).

²⁰¹ Royaume fondé en 1810 par Seeku Aamadou dans le Maasina (région du delta intérieur du fleuve Niger). Il fut un « État régi par les prescriptions islamiques » (*diina*). Toujours inspirée, d'un point de vue institutionnel, par les empires originels, la *diina* a réussi à prendre en compte les aspirations et les préoccupations de peuples aussi différents tout en gardant à l'État sa spécificité peule (SENANKOUYA B., 1990, p.10).

²⁰² Ou « Pays de la lumière », est le nom du Royaume qui, dans les marches historiques de l'ancien empire du Mali a mené le combat ultime contre l'armée coloniale française en 1898. Contigu au Burkina Faso, Mali et Côte d'Ivoire, cet État avait pour capitale Sikasso (sud du Mali), Source : (COLIN R., 2004).

L'approche historique, bien qu'éclairante, ne permet en aucun cas de mettre en concordance des faits passés avec le présent. Pour B. Kassibo (2006), « la référence constante à l'histoire pour légitimer le présent, aussi attrayante qu'elle soit, n'en demeure pas moins une entreprise controversée où la mythification l'emporte sur l'analyse raisonnée des faits et dont l'objectivité pose problème »²⁰³. Écueil institutionnel peut-être, mais lorsque l'on se plonge de manière plus abrupte dans les analyses, nous percevons la nécessité, pour les décideurs par exemple, d'avoir recours à l'historicité pour légitimer des actions contemporaines.

²⁰³ KASSIBO B. (2006), « Mali : une décentralisation à double vitesse ? kara mara la segi segi so ou le lent retour du pouvoir à la maison », in FAY C. et al, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris-Bamako : IRD, pp. 67-95.

CHAPITRE 6 : ESPACE MOUVANT, ESPACE COMPARTIMENTÉ : DE L'EMPRISE À LA DÉCENTRALISATION

Certains chercheurs, se servant, eux de l'historicité, pour affirmer que la forme la plus achevée de la relation société/espace est celle du temps individuel repoussant la possibilité des temps sociaux²⁰⁴. Dans ce cas, l'approche sociohistorique peut-elle être une première réponse à cette question ? Est-ce que la réforme de la décentralisation a pris en compte les « classes sociospatiales ? »

Élaboré par Alain Reynaud dès 1979²⁰⁵, le concept de « classe sociospatiale » a forgé un « modèle d'interprétation des sociétés dans leurs rapports à l'espace », mais aussi une véritable « problématique de géographie sociale » (p. 65). Les auteurs de l'ouvrage *L'Espace social. Lecture géographique des sociétés* ont continué à faire évoluer le paradigme de « classe » en « formation ». Dernière évolution d'une notion inspirée de la « classe socioéconomique », elle intègre la dimension spatiale et ses différenciations, source génératrice de niveaux et de statut social des individus et des groupes.

Au-delà de la dimension patrimoniale²⁰⁶ que l'on a ajoutée à la définition des formations sociospatiales, ce concept s'applique principalement à des unités territoriales de taille intermédiaire²⁰⁷, les formations sociospatiales se définissent beaucoup plus par leur noyau que par leurs frontières toujours fluctuantes. Par hypothèse, elles ne structurent pas l'espace selon une dispersion logique et hiérarchisée.

²⁰⁴ En référence à la construction phénoménologique de Heidegger. cf BULÉON P. (2002), « Spatialités, temporalités, pensée complexe et logique dialectique moderne », *Espaces Temps*, <http://espacestems.net/document339.html>

²⁰⁵ ROSIÈRE S. (2009) « Guy Di Méo, Pascal Buléon., (dir.), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés, L'Espace Politique* [En ligne], Comptes rendus, mis en ligne le 12 mai 2009, Consulté le 04 avril 2012. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index425.html>

²⁰⁶ Guy Di Méo a contribué à faire glisser le concept vers d'autres aspects non soulevés jusque-là. « Dès lors, notre démarche consistera dans ces pages à proposer un glissement sémantique du concept de patrimoine, nous admettrons que le territoire, en tant que symbole identitaire d'un groupe social, peut aussi faire l'objet d'une transmission patrimoniale ». Source : DI MÉO G., CASTAINGTS J.-P. et DUCOURNAU C. (1993), « Territoire, patrimoine et formation sociospatiale (exemples gascons) », *Annales de géographie*, Tome 102, n°573, p. 473.

²⁰⁷ La localité, le quartier ou la microrégion.

« Le concept de formation sociospatiale implique que l'identité collective se réfère à des territoires présentant un minimum de contiguïté spatiale, même si la théorie qui les sous-tend n'exclut pas, pour tout individu ou pour tout groupe appartenant à une formation sociospatiale, le principe des rattachements identitaires multiples, la référence à des territoires séparés par de plus ou moins larges discontinuités géographiques » (DI MÉO G., 1985, p. 666). En outre, la question du pouvoir avec l'instance idéologique s'accompagne de construction territoriale pouvant aller jusqu'au modèle de ségrégation spatiale sud-africaine qui était étatique et non socio-économique. Dans l'espace, le territoire possède une double dimension, idéologique, de prime abord, et une nature matérielle. Son contenu est façonné par les faits sociaux, spatiaux et culturels. Cet espace peut être façonné de manière différente par des groupes vivants sur un même territoire. Quelle que soit l'échelle d'analyse, tous les cas sont contrastés, nous le verrons postérieurement.

Dans un premier temps et pour rester dans l'argumentaire de la création des territoires, nous constaterons que la base de l'émergence des territoires au Mali est issue de la mise en ordre des formations sociospatiales. À travers l'exemple du nord de la région de Kayes, nous reviendrons sur la création endogène précoloniale des espaces de vie. Ensuite, nous en déduirons que les interactions issues du rapport homme/territoire créent des interactions, explicitées sous le vocable de « combinaisons sociospatiales », nous y reviendrons. De cette définition, nous donnerons des applications précises du modèle produit par ces « combinaisons sociospatiales ». Au bout du compte, notre postulat concerne principalement la compréhension des pratiques sociales de l'espace malien par les groupes humains. Notre but est de concilier les méthodes géohistoriques et d'anthropologie de l'espace.

Afin d'avoir la vision la plus empirique possible, nous avons fait le choix de prendre comme exemple deux situations différentes avec deux problématiques opposées l'une à l'autre. Pour la première, nous nous intéresserons à la mise en place de la décentralisation dans le cercle de Kita (région de Kayes) par le biais des concertations villageoises, point de départ au découpage territorial. Comment a-t-on institutionnalisé la segmentation de l'espace avec une démarche participative ? L'autre, question d'actualité oblige, concernera les usages et la vision de l'espace par une des composantes des populations nordistes, les Touaregs. Après avoir appréhendé le paradigme de la division sociale de l'espace, il nous restera à utiliser l'outil cartographique pour bien distinguer les formes sociospatiales et en dresser une typologie selon les catégories sur lesquelles nous travaillons.

1/ La sociogenèse spatiale par le bas.

Préalablement à la période coloniale, les logiques d'installation humaines se sont bâties sur des trajectoires associées à un état persistant d'insécurité entre les XIII^e et XIX^e siècles. Dans le nord de la région de Kayes, ce climat d'instabilité patent était à l'initiative des Maures. Les razzias rendaient impossible l'opportunité pour les populations de s'installer durablement. Ainsi, la fixation des populations se limitera à quelques villages de 5000 à 6000 habitants entre le XIII^e siècle et jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Seulement, quelques villages saisonniers pouvaient être installés pour combler les nécessités de cultures (POLLET É., WINTER G., 1971). Au bout du compte, la colonisation va pacifier cet espace et va permettre l'essaimage pérenne des villages.

Entre stabilité et déplacements, l'histoire régionale retiendra le chapeutage de l'habitat et sa sécurisation par la colonisation. Les premiers fractionnements spatiaux issus de cette période vont de pair avec une nouvelle prospection foncière. « La recherche de nouvelles terres de culture est la principale raison de l'essaimage des villages en hameaux de culture qui peuvent devenir des nouveaux villages, à certaines conditions. Les rivalités entre lignages s'articulent souvent, même si cette cause n'est pas avouée directement, avec la recherche de terres et l'implantation d'un hameau » (LIMA S., 2005, p. 117). L'exploration vers de nouvelles terres devenait objective lorsque les litiges lignagers obligeaient le cultivateur soninké par exemple, à émigrer. Les formations sociospatiales nées de ces déplacements humains créaient des « villages mères » et des « villages descendants » (LIMA S., 2005, *Ibid*).

La rupture dans l'espace du lignage n'exprimait pas nécessairement un éloignement du lien social ou familial, au contraire les territoires identitaires demeurent. En définitive, les communautés villageoises constituaient des réseaux sans limites. Pour autant, le zonage des hameaux était connu, cependant il était vécu sans que la matérialité du territoire ne soit tangible. Cette manifestation explicitée par Guy Di Méo et Pascal Buléon (2005) désigne les « combinaisons sociospatiales », constituées « d'un entrelacement complexe de relations entre des groupes sociaux et des espaces » (p. 73). Elles peuvent être générées par des pratiques de travail ou d'autre forme de la sociabilité « se propageant au sein de la formation sociospatiale d'accueil voir bien au-delà » (p. 73).

C'est en partie sur cette logique que s'appuie fortement la géographie postélectorale. En effet, la théorie sur « l'effet de voisinage », élaborée par F. Girault (2000) dans le cadre d'une division sociale de l'espace urbain, est fondée sur des indicateurs sociaux. Ce transect de formation des identités sociospatiales politiques locales se divise en deux ensembles de déterminants, individuels et collectifs, se conjuguant pour constituer une identité politique locale en mettant en avant l'alliance du comportement électoral des citoyens et leurs stratégies résidentielles, qui, associées avec les politiques d'aménagement urbain, renforcent le capital social collectif. « Le vote n'est plus le fait d'un électeur passif tirillé entre l'influence d'un héritage historique et d'un effet de conjoncture » (BUSSI M., 2011, p. 10). Dans le but de ne pas rester sur une explication exclusivement centrée sur les effets de voisinage, J. Agnew (1990) propose d'éclaircir ce sujet en y incorporant quatre perspectives de recherches en géographie électorale (cf tableau n°5).

Tableau 5 : Interprétation du texte de J. Agnew²⁰⁸

Perspective de recherche	Effet spatial	Échelle d'analyse	Explication majeure du comportement électoral
modernisation/ nationalisation	diffusion/contagion	individus et petits groupes	information
"welfare"	voisinage et accès aux services publics	groupes importants	politiques publiques
sous-développement	relation centre-périphérie/division du travail	appartenance zonale centre/périphérie	économie privée
microsociologie	formation sociospatiale	position spatiale	vie quotidienne

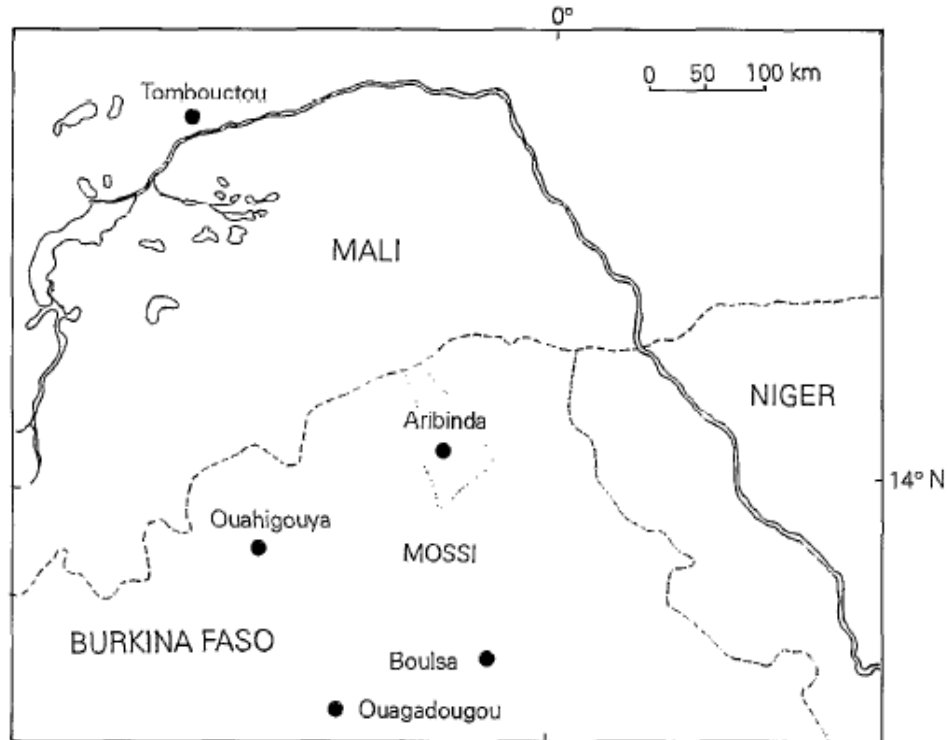
Auteur : David Vigneron, 2012.

D'après ce tableau, les effets spatiaux sont dominés par une relation centre-périphérie qui noyaute la division sociale de l'espace faisant du territoire malien un agrégat contigu d'espaces reposant chacun sur une économie privée (agriculture ou commerce, principalement). Cette classification, bien que sujette à caution, a le mérite de présenter des perspectives spatiales diverses qui peuvent influencer le comportement du votant. Du point de vue du tableau, notre zone d'étude s'inscrit dans une perspective de recherche du « sous-développement ». Concrètement, nous proposons de rendre compte de ces influences spatiales sur le comportement à travers l'exemple des travaux de D. Guillaud (1990) sur la région de l'Aribinda (Burkina Faso) détaillant toute la complexité afférente à la sociogenèse des territoires africains.

²⁰⁸ AGNEW J. E. (1990), "From political methodology to a geographical methodology? "A critical review of electoral geography, 1960-1987" In TAYLOR P. J. (1990), *Developments in electoral geography*, Routledge, London, 278 p.

L'unité du pays d'Aribinda²⁰⁹ (au nord du Burkina Faso) est décrite par le terme *Kurumba* qui désigne les habitants de cette région. Ce vocable masque la diversité des origines du peuplement et sa composition actuelle.

Carte 3 : L'Aribinda dans le nord du Burkina Faso



Source : GUILLAUD D., 1990, pp. 313-319.

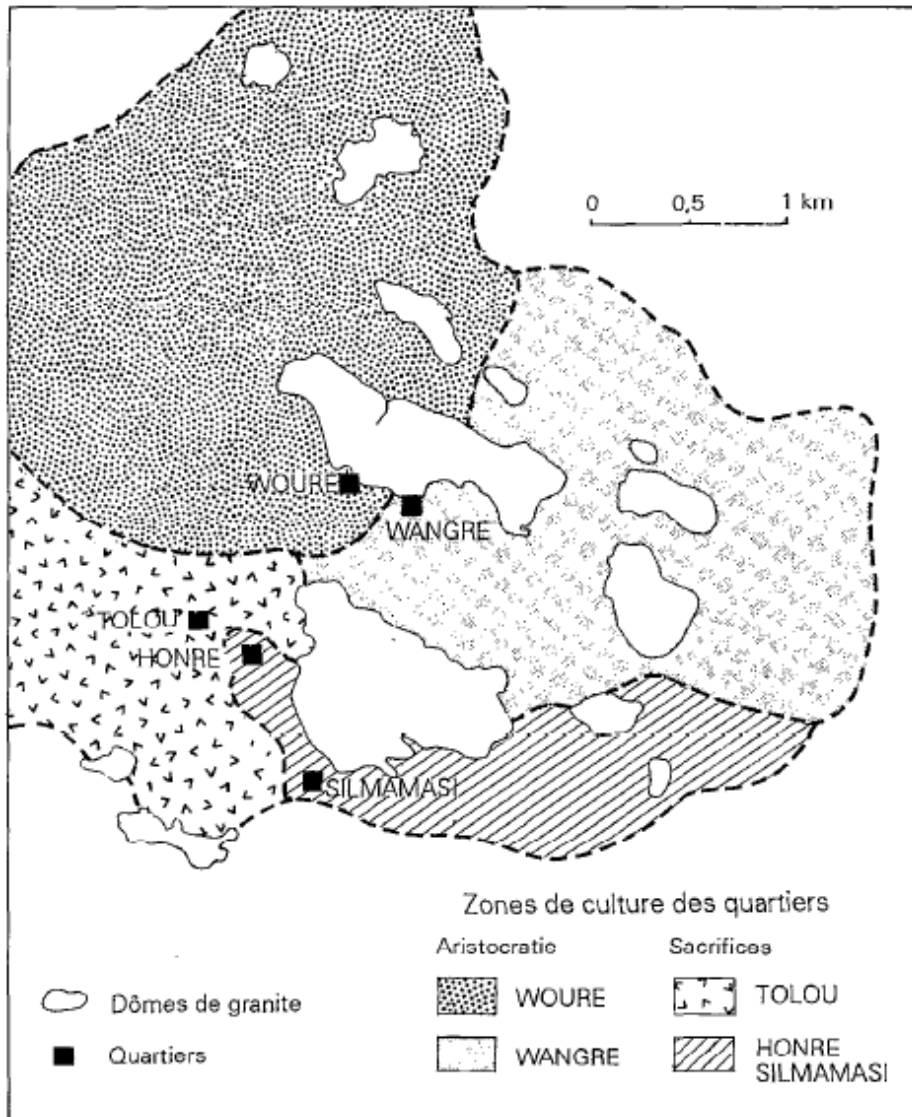
Au gré des successions historiques, le territoire des *Kurumba* est composé de Songhaï, de Mossi et des Kurumbas du Yatenga²¹⁰. Chaque groupe possède un statut originel qui lui confère une fonction socialisatrice. Par exemple, les Kurumbas du Yatenga protègent l'Aribinda contre les aléas climatiques, tandis que les Mossis et le Songhay se partagent les fonctions nobiliaires. Il en découle une structure sociopolitique toujours pérenne aujourd'hui. L'enjeu suivant après la partition sociale est le partage territorial de la ville d'Aribinda. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'enjeu politique se limite à la conquête de la chefferie par une lignée mossi ou autre sur un terroir fermé qui couvre 25 km².

²⁰⁹ Le pays d'Aribinda se présente comme une région de transition entre la zone soudanienne et le zone sahélienne. Elle couvre environ 5000 km² où la population s'élève à près de 40 000 personnes en 1990. Les activités principales sont la céréaliculture sous pluie et l'élevage. Toutes les informations que nous allons traiter sont issues d'un article de GUILLAUD D., 1990, pp. 313-319.

²¹⁰ Originaire de l'actuelle province d'Ouahigouya. Ils sont considérés comme les responsables des sacrifices.

En dépit d'une certaine fermeture du jeu politique et des fonctions sociales, les différents quartiers du bourg se sont individualisés au profit des Mossi. Deux quartiers, Wougré et Wangré deviennent rivaux sur les questions de succession. De leur côté, les Songhay, proches des chefferies, servent d'arbitre pour le règlement des litiges liés à l'alternance en cas de vacance du pouvoir. Le litige ne sera tranché qu'assez tard au profit du quartier de Wouré. Les joutes politiques, quant à elles, sont influencées par les responsables des sacrifices implantés dans un troisième quartier, celui de Tolou. Plus tard, l'afflux de nouveaux immigrants et l'islamisation d'une partie de la population accompagneront la relégation d'une partie des familles vers deux autres quartiers proches, Honré et Silmamasi, subordonnés à l'autorité des responsables de Tolou. À la fin du XIXe siècle, il devient nécessaire pour les populations d'Aribinda de quitter en partie la ville. De nouvelles opportunités ont vu le jour grâce à l'accroissement démographique du terroir et l'essor du commerce. Ceci concernait en premier les grandes familles nobiliaires, puisqu'elles disposaient des moyens financiers et humains (captifs) suffisant pour cultiver et défendre des territoires hors de la ville. Certaines familles nouvellement installées souhaitaient se détacher de la tutelle des familles régnautes pour constituer un fief, sur lequel elles auraient pu exercer leur autorité. Les terres qu'ils ont choisies correspondaient aux zones les plus recherchées pour l'agriculture. Cette étape marque le premier découpage territorial de la zone (cf carte n°4) remodelé par les conflits qui suivront.

Carte 4 : Morcellement du terroir entre les quartiers d'Aribinda



Source : GUILLAUD D, 1990, pp. 313-319.

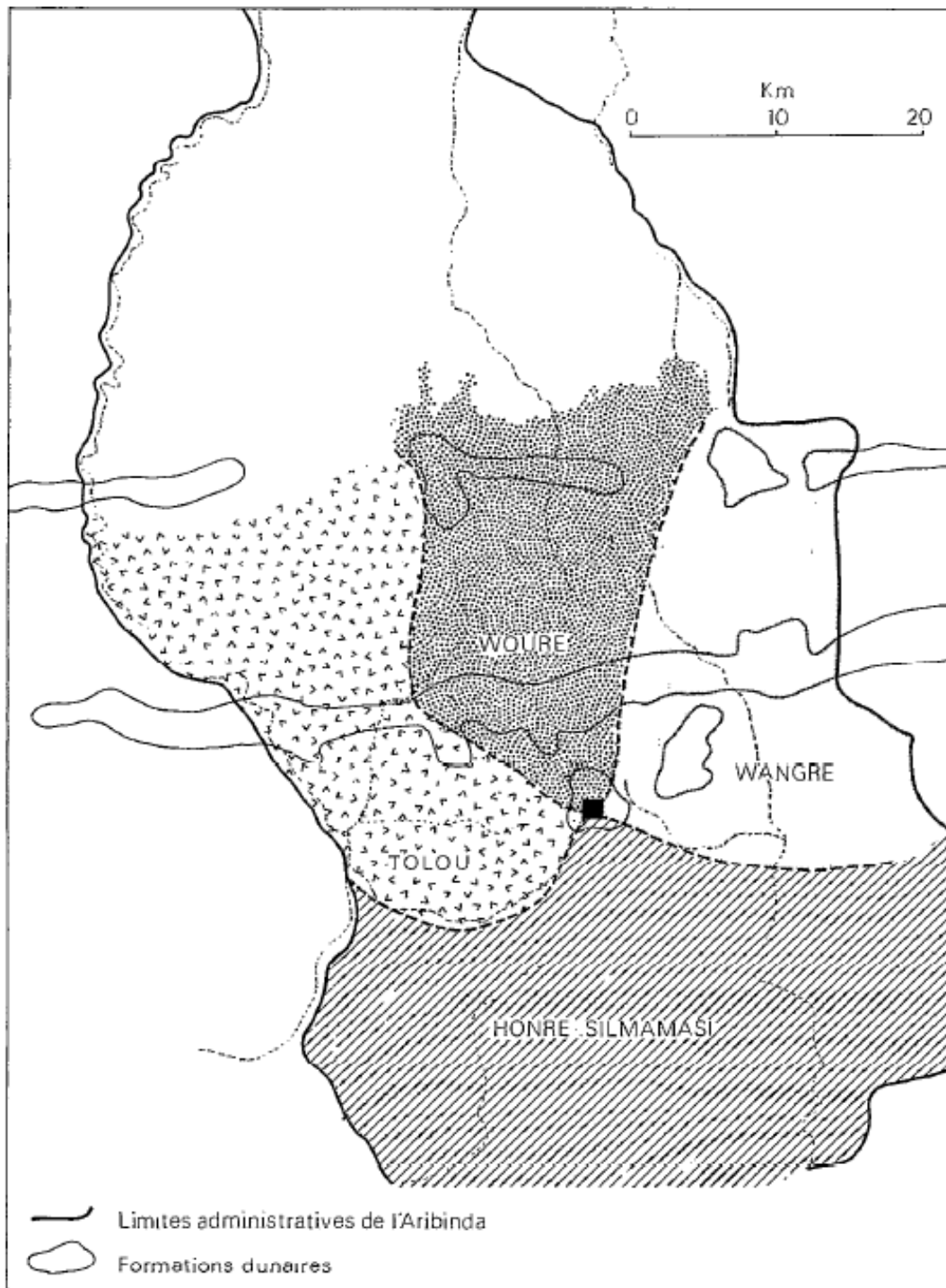
L'arrivée des Français marque la fin de ces conflits, mais la sécurisation partielle des terres souffre du manque de parcelles arables. En conséquence, des groupes, jusque-là marginalisés²¹¹, commencent à pratiquer l'agriculture entraînant une sorte de concurrence inconnue pour les groupes aristocratiques. À partir de 1920, la région va faire face à une phase d'immigration sans précédent. Ainsi, des groupes humains fuient les contraintes coloniales françaises pour arriver dans une zone encore protégée du contrôle administratif du colonisateur. Dans ce contexte, les populations mossi vivant au sud ont remonté jusqu'au sud de la zone.

²¹¹ Des captifs émancipés ou certaines familles du groupe responsable des sacrifices nouvellement converties à l'Islam.

Les habitants d'Honré et de Silmamasi ont réagi en occupant de manière déterminée un territoire qu'ils considèrent comme étant le leur. La situation est devenue difficile à gérer pour eux, suite à l'approche des éleveurs peuls venus faire paître leur troupeau sur des terres inexploitées. Depuis lors, la transhumance bovine deviendra indispensable comme activité rentière. Par contre, il fut nécessaire de séparer les zones d'élevage des zones de culture, car le nombre de troupeaux a tellement augmenté que les pâtures ne peuvent plus se renouveler. En conséquence, de nouveaux villages se sont installés autour des emplacements d'élevage. On peut rajouter à cette évolution spatiale progressive les crises climatiques à répétition²¹² qui ont accéléré les processus de désencombrement des anciens terroirs. Pour le reste, cette évolution progressive de l'espace étend à l'échelle régionale les premières installations foncières entre les différents quartiers. Chaque quartier voit son rayonnement se transformer en véritable « corridor » territorial. Wouré influence le nord ; Wangré, l'est et Tolou, l'est (cf carte n°5). Les clivages spatiaux entre fonctions sociopolitiques incarnés par chacun des quartiers de la ville se retrouvent à l'échelle du Burkina Faso actuel. Les aires communautaires de chacun des groupes sociaux semblent bien distinctes, de la même façon que les quartiers d'origine. Les contacts entre les groupes ne s'effectuent qu'au sein d'une même entité reconnue, comme le bourg, jouant de la sorte son rôle de centre.

²¹² 1912-1913, 1929-1931 et 1972-1973

Carte 5 : Les corridors territoriaux issus des quartiers à l'échelle régionale



Source : GUILLAUD D, 1990, pp. 313-319.

Pour résumer cet exemple de l'organisation sociospatiale de la zone soudano-sahélienne, les formations humaines de l'espace social se structurent autour d'un noyau central originel autour duquel, les clivages spatiaux s'effectuent sur la base d'une spécialisation, qu'elle soit politique, économique ou spirituelle. Ces distinctions donnent corps à des territoires interagissant les uns avec les autres que ce soit en milieu urbain ou rural.

Par conséquent, est-ce que la spécialisation d'un territoire a été utilisée lors de la mise en place de la réforme de la décentralisation au Mali ?

2/ Un prolongement de 1991

Consignée dans l'agenda de la décentralisation²¹³ démocratique amorcée en 1991, la mise en œuvre de la décentralisation répond aux impératifs d'un contexte politique tumultueux²¹⁴. Pour Monique Bertrand, « l'expérience politique locale échappe-t-elle aux turbulences, comme tendraient à le faire croire de fortes idéalités attribuées aux espaces de proximité par le mot d'ordre de la décentralisation exporté d'Afrique au cours des années 1990 ? » (1999, p. 23). Dans des circonstances intérieures mouvantes, troublés par le processus de détente démocratique, les enjeux de la mise en place de la décentralisation deviennent primordiaux pour le découpage électoral.

Au préalable, la décentralisation²¹⁵, si l'on se réfère à son profil spatial ou son « architecture territoriale »²¹⁶ correspond à une « évolution morphologique et, plus spécialement, au changement des fondements du pouvoir étatique »²¹⁷. Alexis de Tocqueville établissait une distinction entre une première catégorie d'intérêts communs à toutes les parties de la nation, et une deuxième, regroupant des intérêts spécifiques à chacune de ces parties (1839, p. 447). Le territoire national est balloté entre la nécessité de garantir des prérogatives élargies aux collectivités locales et la conservation des compétences stratégiques de l'État central (la défense, l'intérieur et les finances...).

²¹³ Pour plus d'informations, se référer à la partie « éléments de compréhension de la décentralisation » en annexe n 1.

²¹⁴ Le scrutin législatif du 13 avril 1997 a été annulé puis reporté au mois de juillet suivant. Entre temps l'élection présidentielle de mai a reconduit Alpha Oumar Konaré à la tête du pays sur fond de participation électorale médiocre. Les élections municipales étaient ensuite fractionnées en deux échéances. La première étant reportée à trois reprises jusqu'au 21 juin 1998, la seconde programmée finalement pour avril 1999, date de l'application des dispositions constitutionnelles relatives à la loi sur la décentralisation. (BERTRAND M., 1999, p. 23)

²¹⁵ La décentralisation devait répondre à trois impératifs lors de sa mise en application : ancrer le processus de transfert de compétences du sommet à la base, la promotion des initiatives locales pour un développement autocentré local et assurer une meilleure efficacité des services de proximité (santé, éducation, hydraulique), informations recueillies lors d'un entretien le 19 janvier 2008 avec N'Tji Keita, collaborateur à l'A.M.M. (Association des municipalités du Mali), collectivité du district de Bamako. Il travaille dans le cadre du P.A.R.A.D (Programme d'appui à la réforme et à la décentralisation) et maire de Diauguiré, cercle de Diéma, région de Kayes.

²¹⁶ LÉVY J. (2002), « Ne dépolitisons pas la décentralisation », *Le Figaro*, 2 octobre 2002.

²¹⁷ CONTOGEOGRIS G. (1995), p. 89.

Porteur de confusions, le concept de « décentralisation » exige une définition claire. Ce sont, en définitive, les ouvrages généraux qui en donnent une définition réellement objective, c'est-à-dire « un processus centrifuge par lequel un centre abandonne une part de ses fonctions centrales ».

On peut évoquer à ce sujet la « décentralisation des pouvoirs » qui donne le pouvoir de décision, dans la gestion administrative locale des collectivités territoriales, à des personnes publiques élues par les administrés²¹⁸. Le dernier volet abordé, celui de la perception territoriale peut expliquer, partiellement, les représentations données à la décentralisation. Lors d'un scrutin de proximité, le transfert de responsabilités devient partie prenante de l'espace social dans les sociétés du « Sud ». C'est pourquoi, par exemple, l'acte de vote ne répond pas forcément à des logiques d'opinions, mais à des choix dictés par autrui (un membre de la famille ou un proche influent). « Dans une société démocratique, l'élection n'est pas seulement une technique ou un procédé de nomination. On ne peut ignorer qu'elle met en œuvre des forces politiques et des structures sociales complexes. À titre d'exemple, la démocratie locale peut être purement formelle et ne pas permettre un choix réel, ce qui est souvent le cas dans les sociétés traditionnelles » (ROIG C., 1966, p. 450). Faute de démocratie « participative »²¹⁹, la démocratie représentative, n'est, au niveau local, guère plus à même de répondre aux impératifs de « médiations territoriales ». Pour M. Bussi, « la démocratie représentative oblige à découper l'espace en sous-espaces. [...] Pas de participation, donc, sans partition » (2001, *Géocarrefour*, p. 269). Quoiqu'il en soit, la décentralisation, pour le géographe, doit révéler les rapports transversaux entre les organes non centraux autonomes et le pouvoir central. « Le passage, tout au moins dans le discours, d'une planification descendante à une logique contractuelle ascendante, basée sur des logiques autour d'un projet local, a fait l'objet de peu de débats chez les géographes » (*Ibid*, 2001, p. 271). Pour des raisons de clarification, nous utiliserons le terme « déconcentration » plus approprié au contexte du Mali en termes de déplacements de compétences.

²¹⁸ In Le petit Robert 1, 1977 et BRUNET R. et al. (1997), *Les mots de la Géographie*, Paris, Reclus-La Documentation Française, p. 142.

²¹⁹ La démocratie participative se rapporte au concept de « participation » évoqué par Claude Lefort. En effet, « les conditions d'une vie démocratique ne seraient pas remplies si les individus ne faisaient pas usage de leurs droits, c'est-à-dire s'il n'y avait pas de participation effective aux décisions et aux tâches. Le concept de participation donne sa traduction positive à celui plus ancien de consensus ». In LEFORT C. (1966), « Pour une Sociologie de la démocratie », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, volume 21, numéro 4, p. 766.

S'agissant d'un « mouvement centrifuge, de transferts d'activités d'un centre jugé trop encombré vers des périphéries accueillantes, la déconcentration porte, en général, sur des activités subalternes, les cadres étant peu portés à quitter le centre »²²⁰. Cet « investissement de forme » (BOLTANSKI et THEVENOT, 1986) permet souvent d'améliorer le processus de décision. Effectivement, la société pourra difficilement transformer un niveau territorial en champ démocratique, puis en nouveau territoire, si les contours du pouvoir local ne sont pas reconnus par le centre.

Sur le plan de sa légitimité étatique, cette réforme n'est pas discutable, en revanche, son ossature institutionnelle figée ne représente pas toutes les dimensions, en particulier territoriales, d'un processus démocratique de décision sur l'espace (D'AQUINO P., 2002, p. 60). « Le rôle clair des caractéristiques formelles d'une organisation n'est donc pas de déterminer directement les comportements, mais de structurer des espaces de négociation et de jeu entre acteurs » (FRIEDBERG E., 1986, p. 150). En Afrique, la décentralisation en tant que telle vit ses prémices et ne pourra être effective qu'à moyen et long terme. Pourtant, les formes du cadrage proto-institutionnel existent déjà durant la période coloniale. « Concernant les grands empires de l'Ouest africain, un débat a cours, actuellement, entre deux thèses. La première soutient que l'expérience de gestion des affaires publiques n'a pas dépassé le stade d'une simple déconcentration. Elle affirme que l'intervention du pouvoir central allait jusqu'à concerner l'organisation des relations socio-économiques quotidiennes, internes aux communautés qui ont été soumises. [...] La seconde soutient que les empires précoloniaux ont pu se constituer et, surtout, se maintenir parce que les empereurs avaient accepté une véritable dévolution par transfert de leur pouvoir acquis par la conquête, aux autorités locales »²²¹. On le voit, la mise en place de la déconcentration est bien antérieure à l'époque contemporaine tandis que son application conserve les mêmes modalités d'exécution sur le plan local.

²²⁰ BRUNET R. et al (1997), *Les mots de la Géographie*, Paris, Reclus-La Documentation Française, p. 144.

²²¹ CAURIS (1994), « Spécial Décentralisation », dossier numéro 1, décembre, 16 p. repris de LIMA S., 2003, p. 187.

Encadré 1 : La déconcentration ou le retrait de compétences électorales

Entre-temps, certaines des compétences transférées en matière électorale ont été reprises par l'État central. En 2004, à l'approche des élections municipales, le gouvernement malien, d'un commun accord avec l'ensemble des formations politiques, a proposé au vote des députés un projet de révision de la loi électorale. Ce texte a été adopté en janvier 2004 par l'Assemblée nationale. Parmi les éléments, objets de cette révision, figurent les attributions liées à la gestion des cartes d'électeurs et des bureaux de vote dévolue aux maires transférées, désormais, au représentant territorial de l'État. Officiellement, cette modification de la loi électorale est motivée par un constat, à savoir que les maires, étant des candidats déclarés ou potentiels aux élections communales, ne sauraient être décideurs sur certains aspects sensibles des élections, notamment les bureaux de vote et les cartes d'électeurs. Les maintenir dans cette position reviendrait à les rendre juges et arbitres d'une situation dont ils sont en même temps partie prenante.

Source : SNV Mali (2004), *La décentralisation au Mali. Du discours à la pratique*, Bulletin 358, Institut Royal des Tropiques (KIT), Amsterdam, p.42.

L'entrée en vigueur de la décentralisation, à partir de 1991, marque concrètement une continuité temporelle dans son application (encadré 1). Comme on l'a vu, la subordination des périphéries par rapport au centre a toujours existé. Pendant la période coloniale, elle se manifestait sous la forme d'une « tutelle spatialisée » coïncidant avec les rapports de pouvoirs entre les chefferies coutumières et l'administration coloniale. Une fois acquise l'indépendance du pays, ces relations n'ont pas fondamentalement changé. Du moins, la période de transition démocratique a entraîné la mise en place d'une « technologie importée », entre autres la déconcentration des pouvoirs. Ce qui, de surcroît, est à l'origine d'une « hybridation »²²² du système politique entre le maintien des pratiques traditionnelles de gestion du territoire national et une nécessité de rationaliser le découpage électoral par un maillage administratif densifié.

²²² « Combinaison en un même objet de substances diverses. Dans ce cadre, il désigne l'élaboration de modèles de réflexion portant sur le champ de variation, par greffe, des ensembles dynamiques » in LÉVY J., LUSSAULT M. (2003), « Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés », Paris, Belin, p. 477.

3/ La dynamique décentralisatrice

Entre identités locales et cohésion nationale, les puissances africaines ont, généralement, utilisé les prérogatives étatiques pour créer artificiellement des territoires décentralisés. Pour étayer cette affirmation, Charles Nach Mback rapporte que « les pays africains ont, généralement, usé des voies et moyens de puissance publique pour créer des collectivités territoriales sans attache sociohistorique avec les populations concernées » (2003, p. 258). On peut mentionner la méthode de découpage des provinces en Afrique du Sud où, non seulement, l'intégrité territoriale a été méconnue lors de la division des *homelands* (territoires attribués à une population minoritaire) à l'intérieur de leurs frontières en 1986, mais, encore, les administrations locales ne furent pas consultées²²³. En revanche au Mali, le découpage administratif a été « décentralisé » après la conférence nationale de 1992. Dès lors, il passera dans les mains de la population. « Il ne s'agit plus, tout à fait, de couper et distribuer le territoire local, mais d'engager dans la construction des mailles institutionnelles, des espaces fondés sur des métriques différentes, sociales et réticulaires » (LIMA S, 2003, p. 188). Supposons que l'on ait assisté à un désengagement du centre au profit du local, ce processus ambitionne-t-il, véritablement, de revisiter l'enjeu municipal à travers l'expérimentation d'une meilleure adéquation entre les configurations territoriales et les potentialités humaines ? Si l'on remonte le temps jusqu'à l'époque coloniale, la délégation de prérogatives existait, bel et bien, entre le colonisateur et les chefferies coutumières. Assurément, par manque d'argent, les administrateurs coloniaux s'appuyaient sur les chefs de villages en tant qu'interlocuteurs avec les autres membres de la communauté. Chargés de collecter l'impôt, les chefs coutumiers, eu égard à leur mérite, préservaient ainsi leurs prérogatives. On notera tout de même que les administrateurs coloniaux se rendaient très peu sur le terrain, en conséquence, la bonne tenue de la collecte de l'impôt servait de référence à chaque inspection²²⁴. Historiquement, le déroulement des faits, comme cités précédemment, crée de l'espace. Les interrelations entre le colonisateur et les colonisés vont être à la base de nombreux nouveaux territoires. Celles-ci vont dessiner une architecture spatiale prédécoupée selon la qualité des rapports descendants. En outre, cet élément est une explication parmi tant d'autres, elle n'est en aucun point la seule indication de l'évolution spatiale du maillage malien.

²²³ Pour plus d'informations, se référer à DE VILLE J. (1997).

²²⁴ Ces précisions ont été obtenues à Bamako, lors d'une conférence à Point Sud (ONG) sur le thème « Valets du colonialisme et/ou père des collectivités, les chefs coutumiers au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ». Cette intervention a été faite par Francis Simonis, historien à Aix en Provence, le 26 janvier 2008.

L'État agissant en tant que « légataire » du passé, se trouve devant un choix draconien, continuer dans la rupture ou utiliser d'autres moyens pour lisser au maximum son territoire. Pour y parvenir, il peut utiliser des méthodes rationnelles dites de « recherche participative »²²⁵ ou se concentrer exclusivement sur son rôle de conciliateur. Ce dernier point est judicieusement résumé par Stéphanie Lima : « le découpage permet la production de territoires politiques, il reste que l'identité spatiale des sociétés se façonne à partir de différentes formes, du lieu à l'espace social, en passant par le réseau. Car les rapports des groupes sociaux avec l'espace sont marqués, dans cette partie du monde, par l'ouverture, ce qui fonde une territorialité délivrée du poids de la distance. [...] confirmant l'hypothèse que le couple espace/distance est le moteur de la territorialisation » (2003, p. 188). En d'autres termes, l'État doit tenir compte des particularités de chaque espace (territoire, sociologique ou réticulaire) pour lui garantir au maximum son assise territoriale. Formellement, les « quadrillages du pouvoir » (RAFFESTIN C, 1980, p. 148) deviennent, simultanément, l'expression d'un projet social. Tout système de limites est conventionnel, certes, mais dès lors qu'il a été pensé, mis en place et qu'il fonctionne, il n'est plus arbitraire, puisqu'il facilite l'encadrement d'une entreprise collective (*Ibid*, 1980, p. 149). En dépit de dysfonctionnements spatiaux, la production de nouveaux territoires semble, très clairement, une ressource pour les acteurs, au détriment de l'action des pouvoirs publics qui se retrouve, de ce fait, affaiblie. « De ce point de vue, les réformes décentralisées engagées, ici et là, comme compléments obligés du "prêt-à-porter" démocratique paraissent de nature à affaiblir encore l'autorité de l'État en accentuant les forces centrifuges exercées par les périphéries » (OTAYEK R, 1999, p. 17). Sous cet angle, les dispositions en matière de décentralisation territoriale en République du Mali remontent à la période coloniale. Dans le Soudan français, furent créées de 1918 à 1954, cinq communes mixtes dont trois qui seront érigées en communes de plein exercice en 1956. La Constitution du 22 septembre 1960 faisait des différentes subdivisions administratives du pays, des collectivités décentralisées. Mais cette volonté affichée d'aller à une décentralisation territoriale ne se concrétisera pas, ni dans les faits, ni dans l'action politique.

²²⁵ Elle se traduit graphiquement par un diagramme de simulation (ou de Venn) considérant le village comme unité sociologique de base. On récolte des informations essentielles sur les potentialités économiques des localités choisies, ainsi que sur la réalité des liens de solidarité sociologiques. La méthode révèle des densités de relations. Plus ces relations sont denses, plus les villages impliqués sont susceptibles de vivre à l'intérieur d'une même commune (NACH MBACK C., 2003, p. 276).

En 1966, une loi fera des communes existantes des collectivités territoriales effectives. À partir de l'installation du parti unique en 1979, on retournera au principe d'élection des membres des conseils municipaux. Mais le système de fonctionnement même du régime de parti unique et le fait que le mouvement concernait, uniquement, 19 communes urbaines (dont 6 dans le seul district de Bamako), ont restreint la portée de cette législation. Par ailleurs, avec l'adoption en 1977 d'une ordonnance portant sur la réorganisation territoriale et administrative du Mali, sera initié un vaste mouvement de décentralisation de l'administration dont les effets resteront limités. Après la révolution de mars 1991, il est apparu clairement que le processus démocratique enclenché ne saurait se consolider sans une décentralisation profonde. Aussi, sur recommandation de la conférence nationale, le principe de la décentralisation a été fixé par la Constitution du 25 février 1992. Avec la première législature, les principes fondamentaux relatifs, tant à la libre administration des collectivités locales qu'à l'organisation administrative du territoire, ont été déterminés par des lois adoptées et promulguées. Tout le territoire national a été réparti entre 704 communes en comptant Bamako, mais les termes utilisés pour singulariser les territoires à l'échelle la plus fine changeront de l'arrondissement à la commune²²⁶.

Le territoire malien s'articule autour de trois niveaux d'échelles : la commune, le cercle (équivalent des départements en France) et la région. Chaque subdivision administrative a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel²²⁷. En réalité, les délibérations des affaires propres aux conseils de commune, de cercle et à l'assemblée régionale se réalisent, principalement, autour de la question de l'éducation²²⁸.

Canton, arrondissement ou commune, l'échelle la plus fine du Mali a connu une évolution toponymique d'envergure au cours du XXe siècle. Si les appellations se modifient, le visage de l'armature spatiale ne change pas fondamentalement. Par exemple, le niveau exécutif de l'arrondissement (plus de 270 démembrements des 46 cercles maliens) est supprimé au profit de 682 conseils municipaux ruraux qui sont dotés de l'autonomie budgétaire.

²²⁶ Ce passage a été inspiré du ministère chargé des relations avec les institutions et les partis politiques, *Les partis politiques au Mali : rôle et contribution à la consolidation des acquis démocratiques*, Fondation Friedrich Ebert, 1998, Bamako, pp. 70 à 79.

²²⁷ *Ibid*, 1998, p. 75.

²²⁸ *Ibid*, 1998, p. 75.

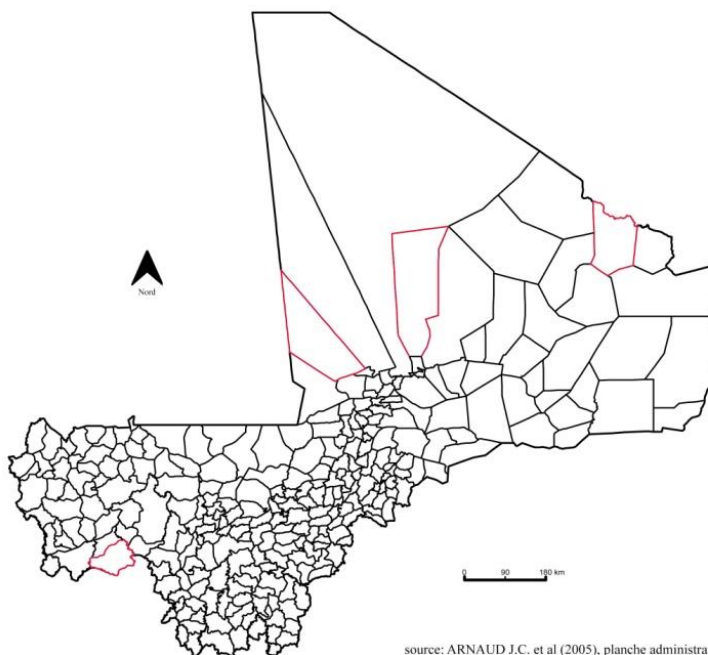
C'est, en effet, à une véritable trituration géographique et à une nouvelle catégorisation sociale que s'attelle la Mission de décentralisation mise sur pied en 1992 (BERTRAND M., 1999, p. 24). On le voit sur la carte 6, la structuration du maillage communal s'est densifiée, faisant ainsi disparaître ou éclater des communes en unités géographiques de plus petite superficie.²²⁹ Autre observation possible, l'éventualité d'établir une corrélation entre la densification de l'armature territoriale et la consolidation de la démocratie est faisable. Considérons que le territoire est matérialisé par un système tentaculaire, l'assise territoriale de l'État se renforce-t-elle à mesure que le territoire se retrouve morcelé ou alors ses prérogatives se retrouvent-elles amoindries par la fragmentation de l'espace ? Nous étudierons plus explicitement ce questionnement dans la troisième partie consacrée aux rapports de pouvoir entre les chefferies coutumières et les élus politiques. En tout état de cause, la « communalisation »²³⁰ (BERTRAND M., 1999, p. 24) du Mali permet aussi de mesurer le retentissement du pluralisme jusqu'aux confins du pays.

²²⁹ Voir communes détourées en rouge sur la carte 6, partie découpages par arrondissement.

²³⁰ Ou l'autonomisation des communes.

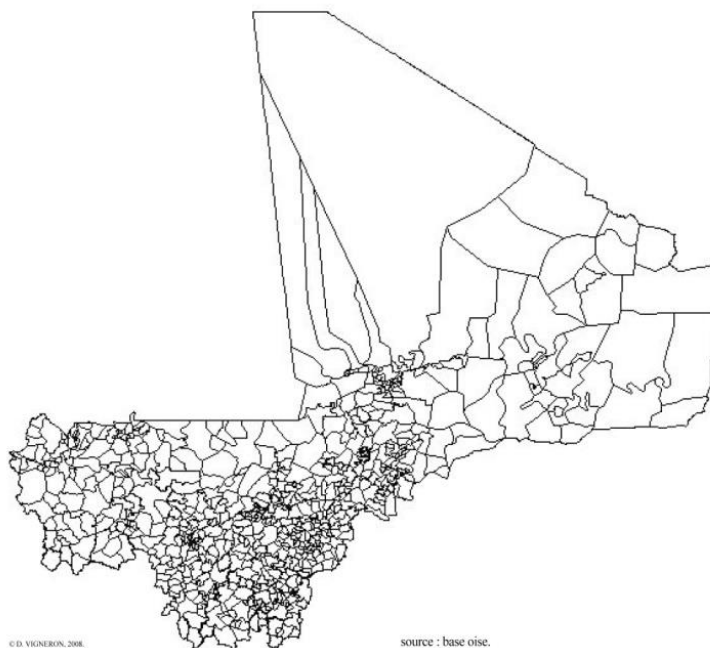
Carte 6 : Évolution du maillage administratif

DECOUPIGES PAR ARRONDISSEMENT



source: ARNAUD J.C. et al (2005), planche administrative.

DECOUPIGES PAR COMMUNE



© D. VIGNERON, 2008.

source : base oise.

N. B. : La carte des découpages par arrondissement a été inspirée par la loi N° 60-3/AL/RS portant organisation territoriale de la République soudanaise du 7 juin 1960. Également, la carte des découpages par commune a été initiée par la loi du 4 novembre portant création des communes urbaines et rurales sur l'ensemble du territoire. Cette évolution du territoire fait suite à la création de nombreuses communes au cours du XXe siècle (Bamako et Kayes en 1918, Ségou en 1953, Sikasso en 1954, Bandiagara, Gao, Kati, Kita, Koulikoro, Nioro du Sahel, San, Tombouctou en 1955 et Banamba, Bandiagara, Dioila, Diré, Niono en 1992. Source : (KASSIBO B., 1997).

À propos de la pertinence des unités d'analyses, la prise en considération du niveau d'agrégation des variables doit être homogénéisée au maximum. Cela suppose, d'un point de vue méthodologique, qu'elles doivent être « suffisamment nombreuses pour que les relations complexes puissent être précisées » (DERIVY D., DOGAN M., 1971, p. 517). Dans un autre registre, sociologique celui-là, l'unité choisie doit correspondre au sujet, c'est-à-dire, il faut qu'elle ait une « physionomie spécifique en accord avec l'objet ». Pour répondre à ces impératifs, nous avons choisi de travailler à l'échelle communale. S'il y a impossibilité de travailler à l'échelle communale, nous privilégierons l'analyse à l'échelle des cercles.

La décentralisation n'est pas seulement une trituration géographique, elle correspond également à une nouvelle organisation administrative communale informelle mise en place qui répond à de nouveaux impératifs de planification. Ayant pour objectif de faciliter son assimilation auprès des populations, la réforme s'applique comme suit.

Le dispositif national d'appui aux collectivités territoriales

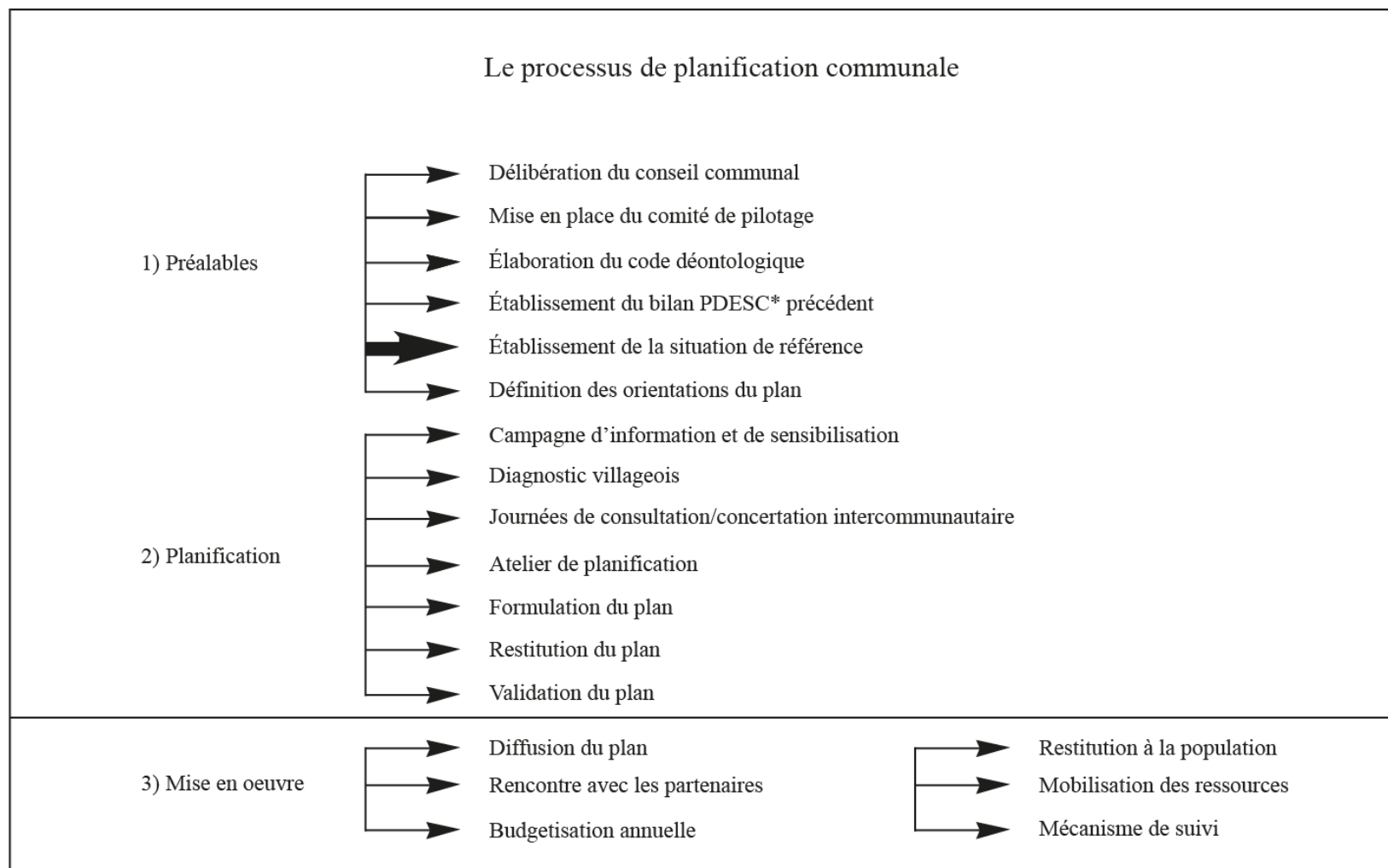
Les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement local²³¹. Pour l'instant, aucune loi ne matérialise leurs champs d'intervention. La législation portant création des communes se fonde uniquement sur le ressort territorial en énumérant les villages, fractions et/ou quartiers. Dans le cas où les communes rurales érigées en collectivités territoriales ne sont pas viables économiquement, surtout celles de moins de 500 habitants, elles pourraient le cas échéant être fusionnées avec une commune voisine²³². Afin de favoriser la libre administration des collectivités territoriales, l'État malien s'est doté d'un outil institutionnel pour améliorer l'imprégnation de la réforme sur le terrain, l'Association des Municipalités du Mali (AMM). Créé en novembre 2000 en lieu et place de l'Association des maires du Mali, cet établissement a pour vocation de représenter les communes et défendre leurs intérêts, ainsi que de former les acteurs locaux à la gestion communale (DFA Com, Bamako). Au chapitre gouvernance, la mise en place des projets de développement communaux s'effectue de manière à créer un échéancier (cf fig. 5) fonctionnant en trois étapes :

1. La mise en place administrative préalable.
2. L'information des administrés et la validation du projet.
3. Sa mise en œuvre

²³¹ Qu'ils soient d'intérêt social, culturel ou économique. Source : (ministère chargé des relations avec les institutions et les partis politiques, 1998, pp. 70-79).

²³² Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles, Coopération suisse Helvétas-Mali, p. 24.

Figure 5 : Les étapes des projets de développement communaux



Source : LODENSTEIN E, CASPARI U, DUMONT F. (2007), Mali, la commune en chiffre : besoins et réalités, Bamako : Communicances, p. 4 (28 p.)

© D. Vigneron, 2012.

*Plan de développement économique et social communal

La première étape équivaut à dresser le bilan des actions menées lors de la périodicité précédente par la collectivité et réorienter les actions municipales en fonction des constats établis. Autrement, la seconde phase correspond à recueillir les informations nécessaires auprès des administrés pour formuler la nouvelle politique de planification communale. Pour mener à son terme le projet communal, la dernière partie du processus coïncide avec la mise en place de toute la logistique (dans l'ordre chronologique: la budgétisation, l'appel d'offres et le suivi du projet).

De manière transversale, la commune bénéficie du dispositif d'appui aux collectivités locales sur deux points. Le premier concerne le financement des collectivités territoriales. Géré par l'Agence Nationale d'Investissements des Collectivités, le dispositif financier octroie des subventions (ressources mobilisées par l'État) pour les investissements des collectivités à partir des droits de tirage²³³. La contribution de l'ANICT au budget constitue seulement une partie du financement communal, le reste est comblé par les rentrées fiscales telles que la taxe de développement local (TDRL) ou la collecte de l'impôt. Malgré cela, les taux de recouvrement sont trop faibles pour permettre une autosuffisance financière des collectivités (SISSOKO M., 2007, p. 8). Dans un second temps, les municipalités bénéficient d'un dispositif technique orienté principalement vers l'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. Les organes chargés de l'exécution de ces projets, les CCC (Centres Conseils Communaux) se présentent sous forme réticulaire et servent d'intermédiaires entre les collectivités territoriales et les prestataires de service (SCAC Bamako, PAGL, 2001).

Contrairement aux agents de l'État, les élus des conseils communaux sont responsables devant leurs électeurs (les villageois) qui peuvent les reconduire ou au contraire les sanctionner à chaque élection. La consultation des organes de village (conseil et chef de village) par le conseil communal est obligatoire dans de nombreux domaines touchant la vie quotidienne des villages : l'organisation des activités agricoles, pastorales, de pêche, de chasse, l'installation et la gestion des équipements collectifs, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement.

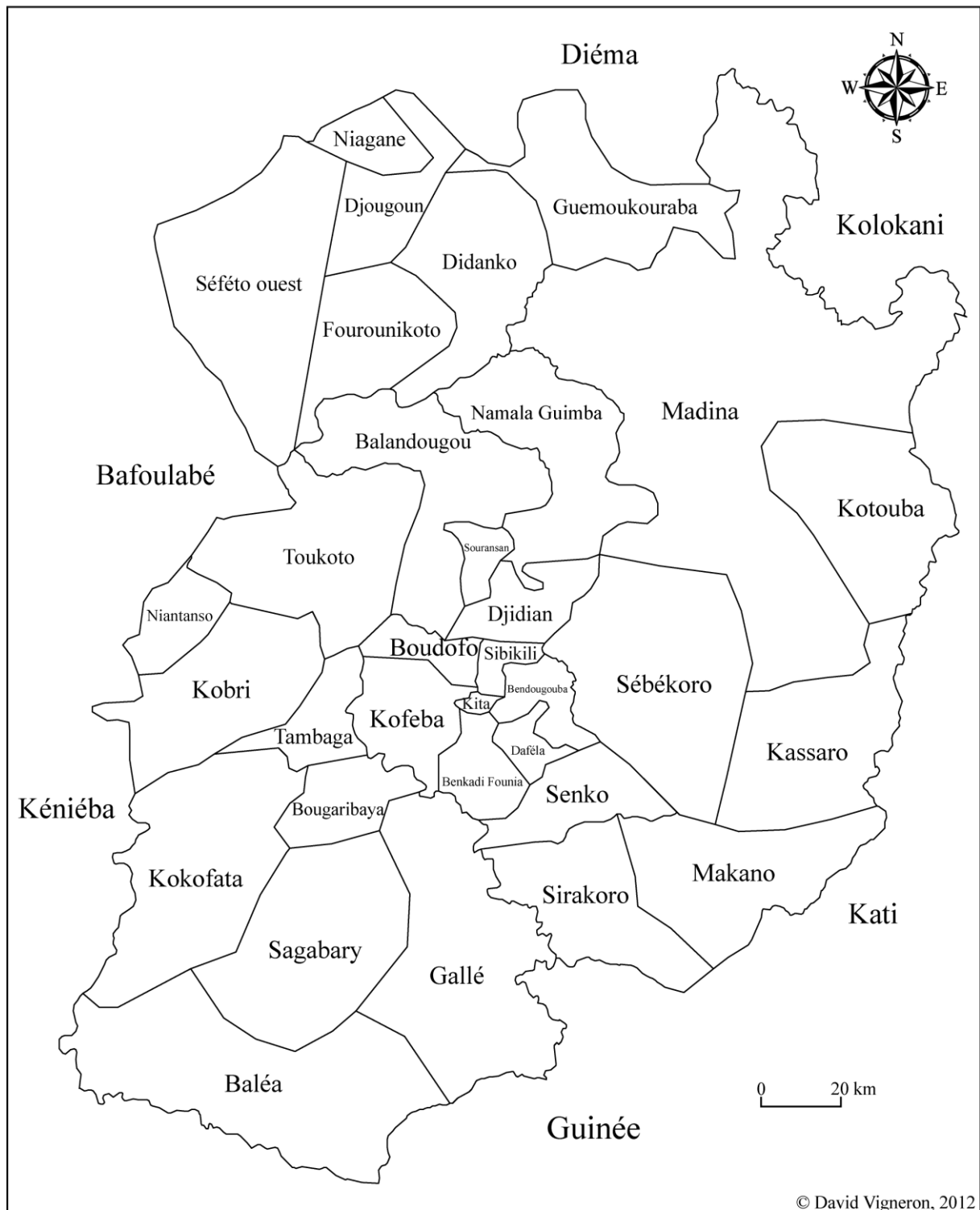
²³³ Un droit de financement accordé à la commune en fonction du montant des impôts prélevés par cette dernière (le taux de recouvrement) reversé en affacturage à l'ANICT (SISSOKO M., 2007).

À première vue, le dispositif adopté sans avoir produit un consensus entre les autorités coutumières et légales semble être bien organisé. Sans pour autant dire que son application dans les faits est réelle, la substance est là. Seulement, nous l'avons vu lors de notre analyse sur la sociogenèse des territoires, la base de toute unité spatiale était sa spécialisation. Les penseurs de la décentralisation malienne ont surtout cherché à réaliser un outil permettant de fluidifier le vote en omettant de le constituer d'une base légale. De ce constat, certains chercheurs comme É. IDELMAN (2009) se sont intéressés à cet aspect des choses et ont rendu compte des effets produits par ce vide juridique.

4/ Des collectivités locales sans territorialité

Si l'idée de mener une réflexion sur les critères de composition des territoires communaux est conservée, la bifurcation majeure réside dans le choix d'associer la population à la réorganisation territoriale. Ainsi, les habitants participeront à la définition des communes rurales et urbaines, et ce au travers de concertations intervillageoises au cours desquelles les configurations communales seront décidées (choix des limites, du chef-lieu et du nom de la commune), au regard des critères du découpage territorial. Sur le terrain, la mobilisation a été si forte que certains critères ont été malmenés et très peu respectés. Les critères relationnels ont été les plus investis, au détriment des normes fonctionnelles (démographie et viabilité économique). La principale conséquence en est la multiplication des microcommunes (en deçà du seuil démographique de 10 000 habitants), ce qui pose la question de leur viabilité à moyen terme. Reprenons les travaux d'É. Idelman (2009) pour rendre compte de cet état de fait.

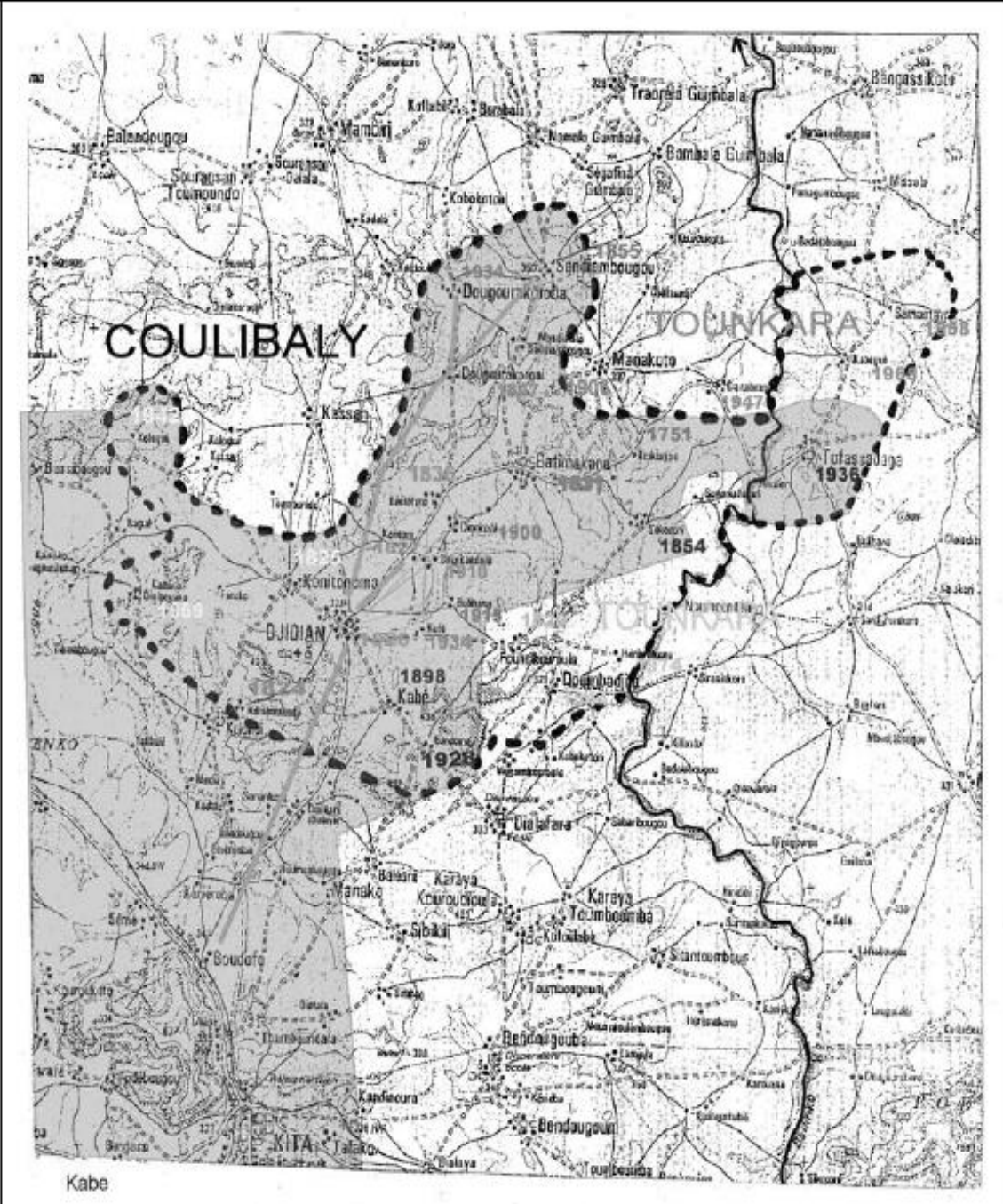
Découpage territorial du cercle de Kita et ses 33 communes



Source : IDELMAN E., 2009; CMDT Direction Régionale Kita, Division Développement Rural (2003).
 N. B. : Des noms ont été modifiés par rapport à l'appellation officielle du fait d'un usage courant différent.

Carte 7 : Les communes dans le cercle de Kita

Carte 2. Représentation spatiale, historique et sociale de la commune rurale de Djidian



Source : Idelman. 2008.

Carte 8 : Les représentations spatiales dans la commune de Djidian

Encadré 2 : Découpage et viabilité de l'entité communale

À Kita (cf carte 7 et 8), les concertations villageoises sur le découpage ne se sont finalement déroulées que sur une année (mai 1995 à mai 1996), soit un temps qui semble trop court pour que la majorité des ruraux puisse bien comprendre la réforme et surtout être suffisamment impliquée dans le processus pour pouvoir se l'approprier. Dans ce processus de découpage, entre l'attitude de l'administration qui consiste soit à trancher de manière descendante, soit à « laisser faire » les regroupements villageois, l'État auraient pu davantage laisser agir les processus d'intermédiation dans lesquels les Maliens sont habituellement si habiles pour aboutir à un consensus.

Certains villages revendiquent jusqu'à présent leur indépendance face à des communes auxquelles ils ne se sentent pas appartenir (IDELMAN É, 2009). Les principaux motifs de contestation en sont (par ordre de fréquence) :

- le choix du chef-lieu, lui-même cachant souvent une volonté séparatiste d'une partie de la commune pour des raisons claniques.
- Le rattachement des villages et hameaux,
- La représentation des villages dans le conseil municipal, ce qui est parfois dû à la mauvaise compréhension du système de la représentation à la proportionnelle.

Il y a été notamment relevé ce cas dans les communes rurales de Senko et de Souransan-Toumoto. Certains villages refusent de se reconnaître comme éléments d'une commune rurale. C'est, par exemple, le cas du village de Samantan, dans la commune rurale de Djidian, qui n'a jamais accepté le découpage réalisé. La principale raison de cette fronde est clanique. En effet, comme nous pouvons le voir sur la carte n°8, les fondateurs du village de Samantan sont des Tounkara venus du village de Nanakoto (dans la commune voisine de Namala), alors que la majorité des villages de la commune de Djidian sont dominés par le clan Keita. Ce facteur clanique et social lié à l'origine des fondateurs et à la parenté se manifeste par la contestation du choix du chef-lieu de commune et par le refus des villageois de Samantan de voter et de payer leurs impôts dans la commune rurale de Djidian. D'autres facteurs secondaires interviennent, comme les habitudes de fonctionnement social : la proximité géographique du bourg de Bangassikoto ainsi que la présence d'une rivière, formant une frontière naturelle avec l'essentiel des villages de la commune de Djidian. Il s'ensuit de nombreux cas d'incivisme fiscal (Kofeba...), de non-participation au vote (Kofeba, Badia,...), voire d'interdiction au maire de pénétrer dans le village. À l'inverse, à Tambaga, où l'origine historique, sociale et surtout ethnique des communautés villageoises est beaucoup plus homogène, et où le découpage s'est réalisé sans contestations ni revendications sérieuses, il n'y a pas de villages « frondeurs ». Le fonctionnement de l'entité communale y est donc bien meilleur : le taux de participation différentiel aux élections communales de 2004 est révélateur de cet état de fait : il est de 55,52 % dans la commune rurale de Tambaga, contre seulement 41 % dans la commune rurale de Djidian. Dans tous les cas, on voit que les modalités du découpage conditionnent la plus ou moins rapide construction collective de la conscience des hommes d'appartenir à une même entité, c'est-à-dire qu'elles déterminent considérablement la viabilité du fonctionnement communal des jeunes communes rurales

Source : IDELMAN É., 2009, p. 133.

Dans *Économie et société*, Max Weber avait ouvert une réflexion généraliste sur la « communalisation », ce sentiment subjectif des individus qui soude l'appartenance à une même communauté (WEBER M., 1971). Il soulignait notamment qu'il n'y avait de son point de vue qu'une différence relative entre *l'association* (l'entente, avec entrée libre) et *l'institution* (à partir de règlements statutaires octroyés)²³⁴. Pour Stéphanie Lima (2003, p. 358), « le passage de l'espace relationnel au territoire institutionnel pose problème, dans la mesure où la proximité spatiale ne recouvre que partiellement le tissu des liens qui fondent les espaces sociaux (...). Les limites sociales précèdent les limites territoriales et ne s'inscrivent pas forcément dans le sol ». Tout ce processus complexe de construction de nouvelles collectivités territoriales voit, en conséquence, la supériorité de l'interaction sociale sur le spatial. Dans ces conditions, la division sociale de l'espace ne se limite pas à la « ségrégation spatiale », que les géographes ont coutume d'utiliser pour les analyses correspondant à la thématique de la ségrégation sociospatiale urbaine²³⁵. Au Mali ou dans le Sahel, en général, comme nous l'avons déjà évoqué préalablement, le compartimentage de l'espace tient compte au départ d'une spécialisation sociale et au gré des aléas historiques (climatiques ou humains), les frontières africaines se figent dans le temps et dans l'espace, jusqu'à devenir « intangibles »²³⁶. Le territoire intérieur a, pour sa part, été l'objet d'une prise en compte de modalités sociales consensuelles pour la création d'une nouvelle grille spatiale (cf encadré 3).

²³⁴ Repris de FAURE A., 2002, p. 39.

²³⁵ Les travaux de Marcel Roncayolo constituent une référence. Précurseur avec Pierre George de la notion de division sociale de l'espace en géographie, sa pensée scientifique s'est forgée au cours de sa longue expérience de recherche. Se référer à RONCAYOLO M. (1952), « Évolution de la banlieue marseillaise dans la basse vallée de l'Huveaune », *Annales de géographie*, Vol. 61, n 327, pp. 342-356 ou à GEORGES P. (1950), *Études sur la banlieue de Paris. Essais méthodologiques*, Paris : Armand Colin, 183 p. Aujourd'hui, les travaux qui servent de référence sont le fruit de François Madoré. Il se positionne sur chaque concept, « division » ou « ségrégation », sans négliger aucun apport et oriente l'ensemble des courants de la géographie sociale dans son analyse. Se référer à MADORÉ. (1998), « La division sociale de l'espace dans les villes moyennes », in HAUMONT N. et LÉVY J.-P. (dir.), *La ville éclatée : quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, p. 17-39.

²³⁶ En Afrique de l'Ouest comme dans toutes les autres régions du continent, les frontières internationales sont le reflet d'une grille héritée de la colonisation et du partage opéré lors de la Conférence de Berlin en 1885, grille spatiale qui a été conservée dans la Charte de l'Organisation de l'Union africaine à travers le principe d'« intangibilité » des frontières existantes au moment des indépendances.

Encadré 3 : La seconde phase de mise en place de la décentralisation et ses prises en compte sociales

Une seconde approche du développement envisage au contraire *l'espace comme l'enjeu de rapports de forces par nature sociaux*. Produits historiques, les cadres territoriaux locaux démontrent alors les stratégies de capture, de biaisage ou de contournement que le politique impose au droit. L'espace apparaît ici, objet d'une requalification permanente. Les redéploiements institutionnels en faveur de niveaux de gestion déconcentrés doivent être analysés dans la perspective d'une économie politique de l'État, de ses élites et bases sociales. On y décèle autant d'arbitrages que de simples gains de productivité. Les qualités, stigmates ou vertus, attachés au « sentiment d'appartenance territorial »¹ font alors sens comme moments historiques dans les tensions d'une société, par-delà les consensus formels que suggèrent le droit positif et la règle administrative.

Cette lecture de l'espace socialisé, expression de pouvoirs concurrents, convient mieux à ce que l'on pourrait appeler la deuxième phase de la transition malienne. À partir de 1995, les réformes de décentralisation se concrétisent en effet sous l'angle du cadrage géographique, des acteurs sociaux et économiques qui doivent donner corps aux nouvelles collectivités territoriales. En attendant les élections de 1998, il s'agit notamment du travail de terrain puis du débat politique qui concernent la configuration des 702 communes rurales et urbaines. La politique « descend alors de la chaire des grands débats de principe pour être ramenée sur le terrain des réalités prosaïques ».

¹ « L'avenir politique du Mali », *L'Essor Hebdo*, 10-11 août 1996.

Source : BERTRAND M., 1997, p. 17.

M. Bertrand le résume très bien, notre lecture de l'espace social malien suit l'approche qui a été utilisée lors de la seconde phase de la transition malienne. Nous combinerons les analyses issues du cadrage géographique avec les formations sociospatiales pour offrir un panorama plus complet de la sociologie politique du pays.

La réforme de la décentralisation au Mali de 1999 n'a pas forcément eu les effets escomptés sachant que le découpage territorial du pays avait pour but de ciseler des entités en fonction de concertations populaires menées entre 1995 et 1996. Malheureusement, la segmentation de l'espace, qui au départ devait créer des territoires fonctionnels, a peu abouti. « Ainsi, la place des réseaux sociaux dans la fabrique des territoires n'apparaît pas comme un fait exceptionnel, mais plutôt une condition première à leur réalisation » (LIMA S., 2005, p. 617). La fonctionnalité efficace des territoires n'étant pas garantie par la communalisation, l'assise territoriale de l'État n'est garantie qu'au moment de l'agencement du dispositif au moment des élections. Mais peut-on utiliser le terme de « décentralisation informelle » ? Au départ, la décentralisation avait été créée pour améliorer le développement local, mais elle a été érigée sans que les bases juridiques n'y soient établies. Malgré les concertations populaires de 1995 et 1996, la communalisation a été menée rapidement par les administrateurs en tranchant conventionnellement sans pour autant avoir recherché une forme de consensus territorial.

Ces décisions ont créé des conflits latents entre villages concurrents ou voisins. À terme, le transfert de responsabilités répond à des impératifs d'adhésion des populations. Ceci étant, on le sait, l'adaptation d'une telle mesure est très difficile à mettre en œuvre dans un contexte d'« insoumission civile » généralisée. La qualité même des rapports entre les chefferies coutumières et les autorités élues dépendent d'un degré important d'acceptation de la réforme de 1999. Entretien des rapports cordiaux, en tout cas en façade, aucun des deux camps ne semble émettre de remontrances à l'autre. Pourtant, des conflits peuvent apparaître autour des questions de gestion des ressources naturelles. On peut mentionner, à ce sujet, une étude portant sur les conflits, réalisée dans le cadre d'une coopération entre l'ONG ADAG (Association pour l'Appui au Développement Global) et le GIRAD Afrique (Groupe International de Recherche pour le Développement en Afrique), à travers tout le Mali. Les premières constatations effectives montrent que la concentration des conflits dépend de la rareté des ressources. Des régions comme le Sahel occidental (région de Kayes), le plateau dogon (vers Bandiagara) ou encore le delta intérieur du fleuve Niger y sont confrontées. En substance, le sud du Mali est considéré comme plus stable en raison de l'abondance relative des ressources naturelles, bien qu'elles soient aussi sujettes à des tensions sociales souvent vives. Autrement, il existe des conflits liés à la décentralisation (plus de 3000 comptabilisés dans tout le pays)²³⁷.

Ainsi, la réforme de la décentralisation est à l'image de la démocratie électorale. Les populations la jugent positivement, mais la précipitation avec laquelle elle s'est développée a nui à son enracinement spatial. Les maux relevés à la base comme au sommet de l'État ont impacté négativement sa pratique au jour le jour. À l'époque de Moussa Traoré le pouvoir était monopolisé tandis qu'en 1991, l'opportunité d'évoluer soudainement pour les entrepreneurs politique s'est ouverte brusquement. Le multipartisme intégral en est l'illustration et un des symptômes du « complexe du tailleur ». Au-delà de cette ouverture, la territorialisation communale a-t-elle une influence sur le vote ? Autrement dit, comment peut-on interpréter les effets de la décentralisation sur les pratiques citoyennes à l'échelon local ?

²³⁷ SANGARÉ A. M. (2005), *Les conflits liés à la décentralisation et à la gestion des ressources naturelles au Mali*, ADAG, GIRAD.

TROISIÈME PARTIE

**L'INFLUENCE DE LA TERRITORIALISATION COMMUNALE SUR LES DÉTERMINANTS DU
CHOIX POLITIQUE**

Pour comprendre l'influence du territoire sur les déterminants du choix politique, prenons l'exemple de l'organisation des bureaux de vote, principal avatar de la décentralisation lors d'un scrutin. En effet, le bureau de vote sous bien des aspects reste le « haut lieu » du vote.

Dans un espace « ciselé » comme l'est celui du Mali, l'organisation spatiale des bureaux de vote paraît, *a priori*, complexe à mettre en œuvre dans l'ensemble du territoire. Au demeurant, le critère du zonage pour 500 habitants peut être réaliste dans le sud, grâce aux nombreuses infrastructures d'accueil des bureaux de vote (des écoles essentiellement). Tandis que, dans le septentrion, les distances importantes par rapport aux bureaux de vote accroissent les difficultés d'organisation de la répartition des structures de vote. De plus, certaines des compétences administratives transférées en matière électorale ont été reprises par Bamako en 2004. L'échelon communal conserve, toutefois, la gestion matérielle de l'organisation des élections sous contrôle étroit de l'État central²³⁸. En définitive, l'organisation territoriale des élections exige de prendre en compte les particularités spatiales (le clivage géographique) des territoires d'élections. Pourtant, si l'on excepte le caractère matériel de l'organisation des élections, le bureau de vote, dans bien des aspects, inclut des variables symboliques que l'on ne peut occulter.

La répartition des bureaux de vote s'effectue, aussi, selon des critères tendant à caractériser au mieux l'acte de vote, qu'il soit individuel ou collectif. Répondant à quatre logiques (« sacré », « communautaire », « neutralisé » et « accessible »)²³⁹, la géographie électorale intègre bien des dimensions symboliques dans son analyse. Le vote n'est-il pas, avant tout, une affaire de représentation ? Le concept « d'espace social » n'associe-t-il pas cette mesure ? « En somme, les lieux où l'on vit, par leur situation dans l'espace, par leur valeur marchande, du fait de leur coût d'accès et des commodités qu'ils offrent, en raison de leur agencement et des appréciations esthétiques qu'ils suscitent, par l'effet de distinction qui en découle, fonctionnent comme des signes sociaux.

²³⁸ SNV Mali, CEDELO, KIT (2004), *La décentralisation au Mali*, Bulletin 358, Amsterdam, série Décentralisation et gouvernance locale, p. 42.

²³⁹ BUSSI M., 2004, p. 129.

Cette seconde optique de lecture de l'espace social en fait une instance dynamique et causale, mue par les stratégies individuelles et sociales des actants, mais susceptible, aussi, d'expliquer nombre de leurs comportements (DI MÉO G., BULÉON P., 2005, pp. 80-81).

Attendu que la géographie électorale reste, implicitement, liée à la géographie sociale, reprenons les logiques de l'organisation spatiale des bureaux de vote, citées ci-dessus. En résumant, le lieu de vote « sacré », symbolise, d'abord, à l'image d'une église, un endroit pacifié où l'électeur peut se recueillir et accomplir son acte de foi, renforçant par la même occasion la particularité opiniâtre de l'acte de vote. Ensuite, le lieu de vote « communautaire » reflète le caractère festif des élections. « Convivialité au sein d'un réseau d'interconnaissance, symbolique du consensus collectif, l'organisation communautaire du vote participe à un élan citoyen, encadré par un fort contrôle social local » (BUSSI M., 2004, p. 131). Impliquant des liens sociaux forts, le lieu de vote « communautaire » freine les velléités d'abstention. En outre, le lieu de vote « standardisé », espace « neutralisé » par excellence, se détermine par la prévisibilité de son utilisation. Tout y est rationalisé, ordonné et temporaire. Aux antipodes du lieu de vote « sacré », le bureau de vote neutralisé renvoie, par son caractère éphémère, à la particularité supérieure des élections. Le dernier point s'applique, directement, à la notion de distance. En effet, le lieu de vote « accessible » comporte l'exigence de rapprocher le bureau de vote de l'électeur. Ce raisonnement vise, assurément, à limiter tant bien que mal, les trop fortes abstentions qui caractérisent beaucoup de jeunes démocraties électorales.

En ce qui nous concerne, le lieu de vote au Mali intègre, principalement, deux aspects. L'un, se rapprochant du lieu de vote « sacré ». Effectivement d'un point de vue humain, la finalité de l'acte de vote est la nomination d'un candidat. Si l'on imagine l'électeur voter avec ses propres représentations, ses propres conceptions de l'espace, qu'en sera-t-il de la symbolique de son geste ? Obligatoirement, il sera lié à l'environnement qui l'entoure au moment du vote surtout si le votant se sent rassuré. Dans un cadre qui s'y prête, la décision qui était peut-être prise avant de rentrer dans le bureau de vote peut changer subitement. Par conséquent, un bureau de vote se trouvant « apolitique » devient un lieu hautement politisé. Pour illustrer ce propos, beaucoup de témoignages concordent dans le sens où des représentants de partis politiques sont à l'extérieur comme à l'intérieur du bureau.

« Ne sont socialement reconnus comme symboles que les lieux identifiés comme tels par un certain nombre de personnes, et, c'est dans ce mouvement de reconnaissance qu'un groupe peut être institué en tant que tel et s'attribuer une identité. Pour cette raison, la dimension symbolique de l'espace est, à la fois, un enjeu et un instrument de pouvoir : celui qui manipule les symboles peut manipuler le processus d'identification, et peut, donc, influencer sur la constitution du groupe qui légitime l'exercice du pouvoir » (MONNET J., 2007). L'espace, ainsi instrumentalisé, peut en tout état de cause, avoir des conséquences sur les résultats du scrutin. L'autre, concordant avec le lieu de vote « accessible », répond au questionnement de la « distance ». On s'en est aperçu tout au long de cette argumentation, la distance revêt un caractère d'envergure dans le cadre des élections.

Ce chapitre se propose donc d'aborder toute la symbolique combinée autour de la relation territoire/élection. La première partie porte sur un des aspects primordiaux de notre approche, la « psychogéographie », que nous définirons et, par la suite, que nous mettrons en adéquation avec la notion de distance. Nous le verrons, cette dernière n'est pas seulement physique, mais aussi culturelle. En définitive, il s'agira de faire ressortir l'influence de l'environnement social sur l'homme et plus particulièrement l'électeur. Par la suite, nous nous servirons de cette base axiologique pour différencier les différents types de comportement du votant et les facteurs exogènes qui enclenchent certains réflexes comportementaux, à travers la distinction entre le vote d'échange, le vote communautaire ou le vote d'opinion. De plus, cette typologie nous permettra de comprendre comment les autorités maliennes ont essayé d'ancrer certaines représentations (surtout la notion de décentralisation) auprès de la population. Ceci nous permettra d'aborder le thème du « temps électoral » et d'essayer de mettre en place l'observation participante d'un scrutin (la campagne, le jour du vote et l'après-élection) que nous proposons dans cette étude.

CHAPITRE 7 : L'ESPACE SOCIAL ET LE VOTE

Pour bien cerner notre approche, il est nécessaire de revenir sur des points scientifiques importants. La perception et les actions de l'électeur dépendent de facteurs exogènes et endogènes. Son comportement est dicté par l'expérience. L'acte de vote répond à son vécu. Pour cela, différents mécanismes sociaux sont activés lors de la période électorale. Sur quelles particularités s'appuie-t-il pour réaliser à sa manière l'acte de vote ? Est-ce qu'il le réalise en son âme et conscience ? Est-ce qu'il suit des injonctions extérieures ? Le lieu du vote est-il important pour lui ? Nous allons le voir dans cette partie, les rapports sociaux, qu'ils soient hiérarchiques ou existentiels, sont déterminants dans l'acte de vote. La culture a-t-elle son rôle à jouer ? C'est pour cela que nous aborderons le concept de « capital spatial » qui est, en définitive, la clef de voûte des mobilités sociales. De la psychogéographie à la psychosociologie de l'espace, les approches scientifiques existent déjà, mais n'ont que peu ou prou servi pour toute étude sur le politique. Cette base épistémologique est importante dans le sens où elle permet de faire évoluer nos propres visions des sociétés du Sud. Dans la lignée des travaux de M. Bussi, nous nous proposons de lier ces éléments avec les spécificités propres au contexte malien de l'interaction territoire/élections.

1/ Des comportements électoraux oscillant en fonction de la distance culturelle

Pour aller plus loin, « c'est la géographie des représentations, parfois qualifiée de géographie cognitive ou phénoménologique, portant son attention sur les attitudes et les comportements des groupes humains dans l'espace, une géographie des espaces vécus » (FRÉMONT A., 1999), qui fait le plus référence à ce qu'A. Moles qualifie de « psycho géographie »²⁴⁰. Et il n'est pas étonnant de constater, dès les années 1970, grâce à A. Moles et à des géographes comme Paul Claval, Horacio Capel-Saez et Armand Frémont, un double mouvement qui porte la psychologie vers la géographie et la géographie vers la psychologie pour saisir comment l'espace devient le lieu de vie des hommes (BAILLY A., 1993). La rencontre entre A. Moles et la géographie était inévitable, à partir du moment où la géographie s'ouvre aux questions liées à la représentation de l'espace, étendant, par exemple, la cartographie aux cartes mentales.

²⁴⁰ Source : MOLES A., ROHMER É. (1972).

L'espace, le lieu, le milieu sont, dès lors, des territoires de médiation interindividuelle régis par des normes et des règles. Ces protocoles tiennent lieu de point de repère de sociabilités selon les sociétés, auxquelles ils se confrontent. Plus exactement dénommé « proxémie », le sens du terme est selon Edward T. Hall (1978) « l'ensemble des observations et théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique ». Ainsi, la spécificité culturelle de la société d'étude ressort comme étant un élément d'analyse supplémentaire et non comme une panacée éclairante. Face à ce problème qui se pose dans la zone sahélienne, les géographes ont développé des outils conceptuels adaptés. Jean Gallais a tout d'abord orienté son argumentaire autour de l'espace vécu²⁴¹ par les populations pour ce qui est des populations et sociétés des pays en voie de développement (PVD). Chaque groupe qu'il qualifie d'ethnolinguistique n'a pas le même « espace-support ». Les conditions qui le lient à son milieu sont étrangères à celles de son proche voisinage. Ces relations de contiguïté sont, dans ce cas, « structurellement éloignées ».

L'auteur qualifie de « distance structurale » l'écart entre les espaces vécus de ces groupes compartimentés sur le plan culturel. Même si notre vision ne pose pas les groupes comme des entités cloisonnées, elle se rapproche de celle de Clément le Chartier (2005, p. 20) qui « l'amène à ne plus chercher les relations entre les groupes dans des relations interterritoriales, mais dans la combinaison de différents rapports qu'ils entretiennent à l'espace ». Prendre au sérieux cette notion revient à mettre l'accent sur les distances internes à une société plutôt que les écarts entre sociétés. Aux stéréotypes de l'altérité présumée, on attache toujours *a priori* le décalage entre des sociétés dites « tropicales » et celles appelées « occidentales » d'une part, entre formations sociospatiales des « Suds » d'autre part. Jean Gallais a su opposer les disproportions des formes de la distance, la fluidité de ses réglages et, au Sahel, pour illustrer, la complexité des espaces « englobant » qui en résulte (GALLAIS J., 1984). Si, d'un point de vue idéologique²⁴² axé sur les valeurs universelles, l'écart aux normes tend à s'accroître entre les pays du nord et les pays du sud, est-ce le cas autrement, sur un cadre matériel ? Objectivement, pour Paul Claval (2003, p. 48), « la distance culturelle qui existe entre les Mexicains, les Iraniens, les Chinois, les Japonais et les Américains ne cesse de diminuer. Cela ne veut pas dire qu'il y a convergence et élaboration progressive d'un système de valeurs universelles. On en est loin. Ce que l'on observe, c'est un accord très large dans les aspirations au mieux-être matériel. C'est déjà beaucoup ».

²⁴¹ FRÉMONT A., GALLAIS J., CHEVALIER J. (et al, 1982).

²⁴² On entend par là, l'écart aux normes démocratiques et l'économie de marché.

Cependant, sur le plan local, ces distances tendent à prendre d'autres formes, c'est le cas des relations entre les élites et la population. Historiquement, les élites ont tendance à importer des modèles étrangers à la culture de la population, elles cultivent une image du futur qui ne ressemble pas à la mémoire collective et interprètent l'héritage culturel comme quelque chose qui doit être franchi (HALBWACHS M., 2004, p. 123). En zone rurale sahéenne, les élites servent de référence, dans la plupart des cas, pour les populations, à l'instar des chefs d'États africains. S'il décide, par exemple, de mener à bien un projet de développement (construction d'un dispensaire ou d'une maternité) dans un village, celui-ci sera ressenti par les communautés comme un acte de générosité personnelle et non comme un droit. En retour, la collectivité se doit d'exprimer « au pouvoir » sa reconnaissance, souvent par des cadeaux (moutons, bœufs, chevaux...), et des votes pour lui (SAWADOGO A. Y., 2008, p. 99).

Hyden²⁴³ parle « d'économie affective » pour démontrer la relation qu'entretiennent les paysans tanzaniens et leurs politiciens. À n'en pas douter, ces derniers ont besoin d'établir des connexions de type parrainage et d'utiliser une situation au bénéfice de leur entourage et de leur « clientèle ». Par ailleurs, la société communautaire peut avoir un impact sur la croissance et le développement macroéconomique. Selon François-Régis Mahieu, « du point de vue de la croissance, la communauté est un frein à l'augmentation de la production. Elle paralyse l'initiative individuelle, abaisse la productivité, rationne les facteurs. [...] Les réalités du monde moderne sont le plus souvent acculturées par la société communautaire. Dans cette acculturation réciproque, la communauté récupère l'entreprise, l'administration, les instances politiques, les clubs de sport ou de service »²⁴⁴. L'expérience du CHODAK²⁴⁵ permet de relativiser cette vision négative. En opposition avec les pressions communautaires concernant les logiques d'épargne et d'investissement productivistes, les femmes du Grand-Yoff (quartier de Dakar) avaient répondu en wolof « *wut nit mo gên wut alal* », ou, exprimé de façon différente, « chercher du monde vaut mieux que de chercher l'argent »²⁴⁶.

Les réseaux de solidarité ne s'orientent pas uniquement vers leurs élites, ils peuvent également s'en retourner vers les organisations proches d'eux (quartiers ou villages) ou encore vers la religion. De ce fait, comment les élites sont-elles perçues par les populations ?

²⁴³ HYDEN G. (1980a et b).

²⁴⁴ MAHIEU F.-R. (1990), pp. 88-89.

²⁴⁵ Le CHODAK est un programme lancé par l'ENDA/Tiers-monde, une ONG basée à Dakar spécialisée dans le domaine du microfinancement. Il a été évalué par E. S. Ndione dans son ouvrage, *le don et le recours : ressorts de l'économie urbaine*, Dakar, ENDA, 1992, 210 p.

²⁴⁶ NDIONE E. S., op. cit, p. 19

« On les croit riches et insérées dans un puissant réseau qui les apparente finalement aux chefs de lignages auxquels la coutume recommande de faire allégeance, et qui sont obligés d'exercer, vis-à-vis de tous les membres de la communauté, la fonction de distributeurs de bien et répartiteurs de faveurs »²⁴⁷. Dans la mesure où un individu repousse ce raisonnement de filiation ou s'il refuse de rentrer dans ce jeu de pacte, il perd automatiquement la sympathie des populations. Derrière les attraits de cette approche qui peut paraître très ethnocentrée ou européenocentrée s'oppose l'approche de Pierre Bourdieu sur l'importance du capital social²⁴⁸. « Le capital social que possède un agent particulier dépend de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun auquel il est lié ». Aussi, le capital social représente « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la progression d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance » (BOURDIEU P., 1980, p. 2). C'est pour permettre de répondre à cette exigence de l'analyse des hiérarchisations sociales qu'intervient la proposition de plus en plus insistante de raisonner en termes de capital à propos de l'espace. Pour J.-M. FOURNIER (2008), le « capital spatial » est en interrelation étroite avec le capital économique, le capital social, le capital culturel et le capital symbolique. Cette facette du capital apparaît d'autant plus clairement que les mobilités géographiques sont accessibles à un plus grand nombre de personnes alors que les savoirs qui peuvent en être potentiellement tirés ne sont pas les mêmes d'un groupe social à un autre. À propos des élites argentines vivant à Punta Del Este en Uruguay, J.-M. FOURNIER affirme que le capital spatial de ce groupe dépend principalement du processus de capitalisation des pratiques spatiales.

Autrement dit, les notions de mobilités sociales et spatiales peuvent être analysées dans le cadre de leurs connaissances de divers espaces et les avantages que les agents arrivent à en tirer. Cependant, notre approche intègre la notion de « distance » en lien avec la mobilité sociale. De ce fait, est-ce que la pensée spatiale influence la conceptualisation des notions propres à chaque individu (sexe, origine, etc.) ?

²⁴⁷ *Ibid*, pp. 19-20.

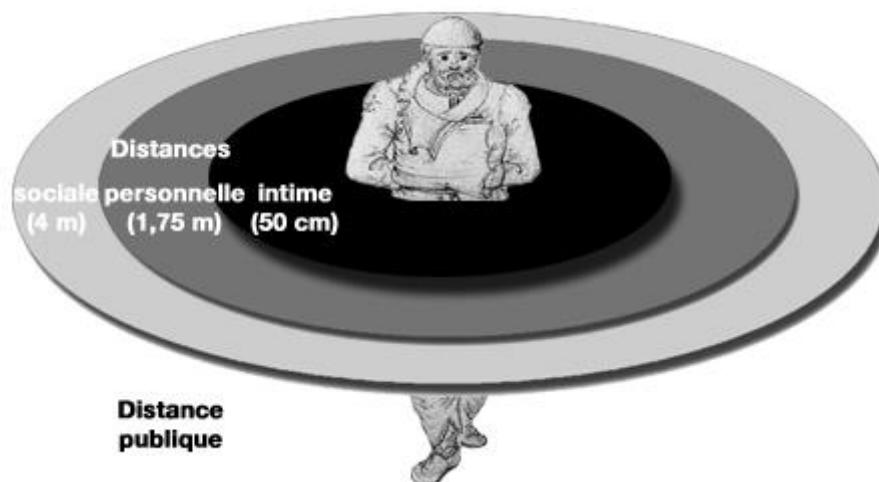
²⁴⁸ Le capital social se définit comme « l'ensemble des normes et des réseaux qui facilitent l'action collective ». in WOOLCOK M., NARAYAN D., (2000). Les travaux de COLEMAN J. (1987, 1988, 1990) sont parmi les plus pertinentes sur ce sujet. Il élabore le capital social comme une forme particulière du capital qui rend possible l'action sociale. Ainsi, il est à la base des relations développées entre les agents. D'autres auteurs l'abordent sous l'angle des ressources (LIN, 1995, 2001) ; dans ce cas, le capital social est une richesse potentielle incorporée dans la structure sociale et qui peut être (mais ne l'est pas nécessairement) mobilisée en cas de besoin.

Pour comprendre la distance, on peut se poser la question de savoir comment et selon quels codes ou normes différentes formations sociales conçoivent les problèmes universels de la distance. Pour répondre à cette interrogation, il faut développer un paradigme clair d'analyse qui nous permettra de bien cerner l'approche psychosociologique de l'espace.

Chez l'homme, Edward T. Hall a défini quatre distances (figure 6) :

La distance intime (zone dans laquelle, il y a un contact réel ou un contact potentiel par l'intermédiaire des membres de cet espace) ; **la distance personnelle** (symbolisée par une sphère protectrice, permettant de s'isoler des autres) ; **la distance sociale** (c'est dans cette zone qu'ont lieu les échanges sociaux) ; **la distance publique** (à partir de laquelle l'individu n'est pas directement concerné).

Figure 6 : Les bulles de Hall



D'après une interprétation de RagTime, 2006.

Pour l'être, *l'espace pur* n'a pas d'existence ; l'espace n'existe que par la *référence à un sujet*, un groupe, un contenu, un point de vue, etc. L'idée d'une psychologie correspond dès lors à l'étude de la façon dont l'individu appréhende, c'est-à-dire pense, catégorise, comprend l'espace et son contenu.

Les individus se serviraient de trois types « d'heuristics » qui sont *l'accessibilité* (seuls les éléments les plus disponibles sont intégrés au jugement), *l'affect* (les émotions priment sur les considérations cognitives) et *les stéréotypes* que les individus projettent sur les candidats. De plus si les électeurs ne connaissent pas les positions des candidats sur les principaux enjeux ils seraient capables de reconstruire leurs positions selon les différents signaux émis par le candidat (sexe, race, niveau du discours).

De plus, la sociologie constructiviste, sous l'influence de la phénoménologie²⁴⁹, a incorporé dans le raisonnement de la psychosociologie de l'espace, la problématique de la construction du sens. P. Berger et T. Luckman sont partis du postulat que tout type de savoir social doit partir d'une forme d'analyse sociologique de la réalité de la vie quotidienne. Pour S. Chichavas (2003, p. 18), ils centrent leur étude du sens commun sur les caractéristiques suivantes : « il existe indépendamment des acteurs ; il est intersubjectif, dans la mesure où il y a un partage, une interaction et une communication entre les différents acteurs ; enfin, elle n'exige pas de vérification ». La vie quotidienne telle qu'elle est recensée ressemble à un processus continu de socialisation où la réalité acquiert un sens selon des codes de transmission « de savoir, de croyances, d'images, de normes ou de comportements »²⁵⁰. Ces représentations exercent une contrainte tout en s'imposant aux individus.

²⁴⁹ Le concept de phénoménologie a évolué au fur et à mesure du temps, mais son sens premier a été élaboré par Johann Heinrich Lambert (1728-1777). Repris par Kant, mais surtout par Hegel, le paradigme fut forgé dans l'ouvrage *Phénoménologie de l'esprit* (1807) et présenté comme « la science de l'expérience de la conscience ». Source : BARBARAS R., GREISCH J., « Phénoménologie », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 25 octobre 2011. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/phenomenologie/>

²⁵⁰ Op cit., 2003.

Si l'on fait la proposition d'un schéma heuristique de la psychologie politique, nous effectuerons dans ce cas une observation des phénomènes en mouvements et l'interaction des comportements humains, dont les conséquences peuvent être perçues en dehors de l'expérience à la fois comme objectives et subjectives. A. Lancelot (1961) reprend aussi cette question de l'identification subjective en la définissant comme faisant partie du conditionnement, non plus social, mais culturel de l'orientation politique. La culture reste donc la variable générale structurante de la psychologie politique car celle-ci se situe en amont, en tant qu'unité de sens pour les groupes sociaux. En tenant compte des spécificités de la distance personnelle, quels types de vote peut-on recenser au Mali ?

2/ **Vote d'échange, vote communautaire ou vote d'opinion**²⁵¹

À la croisée des trois types de vote (d'échange, communautaire ou d'opinion), O. Ihl a élaboré un modèle inspiré des travaux de Max Weber (1971) qui distinguait, à travers le vote, trois dispositions fondamentales dans les relations sociales : « la transaction, l'appartenance, et la conviction ». Voisine de l'approche écologique, cette méthode semble être utile dans notre démarche de compréhension des comportements électoraux.

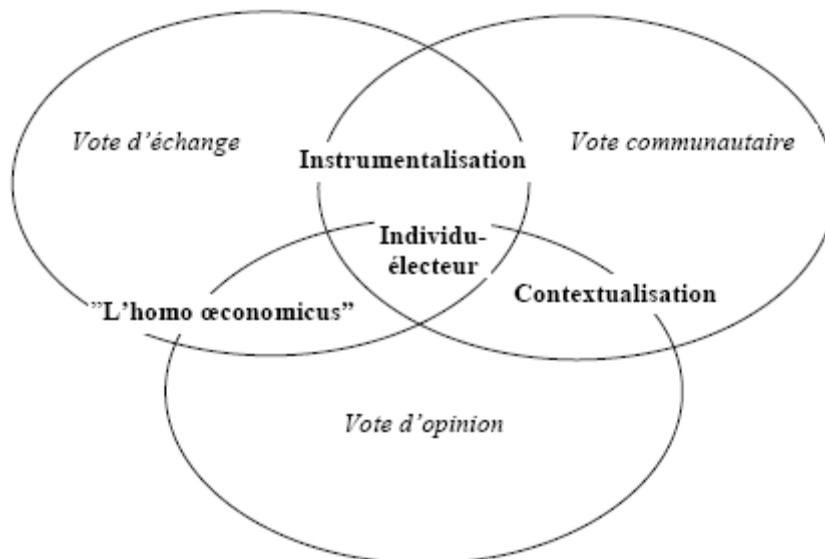
Notre première remarque portera sur le **vote d'échange**. Il consiste en une « transaction réciproque et intéressée. Concrètement l'électeur échange sa voix contre un service direct ou indirect » (BUSSI M., 2004, p. 60). L'intérêt majeur de ce type de comportement du votant tient dans le fait que l'acte de vote penchera d'un côté ou d'un autre en fonction du bénéfice que l'électeur en retirera. Le **vote communautaire** se rapporte à la définition du terme « communauté ». Par conséquent, il correspond à l'appartenance à « un groupe non choisi auquel l'individu délègue de manière automatique, globale et irréversible sa compétence et son action » (LÉVY J., LUSSAULT M., 2003, p. 177). Faisant preuve d'allégeance à son réseau social, l'électeur peut, dans certains cas, ne pas voter pour ses opinions. L'approche géographique révèle l'organisation spatiale de la communauté et son influence sur la représentation politique. Loin d'être approximative, cette approche permet de replacer l'électeur dans son cadre social. Les relations qu'entretiennent les votants avec les autres membres de leur groupe créent des comportements communautaires qu'il est intéressant de cerner.

²⁵¹ BUSSI M., Chapitre 3, pp. 59-80.

« Sur le plan méthodologique, les influences collectives sur les comportements individuels ne peuvent être guère appréhendées à l'échelle de l'individu (les influences peuvent être inconscientes), mais uniquement saisies en replaçant les individus dans leur environnement » (*Ibid*, 2004, p. 63). Enfin, le **vote d'opinion** reflète le choix de l'électeur en fonction de ses convictions intimes, « libéré à la fois des pressions collectives et d'une attitude commandée par un intérêt strictement matériel » (*Ibid*, 2004, p. 63).

Le vote d'opinion est donc l'antithèse du vote d'échange et du vote communautaire ; il se différencie par le caractère individuel du choix. Le modèle d'Ihl doit être relativisé pour s'adapter au contexte africain. Si l'on tient compte des interrelations entre les différents types de vote (cf fig. 7), le vote au Mali ne répond pas complètement à la conception d'Ihl. Pour quelles raisons ?

Figure 7 : Les types de vote



Source : BUSSI M., 2001, p. 93.

Établir des relations entre les différents types de vote n'est pas chose aisée. L'« *homo oeconomicus* », par exemple, reflète le lien entre le vote d'échange et le vote d'opinion. Le jeu électoral concorde avec la pratique de procédés démagogiques d'attribution de privilèges (ou clientélistes) pouvant être à la base d'un changement d'opinion par rapport à celui que l'électeur possédait au départ. Les élections en sont-elles faussées pour autant puisque ces pratiques peuvent être considérées comme étant « antidémocratiques » ?

G. Couffignal (1992) estime que « lorsque la fraude est employée massivement, on peut penser que le système politique commence à être en crise. En effet, son utilisation massive induit que les forces se disputant le pouvoir comptent surtout sur le vote pour triompher et qu'elles tentent pour cela de mobiliser leurs partisans ». En tenant compte de l'électeur, s'il le désire, il peut vendre sa voix.

L'« *homo oeconomicus* » est, de surcroît, « une attitude électorale de compromis entre des électeurs désabusés qui ne croient plus aux idéologies ou aux partis, s'alliant, simplement et éventuellement au plus offrant, et des citoyens qui, pour des raisons de trajectoires personnelles, votent en conscience, parfois à l'inverse de leurs intérêts personnels » (BUSSI M., 2001, p. 94).

Au Mali, la situation diffère un tout petit peu, l'électeur est bien un « agent économique », dans la plupart des cas, il ne monnaie pas sa voix qu'à un seul acteur, mais à tous les protagonistes qui lui proposent d'échanger son vote contre un bien matériel (des vêtements, du riz ou du thé). Dans l'urne, cet « achat de conscience » peut se symboliser par un véritable vote contestataire contre une équipe municipale par exemple, qui n'a pas totalement répondu aux attentes de ses administrés²⁵². En ce qui concerne les relations entre le vote communautaire et le vote d'échange, la défense d'un intérêt commun se dévoile. Toutes les mobilisations électorales d'un même groupe se polariseront autour de la nécessité d'accéder ou de se maintenir au pouvoir. Néanmoins, l'équilibre entre « identités particularistes et allégeance citoyenne » (OTAYEK R., 1997, p. 813) n'est en général pas atteint, eu égard aux minorités ou encore aux groupes communautaires importants qui se trouvent, par-dessus le marché, écartés du pouvoir. Alain Touraine précisait bien : « il est souhaitable que les minorités soient reconnues dans une société démocratique, mais à condition qu'elles reconnaissent la loi de la majorité et qu'elles ne soient pas absorbées par l'affirmation et la défense de leur identité »²⁵³. On le voit, les intérêts communautaires sont divergents, et pour cette raison le vote en Afrique est « instrumentalisé » (cf fig. 7) autour des thématiques communautaires.

²⁵² Nous étayerons cette hypothèse dans une troisième section consacrée aux rapports de pouvoir entre les élus et les chefs coutumiers. Les informations concernant ce thème ont été récoltées à Kadiolo (région de Sikasso).

²⁵³ TOURAINE A. (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, p. 98.

« Le vote fut un acte social réapproprié selon des schémas de perception préexistants. Comment l'intensité des liens sociaux et des rapports de dépendance a pu produire de fortes participations et conduire à des pratiques de vote communautaire bien éloignées d'une certaine rhétorique du suffrage universel »²⁵⁴. Dans ce cas, l'opportunité s'offre de souligner combien le vote est lié à « l'individualisation des références »²⁵⁵, ce qui n'exclut pas forcément des dimensions communautaires dans la construction des préférences²⁵⁶. Le dernier aspect des relations des formes de vote concerne le lien entre le vote communautaire et le vote d'opinion.

Classiquement, il est admis que le vote communautaire domine dans les sociétés africaines. Les différents travaux posant cette hypothèse²⁵⁷ partent du postulat que la structure sociale renvoie en conséquence à des identités plurielles. L'unité de base ne serait pas l'individu, mais le « groupe ». Dès lors, une fois la préférence exprimée, l'acte de vote viendrait renforcer les liens de solidarité préexistants. Certains auteurs ont tenté de dresser des modèles incorporant le lien entre le vote communautaire et le vote d'opinion. On peut évoquer à ce sujet, le modèle T. Parsons²⁵⁸, dont le raisonnement pour le contexte étatsunien établissait l'impossibilité pour l'électeur d'établir un choix rationnel. Par voie de conséquence, il ignorait les politiques de nature à faire changer les choses dans le pays. Sans déterminant, l'électeur n'avait le choix que d'adapter son vote à celui de la collectivité. Maurice Engueleguele²⁵⁹ estime que ce modèle a des limites, c'est pour cela qu'il a échafaudé le concept de « vote de solidarité ». Ce modèle met en évidence un décalage chronologique entre les transformations lentes dans la structure des groupes sociaux, les brusques changements électoraux et les déplacements de vote à un autre parti. Malgré ces aspects, ce modèle ne parvient pas non plus à expliquer pourquoi « les individus forment un groupe plutôt qu'un autre, un parti plutôt qu'un autre, un candidat plutôt que l'autre.

²⁵⁴ Réflexion sur les usages du vote, source : OFFERLÉ M., 1993, p. 139.

²⁵⁵ AFSP, CEAN (2002), *Voter en Afrique : différenciations et comparaisons*, Acte de colloque, Bordeaux, 7-8 mars 2002, p. 2.

²⁵⁶ Pour porter le regard sur le Mali se référer à la partie 2.3.1/ Des identités pour la démocratie.

²⁵⁷ Voir notamment dans le cas du Cameroun, SINDJOUN L., « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, État parlementaire et État seigneurial », in SINDJOUN L (dir., 2000), *La révolution passive au Cameroun : État, société et changement*, Paris, Karthala-Codesria, pp. 269-329. MENTHONG H.-L., (1998), « Voter au Cameroun : un vote de cœur, de sang et de raison », *Politique Africaine*, numéro 69, pp. 40-52.

²⁵⁸ PARSONS T. (1967), "Voting and the Equilibrium of the American Political System", *Sociological Theory and Modern Society*, New-York, The Free Press, pp. 223-263.

²⁵⁹ « L'explication du vote dans les systèmes politiques en transition d'Afrique subsaharienne. Éléments critiques des théories symboliques », CURAPP-CNRS/IRIC, URL : <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/article2.html>

Il rend compte des choix du groupe, mais non de ceux des individus en son sein »²⁶⁰. Compte tenu des différents modèles proposés par les politistes, faire le lien entre le vote communautaire et le vote d'opinion n'est pas chose aisée. Les géographes utilisent souvent le concept « d'individuation »²⁶¹ pour rendre compte de cette imbrication des attitudes. Les intérêts entre le groupe et l'individu se superposent, mais ne vont pas forcément dans le même sens. En référence, la pratique du vote au Mali s'inscrit dans ce type d'analyse, le communautarisme n'étant pas d'ordre identitaire ou, en d'autres termes, les liens de cousinage²⁶² prennent le pas sur les résistances identitaires. L'électeur est, plus ou moins, libre dans son choix politique, mais il reste, quand même, influencé par son groupe d'appartenance.

3/ Le N'ko ou l'ancrage culturel des pratiques du vote.

« La décentralisation a été présentée par ses promoteurs maliens comme la réponse à une demande formulée par la population malienne, soucieuse de prendre en main son destin en se soustrayant de la tutelle pesante d'une administration néocoloniale (...) » (KASSIBO B., 2006, p. 71). De quelle manière pouvait-on expliquer la réforme territoriale aux populations, une fois entérinée, sachant que le dispositif utilisé était importé ? Pour ce faire, les entrepreneurs politiques se sont servis du fondement théorique local ayant pour référence la philosophie politique du N'ko²⁶³. À l'origine, tous les dialectes issus de la langue mandingue ne font qu'un (VYDRINE V., 2010, p. 73) auquel on applique le nom de N'ko. En outre, le Mali constitue un creuset intéressant pour l'utilisation de cette langue, car la population mandingophone y vit en nombre et on y trouve des livres ou des journaux publiés selon l'alphabet N'ko. De plus, ce syllabaire est compris par les Bambaras ou les dioulas²⁶⁴.

²⁶⁰ ENGUELEGUELE M., *Ibid.*

²⁶¹ « L'individuation » se rapporte à la thèse de l'atomisation de la société tout en continuant à revendiquer pour l'homme un contrat géographique ». BUSSI M., 2004, p. 69 repris de JUNG, 1933 in FERRIER, 1998.

²⁶² Le cousinage est une spécificité sociologique africaine.

²⁶³ Le terme N'ko provient du nom d'un dictionnaire écrit en 1962 par Souleymane Kanté (linguiste guinéen). Aujourd'hui, cet ouvrage lexicographique est un système de transcription des sons de la langue mandingue en plusieurs langues. 2004 a vu la parution d'un glossaire bilingue n'ko-arabe et un lexique français-n'ko existait déjà depuis 1962.

²⁶⁴ Population qui vit près de la frontière avec la Côte d'Ivoire.

Aussi, les références historiques²⁶⁵ auxquelles se réfèrent le N'ko touchent un maximum de personnes, facilitant ainsi la compréhension des textes qui régissent la réforme territoriale. « Nous avons conscience que notre histoire millénaire contenait les références nécessaires pour asseoir notre démarche participative. Nous savions que nous répondions à une attente » (TOÉ R., 1997). De quelle attente parle-t-on ? L'expression « pour un retour du pouvoir à la maison » a été employée par les entrepreneurs politiques afin de justifier l'intérêt de ces changements institutionnels auprès des populations. « Le recours à un mouvement néo-culturel utilisant un alphabet original appelé N'ko visait, disait-on, à ancrer le terme de décentralisation dans la culture malienne » (KASSIBO B., op. cit, p. 73). En contrepoint de l'histoire, la décentralisation et la démocratie électorale devaient être perçues comme des éléments propres à la culture malienne. À en croire l'argumentation de Bréhima Kassibo, le recours au N'ko avait un double objectif : tout d'abord, il s'agissait d'entreprendre une restructuration de l'État sur la base d'une meilleure redistribution des pouvoirs et ensuite il a fallu disqualifier l'élite politico-administrative formée dans les écoles de l'ancien colonisateur ou dans les ex-pays de l'Union soviétique. Si la première thèse est recevable, la seconde pose de nombreuses questions. Comment est-il possible de jeter le discrédit sur une élite qui est encore au pouvoir ou dans tous les cas, très proches, actuellement ? Le putsch du 22 mars 2012²⁶⁶ a été, en quelque sorte, une tentative « d'effacement » de l'ancienne classe dirigeante par les militaires. Fortuitement, l'ancien président de la République de transition, Dioncounda Traoré incarne cette catégorie d'anciens caciques que l'on souhaitait voir débarqués. En conséquence de quoi, le système démocratique installé depuis vingt années est très enraciné. Peut-il se passer la même chose sur le plan local que sur le plan national, la question reste posée. Par ailleurs et d'après J. Félix (1996), « la décentralisation n'a pas été élaborée pour réaménager des institutions mises en place par l'ancien parti unique, mais pour donner vie à une nouvelle utopie et créer un projet mobilisateur au service d'une nouvelle classe politique ». La traduction du terme « décentralisation » a posé problème et au lieu d'être adopté dans le langage courant, il a donné lieu à un néologisme qui rend difficile son appropriation par les populations.

²⁶⁵ Les points de repère souvent cités se fondent sur l'héritage laissé par les grands empires précoloniaux : les Royaumes du Wagadou, du Sosso, du Mandé, du Songhoy, de Ségou, du KénéDougou ou du Maasina et des grandes confédérations nomades (TOÉ R., op. cit.).

²⁶⁶ Cf annexe n 5.

Ainsi, le terme a été appréhendé par les différentes catégories d'acteurs institutionnels dans le sens de leurs intérêts propres (FÉLIX J., op. cit.)²⁶⁷. En définitive, la réforme a été acceptée par les différentes parties malgré un sens ambigu, car elle remplissait les attentes du changement induit par la démocratisation.

Au Mali, les rapports hiérarchiques semblent être importants dans le jeu politique. Toute réforme territoriale induit une appropriation du groupe avant qu'elle ne soit assimilée par l'individu. Cette logique du pluralisme est régulée par les médiateurs (chef de village, chef religieux). Toutefois, les termes d'élections, décentralisation et pluralisme sont issus d'une nouvelle phraséologie. Il n'est pas garanti que les médiateurs les maîtrisent parfaitement. La retranscription de la décentralisation en invoquant la possibilité d'un « retour du pouvoir à la maison » a pu entraîner aussi une inversion d'interprétation. Par exemple, les chefs de village pouvaient croire que la réforme de la décentralisation consistait à leur transférer les prérogatives qu'ils avaient pu perdre avant l'avènement de la démocratie. Ainsi, de nouveaux réflexes communautaires pouvaient être activés pour tirer bénéfice de la situation et de la distance sociale. Il en est ainsi pour toute l'arrivée de toute nouvelle technologie institutionnelle. Par contre, le vote est étroitement lié au comportement propre de l'individu. Rien ne dit que la communauté ne domine l'opinion de l'électeur le jour du scrutin, mais elle contribue à sa décision.

²⁶⁷ L'attitude des communautés rurales lors de la création des communes a montré l'ambiguïté de cette expression qui a fait l'objet de multiples interprétations de la part des différents protagonistes dont les agissements ont eu un impact certain sur le découpage territorial. L'expression *ka mara kanda bo* qui signifie élargir le cercle du pouvoir ou de l'autorité l'a supplantée dans le langage populaire. La notion de *yèrè mara* équivalente du concept anglais de *self governance*, proposée par un sociolinguiste malien, Hamidou Magassa, à l'équipe de la décentralisation n'a pas été retenue. Elle semblait pourtant être plus pratique et simple pour traduire le concept de décentralisation en langue nationale bamanan majoritaire dans le pays. On note cependant une appropriation progressive et une transcription des termes français en langue bamanan tels que ceux de : commune : *communi*, maire : *mèrri*, conseiller : *consèllé*, bureau : *biro*, politique : *politiki*, vote : *woté*, etc, par les populations rurales dans la pratique de la décentralisation (KASSIBO B., 2006).

CHAPITRE 8 : DU VESTIBULE²⁶⁸ A L'URNE, TERRAIN DU POLITIQUE/POLITIQUE DE TERRAIN

En légitimant la « déssectorisation »²⁶⁹ de l'espace social par l'ajustement du consensus²⁷⁰ politique entre les différents protagonistes de l'exécutif, Amadou Toumani Touré, lors de son premier mandat à la présidence de la République, a permis de lever l'incertitude liée aux changements structuraux dans le contexte de post-transition de consolidation démocratique (THIRIOT C., 2002, p. 277). Aussi, la mobilisation des secteurs (associatifs, politiques ou économiques) s'est orientée vers l'ouverture des expériences locales avec l'avènement de la décentralisation. C'est pourquoi le jeu électoral est devenu le nouvel espace de confrontation en l'absence d'un véritable contre-pouvoir consultatif. Force est de constater qu'à l'échelle de la localité, cet état de fait s'accroît suite à l'incorporation différée d'un dispositif démocratique axé sur la participation des populations concernées. Néanmoins, il semble acquis tout de même que l'appropriation populaire du principe du vote concurrentiel laisse augurer un enracinement durable de l'association des citoyens à la vie publique de la République du Mali.

L'aspect participatif est quelque peu occulté lorsque l'on aborde la question de la gestion locale des territoires. L. Blondiaux, chantre de cette analyse, contribue à confirmer ce cheminement intellectuel : « de manière plus générale, les formes de cette participation au pouvoir local n'ont guère intéressé la science politique. [...] la participation des citoyens fait encore aujourd'hui figure de parent pauvre de l'analyse des politiques locales » (2005, p. 18). Par voie de conséquence, la géographie peut se placer dans ce champ quelque peu négligé par la science politique. Ainsi, selon P. D'Aquino, « il est temps que la géographie réinvestisse la politique locale, ou plutôt localisée, pour une conjugaison mieux adaptée au temps présent » (2002, p. 4). Non que l'opinion de P. D'Aquino soit dénuée de sens, mais il faut que l'analyse participatif complète la démarche politiste sans pour autant la concurrencer. Les questions spatiales sont assez abordées par les politistes.

²⁶⁸ « Le terme vestibule (blon) désigne en général la première salle qui sert de porte d'entrée dans les concessions bambaras. Il est donc pourvu de deux portes : une donnant sur la rue et l'autre débouchant sur la cour de la concession. Ici, il désigne le lieu où se tiennent les réunions du conseil des anciens, qui est généralement le vestibule de la concession du chef de village ». Source : HESSELING G. S. C. M. et al (2005), *Le droit en Afrique : expériences locales et droit étatique au Mali*, Leyde : Afrika-Studies Centrum, 294 p.

²⁶⁹ DOBRY M., 1992, pp. 140-158. La déssectorisation sociale équivaut à « une situation normale, routinière où la stabilité sociale est assurée par les rapports contradictoires d'autonomie et d'interdépendance à la fois entre secteurs ou champs sociaux institutionnalisés ».

²⁷⁰ Pour une approche conceptuelle plus complète, se référer à CHAUZAL G. (2005).

Mais elles sont reconnues comme une composante essentielle des règles électorales, elles sont rarement isolées en tant que telles » (BUSSI M., 2001, p.213). Afin d'illustrer notre positionnement, nous retiendrons l'hypothèse que la démocratie participative²⁷¹ découle directement du concept de « démocratie continue »²⁷². Pour ce faire, le choix idéologique d'autorégulation sociopolitique dépeint d'un rapport raisonné du pouvoir entre les groupes.²⁷³ Dans le cadre malien, la démocratie participative a été imposée par mesure de prévention antagonique, « c'est la prise en compte des liens sociaux entre les communautés [...] qui semble avoir été essentielle pour permettre aux communautés de rétablir une confiance perdue et de concrétiser leur volonté de mettre fin au conflit » (DEMANTE M.-J., 2005, p. 196). Assurément, les systèmes de relations permettent la territorialisation de l'action publique locale. Il semble désormais acquis que les autorités maliennes ont pris en compte l'idée d'un « *continuum* de la participation politique »²⁷⁴ (FILLIEULE O., 1997) dans l'action collective, mais retenons que « c'est la tentative de mise en ordre de la gestion d'un espace jusque-là en accès libre qui va engendrer des changements autour du pouvoir politique et territorial » (BRUNET R., 1990) et intrinsèquement, lors des élections. Dans cette partie, nous porterons notre regard sur le cycle électoral (du début d'un scrutin à sa fin, cf fig. n°8).

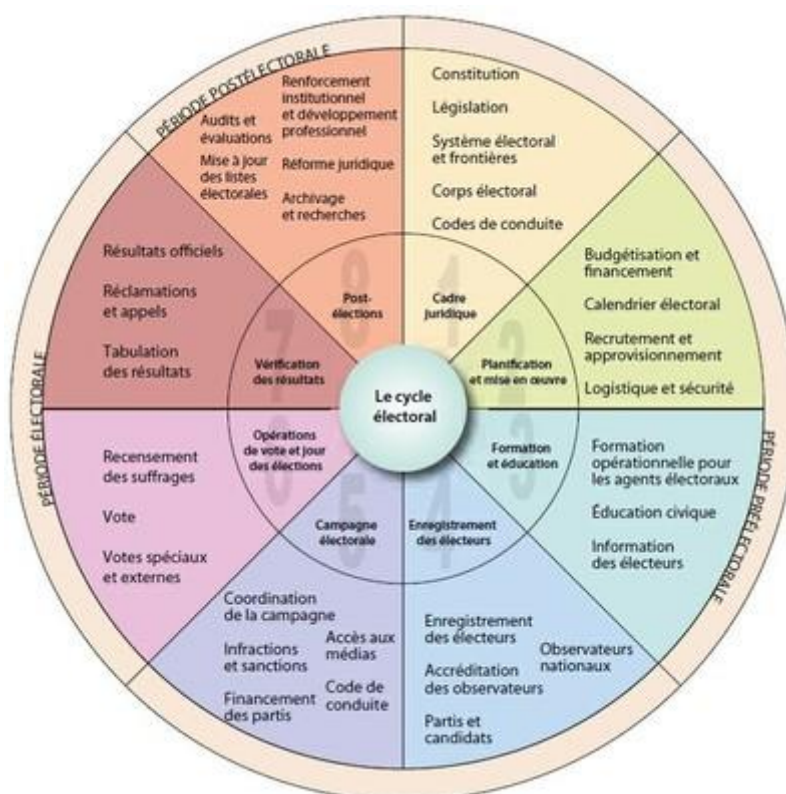
²⁷¹ « La démocratie participative recouvre toutes les formes des dispositifs visant à aller au contact direct des citoyens pour tenter de commencer de produire directement cette représentation de l'intérêt général » (SAVIDAN P., 2008, p. 181).

²⁷² « Les procédures de la démocratie locale sont à inventer ou plutôt à réinventer, dans chaque milieu, à partir de principes constitutifs de légitimité, de responsabilité et d'association des populations susceptibles de réduire l'opacité de la délégation de pouvoir et d'assurer la correspondance entre les valeurs assumées par les mandats et celles de leurs mandataires » (HERMET G. et al., 1994).

²⁷³ Se référer au modèle de "société automatique" prôné par Alexis de Tocqueville. Repris de D'AQUINO P., 2002, p. 5.

²⁷⁴ Ou « la prise en compte des modes d'action illégaux et légaux, l'activisme même violent et le vote ». Cette approche a le mérite de permettre d'envisager l'expression politique dans toute la variété de ses modalités concrètes [...] ceci souligne l'importance de ne pas laisser de côté de l'analyse des comportements politiques tout ce qui ne prend pas la forme canonique de la participation électorale » (LUCK S., 2008).

Figure 8 : Le cycle électoral



Source : ACE Project, 2007.

Comme il est indiqué sur la fig. n°8, nous nous intéresserons à la campagne électorale, dernier pas de temps avant le processus de vote. Particulièrement, nous focaliserons notre récit sur la campagne des élections avortées de 2012 et les élections présidentielles de 2007 en suivant un peu les déplacements de quelques candidats afin d’y déceler les stratégies utilisées pour mobiliser les réseaux électoraux, qu’ils soient civils ou d’un autre ordre, comme les confréries religieuses. Une autre partie sera consacrée au choix de l’électeur dans un contexte de jour de scrutin. Comment a-t-il réalisé son choix ? Pourquoi vient-il voter ? Est-ce que sa condition sociale contribue à l’option qu’il va prendre ? Après coup, nous allons essayer de spatialiser la fraude. Souvent, nous entendons parler de cas de fraudes, mais jamais des études un peu plus poussées avec des fichiers institutionnels n’ont été effectuées.

1/ La campagne électorale ou comment faire son marché « de dupe »

La mobilisation partisane²⁷⁵ dépend de stratégies mises en place par les candidats et leur entourage. Par conséquent, nous allons tenter de répondre aux messages envoyés par les candidats à leurs partisans sous l'angle des stratégies partisanes de mobilisation. Nous nous servirons de l'exemple de la campagne présidentielle des différents candidats ayant déclaré leur intention de briguer un mandat à Koulouba, lors des élections présidentielles du 29 avril 2012²⁷⁶.

En amont de toute action de sensibilisation électorale ponctuelle perdure un long processus de socialisation politique dont les effets se manifesteraient tout au long de la vie de l'individu. La socialisation a été, plus largement, définie comme « l'installation par intériorisation d'un individu à l'intérieur d'un monde objectif d'une société ou d'un secteur de celle-ci »²⁷⁷. Tout au moins, l'héritage social se décline en deux étapes, la première que l'on pourrait qualifier de « primaire » se caractérise par une procédure qui résulte de l'apprentissage de manière d'être, de penser et d'agir adapté ou inadapté à la position occupée ou aux positions occupées dans le monde social à travers divers processus, notamment d'éducation, de transmission et d'identification... (GAXIE D., 2002, p. 148). La socialisation initiale est complétée par une éducation secondaire. Elle est le résultat de la « trajectoire biographique, qui peut être, par exemple, ascendante ou déclinante, de l'appartenance de divers milieux (familiaux, professionnels, amicaux, culturels ou encore communautaire et des positions occupées dans l'espace social » (*Ibid*, 2002, p. 148). Ces socialisations sont formalisées par des aspects plus contextuels, des situations de mobilisation, par certains états du champ politique ou par des représentations d'origines diverses. On pourrait extrapoler cette analyse en y intégrant une troisième catégorie de socialisation, celle-ci « ponctuelle ». La sensibilisation tiendrait dans le fait que les moyens utilisés par un tiers soient utilisés dans le but de faire réagir au plus vite l'individu. Ainsi, la culture d'accumulation et de redistribution de richesses au Mali atteste bien de cette particularité.

²⁷⁵ Voir « l'observation d'un scrutin », partie « Lieux d'étude » en annexe n°1.

²⁷⁶ Ces élections n'ont pas pu avoir lieu en raison du putsch du 22 mars 2012, cf annexe n 5.

²⁷⁷ BERGER P., LUCKMANN T. (1986), pp. 178-179.

Pour Jean-Loup Amselle, les Maliens « baignant dans un univers aristocratique sur les normes éditées par les griots²⁷⁸ et les marabouts, sont contraints de convertir une partie de leur fortune en prestige social ou religieux. Procéder autrement susciterait l'incompréhension de la grande masse de la population » (1992, p. 636). Dès que l'on possède un peu de richesse, il faut obligatoirement la redistribuer à son entourage (proche et/ou lointain). Concrètement, le rapport au passé est prégnant, il s'agit bien ici d'une culture de socialisation. En revanche, ce modèle ne se vérifie plus en période de campagne électorale.



Photo 1 : Modibo Sidibé recevant unealebasse pleine de céréales à Kimparana décembre 2011, ©Kassim Traoré.

C'est le cas lorsque les hommes politiques se rendent en périphérie pour battre campagne. Tous les moyens sont bons pour sensibiliser l'opinion, dons de cadeaux ou de petites sommes d'argent. Le cas contraire est également envisageable, les électeurs potentiels peuvent offrir quelque chose au futur candidat (cf photo n°1). La temporalité change totalement, le long processus de socialisation se transforme en bref instants d'échanges.

²⁷⁸ Le griot est un historien, un conteur, un chroniqueur. Il est dépositaire de la mémoire collective d'un peuple. Source : Sangonet, URL : <http://www.sangonet.com/Legriot.html>

Que peut-on en penser ? Au premier abord, l'individu semble ne plus être redevable de qui que ce soit. Au lieu de donner, il reçoit. Cet aspect de la socialisation « ponctuelle » est très étroitement lié à la culture politique malienne et correspond à un des aspects les plus fondamentaux de la définition de la démocratie de « l'extraversion » que nous avons élaborée précédemment. À titre de comparaison, Marie-Soleil Frère constate que « les élections constituent l'occasion pour les formations politiques de guerroyer pour installer leurs hommes. Cela afin que s'exerce intégralement le jeu démocratique » (1999, p. 95). Contrairement à cette idée reçue des démocraties au Bénin et au Niger, la réalité n'est pas, complètement, en adéquation avec ce qui vient d'être évoqué. La compétition électorale au Mali ne gravite pas seulement autour des partis politiques, mais, surtout, autour d'une personne qui représente un groupe d'individus. Au sommet de l'État, à titre illustratif, en 1960, une *nomenklatura* composée d'intellectuels arrive au pouvoir. Modibo Keita, son leader, est considéré par les griots comme un descendant de Sunjata Keita, le fondateur supposé de l'empire du Mali (AMSELLE J.-L., 1992, pp. 637-638). Cette vision de représentation du pouvoir se perpétue dans le temps. Modibo Sidibé tout comme Amadou Toumani Touré, dans la continuité de Modibo Keita, incarne l'image du libérateur de 1991. Selon Madame Fofana Fily Traoré²⁷⁹, « il s'agira de démontrer au monde entier que Modibo Sidibé est le candidat idéal, une candidature voulue et demandée par le peuple malien. Le Mali a connu de grands hommes, il continuera d'en connaître [...] Hier, c'était le temps de Soundiata Keita, de Babemba Traoré, de Samory ; et aujourd'hui, c'est l'ère Modibo Sidibé, le fils de l'illustre Capitaine Mamadou Sidibé et petit frère du regretté Mandé Sidibé²⁸⁰ ». Filiation, lignée, hérédité, ces termes mettent en lumière « une institution dynastique où la transmission du pouvoir se fait de manière « latérale » de frère en frère [...] Les règles de rotation adoptées par nos États supposent au contraire une adhésion pleine et entière du principe de la succession latérale, dont elles ne font que tirer toutes les conséquences ; elles manifestent donc une emprise persistante de cette idéologie lignagère dont le Mali avait au moins réussi à s'affranchir » (GOEH-AKUÉ N. A., 2010, p. 160).

²⁷⁹ FOMBA Z., (2011), « Soutien à la candidature de Modibo Sidibé », *Le Coq*, Le 8 juillet, accessible à l'URL : http://www.diasporaction.com/index.php?option=com_content&view=article&id=3744:soutien-a-la-candidature-de-modibo-sidibe&catid=30:le-coq-cocorico&Itemid=36

²⁸⁰ Ancien Premier ministre malien (2000-2002) et candidat indépendant à la présidentielle de 2002, il est décédé début septembre 2009, Source : NAUDÉ P.-F. (2009), « Adieu à Mandé Sidibé », *Jeuneafrique*, le 8 septembre, accessible à l'URL : <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2538p033.xml0/>

En vertu de son caractère héréditaire, la légitimité dont jouit Modibo Sidibé pour sa candidature est importante, en revanche elle masque son bilan négatif à la primature²⁸¹, synonyme d'une popularité faible auprès de l'opinion. De ce fait, il fut très critiqué, principalement pour sa gestion de « l'Initiative Riz »²⁸² qui visait à rendre le pays autosuffisant pour la production rizicole et à augmenter sensiblement son rendement. Bien que son bilan politique ne soit pas positif au regard des intentions du départ, il est resté premier ministre du pays de 2007 après la réélection d'Amadou Toumani Touré jusqu'en 2011, date à laquelle il a démissionné pour se consacrer au devenir de sa carrière politique en se rapprochant des réseaux de pouvoir, qu'ils soient associatifs, culturels ou religieux.

Du côté du religieux, congrûment, Modibo Sidibé cherche à renforcer son audience auprès des groupements fortement implantés socialement et dont la parole est très écoutée²⁸³.

²⁸¹ Le bilan de Modibo Sidibé en tant que premier ministre est quelque peu mitigé. En effet, le domaine des infrastructures et de la construction est satisfaisant, toutefois en matière socio-économique (des taux de croissance faibles, de l'ordre de 4,5 % en moyenne au regard des 6 à 8 % du reste du continent, les grèves à répétition dans l'enseignement supérieur ou le prélèvement obligatoire sur salaire de l'assurance maladie à chaque travailleur malien) les résultats restent très critiqués. Source : DIARRA B. S. (2011), « Démission du gouvernement Modibo Sidibé : un bilan controversé et un avenir politique désormais ouvert, mais... », *Le Combat*, le 31 mars, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=73398>

²⁸² « L'initiative riz » initiée en mai 2008 pour augmenter la production nationale de riz paddy de 50 % entre 2008 et 2009 (1,082 millions de tonnes produites en 2008 pour atteindre 1,618 millions de tonnes pour 2009). Objectivement, les résultats escomptés par le Ministère de l'Agriculture ont été atteints avec une production de 1,607 millions de tonnes. Source : TRAORÉ S. (2010), « L'initiative riz au Mali », interview de Mamadou Goïta, coordinateur nationale de l'Initiative riz au Mali, *RFI*, le 2 janvier, accessible à l'URL : <http://www.rfi.fr/contenu/20091231-initiative-riz-mali> Ce coup de pouce étatique devait permettre aux organisations paysannes de gagner en autonomie pour l'accès aux intrants ou aux crédits bancaires. En parallèle de l'initiative riz, l'ancien Président ATT a créé un programme de moralisation de l'administration publique en mettant en place le Bureau du Vérificateur Général. Ce programme a permis de déceler des anomalies financières concernant la gestion de l'Initiative riz. Modibo Sidibé a été vivement critiqué pour sa gestion de l'Initiative Riz où l'État aurait dépensé en pure perte près de quarante-deux milliards de Francs cfa pour la campagne de récolte 2008-2009. Source : TOURÉ S. (2009), « Scandale de l'initiative riz : comment ne pas démettre Modibo Sidibé ? », *Info-matin*, date non précisée, accessible à l'URL : http://www.info-rmatin.com/index.php?option=com_content&view=article&id=806:scandale-de-linitiative-riz--comment-ne-pas-demettre-modibo-sidibe-&catid=60:dossiers-de-la-redaction&Itemid=83

²⁸³ Le 21 février 2011, lors de la célébration du Maouloud (le baptême du Prophète) au stade Modibo Keita à Bamako, le prêche de l'imam a été émaillé par une bousculade faisant au moins 36 morts. Source TOURÉ S. (2011), « Drame de Maouloud 2011 : Cheikh cherif Ousmane Madani Haïdara parle », *Le caïman de Indè*, le 02 mars, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=71879&from=cat&page=2>



Photo 2 : Modibo Sidibé, à Tamani, chez Bassa Traoré, la mère de Chérif Madani Haïdara, ©Kassim Traoré

Par exemple, Chérif Madani Haïdara²⁸⁴, « l'imam rouge », est respecté par les Maliens pour ses discours qui pointent l'immoralité et les pratiques malhonnêtes des politiciens. En allant plus loin et pour éclairer notre compréhension, le succès actuel de l'Islam est à mettre en lien avec le contexte politique. Les associations, depuis 1991, ne cessent de croître. Pour cette raison, elles deviennent incontournables en tant que forme d'organisation sociopolitique pour agir et s'exprimer (BRENNER L., 2001, p. 299). Pareillement, en tant que valeur montante, l'Islam peut, aujourd'hui, constituer une voie encourageante pour les espoirs déçus (DOQUET A., 2007, p. 386). Peut-on affirmer que la montée des associations religieuses crée un « nouvel espace public religieux » (HOLDER G., 2009).

²⁸⁴ Prédicateur et fondateur du mouvement Ançar Dine (Association malienne pour le Développement de l'Islam). On sait qu'il a implanté en 1991 le siège de son mouvement à Dianguinabougou (cercle de Koulikoro, à quatre-vingts kilomètres au nord-ouest de Bamako), mais la date de sa création n'est pas connue. Source : BOURDARIAS F. (2009), « Construction religieuse du politique. Aux confins de Bamako (Mali), *Civilisations* [En ligne], 58-2 | 2009, mis en ligne le 30 décembre 2012. URL : <http://civilisations.revues.org/pdfindex2070.html>

Le 21 février 2011, 36 personnes ont été tuées et 70 autres blessés, lors d'une bousculade au stade omnisports Modibo Keita où 25 000 personnes s'étaient rassemblées pour suivre le prêche de Maouloud du prédicateur. Source : FOFANA M. (2011), « Maouloud meurtrier au stade omnisports de Bamako : L'État, les forces de sécurité et l'association Ançardine responsable », *L'Indépendant*, le 23 février, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=71562> Un an plus tôt, une même bousculade eut lieu à Tombouctou faisant quasiment autant de victimes. Source : MAÏGA A. (2010), « Maouloud endeuillé à Tombouctou : la liste officielle des 15 morts et des 54 blessés », 22 septembre, le 1er mars, accessible à l'URL : www.maliweb.net/category.php?NID=57331

À supposer que nous traitons des manifestations sociospatiales de la religion, le concept d'espace public prend sens précisément là où s'interrompt la continuité avec l'origine ou la culture partagée, là où s'institue un espace politique qui unit le « disparate sans effacer la disparité » (TASSIN E., 1992, p. 33). De cette façon, on distingue bien, l'espace communautaire, qui par essence est homogène et le domaine public se distinguant par sa pluralité (*Ibid*, p. 35). Les mouvements religieux, par conséquent, obtiennent une légitimité dans l'espace politique du moment où ils arrivent à incarner les aspirations des électeurs. Parallèlement, les médias se sont fait l'écho des idéologies religieuses, relayant les problèmes sociaux ou les mécontentements pour augmenter leur audience.

Les mouvements pentecôtistes²⁸⁵ à l'image des associations coraniques en Afrique de l'Ouest sont manifestement capables d'occuper l'espace public, si bien que les hommes forts des régimes en place sont plus ou moins contraints de considérer leur potentiel politique. Mathieu Kérékou²⁸⁶, ancien président béninois, s'est converti par la force des choses. En Côte d'Ivoire, cette mouvance était présente dans l'entourage du président Laurent Gbagbo ou dans celui de politiciens de premier plan au Togo, tels que l'ancien Premier ministre Agbéyomé Kodjo, ou en Zambie autour du président Frédéric Chiluba (1991-2002) (GIFFORD, 1998 ; MAYRARGUE C., 2004 ; STRANDSBERG., 2005). Au Gabon, c'est à partir des élections présidentielles de 1998 que le pouvoir prend au sérieux « les églises prophétiques », leur poids sur l'opinion et leur capacité de mobilisation électorale (ANDRÉ G., 2009, p. 11). Avec cette redéfinition de l'espace public confondu avec le développement des mouvements religieux à la fin des années 1990 (BOURDARIAS F., 2009, p. 22), les stratégies de sensibilisation électorale marquent l'intrication profonde des réseaux politiques avec le sacré (cf photo 2).

²⁸⁵ De 1900 à 1960, de grands mouvements messianiques ou millénaristes, chevauchant parfois les mouvements de libération nationale et catalysant les imaginaires sociaux, se développent en Afrique. Le pentecôtisme né aux États-Unis au début du XX^e siècle, notamment dans les communautés noires, et apparaît en même temps au Brésil et en Afrique du Sud. Il a essaimé dans les années 1930 [...] Offrant parfois des espaces néo-communautaires, le pentecôtisme devient dans de vastes régions du monde un imaginaire social capable d'offrir une alternative au processus de sécularisation qu'on croyait presque naturel. Source : CORTENA A., MOLINA V. (2007).

²⁸⁶ « En 1996 et après son retour au pouvoir, il s'est présenté comme un *born again*, un nouveau converti, par un pasteur pentecôtiste. Certains pasteurs pentecôtistes n'hésitent pas à entretenir des connexions étroites avec le pouvoir politique et à être leur conseiller ». Source : BONY G. (2010), p. 23.



**Photo 3 : Modibo Sidibé recevant les bénédictions de l'imam de Yélimané
Début janvier 2012, ©Kassim Traoré**

Au Mali, face à des candidatures évanescentes à l'élection présidentielle de 2012, seuls trois candidats peuvent se détacher et profiter de moyens importants pour mener leur campagne. Le premier, Modibo Sidibé, dauphin présumé d'Amadou Toumani Touré²⁸⁷, bénéficiait des réseaux et des soutiens du PDES (Parti du Développement Économique et Social)²⁸⁸. Quant au candidat du principal parti politique, l'Adema-PASJ, Dioncounda Traoré, l'ancien président de l'Assemblée nationale, il tirait avantage de la structure la plus étoffée territorialement d'un point de vue du nombre des élus locaux ou nationaux²⁸⁹. Enfin, Soumaïla Cissé, ancien président de l'UMEOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine), candidat de l'URD²⁹⁰, a réussi avec son parti en presque dix ans d'existence à assurer la pérennité spatiale.

²⁸⁷ DICKO A. (2012), « Le PDES face à la présidentielle : l'option pour Modibo Sidibé se précise », *Les échos*, le 16 janvier, accessible à l'URL : <http://www.lesechos.ml/le-pdes-face-a-la-presidentielle-1%E2%80%99option-pour-modibo-sidibe-se-precise.html>

²⁸⁸ Formation issue de l'ex-Mouvement citoyen, l'association politique indépendante, composée de nombreux décideurs du pays, a soutenu le président Amadou Toumani Touré lors de ses deux mandats présidentiels de 2002 et de 2007.

²⁸⁹ 51 députés et 3185 élus communaux en 2012. Source : Résultats électoraux, Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités Locales.

²⁹⁰ Second parti du pays en terme d'implantation électorale avec 34 députés et 1935 élus communaux en 2012 (Source : Résultats électoraux, Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités Locales).

Pour chaque candidat, les stratégies sont différentes. On l'a vu, Modibo Sidibé oriente sa stratégie de campagne sur la recherche de soutiens notamment religieux et des pouvoirs légitimes (chefferie traditionnelle) et légaux (élus), cf encadré 4.

Encadré 4 : La stratégie de campagne de Modibo Sidibé

« Après ses visites de courtoisie aux familles fondatrices et à certaines notabilités de Bamako, visites au cours desquelles il leur a demandé la permission de se présenter à la magistrature suprême de notre pays, Modibo Sidibé entend continuer la même démarche sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, après les troisième et quatrième régions, il se rendra d'abord à Mopti et à Tombouctou, puis à Kayes et Koulikoro avant de boucler la boucle par Gao et Kidal. Dans toutes ces régions, il ne s'agit pas pour l'ancien chef du gouvernement de se limiter aux chefs-lieux de région ou de cercles, mais de faire de véritables incursions dans les villages, dans le souci d'une dynamique de proximité culturelle et historique : les patriarches, les notables et les chefs sont partout et comptent tous. Pour cette première phase, il s'agira pour Modibo Sidibé de juste demander l'autorisation et la bénédiction de ses interlocuteurs, sans trop entrer dans les détails de son programme, mais, néanmoins, évoquant avec eux les grandes préoccupations. À cet effet, n'étant pas candidat investi d'un parti politique, il sera accueilli et pris en charge par ses nombreux clubs et associations de soutien disséminés à travers le pays. »

Source : DIALLO M. (2011), « Élections présidentielles 2012 : Modibo Sidibé à Sikasso et à Ségou. », *Le Katois*, le 20 décembre, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=8545>

Les deux autres candidats partent avec une base électorale solide, mais Soumaïla Cissé ayant quitté le pays durant huit ans pour effectuer son mandat international, a besoin de remobiliser autour de lui. À première vue, la stratégie de l'ex-président de l'UMEOA s'oriente vers une stratégie sensiblement analogue avec pour seule différence, la possibilité de déléguer ses déplacements aux associations²⁹¹ (de jeunes ou de femmes) qui le soutiennent. Dioncounda Traoré, lui, de son côté avant de commencer sa campagne, a dû faire face à une série de désistements dans son propre état-major²⁹². La personnification trop prononcée des partis politiques nuit-elle, dans ce cas, à la bonne marche d'une campagne de mobilisation électorale ? Pour Mathieu Mérino (2006, p. 181), le désistement du personnel politique fait partie d'une tactique de régulation interne.

²⁹¹ BERTHÉ A. (2012), « La jeunesse URD prend en charge la caution de Soumaïla Cissé », *Le Canard déchainé*, le 18 janvier, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=85824&intr=> ou encore BERTHÉ A. (2012), « Les femmes URD de San, de Tominián et de Baraoueli promettent le takokélé à Soumaïla Cissé », *Le Canard déchainé*, le 05 janvier, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=85246&intr=>

²⁹² BABI O. (2012), « Cascades de démissions autour de Dioncounda Traoré : M. Mahamadou Diakité et Mme Oumou Traoré claquent la porte de l'Adema », *Le Canard déchainé*, le 25 janvier, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=86083&intr=>

« Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la possibilité pour le personnel partisan de développer des stratégies individuelles au sein du parti ou de le quitter pour aller dans un autre, est un moyen efficace pour les élites partisans d'établir leur emprise sur les effectifs en contrôlant notamment la sélection de ceux qui veulent participer à la joute électorale ». Les périodes électorales sont propices aux rapprochements et aux délitements des structures partisans, une refonte qu'a entraîné l'instauration du multipartisme de 1991. Au niveau local, surtout en milieu rural, cette personnification des partis politiques s'exacerbe car comme on l'a dit, ce sont des réseaux de pouvoirs, qui, dans un cadre partisan, font ou défont des carrières politiques. Les déterminants sociaux du comportement des votants semblent être assortis à la proximité du marché politique en milieu rural. Par souci de rapprochement spontané, les *big men*²⁹³ ou politiciens entrepreneurs mettent au point des pratiques de dispensation caractéristique et c'est important, du vote tel qu'il est perçu par les populations (photos n 1 et 4).

²⁹³ Cf MÉDARD J.-F. (1992).



Photo 4 : Bac à vaisselle offert durant la campagne des élections communales de 2009, commune de Fanga cercle de Yélimané, février 2010, @ David Vigneron.

Sur la photo ci-dessus, nous avons l'exemple type du don qui correspond aux besoins des populations, à la fois fonctionnel et ciblé sur un électorat bien précis : les femmes. La faculté de captation d'un candidat dépendra de son audience financière pouvant conduire les électeurs à « l'acheter ». L'électorat est, de cette manière, perçu comme une « ressource politique »²⁹⁴ vers laquelle se rapprocher. Ce système semi-compétitif a été mis en place par l'ancien parti unique en offrant aux populations la possibilité de sélectionner les élites locales et d'augmenter la compétition intra-partisane entre des personnes originaires de la même région (*Ibid*, 2006, p. 182). Afin de se faire une idée plus précise de ce phénomène, nous ferons un retour sur le processus électoral des précédentes élections présidentielles de 2007 et suivrons le parcours géographique effectué par Amadou Toumani Touré pour se faire réélire pour un second mandat.

²⁹⁴ PAOLETTI M., 2004, p. 125.

Sur une période de trois mois environ²⁹⁵, du 2 février au 23 avril 2007, Amadou Toumani Touré, futur candidat à sa propre succession en tant que président de la République du Mali, se lance dans la bataille électorale. Première remarque, le candidat ATT (Amadou Toumani Touré) a commencé sa campagne électorale bien avant le début de la bataille électorale. Par intermittence, le candidat-président s'est déplacé sur tout le territoire (voir carte 9, exception faite de l'extrême nord du pays). Sur la carte 9, on s'aperçoit qu'ATT a effectué quatre grandes tournées et, tout particulièrement, à Kidal où il s'est rendu deux fois en l'espace de trois mois²⁹⁶. La partie nord-est devenue l'espace d'un instant une zone où tous les regards se sont tournés, sans doute le président a-t-il voulu lui-même s'occuper de ce dossier pour montrer son implication dans le traitement de la question touarègue. Orientant sa campagne à l'est, ce n'est pas pour cela que le président Touré oubliât la partie ouest. En date du 27 mars, il notifia sa candidature au scrutin du 29 avril à Nioro du Sahel (à l'est de Kayes).

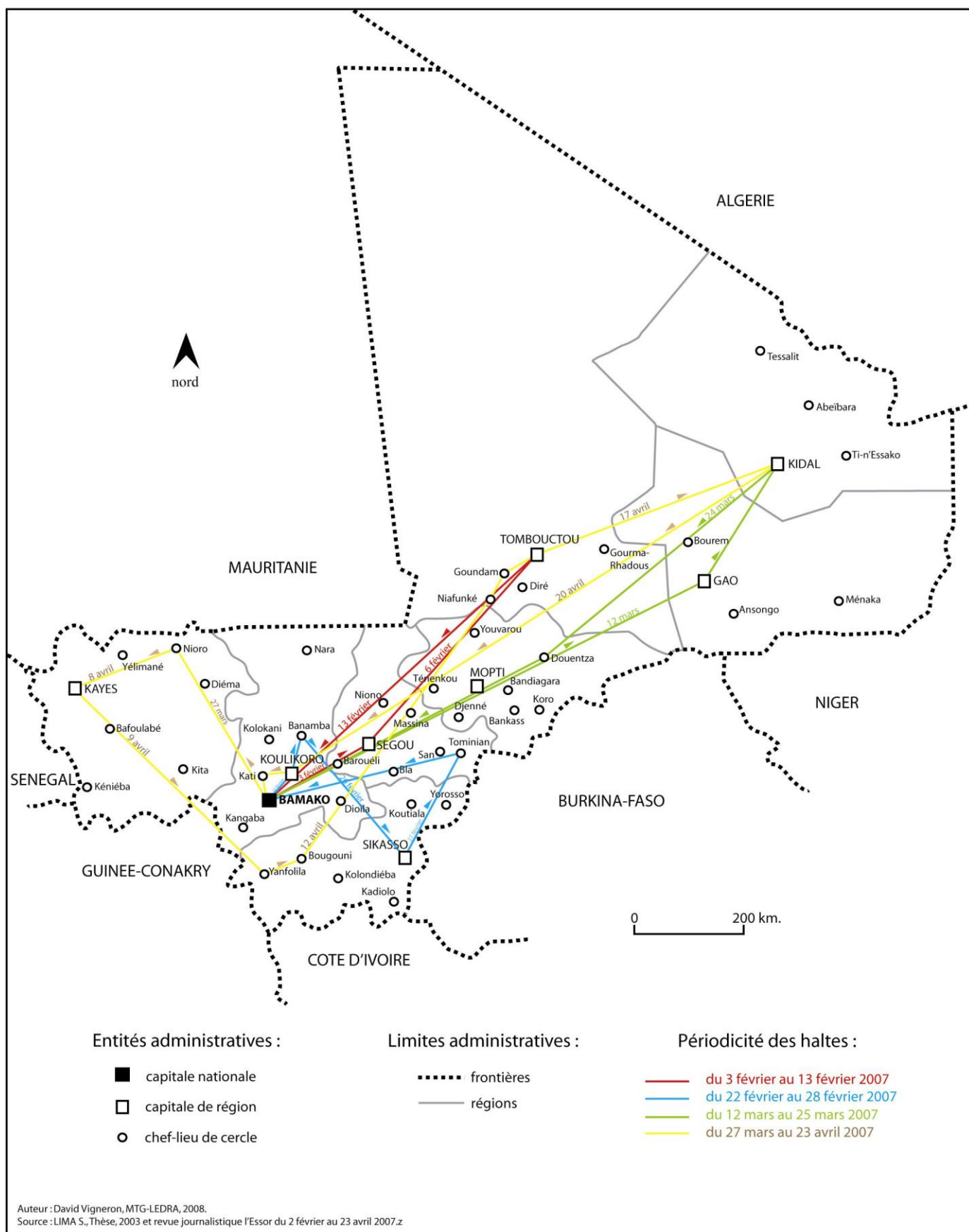
Pourquoi Nioro du Sahel ? Tout d'abord, Nioro est le lieu de naissance d'un des autres candidats à l'élection présidentielle Tiébilé Dramé mais aussi le lieu du lancement de sa campagne. « Pour le président du PARENA, la route de Koulouba est longue, pour y accéder, il faut impérativement passer par Nioro du Sahel. Une terre bénie où il a jugé nécessaire de se ressourcer et de se confier aux notabilités et aux leaders religieux. Tiébilé Dramé a, aussi, indiqué que le choix de Nioro pour lancer sa campagne s'explique par le fait que son parti prend racine à Nioro, sa ville natale »²⁹⁷. ATT s'est, peut-être, servi de son influence pour limiter celle de son adversaire.

²⁹⁵ Voir « l'observation d'un scrutin », partie « Lieux d'étude » en annexe n°1.

²⁹⁶ En réalité, le président Touré s'est rendu trois fois dans le nord, à Gao, le 12 mars, à Kidal entre le 24 mars et les 18 et 19 avril 2007. Source : *L'Essor*, numéros : 15 912, 15 921 et 15 937.

²⁹⁷ DIAKHITÉ M., (2007), « Tiébilé Dramé, un choix symbolique », *L'Essor*, numéro 15929, p. 3.

Les déplacements d'Amadou Toumani Touré lors de la période préélectorale en 2007.



Carte 9 : La sensibilisation partisane selon Amadou Toumani Touré

Autre possibilité d'explication, celle-ci s'exprime par son raisonnement spatial. Assurément, Kayes était un carrefour de la campagne où sept candidats sont passés durant la campagne²⁹⁸. Cette émulation à Kayes est, sans aucun doute, le reflet de l'incertitude autour des résultats électoraux notamment, si l'on se réfère aux résultats du second tour des élections législatives du 22 juillet 2007. À Nioro du Sahel, l'opposition l'a emporté avec 51,3 % des suffrages exprimés.

Au-delà de ces aspects géographiques, les promesses de campagne des candidats tournaient, principalement, autour de la thématique du développement (constructions d'hôpitaux, de centres de santé ou de routes). La sensibilisation des populations ne pouvait pas être effective en raison de discours de convenance. On assiste plutôt à une forme de « politique spectacle » ayant pour racine une forme de désappointement de la part des populations eu égard au jeu électoral. « Le spectacle ? Il est venu sous la forme d'une caravane qui a mobilisé tout Kolondiéba. De nombreux militants des localités environnantes ont pris part à la fête »²⁹⁹. Profitant de son bilan, de sa notoriété, d'une machine électorale très bien huilée et d'un réseau de clientèle des plus influents (l'Adema-Pasj, principal parti politique du pays), le candidat-président bénéficiait d'atouts indéniables pour remporter le scrutin. L'exemple de Kolondiéba prouve bien qu'en focalisant les attentions de l'électorat sur autre chose que les enjeux du scrutin lui-même, le candidat-président a réussi à mobiliser de manière massive. La campagne électorale s'est donc focalisée sur le président Touré. Le clivage est/ouest que l'on a décelé prouve bien cet état de fait. Hormis Amadou Toumani Touré, aucun autre candidat ne s'est rendu dans la région de Kidal. ATT a réussi à mobiliser aux quatre coins du pays, et ce même sur les terres de certains candidats (Tiébilé Dramé). En filigrane, l'incarnation d'un seul homme faisant réellement le jeu politique malien renforce le caractère singulier des élections au Mali.

Dans ce chapitre, nous avons volontairement orienté notre propos sur des notions « stratégistes » : rivalités partisans, jeu des acteurs initialement centré sur les élites, analyse du discours... « Loin d'être dépourvue de sens, cette approche a trop souvent été développée sans une analyse sociologique complémentaire sur le fonctionnement des partis.

²⁹⁸ ALBADIA A. (2007), « Kayes, un carrefour de la campagne », *L'Essor*, numéro 15941 ; 27 avril, p. 3.

²⁹⁹ DANIOGO N. (2007), « Reconnaissance et engagement des populations », *Le Contrat*, numéro 8, 19 avril, p. 3.

Elle a ainsi contribué à alimenter la vision classique des groupes partisans destinés à n'être que des machines électorales au service de personnes ou de groupes sociaux » (*Ibid*, 2006). Sur ce point, nous avons fait le bilan sur l'appui électoraliste indispensable d'un « nouvel espace public », pour reprendre les termes de Gilles Holder sur les associations à vocation religieuse au Mali, auquel nous pouvons ajouter le terme « intermédiaire ». En effet, les réseaux (familles fondatrices, chefferies traditionnelles, patriarches ou notables, selon le terme qui convient au contexte) opèrent dans le champ politique un rôle déterminant dans le résultat des élections. Au regard de leur auditoire, ils paraissent être des personnes ressources distillant l'information. Loin d'attribuer l'emprise des agents intermédiaires sur les électeurs, récurrents dans les études du clientélisme, « la relation clientélaire, instrumentalisée par les groupes populaires, apparaît à ce titre comme un des vecteurs majeurs d'initiation aux règles nouvelles du pluralisme » (BANÉGAS R., 1998, p. 78). C'est parfois de la sorte que les électeurs apprennent à attacher un prix au dépôt d'un bulletin dans l'urne et que la citoyenneté balbutiante a d'abord pour nom, « vote acheté »³⁰⁰. En partant de ce postulat, nous nous proposons désormais d'aborder les déterminants sociaux de l'acte de vote. De surcroît, la monétarisation du vote n'est pas le facteur caractéristique du vote au Mali ; l'espace intègre la dimension proxémique et le choix s'avère également le fruit complexe d'un processus spatial de sociabilité le jour du scrutin.

2/ L'observation participante d'un scrutin³⁰¹

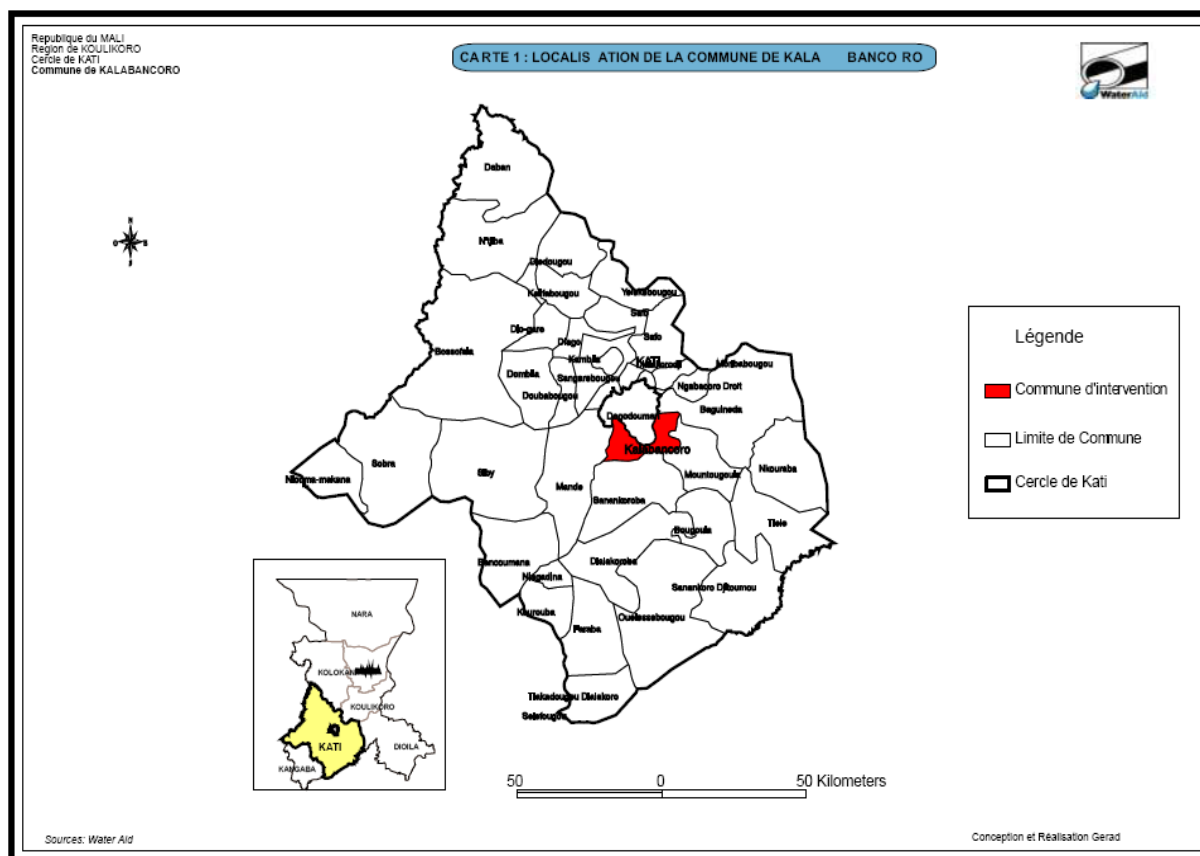
En termes d'observation participante³⁰², nous nous proposons, désormais, de faire le bilan d'une enquête qui a eu lieu le jour des élections municipales de 2009, le 26 avril. Accompagné de deux étudiants maliens, nous avons interrogé un échantillon d'électeurs que l'on a pu interroger à la sortie du bureau de vote pour connaître leur sentiment après avoir effectué l'acte de vote. Pour des raisons de facilité logistique, nous avons fait le choix d'effectuer cette enquête à Kalaban Coro (commune périurbaine de Bamako, au sud-ouest, cf carte 10).

³⁰⁰ BADIE B., HERMET G. (1990), *Politique comparée*, Paris : PUF, p. 314.

³⁰¹ Se référer à l'annexe n° 2 pour voir le recensement des entretiens avec les questionnaires et le guide d'observation des élections communales de 2009, mais aussi voir « L'observation d'un scrutin », partie « Lieux d'étude » en annexe n°1.

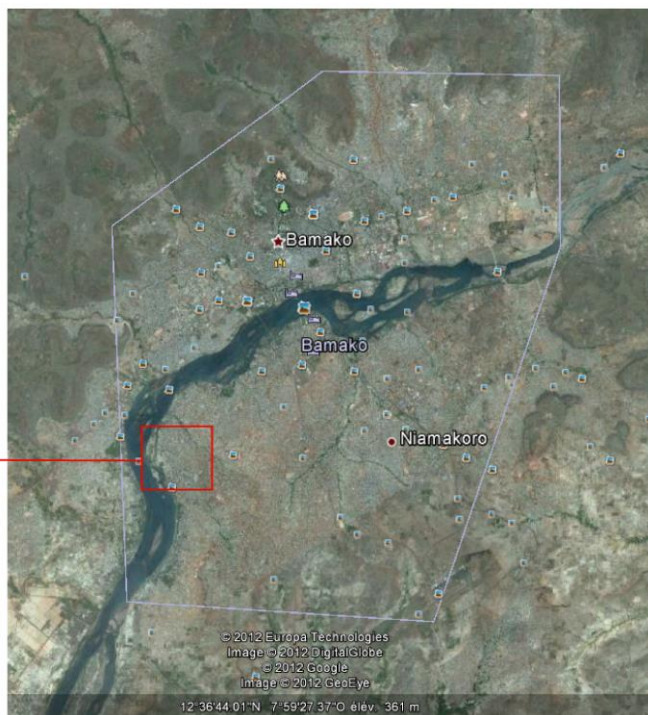
³⁰² Voir le chapitre « méthodologie de terrain » en annexes pour plus d'informations sur cette démarche.

Carte 10 : Localisation de la commune de Kalaban Coro³⁰³



Bamako

Quartier ouest de Kalabancoro



Lieu de l'enquête, ©Google earth ; Water Aid.

³⁰³ Source : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales (2007), *Plan sectoriel de développement de la commune rurale de Kalaban Coro*, octobre, p. 7.

La commune de Kalaban Coro³⁰⁴ compte neuf écoles fondamentales disséminées dans l'ensemble du territoire urbain. Le choix de l'enquête s'est porté sur l'établissement Mamadou Kounta, plus grand ensemble scolaire de la ville en termes d'effectif (3000 élèves)³⁰⁵ (photo 5).



Photo 5 : File d'attente à un bureau de vote de l'école Mamadou Kounta Kalaban Coro, le 26 avril 2009, © David Vigneron

Compte tenu de la configuration du site³⁰⁶, nous avons choisi de nous séparer tous les trois, le temps de recueillir un maximum de témoignages et de réponses à nos questionnaires. Malheureusement, nous n'avons pas pu recueillir autant d'entretiens que souhaité.

³⁰⁴ Kalaban Coro est devenue au fil du temps la troisième municipalité la plus peuplée du Mali. Au recensement de 1998, on comptabilisait 35.582 habitants tandis qu'au dernier recensement de 2009, 166.722 peuplaient la ville, soit un taux d'accroissement naturel moyen de 15,1 % par an. Ce sont les communes périurbaines de Bamako qui ont connu les plus forts taux d'accroissement naturel au Mali entre les deux recensements, Moribabougou (4 kilomètres à l'est de Bamako sur la route de Koulikoro) a, par exemple, connu une hausse continue de 16,4 % par an entre 1998 et 2009, Source : Institut National de la Statistique (2009), Résultats provisoires RGPH région de Koulikoro, accessible à l'URL : instat.gov.ml/documentation/koulikoro.pdf

³⁰⁵ Source : Paris-Mali-Paris, « Classes surchargées à l'école publique Mamadou Kounta », *Espace journaliste en herbe*, accessible à l'URL : <http://www.journalistesenherbe.couleurmonde.com/spip.php?article356>

³⁰⁶ Une dizaine de bureaux de vote composaient l'enceinte de l'école.

Au début, à trois, nous pensions pouvoir nous entretenir avec une trentaine de personnes, toutefois, le temps nous étant compté, notamment pour continuer l'observation du déroulement des élections, nous avons réussi à obtenir 17 entretiens sans compter les refus. Le panel que nous avons réuni compte 7 femmes et 10 hommes d'une catégorie d'âge dominante de 18-35 ans. Les personnes interrogées sont peu enclines à donner leur lieu d'origine. En finalisant le traitement de l'enquête, nous nous sommes aperçus qu'aucun modèle sociologique ne pouvait expliquer la disparité des réponses selon chaque profil des répondants. Par exemple, les femmes, à la question « qu'est-ce qui vous sensibilise le plus comme type de promesse électorale ? », ne répondent pas forcément en premier « la promotion de la femme ». Partant de ce principe-là, les informations concernant le niveau d'étude³⁰⁷ ou la religion (100 % des interlocuteurs étaient des musulmans) ne nous éclairent pas beaucoup plus. Cependant, la volatilité des réponses nous fait penser qu'une forte sensibilité à la citoyenneté existe, c'est-à-dire que les personnes interrogées ne répondent pas en fonction de leur condition, mais du contexte de spontanéité dans lequel ils sont questionnés. Au chapitre de la sensibilité politique locale, 47 % des personnes consultées trouvent l'action de l'équipe municipale mauvaise, mais au contraire 59 % du panel a participé à des actions locales dans l'arrondissement de Kalaban Coro. Un rassemblement de jeunes « Jeunesse consciente » remerciait le sous-préfet pour l'amélioration des préparatifs électoraux³⁰⁸ entrepris en soulignant la « bonne collaboration entre la mairie et la sous-préfecture »³⁰⁹. Cet exemple résume bien notre propos, la médiation d'un tiers administratif dans l'action municipale a été bien perçue par les électeurs au regard du ressentiment³¹⁰ civil qui prévalait contre l'ancienne équipe municipale (2004-2009). Tout le paradoxe est dans le discours, les électeurs ne se mobilisent pas pour leurs élus, mais pour les représentants de l'État. En dépit d'un apolitisme³¹¹ latent par rapport à l'équipe municipale, les processus relationnels entre les institutions, les procédures et les comportements ont été objectivés par Alain Garrigou³¹².

³⁰⁷ 50 % des personnes interrogées ont fait des études supérieures et 40 % se sont arrêtées au niveau du secondaire.

³⁰⁸ La sécurisation des cartes d'identité nationales, la résolution de conflits inter villageois ou la réussite de la logistique des différents recensements mis en place à ce moment-là.

³⁰⁹ Les populations de Kalaban Coro étaient confrontées à des problèmes d'assainissement ou d'aménagement des voies de circulation SIDIBÉ A. (2009), « Kalaban Coro : Jeunesse consciente salue l'action du sous-préfet », *Les Échos*, le 10 avril, accessible à l'URL : <http://www.afribone.com/spip.php?article18586>

³¹⁰ KONATÉ M. (2009), « Mairie de Kalaban-Coro ; la colère des populations contre l'équipe sortante », *Le Soir de Bamako*, le 27 janvier, accessible à l'URL : <http://www.afribone.com/spip.php?article17197>

³¹¹ 82 % des sondés trouvent les relations entre les élus et électeurs complexes ou sont indifférents

³¹² GARRIGOU A. (1992), *Le vote et la vertu comment les Français sont devenus électeurs ?*, Paris : FNSP, pp. 8-9.

De ce point de vue, il note qu'« il s'est pourtant joué autre chose que des victoires et des défaites dans la longue succession des scrutins nationaux ou locaux ». Les faits et gestes ordinaires enregistraient les lentes, mais profondes transformations qui faisaient de l'élection, une affaire d'opinion publique ». Berger et Luckman³¹³ l'appréhendent en ce qui concerne la socialisation dans un contexte « d'apprentissage démocratique ». Ils divisent le « processus dialectique continu »³¹⁴ en trois phases simultanées : *l'extériorisation, l'objectivation et l'intériorisation*. Cette manière de concevoir la relation entre institution et comportements insiste sur le fait que « les institutions, par le simple fait de leur existence, contrôlent la conduite humaine en établissant des modèles prédéfinis de conduite et ainsi, la canalisent dans une direction bien précise au détriment de beaucoup d'autres directions qui seraient théoriquement possibles »³¹⁵. L'avènement de la décentralisation a eu en quelque sorte l'effet inverse de celui qui voulait rapprocher les électeurs de leurs élus ou le contraire. Les institutions étatiques n'ont pas délégué suffisamment de fonctions stratégiques (la gestion administrative des élections ou l'aménagement du territoire³¹⁶), ne laissant que l'intendance de l'assainissement au premier plan et privatisant le reste (l'éducation, par exemple...). Bréhima Kassibo (2006, p. 79), à ce propos, pense que « l'administration vit ses missions se confiner au rôle d'appui-conseil et d'arbitrage dans le cadre de la tutelle qu'elle exerçait sur les collectivités décentralisées ». Le rôle de l'administration peut nous donner le sentiment d'avoir décliné au niveau de sa gouvernance, la réalité des comportements électoraux montre le contraire.

La mobilisation civique, elle, dépend beaucoup de l'organisation géographique du scrutin. Par exemple, la majorité des personnes interrogées (soit 58 %) déclaraient vivre à plus de 500 mètres du lieu de l'enquête. Dans ces conditions, l'éloignement géographique du bureau de vote peut-il être un facteur décourageant pour la participation électorale ?

³¹³ BERGER L., LUCKMANN T. (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris : Méridien-Klienssieck.

³¹⁴ Op. cit, p. 177.

³¹⁵ Op. cit, p. 79.

³¹⁶ La politique d'aménagement du territoire est axée sur la réalisation de grands travaux et non sur la logistique quotidienne communale. Pour les infrastructures urbaines, la priorité a été donnée à Bamako ou aux capitales régionales (Sikasso, Ségou...) Source : TOURÉ A. M. (2007), *Projet pour le développement économique et social. Un meilleur avenir pour les Maliens à l'horizon 2012, vision et actions*, Bamako, mars, accessible à l'URL : www.pcda-mali.org/IMG/pdf/PDES-ATT.pdf

Malgré une augmentation sensible du nombre de bureaux de vote³¹⁷ dans le pays, l'abstention est toujours aussi forte³¹⁸. Selon Madou Nimaga³¹⁹, « s'il faut que les électeurs parcourent des kilomètres (de village en village voire de pays en pays) pour voter, le risque d'abstention est trop élevé ». Pourtant, il existe un dispositif législatif³²⁰ mis en place pour régir et éviter de trop fortes disparités électorales portant sur la base de 500 électeurs inscrits maximum domiciliés autour du bureau de vote. Sur le plan de la densité électorale à Kalaban Coro, le chiffre s'élève à 192 inscrits par kilomètre carré. Au regard de l'environnement du vote, l'argument que la distance serait un frein à l'acte de vote ne peut pas tenir en zone périurbaine au regard de la densité électorale. Dans ces conditions, quels autres facteurs sont susceptibles de nous renseigner sur les modalités de compréhension du comportement du votant ? Singulièrement, seulement 41 % des électeurs ou assimilés interrogés étaient rattachés administrativement au centre de vote de l'enquête. Nous pouvons émettre l'hypothèse que beaucoup de personnes accompagnent des électeurs ou qu'ils sont là seulement en tant que badauds (photo n°6).

³¹⁷ En 2002, pour les élections présidentielles, on comptait 12 004 bureaux de vote pour atteindre 18 918 lieux de vote en 2007 (soit 57,5 % de recrudescence). Cette inflation n'est pas à mettre en corrélation avec l'évolution positive du nombre d'électeurs. En 2007, il y avait 6.884.522 inscrits contre 5.446.202 en 2002 (soit 26,4 % de plus).

³¹⁸ De l'ordre 58 % lors des dernières consultations électorales de 2009 en moyenne nationale. Au niveau local, le taux d'abstention est de 30,06 %.

³¹⁹ NIMAGA M. (2006), *L'abstentionnisme électoral au Mali depuis l'avènement du multipartisme en 1992*, mémoire de DEA, Dakar : Université Cheick Anta Diop.

³²⁰ Selon les propres termes exacts de la loi en vigueur : « Les élections ont lieu au niveau de la commune, de l'ambassade ou du consulat sur la base d'un bureau pour cinq cents (500) électeurs ou fraction de cinq cents (500) au plus ». Source : Présidence de la République, secrétariat général (2011), « Loi n°2011-085 du 30 décembre 2011 portant modification de la loi n°06-044 du 4 septembre 2006 portant loi électorale », chap. 10, art. 81, p. 7.



**Photo 6 : Rassemblement d'électeurs, École Mamadou Kounta
Kalaban Coro, le 26 avril 2009, © David Vigneron**

Présentement, si l'on tient compte des effets de contexte, l'aspect festif du vote peut être évoqué. Non sans le fixer à la période préélectorale, le cérémonial des élections continue lors du jour de vote. « Cette ambiance de fête doublée d'une image forte de la campagne, celle de l'élève et du professeur, a posé fondamentalement le problème de la circulation des élites et de l'alternance au pouvoir » (AMOUZOUVI H., 2000, p. 364). L'introduction du pluralisme en 1992 s'est accompagnée d'une démocratisation du clientélisme, verrouillé pendant la période Moussa Traoré. À l'évidence, la reproduction des pratiques politiques³²¹ clientélistes touche également les pratiques populaires et, au premier plan, le jour du scrutin avec le jeu partisan de l'échange électoral. Patrick Quantin³²² démontre bien que « le marché électoral est libre et privatisé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de monopole empêchant la compétition. Le multipartisme ne crée pas de nouveaux clivages dans les sociétés segmentaires, mais il renomme des identifications anciennes ».

³²¹ En 1992, c'est l'Adema-Pasj qui a su le mieux tirer son épingle du jeu en remportant la première série d'élections. Le parti va reconduire une logique proche de l'ancien parti unique en remodelant les anciens réseaux clientélistes pour se situer au cœur du système né-patrimonial prégnant dans les rapports de pouvoir. Source : MÉDARD J.-F. (1991), *État d'Afrique noire, mécanisme et crise*, Paris : Karthala, 405 p.

³²² QUANTIN P. (1998), « Pour une analyse comparative des élections africaines », *Politique africaine*, n°69, p. 26.

Toujours, si dans l'hypothèse, les pratiques de clientélisme font partie du jeu électoral, alors est-il possible de les identifier et de les recenser ?

3/ Une géographie de la fraude électorale...

D'un point de vue scientifique³²³, analyser la fraude électorale n'est pas chose aisée. Au-delà de toutes les considérations déontologiques, la géographie des requêtes³²⁴ se veut exploratoire et non affirmative. Expliquer la fraude est un outil de compréhension du fait électoral. Elle s'inscrit directement dans les particularités électorales que l'on se propose de percevoir. « Bien que ces élections soient dénoncées dans certains pays comme des échéances démocratiques en trompe-l'œil, tout juste bonnes à rassurer les bailleurs de fonds, elles sont révélatrices d'un certain élan démocratique dans la région et marquent le fonctionnement relatif de la démocratie dans la plupart de ces pays »³²⁵. « Relatif », le fonctionnement de la démocratie au Mali ne peut se réduire à ce terme. Certes, les écueils électoraux sont nombreux au Mali, mais si l'on pose notre regard sur le déroulement des élections, on s'aperçoit que la fraude est elle-même institutionnalisée. Beaucoup de Maliens le disent, « la fraude existe, ce n'est pas un sujet tabou. On peut en parler librement, en revanche, pour trouver toute sorte de preuves de cette fraude, cela est quasiment impossible tant elle est bien organisée, même le Président de la Cour constitutionnelle le concède³²⁶. Pour tenter de répondre à cette absence de preuves, nous allons procéder à l'analyse de la seule source « officielle » connue compilant des griefs électoraux. Concrètement, il s'agira de proposer une typologie des fraudes que l'on peut référencer, ainsi que leurs localisations. L'intérêt de l'outil cartographique pour cet exposé tient dans le fait qu'il est possible de « donner corps » en quelque sorte à un phénomène peu palpable pour les chercheurs. Dans un second temps, nous chercherons à compléter cette approche macro par un cas plus précis d'observation participante, celui du déroulement du scrutin municipal du 26 avril 2009.

³²³ Pour connaître les raisons du choix de cette approche, se référer à « l'observation d'un scrutin », partie « Lieux d'étude » en annexe n°1.

³²⁴ Selon l'article 31 de la loi organique du 3 février 1997 : « Tout le contentieux relatif à l'élection du Président de la République et des députés de l'Assemblée nationale relève de la compétence de la Cour constitutionnelle. [...] Le droit de faire des réclamations appartient à tout candidat, tout parti politique ou représentant de l'État dans la circonscription administrative. »

³²⁵ POSSÉMÉ-RAGEAU G. (2008), *La démocratie en question, Bilan de l'année électorale 2007 en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, mars, p. 5.

³²⁶ Cf la première partie du chapitre 4 : « La transition consolidée ». La position du président de la Cour constitutionnelle sur les élections. (Modèle de Schedler, le rejet des élections).

Le but de cet exercice est de comprendre comment se passe un scrutin au sein d'un bureau de vote type et quels enseignements on peut en tirer afin de se faire une idée plus précise de toute la logistique déployée lors d'une élection. Avec les données accessibles que nous a fournies la Cour constitutionnelle, nous allons tenter de dresser une typologie des cas de fraudes avérées par les candidats eux-mêmes. Effectivement, les documents que nous nous proposons d'utiliser recensent tous les griefs des candidats, partis politiques ou représentants de l'État considérant que certains points frauduleux relevés durant tout le processus électoral sont de nature à remettre en cause la validité du scrutin dans leur circonscription électorale. Déposées après le premier tour des élections législatives de 2007, 296 requêtes ont été recensées dont une seule³²⁷ a été avalidée par les juges de la Cour. Même fondées, ces récriminations ne sont pas considérées de façon claire et nette par la loi électorale comme étant des causes d'annulation totale ou partielle d'un scrutin et ce faisant, le mode d'invalidation dépend grandement de la teneur des fraudes détectées.

Après l'étude de l'arrêt numéro 07-177/CC-EL du 14 juillet 2007 (voir exemple, encadré n°5) portant réclamation des résultats du premier tour des élections des députés à l'Assemblée nationale, nous avons trouvé quatre types de fraudes majeures (les actes répréhensibles, les faux et usages de faux, les manipulations économiques et celles relatives à l'organisation du scrutin).

Encadré 5 : Exemple d'une requête

Requête en date du 2 juillet 2007 enregistrée au Greffe de la Cour Constitutionnelle le 6 juillet 2007 à 16 H 50 min sous le N°550 de Monsieur Zeïd Ag HAMZATA, candidat aux élections législatives du 1^{er} juillet 2007 dans la circonscription électorale du cercle de Kidal demandant l'annulation des résultats du bureau de vote N°40 dans la circonscription électorale de Kidal aux motifs suivants : abandon du bureau de vote par le Président, rétention des cartes par les délégués de l'ADEMA, protestation des délégués ;

Cette classification correspond à une catégorisation primaire. Secondairement, nous avons trouvé neuf sous-types de fraudes que nous avons répertoriés dans le tableau suivant :

³²⁷ La seule requête qui a été acceptée est celle de Mamadou Hawa Gassama Diaby de l'URD, député sortant de Yélimané. Ce dernier avait affirmé dans les colonnes de l'Indépendant du 13 juillet que le sous-préfet de Kiriimé (cercle de Yélimané), Drissa Coulibaly, déchirait les enveloppes pour remplacer leur contenu par des résultats favorables à ses adversaires. En l'occurrence, l'Adema-USRDA. Et Mamadou Hawa Gassama Diaby a dû faire un constat d'huissier pour soutenir sa thèse qui a été acceptée par la Cour constitutionnelle. Source : TAKIOU C. (2007), « Bagadadj 2007 ». Proclamation des résultats du premier tour des législatives par la Cour constitutionnelle dans la nuit de samedi à dimanche. 295 requêtes rejetées par les juges », *Le Républicain*, numéro 1756, 16 juillet, p. 4.

Tableau 6 : Recensement des types de fraudes pour les élections législatives de 2007 au Mali

Classification principale	Sous-catégorie	Nombre recensé	Description
Les actes répréhensibles	Menaces, agressions, vol de cartes	49	Déclarations injurieuses ou diffamatoires, interdiction d'accès au bureau de vote pour les délégués, intimidations, vols de biens publics pour les besoins de la campagne
Faux et usages de faux	Procurations	20	Vote sans autorisation administrative, vote sans procuration, utilisation de papiers d'identité expirée, vote sans carte d'identité, abus du vote par procuration, usurpation d'identité ou faux témoignage, vote de mineurs
	Candidatures	4	Défaut d'enregistrement administratif des candidatures, mauvaise prise en compte du logo partisan sur le bulletin de vote
Manipulations économiques	Achat de conscience	79	Intéressements financiers, distribution de cadeaux, dons d'argent.
	Trafic d'influence	30	Exemption fiscale temporaire, utilisation des moyens de l'État, dons communautaires (une pompe à eau ou des panneaux photovoltaïques, par exemple)
Organisation du scrutin	Campagne électorale	16	Battre campagne au-delà de la fin du temps imparti
	Organisation du bureau de vote	90	Népotisme pour la nomination du personnel, refus de présence de certains délégués, fermeture prématurée du bureau, remplacement du personnel électoral non consigné administrativement
	Proclamation des résultats	26	Non-respect de la procédure de dépouillement, bourrage d'urnes, déplacement d'urne pouvant empêcher le dépouillement, falsification de document des résultats, taux de participation autour de 100 %
	Corps électoral	22	Défaut dans les registres de recensement électoraux, listes électorales parallèles, non-réception des cartes d'électeurs

Auteur : David Vigneron, 2012.

Les cas les plus fréquents de fraudes répertoriés correspondent aux problèmes logistiques liés à l'organisation des bureaux de vote (90) et plus précisément sur les interrogations qui ont trait au personnel de ces derniers. Dans l'encadré suivant (n°6), il est à noter que la perception générale des équipes d'observation internationale concernant le personnel électoral est plutôt positive, mais selon l'agrégation de toutes les plaintes portées par les candidats déçus des élections législatives de 2007, on s'aperçoit que les griefs portent majoritairement sur les problèmes associés aux ressources humaines (népotisme pour les nominations ou refus de présence de certains représentants des partis politiques).

Encadré 6 : Les perceptions des observateurs électoraux

« Dans le cadre de l'organisation matérielle, la mise à disposition du matériel électoral dans les centres de vote et la formation des agents électoraux ont été une réussite. Tous les observateurs nationaux et internationaux sont unanimes sur la réussite de l'organisation des scrutins. Tout cela a été confirmé par le président de la République et le premier ministre le 22 juillet lors du second tour des élections législatives. »

Source : WESCH W., 2007, p. 13

« Les membres de bureaux de vote étaient généralement présents, en tous les cas avec le quorum nécessaire pour délibérer. Ils étaient généralement motivés, à la hauteur de leur tâche et désireux d'accomplir leurs obligations conformément aux textes en vigueur et qui, dans la majeure partie des cas, étaient à leur disposition (code électoral, guide de l'agent électoral). La présence des représentants des candidats, même si elle est facilitée par les dispositions du code électoral, leur accordant la faculté de désigner aussi bien des assesseurs que des représentants, n'a pas été utilisée de manière systématique. »

Source : ACCT (1997), *Rapport de la mission d'observation du 1^{er} tour des élections législatives du 13 avril 1997*, Agence de la Francophonie, p. 58 p.

« Les assesseurs, les délégués des candidats étaient généralement présents dans les bureaux visités et l'ambiance y était détendue. Dans ces mêmes bureaux, aucune présence étrangère n'a été constatée. »

Source : HOLO T., 2002, p. 9.

Ensuite les cas récurrents « d'achats de conscience »³²⁸ (79). Ici, le vote est intimement lié à ce que nous avons déjà évoqué³²⁹ auparavant à propos des formes de vote. En outre, si nous dressons un bilan vis-à-vis de ce type de pratique, on dénote que « l'influence extérieure n'est plus celle des dominants traditionnels, elle s'exprime plutôt par des conseils que le groupe sollicite pour voter » (JAFFRELOT C., 1993, p. 311). L'espace social du vote s'articule donc autour de la « marchandisation des voix » qui prend le pas sur d'autres institutions essentielles de la société malienne, telle la religion. Peu avant le premier tour des législatives, un représentant de l'Association Al Islam³³⁰ affirmait : « l'argent, qui est aujourd'hui le nerf de la guerre, fait l'objet d'une utilisation inquiétante le jour du vote des différents centres pour détourner les consciences, acheter des suffrages par les caciques de la routine, afin de maintenir vaille que vaille, cette attitude déplorable et, d'ailleurs, réprimée par la loi électorale, se fait au vu et au su de tous. [...] Chers frères concitoyens de notre cher Mali, Dieu le Tout-Puissant, nous enseigne dans le Coran : Dieu ne changera pas l'état d'un peuple tant que ce peuple n'aura pas changé l'état de son âme. Respectueux et respectables organes chargés de la supervision et de l'organisation des prochaines législatives, efforcez-vous d'envoyer à l'Assemblée nationale du Mali, les meilleurs hommes et femmes à travers les critères de transparence, de probité morale et intellectuelle »³³¹. Comment peut-on interpréter le fait que, durant les élections, les tenants de l'économie l'emportent sur le « sacré » ? Cela tient plus particulièrement au contexte électoral ; effectivement, on peut penser que les élections semblent être le moment où l'électeur a l'impression que l'on s'intéresse à lui. Il existe un tel fossé entre les hommes politiques³³² et la population, que les seuls moments où ils peuvent se rencontrer correspondent aux périodes électorales. L'achat de conscience devient ainsi une expérience sociale éphémère répondant aux espérances d'un quotidien parfois difficile. Après la période électorale, le religieux retrouve son rang d'institution.

Tout d'abord, nous avons repéré un premier type de cas de fraude, les actes répréhensibles (menaces physiques ou verbales ou encore des vols, de cartes d'électeur principalement).

³²⁸ La plupart des cas d'achats de conscience se localisent à Kita, Kolokani, Kangaba, Sikasso, Kolondiéba, Bougouni, Baraouéli et Youvarou. On constate que la plupart de ces villes sont au sud-ouest du pays. Faut-il y voir un rapport entre les densités de population et les fraudes ?

³²⁹ Cf chapitre 7, 2/ Vote d'échange, vote communautaire ou d'opinion.

³³⁰ Association islamique pour le salut.

³³¹ KIMBINI M. (2007), « Législative du 1^{er} juillet 2007. Alerte à la fraude et à l'achat de conscience », *Le Républicain*, numéro 1737, le 14 juin, p. 5.

³³² Hormis avec leur entourage.

On a recensé des exemples à Kayes, à Bougouni ou à Tombouctou, mais le cas le plus atypique se rapporte à la commune de Kadiolo, où des délégués de la liste Adema-Pasj ont été empêchés, par une dizaine de chasseurs armés, d'accéder à leurs bureaux de vote³³³. Cette requête est difficilement vérifiable, on peut en tout cas spécifier que Borokoba (au nord de Kadiolo) est un village de Dozos (ou de chasseurs), proche des bureaux de vote³³⁴ énumérés par les plaignants. Par ailleurs, on remarque que les pratiques de « faux et usage de faux » sont courantes, elles concernent principalement la falsification des documents administratifs (cartes électorales ou bulletins de vote). Cette pratique est courante dans le pays où, un peu partout³³⁵, on recense des plaintes vis-à-vis de ce type de pratique. Ce que l'on pourrait nommer une « fraude administrative » ne se concentre pas seulement sur les documents officiels. Il faut noter que les cas principaux de fraudes se produisent en amont des élections, notamment lors de la constitution des listes électorales³³⁶ qui sont devenues un enjeu important des élections. Comme le souligne Hilaire Kamga³³⁷, « loin de diminuer, la fraude électorale se généralise et se modernise ». Ces manipulations de listes sont destinées soit à y faire figurer de faux électeurs (électeurs non-résidents ou non-inscrits, des « doublons »³³⁸, voire des électeurs défunts ou simplement inexistants) qui permettront le jour venu de « bourrer » les urnes en toute légalité, soit à empêcher les indésirables de s'inscrire et donc de participer aux élections (BUSSI M., 2004, p. 145). En d'autres termes, les cas de fraudes sont moins visibles, mais s'adaptent aux innovations électorales. Si l'on prend l'exemple de la procuration³³⁹ mise en place lors des élections présidentielles de 2002, le mandataire, pour être reconnu dans le cas où il n'aurait ni papiers d'identité, ni carte d'électeur, devait être accompagné par deux membres de sa famille, deux témoins qui confirment l'identité du mandataire. Cependant, cet usage a donné lieu à de nombreuses fraudes.

³³³ Requête numéro 38 de l'arrêt numéro 07-179/CC-EL du 10 août 2007.

³³⁴ Fourou, Kadiolo ou Loulouni.

³³⁵ Sur un plan général, on recense des plaintes provenant de Kati, Koulikoro, Yanfolila, Kolokani, Kidal, Kayes, Kita, Koutiala, Kadiolo et Ségou.

³³⁶ L'inscription sur les listes électorales est automatique. Tous les citoyens maliens en âge de voter y sont recensés. La complication constatée tient dans le fait que les taux de retrait de cartes électorales sont très faibles, et par la même occasion, l'automatisation de l'inscription ne permet pas de mettre à jour le fichier électoral, car le dernier recensement dont on se sert date de 2002.

³³⁷ (2007), *Les techniques de la fraude électorale en Afrique*, Ed. Afrique leadership.

³³⁸ Personnes enregistrées à deux endroits à la fois. En général son lieu d'origine (le village de naissance par exemple) et son lieu d'habitation.

³³⁹ Le vote par procuration consiste, pour un électeur absent ou empêché (le mandant), à choisir un autre électeur pour voter à sa place (le mandataire). Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Source : Loi relative à l'organisation des élections de 2007. Conseil constitutionnel, République du Mali.

En dernier lieu, le type de fraude qui se recoupe dans tous les autres se rapporte à l'influence des agents administratifs au sein et en dehors du bureau de vote³⁴⁰. On pense plus particulièrement au président qui, tant bien que mal, peut avoir des liens étroits avec les candidats. On peut citer comme exemple d'usage de la fraude suffisamment répandue pour le signaler, le remplacement du personnel électoral initial. Dans beaucoup de cas³⁴¹, les premiers électeurs sont réquisitionnés pour remplacer les assesseurs. En général, en dépit d'une volonté indéniable, les assesseurs n'ont pas la formation adéquate pour tenir correctement le déroulement des élections. D'autres exemples viennent confirmer cette tendance. En effet, à Ténenkou (région de Mopti) et à Yélimané (nord-est de Kayes), deux sous-préfets ont tenté de faire élire et de faire tomber des candidats aux élections législatives de 2007³⁴² en « tripatouillant » les résultats du scrutin. Pourquoi ce type de fraude concerne-t-il toutes les composantes que nous avons abordées ? Régulièrement, les agents administratifs ont le contrôle des « leviers » électoraux, c'est toute la spécificité de ces postes. En vertu de leurs attributions, les agents administratifs peuvent interférer sur tous les fronts de la fraude.

Pour aller plus loin, nous faisons le choix désormais de proposer une approche cartographique permettant de recenser dans l'espace tous les types de fraudes selon leur quantité à l'échelle communale.

Sur 296 requêtes³⁴³ déposées, 274 écueils électoraux ont été retenus après le traitement des données pour effectuer la carte n°11³⁴⁴. L'intérêt de spatialiser les cas de fraudes réside dans le principe de compréhension de leur répartition et de leur localisation.

³⁴⁰ Un bureau de vote est composé d'un président, adjoint ou conseiller municipal, chargé du bon fonctionnement général du scrutin, d'assesseurs ou de délégués, désignés par les différents candidats parmi les électeurs de la circonscription et d'un secrétaire.

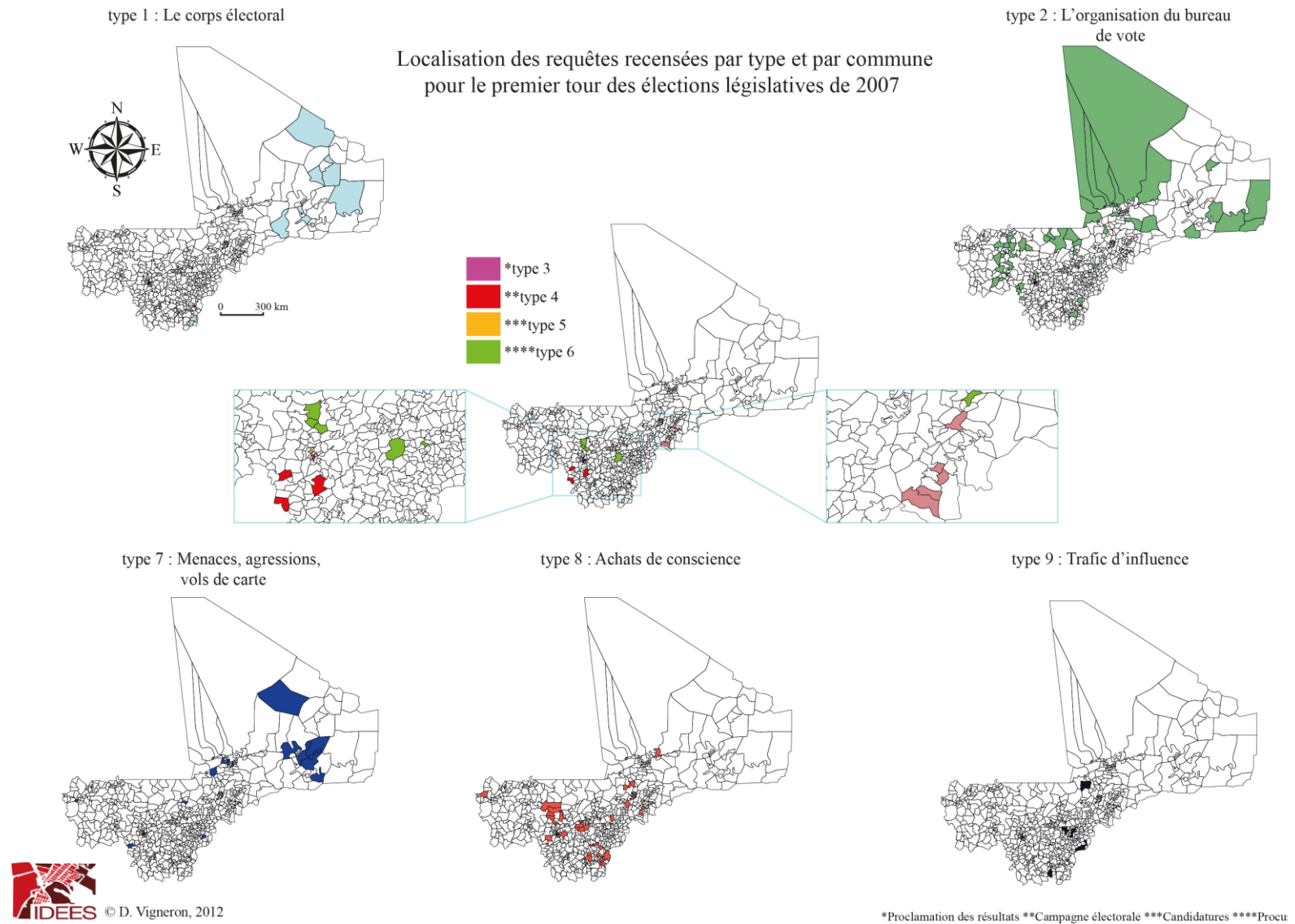
³⁴¹ À Kati, Kayes, Nara et Yorosso.

³⁴² TAKIOU C. (2007), « Deux sous-préfets pris en flagrant délit de falsification des résultats », *Le Républicain*, numéro 1749, le 5 juillet, p. 4.

³⁴³ Une requête peut contenir plusieurs fraudes constatées par les plaignants. En tout et en faisant le total exploitable pour le dépouillement analytique, on compte 336 fraudes infra requêtes dont 62 non utilisables pour être cartographiées en raison d'une localisation trop imprécise.

³⁴⁴ Cf la méthodologie pour la cartographie dans l'annexe n 1.

Carte 11 : Localisations des fraudes par type recensé



Méthodologiquement, les neuf types de fraude repérés ont été classés dans l'ordre de déplacement du regard c'est-à-dire de droite à gauche. Celles qui quantitativement sont les plus importantes ont été placées en surbrillance (type 1, 2, 7, 8 et 9), les autres ont été insérées dans la même carte (au centre. Type 3, 4, 5 et 6). Chaque entité communale peut contenir une ou plusieurs fraudes. Le but étant de localiser la fraude et non de la quantifier précisément.

De manière générale lorsque l'on regarde la carte n°11, tous les types de fraude sont répartis de manière très disparate à part le type 2 (l'organisation du bureau de vote) beaucoup plus présent dans l'espace notamment dans le nord du pays (région de Tombouctou et autour de Gao), mais aussi dans le sud du pays à l'est de la région de Kayes. Une fracture spatiale peut-être constatée entre le nord qui recense quasiment exclusivement les types 1, 2 et 7 tandis qu'au sud, nous comptabilisons les types 3, 4, 5, 6, 8 et 9 peut-être. Seule, la région de Ségou est relativement bien épargnée par les fraudes.

L'utilité de cet outil réside dans le fait que des organismes spécialisés dans l'observation électorale, particulièrement l'Union européenne ou l'Union africaine, peuvent améliorer le dispatching des observateurs sur le terrain afin d'optimiser le processus d'observation. Dans un second temps, les chercheurs pourraient également s'en servir pour dresser un panorama général des types de fraudes.

« La fraude constitue une menace pour la démocratie parce qu'elle discrédite les élections auprès des électeurs, à qui l'on demande au nom de la démocratie de participer depuis plus de vingt ans à des élections dont les résultats sont, systématiquement, remis en cause »³⁴⁵. La fraude est évolutive, elle s'adapte aux innovations électorales, la société elle-même fonctionne selon cet angle d'évolution. La marchandisation du vote ainsi que les autres types de fraudes sont devenus très courants. Ces éléments font partie des interactions au sein de l'espace social et avec le temps ils font presque partie du « folklore » électoral, principalement durant les campagnes d'avant-scrutin. Tout un cérémonial de proximité sociale entre les entrepreneurs politiques et les électeurs s'est installé. La mobilisation des réseaux dépend aussi de la capacité des candidats à incarner une alternative viable par leur lien de parenté, par exemple. Maintenant, chaque scrutin possède ses spécificités et mobilise plus ou moins selon son importance.

³⁴⁵ *Ibid*, 2008, p. 11.

Les élections présidentielles mobilisent beaucoup plus l'électorat potentiel, car les candidats misent de grands moyens logistiques pour sensibiliser au maximum. D'un autre côté, les élections communales profitent à des candidats qui sont déjà bien implantés ou connus localement. Au moment de l'élection, la logique de réseau revient, certainement en raison du fait que l'électeur souhaite être accompagné par ses proches. Le vote apparaît alors comme un acte pluriel. Un moment où on aime être accompagné ou pour aider ses proches à voter. La distance sociale prend-elle le pas sur la distance personnelle ? La question reste posée.

L'étude de l'électorat, un objet scientifique pertinent pour comprendre les interdépendances entre l'espace social et le vote, peut, dès lors, être mise en place. Qui vote et pour qui ? Cette question est posée. L'intérêt de cette thèse n'est pas forcément de réaliser une étude de sociologie de l'électorat, mais d'insister sur l'analyse sociospatiale des élections. C'est pour cela que nous soumettrons, dans la prochaine partie, une proposition d'analyse sociospatiale du système électoral malien. Entre autres, il s'agira d'articuler l'espace social avec l'audience civile que représentent les principaux partis politiques du pays.

QUATRIÈME PARTIE

DES REPÈRES POUR UNE ANALYSE SOCIO-SPATIALE DES ÉLECTIONS AU MALI

Encadré 7 : La sociologie électorale au Togo vue par un spécialiste

La sociologie électorale en Afrique noire ne saurait faire l'impasse sur des études de cas. Seules celles-ci peuvent en effet rendre compte des stratégies des groupes locaux qui s'affrontent à l'occasion d'une compétition électorale pour faire passer l'un des leurs, dès lors que les candidatures ne sont plus uniques. Plus que le programme, ce qui importe c'est l'identification des électeurs à un candidat considéré comme d'autant plus représentatif qu'il est un enfant du pays. [...] Dans un contexte d'élection semi-concurrentielle, l'absence de programmes électoraux (tous les candidats étant conviés à soutenir les idéaux du parti unique) importe peu en définitive, puisque les choix se portent d'abord sur des personnes et non sur des idées. À terme et sous certaines conditions, on pourrait aboutir à une démocratie de notables ; nous nous abstenons de la juger comme relevant d'une forme inférieure par rapport à la démocratie de partis, celle-ci connaissant elle aussi des limites au regard de ce qu'on peut espérer d'une démocratie. [...] En cela, la sociologie électorale dans les États où les individus restent encore très solidaires de leur communauté d'origine (le village et la circonscription administrative, le clan et l'ethnie, etc.) et de leur groupe d'appartenance religieuse est révélatrice des rapports entre les groupes territoriaux, des clivages majeurs qui apparaissent entre eux, de leurs luttes hégémoniques.

Source : BARBIER J.-C., 1987, p. 18.

Par ce biais, l'analyse prodiguée en 1987 par J.-C. Barbier (encadré 7) reste encore d'actualité à quelques points près. Si le régime du parti unique est révolu, les allégeances se font toujours par la personnalisation. La fragmentation au Mali entre les groupes communautaires d'appartenance s'accroît lors des périodes électorales. Au jour le jour, les relations sociales sont pacifiées par la nécessité du « vivre ensemble », même s'il existe encore des lignes de fractures antagonistes qui se sont révélées lors des soubresauts successifs³⁴⁷ qu'a connus le Mali depuis l'adoption du multipartisme. Les dynamiques sociales du dedans révèlent le report d'un sentiment d'identification envers le système partisan de la part de l'électeur, pour reprendre les termes de J.-C. BARBIER. Dans sa structure, le parti politique est très fortement hiérarchisé autour du leader. Les principaux partis politiques (Adema-Pasj, URD ou RPM) du pays sont tous constitués d'une association de jeunes et de femmes.

³⁴⁶ DIOUF M. (2004), *Le rôle des jeunes dans la pérennité démocratique au Sénégal et au Mali*, ACAPES, 21 août, URL : http://www.niamey.m2014.net/article.php3?id_article=13 L'expression « majorité visible » exprime l'idée de franges majoritaires de la population qui n'ont pas les mêmes droits qu'une minorité, en général les hommes. Cf le concept de « minorité visible », URL : www12.statcan.ca

³⁴⁷ Les crises touaregs, notamment.

De plus, il existe des plateformes inter partisanes, par exemple, un réseau des jeunes des partis politiques au Mali (RJPPM)³⁴⁸. Ces organisations représentatives des majorités visibles représentent assurément le socle civique des partis politiques, mais n'ont pas la reconnaissance qui sied à leurs nombres. La représentativité n'est pas l'apanage du fonctionnement interne aux partis. L'organisation interne aux partis est acéphale c'est-à-dire que le consensus autour de la primauté se fonde sur la figure du leader. D'obédience bonapartiste si l'on compare ce système à celui de la France, la possibilité offerte aux jeunes ou aux femmes d'accéder aux postes à responsabilité est faible.

« En débauchant les meilleurs intellectuels africains grâce à l'attrait des salaires dont jouissent les fonctionnaires internationaux, en célébrant, financements à l'appui, les vertus éthérées de la société civile et de la *good governance*, la Banque mondiale et le FMI reprennent à leur compte la cooptation des contre-élites potentielles au sein de la problématique légitime du développement. Ce faisant, ils contribuent à la multilatéralisation de la révolution passive dont l'État est le vecteur institutionnel et politique. À la limite, telle a été la signification du modèle béninois de la transition et de la victoire électorale de Nicéphore Soglo en 1990-1991 : un clone du 1818 H. Street, NW, Washington DC, fondé de pouvoir des *akowé* (des évolués), et tenant à distance respectable des fruits de la démocratie, les paysans et la jeunesse » (BAYART J.-F., 1999, p. 102). La césure apparente entre les élites politisées et la base transparait à plus forte raison au sein de l'appareil partisan, cependant, les deux parties ont besoin l'une de l'autre. Par exemple, la paysannerie sert de relais ou de « porte-voix » dans les unités géographiques élémentaires (à l'échelle du village ou à la commune) pour les partis politiques. Les femmes et les jeunes appuient toute la logistique électorale pour mobiliser la clientèle. De ce fait, on constate que la part de la géographie a sa place dans toute étude sur la sociologie électorale.

348 Créée au mois de mars 2013, cette plateforme s'est constituée autour de l'idée de contribuer à la « tenue d'élections libres, crédibles et transparentes » ainsi que « l'émergence politique des jeunes ». Source : OUATTARA A. (2013), « Association : Réseau des jeunes des partis politiques du Mali (RJPPM) : Pour des élections libres, transparentes, crédibles et apaisées en 2013 », *Le Républicain*, le 25 mars, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/news/societe/2013/03/25/article.135443.html>

Dans la continuité de J.-P. Raison (1993, p. 75)³⁴⁹ et son article sur l'analyse électorale qu'il a réalisée sur Madagascar, nous nous proposons d'aborder la question du jeu d'échelle politique. La science doit uniquement servir de correctif spatial souvent occulté par les études en sciences politiques. Les relations centre/périphéries et les boucles de rétroactions analytiques serviront de base pour cette partie. La décentralisation a-t-elle eu une influence sur les rapports sociaux ? Pour commencer, nous nous intéresserons aux majorités visibles (les jeunes, les femmes et les paysans) qui constituent l'armature du système partisan avec les informations que nous avons pu récolter sur le sujet. Après, nous centrerons notre propos sur l'échiquier électoral et son évolution dans le temps. Ce propos doit répondre à la problématique de l'évolution des trajectoires spatiales des partis ayant un rayonnement national (l'Adema-Pasj et l'URD). Pour terminer, notre débat portera sur les deux concepts géographiques de fief ou de régionalisme. À travers des exemples concrets de partis politiques fortement ancrés³⁵⁰ dans certaines zones du pays, nous dresserons un portrait géographique de ces notions dans le contexte malien. Peut-on retenir ou non un de ces deux termes ?

1/ Les mouvements de jeunesse

La catégorie d'âge visée par le terme « jeunes »³⁵¹ selon Catherine Coquery-Vidrovitch (1992, p. 37) concerne les 15-24 ans. De plus, elle précise que c'est une classe d'âge à la fois spécifique et diversifiée comprenant des scolarisés, des étudiants, mais tous ceux aussi qui relèvent du travail informel, « domestique ou marginal » (TRAORÉ B. A., 2007, p. 16). Ainsi, plus de 47 % de la population malienne a moins de 15 ans. Un chiffre qui est marquant, car si on le compare avec les pays européens, 18 % seulement de la population a moins de 15 ans pour la France. Également, l'écart de l'âge médian est significatif (autour de 16 ans pour le Mali contre 39 ans pour la France en 2010³⁵²).

³⁴⁹ « Ces unités territoriales, fondées en général sur l'existence d'un pôle urbain relativement vigoureux, auxquelles les campagnes utiles sont liées par des voies de communication par où s'effectue le drainage des produits, par où circulent : nouvelles et idées, semblent être demeurées des cadres de vie et d'animation politique permettant de dépasser le paroquialisme des districts comme l'unanimité de commande de l'échelon national : il conviendrait d'en tenir compte dans les temps à venir ».

³⁵⁰ Ce que révèlent les cartes 23 et 25.

³⁵¹ Quand on aborde le sujet des jeunes, on parle principalement des jeunes hommes. À contrario, il faut préciser que la recherche ne s'est pas ou pour ainsi dire peu intéressée spécifiquement à la couche de population la plus importante en terme de nombre, les jeunes femmes. Cette catégorie sociale est couplée en général avec des études sur l'ensemble des femmes.

³⁵² Les chiffres démographiques proviennent des indicateurs sociaux donnés par l'ONU : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/socind/default.htm>

Aujourd'hui, les jeunes au Mali font figure de « cheville ouvrière » du pays par l'ampleur de leur nombre, mais, paradoxalement, leur influence et leur place au sein de la société malienne restent minorées. Pour combler ces difficultés d'insertion, les jeunes se regroupent en associations. Depuis 1991, le nombre des associations de jeunes s'est développé de manière importante pour atteindre en 2005 488 associations répertoriées par la DNSI (*Ibid*, 2007, p. 17)³⁵³.

On peut admettre qu'il existe un grand vide en ce qui concerne la définition de ces associations de jeunes. L'explication du terme oscille entre « mouvement » et « parti politique ». Avant toute chose, on peut étayer de façon évolutive une hiérarchie des expressions selon leur niveau de politisation interne. En tout état de cause, la première définition s'adresse aux associations. En termes de droit, les associations maliennes ont le même statut que les associations françaises loi 1901 et plus particulièrement, « une réunion de plusieurs personnes pour un but commun »³⁵⁴ avec l'obligation de n'en retirer aucun profit. Au fur et à mesure, ces associations de quartiers ou de villages peuvent se politiser. Dans ce cas, elles se constituent en associations politiques, c'est le cas de la plupart des petits candidats indépendants. D'un autre côté, tout parti politique est constitué en son sein d'une association pour les femmes et d'une autre pour les jeunes. Ce type d'association peut être désigné par le terme de « mouvement ». Il sous-entend la participation active d'un groupe d'individus dans un ensemble plus vaste, afin de militer au profit de leur leader partisan. Dernière dimension explicative, le parti politique est, en général, un ancien rassemblement d'associations, politiques ou non, qui se sont constituées autour du projet d'un seul homme. En définitive, nous allons nous concentrer sur les mouvements de jeunesse au sein des partis.

Notre première remarque portera sur l'association de jeunes la plus importante du pays, le CNJ (Conseil National de la Jeunesse)³⁵⁵. Le CNJ a été créé en 2000, mais le processus de sa création a réellement débuté en 1991. Nous sommes dans une période où le débat est intense, la société civile souvent considérée comme « le porte-voix » du peuple se cherche une nouvelle identité.

³⁵³ Il n'existe pas de données ou d'études plus récentes.

³⁵⁴ Source : XMLittré v1.3.

³⁵⁵ Informations obtenues au cours d'un entretien avec Bakary Woya Doumbia, premier président du CNJ en février 2008.

De surcroît, l'U.N.J.M. (Union Nationale des Jeunes au Mali) pendant des jeunes du parti unique US-RDA (parti politique de Moussa Traoré), jusque-là marginalisés a décidé de créer une plateforme nationale de la jeunesse intégrant les nouvelles demandes du pluralisme faisant suite au « renouveau républicain ». Il faudra attendre les 8, 9 et 10 juillet 2000 pour que le CNJ soit créé. Au départ cette structure se voulait être indépendante du politique, mais il est difficile de le croire lorsque l'on sait qu'elle est tenue par des personnes d'horizons politiques très différents (Parena, Adema-Pasj). Une chose très intéressante est à souligner, on déplore trop souvent que la politique se pratique sans idéologie particulière. Comment peut-on expliquer, de ce fait, qu'une institution pour la jeunesse qui se veut libre, soit trustée par des militants des mouvements de jeunes des partis politiques ? Par cette nomination au niveau décisionnel d'une institution, les militants des partis politiques ont le sentiment d'obtenir une forme de promotion sociale, car, trop souvent, les jeunes ont l'impression d'être écartés de tout processus décisionnel. Ces relations qui existent entre les partis politiques et les organismes tiers mettent en lumière les stratégies d'utilisation de la jeunesse par la « gérontocratie ».

Sur le plan interne, l'organisation pyramidale des partis politiques est faite de telle manière que les jeunes se retrouvent souvent en position d'attente dans la perspective d'évoluer ou de prendre des responsabilités décisionnelles. Écartés par principe, les jeunes perdent patience eu égard au rôle que les dirigeants de partis souhaitent leur laisser. Les jeunes militants ont très peu de devoirs à accomplir la plupart du temps. Il faut attendre les périodes électorales pour que se révèle sans conteste leur véritable rôle sociopolitique³⁵⁶. En effet, ils sont placés en première ligne de la sensibilisation et de la mobilisation de l'électorat. Une manière pour eux de gagner un peu d'argent et de prendre des responsabilités ponctuellement. Au niveau de la localité, beaucoup de jeunes adhèrent à un parti politique avec la forte conviction qu'ils obtiendront, rapidement, du prestige social ; la plupart déchantent.

³⁵⁶ L'organisation d'une coupe de football, de séminaire de stratégies communication ou encore des tentatives d'organiser des journées de réflexion sur des problématiques de société. Il est important de souligner que les jeunes n'ont quasiment aucun rôle au sein des partis politiques. Leurs positions ne sont véritablement que symboliques. Source : entretien avec Karamoko COULIBALY (2008), Président des jeunes de l'URD dans le cercle de Ségou.

Cet aspect des choses explique en partie la renonciation des jeunes au militantisme partisan, se constituant, dans bien des cas en associations indépendantes. En faussant de cette manière le jeu politique, les indépendants accroissent le fossé générationnel entre les jeunes qui souhaitent obtenir des responsabilités au plus vite et des leaders qui tiennent les rênes du pouvoir sans vouloir le partager. Par ce double reflet, le miroir de la société malienne se dessine.

Pour clore notre propos, on peut faire le rapprochement avec une autre « majorité visible », les femmes, qui ont un rôle social indéniable, mais une reconnaissance citoyenne limitée. Contrairement aux jeunes, les femmes n'ont pas la même impatience. S'accommodent-elles bien de leur statut ?

2/ La position des femmes élues dans l'échiquier électoral

« L'implication des femmes dans la vie politique reste encore un vœu pieux dans la région (Afrique de l'Ouest) compte tenu des obstacles à franchir »³⁵⁷. De quelles entraves parle-t-on ? Régulièrement, ce que l'on appelle la « division sexuée des sociétés » (LETOURNEUR O., 2007, p. 21) est régie par ce que l'on nomme la géographie des genres ou *gender geography*³⁵⁸. En Afrique de l'Ouest, « la femme était, jusqu'à une période récente, dévolue aux tâches domestiques que lui incombait ses responsabilités, et avait accès, par ailleurs, à un espace plus restreint que celui des hommes, la sphère de la vie privée » (*Ibid*, 2007, p.21). La presse elle-même réduit le rôle de la femme à une vocation pour les tâches ménagères et l'éducation des enfants. « Dans de nombreux villages, elles assument le prix du condiment, cultivent, font du petit commerce, du maraîchage, exercent dans le secteur informel »³⁵⁹.

³⁵⁷ POSSÉMÉ-RAGEAU G., 2008, o. p. cit, p. 9.

³⁵⁸ Initiée par Susan Hanson, Présidente de l'association américaine des géographes au début des années 1990, cette nouvelle géographie s'explique par le fait que la femme occupe une part de plus en plus prépondérante dans les débats de société. Outre les États-Unis, il faudra attendre 1995 et CLAVAL P., pour que le terme « genre » apparaisse en géographie. « Il y a des modes aussi. Par exemple en France, il n'y a pas de géographes qui pratiquent la géographie des genres. C'est-à-dire qui écrivent des thèses pour étudier la géographie de la femme par rapport à la géographie de l'homme ». Au bout du compte, aujourd'hui, la géographie des genres se matérialise plus spécifiquement comme une « géographie de l'inégalité entre les genres », (source : *la Géographie de l'inégalité des genres*, Centre de Recherche pour le Développement international, accessible à l'URL : http://www.idrc.ca/fr/ev-42964-201-1-DO_TOPIC.html Récemment, certains analystes se sont appropriés cet objet de recherche comme thématique centrale pour leurs recherches. Nous pouvons citer des spécialistes de la question ou un géographe qui s'est intéressé ponctuellement à cette question : RAIBAUD Y. (2007) ; GUÉTAT-BERNARD H. (2011) ; DI MEO G. (2011).

³⁵⁹ MAÏGA F. (2007), « Ce que femme peut... », *L'Essor*, numéro 15909, le 8 mars, p. 3.

La rhétorique s'inverse lorsque l'on aborde le thème du développement. « Sans elles, le développement est impossible » (*Ibid*, 2007, p. 3).

Figure 9 : La femme et le développement



Source : LAIDIN C. (2004), « Femmes et développement. L'approche genre, un outil d'analyse », *Transrural*, numéro 257, 16 mars.

Si l'on se penche sur la figure 9 on a l'impression que les médias africains se sont réapproprié les théories « développementalistes »³⁶⁰ occidentales. En accordant une place prépondérante à la femme dans le développement, ils tentent de masquer le rôle incontestable que les femmes pourraient occuper au niveau politique. La réalité préfigure un tout autre visage que celui du développement. Selon une enquête sur « l'accès des femmes aux postes de décision », effectuée par le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en juin 2006, les femmes³⁶¹ participent peu à la prise de décision dans le pays. Elles n'occupent que 10,79 % des postes à responsabilités dans les instances de prise de décision. Il existe bien une femme présidente d'une société d'assurances, mais le Mali compte 14 femmes sur 147 députés, soit 9,52 % ; 5 femmes sur 27 ministres soit 18,51 % ; 7 femmes sur 703 maires, soit 0,99 %.

³⁶⁰ Le raisonnement développementaliste repose sur l'hypothèse de « l'universalité des formes linéaires de progrès social » Source : DUFFIELD M. (1994), « Les situations d'urgence complexes et la crise du développement », *IDS bulletin : Linking Relief and Development*, volume 25, numéro 3, p. 50.

³⁶¹ Les femmes représentent 50,5 % de la population totale malienne au dernier recensement de 1998. (Source : données démographiques, Africostat).

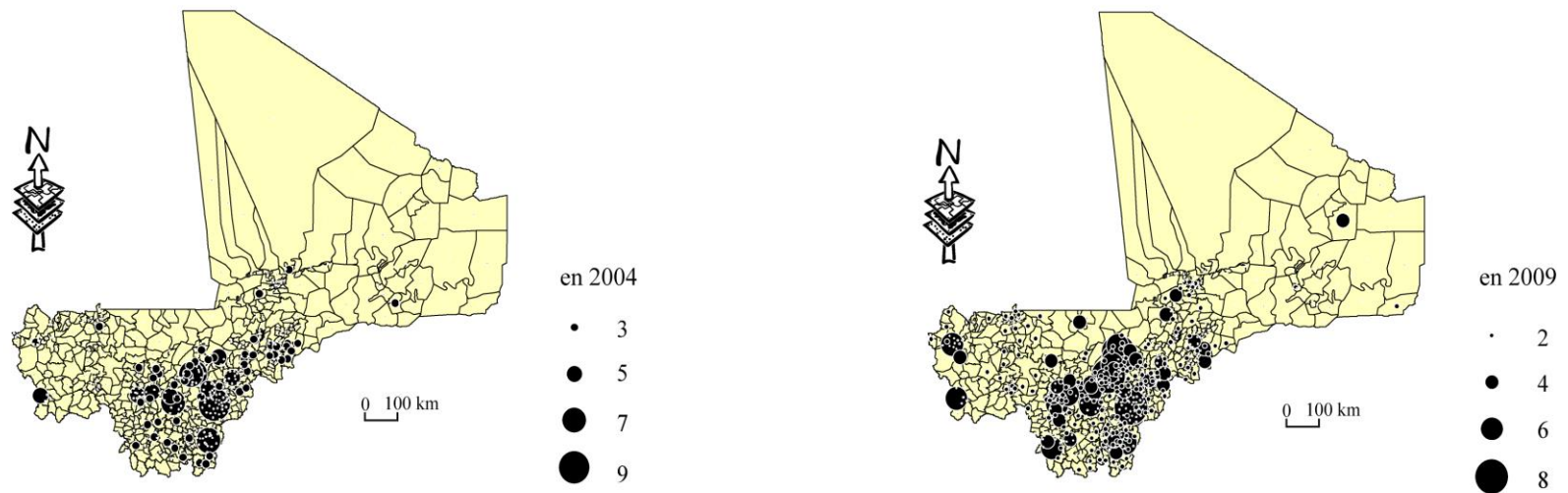
Plus récemment, lors des élections communales de 2009 (cf carte n°12)³⁶², les candidatures féminines ne représentaient que 16 % du total des candidatures déposées auprès de la Cour constitutionnelle et 8,66 % des élus dans les conseils communaux³⁶³. Malgré les visions pessimistes qui semblent être l'apanage des analystes en la matière, la situation évolue positivement. En arrêtant notre regard sur la carte n°13, on voit que la proportion d'élus féminins va croissant. Spatialement, en 2004, les élues se concentrent principalement dans le sud autour de quelques pôles urbains (Sikasso, Ségou, Koutiala et, dans une moindre mesure, Bamako). On serait tenté de parler de « périurbanisation sudiste » de la localisation des femmes élues. De la même façon, en 2009, on conserve le même paradigme de départ à quelques nuances près : le nombre d'élues a augmenté et leur positionnement s'est diffusé aux régions excentrées. Les régions de Kayes et de Mopti voient s'accroître leur pourcentage de femmes élues. En revanche, le septentrion ne comporte que quelques élues (4 élues à Kidal). Le constat d'un déséquilibre territorial entre le nord et le sud est manifeste. Dans la région de Kidal, sur les 350 candidats inscrits, 78 étaient des femmes. Cependant aucune d'entre elles dans les cercles du Tin Essako et d'Abeibara n'étaient en position favorable. Si, nous concentrons, désormais, notre raisonnement sur la carte n°13 sur les taux de variation d'élus féminins par cercle entre 2004 et 2009, on constate que la proportion de femmes élues dans le septentrion a diminué très fortement dans presque la moitié³⁶⁴ de la zone, jusqu'à ne plus compter la présence d'élues. La situation est similaire à l'échelle nationale, seuls neuf cercles du pays ont augmenté leur taux de représentation féminine. Par voie de conséquence comment peut-on interpréter ces différentiels de situations entre les échelles d'analyses, à savoir qu'à l'échelon national, le taux de femmes élues s'est accru de 27,17 % entre 2004 et 2009 ?

³⁶² Cf annexe n 1 sur la méthodologie de la cartographie.

³⁶³ 928 élus sur 10 772 aux conseils communaux. Source : KANE F. (2012), « Accès des femmes aux postes électifs : défis, enjeux et perspectives », *L'ESSOR*, le 12 mars, accessible à l'URL : <http://www.essor.ml/actualite/article/acces-des-femmes-aux-postes>

³⁶⁴ Dans les cercles d'Ansongo, de Gao, de Bourem, de Tessalit et de Tombouctou.

Nombres de femmes élues par commune en 2004 et 2009

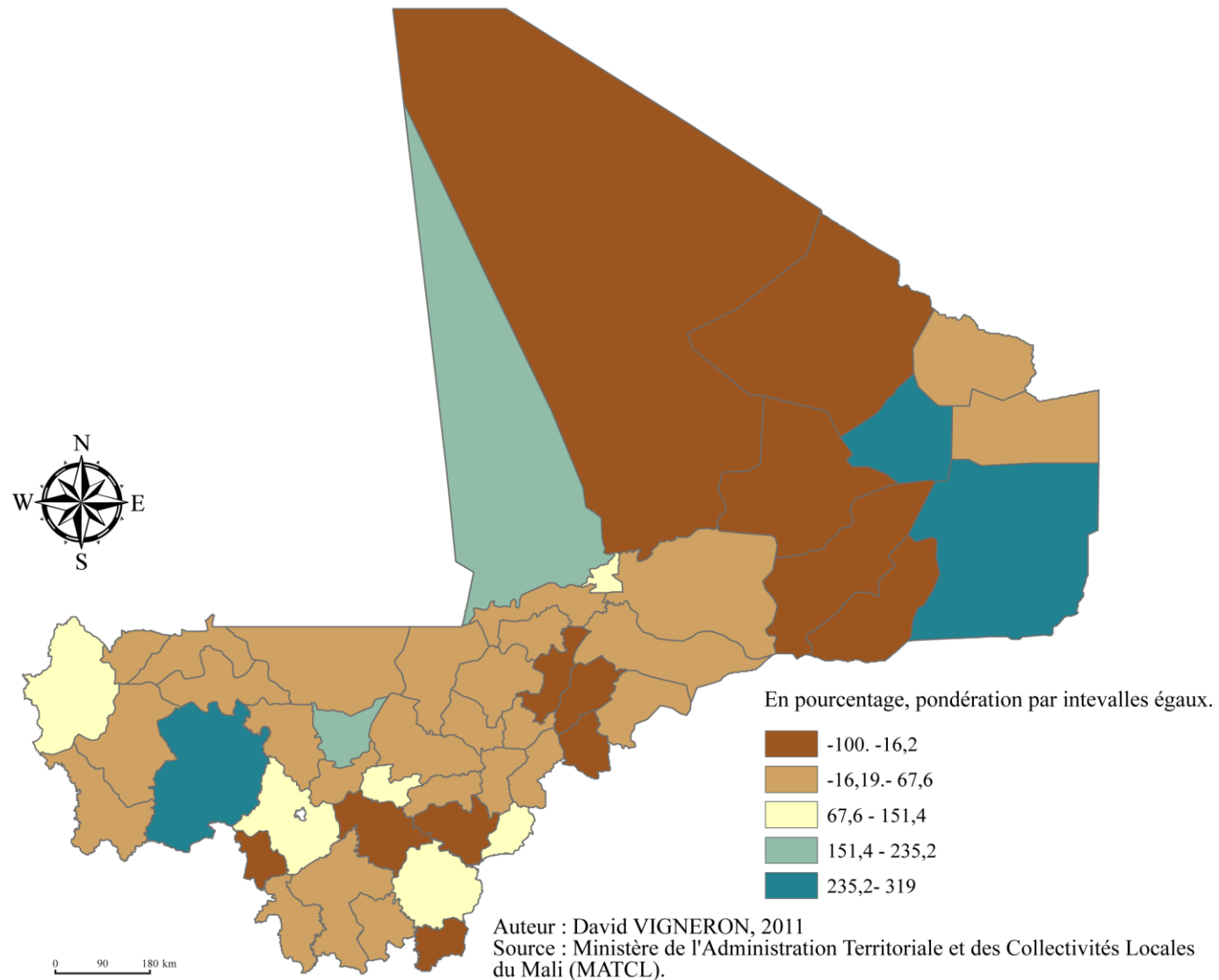


Auteur : VIGNERON D, 2011.

Source : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales du MALI.

Carte 12 : Évolution du nombre de femmes élues par commune entre 2004 et 2009

Taux de variation du nombre d'élus féminin par cercle entre 2004 et 2009



Carte 13 : Les taux de variations des élus féminins entre 2004 et 2009

Décroissants vers le local, les taux de représentativité s'interprètent de la manière suivante : nous pouvons penser que la visibilité féminine est importante à l'échelon national, car les outils de communication sont essentiellement centrés sur Bamako et focalisent l'information sur les grandes entités³⁶⁵ territoriales. Au niveau local, la faible représentativité des femmes se traduit par le fait qu'elles n'ont aucune visibilité sociale, hormis, par exemple, dans des associations ou des coopératives de production (de karité, de culture du coton ou la valorisation de la noix de cajou) mises en place par des O.N.G (Organisations non gouvernementales) occidentales. Le local met en relief des pratiques qui perdurent dans le temps et ce malgré la mise en place de la décentralisation en 1999 qui doit responsabiliser davantage les territoires d'élections.

Toutefois, le poids politique relatif apparent des femmes ne reflète en aucun cas l'importance qu'on leur accorde en pleine période préélectorale. Pour preuve, au cours de la journée mondiale de la femme, Amadou Toumani Touré (le président déchu) reconnaissait leur influence dans la société. « Votre courage et votre dynamisme doivent trouver leur prolongement dans le champ politique. Cette année est placée sous le signe de l'émergence politique des femmes comme facteur de changement »³⁶⁶. On reconnaît le ton électoraliste utilisé par le président, dans lequel la nécessité de sensibiliser la majeure partie de l'opinion prend le pas sur les vérités sociologiques du pays. Dans notre mémoire de Master II, nous évoquions l'idée que la plupart du temps, la « majorité visible » n'était pas prise en compte, son rôle social était dévolu à des tâches quotidiennes qui ne répondent pas forcément à ses aspirations. Vraisemblablement, la conscience de ces groupes n'est effective que lors des périodes électorales, au moment où les hommes politiques font appel à eux (ou elles) en les responsabilisant, mais le reste de l'année rien n'est fait pour les rendre autonomes (VIGNERON D., 2008). Depuis, la situation a quelque peu changé, les périodes électorales passées ont été mises en suspens par le coup d'État du 22 mars 2012. Un des nombreux facteurs déclencheurs de ce putsch a été la tentative de marche des femmes du 31 janvier 2012 relayée ainsi par voie de presse : « la marche, partie de la ville de Kati (nord-ouest de Bamako), est passée par le centre émetteur de l'Office de radiotélévision du Mali (ORTM) et devait se terminer aux portes du palais présidentiel de Koulouba.

³⁶⁵ Zone urbaine principalement.

³⁶⁶ Source : « Discours d'Amadou Toumani Touré lors de l'anniversaire de l'indépendance du Ghana à Accra », *L'Essor*, le jeudi 8 mars 2007, numéro 15909, p. 9.

Si aucune banderole n'était visible sur le parcours, le but était cependant connu de tous : arrêter l'assassinat de leurs maris et de leurs enfants par les rebelles qui écument le nord du pays. Les marcheurs (il y avait aussi des hommes), plus de cinq cents personnes, étaient suivis d'un véhicule militaire, transportant une dizaine de militaires, apparemment pour les protéger. À pied pour la plupart d'entre eux, ils ont parcouru la dizaine de kilomètres du parcours laissant derrière eux de gros cailloux et des pneus enflammés. Aux abords du quartier de Koulouba, c'est Natié Pléa, le ministre de la Défense et des anciens Combattants du moment, qui est venu en personne à leur rencontre pour calmer les esprits »³⁶⁷. Après cette marche, pendant quelques jours, Bamako a connu une situation très tendue. Le 2 février, suite à des rumeurs insistantes colportées sur la situation militaire instable au Nord, de nombreux manifestants (femmes et jeunes) se sont rendus à Koulouba pour, cette fois-ci, rencontrer le Président lui-même, accusé de connivence avec les rebelles et de fermer les yeux sur certains agissements malveillants de ces derniers contre sa propre armée. En marge du cortège, des violences ont été constatées, démontrant de cette manière que Bamako commençait à devenir un nouveau point chaud dans une situation nationale déjà bien perturbée par la rébellion nordiste³⁶⁸.

À la base de ce soubresaut social, les femmes de militaires du camp de Kati ont démontré qu'elles pouvaient être dans l'action et non dans l'attentisme. Deux hypothèses semblent corroborer cette réaction extrême. Premièrement, les femmes peuvent avoir été instrumentalisées par des acteurs tiers qui auraient eu intérêt à déstabiliser le pouvoir d'alors. En second lieu, on a assisté à une réaction corporatiste activée par la peur d'un danger. Quoi qu'il en soit, ce mouvement est l'épicentre visible de la réplique putschiste qui aura lieu quelques semaines après.

Des espaces plus responsabilisés, qu'ils soient matériels ou idéels, ceci correspond bien à la démarche qui est la nôtre, c'est-à-dire démontrer que les membres à part entière de la société malienne ont un poids démographique indéniable, mais une position sociale peu reconnue.

³⁶⁷ SOGODOGO A. (2012), « Rébellion au Nord Mali : les femmes des camps marchent sur Koulouba », *Le Républicain*, le 1^{er} février, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/news/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/2012/02/01/article,44972.html>

³⁶⁸ DABO B. (2012), « Situation sécuritaire au Mali : des manifestants paralysent Bamako », *Le Zénith Balé*, le 3 février 2012, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/news/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/2012/02/03/article,45464.html>

Entre des femmes qui sont en position d'attente face aux évolutions politiques, les franges de la population qui devraient incarner le « contre-pouvoir » se trouvent dans l'expectative. En termes de coutumes, ces rapports transversaux ont toujours existé, la décentralisation n'a pas foncièrement changé le fonctionnement de l'espace social. À l'inverse, l'avènement de la décentralisation a marginalisé les formes traditionnelles d'organisations sociopolitiques produisant de nouveaux territoires électoraux. « Cependant, la décentralisation, comme processus de retour ou de transfert de pouvoir à la base, est une occasion de résurgence d'autres formes d'organisations de populations qui prennent en compte l'histoire, la sociologie et les us et coutumes, jamais véritablement gommés » (NACH MBACK C., 2003, p. 305).

Quelle est l'ampleur des changements entraînés par la décentralisation sur les rapports sociaux ? Comment la paysannerie traditionnelle s'est-elle adaptée ? Nous nous proposons d'évoquer ces nouveaux rapports nés de la décentralisation entre les élus locaux et le paysannat en donnant un aperçu de la situation sur le plan local.

3/ Une paysannerie captive en apparence

Le secteur agricole employant 80 % de la population active malienne³⁶⁹, il semblerait normal de commenter ces cartes de manière cohérente. En effet, le parallèle entre les 2 deux cartes n°14 pourraient refléter la dispersion géographique attendue de la paysannerie. Au demeurant, ces cartes ne représentent qu'une frange sélective du corps social, celle des élites élues. Compte tenu de l'importance de ce groupe social d'un point de vue quantitatif au sein de l'échiquier électoral, nous centrerons notre réflexion sur les rôles que les agriculteurs sont amenés à jouer dans le jeu politique. Entrevoit-on des changements structurels de ce groupe depuis l'instauration de la démocratie ? La question de leurs relations à l'État reste posée. De quelle nature sont-elles faites ?

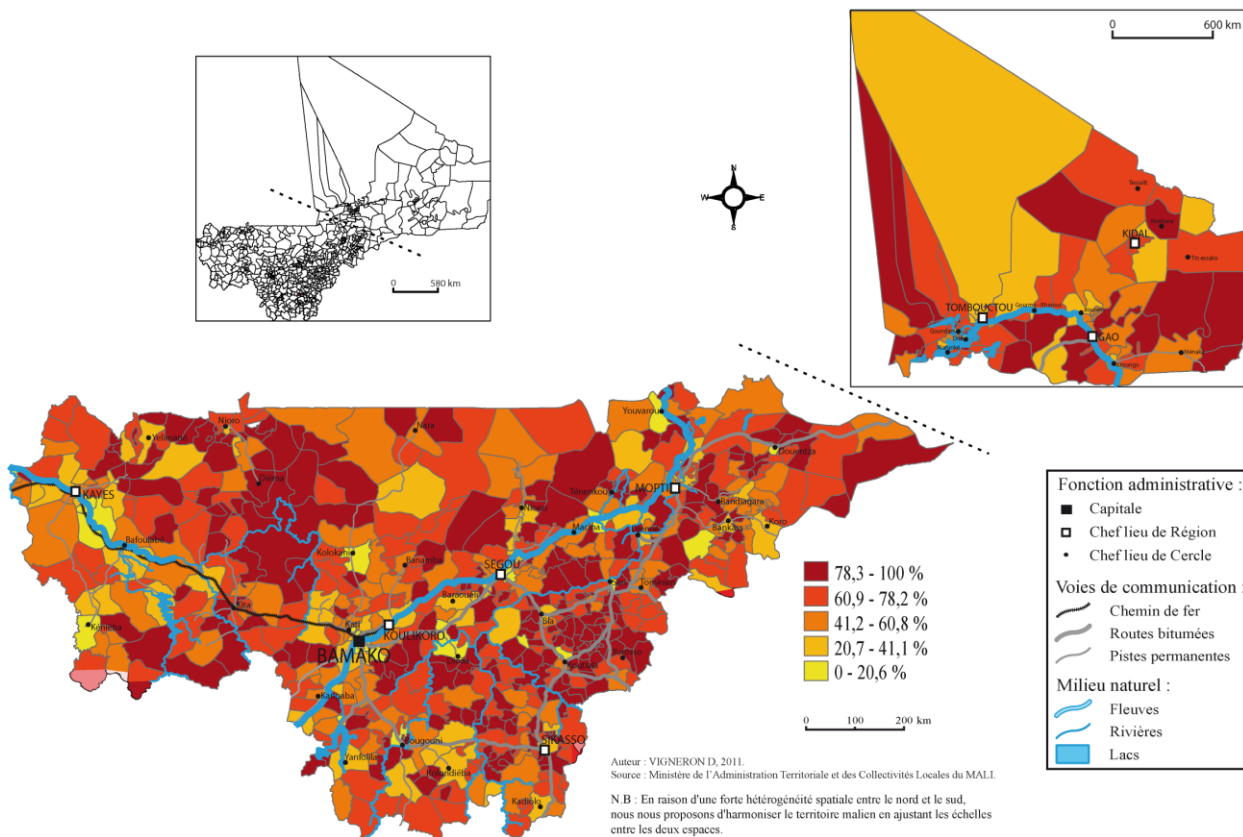
³⁶⁹ SAMAKÉ S. et al (2007), *Enquête démographique et de santé du Malien 2006*, Ministère de la Santé, Macro international Inc, Bamako, p. 3.

Il est difficile de dresser le profil d'un élu agriculteur moyen. Selon les quelques informations que nous avons recueillies sur le terrain, il pourrait s'agir d'une personne ayant « les pieds dans la terre », autrement dit, quelqu'un de très ancré dans sa localité et dont la moyenne d'âge est de 49 ans³⁷⁰. Au-delà de ces aspects démographiques, la majorité des élus agriculteurs, si l'on regarde la carte n°14 en 2004³⁷¹, se localisent principalement autour des zones de Diéma et de Koutiala-Yorosso, après ils se répartissent inégalement, se concentrant sur quelques poches du territoire. En revanche en 2009, on perçoit une baisse significative du nombre d'élus à l'échelon communal. Pourtant au regard de la moyenne nationale, cette dépréciation des élus agriculteurs est toute relative (de 66,88 % à 65,6 %).

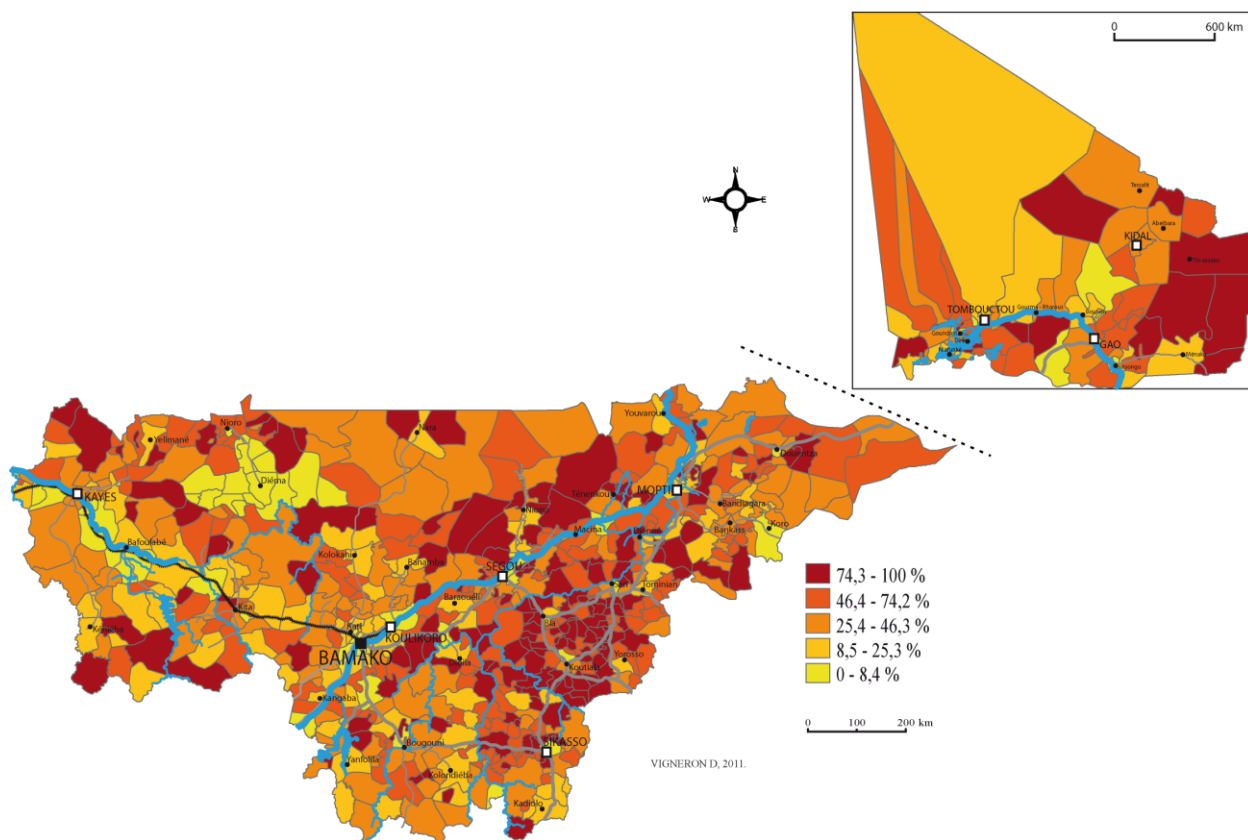
³⁷⁰ En 2004, la moyenne d'âge des agriculteurs élus était de 53 ans pour descendre jusqu'à 49 ans en 2009. (Source : MATCL, 2004-2009).

³⁷¹ Cf annexe n 1 sur la méthodologie de la cartographie.

Pourcentage d'agriculteurs élus par commune en 2004



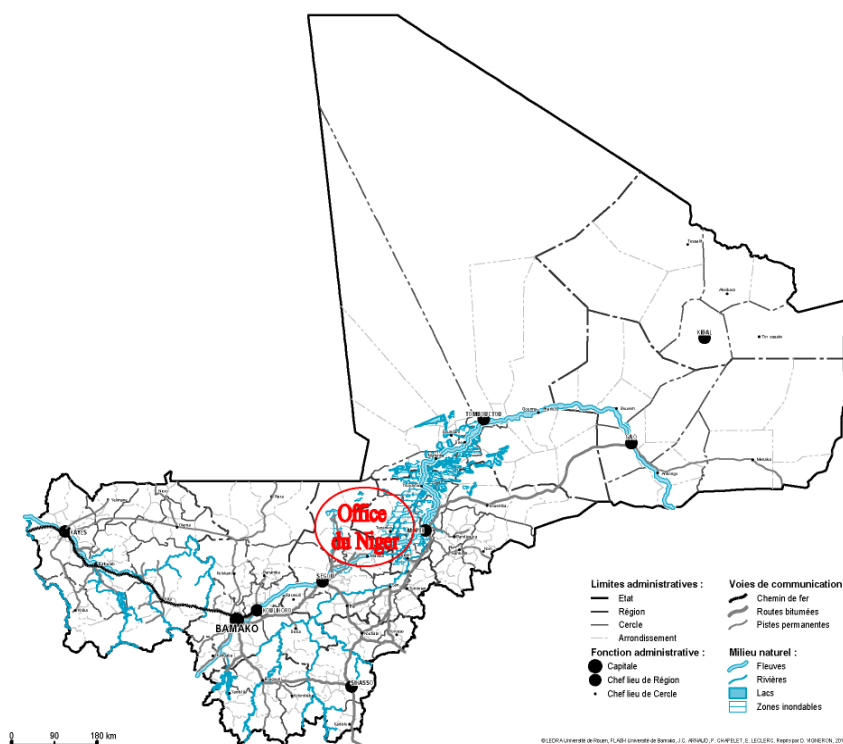
Pourcentage d'agriculteurs élus par commune en 2009



Carte 14 : Évolution du taux d'agriculteurs élus entre 2004 et 2009

La zone correspondante à l'Office du Niger³⁷² (cf carte 15) et son sud immédiat sont relativement préservés de ce recul conjoncturel.

Localisation de l'Office du Niger

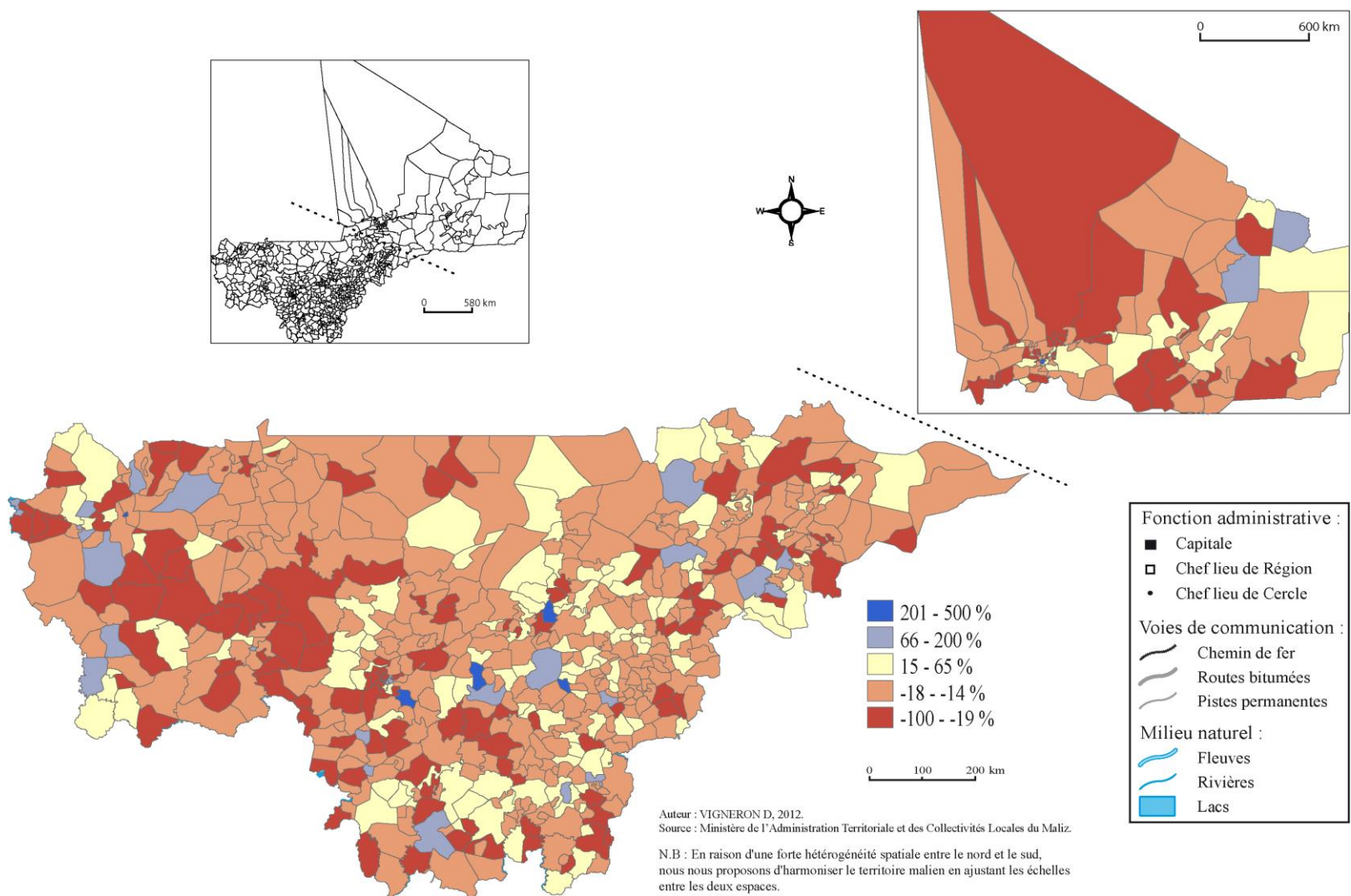


Carte 15 : La zone Office du Niger

Sur la carte n 16, on remarque mieux que les zones touchées par cette baisse sont effectives autour de Kita et au nord de Tombouctou. Comment peut s'expliquer cette régression visible spatialement des agriculteurs élus ? À l'œil nu, l'impression ressentie est une réelle baisse quasiment généralisée sur tout le territoire. Aussi, les endroits où la profession progresse semblent être trop peu nombreux pour compenser les disparités négatives. Une situation difficile à comprendre compte tenu de la stagnation des effectifs à l'échelle nationale. Peut-être la réponse est-elle à chercher dans la fiabilité des données du moment. Est-ce une volonté politique ou une erreur de traitement ?

³⁷² L'Office du Niger est le plus ancien des périmètres irrigués de l'Afrique de l'Ouest et l'un des plus étendus. Avec ses 100 000 hectares de terres irriguées, il contribue fortement à assurer la sécurité alimentaire au Mali avec une production rizicole annuelle de 500 000 tonnes. Source : site officiel de l'Office du Niger : http://www.office-du-niger.org.ml/internet/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=3&Itemid=3

Carte 16 : La variation des élus agriculteurs entre 2004 et 2009



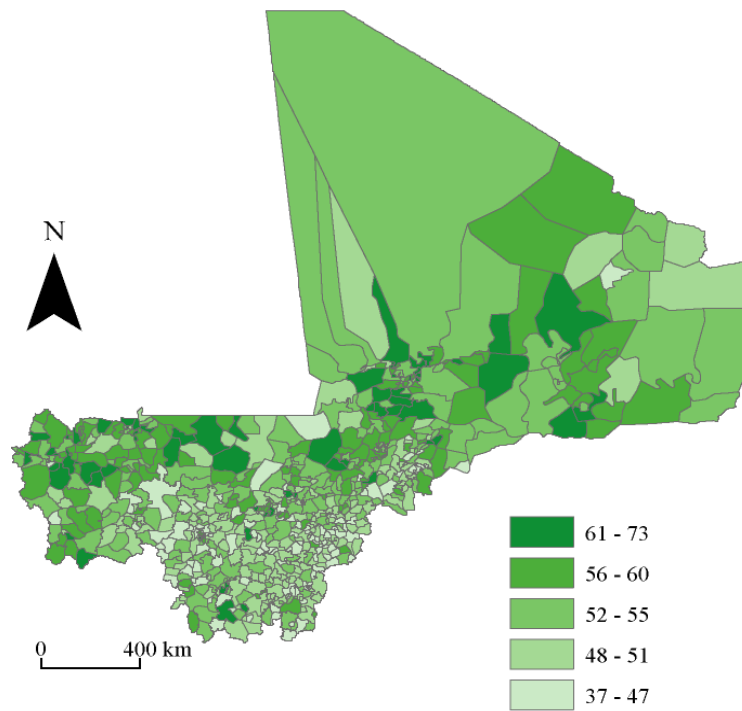
Auteur : VIGNERON D, 2012.
 Source : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales du Maliz.
 N.B : En raison d'une forte hétérogénéité spatiale entre le nord et le sud, nous nous proposons d'harmoniser le territoire malien en ajustant les échelles entre les deux espaces.

En effet, la collusion très importante entre les *dougoulotigui* (propriétaires terriens le plus souvent eux-mêmes agriculteurs)³⁷³ souvent intégrés aux organes du pouvoir traditionnels (conseil de village, par exemple) et les élus, pourrait être un facteur explicatif. En d'autres termes au regard du nombre important d'élus agriculteurs, la frontière entre le pouvoir légal et le pouvoir légitime issue des urnes semblent bien mince. Pour aller plus loin, la corrélation partielle entre l'âge des élus agriculteurs (cf carte n°17) et la localisation dans des grappes (cf carte n°15) autour de Diéma peut être évoquée. À l'est de la région de Kayes, la moyenne d'âge des élus agriculteurs est élevée (de 55 à 69 ans) dans quelques communes en 2009. Au même titre que les systèmes de parenté, l'ancienneté organise les hiérarchies autour du pouvoir. En définitive, la paysannerie a toujours eu une relation très étroite avec le pouvoir tant à l'échelon local qu'à l'échelon national.

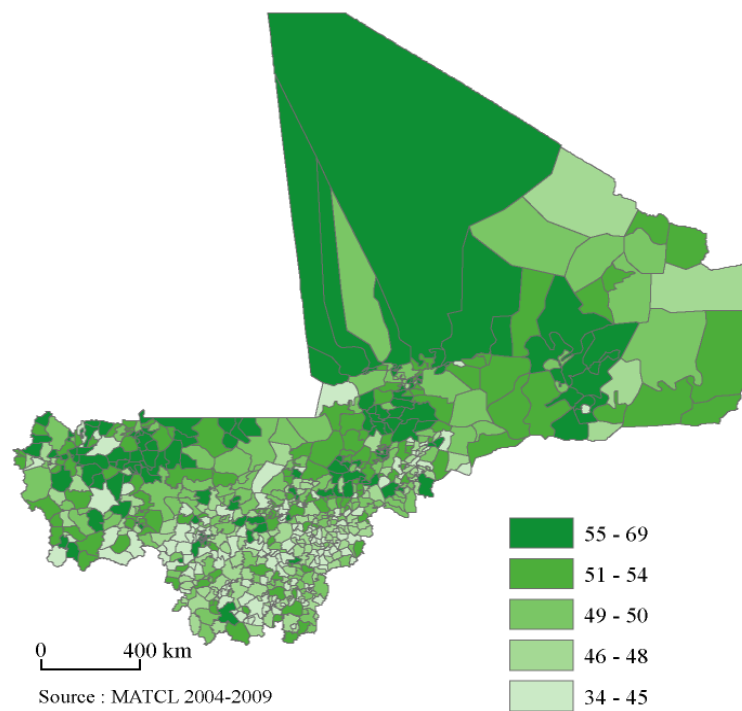
³⁷³ DIRE M., 2008, p. 18.

Carte 17 : L'évolution de l'âge moyen des agriculteurs élus entre 2004 et 2009

Âge moyen des agriculteurs élus à l'échelle communale en 2004



Âge moyen des agriculteurs élus à l'échelle communale en 2009



Source : MATCL 2004-2009

©David Vigneron, 2012

Les relations entre la paysannerie et l'État ont toujours été tumultueuses au moment de l'accession du Mali à l'indépendance. L'État fortement centralisé prétendait diriger tous les domaines de la vie publique jusqu'à s'ingérer dans la vie privée de ses administrés³⁷⁴. L'État s'efforçait de donner un cadre législatif à ses décisions, mais dans la pratique, ces normes ne pouvaient être respectées que partiellement, du fait d'un accompagnement non effectif à long terme. Les paysans qui n'avaient pas été sollicités pour cette nouvelle médiation ont par conséquent adopté des stratégies de réaction contre l'omnipotence régaliennne. Certains cas peuvent-être ainsi évoqués, notamment, « l'impôt sur la capitation »³⁷⁵. S. Tag (1994, p. 27) évoque sur ce sujet les nombreuses incertitudes liées à la détermination du montant de l'impôt ou les catégories des personnes solvables. Les critères³⁷⁶ établis, dès le départ, ne pouvaient être que très imprécis compte tenu de l'absence d'un fichier d'état civil utilisable. Par analogie, les paysans ont choisi de lier un pacte avec les agents fiscaux chargés de la collecte plutôt que de lutter pour une éventuelle baisse de l'impôt.

Autre exemple, qui explicite singulièrement l'aspect partial du comportement de l'État malien envers la paysannerie, la gouvernance à l'égard des pénalités et amendes du service des Eaux et forêts avant la Révolution de 1991. Compte tenu de l'ampleur du territoire et du faible effectif du personnel, les interdictions de chasse ou de feux de brousse ne sont que très difficilement applicables. Les opportunités de faire respecter la loi s'en trouvant réduites, les agents des Eaux et forêts pouvaient majorer l'amende par rapport à celle fixée par l'usage. D'après G. Spittler (1977, p. 81), quand les punitions d'une telle institution se font de manière sporadique, elles demeurent dans l'esprit des paysans comme imprévisibles et arbitraires. Le risque d'être sanctionné restant faible, le paysan ne prendra pas la voie de la contestation, néanmoins, il cherchera un appui influent, qui le cas échéant, pourra l'aider s'il est pris au dépourvu.

³⁷⁴ Cf Code de mariage et de la tutelle, Loi n°62-17 AN-RM du 3 février 1962. Plus récemment, l'État a adopté un code de la famille très nuancé en raison de l'influence des conservateurs musulmans. Pour plus d'information : LONGO G. (2012), « Réforme du code de la famille au Mali : le parlement cède aux pressions religieuses », *Contrepoints*, Le 27 janvier, accessible à l'URL : <http://www.contrepoints.org/?p=66452>

³⁷⁵ Ou impôt par tête. Cette structure coloniale a été instituée dès 1891 au Soudan français et toujours en vigueur après l'indépendance. Source : BARRY M. A. (2000), « Franc cfa, une longue histoire de 150 ans, *Jeune Afrique Économie*, n°312, du 3 au 16 janvier.

³⁷⁶ L'âge, l'invalidité, la maladie de longue durée

Ces modalités de défense paysanne contre l'État ont déjà été conceptualisées par J.-F. Bayart (1992), dénommées « les modes populaires d'action politique »³⁷⁷. Ces dernières, toujours selon Bayart, seraient une des raisons principales de la faillite des États d'Afrique subsaharienne. D'autres auteurs dont G. Elwert (1983, pp. 17-18) ont mis en pratique le terme de « communication défensive » complétant la notion précédente. Ainsi, les paysans peuvent se comporter envers leurs administrateurs comme s'ils ne comprenaient pas ce qu'on leur dit en passant pour un corps social ingénu. D'un autre côté, un autre dispositif défensif existe, celui du clientélisme entre les paysans et leurs élites. Autrefois, la relation népotique se faisait entre un grand propriétaire et un paysan, elle se fait de plus en plus aujourd'hui entre un agent de l'État (ayant accès aux moyens publics ou au pouvoir de décision) et un exploitant agricole dénué de ces possibilités (mais qui rapportent des voix lors des élections). Il faut rappeler que naguère, ce sont les entrepreneurs politiques qui étaient à la base de cette interrelation. À la veille de l'indépendance, le futur Parti unique, l'US-RDA créée en 1946, essaya de conquérir petit à petit la scène politique. Il était composé d'instituteurs, de médecins et d'employés de bureau intéressés par une conquête rapide de l'électorat de base du pays. Incarnée par la paysannerie, la frange électorale la plus importante numériquement servira de socle social pour les futurs scrutins. Tout était bon pour la sensibiliser au maximum. En témoignage, l'adoption comme emblème du parti, « le paysan et la charrue ». Au fur et à mesure de l'évolution de cette alliance, un certain désenchantement s'est développé chez les paysans. Manifestement, les structures d'encadrements complexes³⁷⁸ mises en place par l'USRDA n'ont pas réussi à améliorer les conditions de la vie paysanne. La socialisation de cette panoplie n'avait pour but que de distribuer des prébendes aux responsables des organes liés au parti (une entreprise d'État ou un organisme de collectivisation) et aux cadres du parti lui-même.

³⁷⁷ Philippe Marchesin (2010, pp. 351-352) dresse une définition complète de ce concept en centrant son propos sur les termes « populaire » et « politique ». Au demeurant, voici la définition qu'il expose : « On sait que l'adjectif populaire renvoie au plus grand nombre, opposé au aux classes supérieures, dirigeantes (sur le plan social) ou aux éléments les plus cultivés de la société [...] Le politique, quant à lui, voit son horizon singulièrement élargi avec la notion de mode populaire d'action collectif. L'introduction de multiples manières de faire (ruse, humour, dérision, silence, double-jeu...) dans le champ politique pose la question des frontières de celui-ci ». Les réponses données par l'action collective ne répondent pas nécessairement à une résonance politique, elles peuvent être le fait d'un processus de prise de conscience et d'organisation du mouvement ou de la pratique en question.

³⁷⁸ La transformation du « ton » (l'ancien des associations villageoises qui servait pour les travaux et les réalisations communautaires du village) traditionnel en associations inféodées au parti, création d'un encadrement technique comprenant le secteur de base, la zone d'expansion, le secteur du développement rural, les services économiques régionaux, le service de l'action rurale au niveau de l'État. Source : (TAG S, 1994, p. 88) et (CISSÉ M. C., 2000, p. 121).

Face à la prévarication étatisée par l'USRDA, la paysannerie va développer une forme de résistance passive (cf. début du chapitre) conduisant à l'échec des politiques agraires successives (CISSÉ M. C., 2000, p. 120-122). Une fois entérinée, il était nécessaire pour la Troisième République de proposer des gages aux revendications paysannes relatives aux malversations de l'administration et des agents des Eaux et forêts. La meilleure réponse qui a été apportée a été la mise en place de la décentralisation.

« Le maire doit être un des nôtres »³⁷⁹ est l'acceptation la plus courante parmi les communautés villageoises, qui, au détour de l'avènement de la décentralisation, ont de nouveau pensé que la reprise en main de la gestion communautaire leur revenait de droit. Manifestement, les revendications portaient sur la récupération des terres dont les villageois ont été spoliés par des élites allochtones. De ces ambitions vient poindre une politisation accrue du paysannat. Au niveau local, un double jeu va se mettre en place avec, d'un côté, des partis politiques récemment créés qui ont besoin d'une assise électorale solide pour remporter les futures échéances électorales et, d'un autre côté, une classe sociale paysanne qui souhaite gérer directement le bien commun en monnayant son intronisation au sein des formations partisans.

Le système partisan semble osciller entre une distance et une proximité très forte avec son électorat ou sa base autour du projet d'un leader partisan. Les jeunes, les femmes ou la paysannerie se retrouvent en position d'attente. Leurs espérances peuvent être en partie comblées lors des périodes électorales où les enjeux politiques mobilisent toute l'attention des candidats. Conséquence de cette périodicité, les jeunes se sentent lésés et créent eux-mêmes leur mouvement, concurrents directs des partis multipliant ainsi le choix électoral. L'abondance de ces groupements contribue à décrédibiliser l'offre politique aux yeux de l'électeur et contribue à accentuer le phénomène de l'abstention. Malgré une conjoncture positive, la position des femmes dans l'échiquier n'a que très peu changé à l'échelon local, mais la conscience de groupe est réactivée à des instants charnières (aux élections ou à la crise de 2012).

³⁷⁹ À propos de Zégoua, une commune du cercle de Kadiolo dans la région de Sikasso. BÉRIDOGO B. (2006), « Processus de décentralisation et pluralités des logiques d'acteurs au Mali », in (FAY C., 2006, p. 206).

Leur rôle y apparaît comme fondamental, ce que la mise en place de la décentralisation n'a pas permis, mis à part à l'échelon national. Après nous être intéressés à la base du système partisan, nous allons désormais reprendre l'idée de l'implantation territoriale. Vers quel modèle partisan peut tendre le Mali ? Peut-on souligner des spécificités spatiales ? La décentralisation a-t-elle eu une influence quelconque sur l'électorat ? Comment se reflètent les interrelations entre l'électorat et les leaders partisans ?

CHAPITRE 10 : VERS UNE BIPOLARISATION PARTISANE ÉMIETTÉE...

Pour se faire une idée de la géographie électorale sortie des urnes au lendemain des élections communales de 2009³⁸⁰, nous allons décomposer les forces partisanes en présence par rapport à leur importance sur le plan électoral. Il faut noter qu'il existe au Mali une grande diversité de partis.

Dans un souci de clarification du damier politique, Dalla Balla Keita³⁸¹ dresse une typologie que l'on peut utiliser. Son classement opère selon l'importance historique, mais aussi par rapport aux moyens financiers que possèdent les partis politiques³⁸². Il distingue « ceux qui volent », « ceux qui marchent » et ceux qui rampent ». Si la terminologie peut apparaître très imagée, on perçoit très nettement une hiérarchisation du sommet vers la base.

En premier lieu, « ceux qui volent » sont les partis qui tiennent véritablement un rôle durant les processus électoraux. Cette catégorie comprend l'Adema-Pasj³⁸³, l'URD (Union pour la République et la Démocratie) ou dans une moindre mesure, le MPR³⁸⁴ (Mouvement Patriotique pour le Renouveau). Ces trois partis sont, véritablement, implantés au niveau national. La seconde catégorie, « ceux qui marchent », retient une dizaine de formations politiques « très localisées ». Rappelons que cette catégorie se divise en deux sous-catégories : la première pour laquelle la plupart de ces partis ont un rayonnement territorial important, mais ne sont pas implantés, électoralement, dans toutes les circonscriptions que compte le pays, ou sont même très régionalisés. À l'image du RPM³⁸⁵ (Rassemblement pour la République) d'Ibrahim Boubacar Keita dans le cercle de Kita ou de la CoDem d'Housseini Amion Guindo dans le cercle de Sikasso.

³⁸⁰ Nous privilégions un approfondissement centré sur un bilan des élections de 2004 et de 2009 où l'échiquier politique a quelque peu évolué.

³⁸¹ KEITA D. B. (2005), « Les partis politiques au Mali, ceux qui volent, ceux qui marchent et ceux qui rampent », *Le Nouvel Horizon*, 18 août.

³⁸² Cette suggestion est essentielle, car l'importance d'un parti au Mali ne se fait pas par rapport au nombre de militants qu'il possède, mais à son budget de fonctionnement.

³⁸³ L'Alliance pour la Démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice, principal parti du Mali. Communément appelé « le parti aux abeilles » constitue le noyau de beaucoup de partis. En général, on considère qu'un parti correspond à un homme, beaucoup de dissidents de l'Adema ont quitté la « ruche » pour constituer eux-mêmes leur parti, souvent pour des querelles de leadership.

³⁸⁴ Entre 2004 et 2009, le MPR a perdu 48 conseillers communaux, passant de 444 à 396.

³⁸⁵ Malgré une popularité incontestable dans le pays, le parti d'Ibrahim Boubacar Keita (IBK) a perdu près de la moitié de ses élus aux conseils communaux entre 2004 et 2009, passant de 1590 élus communaux à 929 conseillers communaux soit en pourcentage de 14,7 % à 8,6 % des suffrages exprimés.

L'autre classe s'adresse aux partis qui disposent d'un siège social et d'une adresse, mais ne sont actifs que lors d'échéances électorales ou se sont dissous pour rejoindre d'autres formations politiques. Souvent, ces partis politiques bénéficient de la notoriété locale de leur leader. Dans ce but, l'UM-RDA Faso Jigui³⁸⁶ a rejoint tout récemment la coalition Alliance IBK 2012-RPM pour la présidentielle de la même année. De la sorte, « les légitimités différenciées du multipartisme malien se sont, donc, construites en quelques semaines sur d'autres terrains et sont, donc, à rechercher, à la fois, dans de vieux réflexes sociaux de ralliement et de scission, ainsi que dans une grande fluidité des alliances et des démarcations » (BERTRAND M., 1992, p.13). En d'autres termes, le jeu des alliances entre les petits partis politiques, ou entre petits partis politiques et des partis plus importants, dépend beaucoup d'un opportunisme contextuel où le leader partisan va prendre en considération le bien-fondé d'une telle entreprise pour lui et son entourage.

Enfin, « ceux qui rampent » représentent la vingtaine de partis qui restent introuvables. Les étiquettes politiques proposent peu de déterminants idéologiques traditionnels ou, encore, les promesses de campagne se limitent à des thèmes allusifs (emploi des jeunes, maintien de l'unité nationale).

Plusieurs méthodes d'implantations partisans d'oppositions sont référencées au Togo par C. Toulabor (2005, pp. 121) où un travail exploratoire de terrain est nécessaire pour voir les possibilités d'établissement de la formation en chargeant des « individus capables » sur place d'appuyer la structure. En somme, il précise bien que « le poids potentiel d'un parti n'exprime pas forcément une occupation territoriale effective » (*Ibid*, p. 114). Une autre méthode consiste à diffuser le parti à l'intérieur du pays au travers des « originaires » de la capitale (Lomé). « C'est souvent le cas dans des localités rurales où des ressortissants qui veulent implanter leur formation dans leur ville ou localité d'origine » (*Ibid*, p. 121). Toute création d'une structure locale doit être avalisée par les instances nationales qui reconnaissent, par une accréditation, la légitimité de son installation et pour éviter toute forme de conflit de légitimité avec d'autres partis. La structuration spatiale des partis politiques suit le découpage électoral.

³⁸⁶ Nouveau nom de l'ancien parti unique US-RDA qui a pour président Bocar Moussa Diarra. Source : SEBEDJI B. D. (2011), « Présidentielle 2012 : l'UM-RDA s'aligne derrière IBK », *L'Indépendant*, le 15 novembre, accessible à l'URL : <http://www.malikounda.com/Politique/presidentielle-2012-lum-rda-saligne-derriere-ibk.html>

À Bamako, on aura le siège central, dans les régions, les sections, dans les cercles, les sous-sections et dans les communes, les comités. Cette organisation pyramidale ne peut pas être réalisée par un nombre important de partis.

Après cette brève revue typologique, notre attention va se porter, désormais, sur la première classification des partis politiques maliens : « ceux qui volent ». Sans conteste, les partis politiques qui incarnent le mieux le terme « d'implantation nationale » sont l'Adema-PASJ et l'URD.

1/ L'Adema-PASJ ou comment « Les gens du sud ne rêvent pas de chameaux, les gens du nord ne rêvent pas d'éléphants »³⁸⁷

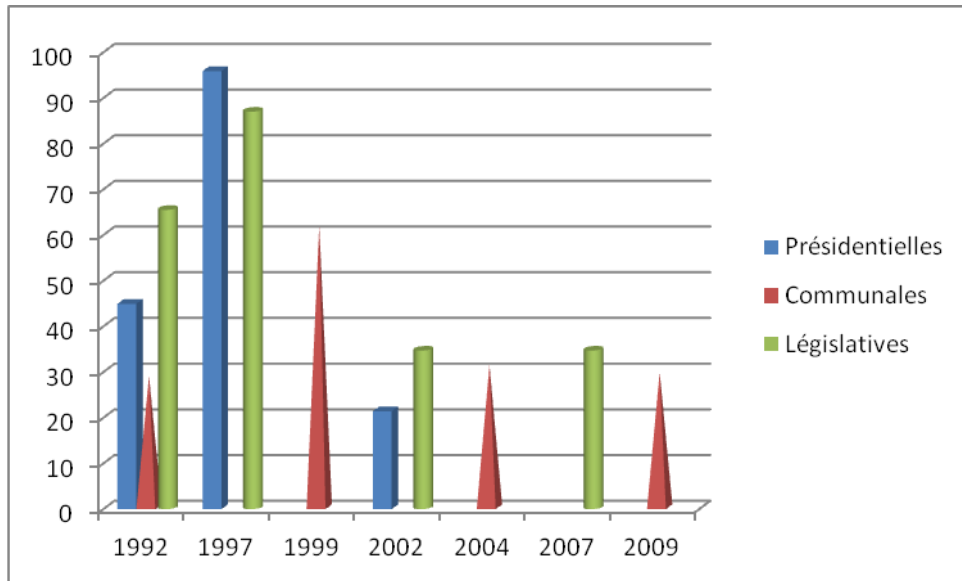
L'Adema-PASJ émerge comme la première force politique du pays, que ce soit en termes de possessions territoriales ou d'élus locaux.

Le parti dont le leadership est mis à mal par les défections nombreuses issues de ses rangs depuis le début des années 2000³⁸⁸ connaît un affaiblissement non négligeable, d'une part, en perdant ses forces vives qui sont devenues ses concurrents directs et, d'autre part, en perdant beaucoup d'élus au niveau local.

³⁸⁷ Proverbe africain.

³⁸⁸ Suite à une guerre de succession d'Alpha Oumar Konaré qui a commencé le 25 mars 1998 avec l'élection d'Ibrahim N'Diaye à la mairie de Bamako, le parti des abeilles a vu beaucoup de ses leaders quitter ses rangs. Le 9 octobre 2000, le président du parti de l'époque, Ibrahim Boubacar Keita démissionne de toutes ses fonctions alors qu'un rénovateur est opposé à sa candidature pour les présidentielles de 2002 et il crée son propre parti, le RPM. De manière analogue, Mandé Sidibé, ancien premier ministre, a été exclu du parti pour ne pas avoir voulu se soumettre aux primaires du parti en 2002. Le 1^{er} juin 2003, Soumaïla Cissé déserte à son tour pour créer lui aussi son parti, l'URD. Sources : Ibrahima Ndiaye, élu maire central de Bamako sur fond de division au sein du parti au pouvoir, *Afrique-Express*, n°174, 10 septembre 1998 ; Démission du président de l'ADEMA, *Afrique-express*, n°215, 19 octobre 2000 ; Adema-Urd: la guerre des chiffres, *L'essor*, 12 juin 2003; www.essor.gov.ml Scission de l'ADEMA, l'ancien parti présidentiel : création de l'URD par Soumaïla Cissé, *Afrique-Express*, 3 juin 2003 <http://www.afrique-express.com/afrique/mali/mali-2003-2002.htm>

Graphique 11 : L'Adema-pasj, une ruche qui se vide ? (Score en %)



©David Vigneron, 2012, Source : MATCL.

En se référant au graphique ci-dessus, l'affirmation que nous venons d'évoquer selon laquelle l'Adema perdrait des élus sur le plan local n'est pas effective. Toutefois, ce graphique démontre bien une chose, la période faste du parti (de 1992 à 2002) se solde par une baisse diffuse de ses résultats électoraux. Outre 1997, où l'opposition avait boycotté les scrutins, le retrait d'Alpha Oumar Konaré du jeu politique a été déterminant pour la suite. De plus, ce graphique démontre bien que notre approche de l'analyse électorale « par le bas » ou à l'échelle des communes est pertinente pour percevoir véritablement la place des partis politiques sur l'échiquier national.

On peut aussi évoquer la possibilité que l'offre politique pléthorique soit perçue de telle manière que les électeurs se retournent vers les propositions du parti offrant le plus de garanties par rapport à leur avenir. En revanche, en 2007, il y a une inversion de tendance et l'on voit la majorité des périphéries basculer vers d'autres partis. Ceci est directement imputable à une nouvelle offre politique issue des élections présidentielles de 2007 entraînant une bipolarisation³⁸⁹ de l'échiquier partisan. Consécutivement, les grands leaders³⁹⁰ sortis de l'Adema-Pasj durant les années 2002-2007 ont créé leur propre parti, entraînant ainsi un démembrement de l'Adema-Pasj, sans toutefois remettre en question son hégémonie.

³⁸⁹ Entre l'ADP et le FDR. Cf sous partie 2/ Un paysage politique émiétté du chapitre 4.

³⁹⁰ Ibrahim Boubacar Keita, Soumeylou Boubèye Maïga ou Soumaïla Cissé.

Précisément, quelques grands partis comme l'URD de Soumaïla Cissé ou le CNID de Mountaga Tall sont restés proches de l'Adema-Pasj à la suite du scrutin présidentiel de 2007. Par voie de conséquence, les scores de l'Adema-Pasj connaissent une tout autre physionomie à une échelle plus fine ; on s'aperçoit que cette situation monopolistique de fief national est quelque peu tronquée par des alliances locales. On peut mentionner, à ce sujet, les élections communales de 1999 où le phénomène « d'exclusivité territoriale » de l'Adema-Pasj s'estompe quelque peu. Pour autant, c'est en 2004 que le véritable changement de tendance s'est effectué. Concrètement, les scores de l'Adema-Pasj oscillent selon une forte proportion, de 0 à 95 %³⁹¹ des suffrages recueillis. Cette forte disparité des résultats s'explique en partie par le jeu des alliances entre des candidats locaux qui n'ont pas pu être incorporés dans la « famille » des grands partis nationaux et par le prestige social que pourrait susciter l'obtention d'un poste électif. Sous un angle spatial, ces contrastes n'ont, *a fortiori*, que très peu de logiques de localisations et ils répondent implicitement à des règles de particularités locales.

On se rend compte que l'Adema-Pasj est concrètement un parti national drainant derrière lui tous les autres partis³⁹² lors d'échéances nationales, faisant du territoire étatique son fief. Si l'on regarde l'évolution des scores du parti entre 2004 et 2009 aux élections municipales, les résultats nationaux sont relativement stables³⁹³ mais sur le plan spatial, la répartition des élus est très hétérogène. En observant les cartes d'évolution des scores de l'Adema (ci-contre, cf carte 19)³⁹⁴, deux tendances se dégagent. Préalablement, le parti obtient ses meilleurs scores dans le septentrion et possède quelques fiefs dans le sud.

³⁹¹ Les taux les plus faibles se concentrent dans les communes des cercles de Sikasso, de Bougouni et de Bandiagara. À l'instar, les scores les plus élevés se regroupent dans beaucoup de communes du septentrion.

³⁹² Les partis d'opposition (le PARENA ou le RPM), faute d'audience électorale qui puisse véritablement faire de ces partis un contrepoids contre l'Adema-Pasj, sont obligés de suivre l'évolution de l'échiquier politique avec les autres partis. L'exemple du RPM est très explicite dans ce cas précis. De son rang de première force politique à l'Assemblée nationale, acquise en 2002 avec plus de quarante députés élus, il chute en troisième position en obtenant seulement 11 députés en 2007.

³⁹³ 31 % en 2004 contre 29,5 % en 2009.

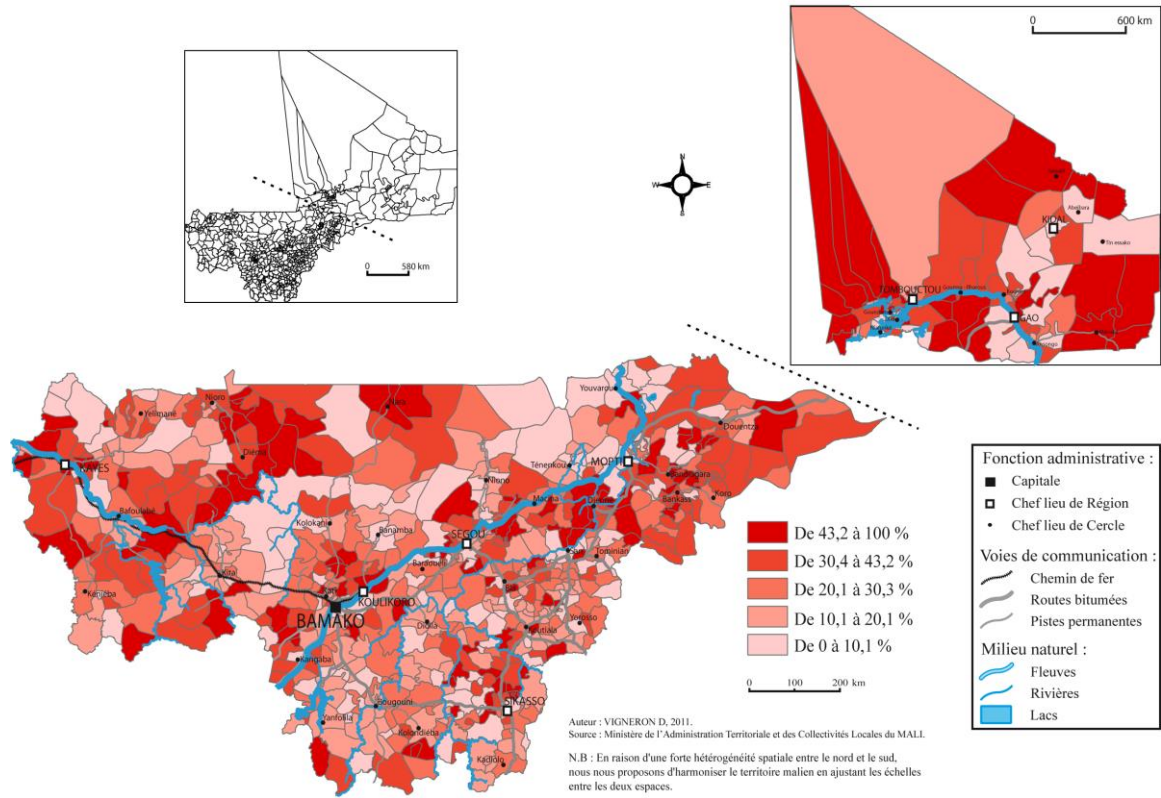
³⁹⁴ Cf annexe n°1 sur la méthodologie de la cartographie.

Localisation des cercles au Mali

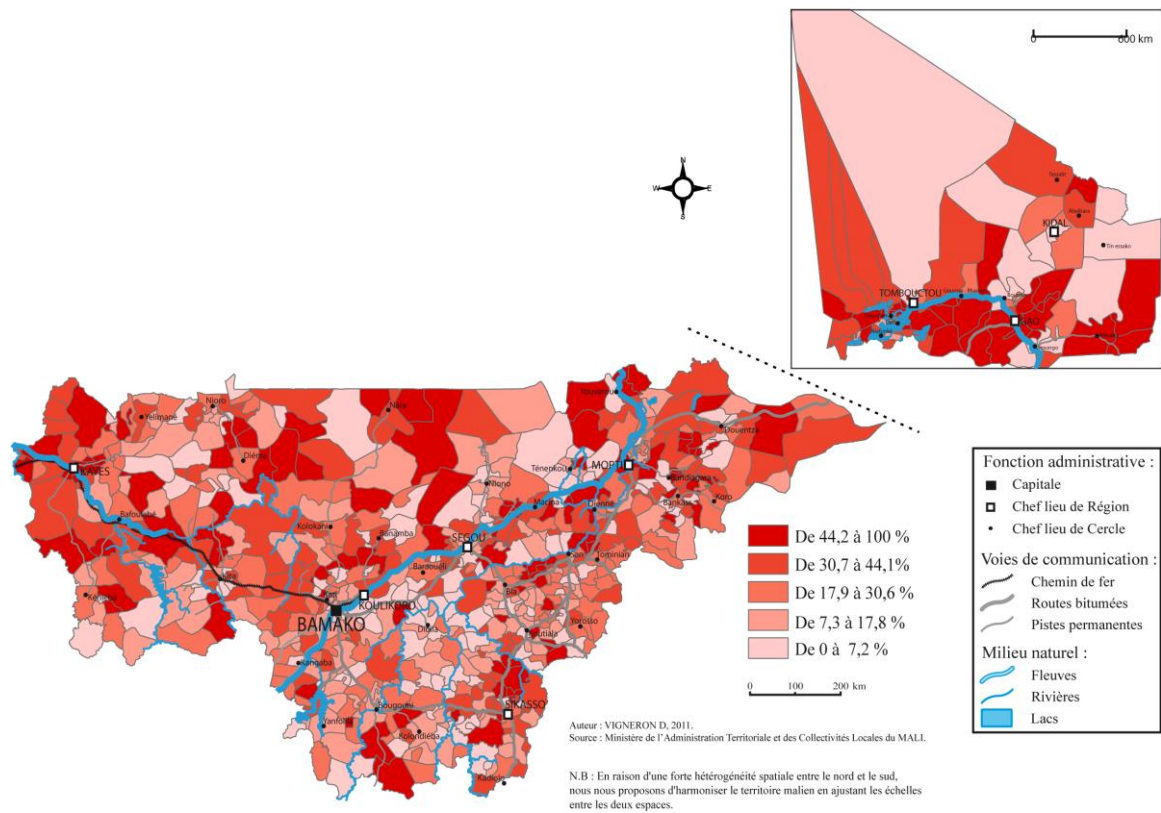


Carte 18 : Les cercles au Mali

Scores du parti Adema aux élections communales du 30 mai 2004



Scores du parti Adema aux élections communales du 26 avril 2009



Carte 19 : Évolution des résultats de l'Adema/Pasj entre 2004 et 2009 à l'échelle communale

En 2004, l'Adema est implantée dans à peu près la moitié des communes du septentrion. Du cercle de Goundam en passant par Tessalit ou Ménaka (cf carte 18), toutes les communes sont aux couleurs du parti aux abeilles. Partiellement, elle est bien ancrée dans les cercles de Gourma-Rahrous et d'Abeibara. En 2009, fait intéressant, la localisation des possessions de l'Adema se recentre sur le sud (sur les cercles de Gao, Ménaka et Ghourma-Rharous). Une hypothèse peut être émise sur cette réorientation spatiale. En effet, la rébellion touarègue³⁹⁵ a repris, mettant à mal les activités politiques du parti. Les instances décisionnaires du parti ont dû par la force des choses, choisir d'abandonner une partie de leurs alliances politiques avec les chefs touaregs ou alors ce sont des députés touaregs qui ont réintégré la rébellion³⁹⁶. Au-delà de cette rébellion³⁹⁷ qui a un rôle politique non négligeable à l'échelle du pays, l'Adema-pasj est bien implantée dans le nord sachant que c'est la voie privilégiée pour les différents commerces avec les pays du Maghreb. Est-ce que le capital rentier généré par ce négoce peut permettre au parti de maintenir son leadership dans le pays ?

³⁹⁵ Depuis mai 2006, le Mali est confronté à une nouvelle rébellion touarègue. Tout commence par l'attaque de garnisons militaires à Kidal et à Ménaka. Ces offensives ont été faites dans le but de sensibiliser l'opinion au regard de la lenteur des promotions et de la médiocrité des tâches qui étaient attribuées aux touaregs intégrés dans les forces armées maliennes. D'autres revendications s'y greffèrent, par exemple le sentiment d'exclusion d'ordre économique et social par les autorités de Bamako. Cherchant à préserver la bonne image du pays et ne voulant pas s'empêtrer aux vues du contexte préélectoral, le président Touré a cherché à obtenir une médiation auprès des autorités algériennes. La concrétisation de la médiation se fera avec les Accords d'Alger (4 juillet 2006). Si ces accords ont été critiqués au sein de la classe politique malienne, ils ont permis de stopper momentanément une expansion du mouvement en réintégrant les cadres du mouvement de rébellion dans la classe politique suite au forum de Kidal (mars 2007). Source : GUICHAOUA Y., BOUHLEL-HARDY F., TAMBOURA A. (2008), « Crises touaregs au Niger et au Mali », Séminaire du 27 novembre 2007, Ifri, programme Afrique subsaharienne, 7 p.

³⁹⁶ Des députés étiquetés Adema-Pasj et d'origines touaregs, ont rejoint les rangs de la rébellion en 2012. Il s'agit de députés de Bourem, du Tin-Essako et d'Abeibara. Source : DABO B. (2012), « Crise du septentrion malien : des députés Adema et PDES aussi dans la rébellion », *Le Zénith Balé*, 12 février, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/news/insecurite/2012/02/12/article.47163.html>

³⁹⁷ Volontairement, nous n'avons pas retenu un exposé géopolitique orienté vers le rôle d'Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) dans la région. Malgré son importance pécuniaire, ce groupe se concentre sur des attentats ou sur l'activité la plus visible aux yeux du monde extérieur : la prise d'otages d'occidentaux, qui finance en partie ses activités et alimente son discours sur Internet. On pourrait exprimer ce groupe comme « mondialisé ». Inversement, selon Charles Grémont, « la rébellion, essentiellement touareg, affronte les troupes régulières du pouvoir central et essaye de se constituer un territoire par les armes, avant d'engager d'éventuelles négociations au sujet de l'autonomie de l'Azawad, région du nord du Mali ». Pour aller plus se référer à la source suivante : MANDRAUD I. et RÉMY J.-P. (2012), « Sahara : peut-on arrêter Al-Qaida ? », *Le Monde.fr*, le 10 mars, accessible à l'URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/03/10/sahara-peut-on-arreter-al-qaida_1655722_3212.html ou VIGNERON D. (2012), « Au Mali : retour à la case départ. », le 30 juillet, accessible à l'URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/07/30/au-mali-retour-a-la-case-depart_1739036_3232.html

« Le discours dominant tend à présenter le commerce transfrontalier comme une menace pour l'intégrité territoriale ou, du moins, comme une négation des territoires nationaux africains »³⁹⁸. Dans ce cas, désireux de favoriser l'émergence d'une catégorie de commerçants nationaux dans un pays où l'essentiel du secteur privé (commerçant et autres) est dominé par des opérateurs économiques étrangers (Européens, Syro-Libanais ou Asiatiques...), l'État malien, sous l'impulsion de l'Adema, a passé des accords de libre circulation avec l'Algérie et les pays subsahariens frontaliers concernés (Niger, Burkina Faso).

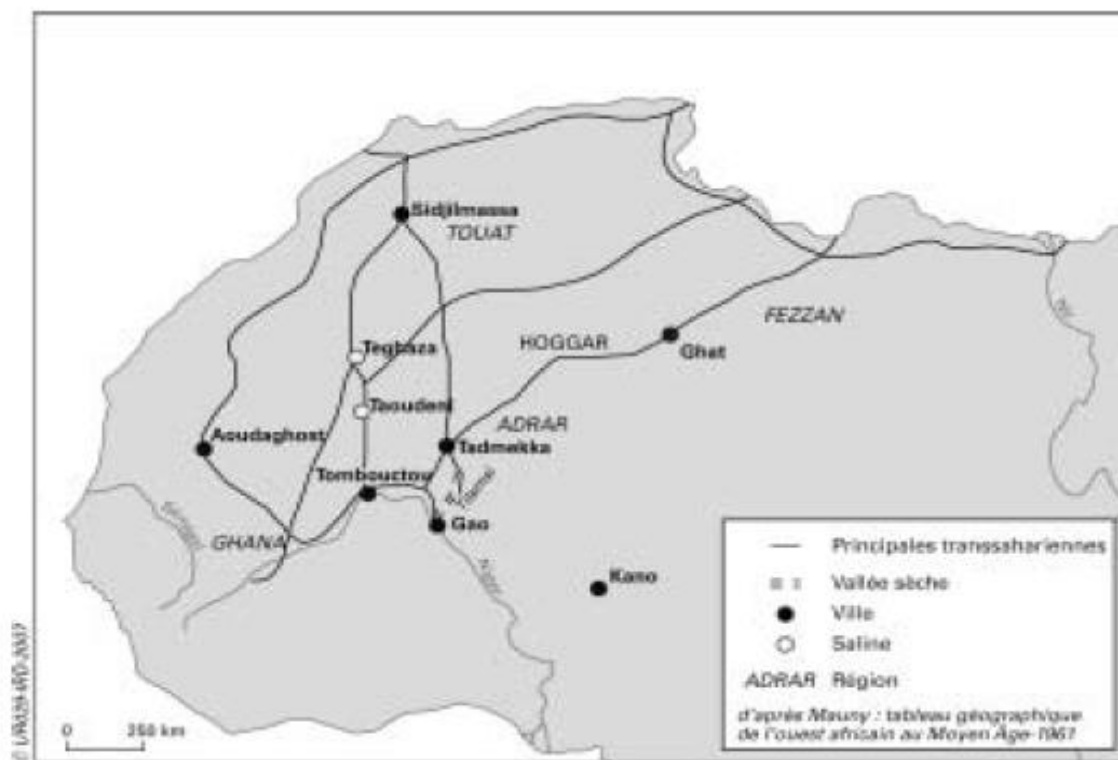
Dans le cadre du protocole de la CÉDÉAO³⁹⁹, les ressortissants maliens n'ont pas besoin de visas, mais simplement de papiers d'identité pour passer la frontière. Cette spatialité institutionnelle s'emboîte très bien avec un agencement marchand coutumier transfrontalier. Historiquement, le septentrion malien est constitué d'un maillage commercial qui fait de lui un véritable espace marchand. L'essor des Empires soudano-sahéliens du Ghana, du Mali puis du Songhaï a été favorisé par l'épanouissement de corridors commerciaux transsahariens et routes polarisés autour de grandes villes, telles que Tombouctou et Gao⁴⁰⁰ (carte 20).

³⁹⁸ BENNAFLA K. (1999), « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », *Politique africaine*, n°73, mars, pp. 25-49.

³⁹⁹ La Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest. La Convention de 1975 sur la libre circulation des personnes et des biens a été révisée en 1993 sous la présidence d'Alpha Oumar Konaré. Source : CHILDRIGHT, *Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest*, accessible à l'URL : http://www.childsrights.org/html/site_fr/law_download.php?id=397

⁴⁰⁰ À titre de comparaison avec le Mali se référer aux travaux de BRACHET J. (2005, 2007, 2009, 2011) sur le Niger principalement son article sur l'axe Agadez-Sebha (Lbye).

Carte 20 : Gao et Tombouctou au débouché des principales routes transsahariennes



Source : Ouallet Anne, « La question migratoire et les dynamiques transsahariennes à travers l'exemple malien », *Annales de géographie*, 2008/5 n°663, p. 82-103.

Ce système formulé sous le vocable « d'organisation méridienne de l'espace » par Anna Ouallet (2008, p. 85)⁴⁰¹ structure encore aujourd'hui la territorialité des Tamacheks (ou Touaregs) et des habitants de la région. En additionnant les facteurs territoriaux ou administratifs, on comprend mieux comment l'Adema obtient de tels scores dans le septentrion. Pour compléter cette analyse, il faut y ajouter des facteurs sociologiques, vers lesquels nous reviendrons au cours de cette partie, notamment, sur la question de la catégorie sociologique des élus étiquetés Adema-pasj du Nord-Mali et les particularités de vote que cela peut engendrer.

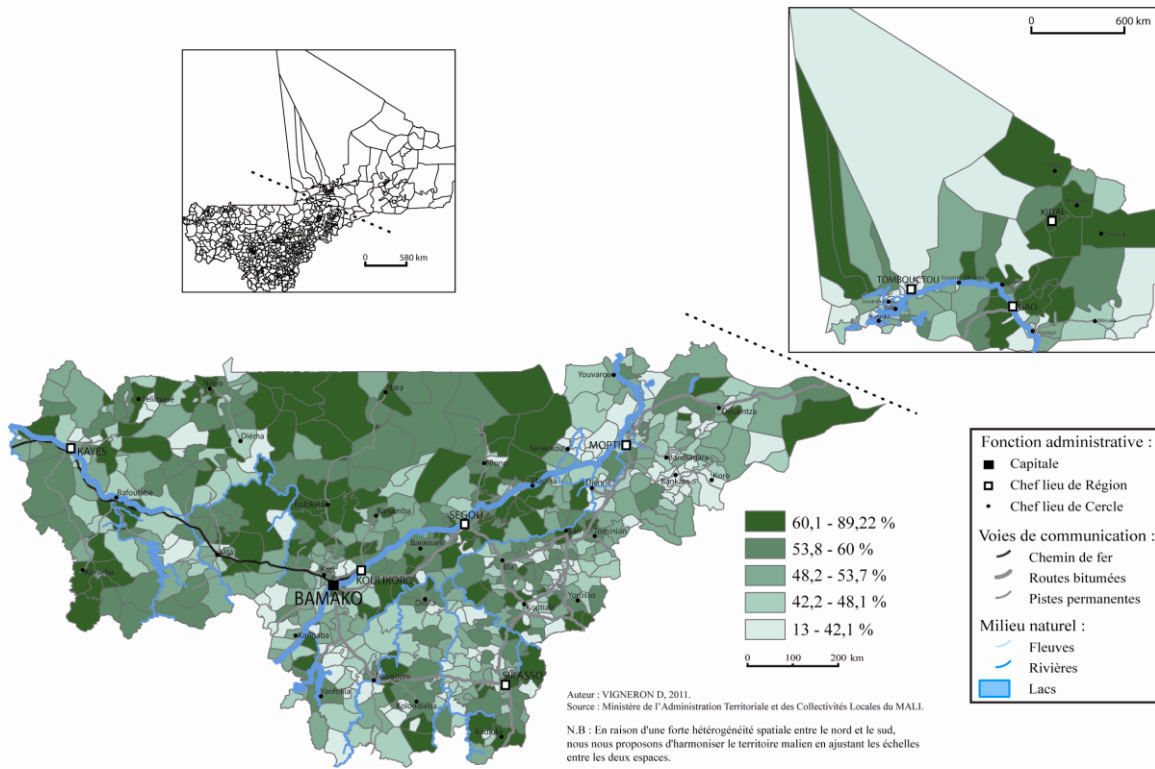
Dans le sud (carte n°19), la situation est différente, l'appartenance des territoires au parti est davantage diffuse. On pense plus ordinairement en termes « d'îlots » électoraux. L'Adema effectue ses meilleurs scores en 2004 sur une diagonale allant du nord-est du cercle de Kita jusqu'à se répartir entre les cercles de Diéma et de Nara. À l'est du cercle de Nara, la ruche possède trois communes (Nara, Kononga et Gueneibe).

⁴⁰¹ Repris du concept « d'organisation de l'espace sahélien » utilisé par RETAILLÉ D. (1989).

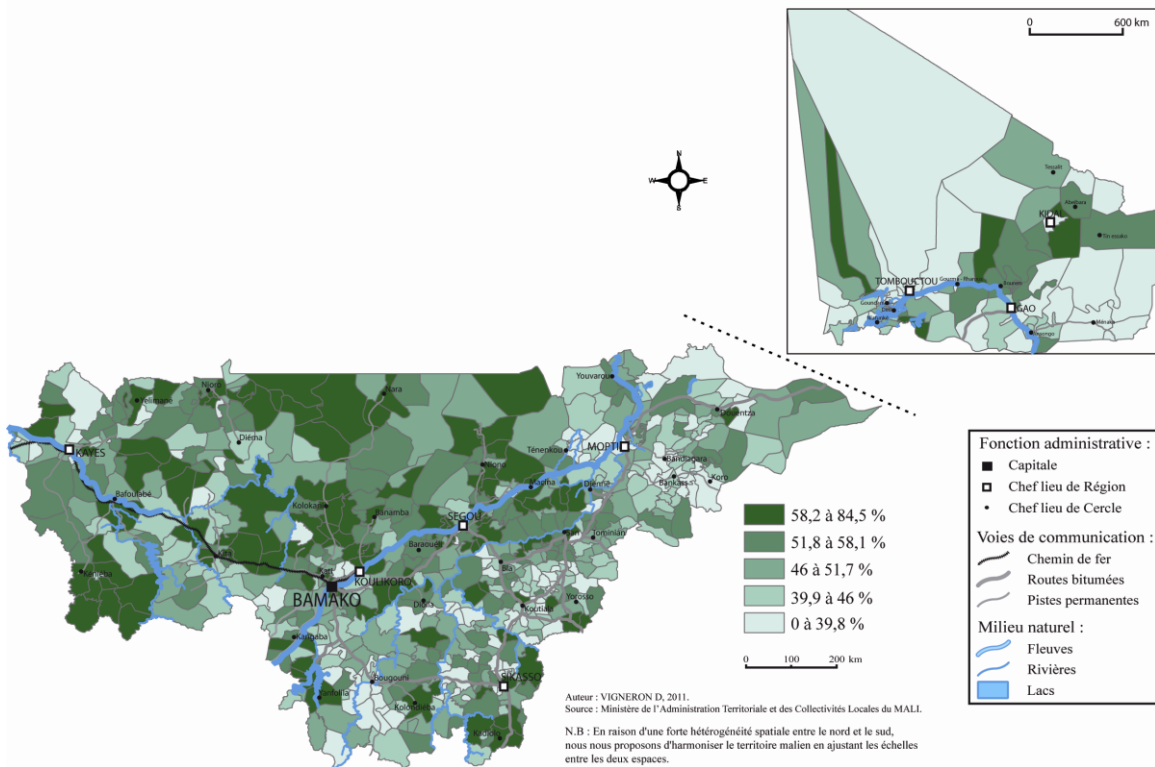
Tandis qu'en 2009, on assiste à un éclatement des possessions du parti progressant, de fait, principalement aux périphéries du cercle de Nara. En rapprochant les cartes du vote Adema avec les cartes de l'abstention entre 2004 et 2009, on s'aperçoit qu'il y a une corrélation spatiale de localisation du vote. Au bout du compte sur les deux cartes (cf carte 21), il ressort que dans les cercles de Nara et de Kita, l'abstention est très forte (entre 58,2 % et 89,2 %). Sur le plan local, des raisons internes aux partis peuvent expliquer ces résultats de l'Adema et sa relation avec l'abstention. Prenons pour exemple le cercle de Kita. Au début du mois de mars 2008, trente-quatre membres ont fait défection au parti des tisserands (le RPM) et ont rejoint les rangs du parti aux abeilles. Selon l'organigramme du parti, tous les responsables locaux ont quitté le RPM⁴⁰². Cette hémorragie qu'a connue le parti constitue un échec local car il avait réussi à faire élire trois députés sur les quatre que compte la circonscription aux élections des 1^{er} et 22 juillet 2007. Par ailleurs, l'Adema, quelques mois plus tard, connaîtra des dissensions au sein même de sa section de Kita. Le contentieux portait sur le renouvellement du bureau politique de la section.

⁴⁰² Parmi ces démissionnaires du RPM à Kita, figurent le maire de Kita, le vice-président du conseil de cercle et, secrétaire politique de la section, le secrétaire administratif de la section, le trésorier de la section, la présidente des femmes de la section, le secrétaire général des jeunes de la section, le trésorier de la section des jeunes, la vice-présidente des femmes de la section, le secrétaire à l'organisation de la section des femmes, le premier organisateur de la section jeune. Source : DEMBÉLÉ B. (2008), « Kita : une trentaine de responsables du RPM rejoignent l'Adema », *Le Républicain*, le 04 mars, accessible à l'URL : <http://www.afribone.com/spip.php?article10592>

Taux d'abstention aux élections communales du 30 mai 2004



Taux d'abstention aux élections communales de 2009 par commune



Carte 21 : Évolution des taux d'abstention entre 2004 et 2009 à l'échelle communale

Avec l'arrivée des cadres du RPM, la stratégie de cooptation mise en place a contribué à affaiblir la section. L'équipe dirigeante, déjà en place, a dû subir les desiderata légitimes des nouveaux venus du RPM. Assurément, la section n'avait pas bien préparé cette arrivée massive de cadres partisans habitués à exercer des fonctions exécutives. Scindé en deux motions⁴⁰³, le litige a été arbitré par un partage temporaire des attributions par rotation des postes⁴⁰⁴. Lors des élections communales qui ont suivi au mois d'avril, ces contentieux ont profité à l'abstentionnisme, néanmoins, le résultat moyen du parti dans le cercle progresse difficilement, de 22,04 % en 2009 contre 21,84 % en 2004. Sans ses querelles internes, le parti aurait, à l'évidence, amélioré ses scores.

Entre clientèle territoriale au nord et atomisation des possessions électorales au sud, l'implantation du parti aux abeilles s'affirme selon une discontinuité spatiale. Ce bicéphalisme révèle les stratégies mises en place par l'Adema pour conserver son hégémonie nationale. Ses réseaux denses d'élus dans le septentrion lui garantissent une source de revenus susceptibles d'assurer sa pérennité politique avant chaque scrutin. Au contraire dans le sud, la densité électorale est beaucoup plus importante, l'Adema a fait le choix de s'implanter partiellement sans qu'une stratégie claire ne se dessine. Sous un autre aspect, le second parti du pays, l'URD, utilise-t-il une approche semblable ou bien seulement la logique du réseau demeure-t-elle prépondérante ?

2/ L'URD, pas de stratégie en vue ?

L'implantation de l'URD⁴⁰⁵ est moins facile à saisir. En effet, si l'on porte le regard sur les cartes de résultats électoraux entre 2004 et 2009 du parti (carte 22), nous remarquons trois zones homogènes où le parti réalise ses meilleurs scores. Tout d'abord, la région de Kayes qui apparaît comme son fief électoral et ce malgré une évolution négative entre les deux scrutins. Notamment sur la partie nord⁴⁰⁶, à cheval sur les cercles de Yélimané, de Kayes et de Bafoulabé.

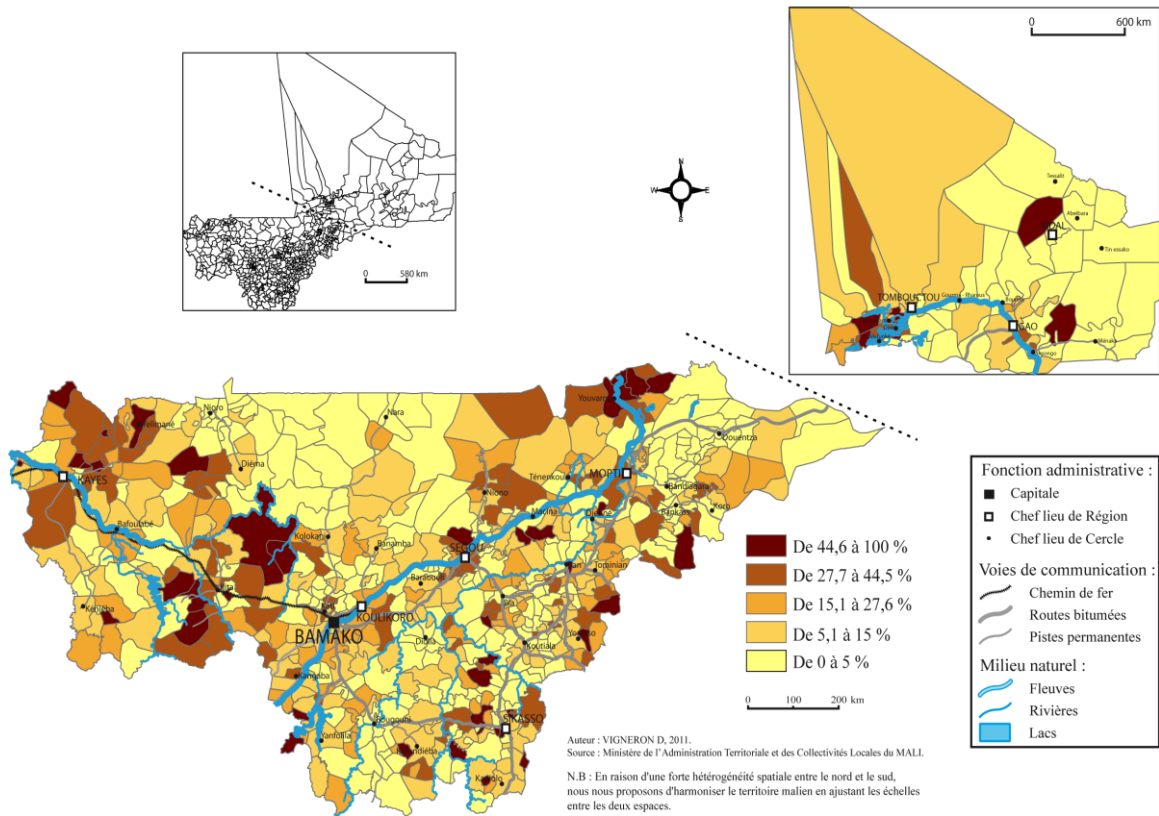
⁴⁰³ La première, animée par le secrétaire général sortant opte pour une approche « consensuelle » des conflits, l'autre, qui a la faveur des cadres de l'État-major rucher et des sous-sections du cercle. Source : DIARRA-SOD S. O. (2008), « L'Adema à Kita : vers l'implosion ? », *Info-matin*, le 11 août, accessible à l'URL : <http://www.malikounda.com/Politique/L-ADEMA-A-KITAVers-l-implosion.html>

⁴⁰⁴ KEITA A. (2009), « Adema-Pasj : les démons de la divergence rebondissent à Kita », *Aurore*, le 29 janvier, accessible à l'URL : http://www.malijet.com/actualite-politique-au-mali/10137-ad_ma_pasj_les_d_mons_de_la_divergence_rebondissent_kita.html?print

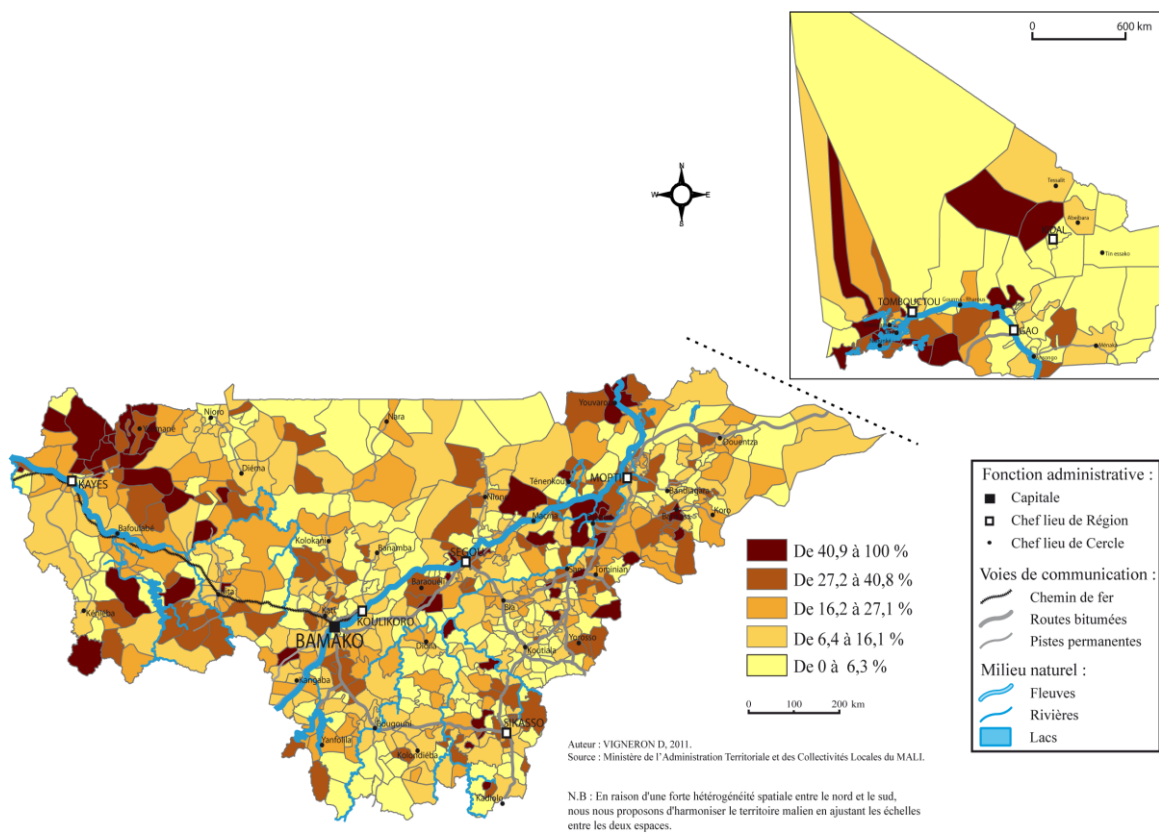
⁴⁰⁵ On compte 1623 élus territoriaux pour l'URD. Source : MATCL, 2009.

⁴⁰⁶ Plus exactement, de la commune de Karakoro en passant par Séro Diamanou jusqu'à Diallan.

Scores du parti URD aux élections communales du 20 mai 2004



Scores du parti URD aux élections communales du 26 avril 2009



Carte 22 : Évolution des résultats de l'URD entre 2004 et 2009 à l'échelle communale

Dans toute cette zone, le parti de Soumaïla Cissé a consolidé son ancrage électoral avec des scores régulièrement supérieurs à 40 % dans beaucoup de communes⁴⁰⁷. En revanche, il a perdu du terrain dans le sud de la région de Kayes. Dans une moindre mesure, l'URD est relativement bien enraciné dans le centre du pays à hauteur des cercles du Macina, du sud de Mopti et surtout du cercle de Djenné⁴⁰⁸. La dernière zone correspond au cercle de Niafunké, lieu de naissance de Soumaïla Cissé.

À la lumière de cette géographie, il ne se dégage pas de stratégie électorale claire de la part de l'URD, en revanche, l'hypothèse du vote régionaliste peut être admise dans le cercle de Niafunké sur ce sujet précis. Selon la Charte des partis politiques du Mali⁴⁰⁹, la démocratie doit favoriser « le libre jeu pacifique des partis politiques, concourir au suffrage universel, et rejeter toute forme de violence, de régionalisme, de racisme ou toute autre forme d'intolérance » (p. 2). Au-delà des bonnes intentions administratives, le vote régionaliste existe bel et bien au Mali. La typologie des partis politiques que nous avons utilisée dans l'avant-propos de cette fraction de l'analyse nous permet de considérer les partis concernés par ce comportement comme « ceux qui marchent ». Nous avons évoqué le cas du RPM précédemment, nous commencerons notre raisonnement par un regard porté sur ce même parti ainsi que sur la Convergence pour le Développement au Mali (CoDem) d'Housseini Amion Guindo et son influence dans la région de Sikasso.

⁴⁰⁷ Karakoro, Koussane, Diafounou Diongaga, Marékaffo, Konsiga, Séro Diamanou, Gory Gopela, Tringa, Doumpou, Frang, Krémis et Gory.

⁴⁰⁸ Les communes suivantes correspondent aux secteurs où l'URD a effectué ses meilleurs scores dans le centre du pays : Kewa, Derrary, Femaye, Dandougou Fakala, Nema Badenyafako, Saloba, Monimpébougou.

⁴⁰⁹ Selon l'Ordonnance n°91-075/PCTSP du octobre 1991

CHAPITRE 11 : FIEF OU RÉGIONALISME : UN RAPPORT DE FORCE LOCALISÉ

Encadré 8 : Toutes les régions ont leur propre candidat ?

« Jugez en vous-mêmes. Modibo Sidibé, candidat en puissance non déclaré, serait le candidat de Sikasso ! Les « Maninkas » se seraient réunis, du moins si l'on s'en tient à la presse, pour porter leur choix sur IBK, un « Maninka » bon teint ! Les Dogons de tous horizons se seraient prononcés pour Poulô ! Madani Tall serait allé faire un tour chez ses parents, les Tall de Nioro du Sahel. Nara et Kolokani se disputeraient Dioncounda ! Niafunké aurait pris fait et cause pour le fils du terroir ! Et j'en oublie volontiers. »

« Attention ! Il y a vraiment danger ! Et si Ségou décidait d'investir Moutaga ou El Madani et que Koulikoro aussi se mettait dans la danse, en investissant Zou ou Daman Tékété ! Mopti ayant déjà, au nom de la théorie de Soudou baba, tant vantée, eu son Président ! Ne parlons pas alors de Kayes, qui a enfanté Séfété Balla et Konaré Alpha ! »

Source : TÉKÉTÉ D. O. (2011), « Le PBS sonne l'alerte : le régionalisme n'a pas droit de cité au Mali. », *le 22 septembre*, le 24 octobre, accessible à l'URL : <http://www.afribone.com/spip.php?article36919>

1/ Le fief, un phénomène urbain

Autrefois, au Moyen Âge en France, à l'origine tout au moins, les relations de dépendance avaient un caractère de fait social total comportant notamment des aspects économiques, psychologiques et rituels (KABORÉ G. V, 1962, p. 614). De manière analogue, en Afrique, durant la période de l'Empire mossi⁴¹⁰ au Burkina Faso, le roi en échange de leur soumission à sa cause, récompensait ses compagnons les plus importants en leur cédant des fiefs⁴¹¹. Aujourd'hui en sciences politique, les fiefs ne sont plus assimilés à ces mêmes rapports de vassalité, mais bien à de nouveaux rapports territoriaux. Vraisemblablement, ce terme équivaldrait plutôt à un territoire (une commune ou une circonscription) dont les résultats électoraux seront, inéluctablement, ou presque, au profit d'une seule formation politique ou d'un seul homme⁴¹² quel que soit le type de scrutins (locaux ou nationaux). Néanmoins, les fiefs électoraux ne sont pas forcément l'apanage d'un seul et même parti politique. Il faut, au demeurant, inclure dans l'analyse qu'un parti peut se retrouver disqualifié et perdre un territoire en raison de conditions particulières de mauvaise gestion des affaires politiques. Pour clarifier cette définition, nous allons nous attacher à rendre compte des implications territoriales de la notion de « fief » électoral au Mali.

⁴¹⁰ Du XIe au XVe siècle, les Royaumes Mossis ont dominé le Burkina Faso. L'Empire mossi s'est formé à la suite d'invasions successives. Source : MASSA G. et al (1995), *La Haute-Volta. Témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala, p. 64.

⁴¹¹ Terme de féodalité. Domaine noble, relevant du seigneur d'un autre domaine, concédé sous condition de foi et hommage et assujetti à certains services et à certaines redevances ». Source : XMLittré v1.3.

⁴¹² En général, originaire de la localité.

Au Mali, la situation lors des premières élections pluralistes⁴¹³ pourrait laisser à penser que le territoire national est bel et bien le fief⁴¹⁴ du principal parti du pays, l'Adema-Pasj. La raison de cette constatation peut être que le parti au pouvoir conservait encore un crédit important auprès des électeurs. En contrepartie, lors d'échéances de proximité, il n'existe plus à proprement parler de fief, étant donné que les enjeux particularistes locaux prennent alors le pas sur les étiquettes politiques. Sinon, existe-t-il vraiment des fiefs électoraux au Mali ? Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le seul véritable fief qui puisse exister est Bamako. Pour quelles raisons ? Lors des dernières législatives de 2007, le district de Bamako correspond au secteur du territoire où l'Adema-Pasj n'a pas gagné le premier tour sans avoir fait d'alliances. On en a pour preuve ses faibles scores dans la Commune II (12,87 %) ou dans la Commune III (14,12 %). Pour le reste, l'Adema-Pasj a remporté les scrutins en faisant des coalitions, dans la Commune I (17,74 %), la Commune V (32,43 %) et la Commune VI (20,14 %)⁴¹⁵. Nous n'avons pas évoqué la Commune IV dans laquelle l'alliance de l'Adema-Pasj a fait un score très faible (5,49 %). Devant cet état de fait, les ténors de l'Adema-Pasj ont décidé de retirer leur postulant pour soutenir la candidature⁴¹⁶ d'Ibrahim Boubacar Keita, président du RPM, au second tour des législatives. Rappelons que les élections législatives de 2007 en Commune IV avaient une particularité : c'est dans cette seule commune qu'Ibrahim Boubacar Keita était resté incontournable. Selon les informations que nous avons récoltées, la Commune IV semble conforme à l'idée de « fief » électoral, dans le sens où « l'on sait que c'est à Sébénikoro⁴¹⁷ qu'Ibrahim Boubacar Keita habite, et que c'est à Hamdallaye⁴¹⁸ qu'il a passé son enfance. En raison du voisinage qui le liait à la population de Sébénikoro, cette dernière était prête à tout pour lui »⁴¹⁹. Pour Ibrahim Boubacar Keita, sa réélection en Commune IV a été tout de même difficile, et ce même si son passé politique joue encore beaucoup pour son statut d'homme politique à part.

⁴¹³ À l'échelle des cercles, les résultats des trois élections de 1992 (référendum, présidentielles et législatives) ont été le théâtre d'un raz de marée de l'Adema-Pasj où l'on constate que très peu de circonscriptions électorales dépendent d'autres partis politiques.

⁴¹⁴ Ce type de fief pourrait être appelé le « fief partisan ». Considérons que ce concept n'est qu'une supposition, il doit être étayé pour être validé.

⁴¹⁵ Toutes les sources chiffrées proviennent des procès verbaux de centralisation des résultats fait par la Commission Nationale de Centralisation après chaque scrutin.

⁴¹⁶ TAKIOU C. (2007), « Second tour des législatives en Commune IV, l'Adema-Pasj décide de soutenir IBK », *Le Républicain*, 13 juillet, p. 4.

⁴¹⁷ Quartier périphérique de Bamako.

⁴¹⁸ Quartier voisin de Sébénikoro.

⁴¹⁹ TOURÉ M. (2008), « Entre IBK et la population de Sébénikoro : la rupture est-elle consommée ? », *Le Soir de Bamako*, le 13 mai.

Dans une autre perspective, le concept de « fief » semble se corrélérer aussi avec le clivage qui existe entre le centre et les périphéries. Si nous nous concentrons sur l'espace social, cette affirmation de clivage peut être effective, également, au sein même d'un parti politique. On pourrait même affirmer que la notion de fief s'exerce exclusivement en ville, au contraire du régionalisme qui, lui, fait partie intégrante du paysage politique dans les périphéries.

2/ Une autonomisation du vote par le régionalisme

Le concept de régionalisme renvoie à trois notions : le « super tribalisme », « l'ethnicité artificielle » et les limites territoriales. Le super tribalisme traduit une réalité de séparation de groupes sociaux. « Plus un groupe est distant, à la fois socialement et géographiquement, d'un autre groupe, plus grande aussi sera la tendance de chacun de considérer l'autre comme catégorie indifférenciée et à lui coller une étiquette générale »⁴²⁰. L'appartenance à un groupe ethnolinguistique classe l'individu à l'intérieur d'une certaine hiérarchie. Par exemple, il est de bon ton de se moquer des Sanogo, des Minianka, considérés comme de parfaits « broussards », fétichistes, grands buveurs d'alcool de mil, cultivateurs très enracinés, taxés d'ignorance, ils apparaissent comme beaucoup comme les plus retardés des hommes (GALLAIS J., 1962, p. 121). Paradoxalement, ce super tribalisme va être accentué en milieu urbain où les nouveaux arrivants vont prendre pleinement conscience de ces étiquettes ethniques. De la même façon, le « **supertribalisme** » constitue déjà une forme « d'ethnicité artificielle ». Le discours sur l'identité est un gommage de la réalité en formalisant un groupe au risque de l'enfermer en catégorie trop réductrice.

⁴²⁰ MITCHELL, J. C. (1956).

À l'instar du groupe Baule dans le sud-ouest forestier ivoirien (sur les marges du Parc national de Taï), les « **limites territoriales** » sont, également, génératrices du sentiment de régionalisme mais remettent en cause le concept « d'ethnicité ». Selon Lesourd M. (1989, p. 80) « l'ouverture de la société baule⁴²¹ sur les espaces extérieurs à son aire géographique traditionnelle ne semble pas se traduire par un renforcement de l'identité ethnique. Au contraire, la migration fait réapparaître les divisions traditionnelles des groupes agrégés autour de lignages constitutifs de l'ethnie baule ». La non-concordance entre l'identité ethnique et son territoire d'appartenance repose sur le fait que le mode d'emploi d'un territoire n'a pas été façonné par le fait colonial mais par les forces sociales produites elles-mêmes au cours de l'histoire. Toujours, on perçoit chez les Baule, un attachement à des communautés géographiquement typées et socialement délimitées (op. cit, 1989, p. 89). Autrement dit, les « **limites territoriales** » ne sont pas bornées, quadrillées ou figées par contre, elles dépendent des interactions régies au niveau micro-social par un ensemble de rôles prescrits qui assurent le maintien de la différence culturelle du territoire.

Avec le succès relatif de la mise en place de la décentralisation au Mali, beaucoup de concitoyens annonçaient nombre de bouleversements spatiaux : conflits ethniques, éclatement de l'unité nationale et une résurgence de conflits identitaires (KASSIBO B., 1997). Comme les frontières nationales, « les divisions administratives viennent couper les territoires des tribus aussi bien que les domaines linguistiques. Leur existence même a fini par créer entre les indigènes des attaches d'une espèce différente »⁴²². En découpant le territoire, l'objectif fixé était de créer de nouvelles entités pour effacer l'identité territoriale dominante.

⁴²¹ Les traditions d'origine baule font référence, pour le XVIIIe siècle, à un espace plus restreint et culturellement hétérogène : celui qu'occupèrent les migrants conduits par les Asabu de la reine Abla Pokou, personnage à la fois historique et légende, à qui la tradition orale impute la fondation du groupe communautaire à une époque assez mal précisée (entre 1730 et 1760). Un espace réticulé mettait en relation plusieurs zones de peuplement se réclamant d'une même origine et des mêmes institutions politiques (au centre de la république de la Côte d'Ivoire actuelle). Progressivement et à partir du XIXe siècle, la structure en réseau du peuplement baule s'élargissait par la dispersion de ces groupes et l'installation de leur domination politique et linguistique et sur les marches forestières de l'Ouest et surtout de l'Est. L'expansion baule s'est faite pour des motifs divers : recherche de terres à cultiver ou de terrains de chasse, des mines d'or à exploiter ou des points-relais sur les routes commerciales (de la côte au nord du pays baule en passant par la forêt de l'Ouest). Actuellement, l'identité baule est le produit de ses configurations précoloniales que la colonisation a sans nul doute renforcé. On considère aujourd'hui comme étant le « pays baule » une vaste région de 32 000 km². Les Baule sont environ 1 400 000 dont au moins un tiers résident en permanence en dehors du territoire national (soit 18 % de la population ivoirienne). Source : CHAUX J.-P., « Baoulé », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 7 juillet 2012. URL : <http://www.universalis-edu.com.ezproxy.unr-runn.fr/encyclopedie/baoule/>

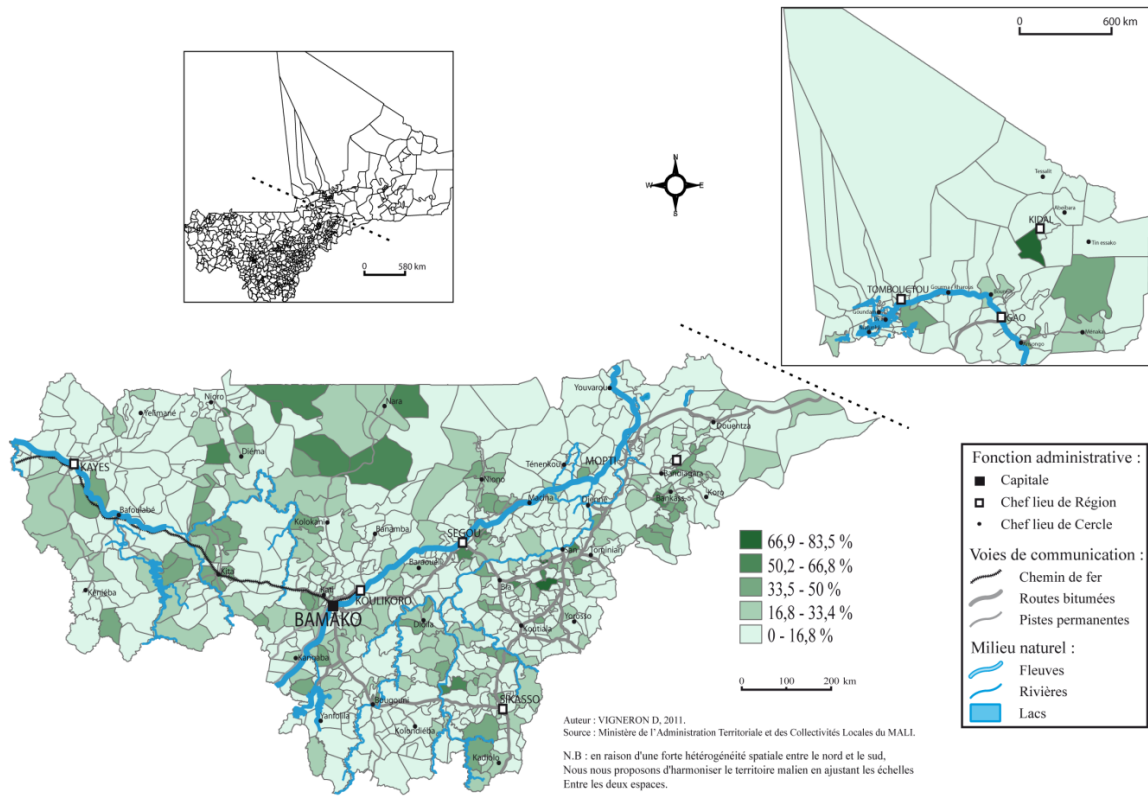
⁴²² Biebuyck, D. & Douglas M. (1961), *Congo Tribes and Parties*, Londres: Royal Anthropological Institute.

On assiste aujourd'hui à une refondation des identités locales faisant de l'adhésion au chef-lieu de l'entité le point d'orgue de la refonte identitaire. Également, il sert de lieu où s'expriment avec force les rapports de pouvoir entre les différentes composantes de la société locales (notables, élus, autorités religieuses). Pour Stéphanie Lima (2008), le cercle de Kita, espace gravitant dans le champ d'attraction de la capitale nationale, pose la question de l'appropriation de ces nouveaux territoires politiques. Le chef-lieu du cercle Kita, après la réforme décentralisatrice, souhaitait élargir son territoire en intégrant des villages périphériques comme des quartiers. De l'autre côté, les habitants de ces villages ont tenté de bloquer leur intégration au tissu urbain kitois. Deux communes, l'une Kita-Nord et l'autre, Kita-Ouest, reflètent cette situation (cf carte n°23). Assurément, leur toponyme préfigure une absence de consensus pour trouver un nom explicite et localisant. Ceci reflète réellement la difficulté pour des communes périurbaines de s'affirmer territorialement. Il se peut que, dans certains cas, cette recherche identitaire se matérialise sous le terme de régionalisme comme pour révéler, à l'échelon local, une forme de résistance vis-à-vis des centres urbains, qu'ils soient intermédiaires ou nationaux. Les communes contiguës à la ville de Kita reproduisent cette désapprobation avec un vote important pour le parti d'Ibrahim Boubacar Keita, le RPM.

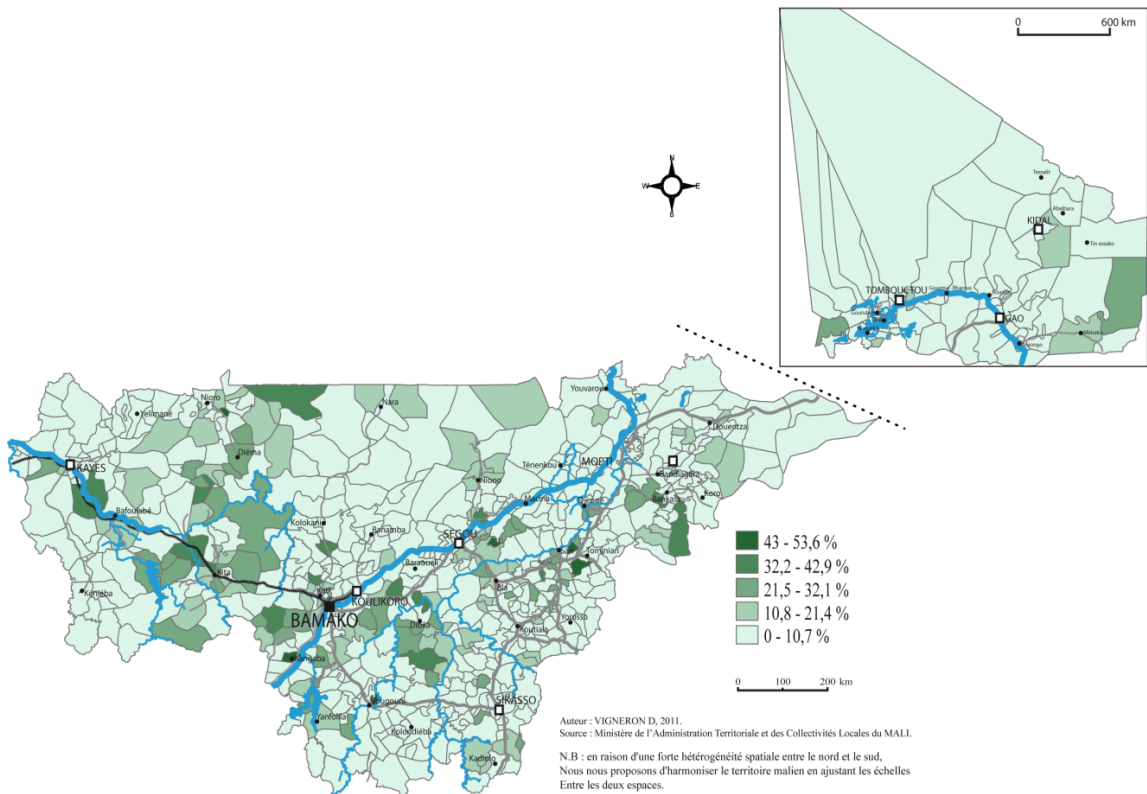
Avec le succès relatif de la mise en place de la décentralisation au Mali, beaucoup de concitoyens annonçaient nombre de bouleversements spatiaux : conflits ethniques, éclatement de l'unité nationale et une résurgence de conflits identitaires (KASSIBO B., 1997). Comme les frontières nationales, « les divisions administratives viennent couper les territoires des tribus aussi bien que les domaines linguistiques... Leur existence même a fini par créer entre les indigènes des attaches d'une espèce différente »⁴²³. En découpant le territoire, l'objectif fixé était de créer de nouvelles entités pour effacer l'identité territoriale dominante.

⁴²³ BIEBUYCK, D. & DOUGLAS M. (1961), *Congo Tribes and Parties*, Londres: Royal Anthropological Institute.

Scores du parti RPM aux élections communales du 30 mai 2004

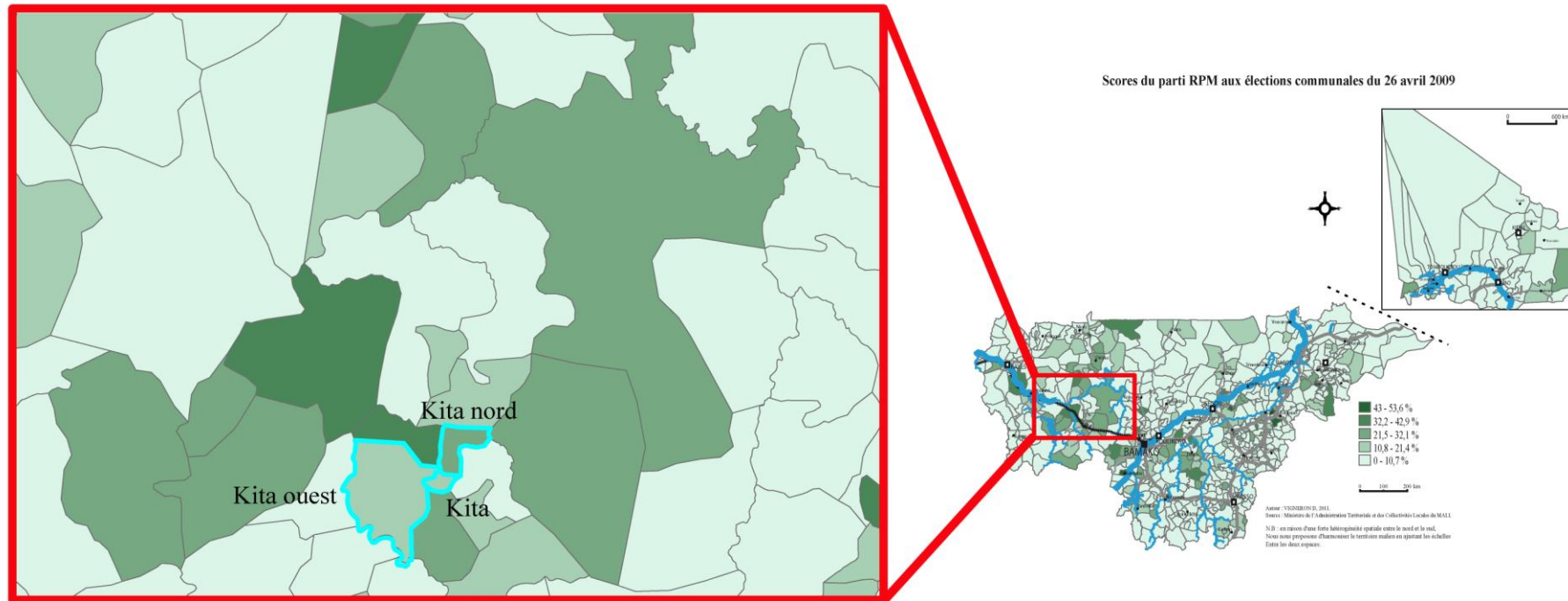


Scores du parti RPM aux élections communales du 26 avril de 2009



Carte 23 : Évolution des résultats du RPM entre 2004 et 2009 à l'échelle communale

Agrandissement des scores du RPM dans le cercle de Kita du 26 avril 2009



Carte 24 : Focus des résultats du RPM dans le cercle de Kita en 2009

Le vote pour le RPM s'est recentré dans le cercle de Kita pour deux raisons. En premier lieu, au cours des élections communales de 2004, le parti des tisserands n'était pas véritablement établi dans le cercle (cf cartes n°23-24) par rapport à 2009. Il faut préciser qu'historiquement, l'Adema-Pasj était le parti dominant⁴²⁴, presque de manière monopolistique et que pour véritablement s'enraciner, le parti devait s'allier avec un parti y réalisant de bons scores. Pour ce faire, les partisans d'Ibrahim Boubacar Keita se sont associés avec le PARENA (Parti pour la RENaissance Africaine) en 2007 pour les élections législatives dans la circonscription de Kita. L'Adema-Pasj a créé une alliance de circonstance avec l'URD. En définitive, le score a été très serré entre les deux protagonistes mais l'entente Adema-Pasj/URD l'a emporté avec 24,66 % contre 24,04 % pour le rapprochement RPM/PARENA au premier tour. Cet épisode a marqué un succès pour le parti qui en 2009, va profiter d'un vote contestataire par rapport aux dissensions internes qui ont affaibli la suprématie de l'Adema-Pasj en 2008 (voir précédemment), et ce malgré la perte d'une bonne partie de l'équipe dirigeante de la section. Dans un second temps, le vote communautaire (ou régionaliste) est devenu une réalité lorsque l'on regarde de plus près le contexte socio-économique du cercle.

3/ Un régionalisme de contestation

Le contexte de paupérisation grandissant et des affaires de gabegie politique relayées par les médias sont à l'origine des émeutes dans la ville de Kita le 15 juillet 2009. Autrefois bassin arachidier prospère du Mali, le cercle de Kita a connu une transformation de son économie de production vivrière en culture productiviste cotonnière stakhanoviste. Après une période de transition, la plupart des agriculteurs ont abandonné l'ancienne culture arachidière au profit de la nouvelle production cotonnière. Rapidement, le tissu social s'est révélé trop dépendant de cette nouvelle culture. La ville de Kita a bénéficié de la construction d'une huilerie. Avec la chute des cours du coton, la zone a subi les contrecoups d'une croissance trop rapide : le chômage, la pauvreté et la baisse de la fréquence des trains entre Bamako et Kayes, qui permettait la commercialisation de la production⁴²⁵. Cet ensemble de conséquences négatives a permis le développement d'un ressentiment envers les hommes politiques, accusés de ne pas avoir su élaborer une politique de sortie de crise.

⁴²⁴ L'Adema-Pasj était majoritaire dans 27 des 32 communes que compte le cercle aux scrutins communaux de 1999 contre 4 pour le PARENA et un indépendant. Source : MATCL, 1999.

⁴²⁵ FAINKÉ F. (2009), « Émeutes à Kita : l'autopsie d'une crise profonde », *Le Républicain*, le 21 juillet, accessible à l'URL : <http://djaladjomathematiques.blogspot.fr/2009/07/emeutes-kita-lautopsie-dune-crise.html>

De plus, quelques jours après les émeutes du 15 juillet, le maire a été arrêté et accusé d'avoir participé à la destruction d'un bien public. Il a été relâché peu de temps après⁴²⁶. Tout juste élu en juillet 2009, le maire URD⁴²⁷ de Kita est très critiqué, à ce moment-là, par les Kitois. Deux années plus tard, la mairie de la capitale de l'arachide ne s'est pas acquittée de ses factures d'eau et d'électricité⁴²⁸. En 2011, le maire a été entendu dans le cadre d'une enquête judiciaire pour malversations financières auprès des juges du pôle économique de Kayes. Au-delà des actes de gabegie, la tension entre l'élu et ses administrés a pour origine des pratiques de harcèlement auprès des populations. Il est en particulier accusé de « grignoter l'espace du cimetière de la commune dans le cadre de la spéculation financière »⁴²⁹, d'avoir transformé un foyer de jeunes en gare routière, de ne pas avoir payé des arriérés de salaires pour les fonctionnaires communaux. Tous ces griefs contribuent au repli identitaire et au renforcement du régionalisme orienté vers le RPM. Ibrahim Boubacar Keita, leader du parti, bien qu'originaire de Koutiala (région de Sikasso), incarne, si l'on peut dire, un « vote malinké ». À l'approche de l'échéance présidentielle de 2012, le caractère national des élections ne signifie que très peu de choses, le véritable enjeu électoral converge sur la personnalisation de son leader, c'est-à-dire que l'échelon géographique est effacé au profit de l'homme politique et son histoire. Incarnation de cet état de fait, Mountaga Tall (CNID) et Housseini Amion Guindo (CoDem) font figure d'exemples intéressants pour compléter notre approche de notre conceptualisation du vote régionaliste.

4/ La CoDem, un vote spatialement hybride

La CoDem, parti créé le 24 mai 2009, se distingue comme beaucoup de partis maliens par la figure de son leader, Housseini Amion Guindo. Député élu en 2005 à Sikasso et Dogon d'origine, il a réussi un pari politique très difficile à mettre en œuvre, celui de devenir une force politique importante la première fois que son parti se présente à une échéance électorale. En 2009, suite aux élections communales, le parti à « la quenouille » a réalisé une percée électorale inattendue sur le plan national.

⁴²⁶ FALL B. (2009), « Après les émeutes de Kita : le maire de la ville a été interpellé », *Le Républicain*, le 29 juillet, accessible à l'URL : <http://www.malikounda.com/Societe/Apres-les-emeutes-a-Kita-Le-maire-de-la-ville-interpelle.html>

⁴²⁷ L'URD a fait une alliance avec l'Adema lors des législatives de 2007.

⁴²⁸ WAÏGALO A. (2010), « Kita : la mairie est dans le noir », *Les Échos*, le 11 août, accessible à l'URL : <http://www.afribone.com/spip.php?article27984>

⁴²⁹ SISSOKO I. F. (2011), « Pour corruption et délinquance financière : le maire de Kita convoqué au Pôle économique de Kayes ». ; *L'indicateur du renouveau*, le 26 septembre, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/news/corruption-lutte-contre-la/2011/09/26/article,29192.html>

En l'espace d'un scrutin, elle est devenue la sixième force du pays en termes d'élus territoriaux⁴³⁰. Pourquoi nous intéresser à ce parti particulièrement ? Le président Guindo dit « Poulo »⁴³¹ symbolise à lui seul le rapprochement des concepts du vote régional ou de la notion de fief, car bien qu'étant originaire de Bamba en pays Dogon, il a réussi à devenir une personne ressource incontournable à Sikasso⁴³². Sa progression politique a débuté en 2005 où les caciques RPM de la section de Sikasso sont venus le voir pour se présenter à des législatives anticipées dans le but de remplacer un député décédé peu de temps avant. Il y obtiendra plus de 70 % des suffrages dans la zone électorale la plus densément peuplée du pays. Circonstance intéressante, à la suite de divergences au sein du RPM local, il décide de se présenter en tant que candidat indépendant aux législatives de 2007 pour être élu à la fin du second tour. En ces termes, Sikasso constitue bien, à partir de ce moment-là son fief électoral. Du reste, cet ancrage va être confirmé aux élections communales de 2009 avec la nomination de 21 maires par les conseils communaux à l'échelle nationale. Si Sikasso et son cercle apparaissent comme son fief, le vote dogon correspond à son plébiscite régional (cf carte 25).

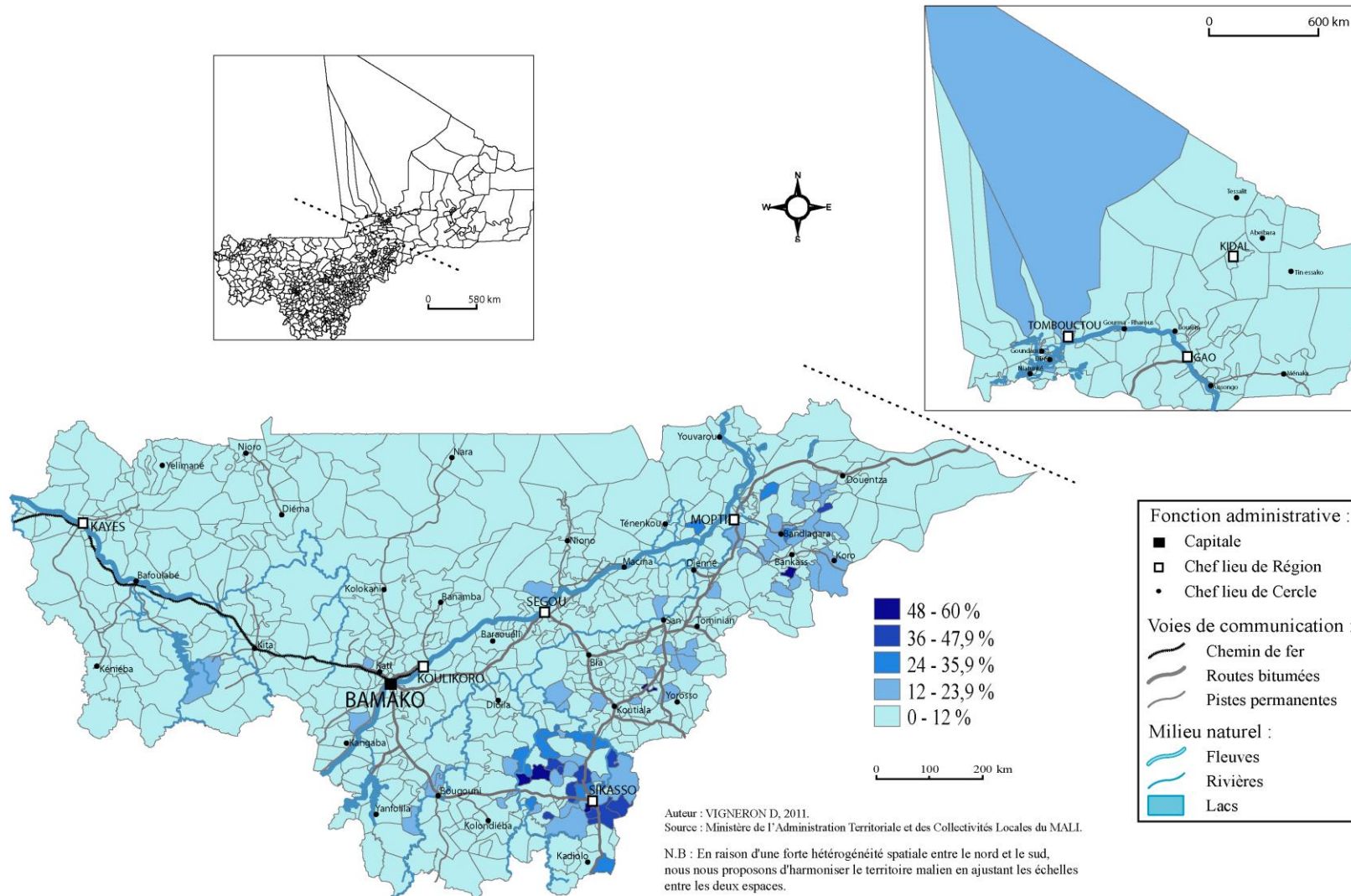
En se reportant à la carte n°25, ceci apparaît très clairement à hauteur de l'aire Bandiagara-Bankass-Koro. Certes on ne peut pas affirmer qu'il s'agit d'un vote identitaire mais le régionalisme est bien matérialisé sur la carte. « L'autonomisation du vote est d'autant moins problématique que les électeurs ne montrent pas d'ancrage idéologique marqué, que leur identité de classe sociale est diffuse et que cette dernière n'est pas remplacée, du moins dans le domaine politique, par des principes de structuration alternatifs (ethnie, religion, etc.) » (ROUBAUD F., 2001, p. 89). F. Roubaud compare les déterminants du vote entre les Européens et les Malgaches ; nous pouvons par ce biais faire le lien avec notre propre analyse. Le vote identitaire dépend beaucoup du choix individuel, facteur essentiel du comportement électoral malien. Les organisations sociales extérieures (partis politiques, congrégations religieuses ou associations ou chefferies traditionnelles) qui, habituellement, sont les relais de sensibilisation, se sont affaiblies avec la pratique trop récurrente de l'achat de conscience. C'est pourquoi le vote régionaliste répond avant tout à une logique d'individuation en fonction de l'environnement politique au contact de l'électeur.

⁴³⁰ 444 élus communaux et 5 députés dont 3 élus en 2007 sous la bannière de l'UDS (Union pour le Développement de Sikasso).

⁴³¹ « Le peul ». Source : MATCL, 2009.

⁴³² Avant d'entrer en politique, il fut opérateur économique dans le secteur de l'éducation. Depuis 2004, il est président du club du stade malien de Sikasso.

Carte 25 : Résultats de la CoDem aux élections communales 2009 à l'échelle communale



La notion de « fief électoral » semble donc mal s'adapter au contexte malien en raison du caractère dual de sa définition. Qu'est-ce qui la caractérise le mieux, une personne ou un parti ? Devant l'absence d'idéologie du système partisan, la seconde explication semble être la plus plausible. Au regard de ce que nous avons constaté, le « fief » est bien un espace, en tout cas au Mali, obéissant aux règles de la localité durant les scrutins communaux pour disparaître lors d'élections nationales. En ce qui concerne les élections législatives, les logiques sont différentes, notamment en termes d'échelle d'analyse, les circonscriptions qui se rapportent aux cercles donnent des résultats électoraux ressemblant à ceux des élections nationales, la notion de « fief partisan » paraît donc recevable. Dans une autre perspective, le concept de « fief » semble se corréler aussi avec le clivage qui existe entre le centre et les périphéries. Cela va sans dire, il dépend beaucoup de la densité électorale et les zones urbaines paraissent être le lieu de recherche prioritaire pour s'y implanter. Mais le concept de régionalisme semble plus adapté aux zones périphériques, où le raccourci souvent trop utilisé de « vote identitaire » prédomine. Des taux d'abstention constamment plus faibles qu'en ville ou des structures alternatives moins influentes qu'en ville encouragent le repli de l'électeur et son autodétermination politique.

CINQUIÈME PARTIE

**« LE MARIGOT CONTRE LE SOTRAMA » : DES DYNAMIQUES TERRITORIALES
ANTITHÉTIQUES**

Nous allons étudier dans cette partie les relations électeurs/entrepreneurs politiques à travers le prisme de situations électorales particulières (contentieux, monopole ou d'alternance) à l'échelon local. Toujours en abordant les effets spatiaux de la réforme de la décentralisation sur territoires d'élections, nous nous proposons d'utiliser tous les outils méthodologiques qu'offre la géographie électorale pour répondre à cette interrogation. Surtout, nous privilégierons l'approche interdisciplinaire pour rendre compte des circonstances propres à chaque espace étudié. Cette partie est centrée sur le jeu d'échelle (principalement le local) et sur le terrain effectué en 2010⁴³³. Les études de cas correspondent à trois situations différentes (monopole, alternance et contentieux) ciblées à partir de l'analyse nationale des données.

Première situation à analyser, Yélimané (au nord du Mali) est un lieu où les enjeux politiques locaux et extérieurs se télescopent. Forte région d'émigration, l'ouverture dont bénéficie cette zone a produit des incidences positives (ou non) sur son développement. Par ce biais, est-ce que les populations locales se sont approprié la décentralisation ? Le contentieux électoral qu'il y a eu des effets sur le développement du cercle de Yélimané ? Quelles en sont les raisons ? Les hiérarchies qui étaient en place ont-elles été remises en question ? En multipliant les acteurs, la décentralisation a-t-elle permis d'accentuer l'immobilisme politique ou non ?

Ces effets de la décentralisation sur la structure sociale peuvent-ils se retrouver dans d'autres endroits au Mali ? À Sikasso, les allégeances politiques locales bénéficiaient des retombées économiques de la production du coton, mais la période des ajustements structurels et la mise en place de la décentralisation ont remis en question la structure locale. La Compagnie Malienne pour le Développement Textile (CMDT), société chargée de gérer la production du coton au Mali, mais très implantée dans la région de Sikasso, a été privatisée. Cet événement a coïncidé avec la création de la CoDem. Dès le départ, ce parti nouvellement implanté a connu des scores électoraux très importants qui ont fait de lui, un des partis les plus importants du pays en 2009. Pour quelles raisons ? Peut-on établir une corrélation entre la privatisation de la CMDT et la reconfiguration du paysage politique du cercle de Sikasso ? La décentralisation a-t-elle joué un rôle ?

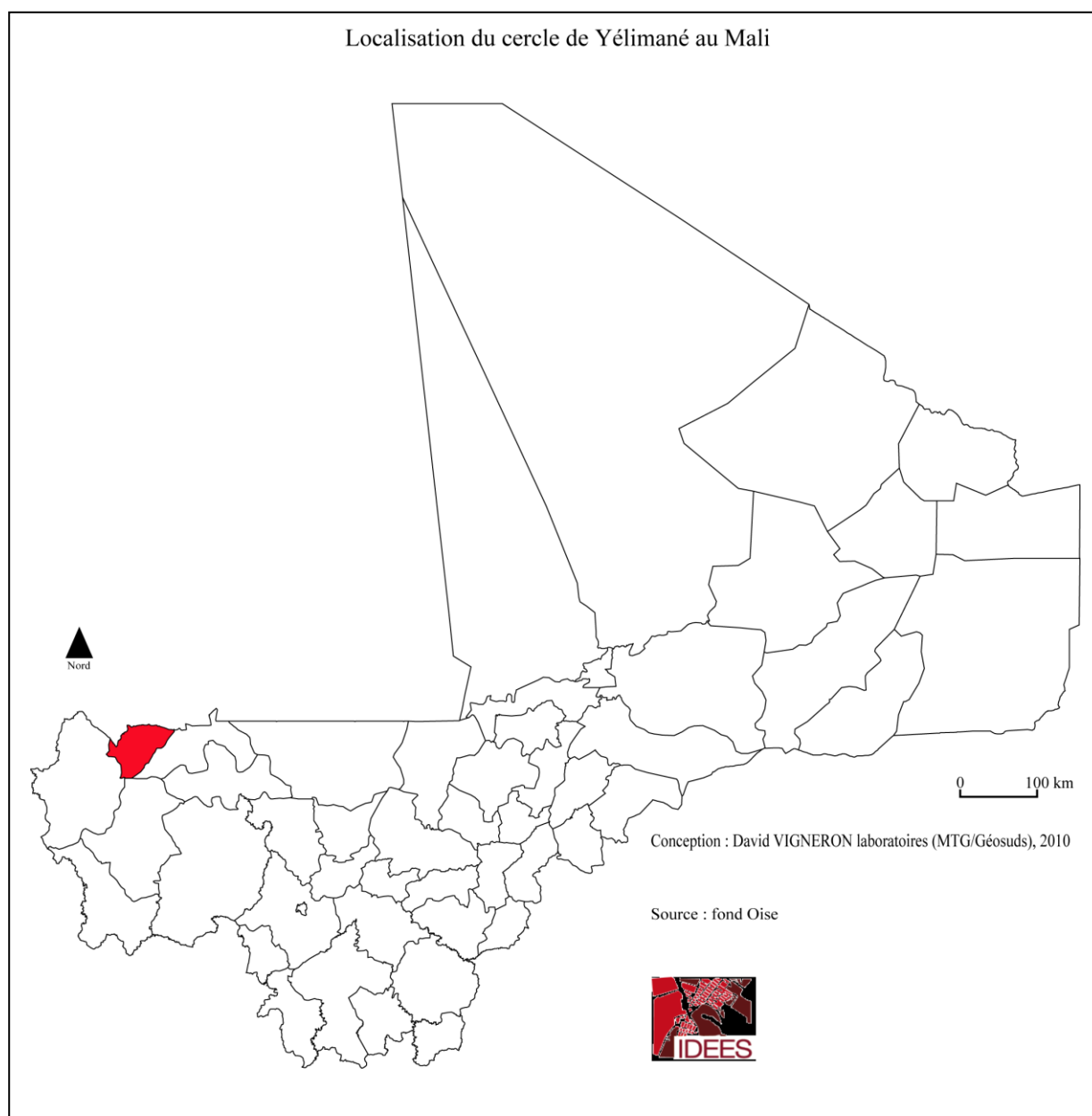
⁴³³ Se référer à l'introduction et la partie étude de terrain.

Dernière analyse, le cercle de Ségou n'est pas un espace où l'alternance entre 2004 et 2009 est généralisée, mais une commune du cercle, Saminé, a retenu notre attention, car une alternance a eu lieu entre le Cnid-FYT, parti historiquement bien implanté dans le cercle et une alliance entre plusieurs partis l'Adema/PASJ-le RPM et la CoDem. Une alliance plutôt contre nature qui reflétait sans doute des dissensions entre les acteurs politiques locaux. Que s'est-il passé ? Pourquoi cette alternance a eu lieu en 2009 ?

CHAPITRE 12 : DÉCENTRALISATION ET PRATIQUES SOCIALES DANS LE CERCLE DE YÉLIMANÉ (MALI), UN RENOUVEAU POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE ?⁴³⁴

L'entrée en vigueur de la décentralisation au Mali, à partir de 1999, en tant que projet de médiation territoriale, se heurte à des particularités locales qui rendent singulière l'analyse des pratiques sociales et de la démocratie participative. Ainsi, le cercle de Yélimané, situé sur la frange de la frontière mauritanienne au nord-ouest du Mali (carte 26), correspond à une zone importante d'émigration.

Carte 26 : Le cercle de Yélimané



⁴³⁴ Pour l'ensemble de cette section se référer à la méthodologie de retranscription des entretiens et l'approche conceptuelle du terrain ainsi que la sous-partie « recherche terrain » dans la partie « Lieux d'étude et méthodologie suivie » en annexe n°1 et à l'annexe n°3 pour voir le référencement des entretiens.

Ce territoire a pour particularité d'être un espace où coexiste une mosaïque plurielle avec des entités ethnico-sociales (Soninkés, Khassonkés, Maures, Peuls et Bambaras) contigües réparties en terroirs morcelés. De cette manière, entre des reconfigurations spatiales venant de l'extérieur, par le biais des réseaux sociaux de la migration, d'une part, et d'un nouveau maillage produit ici, à la fois par les réseaux déconcentrés de l'État et les structures du « tissu civil », d'autre part, le niveau local est au cœur des préoccupations. Assurément, la déconcentration des pouvoirs régaliens de l'État avait pour but d'améliorer la régulation politique dans les périphéries du Mali. Au lieu de cela, le choix d'une participation populaire se télescope avec le rôle non moins prépondérant des expatriés dans la politique locale. « Les domaines d'intervention traditionnels des associations de migrants étant dorénavant placés sous la responsabilité des communes, tout projet de développement doit s'inscrire dans un plan communal de développement »⁴³⁵. Par ce biais, l'action des migrants donne corps au contenu de la politique des communes. Depuis peu, certains considèrent que le cercle de Yélimané est un des théâtres où la décentralisation s'est imposée avant qu'elle ne soit entérinée légalement. À ce propos, le maire de la commune de Guidimé⁴³⁶, Boubacar Tamboura estime que « sa commune a appliqué l'esprit de la décentralisation avant l'heure »⁴³⁷ grâce à l'ouverture vers l'extérieur dont bénéficie le cercle de Yélimané.

L'espace enfermé⁴³⁸, qui ne l'est plus à partir du moment où il est connecté en réseaux sociospatiaux afin de créer des champs (ou espaces) migratoires (SIMON G., 2002) se développe grâce aux soutiens familiaux (des transferts ou des flux financiers, par exemple). Voilà pourquoi la mobilité internationale exceptionnelle des hommes, initiée au lendemain de l'indépendance (en 1960) a entraîné la constitution d'associations⁴³⁹ de migrants très fortement liée au pouvoir politique. En outre, on voit poindre une nouvelle force, globalement réticulée, qui converge vers un élargissement démocratique de ses prérogatives.

⁴³⁵ GUBERT F. (2009).

⁴³⁶ La commune de Guidimé est la commune dont Yélimané est le chef-lieu. Également, elle a pour particularité d'être la plus grande commune en superficie du cercle.

⁴³⁷ DIA C. A. (2009), « Yélimané et Banamba : le poids économique de la diaspora », *l'Essor*, le 19 septembre, accessible à l'URL : <http://www.soninkara.com/informations/actualites/yelimane-et-banamba-le-poids-economique-de-la-diaspora.html>

⁴³⁸ L'idée d'enfermement spatial s'inspire de la définition de l'enclavement au sens d'un territoire élaborée par plusieurs géographes. Cf THÉRY H. (1992) ou selon MAGRIN G. (2006) : « l'enclavement d'un territoire traduit sa fermeture fonctionnelle, mais aussi l'isolement historique et actuel d'une collectivité, qui pèse sur la valorisation des potentialités existantes et freine les échanges de toute nature ». Il est important de souligner que la région répond nécessairement à cette définition de manière physique ou territoriale mais d'un point de vue de la circulation humaine internationale, elle reste une exception pour son ouverture au Mali.

⁴³⁹ Plus de 400 associations, dont 320 dans la région de Kayes. Source : QUIMINAL C. (2006) ou DAUM C. (1998).

Ces multiples transformations du socle social ont permis de favoriser l'apparition de nouveaux acteurs, nés de la coopération décentralisée⁴⁴⁰, le projet P.A.D.D.Y⁴⁴¹ (Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané), par exemple, dont le statut juridique l'inscrit dans le cadre du jumelage entre Yélimané et Montreuil (93). Concomitamment, d'autres acteurs extérieurs s'entremêlent, parmi lesquels de nombreux projets (ou ONG)⁴⁴², des organismes internationaux (Food and Agriculture Organization, FAO). Par conséquent, la gouvernance locale s'en trouve affaiblie par les trop nombreux projets de développement, comme si l'on considérait que le cercle de Yélimané servait de laboratoire socio-économique pour la mise en place de modes opératoires innovants. En l'occurrence, la plupart des projets de développement en cours et déjà mis en place voient leur viabilité, sur le long terme, rarement garantie. Le fonctionnement démocratique de cet espace est étroitement attaché aux pratiques de la collectivité et l'échec d'un projet de développement peut trouver son facteur explicatif dans les pratiques sociales d'une structure complexe.

Tout ce maelström mérite d'être éclairci. Nous nous proposons, en conséquence, d'axer notre propos autour de la notion principale de participation⁴⁴³ et son implication dans la gestion du territoire en ce sens où la mobilisation des secteurs participatifs (associations, politiques ou économiques) s'est orientée vers l'ouverture des expériences locales après l'avènement de la décentralisation. C'est pourquoi le jeu électoral est devenu le nouvel espace de confrontation en l'absence d'un véritable contre-pouvoir consultatif. Force est de constater qu'à l'échelle de la localité, cet état de fait s'accroît suite à l'incorporation d'un dispositif démocratique axé sur la participation des populations.

⁴⁴⁰ « Au sens français, la coopération décentralisée désigne l'établissement des relations de long terme entre collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes et leurs groupements et étrangères, formalisés par des conventions). [...] La coopération peut prendre des formes diverses : aide au développement, appui institutionnel, coopération transfrontalière ou coopération interrégionale ». Source : Guide de la coopération décentralisée, 2^e édition, ministère des Affaires étrangères (MAE), DCID, DAEC/L/CNCD, La Documentation Française, 2006, 178 p.

⁴⁴¹ « Ce programme, lancé en 1986, apporte un appui dans l'aménagement du territoire du cercle et contribue au développement des structures décentralisées ». Pour plus d'informations, se référer au site du PADDY : http://www.montreuil93.net/old_/1-8851-Detail-d-un-article-de-l-espace-Bienvenue-a-Montreuil.php?IdArticle=159&Affiche=160

⁴⁴² Organisations non gouvernementales.

⁴⁴³ La démocratie participative a trait au concept de « participation » évoqué par Claude Lefort. En effet, « les conditions d'une vie démocratique ne seraient pas remplies si les individus ne faisaient pas usage de leurs droits, c'est-à-dire s'il n'y avait pas de participation effective aux décisions et aux tâches. Le concept de participation donne sa traduction positive à celui plus ancien de consensus. in LEFORT C. (1966).

Souvent qualifiée de « kit » ou de « prêt-à-porter »⁴⁴⁴, la pratique sociale de la démocratie participative doit correspondre à un ajustement normalisé et avalisé par les bailleurs de fonds. « Étant donné que cet élan démocratique traduit une attente qui s'exprime de plus en plus fortement de la part de la population. Il devient un élément central des dynamiques politiques, économiques et sociales en cours » (RAZAFINDRAKOTO M. et al, 2006, p. 22). « Différents concepts tels que la participation, *l'empowerment*, l'adhésion et l'appropriation (*ownership*) sont dorénavant placés au cœur des programmes de développement, comme des nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté »⁴⁴⁵. L'effectivité de ces politiques paraît bien illusoire sachant que la plupart des États d'Afrique de l'Ouest favorisent la multiplication des territoires pour permettre des transferts de compétences cohérents. Par la force des choses, la légitimité des élus s'en trouve affaiblie ainsi que l'appropriation de la décentralisation par les populations se ralentit. Utilisées comme révélateur, les élections ont la faculté de laisser la possibilité de discerner des formes de citoyenneté. « Dans une société démocratique, l'élection n'est pas seulement une technique ou un procédé de nomination. On ne peut ignorer qu'elle met en œuvre des forces politiques et des structures sociales complexes. À titre d'exemple, la démocratie locale peut être purement formelle et ne pas permettre un choix réel, ce qui est, souvent, le cas dans les sociétés traditionnelles »⁴⁴⁶.

⁴⁴⁴ OTAYEK R. (1999, pp. 5-22.

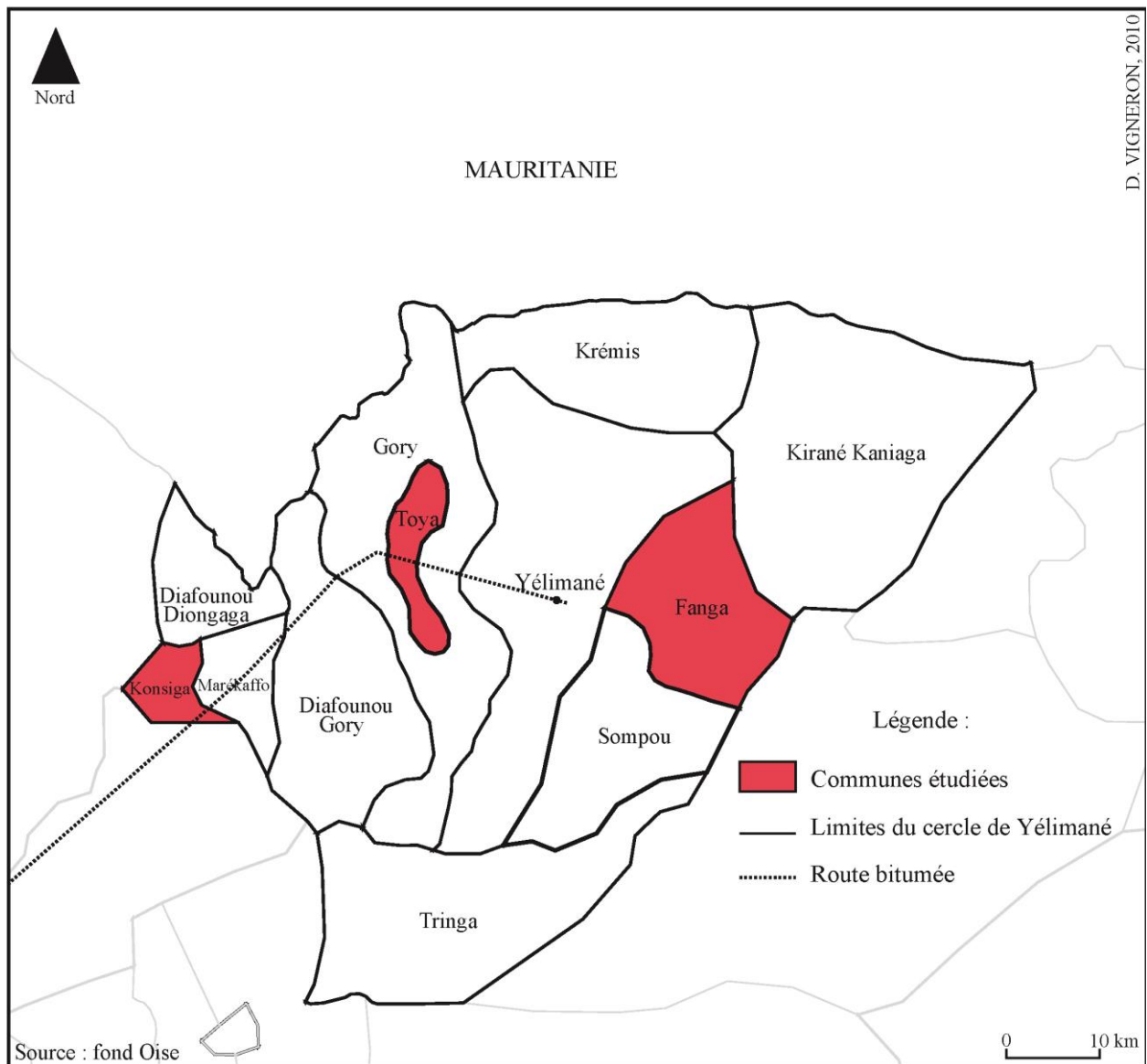
⁴⁴⁵ CLING J.-P. et al. (2003), pp. 21-40.

⁴⁴⁶ ROIG C. (1966), pp. 445-471.

1/ Le cercle de Yélimané, des effets de contexte sur fond de contentieux électoraux

Les élections communales du 26 avril 2009 ont donné lieu dans les localités du cercle à des contentieux postélectoraux dont certains ont abouti à une remise en question du scrutin. C'est le cas des communes de Toya, Konsiga, Fanga sur lesquelles nous avons effectué notre étude de terrain entre le 22 et le 25 février 2010 (carte 27).

Le cercle de Yélimané et les communes d'études



Carte 27 : Les communes étudiées dans le cercle de Yélimané en 2010

Il s'agit d'une concurrence entre les deux principales forces politiques du pays (l'Adema et l'URD)⁴⁴⁷. Pour faire barrage à l'URD, l'Adema s'est alliée avec l'US-RDA, le RPM et le Parena⁴⁴⁸ dans une coalition de manière à s'assurer la victoire au scrutin. Immanquablement, la coalition a remporté le vote dans 10 des 12 communes du cercle, mais l'URD a déposé des recours auprès de la Cour constitutionnelle pour vice de forme. De cette façon, le requérant, l'URD, a réussi à obtenir une inversion de majorité dans les communes de Fanga, de Konsiga et de Toya tandis qu'à Guidimé⁴⁴⁹, le scrutin a été annulé. Des voix se sont élevées, faisant fi de la partialité de l'administration, et ce jusqu'à rejeter la faute sur le ministre en charge de l'administration et des collectivités territoriales (MATCL) lui-même :

Encadré 9 : Extrait d'un article sur les contentieux électoraux à Yélimané⁴⁵⁰

« L'état de la contestation et du désaveu populaires se resserre autour du ministre de l'Administration Territoriale. Outre la Commune de Dougouwolowila et bien d'autres localités du pays, les stigmates d'une autre de ses ingérences partisans viennent de faire leur apparition dans le Cercle de Yélimané. Une vive protestation massive se prépare pour affronter les déboires administratifs de monsieur le ministre, qui, en dépit de l'imminence d'une tension sociale, n'en a cure et dit à qui veut l'entendre qu'il en adosse l'entière responsabilité. »

Jusque-là, seule la commune de Toya a vu une délégation spéciale⁴⁵¹ s'installer en attendant de nouvelles élections partielles. Pour l'instant, la situation politique reste floue tant que des résultats définitifs ne seront pas proclamés. Néanmoins, il faut voir que ces blocages découlent de spécificités sociodémographiques que nous allons désormais clarifier.

⁴⁴⁷ L'Alliance pour la Démocratie au Mali et l'Union pour la République et la Démocratie.

⁴⁴⁸ L'Union Soudanaise-Rassemblement démocratique africain, ancien parti unique, Le Rassemblement pour le Mali et le Parti pour la Renaissance africaine.

⁴⁴⁹ À Guidimé, les résultats définitifs entérinés par le MATCL ont donné le dénouement suivant : l'URD 10 conseillers municipaux, l'Adema 9, l'US-RDA 2 et la liste RPM/Parena 2. Il faut préciser également qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la proportionnalité.

⁴⁵⁰ KEÏTA A. (2009), « Contentieux électoraux sur fond de vives tensions sociales : Quand Yélimané, brûle Kafougouna assume », *L'Aurore*, accessible à l'URL : <http://sports.maliweb.net/category.php?NID=52608>

⁴⁵¹ Suite à un projet de décret en date du 3 février 2010, une formation de transition a été nommée par le conseil des ministres pour remplacer l'équipe élue. In DAOU M. (2010), « Mairie de la Commune IV, de Yélimané et de Bourem, des délégations spéciales », *L'indicateur*, le 5 février, accessible à l'URL : http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idnouvelle=24475

Le cercle de Yélimané d'une superficie de 5750 km² est composé de 11 communes rurales et une commune urbaine (Guidimé) ; sur les 92 villages que compte le cercle, la population totale est évaluée 168 820 habitants en 2007 selon les estimations du BECIS⁴⁵² dont 2928 à Yélimané-ville⁴⁵³.

Majoritairement soninkés⁴⁵⁴, les différentes communautés, tant sociales qu'ethnolinguistiques, du cercle cohabitent sous forme d'associations d'activités agricoles sédentaires (maraîchages, cultures pluviales et de la culture céréalière) avec une économie pastorale (tableau 7).

Tableau 7 : Les données sociodémographiques du cercle de Yélimané⁴⁵⁵

Communes	Population	Nombre de villages	Ethnies			
			Soninkés	Bambara	Peuls	Maures
Diongaga	13 800	8	x		x	x
Gory	11 365	10	x	x	x	x
Guidimé	32 935	21	x		x	x
Fanga	7 190	4	x			
Kirané Kaniaga	28 760	11	x			x
Konsiga	4 870	3	x		x	
Krémis	10 785	5	x		x	
Marekaffo	4 870	3	x			
Soumpou	4 175	5	x			
Diafounou Gory	19 485	14	x		x	
Toya	11 715	4	x			
Tringa	12 870	4	x			
Total	162 820	92				

Inégalement réparties⁴⁵⁶, les concentrations humaines se polarisent le long de l'axe routier Kayes-Yélimané.

⁴⁵² Bureau BECIS (2008), *Schéma régional d'aménagement du territoire de la région de Kayes (SRAT-Kayes)*, Rapport provisoire, Août-Septembre, 301 p. À titre indicatif, on compte dans les communes étudiées environ 8631 habitants à Toya, 6776 à Fanga. Les chiffres pour les autres communes étudiées moins peuplées ne sont pas accessibles.

⁴⁵³ Selon l'Annuaire statistique du Mali de 2002, Bamako, DNSI, oct. 2003, 148p.

⁴⁵⁴ « Les Soninkés se caractérisent par leur marginalisation relative dans les espaces nationaux et leurs positions secondaires par rapport aux groupes sociaux et ethnolinguistiques dominants. Néanmoins, depuis un peu plus d'une décennie, il y a un processus visible d'intégration dans les espaces sociopolitiques et économiques respectifs qui s'exprime à travers la conquête de positions politiques au sein du bloc hégémonique. In M. Timéra, *Les Soninkés en France*, Paris : Karthala, 1996, 244 p.

⁴⁵⁵ USAID, *Plan de sécurité alimentaire du cercle de Yélimané (2007-2011)*, CSA-PROMISAM, Bamako, décembre 2006, 15 p.

⁴⁵⁶ Le cercle de Yélimané a une densité moyenne de 25 habitants/km².

Par ailleurs, comparativement à d'autres régions du Sahel, les communes les plus densément peuplées (Diongaga, Diafounou Gory, Kirané Kaniaga et Gory) se singularisent par une densité de 30 habitants/km² et des bourgs de plus de 4 000 citoyens. Longue de 141 kilomètres, la route entre Kayes et Yélimané a été perçue comme une bénédiction par les populations, puisque : « La construction de cet axe en 2002 a été une bouffée d'oxygène pour les ressortissants du cercle de Yélimané. Elle a fait prospérer les activités commerciales et les transports humains. La distance entre Kayes et Yélimané était parcourue en un temps record⁴⁵⁷ par les usagers »⁴⁵⁸.

En termes d'équipement sanitaire et socio-éducatif, l'ensemble des communes du cercle possèdent au moins un CSCOM (Centre de Santé Communautaire) dont trois pour la seule commune dite de Kirané Kaniaga. En revanche, seulement trois communes disposent de structures éducatives dites « formelles » (Guidimé, Gory et Kirané Kaniaga) selon l'USAID⁴⁵⁹. En réalité et conformément à nos propres observations dans les villages étudiés⁴⁶⁰, quasiment tous les villages possèdent une structure d'éducation religieuse (une médersa) sans pour autant disposer des locaux suffisants (un bâtiment en banco ou une salle de classe trop étroite). Si l'enclavement et le manque d'infrastructures adaptées aux besoins de sa population semblent être ce qui caractérise le cercle de Yélimané du point de vue de la « fonctionnalité du territoire »⁴⁶¹, cet espace est principalement façonné par des pratiques sociales vécues.

Dans le système « traditionnel » soninké⁴⁶² de gestion de l'espace, le contrôle des terres appartenait à la famille du premier occupant. Cette famille pouvait autoriser la répartition et l'exploitation des terres collectives. Autrefois, les Soninkés achetaient des vaches, souvent en petit nombre, et les confiaient aux éleveurs peuls pour le pâturage et l'entretien. En échange, ces « employés » recevaient, généralement, du mil.⁴⁶³

⁴⁵⁷ Environ 2 h 30.

⁴⁵⁸ SIDIBÉ A. (2008), « Route Kayes/Yélimané, un mouiroir pour les usagers », *Les Échos*, le 28 mars, accessible à l'URL : http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idNouvelle=16798

⁴⁵⁹ USAID, *Plan de sécurité alimentaire*, art.cit.

⁴⁶⁰ 12 villages au total dans les communes de Konsiga, Toya et Fanga.

⁴⁶¹ RETAILLÉ D. (1998), pp. 71-82.

⁴⁶² Avec une représentativité non négligeable dans les villages, on a considéré qu'il fallait se référer à la communauté soninké pour évoquer l'organisation spatiale de la division du travail.

⁴⁶³ CAVIOLLELA R. (2010).

De nos jours, l'organisation des systèmes agropastoraux est préservée, mais on fait appel, de plus en plus, à du personnel saisonnier⁴⁶⁴ pour combler le vide laissé par les expatriés. Soulignons que l'impact de la colonisation a été faible sur les relations de complémentarité socio-économique et de spécialisation « ethnique » (agriculteurs soninkés, éleveurs peuls). Au bout du compte, ces sociabilités se retrouvent-elles sur le plan politique ? À supposer que les populations s'approprient les notions importées de développement local ou d'intérêt général, quelle sera, dans ce cas, l'utilité de la mise en place de la décentralisation ?

2/ Des hiérarchies mises à mal par les élections

Projet de régulation ou de médiation territoriale, la décentralisation a émergé dans la continuité du processus de démocratisation mis en place à partir de 1992. Au départ, le but à atteindre était de rationaliser le territoire malien, en l'occurrence, le doter d'une structure composite figée dans l'espace avec un processus de transfert des prérogatives de l'État vers les périphéries. Au lieu de cela, on s'aperçoit qu'elle a créé une solidarité inversée, à savoir que, désormais, les initiatives publiques appartiennent aux acteurs locaux. Cette translation laisse la place au développement local⁴⁶⁵ qui active de nouveaux réflexes sociaux. En prenant l'exemple des États d'Afrique de l'Ouest, Giorgio Blundo⁴⁶⁶ parle de « participation factionnelle » pour caractériser une situation de confiscation du pouvoir par la faction dominante⁴⁶⁷. Et c'est bien ce qu'il s'est passé dans le cercle de Yélimané lors des élections communales de 2009, où une frange majoritaire de l'Adema s'est associée avec l'US-RDA, le RPM et le Parena pour faire barrage à l'URD, sur fond de jeux d'alliance et de conflits entre communautés d'appartenance.

⁴⁶⁴ En général, les employés saisonniers sont embauchés pour les travaux agricoles. Pour un complément d'information, se référer à FOFANA H. B. (2010), « Commune rurale de Diongaga : les saisonniers en colère », *Le Républicain*, le 16 août, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=64104&intr=>

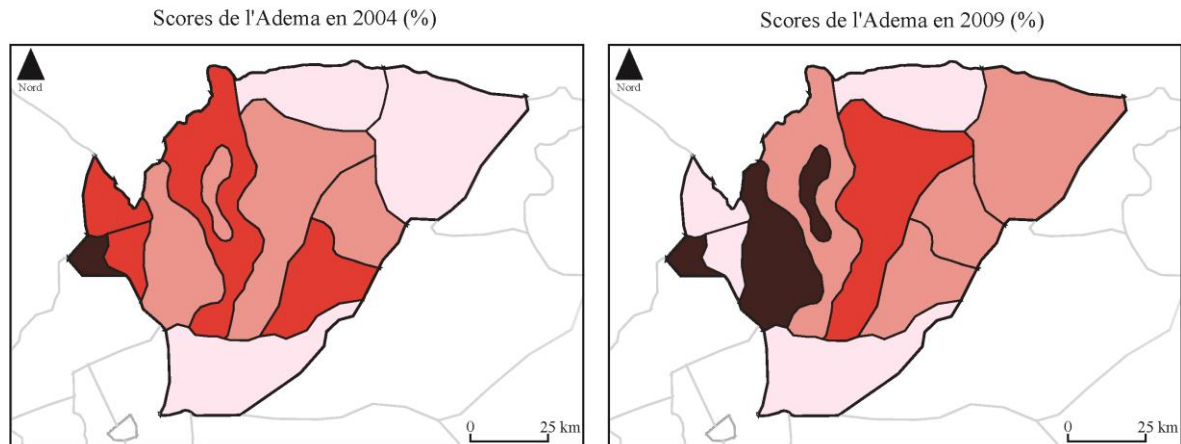
⁴⁶⁵ « Une synergie au sein d'un périmètre pertinent, puisque déterminé par les acteurs locaux selon une démarche ascendante ». Source : BUSSI M. (2001). Ainsi, Jean-Pierre Jacob oppose la décentralisation comme objet politique au développement local comme une pratique sociale. (1998, pp. 119-137).

⁴⁶⁶ BLUNDO G. (1998).

⁴⁶⁷ JACOB J.-P., (1998).

Carte 28 : Évolution des résultats pour l'Adema/Pasj dans le cercle de Yélimané

Résultats des élections communales



Conception : David VIGNERON laboratoires (MTG/Géosuds), 2010

Source : MATCL Mali

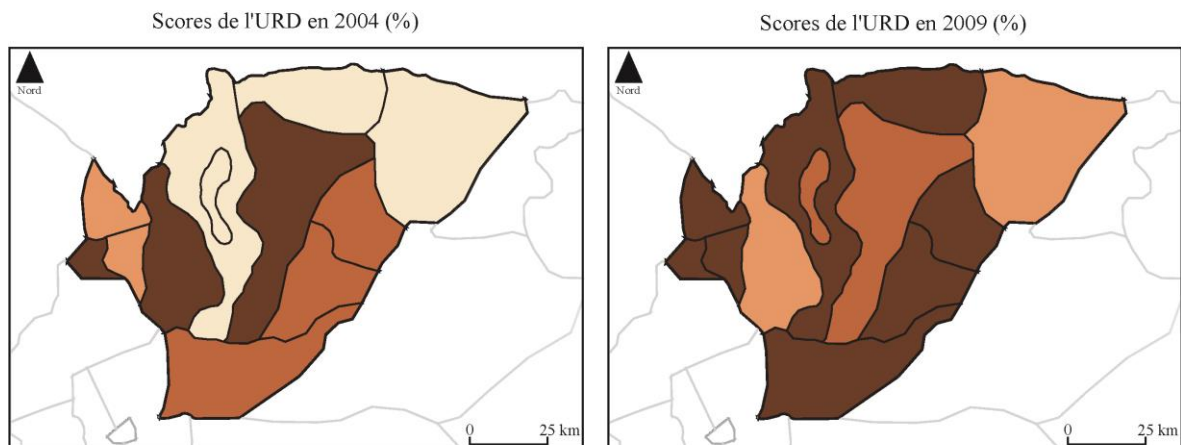


Légende :



Carte 29 : Évolution des résultats pour l'URD dans le cercle de Yélimané

Résultats des élections communales

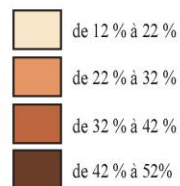


Conception : David VIGNERON laboratoires (MTG/Géosuds), 2010

Source : MATCL Mali



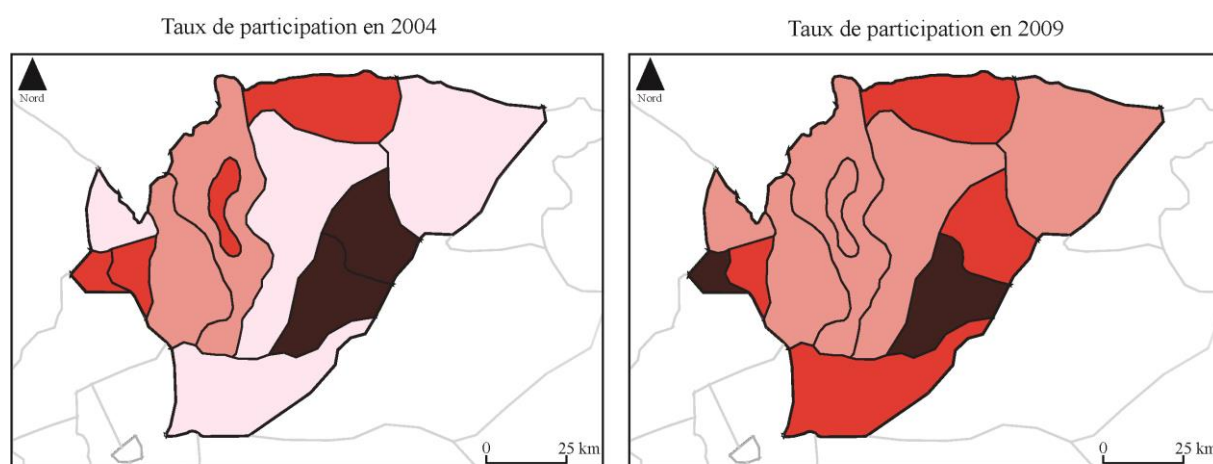
Légende :



En se référant aux cartes 28 et 29, on observe une progression nette de l'URD dans l'ensemble des communes du cercle entre 2004 et 2009⁴⁶⁸. De cette manière, le parti de Soumaïla Cissé⁴⁶⁹ confirme l'embellie⁴⁷⁰ de ses résultats pour neuf d'entre elles. Autrement, l'Adema présente un bilan de ses résultats plus nuancé, à savoir un nombre de reculs, de stagnations et de progressions équivalents⁴⁷¹. Toutefois, le bilan électoral de ce parti ne dégage aucune logique spatiale, tant les changements sont hétérogènes sur l'ensemble du cercle. Les deux adversaires connaissent donc des trajectoires peu semblables. Dans ces conditions, comment peut-on interpréter ce bilan du scrutin ?

Carte 30 : L'évolution des taux de participation entre 2004 et 2009

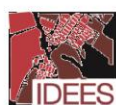
Résultats des élections communales



Conception : David VIGNERON laboratoires (MTG/Géosuds), 2010

Légende :

Source : fond Oise



⁴⁶⁸ La rivalité de l'URD et de l'Adema éclipse l'influence des autres partis (le RPM, le Parena et l'US-URDA) se résumant souvent à une passe d'armes entre les différentes équipes municipales.

⁴⁶⁹ L'ancien Président de l'Union Économique et Monétaire ouest-africaine (UEMOA).

⁴⁷⁰ Dans deux communes en particulier, Toya et Krémis.

⁴⁷¹ 4 communes connaissent une stagnation des résultats, 4 communes progressent et 4 autres régressent.

Les votants désertent de plus en plus l'isoloir⁴⁷² étant donné que « les élections passées ont démontré la perte de confiance de la population envers les politiciens maliens engagés dans des luttes partisans et fratricides, ce qui se traduit par un très fort taux d'abstention croissant au fil des élections successives »⁴⁷³.

Les chercheurs escamotent quelque peu les pratiques sociales dans l'analyse des comportements électoraux. À titre d'exemple, l'identité d'un électeur n'est pas forcément prédictive de son expérience ou de ses projets. Lorsque l'on se penche sur la carte 30, la logique qui tendrait à voir un effritement progressif de l'électorat est inversée en passant de 49 % de votants en 2004 à 51 % en 2009⁴⁷⁴. Certes, l'accroissement des taux de participation est mineur, néanmoins, il confirme une tendance à un ancrage graduel du fait démocratique en période de consultations locales, réaffirmant la thèse communément admise d'une défiance de l'électorat envers les élites politiques. Inversement, les taux de participation⁴⁷⁵ fléchissent au moment des élections présidentielles et législatives. Si nous affinons notre propos sur la carte 30, le paysage participatif est bien plus uniforme en 2009 qu'en 2004. Seules les communes de Toya et de Fanga ont connu une baisse des taux de participation. Singulièrement, elles correspondent aux municipalités frondeuses que nous avons étudiées, en raison des contentieux électoraux entre l'URD et l'Adema. Cette évolution circonstancielle confirme-t-elle bien une correction positive des pratiques citoyennes⁴⁷⁶ dans le cercle ? « Maintenant, la démocratie est mieux comprise. Avant, on la voyait comme une nouvelle forme de concurrence »⁴⁷⁷. L'apparition de la démocratie a entraîné l'émergence de nouveaux acteurs issus du pouvoir légal accentuant dorénavant toutes les formes de compétitions.

⁴⁷² « Il y a une réelle désaffection pour la société politique partisane : taux d'abstention record, sentiments que les hommes politiques post-transitions ont les mêmes travers que les précédents, aspects clientélistes de la campagne (concerts, spectacles, cadeaux)... » Source : THIRIOT C. (2002).

⁴⁷³ KASSIBO B. (2007).

⁴⁷⁴ Ces taux sont pondérés par nos propres calculs à partir des résultats généraux fournis par le Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités territoriales (MATCL) en 2004 et en 2009. En revanche, les taux de participation définitifs présentés juste après les élections communales du 26 avril 2009 diffèrent avec un taux de 46,36 % sur l'ensemble du cercle contre 51 %. L'explication tient peut-être dans le fait que le traitement centralisé des résultats n'a été effectué qu'à l'échelle du cercle sans prendre en considération l'échelle communale afin d'obtenir une meilleure modération des données. Pour approfondir, le site internet « Malikounda » propose un dossier complet des résultats des élections du 26 avril 2009 accessible à l'adresse URL suivante : http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idNouvelle=21570

⁴⁷⁵ En 2007, lors du premier tour des élections présidentielles du 29 avril, le taux de participation était de 36,17 %. Autre exemple, le premier tour des élections législatives du 1^{er} juillet 2007, seul 33 % de l'électorat a voté. Source : résultats définitifs des élections de 2007, MATCL.

⁴⁷⁶ Dont l'élection fait partie. « La citoyenneté manifeste le rattachement à une même communauté politique ». in BOUAMAMA S. et al (2000).

⁴⁷⁷ Entretien avec le chef du village de Tonga dans la commune de Fanga, le 22 février 2010.

« Le vote démocratique heurtait donc la sensibilité des gens, pour plusieurs raisons : plaçant tous les électeurs sur un pied d'égalité (aînés/cadets, hommes/femmes)⁴⁷⁸ il définissait une pratique à l'opposé de la hiérarchie sociale villageoise. De plus, consacrant une majorité, mais aussi, une minorité ayant perdu les élections, il pointait une césure qui, dans les esprits des villageois, s'apparente à une exclusion »⁴⁷⁹. Automatiquement, on passe d'une situation politique duale à un triptyque décisionnel (les pouvoirs légitimes, légaux et étatiques) accentuant ainsi, sur fond de concurrence, le blocage du processus décisionnel pour le développement de la localité. Cette problématique équivoque – s'imposer ou empiler –, directement issue de cette conception unilatérale du pouvoir, risque fort de manquer les processus de métissage ou d'émergence de nouvelles innovations⁴⁸⁰. Concrètement, nous allons tenter de comprendre les implications du jeu politique local. On le verra par la suite, les enjeux de la compétition sont multiples ; d'ordre économique, social, mais aussi et surtout, un ensemble de causalités liées à des rivalités inter partisans très fortes.

⁴⁷⁸ La « séniorité » est synonyme de détention du pouvoir et du savoir. Au niveau du village, les aînés sont les premiers responsables de l'administration des hommes et des biens. Source : BÉRIDOGO B. (2007), « Processus de Décentralisation au Mali et Couches Sociales Marginalisées », *Le bulletin de l'APAD*, n°14, *La décentralisation au Mali : état des lieux* [En ligne], mis en ligne le 26 janvier. URL : <http://apad.revues.org/document581.html>. Consulté le 1er juillet 2010.

En fin de compte, ce qui différencie le chef de village des autres habitants est son droit de « primogéniture » ou d'antériorité, faisant de lui le garant de l'équilibre social du village. En d'autres termes, le chef de village incarne une autorité de lignage qui exerce son influence sur le village dans le but d'harmoniser les relations sociales. Source : BÉRIDOGO B. (2007), art.cit.

⁴⁷⁹ MARIE J., IDELMAN É. (2010).

⁴⁸⁰ Lecture autour d'un livre, BIERSCHEK T. et OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.), *Le pouvoir au village, le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Karthala, 1998, 296 p, Paris in Le point de vue de Michèle Leclerc-Olive, *Politique Africaine*, n°74, 1998, pp. 193-196.



Photo 7 : Entrée du village de Fanga, le 22 février 2010
©Crédit photo : David Vigneron,

3/ Un enchevêtrement, signe d'immobilisme ?

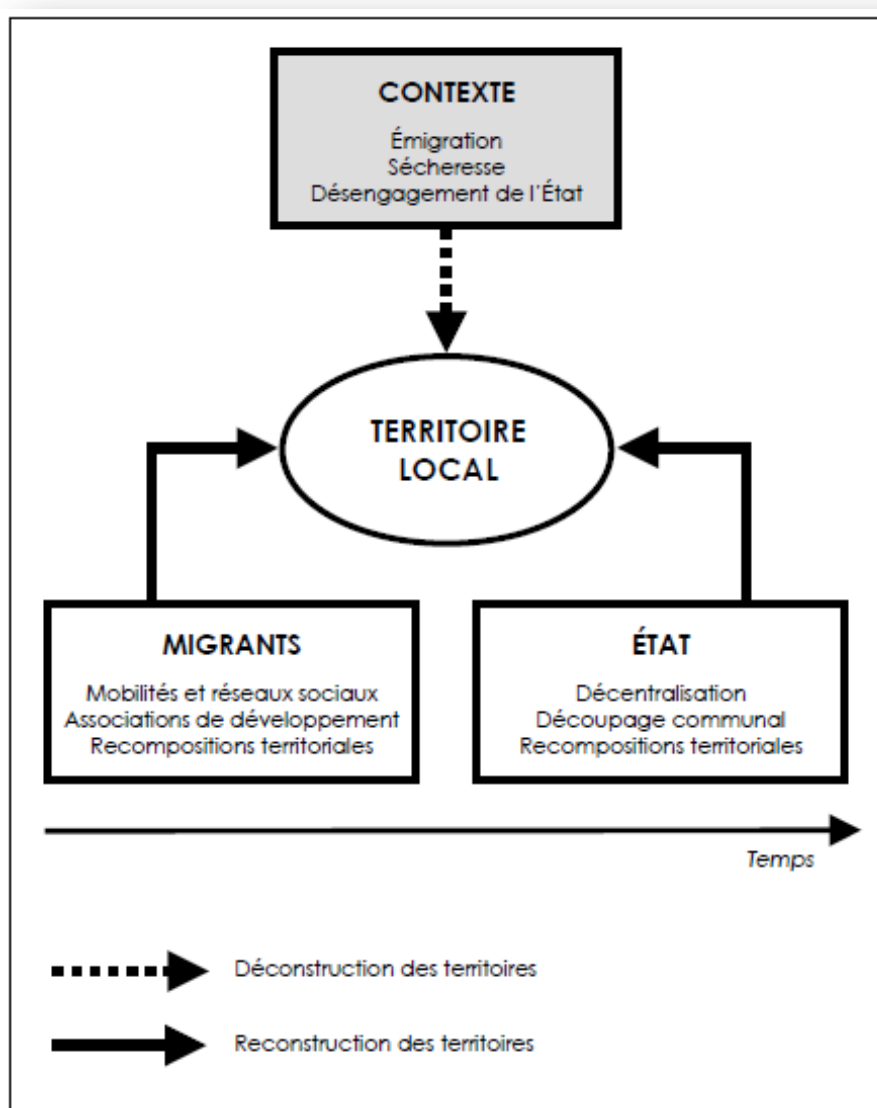
La décentralisation constitue donc un instrument particulièrement approprié à la problématique actuelle de la compétition politique dans le cercle de Yélimané, mais peut se trouver fragilisée par la disparité des densités des communautés d'adhésion et la prégnance des rapports de pouvoirs issus de la tradition et/ou de la logique de minimisation des risques⁴⁸¹. Également, comme le rappelle Michel Bussi⁴⁸², « il ne peut guère y avoir de libertés locales pacifiées sans un principe de solidarité défini à une échelle supérieure ». Ce sera la fluidité des relations entre toutes les entités des « forces vives »⁴⁸³ de la communauté rurale qui garantira l'implication des citoyens dans le processus de décision. Force est de constater que cette limpidité des interdépendances est mise à mal par l'influence des associations d'expatriés qui investissent dans les projets de développement. Au demeurant, il faut se demander si ces associations font le jeu de l'État central (en étant complices d'une forme de déconcentration) ou bien si elles contestent les pouvoirs locaux (élus locaux, chefs coutumiers ou religieux ou les maîtres de la terre). En effet, comment ces derniers reconnaissent-ils le rôle des associations de migrants ?

⁴⁸¹ FÉLIX J., « L'élaboration de la politique de décentralisation au Mali : des logiques plurielles », *Les Bulletins de l'APAD*, numéro 11, pp. 148-163.

⁴⁸² BUSSI M. (2004).

⁴⁸³ Par définition, les « forces vives » peuvent être perçues comme les personnes ressources d'une localité. On considère celles-ci comme étant les chefs de village, le personnel de santé ou les imams. À noter que les personnes ressources ont un rôle de relais auprès des élus et des populations.

Figure 10 : Mobilité et déconstruction/reconstruction des territoires locaux



Source : LIMA S. (2005 b, p. 285)

Pour S. Lima (2005b) et selon la figure 10, les associations de migrants ont développé avec le temps des réseaux internationaux ou locaux avec pour interlocuteurs aussi bien les ONG, les organismes de solidarité internationale que les services déconcentrés de l'État ou les administrations régionales voire nationales. À cheval sur deux dimensions, les associations des migrants ont contribué à reconstruire les territoires en devenant un « acteur » du développement au même titre que l'État central (cf figure 10). En revanche, nous ne pouvons rien affirmer objectivement en ce qui concerne la qualité des interdépendances envers les élus locaux, les chefs coutumiers, les chefs religieux ou les maîtres de la terre. Seulement dans certains cas, les autorités coutumières peuvent contribuer à être un frein à la bonne marche au développement de la commune si l'élue communal est un ancien membre d'une association de migrants et d'une condition sociale non similaire.

Encadré 10 : Moussa C., victime d'un outrage à la tradition ?

Une fois de plus l'exemple de l'association Diama Djigui se présente comme un cas d'école. Autour de l'association intervillageoise de quatre villages s'est d'abord constituée la commune de Maréna Diombougou composée de huit villages. À la tête de la commune se trouve Moussa C., ex-responsable de l'ADD (Association Diama Djigui), ancien migrant et descendant de captif. Son parcours illustre les paradoxes de la communalisation qui tente d'articuler l'ordre ancien aux exigences de la modernité, et ce notamment en terme de pouvoir. L'accession de Moussa C. au poste de premier responsable communal a ainsi été entravée à plusieurs reprises du fait de l'opposition farouche de quelques proches du chef de village de Maréna de voir un « esclave » devenir « chef » de la commune. La « crise » de Maréna, qui a connu des développements jusqu'auprès du ministre de la Justice, a ponctué la vie communale entre 1997 et 2002. Ainsi, un petit groupe n'a pas hésité à recourir à tous les stratagèmes possibles, légaux et illégaux, afin de remédier à ce qu'il considérait comme un outrage à la tradition, et ce malgré l'adhésion unanime des villageois à la cause de leur maire, qu'ils ont choisi pour ses compétences et non son origine sociale [...].

Source : LIMA S. (2005 b, p. 305).

Cet exemple (encadré n°10), localisé et non exhaustif, illustre la complexité des rapports entre les différents acteurs communaux. Autrement, il est important de noter que la collusion entre la légalité et la légitimité est une réalité importante pour les villages du cercle ; néanmoins, aujourd'hui, on observe aussi l'intrication très forte entre l'espace public et privé. Un médecin⁴⁸⁴ dans le village de Yaguiné (commune de Toya) relevait que « le promoteur du cabinet, dans lequel il travaille, est à l'extérieur et gère son exploitation avec l'équipe municipale ». Pour voir le jour, un centre de santé communautaire (CSCOM) ou tout autre projet doit correspondre à une demande motivée par les populations pour que l'État, par l'intermédiaire de la communalisation, supervise son implantation. En théorie seulement, la faiblesse de la déconcentration dans les espaces ruraux permet une réalisation incomplète de ce type de projet. Afin de pallier le manque, les Maliens de l'extérieur comblent les prérogatives régaliennes de l'État laissées vacantes. En premier lieu, ce vide s'exprime sur le plan de l'équité territoriale si l'on se réfère aux différents projets de développement mis en place ces dernières années dans le cercle de Yélimané, l'un d'eux retient particulièrement notre attention, la réalisation d'un pont entre les villages de Yaguiné et de Bidadji (commune de Toya) financé par le bras financier de l'État dans les localités, l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales (ANCT)⁴⁸⁵ à hauteur de 50 %, le reste appartenant aux expatriés.

⁴⁸⁴ Entretien qui eut lieu le 23 février 2010.

⁴⁸⁵ Elle-même financée par les bailleurs de fonds.

En recensant les besoins⁴⁸⁶ et les réalisations concrètes, on s'aperçoit qu'il existe un déséquilibre manifeste en termes de pérennisation des projets (aucune formation de personnel annexe pour l'entretien d'un bien ou un accomplissement partiel du programme, cf photo 8).



Photo 8 : Ecole de Benna, commune de Toya le 22 février 2010
©Crédits photo : David Vigneron

Au demeurant, les seules actions que nous pouvons considérer comme étant achevées sont effectuées en période électorale, en dépit d'une incidence très faible sur le quotidien des populations. En définitive, on parle de « pression matérielle »⁴⁸⁷ se résumant à entrevoir la réalisation d'une infrastructure de développement afin d'obtenir les suffrages de l'électorat sous forme d'un clientélisme pratique. Présentement, nous allons nous intéresser à Konsiga, une commune dont les résultats aux dernières élections de 2009 révèlent un véritable vote concurrentiel faisant de ce territoire un cadre d'analyse particulier.

⁴⁸⁶ Tous les villages ont des doléances qui n'ont pas abouti en termes d'abduction d'eau, de structures éducatives, de matériel agricole ou de santé. Les seules actions concrètes menées à terme concernent la ville-centre, Yélimané ou encore l'extension du réseau téléphonique dans pratiquement l'ensemble du cercle.

⁴⁸⁷ SOCPA A. (2000).

Les résultats électoraux de Konsiga⁴⁸⁸ révèlent, depuis 2004, des scores très serrés⁴⁸⁹ entre l'URD et l'Adema (voir cartes 28 et 29). De plus, les taux de participation⁴⁹⁰ (cf carte 30) sont parmi les plus élevés des communes du cercle. Dans ce contexte, comment peut-on percevoir le contentieux électoral né des résultats de 2009 ? Si le maire actuel était déjà aux commandes de la municipalité en 1999, il s'est fait battre en 2004. En synthétisant le discours récolté entre les différents acteurs politiques de la commune, on découvre que la situation politique est paralysée. Assurément, les racines de cette inertie s'orientent vers une rivalité inter villageoise sur fond de querelles partisans pour la captation des flux financiers étrangers provenant des réseaux associatifs de migrants. Spécifiquement, ces luttes intestines se rapportent aux projets de développement de la localité. « La négociation de ces projets de développement suscite des réactions individuelles ou lignagères visant, pour certains, à reproduire dans ce nouvel espace un pouvoir ancien, pour d'autres à acquérir un nouveau statut dans l'organisation villageoise. Ces différentes logiques s'expriment dans le cadre d'une tentative d'amélioration du quotidien des usagers »⁴⁹¹. D'une part, ce fossé est accentué par l'intrication très forte entre le pouvoir légal et le pouvoir légitime⁴⁹², et d'autre part, la communalisation de 1999 a fait fusionner au sein d'une même structure territoriale deux unités villageoises rivales : Komodiné et Kersignané.

L'aspect le plus important dans ce processus « d'émiettement » territorial dans le cercle de Yélimané n'est pas l'espace physique, mais les acteurs qui utilisent cet espace et les réseaux de relations qu'ils y tissent par le biais d'une médiation de moins en moins verticale et de plus en plus horizontale, où chaque étape fait intervenir des faits de pouvoir et implique un niveau d'aliénation qui rendent difficiles la mise en perspective de l'association du social avec le spatial.

⁴⁸⁸ L'ensemble des informations ci-contre a été récolté le 25 février 2010 sur un panel représentatif de quatre acteurs décisionnaires.

⁴⁸⁹ En 2004, l'URD arrive en tête avec 51 % des suffrages exprimés contre 46 % pour l'Adema. Par contre, les deux partis sont séparés par une marge infime de 42 voix au profit de l'Adema avec 51 % contre 49 % à l'URD.

⁴⁹⁰ 61 % de taux de participation en 2009.

⁴⁹¹ LE MARCIS F. (2003).

⁴⁹² Le chef de village de Kersignané (le village centre de la commune) était le père de l'ancien maire de la commune. Pareillement, l'actuel chef de village de Komodiné (un village situé à quelques kilomètres de Kersignané) est conseiller municipal et secrétaire exécutif de la mairie basée à Kersignané.

Derrière la mise en évidence de cette profonde mutation des espaces ruraux, où il est difficile de concilier les idées de représentation (division du pouvoir) et d'autonomie, on constate que toute cette évolution se ramène à une réelle légitimation du local, où « l'idée d'un pouvoir démocratique » c'est, bien sûr, « l'idée de l'identité de celui qui détient le pouvoir, de celui sur qui il s'étend, de celui qui se fait obéir et de celui qui obéit »⁴⁹³.

Elle sous-tend toute la problématique du développement et montre que le débat d'idées sur cette question ne peut être simple et les réponses à formuler sans nuance. En définitive, la décentralisation peut en effet être perçue comme un repli sur soi où l'espace national ne serait qu'une simple agrégation d'espaces locaux, fussent-ils des « républiques villageoises »⁴⁹⁴. Ce modèle peut être évoqué également pour le cas du cercle de Sikasso.

⁴⁹³ FAVRE P. et al. (2003), *Être gouverné*, presses de sciences Po, 376 pages.

⁴⁹⁴ LECLERC-OLIVE M. (2007).

CHAPITRE 13 : DU CENTRE VERS LES MARGES, L'IMPLANTATION MONOPOLISTIQUE DE LA CODEM DANS LE CERCLE DE SIKASSO

En 2009, la région de Sikasso, située dans la partie du sud du Mali, couvre une superficie de 71 790 km² (soit 5,8 % de la superficie totale du territoire). Elle compte 2 625 919 habitants⁴⁹⁵ pour 410 449 ménages. Sa situation géographique périphérique ne l'empêche pas d'être la première région du Mali en termes de population et d'électorat. Avec un ratio de 50,6 % pour les femmes et de 49,4 % pour les hommes, elle reste en conformité avec les chiffres à l'échelon national⁴⁹⁶. En outre, elle profite d'un dynamisme démographique important, car sa population a augmenté de près de 50 % depuis 1998. Plus localement, cette vitalité humaine se constate particulièrement dans le cercle de Kadiolo où la croissance démographique est de 83 %. Les autres cercles ont des proportions qui oscillent autour de 50 % notamment dans les cercles de Koutiala, Yorosso et de Bougouni⁴⁹⁷.

Suite aux consultations villageoises de la fin des années 1990, à propos de la définition du découpage territorial, les résultats, sur l'ensemble de la population, ont abouti à la création de 147 communes. Singulièrement, les commissions chargées de la partition régionale se sont inspirées des fractionnements préexistants. Zone de production agricole, cartes scolaires ou sanitaires ont servi de point de relais pour la redéfinition de la trame géographique de l'espace sikassois. Toutefois, les découpages antérieurs n'ont pu être automatiquement retenus comme base de la communalisation étant donné que certains acteurs concernés ont parfois remis en question les bornes ratifiées. Dans la commune de Zangasso (cercle de Koutiala)⁴⁹⁸, la décentralisation a rendu difficile l'accès à la terre occasionnant des conflits fonciers. Successivement, des maîtres terriens ont été dépossédés de leur bien en vertu de la séparation administrative de leurs champs avec le village dans lequel ils habitent. Toujours dans le cercle de Koutiala, la conjonction de la diminution des terres arables et les nouveaux actes d'expropriation des propriétaires terriens signés ont entraîné un déficit de parcelles à exploiter (CMDT/PGTL, 1998).

⁴⁹⁵ Soit 18,1 % de la population totale du pays.

⁴⁹⁶ 50,4 pour les femmes et 49,6 % pour les hommes.

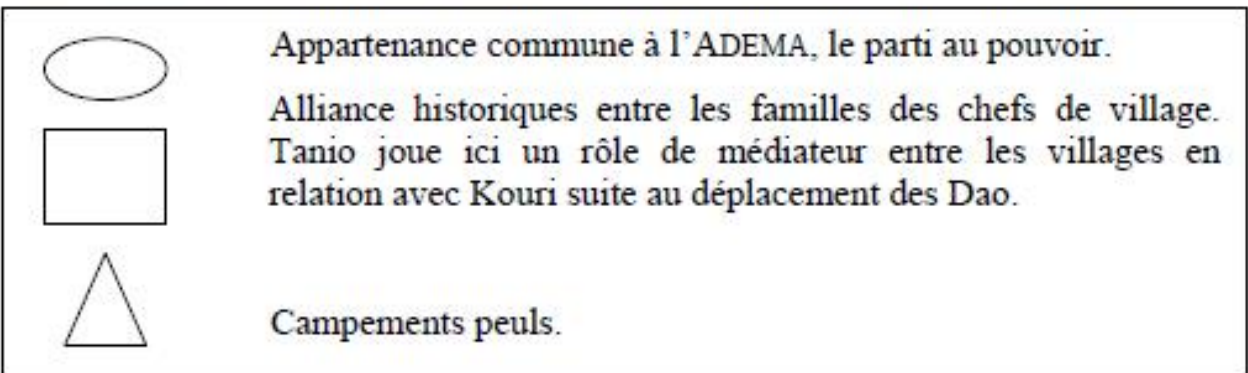
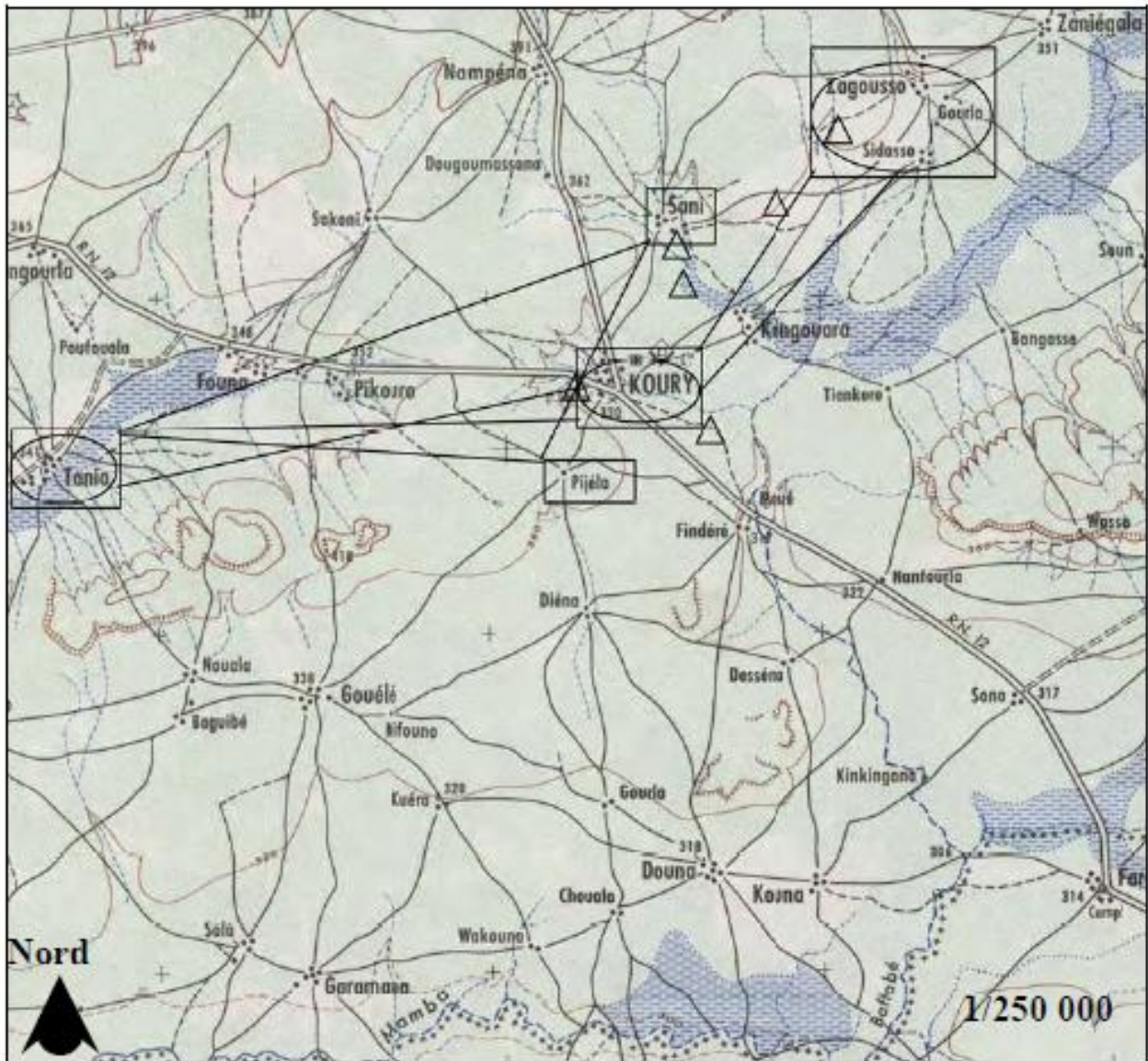
⁴⁹⁷ Résultats provisoires du Recensement général de la population et de l'habitat 2009, sur *Institut national de la statistique (Mali)*, 2010. Consulté le 18 mars 2010, accessible à l'URL : <http://instat.gov.ml/documentation/sikasso.pdf>

⁴⁹⁸ Direction régionale de la pêche (Sikasso, 2008), *Projet d'aménagement piscicole du marigot de Wolosso*, mai, 77 p.

Dans le Minyankala⁴⁹⁹, les autorités paysannes (chefs de village et chefs de terre) se sont opposées à une telle délimitation car l'histoire locale retient l'utilisation de la négociation, aussi délicate soit-elle, pour apaiser les conflits fonciers. Toute délimitation accomplie de manière trop précipitée peut conduire à des situations de rivalités ouvertes (HOCHET P., 2004). Si l'histoire contribue à structurer l'espace par des alliances, des revendications foncières ou des relations entre chefferies, elle crée un décalage également entre les revendications anciennes et actuelles. Ces doléances spatiales ne sont pas sans conséquence sur les négociations pour le bornage des espaces pastoraux ou agricoles. La mise en place de la décentralisation a été perçue comme une opportunité pour des chefferies de reconfigurer en partie les terroirs villageois. Par ailleurs, la prise des décisions pour la gestion décentralisée des ressources pastorales incombe aux autorités administratives. Par répercussion, le jeu politique devient l'arène dans laquelle les conflits inter villageois liés au foncier se dénouent (cf exemple de la commune de Kouri, encadré 11 et carte n°31).

⁴⁹⁹ Littéralement le pays des Minyanka. Au nombre de 250 000, ils occupent un territoire de 15 000 km² au sud-est du Mali. Ils se considèrent autochtones et sont généralement appréciés comme tels par leurs voisins bambara ou sénoufo. La majorité des institutions, dont la religion, ont des affinités avec la culture bambara. Source : JONCKERS D., 1995, pp. 183-184.

Carte 31 : Alliances historiques et politiques entre certains de la commune de Kouri (cercle de Yorosso)



Source : HOCHET P., 2004, p. 24

Encadré 11 : La résolution des conflits fonciers par le jeu politique dans la commune de Kouri (cercle de Yorosso)

Les notables de Tanio qui sont présents à Kouri se présentent toujours comme ceux qui ont chassé les Dao et qui les ont aidés à s'installer à Kouri. Au moment de la création des communes en 1999, après avoir voulu créer leur propre commune parce que « Tanio à toujours été indépendant » ils se rallient à la commune de Kouri avec laquelle « nous avons une histoire » diront-ils. La composition de la mairie a été clairement manipulée par ces hommes qui choisirent le maire, les trois adjoints et les dix-neuf conseillers communaux qui formeront la mairie : « tout était préparé pour que chacun soit à son poste, et les élections ont officialisé les positions ».

Le vieux village de Sani est aujourd'hui un village au prestige terni, qui suit un jeune chef de village indépendant que la poursuite des traditions n'intéresse guère, qui ne se bat pas pour la puissance de son village, mais plutôt pour l'installation de la paix. La famille Sanu des chefs de village de Sani a des relations de parenté avec la famille Sanu des chefs de terre de Pijèlaqui demeure le village logeur de Kouri absorbé par la force des Dao et qui vaille que vaille tente de revendiquer ses prérogatives sur la terre.

Zagousso est, avec Kouri, un village en pleine expansion dont, nous le verrons plus en détail, les pouvoirs sont structurés par de puissantes Associations Villageoises (AV) de gros producteurs de coton. Lesquels n'hésitent pas à se lancer dans des mouvements de colonisation foncière sur les territoires des villages alentour. Tandis que Kouri, concentre la mairie, la sous-préfecture, le poste de douane et que le lignage des fondateurs travaille en vertu de sa reconnaissance par l'administration et de la puissance de ses rituels, à la reconstruction de l'histoire locale en clamant l'ancienneté de Kouri sur tous les villages minyanka de la région. Si les autorités des deux villages se serrent les coudes en appartenant à l'ADEMA, le parti politique au pouvoir, dont il est bon d'être membre, Kouri donne l'image d'une chefferie à la conquête du pouvoir politique dans la région tandis que Zagousso laisse l'impression d'un village en pleine expansion économique basée sur le coton et l'association agriculture/élevage.

Source : HOCHET P., 2004, p. 23

Ajoutons à cela la forte croissance globale des densités humaines, qui a provoqué des déplacements de populations vers des espaces moins habités, en particulier vers la zone sud⁵⁰⁰ de la région. Le cas échéant, le découpage territorial a été l'occasion de redistribuer la donne sociale entre des communautés distinctes (COULIBALY C., 1998, p. 46). Hasard ou pas, ce processus a été l'occasion de voir l'affirmation de la principale production de la région, le coton.

Organisée autour d'un double système productif, agricole et industriel, la région sikassoise constitue le second cœur économique du pays, après Bamako.

⁵⁰⁰ À Kadiolo ou à Zégoua, notamment.

D'un côté, trois types d'agricultures existent, la première concentrée autour de l'horticulture, dans laquelle de petites exploitations individuelles produisent des denrées de consommation courante telles que la tomate, la mangue ou les pommes de terre, destinées à être vendues dans les marchés intérieurs. Le second type de production concerne les céréales (maïs, sorgho et mil). Et pour finir, la cotonculture possède un rôle primordial dans l'économie rurale régionale. En effet, bien qu'elle soit destinée principalement à l'exportation, le tissu social de la région dépend très fortement de cette activité commerciale.

La CMDT (Compagnie Malienne du Développement des Textiles), entreprise qui gère l'ensemble de la chaîne de production⁵⁰¹, connaît depuis quelque temps des difficultés dues à sa privatisation. À son apogée, lors de la campagne 2003-2004, la coton culture faisait vivre plus de trois millions de Maliens et 160 000 exploitations agricoles (WOODON Q. et al, 2006). Malgré un état de grâce apparent de la filière au début des années 2000, les signes précurseurs d'une crise structurelle vont naître à partir de 1998 avec la chute des cours mondiaux du coton. Cette crise permettra de déceler les défauts de l'administration de la compagnie, le manque de suivi du contrôle des coûts, ainsi que des investissements inappropriés.

Le plus important dans cette conjoncture négative est la réforme du secteur cotonnier, à partir de 2001, décidée par le gouvernement malien avec la participation de la Banque mondiale, de la coopération du Royaume des Pays-Bas (MINBUZA) et l'Agence Française de Développement (AFD). En recentrant ses interventions dans la filière coton, la CMDT s'est vue amputée de ses missions de développement régional.

On décèle les effets de cette décision à moyen terme ; de fait, les cotonculteurs ont vu leur situation socio-économique se dégrader, faisant de ce corps de métier le plus paupérisé du pays (cf tableau n°8).

⁵⁰¹ En garantissant un prix d'achat au début de la campagne de récolte, ainsi que la transformation de la récolte et la commercialisation du coton fibre.

Tableau 8 : Taux de pauvreté par groupe socio-économique du chef de ménage

	Population	Taux de pauvreté
	%	%
National	100.0	47.4
Groupe socio-économique du chef		
Salarié public	6.1	12.2
Salarié privé	4.7	29.5
Employeur hors coton	1.3	15.0
Cotonculteurs	13.7	77.8
Autre indépendant agric.	41.1	53.0
Indépendant non agric.	15.1	22.7
Autres employés	1.8	70.2
Sans emplois	16.1	49.4

Source : DNSI, 2007, (ligne de pauvreté méthode 2)

Sur fond d'appauvrissement régional grandissant, le contexte politique sikassoïse est intéressant. Non pour justifier une détérioration du climat politique régional, nous nous intéresserons à cette région particulièrement sur un point qui a fait parler de lui ces dernières années. Effectivement, le lien entre CMDT et le paysage politique local ne peut pas être fait sans quelques explications préalables. En se référant à la cotonculture, on bascule sur notre objet central d'analyse, celui de la CoDem et de son monopole⁵⁰² électoral dans la région. Une situation paradoxale pour un parti politique nouvellement créé. Cependant, la CoDem a un destin croisé avec la CMDT. Ousmane Amion Guindo, actuel frère du Président de la CoDem Housseini Amion Guindo, était le Président de la CMDT jusque fin 2008. Nous pouvons émettre comme hypothèse que la date de création⁵⁰³ du parti coïncide avec la fin de la période de la mandature⁵⁰⁴ du Président de la CMDT.

⁵⁰² Nous considérons la région de Sikasso comme étant le fief de la CoDem dans la mesure où les résultats électoraux que le parti a obtenus y sont particulièrement favorables. D'ailleurs, il obtient ses meilleurs scores dans le cercle de Sikasso (voir carte n°25). Nous considérons que la position du parti reflète bien une situation de monopole, car la grande majorité de l'électorat du parti est polarisé dans la région.

⁵⁰³ Le 24 mai 2008

⁵⁰⁴ Ousmane Amion Guindo a vu son éviction confirmée en novembre 2008.

Une des principales raisons de la création de ce parti était, le cas échéant, de constituer une force politique susceptible d'entraver la privatisation de l'entreprise. Le député Guindo⁵⁰⁵ le confessait lui-même : « la CMDT possède une base socioéconomique et non politique. Dans la région de Sikasso, il n'y a pas d'économie mis à part cette entreprise. L'argent du coton a permis de développer l'éducation, le secteur de la santé et le désenclavement logistique de la région. Pour toutes ces raisons, il faut continuer à subventionner le coton pour garantir un prix minimum aux producteurs ». Symboliquement, en 2008⁵⁰⁶, lors du vote de la loi de privatisation, les députés, dont Housseini Amion Guindo portant les couleurs du « parti à la quenouille » ont voté contre⁵⁰⁷.

Pour son rôle central dans la gouvernance locale, nous avons choisi de traiter de la CoDem. En effet, le parti est devenu en très peu de temps, la cinquième force politique du pays en fonction du nombre d'élus qui composent ses rangs. À l'aide d'une méthodologie novatrice, nous nous proposons de comprendre comment la CoDem a réussi à s'imposer localement dans son fief sikassoïse. Tout d'abord, nous ferons une revue du contexte politique sikassoïse en faisant un parallèle avec la place qu'occupe la CoDem dans cet environnement. Nous le verrons, les rivalités inter claniques sont prégnantes et déstabilisent la gouvernance locale au jour le jour. Nous expliciterons ce point en nous intéressant à la question de l'assainissement. La CoDem ne pouvant briguer la magistrature locale, relativement aux nombreuses dissensions qui existent au sein de la commune urbaine de Sikasso, a réorienté sa stratégie d'implantation dans les périphéries de Sikasso. Elle bénéficie de nombreux atouts qui lui ont permis de s'y établir durablement.

1/ Sur fond de rivalités polarisées

Le taux de participation au scrutin communal de 2009 est estimé à 21,83 % dans la commune urbaine de Sikasso. Un taux très faible par rapport à la moyenne nationale⁵⁰⁸. On pourrait émettre l'hypothèse que l'une des principales raisons de ce faible taux de participation tient dans le fait que le jour du scrutin coïncidait avec le jour de la foire hebdomadaire.

⁵⁰⁵ Entretien réalisé le 3 février 2010.

⁵⁰⁶ À sa naissance, la CoDem comptait déjà dans ses rangs six députés et des centaines de conseillers communaux.

⁵⁰⁷ Pour plus d'informations se référer à DIALLO S. A. (2009), « Rajeunissement du leadership politique : le combat d'Housseini Amion Guindo », *Le Soir de Bamako*, le 16 juillet, accessible à l'URL : <http://www.afribone.com/spip.php?article20210>

⁵⁰⁸ Environ 42 %.

Elle équivaut à la seule journée où les cultivateurs ou les petits détaillants de la région peuvent vendre leurs produits. Les élections communales de 2009 ont donné les résultats suivants :

Tableau 9 : Résultats des élections communales de 2009

Partis politiques	Nombres de conseillers élus
Adema/PASJ	16
CoDem	9
Indépendants	8
URD	6
RPM	2
Total	41

Source : MATCL, 2009

Le maire sortant, Mama Sylla, était sans étiquette, soutenu tout de même par la coordination du Mouvement Citoyen. Pour obtenir la mairie en 2009, l'Adema a dû faire une alliance avec l'URD, le RPM et le Mouvement Citoyen. En ce qui concerne les résultats de ces élections communales, on constate au total que ce sont onze partis sur les dix-sept en lice qui ont été éliminés pour ne pas avoir atteint les 5 % des voix nécessaires en vue de siéger au conseil communal. Parmi ces partis qui ne sont pas membres de la prochaine équipe communale, le PARENA est le grand perdant de ces élections. Certains n'ont pas manqué de remarquer que la débâcle du PARENA est liée au départ du leader local dans le camp du maire sortant⁵⁰⁹.

Pour aller plus loin dans la compréhension de ces résultats, il faut remonter au moment des premières élections communales de 1999, qui ont vu l'élection d'un des plus grands propriétaires terriens du Mali, Mamadou Tangara, au poste de maire de la capitale du Kéné Dougou⁵¹⁰. Le bilan de son premier mandat à la tête de la « cité du Mamelon » sous les couleurs de l'Adema/Pasj se résumera à une politique d'aménagements massifs (routes, assainissement de quartiers) dans la ville pour accueillir les matchs de la Coupe d'Afrique des Nations de 2002.

⁵⁰⁹ Source : BAMBA A. Z. (2009), « Communales du 26 avril à Sikasso : l'Adema avec 16 conseillers à la reconquête de la mairie », L'Indépendant, le 29 avril, accessible à l'URL : <http://djaladjomathematiques.blogspot.fr/2009/04/communales-du-26-avril-sikasso-ladema.html>

⁵¹⁰ Ancien nom d'un Royaume sénoufo de la région de Sikasso.

Concrètement, la commune urbaine, dix ans plus tard, est toujours organisée autour de tous ces aménagements qui y ont été faits. Peu de réalisations d'aménagements visibles sont à noter dans ce laps de temps, mis à part la construction d'un nouvel hôpital moderne inauguré en octobre 2010 par l'ancien Président, Amadou Toumani Touré.

En 2004, le maire, Mamadou Tangara, qui remettait en jeu son mandat en tant qu'indépendant, après avoir quitté l'Adema/PASJ, n'a pas été reconduit par le conseil communal élu depuis peu malgré un score important⁵¹¹. À la suite de cette non-reconduction de l'équipe sortante, un nouveau bureau communal va prendre les rênes de la mairie. Issu du Mouvement Citoyen, le maire Mama Sylla nommé et néophyte en matière de gestion municipale souhaite faire de Sikasso « la ville la plus propre du pays ». Nous le verrons par la suite, l'assainissement de la ville constitue un des principaux enjeux de l'alternance. Quoiqu'il en soit, la mise en place des priorités répertoriées⁵¹² par la nouvelle équipe va être mise à mal par l'ancienne équipe municipale, notamment sur la question de la levée des taxes. Par exemple au début de son mandat, en 2005, le maire avait fixé les frais de location des boutiques du marché central à 15 000 Francs cfa par mois. Seulement, l'ancienne équipe a constitué une force de blocage contre la décision du maire et l'a mis en minorité au conseil municipal afin de faire baisser la taxe à 6 500 Francs cfa par mois. Un prix qui n'est appliqué dans aucune autre ville du pays.

Six mois après ce désaveu, le maire de l'époque a réussi à faire voter le prix qu'il avait proposé au départ. *A posteriori*, le maire se félicite, que depuis cet événement, « les choses commencent à bouger »⁵¹³. Et pourtant, l'équipe municipale connaîtra une nouvelle désapprobation inattendue, celle-là, par la voix des urnes. L'ancien maire élu, Mamadou Tangara depuis 2004 a toujours conservé une influence importante dans le champ politique local. En conséquence, de retour sous la bannière de l'Adema/PASJ, il a réussi à se faire réélire⁵¹⁴ au poste de maire de la commune urbaine contre toute attente où l'on s'attendait à voir la CoDem rafler la majorité au conseil communal.

⁵¹¹ 13 conseillers élus et s'est classé second derrière le Mouvement Citoyen (16 conseillers).

⁵¹² L'assainissement, le règlement des conflits liés aux fonciers et de meilleures rentrées fiscales.

⁵¹³ MEDJO P. F. (2007), « Entretien avec Mama Sylla, maire de Sikasso : Dans un an la capitale du KénéDougou sera la ville la plus propre du Mali », *L'indépendant*, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/news/echos-de-nos-regions/2007/06/13/article,7617.html>

⁵¹⁴ L'Adema/PASJ a obtenu 16 sièges sur 44 et la CoDem, 9 conseillers.

Mama Sylla, surnommé « l'homme au chapelet », adhérait au Mouvement Citoyen et souhaitait intégrer, du même coup, le parti aux abeilles en 2007. Malheureusement, le retour de Mamadou Tangara au sein de « la ruche » mettra un terme à ses velléités de transhumance politique. Il resta, tant bien que mal, au sein des structures du Mouvement Citoyen en attendant de se trouver un point de chute plus conforme à ses ambitions. Au moment de la fondation de la CoDem en mai 2008, Mama Sylla vit le signe d'une opportunité possible de conserver son portefeuille de maire à Sikasso. Alors, il s'est vu proposer le poste de secrétaire des élus du bureau politique national du parti à la quenouille⁵¹⁵. Parallèlement à sa nomination, de nombreux débauchages ont eu lieu dans d'autres partis, tels à l'Adema/PASJ, le MPR, le RPM ou encore le Mouvement Citoyen⁵¹⁶. Un contexte politique faisant craindre aux autres partis en lice, une nette victoire de la CoDem. Malgré cela, et sans doute pour des querelles d'accessit par rapport à la nomination des candidats aux élections communales, la machine CoDem a commencé à s'enrayer. Toujours est-il que Mama Sylla s'est retrouvé en porte à faux avec un jeune du parti pour la nomination de la tête de liste au scrutin. Déçu de ne pas avoir pu obtenir ce qu'il estimait être légitime eu égard à sa position de maire, Mama Sylla mit fin à la collaboration qui le liait avec Housseini Amion Guindo, le président de la CoDem, faisant ainsi le jeu de la réélection de Mamadou Tangara sous les couleurs de l'Adema/PASJ.

⁵¹⁵ Autre nom donné à la CoDem.

⁵¹⁶ DIAKHITÉ A. (2009), « Communales 2009 à la cité du Kéné Dougou : Mamadou Tanagara au bord de la disqualification, Mama Sylla applaudit », le 28 janvier, *L'Indicateur du Renouveau*, accessible à l'URL : http://djaladjomathematiques.blogspot.fr/2009/01/les-gros-titres-dactualite-de_30.html

À ce jour, beaucoup de réalisations communales ont été faites en vue de l'organisation de la biennale 2010⁵¹⁷ qui a eu lieu à Sikasso. Si l'on dresse un bilan du mandat en cours du maire et selon ses propres paroles⁵¹⁸, on relève une amélioration du taux de recouvrement des impôts et des taxes, la création de cinq nouveaux centres de santé communautaire (CeSCom) et l'entretien des principaux axes routiers goudronnés de la ville. Au niveau des points négatifs qu'ils soulignent, les délestages intempestifs font partie des priorités qu'il faut corriger. Finalement, un sujet redondant préoccupe toutes les équipes municipales qui se sont succédé, celui de l'assainissement dans la ville. Bien qu'ayant creusé la plupart des caniveaux d'évacuation des eaux dans les quartiers de Sikasso, le traitement de l'assainissement reste toujours le point d'achoppement entre les dirigeants et les habitants de la cité de « Tiéba et de Babemba Traoré ».

Ce dilemme a surtout été posé lors de l'alternance en 2009 où les velléités politiques se sont heurtées aux réalités locales avec un lobbying important bloquant, ainsi, la bonne entreprise de gestion locale. Source de mécontentement, l'assainissement est le principal facteur explicatif de l'alternance au sein du bureau politique de la mairie.

2/ L'assainissement, un enjeu ponctuel d'alliance pour l'alternance ?

Le 18 mai 2010, une grande mobilisation populaire a été organisée au pied du mur du Tata⁵¹⁹ pour, dit-on, « relever le défi de la Biennale de décembre »⁵²⁰. Lors de l'événement, les différents protagonistes politiques⁵²¹ ont exhorté les populations à plus de civisme en ce qui concerne le traitement des ordures ménagères et des eaux usées.

⁵¹⁷ Un festival national d'art et de culture ayant lieu tous les deux ans dans les capitales régionales du pays.

⁵¹⁸ Source : BAMBA A. Z. (2011), « Commune urbaine de Sikasso : Le bilan flatteur du maire Mamadou Tangara », *Le Coq Cocorico*, le 6 juin, accessible à l'URL : http://www.malijet.com/actualite_dans_les_regions_du_mali/32987-commune_urbaine_de_sikasso_le_bilan_flatteur_du_maire_mamadou_ta.html?print

⁵¹⁹ Ou *Tarakoko* en Bambara. Fortification de terre, érigée entre 1877 et 1897 sous les règnes successifs de Babemba et Tiéba Traoré. Il représente le lieu symbolique de résistance contre les agressions extérieures (des armées de Samory Touré, de mars 1887 à juin 1888 ou des Français en 1898). Se référer à BAH T. M (1985), *Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique dans le Soudan occidental*, Yaoundé : Éditions Clé, pp. 173-179.

⁵²⁰ TOURÉ B. (2010), « Assainissement ; grande mobilisation à Sikasso », *L'Essor*, le 21 mai, accessible à l'URL : <http://www.essor.ml/societe/article/assainissement-grande-mobilisation>

⁵²¹ L'ancien ministre de l'Environnement, le maire de Sikasso et le directeur national de l'assainissement et du contrôle des pollutions et nuisances.

Afin de limiter les décharges sauvages, la collectivité s'est dotée d'une organisation⁵²² pour assainir la ville qui s'effectue à deux niveaux : la gestion des eaux usées et le ramassage des ordures.

En premier lieu, lorsque le réseau d'adduction d'eau est implanté en milieu urbain, il occasionne un quadruplement, voire un quintuplement de la consommation. Le rejet des eaux augmente d'autant que les canalisations de drainage sont saturées. Quelques initiatives locales font tout de même office pour l'amélioration des réseaux. Des GIE⁵²³ équipés de pompes manuelles montées sur des charrettes à ânes proposent un service de vidanges des fosses, s'il y en a, mais leurs champs d'action sont trop faibles par rapport à la taille de la ville.

Dans un second temps, la mairie s'est dotée à partir de 2002 d'une décharge finale moderne, réalisée dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations de la même année, grâce à la coopération belge⁵²⁴.

⁵²² Pour avoir un point de comparaison dans un contexte différent, se référer au chapitre d'ouvrage rédigé par BLUNDO G. (2009), p. 121 sur le Niger ou encore la thèse de DIAWARA A. B. (2009) sur la gestion urbaine des déchets solides à Dakar.

⁵²³ Groupement d'Intérêt Économique.

⁵²⁴ D'un coût global qui oscille entre 1,3 milliard et 2,6 milliards de Francs cfa (soit entre 200 000 euros et 400 000 euros) selon les sources concordantes. Cette décharge est bâtie sur une superficie de 25 ha.

Photo 9 : Aperçu de la décharge de Sikasso, le 3 février 2010



Source : ©Crédit-photo : David Vigneron, 2010

Elle est composée d'une unité d'enfouissement des ordures, d'une unité de compostage, de bassins de traitement et de chambres de confinement pour déchets biomédicaux⁵²⁵. Au départ, elle était gérée par la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DRACPN) qui normalement devait remettre son intendance à un opérateur privé au plus tard en 2011. Toutefois, l'accompagnement financier qui devait marquer la privatisation du service n'était toujours pas transféré à un tiers au mois de février 2010⁵²⁶. On dénote une adéquation entre les dysfonctionnements constatés de la décharge et sa gestion. Le jour où nous nous sommes rendus à la décharge (voir photo n°9), tout le contenu visible a été brûlé. Peut-être que le véritable traitement des déchets se fait sur brûlis et non pas par recyclage ou par stockage des déchets. Chaque jour, ce sont quelque 200 m³ de déchets qui sont produits dans la ville, pour lesquels seulement un peu moins de la moitié sont envoyés vers la décharge⁵²⁷.

⁵²⁵ Source : DIABATÉ F. (2011), « Sikasso : une décharge finale pour rien », *L'Essor*, le 31 octobre, accessible à l'URL : <http://www.essor.ml/regions/article/sikasso-une-decharge-finale-pour>

⁵²⁶ Ce sont les dernières données auxquelles nous avons pu avoir accès.

⁵²⁷ Op. cit., TOURÉ B. (2010).

Néanmoins, et ce malgré ces dysfonctionnements, on remarque une amélioration dans le traitement des ordures de transit⁵²⁸ depuis l'alternance de 2009 à la mairie jusqu'en 2010 pour l'organisation de la Biennale. Le problème que nous avons constaté le plus fréquemment à Sikasso et dans le Mali en matière de gouvernance, en général, est le manque de suivi sur le long terme des politiques entreprises. Certes, un certain volontarisme politique existe lorsqu'un évènement à portée nationale ou internationale va braquer les regards vers le lieu en question. Pour Sikasso, la temporalité de l'action volontariste est très faible. Les élus sont capables de capter les financements nécessaires pour la mettre en place, mais ne s'ensuit pas de véritable de vision sur le long terme. Ce phénomène va de pair avec le programme que proposent les candidats à une élection. Tous les candidats proposent des thèmes de campagne très larges (le développement, la santé ou l'assainissement) sans pour autant s'attarder sur une vision, un projet ou un programme clairement échafaudé. Dès le départ, la situation est quelque peu galvaudée par ce manque de suivi politique. L'assainissement est un peu la victime de cet état de fait.

⁵²⁸ Souvent des décharges infra-urbaines à ciel ouvert.

Selon les informations recueillies⁵²⁹ par nos soins, en 2010, le budget annuel de l'entretien de la voirie est de 7 millions de Francs cfa (soit 107 000 euros environ). Comparativement, le budget primitif⁵³⁰ global de la commune urbaine de Sikasso est de 1 milliard 555 millions de Francs cfa (environ 2,5 millions d'euros). Dans ce cas, la part du budget pour l'entretien de la voirie dans le budget total de fonctionnement est de 4,5 %.

Photo 10 : Un dépôt d'ordures à ciel ouvert dans une rue du quartier de Kapélékourou



Source : DEMBÉLÉ A. (2006)

Par souci d'économie budgétaire, les autorités compétentes empruntaient le matériel de construction de la CMDT pour réaliser les transferts d'ordures à la décharge finale en échange d'une dispense du paiement d'une taxe pour la pollution occasionnée par la transformation du coton au siège de l'entreprise à Sikasso. Ce matériel de construction était entretenu régulièrement par les techniciens de l'entreprise.

⁵²⁹ Entretien avec l'adjoint au maire de Sikasso, chargé de la voirie, le 02 février 2010.

⁵³⁰ « Budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité ». Source Institut National de la Statistique des Études Économique (INSEE), accessible à l'URL : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/budget-primitif.htm>

Avec l'amorce de la privatisation de l'entreprise à partir de 2006⁵³¹ et entérinée en 2008, la maintenance n'était plus garantie. Depuis, la mairie stocke le matériel de construction dans des hangars (cf photos 11 et 12).

Photo 11 : Niveleuse à l'abandon, mairie de Sikasso



©Crédit-photo : David Vigneron, 2010

⁵³¹ DABO B. (2007), « Finalisation/privatisation de la CMDT : Le syndicat exige un plan social écrit du gouvernement », *Le Zénith-Balé*, le 19 mars, accessible à l'URL : <http://www.afribone.com/spip.php?article5897>

Photo 12 : Chargeuse sur pneu à l'abandon, mairie de Sikasso



©Crédit-photo : David Vigneron, 2010

À l'abandon conjoncturel du matériel de ramassage des ordures, s'est ajouté le thème de la main d'œuvre. À n'en pas douter, les ressources humaines deviennent un facteur supplémentaire de mauvaise gouvernance locale de la gestion du traitement des déchets à Sikasso. Des partenariats publics/privés ont été mis en place avec des groupements d'intérêts économiques (GIE) pour l'entretien de la voirie. Du reste, ces GIE se divisent en deux catégories : 43 groupements de femmes ont été engagés dans le but de nettoyer l'espace public et des GIE spécialisés dans la collecte des ordures ménagères participent à l'assainissement dans la ville. On relève souvent quelques points de difficultés dans l'organisation de l'assainissement. Préalablement, et comme nous le rappelle l'adjoint à la mairie chargé de la voirie à propos des associations de femmes : « il faut équiper les femmes, parfois, elles viennent de très loin pour effectuer leur tâche et surtout, elles nous coûtent cher ». Les rapports entre les GIE et les élus ont très tôt été propices à une bonne entente. Cela a réellement commencé à partir de la mise en place progressive de la décentralisation en 1994.

Un responsable de GIE⁵³² nous disait avoir eu plus de cent cinquante réunions avec les anciennes autorités afin de mettre en place une solution libérale de partenariat public-privé. Seulement, lors de l'élection de 1999, les dissensions qui sont nées par la suite au sein de l'Adema/PASJ ont bloqué tous les accords multipartites passés en amont. Les nouveaux élus ont refusé de prolonger les contrats de curage les jugeant nuls et nonavenus. Par ailleurs, avant le scrutin de 2004, une période de transition de six mois a été décrétée dans les conventions locales d'assainissement⁵³³ en gelant tous les contrats passés avec les acteurs de la branche. Toute l'organisation du domaine s'est trouvée bloquée par cette décision. C'est à ce moment-là que la mairie a privatisé tout le secteur de l'assainissement. Éventuellement, le bureau politique communal aurait pris cette décision pour éponger une partie de sa dette⁵³⁴ ou la maturation de la réforme décentralisatrice a accéléré le processus. Après le scrutin, les nouvelles autorités communales ont lancé un nouveau projet d'assainissement, mais elles ont conservé le décret de privatisation du secteur. Au départ, il devait se terminer à la fin de l'année 2004, mais il fut prolongé jusqu'en 2006, date à laquelle le maire Mama Sylla a dû arrêter la redevance⁵³⁵ que les GIE percevaient de la mairie faisant suite à des pressions par des lobbys partisans locaux. La plupart des GIE spécialisés ont pourtant continué leur activité de nettoyage. Le retour de Mamadou Tangara à la mairie a engendré une nouvelle inquiétude du côté des acteurs privés de l'assainissement. Beaucoup de GIE ont dû cesser leurs activités face à la détérioration des conditions de travail amorcée par la mise en place de la décentralisation. Du côté des électeurs, leur situation est relativement autonome par rapport aux GIE tant quant traitement de leurs déchets. L'acquiescement de leur contrat mensuel avec les groupements d'intérêt économique n'apparaît pas comme une priorité en dépit de ce service utile à la collectivité. D'ailleurs, la proportion des habitants à jeter leurs ordures ménagères sur les décharges spontanées dans les rues est importante. Il est vrai que près de 65 % (DEMBÉLÉ A., 2006) des concessions domestiques du quartier de Kapélékourou (cf carte n°32) ne conservent pas leurs détritiques. Les autres conservent leurs déchets dans un coin de leur cour pour servir de fertilisant afin de les utiliser dans les champs.

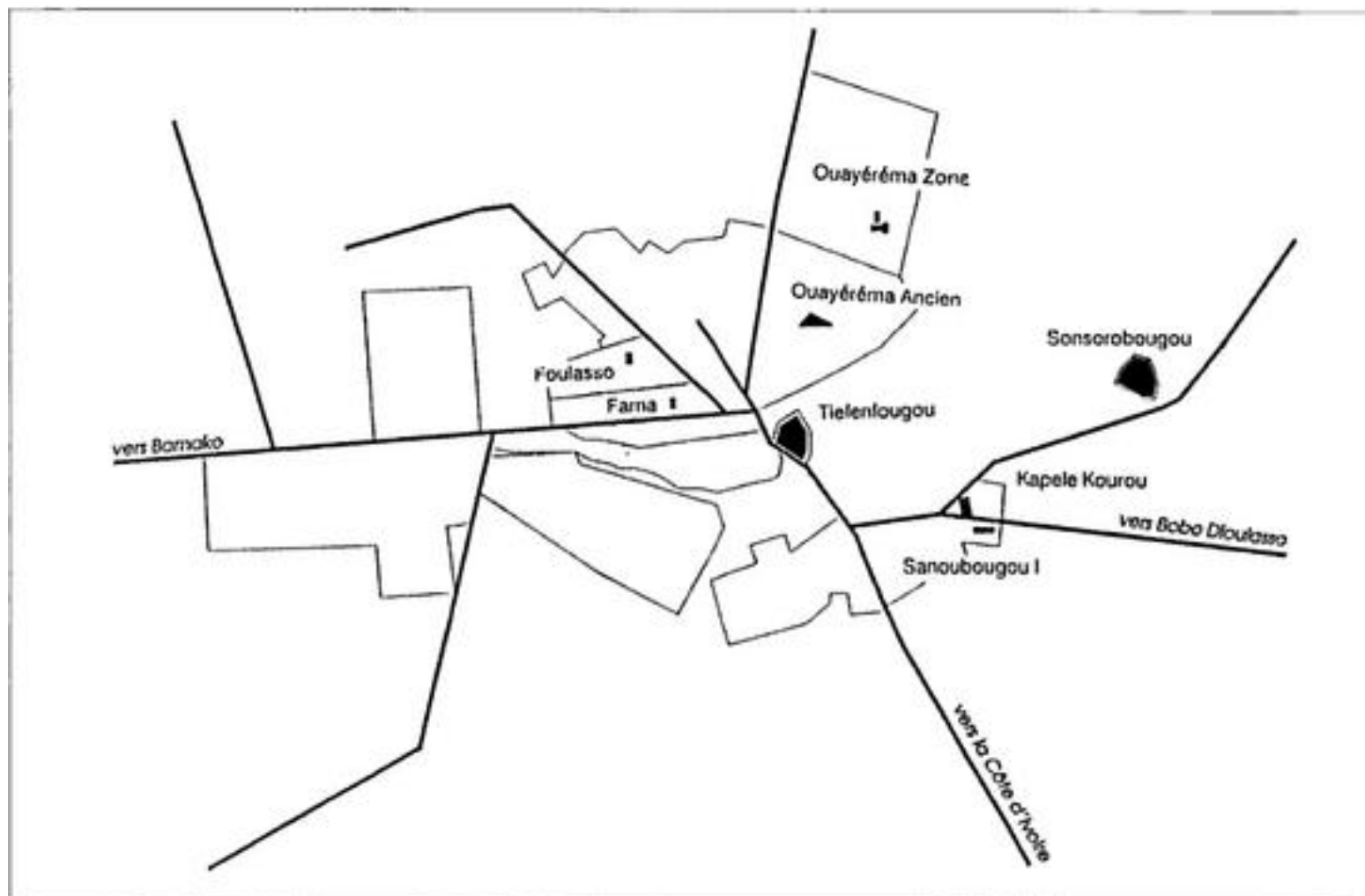
⁵³² Entretien réalisé le 02 février 2010.

⁵³³ Nom donné au partenariat public/privé dans le contexte sikkassois.

⁵³⁴ À titre indicatif, la dette de la ville s'élevait en 2009 à 300 millions de Francs cfa (environ 45 000 euros). Nous n'avons pas pu obtenir les informations pour l'année 2004.

⁵³⁵ Les GIE signent des contrats d'un montant mensuel de 1 000 Francs cfa (1,50 euro) d'une durée d'un an renouvelable avec les familles. En contrepartie, l'entreprise dépose une demi-barrique chez le contractuel dans lequel il met ses ordures. L'entreprise s'engage à enlever les ordures tous les jours et à les acheminer au dépôt de transit jusqu'au terme du contrat. Ce système a aussi des limites, car les abonnés ne paient pas correctement leur cotisation (DEMBÉLÉ A., 2006). En fait, la redevance perçue par les GIE est un complément de revenus pour combler en partie les frais engagés pour le paiement des salariés ou l'achat de matériel.

Carte 32 : Les principaux quartiers de Sikasso



Source : BERTRAND M. (2000), p. 48.

Face à cette incivilité visible ou cette insoumission civile, la situation est à ce jour très complexe à dénouer. Tous les acteurs (autorités, GIE ou électeurs) locaux en ont conscience, mais le résultat de ces controverses se traduit dans les urnes.

Des taux d'abstention record en comparaison avec la moyenne nationale ou une alternance avortée en 2004 qui a vu reconduire l'équipe sortante en 2009 témoignent d'un *statu quo* dans la gouvernance municipale. Malgré quelques velléités opiniâtres de développer la commune urbaine de Sikasso à partir de 1992, l'équipe municipale a très peu changé entretemps. Ce collectif, par l'intermédiaire du maire, Mamadou Tangara, a été très décrié pour des malversations foncières. En tant que leader, ce dernier a été écroué à la prison centrale de Bamako pendant quelques semaines en 2005⁵³⁶. À ce sujet, la classe politique a été désavouée à cause de ses pratiques frauduleuses, créant ainsi un fossé entre les administrés et les décideurs. C'est pourquoi la naissance de la CoDem en 2008 a pu être perçue par une partie de la population comme une nouvelle opportunité. Son leader, Housseini Amion Guindo bénéficie d'une bonne image pour s'être opposé à la privatisation de la CMDT. En ville, l'implantation du parti n'a pas pu se faire en 2009 en raison d'une adversité forte installée dans la cité du Kéné Dougou. Voyant que la possibilité de s'enraciner dans la ville de Sikasso était difficile, les caciques du parti se sont sans doute repliés sur les zones périphériques.

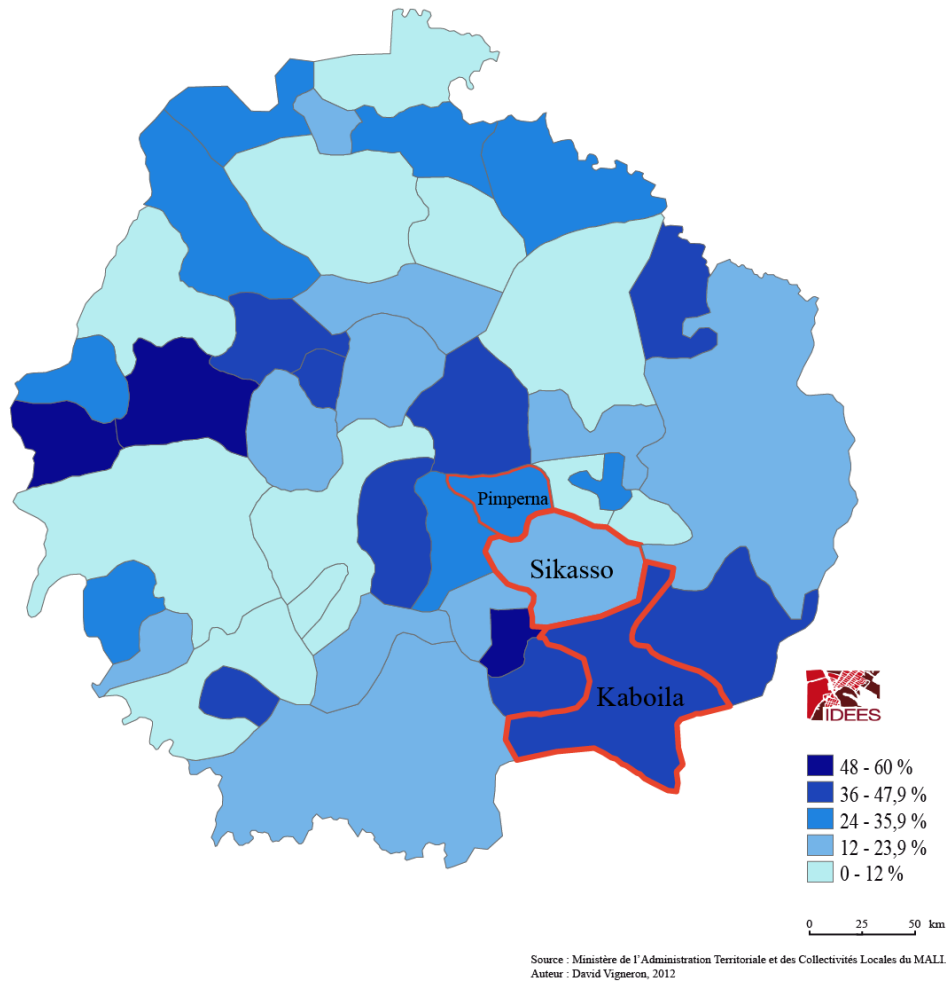
3/ Une nouvelle stratégie, le redéploiement vers les périphéries du cercle

Le but de cette partie est de démontrer que la CoDem a orienté principalement sa stratégie d'implantation en périphérie de Sikasso. Les villages contigus à la commune urbaine constituent la véritable base électorale du parti. On l'a vu précédemment, la CoDem bénéficie d'une image positive auprès des populations en raison de la prise de position de son leader contre la privatisation de la CMDT. En revanche, il faut relativiser cette position auprès de l'électorat, car la défiance de l'électorat vis-à-vis des partis politiques traditionnels est très ancrée. En conséquence, nous allons tenter de comprendre comment, et malgré le scepticisme ambiant, le parti a réussi à s'enraciner dans le cercle de Sikasso.

⁵³⁶ BAGAYOKO M. M. (2009), « Élections communales dans la ville Sikasso : Mamadou Tangara out », *l'Humanité*, le 6 février, accessible à l'URL : <http://www.malijet.com/actualite-politique-au-mali/10310-elections-communales-dans-la-ville-de-sikasso-mamadou-tangara-ou.html>

Pour avoir une idée de l’ancrage territorial de la CoDem dans le cercle de Sikasso, il faut tout d’abord s’intéresser aux résultats électoraux que le parti a obtenus aux élections communales de 2009 (cf carte n°33).

Scores du parti CoDem aux élections communales du 26 avril 2009 dans le cercle de Sikasso



Carte 33 : Taux obtenus par la CoDem lors des élections communales de 2009 dans le cercle de Sikasso

Tout d’abord, le parti est présent dans toutes les communes du cercle avec des scores supérieurs ou égaux à 12 % du total des voix obtenues. À la lumière de l’introduction de la règle de la proportionnelle dans les scrutins communaux, les conventions établies permettent au parti d’assurer la présence d’au moins un de ces représentants du parti dans les conseils communaux du cercle. De cette manière, les résultats connaissent une forte volatilité spatiale dans le cercle (de 0 à 60 %).

Excepté le nord-ouest du cercle⁵³⁷ où le parti à la quenouille obtient de bons scores, supérieurs à 48 %, la répartition des voix obtenues se concentre dans le proche ou lointain périurbain⁵³⁸ de la commune de Sikasso. Comment peut-on interpréter ces résultats ? D'abord, il faut revenir sur les données sociologiques du cercle.

Le cercle couvre une superficie de 15 375 km² soit 21,41 % de la superficie totale de la région sikassoise. De plus, sa densité moyenne est de 33 habitants au km² représentant au total 512 528 résidents permanents⁵³⁹. Il compte actuellement 44 collectivités locales, dont celle de Sikasso et le conseil de cercle, les autres correspondants à des communes rurales. D'un point de vue politique, on comptabilisait 611 élus communaux en mai 2004 dont 41 femmes (soit 6,1 % au total). Ensuite, les taux de réélection sont relativement élevés, on l'établit à peu près à 46 %. Hormis l'alphabétisation massive des élus en langue nationale, le bamanankan, 60 % des élus ne parlent pas le français⁵⁴⁰. Sur les 489 villages que l'on dénombre dans le cercle, l'analyse socioélectorale des communes de Kaboila et de Pimperna nous permet d'échantillonner notre étude sur 37 villages⁵⁴¹. À défaut d'avoir une vision exhaustive de la structure sociale de cercle, nous pouvons tout de même présenter un tableau représentatif de la véracité des faits.

⁵³⁷ Principalement dans les communes de Watteni et de Blendio, toutes deux situées à la lisière du cercle.

⁵³⁸ Le parti a obtenu plus 56 % des voix dans la commune de Soukourani-Missirikoro au sud-ouest de Sikasso.

⁵³⁹ Source : Arrêté n°03-879/MATCL-SG du 27/08/03.

⁵⁴⁰ Source : USAID, CSA, PROMISAM (2007), *Synthèse des plans communaux de sécurité alimentaire du cercle de Sikasso, 2007-2011*, Bamako, 21 p.

⁵⁴¹ 11 villages sont inventoriés à Pimperna et 26 dans la commune de Kaboila.

Tableau 10 : Données socioélectorales des communes de Kaboila et de Pimperna

	Kaboila	Pimperna
Habitants en 1998	22 452	6546
Habitants en 2009	26 272	11 329
Nombres d'électeurs en 2008	13 097	3882
Hommes (en %)	48,8	53
Femmes (en %)	52,2	47
Catégories socioprofessionnelles (en %)		
Agriculteurs	48,1	45
Ménagères	45,5	43
Inactifs	1,1	11
Autres (enseignants, commerçants...)	5,3	1

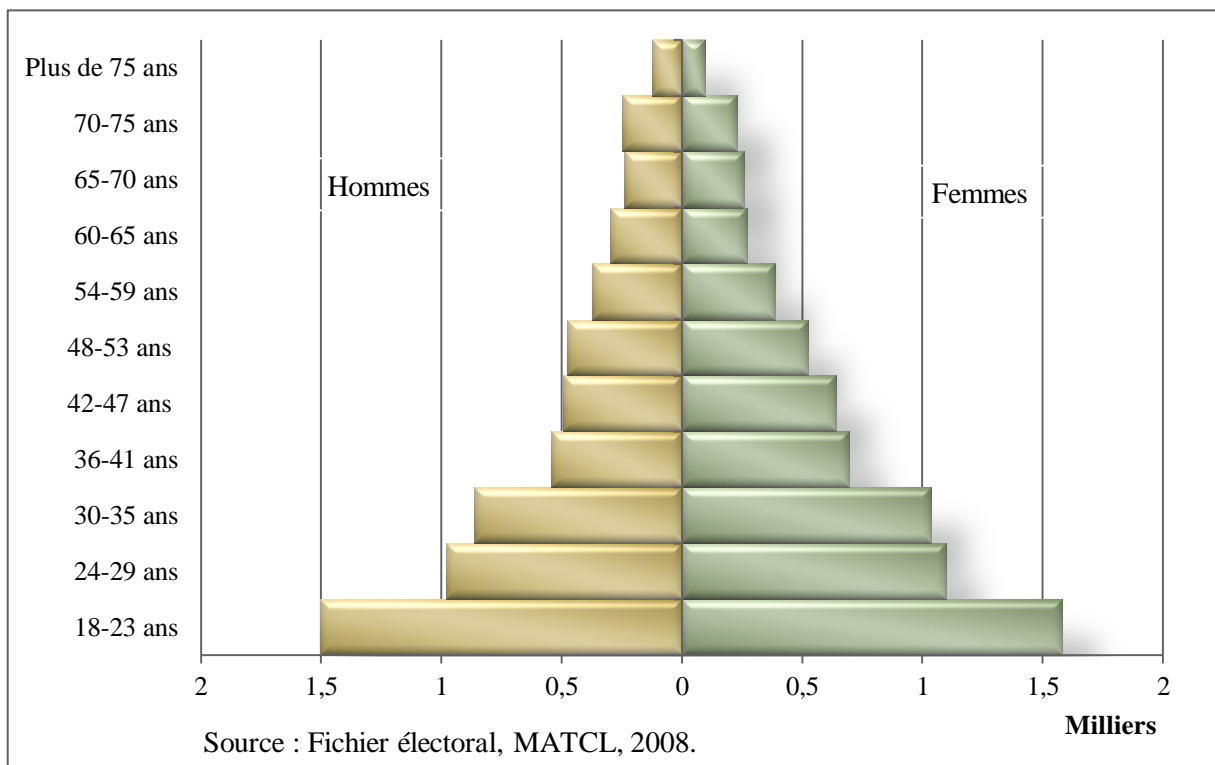
Source : Fichier électoral, 2008, MATCL, Bamako ; USAID, op. cit, 2007; *Résultats provisoires du Recensement général de la population et de l'habitat 2009, op. cit.*

Fil rouge de notre analyse sur la CoDem et son monopole dans le cercle sikassoï, les données sociologiques révèlent qu'un différentiel de 10 % d'inactifs existe entre Kaboila et Pimperna (cf tableau n°10). D'autre part, l'augmentation de la population est moindre à Kaboila qu'à Pimperna (+17 % contre +73 % entre 1998 et 2009). Comment peut-on interpréter cela lorsque l'on connaît la faible distance qu'il y a entre les deux villes ? Est-ce révélateur d'un phénomène d'une plus grande ampleur ? Sans doute peut-on émettre l'hypothèse que la commune de Kaboila a été beaucoup plus touchée par la privatisation de la CMDT, que ce soit en termes d'investissements ou de projets de construction d'infrastructures. Selon les informations que nous avons recueillies en 2010, en allant dans les villages composant la commune de Kaboila, les projets de développement concrets sont absents du cahier des charges des élus. Les seuls projets, auxquels l'on peut se référer, ce sont les actions menées par les Organisations Non Gouvernementales (ONG)⁵⁴². Tout de même, un village de la commune, Mandela, a pu profiter d'une planification politique, mais celle-ci ne fut pas décidée par les élus locaux. Suite à des doléances continues au sujet de l'amélioration de l'accessibilité du village, le dossier a été transmis aux autorités nationales compétentes. Le Président de la République du moment, Amadou Toumani Touré, a décidé lui-même de la consolidation du pont permettant de désenclaver le hameau. Depuis l'application de cette décision, le village a pu construire deux nouvelles salles de classe.

⁵⁴² Par exemple, une usine dédiée au séchage des mangues a été financée par la Banque mondiale dans le village de Coulibalybougou.

On constate, également, une amélioration des échanges avec l'extérieur⁵⁴³ grâce à la proximité de la route. Malencontreusement, l'ensemble de la commune de Kaboila ne connaît pas la même fortune. On le disait, la commune connaît un pourcentage de personnes sans activité important (11 %) comparé au reste du cercle de Sikasso. Les scores de la CoDem y sont meilleurs que dans la grande majorité du cercle. Si l'on s'intéresse à la structure sociale de cette commune, notamment l'âge de ses habitants, on obtient la pyramide des âges suivante :

Graphique 12 : Pyramide des âges des électeurs de Kaboila (Mali, 2008)



Réalisation : David Vigneron, 2012

En se référant au graphique 12, nous pouvons nous apercevoir que la base des électeurs correspond à la catégorie d'âge des 18-35 ans. En période de crise structurelle, les électeurs fixés dans les communes rurales par une activité rémunératrice (la cotonculture, dans ce cas-ci) en crise deviennent sensibles au vote contestataire. De plus, les catégories les plus sensibles correspondent aux populations qui n'ont pas encore d'opportunités professionnelles pérennes. En d'autres termes, les jeunes ont été très fortement sensibilisés par un vote contestataire en faveur de la CoDem en considération de leur situation sociale précaire.

⁵⁴³ Les biens vendus le plus souvent sont les productions horticoles issues directement du village où la mobilité des personnes a été simplifiée. Source : entretien avec le directeur de l'école et fils du chef de village de Mandela, le 04 février.

Un des effets les plus notables de la pratique du vote au niveau local par les jeunes est leur perception pacifique de l'acte de vote. C'est pourquoi les urnes, lors des élections, constituent pour la jeunesse un espace d'intégration, de participation au processus de construction des institutions locales. En admettant que la pratique régulière du vote légitime l'avènement d'une civilité citoyenne, la possibilité d'une alternance devient un espoir de changement social qui perdure.

Souvent perçues comme élitistes, les autorités élues appartenant aux anciens partis ont déçu l'ensemble de l'électorat traditionnel. Dans des communes où l'on pourrait croire que la situation sociale est meilleure, Pimperna par exemple, un chef de village évoquait ce thème : « Nous avons de bonnes relations avec les hommes politiques. Auparavant, les politiciens promettaient beaucoup et ne s'acquittaient pas de leur tâche. Nous n'attendons pas les politiciens pour qu'ils agissent »⁵⁴⁴. Les jeunes comme les plus âgés semblent aller dans le même sens en ce qui concerne le choix du vote en faveur de la CoDem.

Financièrement, le « parti à la quenouille » n'a pas les mêmes moyens que les partis nationaux (l'Adema/PASJ, l'URD ou le RPM). Dès lors, son leader a dû développer un autre plan d'action pour sensibiliser l'opinion locale. Le directeur de l'école du Fachorobougou nous a renseignés sur la stratégie mise en place : « quand la CoDem est venue pour la première fois, Housseini Amion Guindo a réuni tout le monde et nous a dit qu'il prendrait acte de nos revendications sans pour autant nous promettre qu'il pourrait les résoudre rapidement. C'était une première pour nous ». Au-delà des mots, monsieur Guindo, lors des campagnes électorales, n'a sans doute pas seulement évoqué les besoins ponctuels des villageois, il a dû promettre de faire en sorte que la CMDT ne serait pas privatisée. En raison de ses liens de proximité avec les anciens dirigeants de l'entreprise, son discours comportait une tonalité différente de celle des autres candidats. Aussi, son réquisitoire semble aller dans le sens d'une remise en question de la décentralisation en soulignant les effets néfastes de la responsabilisation inachevée des collectivités territoriales, où le principe de solidarité est mis à mal par l'intervention d'acteurs extérieurs.

⁵⁴⁴ Village de Kolianadina, commune de Pimperna, le 5 février 2010.

En l'occurrence dans ce cas-ci il s'agit de l'intervention quasi automatique des ONG qui ont peu à peu pris la place des décideurs dans les projets de développement. Toutes les personnes que nous avons enquêtées soulignent ce point négatif.

À ce propos, un élément a retenu notre attention dans le village de Koriérébougou⁵⁴⁵. Le chef de village nous a signifié que la communauté possédait du matériel agricole en panne depuis deux ans. Les villageois l'avaient acheté à crédit auprès de la CMDT, malheureusement, il manquait les pièces de rechange pour la faire remarcher. De plus, des agents de la CMDT organisaient des séminaires de formation généralistes sur la pratique de l'élevage ou de l'horticulture. On y dispensait de manière analogue des modules pour l'entretien des machines. Pour combler le vide créé par la CMDT, les élus ont fait appel à une ONG par avis de manifestation d'intérêt afin de pouvoir remettre en place ces séminaires. De la même façon, ils ont tenté de faire creuser quatre forages dans le village qui sont tombés en panne peu de temps après. Cet exemple est révélateur des symptômes permanents des espaces ruraux maliens. Pour autant, le programme d'Housseini Amion Guindo abonde en ce sens : « l'architecture de mon programme tient dans le fait que l'agriculture doit être mécanisée. Elle nous permettra d'améliorer nos rendements et par voie de conséquence, nous deviendrons autonomes »⁵⁴⁶. Pour conclure, on peut retenir que la CoDem bénéficie d'une bonne image dans les périphéries du cercle de Sikasso grâce à son image de parti neuf, son programme très proche des attentes des électeurs et sa proximité avec les réseaux dirigeants de la CMDT. Pour autant, le tableau n'est pas fondamentalement idyllique. En effet, les votants restent sur leur garde concernant l'attribution de leur vote. Le chef du village de Kolianadina a bien précisé que « c'est nous qui souhaitons que les hommes politiques fassent des actions pour nous avant de voter pour eux »⁵⁴⁷. Hasard ou pas, la CoDem lui a offert un appareil sonore pour appeler à la prière, après coup.

Pour un parti né en 2008, la CoDem a réussi à s'enraciner dans la région de Sikasso très rapidement. Sans doute a-t-il bénéficié de l'ancrage économique que pouvait avoir son leader, Housseini Amion Guindo, avec la CMDT.

⁵⁴⁵ Entretien avec le chef de village, commune de Pimperna, le 5 février 2010.

⁵⁴⁶ Entretien réalisé le 3 février à Sikasso.

⁵⁴⁷ Entretien effectué le 5 février.

Cependant, le point de focalisation électoral que constitue la commune urbaine de Sikasso lui a aussi profité, dans le sens où les stratégies mises en place par les partis nationaux concernaient la conquête de la mairie de la ville au détriment des faubourgs. Dernier point, le contexte socio-économique en crise a favorisé un vote d'alternance sans pour autant radicaliser l'opinion. Le choix du vote pour la CoDem a constitué un changement partisan dans les faits. Pourtant, le renouvellement des élites avec l'apparition de ce nouveau parti aurait dû être complet. Dans les faits, le parti a su coopter beaucoup d'élus d'autres partis, tant à l'échelle nationale que sur le plan local. Si le parti incarne une forme de monopole à Sikasso, nous allons nous intéresser désormais à la situation politique dans le cercle de Ségou où la situation est bien différente.

CHAPITRE 14 : GOUVERNANCE ET ÉLECTIONS A SÉGOU OU LE BESOIN DE S'ALLIER POUR SURVIVRE POLITIQUEMENT

1/ Un environnement économique et social constitué d'une ambiguïté politique

À la question « il se dit que vous avez injecté plusieurs millions de nos francs pour être réélu. Qu'en est-il ? » Me Mountaga Tall⁵⁴⁸ a répondu : « Je vais vous dire une chose. Si je devais jouer avec l'argent dans ces élections, je renierais toutes mes valeurs », et d'ajouter plus tard dans l'interview : « J'ai près de 300 millions de francs cfa de médicaments en stock que j'entends distribuer gratuitement à Ségou »⁵⁴⁹. Ces réponses démontrent parfaitement la relation ambiguë qu'il existe entre les hommes politiques et les électeurs en période électorale. Tout tient dans le discours. D'un côté, les entrepreneurs politiques réfutent toute forme d'investissement pécuniaire avant les élections, mais n'hésitent pas à offrir des biens de consommation quotidiens ou des médicaments. De l'autre côté, l'électorat reste sur le qui-vive par rapport à ces pratiques d'achat de conscience. De ce fait, le contexte politique dans le cercle de Ségou répond à cette relation ambivalente entre les différents acteurs du jeu électoral. Pour comprendre au mieux le contexte politique de Ségou, il faut revenir quelques instants sur la situation socio-économique du territoire⁵⁵⁰.

Situé au centre du pays, à l'est de la capitale malienne (environ 245 kilomètres), le cercle de Ségou couvre une superficie de 10 844 km² pour une population de 632 637 habitants⁵⁵¹ (répartie en 29 communes rurales et une commune urbaine (Ségou ville). La densité moyenne est de 46 habitants au km² pour un taux d'accroissement naturel de 1,4 % par an. En outre, la répartition de la population procède de la manière suivante :

⁵⁴⁸ Né à Ségou en 1956, Mountaga Cheick Tall est un des descendants du bâtisseur d'empire et conquérant, El Hadj Moctar Tall. Fondateur du Congrès National d'Initiative Démocratique - *Faso Yiriwaton* (Cnid-FYT), il a été l'un des premiers à demander l'instauration du pluralisme politique au Mali. Aussi, il a été présent lors de toutes les élections présidentielles depuis 1992. Sans interruption depuis l'établissement de la démocratie électorale, il est député de la circonscription. Mountaga Tall, avocat de formation, est une des personnalités politiques incontournables de Ségou. Source : Auteur inconnu (2012), « biographie de Mountaga Tall », *Malijet*, le 10 janvier, accessible à l'URL : <http://www.malijet.com/people-mali/qui-est-qui-au-mali/qui-est-qui-en-politique/40202-mountaga-tall.html>

⁵⁴⁹ Dans un contexte préélectoral en 2007, cette phrase a été prononcée par Me Mountaga Tall, personnalité incontournable du paysage politique ségovien. Source : COULIBALY D. (2007), « Tenir compte des compétences pour le nouveau bureau », entretien avec Me Mountaga Tall, Président du CNID, *Yeko*, numéro 240, le 30 juillet, p. 4

⁵⁵⁰ Dans cet aparté, nous allons centrer notre propos exclusivement sur le cercle de Ségou.

⁵⁵¹ Source : DRPSIAP Ségou

Tableau 11 : Répartition de la population du cercle de Ségou par commune et par sexe en 2007

Commune	Masculin	Féminin	Total
Baguinadougou	5229	5317	10 546
Bellen	2670	2747	5417
Boussin	5413	5606	11 019
Cinzana	18 737	18 844	37 581
Dieudougou	8505	8336	16 841
Diganidougou	6247	6316	12 563
Dioro	23 591	24 245	47 836
Diouna	4303	4283	8586
Dougabougou	12 840	12 423	25 263
Farako	6246	6705	12 951
Farakou Massa	6567	6891	13 458
Fatiné	12 825	13 307	26 132
Kamiandougou	7646	7704	15 350
Katiéna	13 682	13 760	27 442
Konodimini	8412	8497	16 909
Markala	23 370	23 717	47 087
Massala	3502	3663	7165
N'Gara	7791	8310	16 101
N'Koumadougou	6134	6254	12 388
Pelengena	12 796	13 097	25 893
Sakoïba	8132	8043	16 175
Sama Foulala	4065	4310	8375
Saminé	5150	5189	10 339
Sansanding	9682	9962	19 644
Sébougou	6107	6500	12 607
Sibila	8450	9263	17 713
Soigneougou	1460	1482	2942
Souba	9115	9285	18 400
Togou	5347	5753	11 100
Ségou	60 061	58 753	118 814
Total	314 075	318 562	632 637

Source : DRPSIAP Ségou, 2007.

N.B. : La commune en rouge représente celle où nous avons enquêté en 2010.

En examinant le tableau n°11, on remarque que les femmes représentent 50,35 % du total de la population du cercle. Certes, le sex-ratio est assez équilibré entre les hommes et les femmes, mais la répartition spatiale de la population est très déséquilibrée.

En réalité, en se référant à la carte n°34, 54 % de la population active⁵⁵² est concentrée dans les communes traversées par le fleuve Niger et le Bani⁵⁵³ dont, en premier lieu, Ségou ville ou le long des canaux d'irrigation de la zone de l'office du Niger (cf carte n°15). À l'échelon régional, 70 % de la population urbaine, recensée en 1998, se localisait dans les cinq grandes villes du territoire (Dioro, Markala, Niono, San et Ségou).

Le secteur économique comme dans toutes les autres régions du pays est dominé par le secteur primaire ; pourtant Ségou et ses environs ont un rôle primordial dans la production agricole nationale intensive. Au même titre que la région de Sikasso pour le coton ou le cercle de Kita pour l'arachide, le cercle de Ségou et ses alentours constituent en quelque sorte le grenier rizicole du pays. Naturellement, la production du riz n'est pas la seule agro-industrie du cercle, les cultures de céréales (mil, maïs, sorgho) constituent une part non négligeable de la production régionale. Cette économie rurale représente 139 165 tonnes pour la campagne 2007-2008⁵⁵⁴. Diversement, les autres cultures dites « secondaires » correspondent aux récoltes de produits spéculatifs⁵⁵⁵ (les cultures vivrières ou fruitières).

Dans un environnement économique et social très fortement dépendant de son milieu naturel (un biotope fluvial), la conjoncture politique dans le cercle laisse peu de place à l'alternance des élus. Dominé par les grands partis du pays, l'échiquier électoral reste très resserré autour des grands leaders locaux. En 2007, L'URD, l'Adema/Pasj et le Cnid se sont alliés au sein de l'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ADP), front républicain de soutien à l'ancien président Amadou Toumani Touré lors de la présidentielle de la même année. À ce moment-là, l'association des trois partis représentait environ 71 % des suffrages exprimés⁵⁵⁶. Quelque temps plus tard, lors des législatives de juillet 2007, l'alliance maintenue pour ce scrutin a perdu près de 30 % de son électorat pour baisser à 42,71 % du total des voix recueillies.

⁵⁵² RÉPUBLIQUE DU MALI (2001), *Recensement général de la population et de l'habitat 1998*, Résultats définitifs, Bamako : ministère de l'Économie et des Finances, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Tome 1. Série sociodémographique, 732 p.

⁵⁵³ Affluent du fleuve Niger.

⁵⁵⁴ Chiffre de la Direction régionale de l'Agriculture, 2008. Si l'on décompose le total du tonnage en type de culture, cela représente 84 119 tonnes pour le mil, 6303 tonnes pour le sorgho, 832 tonnes pour le maïs, 840 tonnes pour le fonio et 47 071 pour le riz.

⁵⁵⁵ Les produits spéculatifs correspondent aux cultures agricoles d'exportation – café, cacao ou bois – qui sont renforcés par les cultures agricoles secondaires (les bananes ou les ananas). Source : AMARA H. A. (2000), p. 152.

⁵⁵⁶ MOUTTA (2007), « Législatives à Ségou : le favori, les secondes chances et les outsiders », *Le Ségovien*, le 1^{er} juin, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/news/elections-legislatives-2007/2007/06/01/article.7385.html>

Une part non négligeable de l'électorat de la présidentielle d'avril 2007 s'est évaporée au profit d'autres partis, anciens ou naissants. En l'espace de quelques mois, les partis alliés ont vu fondre leurs scores pour de multiples raisons.

2/ Des résultats qui stagnent en raison d'une inversion spatiale

La première, la personnalité respectée d'Amadou Toumani Touré a permis de fédérer l'électorat autour du projet de coalition. D'autre part, les taux de participation ont fondu entre les deux scrutins. De 36,27 % à 20,09 %⁵⁵⁷, la participation a presque chuté de moitié. Ce phénomène d'érosion partisan se confirme en comparant les scores des trois partis pour les élections communales de 2004 et de 2009. Tous les partis voient leurs résultats stagner ou très légèrement osciller⁵⁵⁸ positivement. Bien que les résultats des élections communales soient pondérés par un taux de participation plus important (44 %), les scores de 2009 démontrent un manque d'innovation politique de la part des leaders partisans pour capter un nouvel électorat. Révélateur d'une usure de l'exercice démocratique, ce constat entraîne durant les périodes inter électorales une transhumance politique presque symptomatique du pluralisme malien. Par exemple, des caciques locaux en 2009-2010 ont soit été tentés de quitter leur parti d'appartenance par opportunisme personnel, soit ces personnalités ont été victimes d'une réorganisation interne⁵⁵⁹. Dans la logique des choses, cette mobilité des élites faciliterait le renouvellement du personnel politique. Cependant, on assiste la plupart du temps à un redéploiement des transhumants vers d'autres partis. De plus, la plupart des hommes politiques en fonction sont issus de la génération 1991, celle qui a commencé le militantisme dans la clandestinité sous le régime de Moussa Traoré. Un activisme qui légitime leur présence au sein de l'appareil partisan. Tous ces facteurs politiques *stricto sensu*, mis bout à bout, ne favorisent pas l'alternance lors des consultations électorales.

⁵⁵⁷ MATCL, 2007.

⁵⁵⁸ L'Adema perd 0,8 % (de 26,4 % en 2004 à 25,6 % en 2009) ; Le Cnid-FYT gagne 1 % (de 13 % en 2004 à 14,04 % en 2009) ; l'URD gagne 0,5 % (de 15,57 % en 2004 à 16,16 % en 2009) source : MATCL, 2004-2009

⁵⁵⁹ Pour plus d'informations se référer aux cas de Zakaria Dembélé évincé de la section Adema/Pasj de Ségou en décembre 2009 ou d'Ousmane Simaga, maire de Ségou qui a quitté le Cnid-FYT pour, selon lui, « des raisons personnelles » en juin 2010. Source : COULIBALY M. (2009), « Guerre de mouvement à la section Adema de Ségou ; El Madani est de retour, Zakaria étrillé, Seydou se barre. », *Delta tribune*, le 23 décembre, accessible à l'URL : <http://www.maliweb.net/news/politique/2009/12/23/article,12713.html> et SEGBEDJI B. (2010), « La saignée se poursuit au sein du Cnid : le maire de Ségou démissionne. », *L'Indépendant*, le 15 juin, accessible à l'URL : <http://www.malijet.com/actualite-politique-au-mali/25553-la-saignee-se-poursuit-au-sein-du-cnid-le-maire-de-segou-d-missi.html>

Le Cnid-FYT, parti historiquement bien implanté dans le cercle, a obtenu des résultats électoraux positifs sur l'ensemble du cercle entre 2004 et 2009 avec un taux de variation de 1 % entre les deux échéances. Contrairement à des chiffres globaux, le parti a connu des fortunes diverses dans le cercle de Ségou.

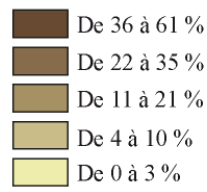
Sur la carte n°35, nous pouvons remarquer que le fleuve ne constitue pas seulement une barrière naturelle, il est aussi une barrière électorale, c'est-à-dire qu'entre 2004 et 2009, les scores ont permutés entre les deux rives du fleuve. De sorte que les positions du parti se sont renforcées du côté rive droite et se sont amoindries sur la rive gauche.

Carte 34 : Évolution des scores du CNID-FYT dans le cercle de Ségou entre 2004 et 2009

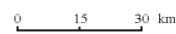
Scores du CNID-FYT aux élections communales de 2004 dans le cercle de Ségou



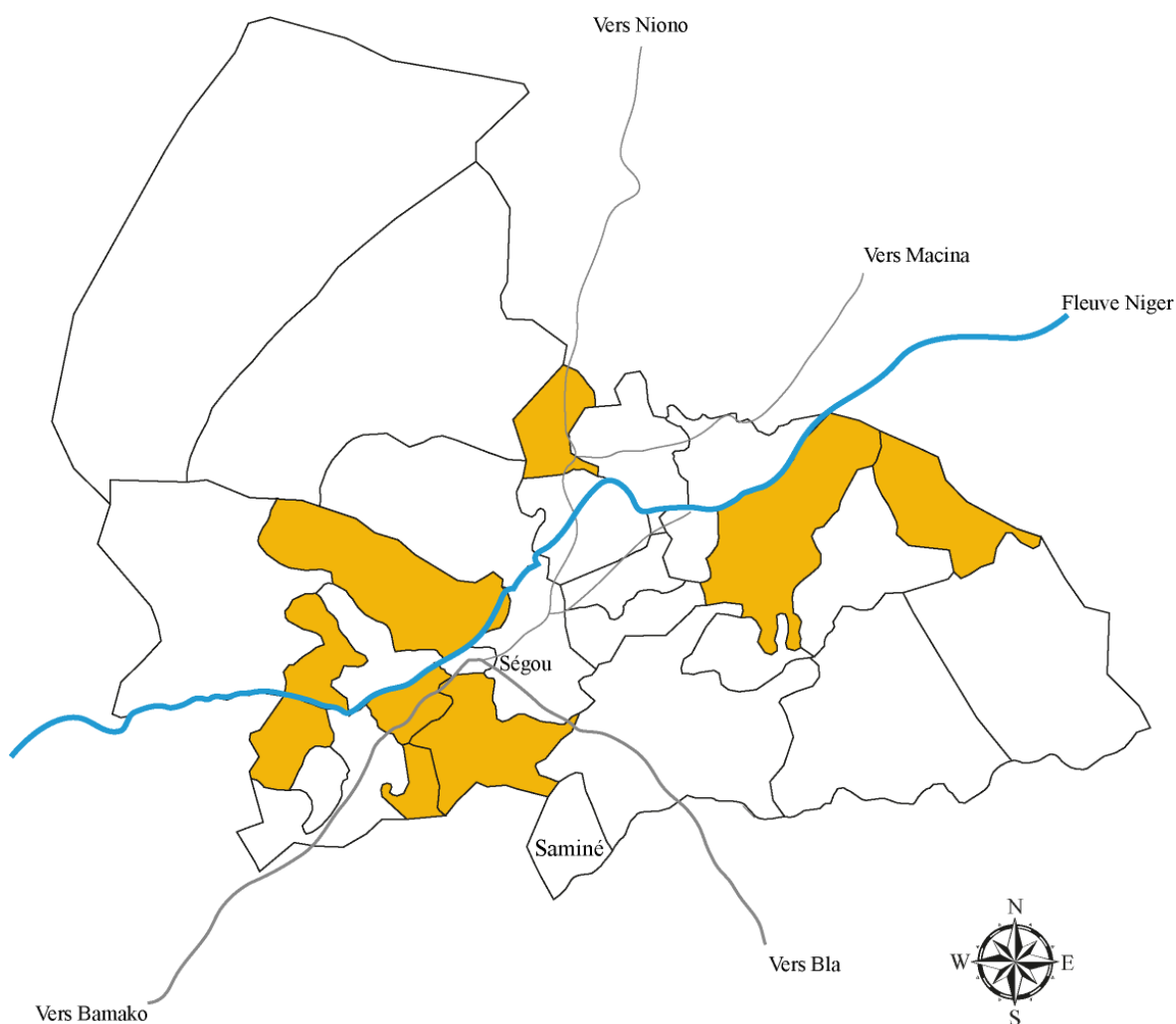
Scores du CNID-FYT aux élections communales de 2009 dans le cercle de Ségou



Auteur : VIGNERON D, 2012.
 Source : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales du MALI.



Carte 35 : Les communes du cercle de Ségou où le CNID-FYT a obtenu ses meilleurs scores en 2009
 Localisation des communes du cercle de Ségou où le CNID-FYT a terminé soit premier, soit second aux élections communales de 2009



Auteur : VIGNERON D, 2012.
 Source : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales du MALI.

0 15 30 km

Plus précisément, le parti était en tête ou second dans six communes de la rive droite ainsi que dans trois communes, rive gauche⁵⁶⁰. Cette inversion des territoires électoraux entre 2004 et 2009 explique en grande partie la stagnation des scores du parti dans une zone qui correspond à son fief national.

⁵⁶⁰ Les dites communes sont Diganibougou, Dioro, Dougabougou, Kamianbougou, N'Gara, Sakoïba, Sama Foulala, Sébougou, Ségou et Soignebougou.

Invariablement, les causes essentielles de cette transposition d'une rive à l'autre sont à chercher localement. C'est pourquoi la notion « d'alternance politique » est très importante dans ce cas de figure-ci. D'autant plus que nous avons choisi d'étudier une commune qui a connu une alternance entre 2004 et 2009. En effet, la commune de Saminé (cf carte n°35) a vu l'arrivée à la tête de la mairie un représentant de l'alliance locale Adema/PASJ-RPM-CoDem à la place de l'ancien élu Cnid-FYT. Quelles sont les raisons pour lesquelles ce changement a été effectif dans cette localité ? Un accord tacite est-il à la base de cette alternance ? Quels enjeux de gouvernance ont été mis en avance pour sensibiliser l'électorat ?

3/ Le théâtre de Saminé, une pièce où les acteurs sont de collusion

Saminé, la commune la plus au sud du cercle de Ségou (cf cartes n°34-35), a pour particularité d'être une des seules collectivités territoriales du cercle de Ségou à avoir connu une alternance qui concernait, en premier lieu, le Cnid-FYT. Le parti, en 2004, a obtenu le poste de maire grâce à une alliance et en 2009, il a vu une autre coalition gagner les élections. Malgré des scores importants dans la commune, le Cnid a pour tradition de beaucoup user de l'arme du rapprochement avec d'autres partis à l'échelon national. En 2007, par exemple, le parti a réussi à faire élire sept députés uniquement grâce à des alliances. « Et pourtant, le parti Me Tall a eu ses députés sur des listes communes, ses propres listes ayant toutes échoué »⁵⁶¹. La force véritable du parti correspond plus à ses ressources humaines propres qu'à ses capacités de mobilisation financière. Grâce à ses nombreuses alliances à l'échelon national, le Cnid-FYT a longtemps eu de nombreux responsables du parti nommés à des postes clefs. En 2009, peu avant les élections communales du 26 avril, le secrétaire général du parti était ministre de l'Artisanat et du Tourisme, aussi, deux autres cadres dirigeaient des administrations étatiques. (KEITA D. B, 2009, o.p. cit). Malencontreusement, cet ancrage au niveau étatique n'est pas comparable au niveau local.

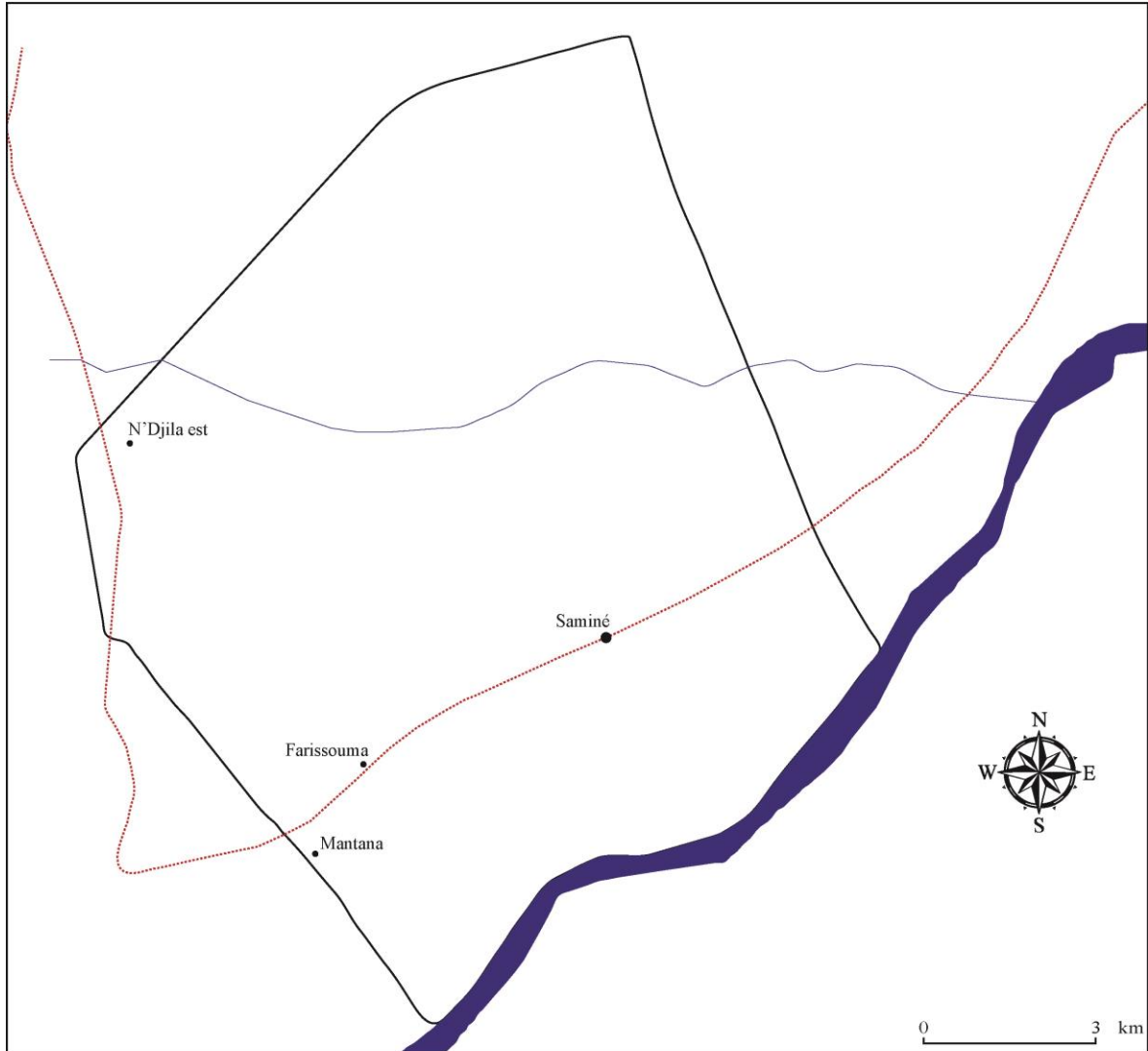
⁵⁶¹ KEITA D. B. (2009), « Le CNID et les communales 2009 : Me Tall a-t-il les moyens de ses ambitions. », *Nouvel Horizon*, le 24 février, accessible à l'URL : http://www.malijet.com/a_la_une_du_mali/10818-le_cnid_et_les_communales_2009_me_tall_a-t-il_les_moyens_de_ses_.html

À Saminé, commune de 10 339 habitants, la commune souffre d'un enclavement géographique notable. De par sa situation au sud du cercle et de la distance par rapport à Ségou, la commune n'est accessible qu'après de longs kilomètres effectués sur la route de Ségou-Bla, puis ensuite, par un passage sur une latérite jusqu'au village-centre de Saminé (cf carte n°36). Pareillement, hormis le village-centre, les autres bourgs (N'Djila-Est, Farissouma et Mantana) sont tous regroupés à l'ouest du territoire. Sans aucun doute, N'Djila-Est constitue le village le plus isolé⁵⁶². Malgré cet isolement, la commune tire avantage sur le plan économique de sa proximité avec la rivière Bani (située au Sud).

⁵⁶² Pour la pêche ou l'élevage, notamment.

Carte 36 : Les villages de la commune de Saminé

Toponymies villageoises de la commune de Saminé,
(cercle de Ségou)



Légende :

Infrastructures de transport :

..... latérites

Densité humaine :

- villes
- villages

Réseau hydrographique :

— cours d'eau



© D. Vigneron, 2012

L'enclavement géographique renforce-t-il le rôle des effets de contexte, notamment sur la question des relations entre le centre et les périphéries ? À propos du cas de Saminé, nous avons un enclavement géographique avéré par rapport aux démembrements partisans dans les communes les plus importantes de la région. Cet éloignement permet, aussi, à un échiquier politique très localisé de se mettre en place faisant en sorte que la stratégie indiquée par les états-majors partisans ne puisse être effective au niveau local.

En 2004, le Cnid-FYT a recueilli 49,08 % des suffrages exprimés (soit 5 sièges sur 11 au conseil communal) contre 46,7 % en faveur de l'Adema/PASJ. Afin d'obtenir une majorité au sein du conseil, le Cnid-FYT a fait alliance avec le seul conseiller élu du RPM. À noter, cet élu est le seul représentant du village de Mantana au sein du conseil contre sept élus, originaires de Saminé. Ceci démontre bien que l'électorat du village-centre se mobilise plus massivement pour ses candidats comparativement aux autres villages. Pour rééquilibrer les forces, les second et troisième adjoints au maire sont originaires d'autres villages que le centre. Les élus du village de Saminé gardent, de toute façon, la mainmise sur les prérogatives essentielles en s'appropriant les postes de maire et premier adjoint.

D'un point de vue sociologique, le conseil est dominé par les agriculteurs ou éleveurs (63 % du total des élus) contre seulement deux enseignants et d'autres catégories socioprofessionnelles. Par infléchissement, l'âge moyen des élus entre 2004 et 2009 a chuté de sept ans, passant de 51 ans à 44 ans. Signe d'un renouvellement non négligeable du personnel politique local, les élections de 2009 ont permis faire émerger de nouvelles personnalités. L'Adema/PASJ ayant perdu ces élections a, peut-être, fait en sorte que sa mésaventure de 2004 ne se réitère plus en essayant de composer, de son côté, une alliance avec la CoDem et le RPM et de ce fait, les cadres ont fait en sorte de réorganiser les instances du parti. Du reste, la mise en place de cette coalition a été une réussite puisqu'elle a récolté un score de 47,55 % contre le Cnid-FYT, seul, obtenant 39 %⁵⁶³. Toujours et de la même façon qu'en 2004 pour le Cnid-FYT, l'alliance ne domine le conseil que d'une courte tête. Malgré cela, le parti du soleil levant reste le premier parti de la commune en termes d'élus sans pour autant avoir pu anticiper la nouvelle reconfiguration électorale. Dans ce cas, pour quelles raisons le Cnid-FYT a-t-il pu perdre un de ses fiefs régionaux ?

⁵⁶³ Source : MATCL, 2004-2009.

Au premier abord, la nature des relations entre les chefs de village et l'actuelle équipe municipale semble être cordiale⁵⁶⁴. Signe que le fonctionnement ordinaire de la démocratie locale entre les tenants du pouvoir actuels donne l'impression d'être pacifié. En revanche, à la question de savoir si leurs relations étaient bonnes avec l'ancienne équipe, le discours change. Concrètement, un des points qui revient souvent dans les discussions que nous avons eues avec les différentes personnes ressources de la commune concerne l'entretien d'une piste en latérite entre Saminé, Farissouma et Mantana. Point d'achoppement entre les administrés et les élus, cette route a commencé à être réaménagée par les villageois de Farissouma. Après quelque temps d'hésitations, l'ancien maire donnera son accord plus tard afin de faire appel à une ONG pour prendre le relais. Pourtant, peu de temps avant le début de la campagne électorale des élections communales en 2009, le chantier a été stoppé pour ne reprendre qu'après l'élection de la nouvelle équipe⁵⁶⁵. Au moment des entretiens, la latérite était toujours en maintenance dans la commune. À Mantana, village concerné également par la réfection de la piste, ce sont les villageois eux-mêmes qui se chargent de sa mise en conformité⁵⁶⁶. La question qui se pose, désormais, est de savoir pourquoi l'ancien maire Cnid-FYT n'a pas été en mesure de faire en sorte que le chantier se termine avant la période électorale de 2009.

Selon le chef de village de Saminé, « l'alliance Adema-PASJ/RPM/CoDem a été faite pour être plus fort dans le but de ne plus revivre les désagréments qui ont été causés par l'ancien maire »⁵⁶⁷. *A priori*, les critiques émises par les habitants de Saminé vis-à-vis de l'ancien maire ont pour objet la mauvaise circulation de l'information pour la campagne de vaccination du bétail en 2008. En effet, d'après le chef de village de Saminé, la période où ils ont dû faire les inoculations au bétail correspondait à l'hivernage. Période où les interrelations entre les bourgs de la commune sont rendues difficiles par un sol détrempé rendant encore moins praticables des pistes déjà en mauvais état. De plus, le dispositif logistique et informatif est organisé par l'État⁵⁶⁸ à l'échelon national.

⁵⁶⁴ Entretien avec le chef de village à Saminé et du un militant URD à Farissouma, le 13 février 2010.

⁵⁶⁵ Entretien avec un militant URD à Farissouma, le 13 février 2010.

⁵⁶⁶ Entretien avec deux boutiquiers, village de Mantana, le 13 février 2010.

⁵⁶⁷ *Ibid*, Saminé, le 13 février 2010.

⁵⁶⁸ L'organisation et la logistique des campagnes de vaccination sur le terrain incombent aux délégations régionales du Ministère de l'Élevage et de la Pêche, aux chambres d'agriculture régionales et au laboratoire central vétérinaire. Source : COULIBALY M. (2008), « Campagne de vaccination du bétail : la belle lancée se poursuit », *L'Essor*, le 10 novembre, accessible à l'URL : http://www.primature.gov.ml/index.php?option=com_content&view=article&id=1286%3Acampagne-de-vaccination-du-betail--la-belle-lancee-se-poursuit&catid=102%3Aministere-de-lagriculture-de-lelevage-et-de-la-peche&Itemid=100094

Son représentant exécutif dans les cercles du pays, le sous-préfet est chargé de faire circuler les décisions prises par les autorités étatiques. De l'avis de cette même source : « l'ancien maire a refusé de rencontrer le sous-préfet pour se faire le relais de la communication de la campagne à ses administrés ». Pourtant l'ancien maire confirme que « l'information est très bien passée »⁵⁶⁹. Nous ignorons les raisons pour lesquelles l'ancien maire a décliné la rencontre avec le sous-préfet. En revanche, nous connaissons les conséquences de cet acte. Chaque villageois qui n'a pas amené son troupeau lors de la journée de vaccination a été pénalisé par une amende de 3000 Francs cfa pour manquement à la bonne marche d'une entreprise d'État. Cette infraction constatée a entraîné une réaction de la part des éleveurs. « Tout le monde s'est mutualisé pour faire une caisse commune afin de payer l'amende »⁵⁷⁰. L'ancien maire a souhaité temporiser le paiement de cette pénalité : « je voulais attendre, car les villageois connaissaient une situation économique difficile à ce moment-là »⁵⁷¹. Dans le souci de s'acquitter de leur dette, les éleveurs ont décidé de payer directement leurs pénalités auprès du sous-préfet en évitant soigneusement la médiation du maire. De son côté, l'ancien maire Cnid-FYT invoque son honnêteté dans la gestion de cette confusion en concluant : « j'ai été accusé à tort de vouloir garder cet argent »⁵⁷². Cependant, le chef de village et les deux boutiquiers nous ont révélé qu'après cette affaire, certains éleveurs ont été dépossédés de leur champ. Sans doute un conflit foncier villageois non résolu par médiation est né de cette mésaventure.

À ce conflit foncier, il faut ajouter un autre acteur, le projet FODESA faisant partie intégrante du jeu politique local qui lui aussi est d'une certaine manière à la base de l'alternance politique que nous avons connu en 2009. Le projet FODESA⁵⁷³ (Fond de Développement en Zone Sahélienne) a permis à partir de 2007, date de l'arrivée des émissaires du Fond, d'établir le plan prévisionnel des actions à mener dans la commune.

⁵⁶⁹ Entretien avec l'ancien maire de Saminé, village de Saminé, le 14 février 2010.

⁵⁷⁰ *Ibid*, Saminé, le 13 février 2010.

⁵⁷¹ *Ibid*, Saminé, le 14 février 2010.

⁵⁷² *Ibid*, Saminé, le 14 février 2010.

⁵⁷³ Le projet FODESA dépend du Fonds International de Développement agricole (FIDA, *International Fund for Agricultural Development*) pour l'Afrique, une agence spécialisée des Nations Unies. Pour plus d'informations, se référer au site anglophone de l'IFAD : <http://www.ifad.org/>. Suite à un accord entre le gouvernement malien et le FIDA en 1999, le FODESA a été mis en place pour « contribuer à la réduction de la pauvreté des ménages ». Pour atteindre cet objectif, le programme propose de faciliter la promotion du micro-financement pour des activités individuelles ; le renforcement des capacités locales et la gestion des ressources naturelles. Concomitamment, le projet devait se terminer en 2009, mais a été prolongé jusqu'en 2012. Accessible à l'URL de FIDAFRIQUE : http://www.fidafrique.net/rubrique.php3?id_rubrique=116

Du fait de l'inaccessibilité des informations officielles et précises concernant les microprojets élaborés dans la commune grâce au FODESA, nous avons inventorié et retenu les initiatives les plus cohérentes en rapport à notre argumentation. C'est pourquoi, dans un premier temps, notre entretien⁵⁷⁴ avec l'ancien maire de Saminé s'est révélé être rationnel. En énumérant l'ensemble des actions du projet, nous avons retenu les suivantes : des jardins maraîchers, une caisse d'emprunt, des machines pour transformer le mil, un magasin de stockage de mil et différents aménagements (barrage et digues). Si l'on centre notre propos sur l'appareillage destiné à modifier le mil, seuls deux villages de la commune en détiennent, Mantana et Saminé. À la base, l'usage des machines devait soulager les femmes de tâches difficiles, pourtant leur formation en maintenance n'a pas été rendue effective par le projet. Un des deux boutiquiers de Mantana (entrevue du 13 février 2010) révélait que les « personnes qui travaillent avec la machine n'ont pas été formées pour son entretien. » Conformément aux informations collectées, nous pouvons estimer l'arrivée du projet FODESA dans la commune de Saminé peu après la signature du financement du projet en 1999. Peu après leur arrivée dans le village de Mantana, ils ont fait construire un local (en décembre 2005, cf photos n°13) pour entreposer les machines (une soudeuse et une trieuse de mil).



Photo 13 : Le local pour les machines à Mantana avec sa pancarte FODESA

©Crédit-photo : David Vigneron, 2010

Durant le mandat du projet dans le village, les machines étaient vérifiées régulièrement pour tomber définitivement en panne en 2007 pour ne remarcher qu'en 2009. Au moment de l'entretien, la machine marchait et les femmes du village l'utilisaient régulièrement. En suivant ce scénario, pourquoi les machines ont recommencé à être utilisées en 2009 ? Y a-t-il un lien de cause à effet avec l'alternance constatée en 2009 ?

⁵⁷⁴ Entretien avec l'ancien maire de Saminé, village de Saminé, le 14 février 2010.

Les deux boutiquiers ne sont pas formels concernant cette hypothèse : « le projet est tout de même parti bien avant l'arrivée de la nouvelle équipe municipale ». Du reste, l'ancien maire désigne un de ses collaborateurs responsable de cette situation : « Celui qui entretenait la machine était un conseiller municipal »⁵⁷⁵. Pour autant, le chef de village de Saminé⁵⁷⁶ mentionne « qu'au départ, cette machine devait servir à tout le village, mais le maire s'en est servi personnellement, sans la laisser librement aux villageois ». Autrement dit et en allant plus loin, la gestion des machines reflète au même titre que le dilemme des vaccins de fortes collusions entre tous les acteurs politiques de la commune.

Pour l'ancien maire Cnid-FYT de la commune au chef de village de Saminé, la proximité sociale semble prendre le pas sur le jeu politique local. « Le maire actuel de la commune est marié avec ma fille », nous révélait le chef de village de Saminé, le jour de notre rencontre. Dans l'éventualité où cette hypothèse reflète la réalité locale, l'alternance politique s'explique par le fait que les rapports de force ont été redistribués au moment des élections. Pour son intendance jugée défavorablement par une frange très politisée de la ville, le maire et ses conseillers Cnid-FYT ont fait l'objet d'un raidissement des partis qui étaient probablement alliés au départ avec eux.

Tout au long de cette partie, les querelles électorales ou politiciennes étaient le fruit de connivences de proximité. P. Bourdieu parlait même de « logiques de différenciations sociales », dans lesquelles, la « société est un espace de différenciation dans lequel les rapports de domination sont dissimulés, car profondément intériorisés ». Le jeu démocratique local en est l'incarnation. En effet, il est possible de considérer à l'échelon local que le temps électoral met en évidence des conflits larvés qui se manifestent à nouveau dans ces moments-là. L'intrication très forte entre les familles villageoises compose un paysage géographique à part entière. Tous les espaces ont leur logique propre. Kayes, une région de forte émigration ; Ségou, la porte d'entrée vers le grenier à riz du Mali, l'Office du Niger et Sikasso, la région cotonnière du pays. La sociogenèse de ces territoires avait créé une organisation sociale soutenue par la spécialisation économique de l'espace.

⁵⁷⁵ *Ibid*, Saminé, le 14 février 2010.

⁵⁷⁶ *Ibid*, Saminé, le 13 février 2010.

En responsabilisant les territoires, la décentralisation a créé de nouveaux territoires où l'arène électorale est devenue le médiateur pour la pacification. Traditionnellement, le consensus spatial existe toujours, mais il a pris de nouveaux habits que les élections font rejaillir.

S'intéresser au local, tel a été le but que nous avons recherché tout au long de cette partie, que ce soit les acteurs du jeu politique ou encore les unités d'échelle élémentaire. La communalisation malienne en tant que continuité logique du processus de consolidation s'apparente à une remise à plat des territoires d'élections. Ici, la transposition d'un modèle démocratique importé a entraîné une forme de « réappropriation spatiale » par les populations. En teneur, les rapports de la société avec l'espace s'inscrivent dans l'accapatement des nouveaux territoires par l'espace social. À la base, il s'agissait d'organiser un nouveau mode de gestion du pouvoir et des territoires en tenant compte des spécificités des populations, dans leur localité. Ces dernières ont pris le soin de transposer, selon leurs propres représentations ou leurs propres coutumes, des techniques d'administration provenant « d'ailleurs ». Pour Charles Nach Mback (2003, p. 484), « l'œuvre décentralisatrice pourrait se résumer à une stratégie de l'État africain visant à se débarrasser sur le local des services publics qui, bien qu'étant essentiels pour les populations, n'offrent pas de rentabilité en terme financier pour des États soumis à des ajustements structurels ». Cette thèse recevable durant les années 1990 ne suit pas l'évolution de l'avènement de la décentralisation des années 2000. En effet, la décentralisation a accentué l'écart qui préexistait entre le centre et ses périphéries. Et pourtant, l'État malien a décidé, en tenant compte de plusieurs observations internes et externes, de faire en sorte que la décentralisation se fasse « à deux », c'est-à-dire en associant la population à son projet. « Touchant à l'espace social, le découpage territorial ne risquait-il pas de se perdre dans les méandres de la complexité, inhérente à la dimension spatiale des sociétés ? » (LIMA S., 2003, p. 502). En suivant la démarche de la géographie de la démocratie qui s'affirme en tant que « géographie politique privilégiant le rôle fondamental des acteurs-individus, dans le cadre de consensus contractuels, presque toujours d'ordre territoriaux » (BUSSI M., 2004, p. 281), la mise en place de la décentralisation est-elle effectivement une forme de contrat entre l'État et ses administrés ?

CONCLUSION GÉNÉRALE

Relatif à un contexte de mondialisation, la diffusion de la démocratie électorale vise, surtout, à assurer une lisibilité du marché global, en considérant que les processus de transition ou de consolidation s'expriment, en premier lieu, dans les démocraties « d'ailleurs ». La segmentation du monde en deux pôles⁵⁷⁷, qui se distinguent par le niveau de leur développement, ne peut exprimer, véritablement, les particularismes de chaque pays. Supposons que la vision globale corresponde, dans ce cas, à une idéologie⁵⁷⁸ dominante, le regard porté sur les pays du Sud (ou émergents) n'a pas réellement changé et le « tiers-mondisme » n'a pas totalement disparu. Dès lors, la démocratie électorale greffée ou importée se diffuse, adoptant à chaque étape une tenue différente. La démocratie électorale comme modèle s'est adaptée de manière contradictoire au Mali.

L'actuel Mali était autrefois le cœur des grands empires de l'Afrique de l'Ouest. À son apogée, vers le XIII^e siècle, l'empire du Mali recouvrait de nombreuses aires culturelles régies par une proto-décentralisation. De la sorte, la naissance de structures politiques impériales (Ghana, Mandingues ou Songhaï) fortement étatisées et influencées par l'islam se formait à partir d'une conception de gouvernement propre et non institutionnelle dominée par une structure sociale très hiérarchisée axée sur des alliances politiques patrimoniales. Par la suite, cet archétype sera remis en question par la transposition du modèle jacobin français et la culture administrative de la concentration des pouvoirs. Les événements de mars 1991 qui ont mis un terme au système de parti unique centralisateur placèrent le Mali dans un contexte de démocratie libérale caractérisé par l'affirmation et le respect des libertés individuelles et collectives, ainsi que la mise en œuvre de la politique de décentralisation par la responsabilisation effective des collectivités locales dans la gestion de leur propre développement. Par ce biais, la Constitution de la III^{ème} République, adoptée en 1992, prône le multipartisme intégral et le droit d'association. Ensuite, elle légitime le pouvoir issu des urnes et réclame avec force l'ancrage du Mali à la vie démocratique dans le respect de l'État de droit. Ce nouveau contexte devient le terreau favorable à la progression des partis politiques dans l'ensemble du pays. De 1992 à 2013⁵⁷⁹, le paysage politique du Mali a connu de nombreux changements.

⁵⁷⁷ Les pays du Sud et du Nord.

⁵⁷⁸ Sous-entendu, l'économie de marché.

⁵⁷⁹ Cf annexes 5 et 6 pour voir les dernières évolutions des événements.

Non seulement le nombre des partis politiques a crû de façon démesurée, mais aussi une nouvelle société civile s'est constituée sur la base d'associations ou de corporations socioprofessionnelles pour défendre leurs intérêts envers l'État. Pour les regroupements qui ont contribué à l'avènement de la démocratie, les structures n'étaient pas homogènes et constituaient plutôt des fronts politiques formés pour la circonstance. Certains pour des problèmes de leadership et des considérations multiples se fragmentent ; des sensibilités politiques naissent alors et s'érigent en partis. Tel fut le cas, à titre illustratif, pour le principal parti, Adema/PASJ qui se morcela pour donner naissance, en plus du noyau Ademiste, au Mouvement pour l'Indépendance, la renaissance et l'Intégration Africaine (MIRIA), au Rassemblement pour le Mali (RPM), à l'Union pour la République et la Démocratie (URD). Tout en restant dans un cadre réglementaire, le Mali s'est enrichi au cours de son expérience démocratique d'un appareil logistique cohérent (une Commission Électorale Nationale Indépendante, des données électorales accessibles et un fichier national des élus). Au-delà des spécificités institutionnelles, les signes avant-coureurs de consolidation se rapportent à l'aboutissement de la mise en place de la décentralisation à la fin des années 1990. Le pays s'est doté ainsi d'un maillage communal efficient (703 communes) et d'un encadrement opérant (10 000 conseillers communaux).

Désormais, l'entrée en vigueur de la décentralisation à partir de 1999 marque, concrètement, une continuité temporelle dans son application. La subordination des périphéries par rapport au centre a toujours existé. Pendant la période coloniale, elle se manifestait sous la forme d'une « tutelle spatialisée » coïncidant avec les rapports de pouvoirs entre les chefferies coutumières et l'administration coloniale. Une fois l'indépendance du pays acquise, ces relations n'ont pas fondamentalement changé. Toutefois, la période de transition démocratique a entraîné la mise en place d'une « technologie importée » entre autres, la déconcentration des pouvoirs. Ce qui, de surcroît, est à l'origine du système politique entre le maintien des pratiques traditionnelles de l'espace et une nécessité de rationaliser le déroulement de tous les processus électoraux. Aussi, la crise de 2012 renvoie directement aux limites imposées par l'exercice du pouvoir au sortir des années 1980. Les ajustements structurels, le discours de la Baule, la « greffe » ont impulsé la naissance d'un nouveau modèle économique restrictif basé sur la privatisation des grandes sociétés nationales (exemple de la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile). Les effets de ces injonctions se sont mesurés à retardement à partir du milieu des années 2000.

L'exemple de Sikasso en est le révélateur avec des taux de travailleurs pauvres importants⁵⁸⁰. D'autant plus, l'apprentissage d'une nouvelle citoyenneté issue de la démocratisation s'est réalisé sur fond de déstructuration progressive du tissu économique, retardant ainsi l'assimilation de la dimension symbolique du vote. Au départ, la décentralisation devait permettre aux composantes de la société de devenir autonome.

Discours incantatoire ou réelle avancée au niveau de la localité, l'avènement de la décentralisation a aussi entraîné la naissance d'un nouvel espace public. Cette réforme qui responsabilise les territoires devait accroître la participation des acteurs sociaux au processus de décision, ou encore améliorer les conditions de vie des populations. En outre, l'intronisation du choix idéologique de la décentralisation a-t-il eu les effets escomptés sur la population ? Lors d'un scrutin de proximité, le transfert de responsabilités devient partie prenante de l'espace social. C'est pourquoi, par exemple, l'acte de vote ne répond pas forcément à des logiques d'opinions, mais à des choix prescrits par autrui (un membre de la famille ou un proche influent). Au-delà de ces recompositions contemporaines, on assiste à une remise en question du contrôle social par l'entrelacement de la distribution des forces politico-administratives entre le pouvoir légitime et le pouvoir légal.

Le programme malien de décentralisation arrive à un tournant, d'autant plus que les questions sont à la fois techniques et politiques, mais aussi et surtout sociales. Le substrat véritable de la décentralisation est fondé sur la qualité des rapports de l'entregent. Il faut noter que si les dispositifs techniques ou politiques sont bien pensés, leurs applications véritables dans les localités restent encore à débattre. Quelques points d'achoppements sont soulignés par le professeur Cheibane Coulibaly (2013). Par exemple, le non-règlement des litiges liés au découpage pouvant entraîner des difficultés futures si des intercommunalités sont créées. Il n'existe pas règles régissant le statut des élus locaux et du personnel administratif. Aussi, les interventions des trois niveaux de collectivités territoriales ont une cohérence limitée. Techniquement, le degré d'autonomie des différentes institutions n'est pas fixé par des limites de tutelle. Les préfets gardent un droit de regard sur la définition des budgets communaux.

⁵⁸⁰ Le taux de pauvreté du chef de ménage en 2006 chez les cotonculteurs de la région de Sikasso est de 77,8 % selon la DNSI.

De plus, le transfert de responsabilité se restreint aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique. Beaucoup de cas litigieux à propos des projets de développement dans les domaines précités ont été traités dans cette thèse. Pierre angulaire de cette réforme, le régime foncier n'a pas été traité en profondeur.

La démocratie électorale à la base n'est pas promue parce que le contrôle par les communautés (villages, quartiers ou fractions) n'est pas organisé. L'appropriation de ce concept par les populations n'est pas effective. Ce sont les réseaux de pouvoir qui se sont réappropriés la démocratie pour préserver leurs prérequis. Dans le cercle de Yélimané ou encore dans la commune de Saminé (cercle de Ségou), les structures de pouvoirs ont inventé des stratégies (la substitution du pouvoir légal par le pouvoir traditionnel ou une alliance politique éphémère) afin de garder le contrôle sur le bien public.

L'expression du pouvoir consensuel a été compliquée par la traduction en langue nationale du remembrement territorial (*mara ka seki sa*) ou « le retour de l'administration au terroir ». Ceci créa chez les ruraux une sorte de confusion avec l'expérience passée des anciennes collectivités territoriales issues de la colonisation (les cantons, par exemple). Le couple « canton/cercle » relève d'une maîtrise exogène de l'espace par les forces coloniales, militaires puis administratives, prenant appui sur des configurations spatiales précoloniales floues (LIMA S., 2013)⁵⁸¹. Cette assimilation peut en partie expliquer le « silence des urnes » ou la désaffection des bureaux de vote lors des élections nationales. Ces scrutins peuvent être perçus comme favorables à un seul homme ou à un système. Durant les élections communales, la mobilisation électorale est plus importante avec des taux de participation de 42 % de moyenne nationale en 2009 contre 37 % pour les élections nationales au premier tour de l'élection présidentielle de 2007.

En définitive, le jeu électoral ne dépend pas uniquement du vote, mais aussi de l'offre partisane. De cette façon, le nombre important de partis politiques (120 en 2009) révèle un déficit de collégialité dans leur fonctionnement interne. Pareillement, les conflits de personnes prennent le pas sur les projets de société (op. cit, 2013). Ce cadre se retrouve également dans les instances dirigeantes de l'État.

⁵⁸¹ Repris de HERBST J., 2000.

Sur ce point, le coup d'État de 2012⁵⁸² a remis en cause l'héritage centralisateur incarné par une génération de dirigeants qui ont été marqués par l'absence de volonté politique pour approfondir la décentralisation (op. cit, 2013).

La théorie des « républiques villageoises » de M. Leclerc-Olive semble se confirmer à travers cela. Autrement dit, les comportements électoraux villageois font rejaillir la logique de réseaux hyperlocalisée. Par ce biais, les élections de proximité deviennent un agrégat d'expressions territoriales indépendantes les unes des autres. Par exemple, un village restera volontairement ou involontairement fermé à sa collectivité territoriale d'appartenance. Quasiment en autarcie, l'espace social s'organisera autour du chef de village. Il faut le préciser, ces effets de contexte sont localisés dans tout le pays, au centre comme en périphérie.

Autrement, le fossé préexistant entre l'espace villageois et les élites de la ville est important. Le ressentiment d'abandon au sein des communautés villageoises prédomine. Les hommes politiques ne se déplacent guère dans les circonscriptions électorales une fois élus. Peut-être est-ce dû au fait qu'ils ne sont pas formés pour, ou encore est-ce un désintérêt volontaire, la question reste posée. On constate seulement les tournées des députés pour expliquer les lois à leurs administrés. Pourtant, les différents candidats aux élections nationales (surtout aux présidentielles) l'ont bien compris, le soutien des périphéries est primordial pour les accessits publics. Lors des périodes électorales, un jeu subtil d'allégeances et de scissions dans les réseaux de pouvoir se met en place. Par exemple, Sabati 2012⁵⁸³, dont les instances dirigeantes sont installées à Nioro du Sahel, et qui a soutenu le candidat Ibrahim Boubacar Keita au scrutin présidentiel de l'été 2013⁵⁸⁴, est basé à Nioro du Sahel. Il en va de même pour la mobilisation électorale lors des élections.

⁵⁸² Cf annexe n°5.

⁵⁸³ Mohamed Ould Cheickne Haïdara dit « Bouyé », chef religieux s'est introduit dans le débat électoral via des groupements dits de « jeunesse islamique » (dont les membres ont en moyenne 35-40 ans). La première grande mobilisation de Sabati 2012 fut organisée le 23 juin 2013 à la grande mosquée de Bamako. Les intervenants dénonçaient les dérives du système politique issu des urnes en 1992 tout en décrivant les qualités attendues du candidat idéal sans pour autant le nommer. La suite des événements confirmera le soutien de ces associations à Ibrahim Boubacar Keita. Ainsi, le 13 juillet 2013, IBK est à Nioro où il rencontre le chérif de la ville « Bouyé », principal bailleur de Sabati 2012. Quelques jours plus tard, le président de Sabati déclare son soutien à IBK. (Source : GAVELLE J., ROY A., 2013).

⁵⁸⁴ La période de l'élection présidentielle de 2013 n'a pu être évoquée de manière exhaustive dans ce mémoire, car nous nous sommes concentrés sur les éléments qui ont contribué à provoquer cette situation et non sur l'évènement en soi. Une note a été rédigée dans l'annexe n 6.

L'espace social malien est très fortement stratifié et quadrillé dans l'espace. Sur le plan spatial, le « damier » de la société malienne s'organise en cellules plus ou moins indépendantes, les unes des autres. Est-ce que la société malienne fonctionne toujours de telle manière ? Non, comme nous l'avons déjà évoqué, les élections sont le moment où l'ensemble des composantes de la société peut aspirer à ses idéaux.

Ce schéma se reproduit également dans l'organigramme des partis politiques. La base composée principalement des « majorités visibles » n'est activée que pour des besoins électoraux. Les jeunes servent à l'animation du parti, les femmes se rassemblent sous forme d'association pour soutenir leur candidat et la paysannerie sert de relais à tout candidat qui souhaite créer une base électorale. Ces fractures entre la base et le sommet ont fait partie du paysage politique durant une vingtaine d'années jusqu'aux événements de 2012. Sans doute faut-il y voir par là, un facteur explicatif important. L'usure du pouvoir et la pratique de la démocratie au jour le jour qui se réalisait sans les électeurs a véritablement fragilisé la base des idéaux de 1991. De ce fait, la décentralisation est-elle toujours une solution envisageable pour l'avenir du pays ? Les dernières élections présidentielles de 2013⁵⁸⁵ ont prouvé que, malgré la crise, le pays possède une capacité de résilience politique importante. La décentralisation pourrait faire partie des solutions à envisager pour l'avenir de l'intégrité territoriale du pays. Il faut préciser que malgré le processus de sortie de crise dans lequel le Mali se place, les problèmes de fond n'ont pas été abordés. Tout au long de la crise de 2012, la fracture entre une minorité de Maliens nordistes et les autorités de Bamako s'est encore accentuée. Ces sujets de fond sont revenus dans le débat, une fois l'élection entérinée et les résultats connus. Selon Pierre Boilley⁵⁸⁶, le nouveau président Ibrahim Boubacar Keita serait partisan d'une « décentralisation accrue » alors que des lobbys (religieux ou militaires) pourraient être tentés de faire ralentir les négociations qui iraient en ce sens. Pourtant, à court terme, cette solution permettrait de trouver un consensus territorial entre toutes les entités antagonistes. Quinze ans de pratiques de la décentralisation ne peuvent pas être effacés comme cela.

⁵⁸⁵ Sans attendre les résultats officiels des élections présidentielles de 2013, le candidat déçu du second tour du scrutin, Soumaïla Cissé est venu féliciter Ibrahim Boubacar Keita chez lui. Certains y voient une manœuvre politicienne, d'autres y voient un geste fort d'apaisement après la crise de 2012.

⁵⁸⁶ In LE TOUZET J.-L. (2013), « IBK, roue de secours du Mali », *Libération*, le 13 août, accessible à l'URL : http://www.liberation.fr/monde/2013/08/13/ibk-roue-de-secours-du-mali_924676

On l'a vu, le modèle malien de la décentralisation fonctionne principalement selon un schème de réappropriation sans forçement d'opposition par la base. En comparaison, au Ghana, la décentralisation a été mise en place après l'indépendance⁵⁸⁷ afin de servir des desseins politiques individuels pour ensuite être vidée de son sens politique pour la gestion locale (JACQUEMOT P., 2007, p. 55). Dans cette réforme, certaines similitudes ressortent avec la situation qui prévaut au Mali. Par exemple, la *Local Government law* de 1988 et la Constitution de 1992 qui institutionnalisent la décentralisation⁵⁸⁸ ont été instaurées autant pour organiser le territoire que pour « cantonner les chefs dans leurs enclos traditionnels » (*Ibid*, 2007, p. 58). Une impression similaire se révèle lorsque l'on se réfère encore au concept des « républiques villageoises » (LECLERC-OLIVE M., 2007) au Mali. En regardant de plus près, les villageois semblent choisir sciemment la voie du retrait territorial. Peut-être est-ce le contraire, il s'agit d'une arme politique pour isoler les chefferies. Par ce biais, une des pistes pour résoudre le dilemme territorial malien est de rendre le processus commencé entre 1995-1996 lors des concertations villageoises aux populations afin qu'elles se le réapproprient. Le processus de responsabilisation enclenché à ce moment n'a pas été mené à son terme. L'État a utilisé son rôle d'arbitre sans qu'un consensus global ne soit trouvé. De nouvelles concertations intervillageoises inclusives pourraient être mises en place. En définitive, l'équilibre territorial pourra se produire lorsque l'État retrouvera sa cohérence aux yeux des Maliens et que de véritables moyens logistiques ou financiers seront mis en place pour améliorer la déconcentration des pouvoirs. Au final, la tendance du choix à réaliser pourrait se porter vers une *recentralisation* de l'État (MELMOTH S., 2007, p. 83). Dans ce cas alors, comment faire pour que la démocratie se consolide sur le plan spatial ?

Dans la durée, l'enracinement démocratique amènera les autorités publiques à procéder au remodelage spatial du Mali. En découle, une nécessaire refonte des structures institutionnelles et politiques de l'État adaptées à une demande nouvelle des acteurs locaux (élus ou agents administratifs).

⁵⁸⁷ Le 6 mars 1957.

⁵⁸⁸ Article 20 de la Constitution : « Le gouvernement local et l'administration locale doivent être décentralisés et les attributions, pouvoirs, responsabilités et ressources devront être transférés du gouvernement central aux unités gouvernementales locales ».

Responsabiliser les territoires d'élections et assurer leur cohésion sont les principales revendications de ces protagonistes. Somme toute, la décentralisation doit être un des outils de lissage des disparités propres au territoire national. À travers cela, on comprend mieux la portée de l'impact de la mise en place de la décentralisation dans l'espace malien. En effet, la communalisation malienne en tant que continuité logique du processus de consolidation s'apparente à une remise à plat des territoires d'élections.

Ici, la transposition d'un modèle démocratique importé a entraîné une forme de « réappropriation spatiale » par les populations. En teneur, les rapports de la société avec l'espace s'inscrivent dans l'accaparement des nouveaux territoires par l'espace social. Cette superposition d'espace a entraîné ce que l'on pourrait appeler un « modèle malien » d'adaptation de la décentralisation. À la base, il s'agissait d'organiser un nouveau mode de gestion du pouvoir et des territoires en tenant compte des spécificités des populations, dans leur localité. Ces dernières ont pris le soin de transposer, selon leurs propres représentations ou leurs propres coutumes, des techniques d'administration provenant « d'ailleurs ».

BIBLIOGRAPHIE

ACCT (1997), *Rapport de la mission d'observation du 1^{er} tour des élections législatives du 13 avril 1997*, Agence de la Francophonie, 8 p

AGAMBEN G. et al. (2009), *Démocratie, dans quel État ?*, Paris : La Fabrique, 160 p.

AKINDÈS F. (2000), *Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits. Réflexions à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone*, rapport introductif numéro 3, Symposium de Bamako, pp. 609-619.

AL-AHNAF M. (dir, 1991), *L'Algérie par ses islamistes*, Paris : Karthala, 329 p.

ALAIN (1970), *Propos*, coll. Bibliothèque de la Pléiade, Paris : Gallimard, 1326 p.

ALIDIÈRES B (2004), « Anciens et nouveaux territoires du vote Front National. Le cas du Nord-Pas-de-Calais ». *Hérodote*, numéro 113, pp. 48 à 67.

ALLEMAND S. (1998), « La démocratie : une idée simple et... un problème », *Sciences humaines*, n°81, URL : http://www.scienceshumaines.com/la-democratie-une-idee-simple-et-un-probleme_fr_9818.html

ALVES S. G. et al., (2002), "Electoral surveys' influence on the voting processes: a cellular automata model", *Physica A*, n°316, pp. 601-614.

AL WARDI S. (2007), « L'instabilité politique en Polynésie française », *Échogéo*, mis en ligne le 3 octobre, URL : <http://echogeo.revues.org/document1990.html>.

AMARA H. A. et al. (2000), *L'agriculture africaine en crise dans ses rapports avec l'État, l'industrialisation et la paysannerie*, Paris : L'Harmattan, 319 p.

AMIEL P. (2010), *Ethnométhodologie appliquée. Éléments de sociologie praxéologique*, Paris : les presses du LEMA, 207 p.

AMIN S. (1967), *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris : Éditions de Minuit, 520 p.

AMOUZOUVI H. (2000), « Le chic, le choc et le chèque d'une élection démocratique. Mots et maux des élections présidentielles de 2001 au Bénin », *Africa Spectrum*, vol. 35, n°3, pp. 559-370.

AMSELLE J.-L. (1971), « Parenté et commerce chez les Kooroko », in MEILLASSOUX C, *L'évolution du commerce en Afrique de l'ouest*, Oxford University Press, pp. 253-265.

AMSELLE J.-L. (1978), « migrations et société néo-traditionnelle : le cas des Bambaras du Jitumu (Mali), *Cahiers d'études africaines*, Volume 18, Numéro 72, pp. 487-502

AMSELLE J.-L. (1990), *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 257 p.

AMSELLE J.-L. (1992), « La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison », *Cahiers d'études africaines*, volume 32, n°128, pp. 629-642.

ANDRÉ G., HILGERS M. (2009), « Entre contestation et légitimation. Les religieux en contextes semi-autoritaires en Afrique », *Civilisations*, n°58, pp. 7-20.

ANTIL A. (2006), « La géographie électorale », *Sciences humaines*, numéro 171 ou accessible à l'URL suivante :
http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_dossier_web=26&id_article=14552

ARENDRT H. (2002), *Eichmann à Jerusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Paris : Gallimard, trad. Révisée, Réédition 2007, coll. Folio histoire,

ARNAUD J.-C. (dir.) (2005), « Atlas population et gestion du territoire du Mali », 2005, Universités F.L.A.S.H de Bamako et de Rouen.

ARNOLD D. (2005), *The tropics and the travelling gaze: India, landscape and science, 1800-1856*, Seattle: Washington University Press.

AUGUSTIN J.-P., (2007), « La géographie tropicale à la croisée des chemins (1945-1990) », *Tropicalités en géographie*, résumé des communications et des discussions, 25-26 janvier, URL : <http://www.adcs.cnrs.fr/spip.php?article368>

BÂ A.-H. (2000), *Kaïdara*, Paris : Karthala, 181 p.

BAECHLER J. (1994), *Précis de la démocratie*, Paris, Calmann-Lévy,

BADIE B. (1978), *Sociologie de l'État*, Paris, Bernard Grasset, 250 p.

BADIE B. (1992), *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, L'espace du politique, Fayard, Paris, 331 p.

BAKOUICHE I. (2002), « L'individu social », *Genèses*, Belin, numéro 47, pp. 2-3.

BAILLY A. (1993), « De l'espace au lieu. L'apport de la micropsychologie et de la géographie des représentations », *Bulletin de micropsychologie*, n°23, pp. 14-18.

BAILLY A. (1995), « Les représentations en Géographie », in *Encyclopédie de la Géographie*, chapitre 20, pp. 369-381.

BALANDIER G. (1986), *Sens et puissance*, Paris, Presses Universitaires de France, première édition 1971, 336 p.

BALANDIER G. (2004), *Anthropologie politique*, Paris, Quadrige, Essais-débats P.U.F, 240 p.

BANÉGAS R. (1998), « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n°69, pp.75-87.

BARBIER J.-C. (1987), « Jalon pour une sociologie électorale du Togo: 1958-1985 », *Politique africaine*, n°27, septembre, pp. 6-18.

BAYART J.-F. (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, L'espace du politique, Fayard, nouvelle édition 2006, Paris, 439 p.

BAYART J.-F. (1992, dir.), « Le politique par le bas en Afrique noire. Question de méthode », in BAYART J.-F., M'BEMBÉ A., TOULABOR C., *Le politique par le bas en Afrique noire, Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris : Karthala, pp. 27-64.

BAYART J.-F. (1996, dir.), *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 404 p.

BAYART J.-F. (1997), *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 306 p.

BAYART J.-F. (1999), « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n°5, pp.97-120.

BAYART J.-F. (2004), *Le gouvernement du monde. Une critique de la mondialisation*, Paris, Fayard, 448 p.

BELLEVILLE R. (2012) *Mémoires du désert : à l'autre bout du monde*, Paris : La Martinière, 256 p.

BENCHIBA L. (2009), « Les mutations du terrorisme algérien », *Politique étrangère*, n°2, pp. 345-352.

BENJAMIN C. E. (2008), "Legal pluralism and decentralization: natural resource management in Mali", *World Development*, Vol. 36, n°11, pp. 2255-2276.

BENOIT C. (2009), « Quand "je" est une autre. À propos d'une Belle matinée de Marguerite Yourcenar », *Relief*, n°2, pp. 145-160, URL : <http://www.revue-relief.org/index.php/relief/article/viewFile/150/269>

BENSAÂD A. (2012), « Aux marges du Maghreb, des tribus mondialisées », *Méditerranée*, 1/2011, n°116, pp. 25-34, accessible à l'URL : www.cairn.info/revue-mediterranee-2011-1-page-25.htm

BERMAN L., MURPHY B. A. (2012), *Approaching democracy*, Longman, 624 p.

BERGER P. et LÜCKMANN T. (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris : Méridiens Klincksiek, 357 p.

BERNUS E. (1992), « Être Touareg au Mali », *Politique africaine*, n°47, octobre, pp. 23-30.

BÉRIDOGO B. (2007), « Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées », *Le bulletin de l'APAD*, numéro 14. *La décentralisation au Mali : état des lieux*, URL : <http://apad.revues.org/documents581.html>

BERMAN L., MURPHY B. A. (2012), *Approaching democracy*, Longman, 624 p.

BERTRAND M. (1992), « Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République », *Politique africaine*, n°47, pp. 9-22.

BERTRAND M. (1997), *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoïse*, Rapport de recherche Ministère de la coopération, « Ville et décentralisation en Afrique », Prodig/Équateur, Paris, 112 p.

BERTRAND M. (1998), « Les élections communales maliennes de 1998 : étirement électoral et remue-ménage partisan », *Politique Africaine*, numéro 72, pp. 212-230.

BERTRAND M. (1999), « Décentralisation et culture politique locale au Mali : de la réforme territoriale au cas de Bamako », *Autrepart*, numéro 10, pp. 22-40.

BERTRAND M. (2000), *La question foncière dans les villes du Mali : marchés et patrimoines*, Paris : Karthala, 326 p.

BERTRAND M., DELAUNAY D. (2005), *La mobilité résidentielle dans la région du grand Accra. Différenciation individuelle et géographique*, Paris : CEPED (Regards sur), 65 p.

BERTRAND M. (2011), *De Bamako à Accra, mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest*, Paris : Karthala, collection Hommes et sociétés, 384 p.

BERTRAND M. et al (2012), *The mobile city of Accra: Urban families housing and residential practices*, Dakar: CODRESIA, 288 p.

BIRNBAUM P. (1996), « Sur la citoyenneté », *L'Année sociologique*, volume 46, numéro 1, PUF, Paris.

BLUNDO G. (1998), *Élus locaux, associations paysannes et courtiers du développement au Sénégal. Une anthropologie politique de la décentralisation dans le sud-est du bassin arachidier (1974-1995)*. Université de Lausanne, Thèse de doctorat, 440 p.

BLUNDO G. (2009), « Des ordures et des hommes : la gouvernance de l'assainissement à Dogondoutchi (Niger) », in DE SARDAN J.-P. O. et ALOU M. T., *Les pouvoirs locaux au Niger*, Tome 1, Paris : Karthala, 392 p.

BOLTANSKI L., THÉVENOT L. (1989), *De la justification : les économies de grandeur*, Paris : Gallimard, 381 p.

BONY G. (2010), *Le pouvoir faire : religion, ethnicité et guérison en Côte d'Ivoire*, Paris : L'Harmattan, coll. Études africaines, 150 p.

BONNEMAISON J., CAMBRÉZY L. et QUINTY-BOURGEOIS L. (1999), *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?*, Géographie et cultures, L'Harmattan, tome 1, Paris, 315 p.

BOUAMAMA S. et al (2000), *La citoyenneté dans tous ses états : De l'immigration à la nouvelle citoyenneté* », Collection Migrations et changements, Paris : L'Harmattan, 361 p.

BOUDON R. (dir, 1992), *Traité de sociologie*, Paris : PUF, 575 p.

- BOUJU J. (2000), « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », in JOLIVET M.-J., « Logiques identitaires, logiques territoriales », *Autrepart*, n°14, pp. 143-163.
- BOULANGER P. (2011), *Géographie et géostratégie militaires*, Paris : Armand Colin, 304 p.
- BOUQUET C. (2007), « Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire », *l'Espace Politique*, numéro 3, pp. 90-106.
- BOURDIEU P. (1980), « Le capital social : notes provisoires », In Actes de la recherche en sciences sociales, volume 31, pp. 2-3.
- BOURDIEU P. (1984), « Espace social et genèse des classes » *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°52-53, juin.
- BOURDIEU P. (1986), "The forms of capital", in Richardson J.G., (Ed.), *Handbook of theory and research for the sociology of education*, New York, pp. 241-258.
- BOURDIEU P. (1987), "What makes a social class? On the theoretical and practical existence of groups", *Berkeley Journal of Sociology* n°32, pp. 1-17.
- BOZONNET C. (2013), "Au Mali, le poids de la religion est considérable", *Le Monde*, entretien avec Gilles Holder, le 27 juillet, accessible à l'URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/07/27/au-mali-le-poids-de-la-religion-dans-la-campagne-est-considerable_3454547_3212.html
- BOURGEOT A. (1999), *Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement démocratie*, Paris : Karthala, coll. Homme et société : Anthropologie, 496 p.
- BRACHET J. (2005), « Migrants, transporteurs et agents de l'État : rencontre sur l'axe Agadez-Sebha », *Autrepart*, n°36, pp. 43-62.
- BRACHET J. (2007), *Un désert cosmopolite. Migration de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien)*, Thèse de doctorat, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 460 p.
- BRACHET J. (2009), *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*, Paris : Éditions du Croquant, 322 p.
- BRACHET J. (2011), "Stuck in the Desert. Hampered Mobility among Transit Migrants in Northern Niger" in STREIFF-FÉNART J. and WA KABWÉ-SEGATTI A. (eds.), *The challenge of the threshold. Border closure and migration movements in Africa*, Lanham, MD, Lexington Books.
- BREEDVELD A. et DE BRUIJN M. (1996), « L'image des Fulbes. Analyse critique de la construction du concept de *pulaaku* », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 36, n°144, pp. 791-821.
- BRENNER L. (2001), *Controlling Knowledge, Religion, Power and Schooling in a West Africa, Muslim society*, Bloomington, Indiana University Press, 359 p.

BRUNEAU M. (2006), « Les géographes français et la tropicalité, à propos de l'Asie des moussons. », *L'Espace géographique*, Tome 35, pp.193-207.

BRUNEAU J-C., (2007), « La géographie tropicale à la croisée des chemins (1945-1990) », *Tropicalités en géographie*, résumé des communications et des discussions, 25-26 janvier, URL : <http://www.adcs.cnrs.fr/spip.php?article368>

BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H. (1992), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, La documentation française, Montpellier-Paris.

BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H. (1994), *Géographie Universelle*, Paris, Belin-Reclus, 480 p.

BRUNNER M., HUG S. (1994), *Essai sur l'erreur écologique et vote sur l'espace européen*, Genève, Association Suisse de Sciences politiques.

BRYMAN A., (1984), « The debate about quantitative or qualitative research: a question of method or epistemology. », *The british journal of sociology*, XXXV; n°1.

BULÉON P. (2002), *Hypothèse sur l'émergence d'un nouveau modèle électoral des années 1980 dans l'Ouest*, 30 p. accessible à l'URL : <http://atlas-politique.certic.unicaen.fr/>.

BURHNAM W. D. (1994), « Heurs et malheurs de la participation. À propos des chemins de l'abstention », *Revue Française de Sciences Politiques*, volume 44, numéro 4, pp. 670-678.

BURBANK J., COOPER F. (2008), « Empire, Droits et citoyenneté, de 212 à 1946, *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Paris : EHESS, pp. 495-531.

BUSSI M. (1991), *Effet spatial et comportement électoral*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, 559 p.

BUSSI M. (2001), *Démocratie électorale et développement local*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Rouen, 687 p.

BUSSI M. (2001), « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », *Géocarrefour*, volume 76, numéro 3, pp. 265-272.

BUSSI M. et BADARIOTTI D. (2004a), *Pour une nouvelle géographie du politique. Territoire-Démocratie-Élections*, Collection VILLES-GÉOGRAPHIE, Anthropos/Économica, Paris, 301 p.

BUSSI M. (2004 b), « géocratie », acte du colloque *Espace et société aujourd'hui (la géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action)*, Rennes, les 21 et 22 octobre, 8 p.

BUSSI M. (2006), « L'identité territoriale est-elle indispensable à la démocratie ? », *L'Espace géographique*, tome 35, numéro 4, pp. 334-339.

BUSSI M. (2007), « Repenser les territoires ensemble : une inflexion paradigmatique pour la géographie politique », *L'Espace Politique*, numéro 3, pp. 5-8.

BUSSI M. (2007), « Pour une géographie de la démocratie ; la géographie, ça sert maintenant à faire la paix », *l'Espace Politique*, numéro 1, pp.17-36.

BUSSI M. (2011), « La nouvelle carte électorale, 25 ans après... », Congrès AFSP, ST34, *Géographie et sociologie électorale : duel ou duo ?*, Strasbourg, 14 p.

CAMAU M., MASSARDIER G. (2008), « Jeux de classements des régimes démocratiques et non démocratiques : en amont et en aval de la typologie de Juan Linz », in DARVICHE M.-S. et GÉNIEYS W., *Penser les régimes politiques avec Juan J. Linz*, Paris : L'Harmattan, 283 p.

CALBÉRAC Y. (2010), *Terrains de géographes, géographes de terrain. Communauté et imaginaire disciplinaires au miroir des pratiques de terrain des géographes français du XX^e siècle*, Thèse de doctorat, Université de Lumière Lyon 2, 390 p.

CALBÉRAC Y. (2011), « Le terrain des géographes est-il un terrain géographique ? Le terrain d'un épistémologue. », *Carnets de géographes*, Rubrique Carnet de terrain, n°2, mars, 6 p.

CAPEL H. (1973), « Perception del medio y compotiento geografico », *Revista de geografia*, vol. VII, 1-2, pp. 58-150

CAPITANT S. (2008), *Médias et pratiques démocratiques en Afrique de l'Ouest. Usages des radions au Burkina Faso*, Thèse de doctorat, Université Paris I – Panthéon Sorbonne, 521 p.

CAPITANT S. (2010), « La sensibilisation au détriment de l'information : effet collatéral de la mobilisation des radios africaines en faveur de la communication pour le changement social », Acte du colloque *Communication et changement social en Afrique et dans les Caraïbes*, Échirolles, les 27, 28 et 29 janvier. Accessible à l'URL : http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2010-supplementA/Capitant/index.html

CARATINI S. (2009), *La question du pouvoir en Afrique du Nord et de l'Ouest : Affirmations identitaires et enjeux de pouvoir*, Paris : l'Harmattan, coll. l'Ouest Saharien, p. 123.

CAROTHERS T. (1998), "The rule of Law Revival.", *Foreign Affairs*, 77, n°2, pp. 95-106.

CARROUÉ L. (2012), « Les pays émergents : concepts et enjeux face aux basculements du monde », *Festival International de Géographie*, Saint-Dié-des-Vosges, Actes de colloque, le 11 octobre, accessible à l'URL : http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_614204/les-pays-emergents-concepts-et-enjeux

CHALÉARD J.-L., DUBRESSON A. (1999), *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*. Paris, Karthala, 258 p.

CHAMPEAU J. (1992), « Le Sahel et la démocratie », *Politique africaine*, n°47, pp. 3-8.

CHANIAL P. (1991), « La démocratie sans territoire ? Habermas, Rawls et l'universalisme démocratique », in *Quaderni*, n°13-14, Printemps. Territoire et communication. pp. 53-66.

CHAUZAL G. (2005), *Le consensus politique au Mali*, mémoire de master 2, IEP de Bordeaux.

CHAUZAL G. (2011), *Les règles de l'exception : la régulation (du) politique au Mali et au Niger*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 587 p.

CHEIBUB J. A., GANDHI J. et VREELAND J. R. (2009), "Democracy and dictatorship revisited dataset", University of Illinois at Urbana Champaign, https://netfiles.uiuc.edu/cheibub/www/DD_page.html. Consulté le 15 avril 2010.

CHIANÉA G. et CHABOT J.-L. (2000), *Les droits de suffrage et la citoyenneté dans la colonie du Sénégal*, Paris : L'Harmattan, 392 p.

CHICHAVAS S. (2003), *Mozambique : la démocratie vue d'en bas. La perception de la démocratie selon les milieux sociaux urbains*, Mémoire de DEA, IEP de Bordeaux, 132 p.

CICHOCKA M. (2007), *Entre la nouvelle histoire et le nouveau roman historique : réinventions, relectures, écritures*, Paris : L'Harmattan, 524 p.

CAVIOLLÉLA R. (2010), *Les Peuls et l'État en Mauritanie. Une anthropologie des marges*, Karthala, Paris, 2010, 432 p.

CISSÉ M. C., JACQUEMOT P. (2000), *Le Mali, le paysan et l'État*, Paris : L'Harmattan, 194 p.

CISSOKO S. (1981), « Introduction à l'histoire des Mandingues de l'Ouest : l'empire du Kabou (XVIe-XIXe) », Communication au Congrès d'études mandingues, London, School of Occidental and African Studies, polygr.

CLAVAL P. (1973), *Principes de géographie sociale*, coll. Géographie économique et sociale, Tome XI, Paris : M. Th. Guénin, 351 p.

CLAVAL P. (1979), *Espace et pouvoir*, Paris, P.U.F, 257 p.

CLAVAL P. (1995), « Penser la terre », *Autrement*, série Mutations, numéro 152, p. 230.

CLAVAL P. (2003), *géographie et cultures. 40 champs et perspectives en géographie*, Paris : L'Harmattan, 146 p.

CLAVAL P. (2008), « Les géographies de l'altérité : géographie de l'exploration, géographie coloniale, géographie tropicale, géographie du développement, géographie postcoloniale », *Revista Universitaria de Geografia*, n°17, pp. 11-27.

CLING J.-P. et al. (2003), « L'égalité des chances : un nouveau défi pour le développement », *L'Économie politique*, n°31, pp. 21-40.

CMDT/PGTL (1998), *Rapport final, Zone de Molobala, Projet gestion de terroir développement local San-Koutiala*, 29 p. et annexes

COLANGE C. (2007), *Réalignement et désalignement du vote en France : 1981-2005*, Thèse de doctorat, Géographie, Rouen.

COLEMAN J. (1987), "Norms as social capital", in Radnitzky G., Bernholz P., (Eds), *Economic imperialism: the economic method applied outside the field of economics*, New York, Paragon House Publishers, 421 p.

COLEMAN J. (1990), *Foundations of social theory*, Cambridge, Harvard University Press, 993 p.

COLEMAN J. S. (1988), "Social capital in the creation of human capital", *American journal of sociology*, vol. 94, pp. S95-S120

COLIN R. (2004), *Kéné Dougou. Au crépuscule de l'Afrique coloniale. Mémoires des années cinquante suivies du Mémorial de Klélétigui Berté*, Université du Michigan, Présence africaine, 391 p.

CONTOGEOGIS G. (1995), « La politique locale entre la tendance centralisatrice de l'État grec et la dynamique communautaire : administration ou autonomie locale (et régionale) ? », *Pôle Sud*, volume 3, numéro 1, p. 88-102.

COQUERY-VIDROVITCH C. (1992), « Des jeunes dans le passé et dans le futur du Sahel », in ALMEIDA-TOPOR H (dir.), *Les jeunes en Afrique. Évolution et rôle (XIX^{ème} – XX^e siècles)*, Tome 1, Paris, l'Harmattan, 571 p.

CORTENA A., MOLINA V. (2007), « Transnationalisation et pentecôtisme : la force instituante du sens », *Anthropologica*, vol. 49, n°1, pp.67-79.

COUFFIGNAL G., (1992, dir.), *Réinventer la démocratie, le défi latino-américain*, Paris, Presses de la FNSP, 330 p.

COULIBALY C. (1998), *L'Économie locale de Sikasso*, Paris : Club du Sahel-AGPDM, Bureau urbain du Ministère des Affaires, p. 77.

COULIBALY C. (1998), « Le Pr Chéibane Coulibaly évoque les défis institutionnels du Mali : la politique de décentralisation en question », *Le 22 septembre*, 1^{er} août.

COULIBALY F. (2008), *La cartographie comme outil d'analyse des résultats de l'Élection présidentielle de 2007 dans la Commune V du district de Bamako*, mémoire de maîtrise, Université FLASH de Bamako, 69 p.

COULIBALY F. (2013), *Recomposition des territoires politiques et gouvernance urbaine : le cas de la ville de Bamako (Mali)*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, 523 p.

COULIBALY M. (2006), *Les enfants du soleil de la démocratie*, CAURIS, Valencia, 150 p.

D'AQUINO P. (2002), *Accompagner une maîtrise ascendante des territoires. Prémices d'une géographie de l'action territoriale*, mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université de Provence-Aix-Marseille I, 342 p.

DE BONNEVAL É. (2011), *Contribution à une sociologie politique de la jeunesse. Jeunes, ordre politique et contestation au Burkina*, Thèse de doctorat, Bordeaux, p. 56.

- DE MONTBRIAL T. (2001), *L'action et le système-monde*, Paris : PUF, 526 p.
- DE VILLE J. (1997), « La répartition des pouvoirs entre le gouvernement national et les gouvernements provinciaux dans la nouvelle Constitution sud-africaine ». ; *Revue Internationale de Droit Comparée*, volume 49, numéro 1, pp. 159-174
- DACHER M. (1997), « Organisation politique d'une société acéphale : les Gouin du Burkina Faso », *L'Homme*, Tome 37, n°144, pp. 7-29.
- DAFF M. (1996), « Réglage du sens du concept de démocratie au Sénégal », *Politique Africaine*, numéro 64, pp. 31-40.
- DAHL R. (1971), "Polyarchy, Participation and Opposition", New Haven CT, Yale University Press.
- DAHL R. A. (2000), *On democracy*, coll. Yale, Nota Bene, Yale University Press, 224 p.
- DAUM C. (1998), *Les associations de Maliens en France. Emigrations, développement et citoyenneté*. Texte remaniée de la thèse de doctorat, Paris : Karthala, coll. Hommes et Sociétés, 252 p.
- DEBARBIEUX B. (1992), « Imagination et imaginaire géographique » in *Encyclopédie de Géographie*, Économica, pp. 893-906.
- DEBARBIEUX B. (1998), « Les problématiques de l'image et de la représentation en Géographie », in BAILLY A. (dir.), *Les concepts de la Géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 333 p.
- DELARUE J. et al. (2009), *Le paradoxe de Sikasso : coton et pauvreté au Mali*, Paris : DIAL, 28 p.
- DELIRY-ANTHEAUME E. (2002), « Représentations populaires et perceptions géographique en Afrique du Sud », Johannesburg, colloque *rencontres de l'innovation territoriales*, 20 p.
- DEMBÉLÉ A. (2006), *Les limites de la décentralisation dans la gestion des quartiers précaires au Mali*, mémoire de Master, Institut d'Urbanisme de Paris.
- DERIVY D., DOGAN M. (1971), « Unité d'analyse et espace de référence en écologie politique. Le canton et le département français », *Revue française de science politique*, volume 21, numéro 3, pp. 517-570.
- DESABIE J. (1963), « Méthodes empiriques d'échantillonnage », *Revue de statistiques appliquées*, vol. XI, n°1, 21 p.
- DÉTIENNE M. (2000), *Comparer l'incomparable*, Paris : Seuil, 135 p.
- DEVINEAU J. (2009), « Variation régionales : la politisation des identités ethniques au Mexique », *Problèmes d'Amérique latine*, n°72, pp. 73-92.

DE WITT C. (1861), *Thomas Jefferson. Études historique sur la démocratie américaine*, Paris : Didier et Cie Libraire-Éditeurs, 568 p.

DIARRAH C. O. (1991), *Vers la troisième République du Mali*, Paris, L'Harmattan, 233 p.

DIARRAH C. O. (1996), *Le défi démocratique au Mali*, Points de vue concrets, Paris, L'Harmattan, 313 p.

DIAWARA A. B. (2009), *Les déchets solides à Dakar. Environnement, sociétés et gestion urbaine*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne-Bordeaux-III, 792 p.

DIDION J. (1984), *Democracy*, Simon & Schuster, 234 p.

DI MÉO G. (1985), Les formations socio-spatiales ou la dimension infrarégionale en géographie », *Annales de géographie*, Tome 94, n°526, pp. 661-689.

DI MÉO G. (1998), *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Fac. Géographie, 320 p.

DI MÉO G. (1991), *L'homme, la société, l'espace*, Paris : Anthropos, 319 p.

DI MÉO G., BULÉON P. (2005), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, collection U. Géographie, Armand Colin, Paris, 283 p.

DI MÉO G. 2011, *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Colin, coll. Recherches, 344 p.

DIRE M. et al (2008), « Citoyenneté et gestion foncière : cas de la commune rurale de Bancoumana », CODRESIA/CDP, Research report n°16, 21 p.

DNSI (2007), « Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Mali de 2001 à 2006. », *Perspective Afrique*, vol. 4, n°1-3, 24 p.

DOCKING T.W. (1997), "Mali. The roots of democracy's success", *L'Afrique politique*, Karthala, pp. 191-212.

DOLEZ B, HASTINGS M. (2003), *Le parachutage politique*, Paris, l'Harmattan, 301 p.

DOQUET A. (2007), « Des sciences humaines de l'islam. Une voie de la recherche malienne », *Cahiers d'études africaines*, n°186, pp. 371-389.

DOUVILLE O. (2005), « Aujourd'hui le structuralisme ? », *Figures de la psychanalyse*, n° 12, pp. 11-26

DUBRESSON A, RAISON J.-P. (2003), *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, collection U. Géographie, Armand Colin, Paris, deuxième édition, 246 p.

DUMONT R. (1964), « L'Afrique noire est mal partie », Paris, Seuil, 287 p.

DUMONT R. (1965), *La Chine surpeuplée, Tiers Monde affamé*, Paris : Éd du Seuil, 312 p.

DURAND M. F., LÉVY J., RETAILLÉ D. (1993), *Le monde : espaces et systèmes*, Paris Presses de la FNSP, deuxième édition, 596 p.

DURKHEIM É. (1911), « Jugements de valeur et jugements de réalité. », *Les classiques des sciences sociales*, Université du Québec, Chicoutimi, 13 p. URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/Socio_et_philo/ch_4_jugements/jugements.pdf

DURKHEIM É. (1969), *Leçons de sociologie*, Paris, P.U.F, 1^{ère} édition, 1924.

ÉLIAS DE CASTRO I. (2007), « Décentralisation, démocratie et représentation législative locale au Brésil », *L'Espace politique*, n°3, mis en ligne le 22 décembre, consulté le 13 septembre 2011, URL : °<http://espacepolitique.revues.org/index555.html>

ELWERT G. (1983), *Bauern und Staat in Westafrika. Die Verflechtung sozioökonomischer Sektoren am Beispiel Bénin*, Campus Verlag, Frankfurt, New York.

EKINSMYTH C. (1996), "Large-scale studies: their utility for geographic enquiry", *Area*, 28.3, pp. 358-372.

EYENE MBA J. (2002), « Démocratie et développement en Afrique face au libéralisme », *Exchorésis*, numéro 2.

FAURE A. (2002), *La question territoriale : pouvoirs locaux, action publique et politique(s)*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, IEP de Grenoble, 257 p.

FAY C. (1995), « La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture », *Cahier d'études africaines*, volume 35, numéro 137, pp. 19-53.

FAY C. (1995), « Identités et appartenances dans les sociétés sahéniennes », *Cahiers des sciences humaines*, volume 31, numéro 2, pp. 291-300.

FAY C. (1997), « Les derniers seront les premiers : peuplements et pouvoirs mandingues et peuls au Maasina (Mali) », in DE BRUIN M. et VAN DIJK H. (éd.), *Peuls et mandingues. Dialectiques des constructions identitaires*, Paris : Karthala, pp. 165-191.

FAY C. (1999), « Pastoralisme, démocratie et décentralisation au Maasina (Mali) », in BOURGEOT A. (dir.), *Horizons nomades en Afrique sahénienne*, Hommes et sociétés, Karthala, Paris, pp.115-136.

FAY C. (2000), « La décentralisation dans un Cercle (Tenenkou, Mali) », *Autrepart*, numéro 14, pp. 121-142.

FÉLIX J. (1996), « L'élaboration de la politique de décentralisation au Mali : des logiques plurielles », *Bulletin de l'Apad*, n°11, URL : <http://apad.revues.org/861>

FERRIER J.-P. (1998), *Le contrat géographique ou l'habitation durable*, Éditions Payot-Lausanne, 251 p.

FITOUSSI J.-P. (2004), *La démocratie de marché*, Paris, Grasset, 112 p.

FLEURY A., HOUSSAY-HOLZSCHUCH M. (2012), « Pour une géographie sociale des pays émergents », *Échogéo*, juillet/septembre, n°21, 10 p.

FOURNIER J.-M., RAOULX B. (2003), « La géographie sociale, géographie des inégalités », *Revue Eso*, n°20, pp. 25-32.

FOURNIER J.-M. (2008), « Des mobilités sociales et spatiales au capital spatial. L'exemple de l'élite argentine de Punta del Este en Uruguay », *Espaces et Sociétés*, URL : <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article31>.

FLICHY T. (dir., 2013), *Opération Serval au Mali. L'intervention française décryptée*, Paris : Lavauzelle, 124 p.

FRÉMONT A. (dir., 1977), *Structures sociales et espace vécu dans le bocage normand*, Université de Caen, 74 p.

FRÉMONT A., GALLAIS J., CHEVALIER J. (et al, 1982), *Espaces vécus et civilisation*, Paris : CNRS, 106 p.

FRÉMONT A. (1984), *Géographie sociale*, coll. Précis de géographie, Paris/New York : Masson, 387 p.

FRÉMONT A. (1999), *La région, espace vécu*, Paris, Champs-Flammarion, 288 p.

FRÈRE M.-S. (1999), « Démocratie au Bénin et au Niger », *mots*, volume 59, numéro 1, pp. 89-105.

FUKUYAMA F. (1993), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 451 p.

GABAS J.-J., LOSCH B. (2008), « Afrique du Sud : l'utilité comme ressource d'appoint d'une stratégie de puissance émergente », in JAFFRELOT C., *L'enjeu mondial. Les pays émergents*, Paris : Les presses de Sciences Po, 381 p.

GAGNOL L. (2009), *Pour une géographie nomade. Perspective anthropogéographiques à partir de l'expérience des Touaregs Kel Ewey (Aïr-Niger)*, Thèse de doctorat en géographie, Université J. FOURIER – Grenoble I, 723 p.

GALLAIS J. (1962), « Signification du groupe ethnique au Mali », *L'Homme*, volume 2, numéro 2, pp. 106-129.

GALLAIS J. (1967), *Le delta intérieur du Niger*, Étude de géographie régionale, IFAN-Dakar, 2 tomes, 621 p.

GALLAIS J. (1984), *Hommes du Sahel*, Coll. Géographes, Paris : Flammarion, 289 p.

GALISSON R., COSTE D. (1976), *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris : Hachette, 612 p.

GARFINKEL H. (2007), « Postface L'ethnométhodologie et le legs oublié de Durkheim », in DE FORMEL (dir.), *L'ethnométhodologie*, La Découverte « Recherches », pp. 439-444.

- GARFINKEL H. (2007), *Recherche en ethnométhodologie*, Paris : PUF, 474 p.
- GAUCHET M. (2002), *La démocratie contre elle-même*, Paris : Gallimard, 385 p.
- GAUDIO A. (1988), *Le Mali*, Paris ; Karthala, 2^{nde} édition 1992, 267 p.
- GAUSSIÉ N. (1995), *Vers une formulation spatiale du syndrome Nimby*, Paris : Centre d'Économie Régionale, 46 p.
- GAVELLE J., ROY A. (2013), « Les élections au Mali : le remodelage d'une crise », *Alternatives internationales*, blog de l'association GIRAF, accessible à l'URL : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/giraf/2013/08/20/les-elections-au-mali-le-remodelage-d%E2%80%99une-crise/>
- GAXIE D. (2003), *La démocratie représentative*, Coll. Clefs politique, Paris : Montchrestien, 4^{ème} édition, 160 p.
- GAXIE D. (2002), « Appréhension du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de Sciences politiques*, volume 52, numéro 2, pp. 145-178.
- GHASARIAN C. (2002), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin, 249
- GIFFORD P. (1998), *African Christianity. It's Public Role*. Londres: Hurst, 368 p.
- GNANGUËNON A. (2012), « L'intervention est-elle un préalable au règlement d'une crise politique ? », *LeMonde.fr*, le 16 octobre, accessible à l'URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/10/16/l-intervention-est-elle-un-prealable-au-reglement-d-une-crise-politique_1776216_3232.html
- GOEH-AKUE N. A. et al (2010), *Histoires nationales et/ou identités ethniques : un dilemme pour les historiens africains*, Paris : L'Harmattan, coll. Afrique Liberté, 312 p.
- GOGUEL F. (1947), *Initiation aux recherches de géographie électorale*, Paris, Centre de documentation universitaire, Centre d'Études supérieures de Sociologie, 95 p.
- GOODY J. (1999), *L'orient en Occident*, Paris : Seuil (1^{ère} Éd. Cambridge, 1996), 393 p.
- GORDON S. (1990), "Social Structural Effects on Emotions", in KEMPER T (dir.), *Research Agendas in Sociology of Emotions*, State University press, New York, pp. 144-179.
- GOURDIN P. (2012), « Géopolitique du Mali : un État failli ? », *Diploweb*, le 23 septembre, accessible à l'URL : <http://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat.html>
- GOTTMANN J. (1952), *La politique des États et leur géographie*, Paris, Colin, 225 p.
- GRATALOUP C. (1993), « Le même et l'autre : le renouvellement de la chorématique », *Espace-temps*, numéros 51-52, Les apories du territoire.

- GRÉGOIRE É. (1986), *Les Alhazai de Maradi (Niger). Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris : ORSTOM, Coll. Travaux et Documents, n°187, 228 p.
- GROSSETTI M. (2006), Les limites de la symétrie, *SociologieS, Débats*, mis en ligne le 22 octobre 2007, consulté le 03 août 2011, URL : <http://sociologies.revues.org/index712.html>
- GROULX L.-H. (1997), « Querelles autour des méthodes. », *Socio-anthropologie*, n°2, mis en ligne le 15 janvier 2003, consulté le 02 septembre 2011, URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index30.html>
- GUBERT F. (2009), « La migration, facteur de développement dans la région de Kayes », *Accueillir*, n°252, pp. 39-42.
- GUERMOND Y. (2006), « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'Espace Géographique*, Tome 35, pp. 291-297.
- GUÉTAT-BERNARD H. (2011), *Développement rural et rapports de genre. Mobilité et argent au Cameroun*, Rennes : PUR, coll. Géographie sociale, 212 p.
- GUÈYE B. (2009), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n°129, pp. 5 à 26.
- GUILLAUD D. (1990), « Sociogénèse et territoire dans l'Aribinda (Burkina Faso) », *Cahier des Sciences Humaines*, n°26, pp. 313-326.
- GUILLOREL H. (1984), *La Géographie électorale des géographes*, rapport présenté à l'occasion du 2^{ème} Congrès de l'AFSP, Grenoble, 25-28 janvier, 35 p.
- GUILLOREL H. (2003), « Représentation politique du territoire et de l'urbain : de la théorie à la pratique », in « Populations, élections, territoires », *Espace, populations, sociétés*, n°3, pp. 415-425.
- GUILLOT F. (2010), « Les asymétries frontalières. Essai de géographie sociale et politique sur les pratiques sociales et les rapports sociaux. Les cas États-Unis-Mexique, Espagne-Maroc, Israël-Liban-Palestine », *ESO Travaux et documents*, n°29, mars, pp. 45-53.
- HAGBERG S. KÖRLING G. (2012), "Socio-political Turmoil in Mali: the public debate following the coup d'État on 22 march", *Africa Spectrum*, n°47, pp. 111-125.
- HALBWACHS M. (2004), *Espaces, mémoire et psychologie collective*, coll. Science Politique 7, Paris : Publications de la Sorbonne, 203 p.
- HALL E. T. (1978), *La dimension cachée*, Paris : Seuil, 254 p.
- HAMMERSLEY M. (1991), *What's wrong with ethnography?*, New York; Routledge, 240 p.
- HÉRAN F. (1987), « La seconde nature de l'habitus. Tradition philosophique et sens commun dans le langage sociologique », *Revue française de Philosophie*, vol XXVIII, pp. 385-416.

- HERBST J. (2000), *States and Power in Africa. Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton University Press, 280 p.
- HERMET G. (1996), *Le passage à la démocratie*, Paris, Presses de Science Po, 128 p.
- HESSELING G. et al. (2005), *Le Droit en Afrique ; expériences locales et droits étatiques au Mali*, Paris : Karthala, 296 p.
- HILL A., RANDALL S. (1984), « Différences géographiques et sociales dans la mortalité infantile et juvénile au Mali », *Population*, volume 36, n°6, pp. 921-946.
- HOCHET P. (2008), *La gestion décentralisée des ressources pastorales de la commune de Kouri. Association agriculture/élevage, Organisation paysanne et négociation dans le Mynyankala (Sud-est du Mali)*, EHESS/CLAIMS, Paris : rapport de recherche, 94 p.
- HOLDER G. (2009), *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris : Karthala, coll. les terrains du siècle, 312 p.
- HOLDER G. (2012), « Cherif Ousmane Madani Haïdara et l'association islamique Ançar Dine. Un réformisme malien populaire en quête d'autonomie », *Cahiers d'études africaines*, n°206-207, pp. 389-425.
- HOLEINDRE J.-V. et al. (2010), *La démocratie : Histoire, théories, pratiques*, Paris : Sciences Humaines, 351 p.
- HOLO T. (2002), *Élections législatives au Mali-14 et 29 juillet 2002*, Bamako : OIF, 11 p.
- HOUSSAY-HOLZSCHUCH M. (2008), « Géographies de la distance : terrains sud-africains. », in SANJUAN T., *Carnet de terrain. Pratiques géographiques et aires culturelles*, coll. Géographies et cultures, Paris : L'Harmattan, 246 p.
- HUNTINGTON S. (1991), (1991), *La troisième vague : Les démocratisations de la fin du XXe siècle*, Manille, Nouveaux Horizons, 339 p.
- HUNWICK J. O. (2003), *Timbuktu and the Songhay Empire: Al-Sa'di's Ta'rikh Al-Sudan down to 1613 and other cotemporary documents*, Leiden: Brill, 488 p.
- HYDEN G. (1980a), *Beyond Ujamaa in Tanzania, Underdevelopment and an uncaptured peasantry*, Londres Heinemann, 270 p.
- HYDEN G. (1980b), "The resilience of the peasant mode of production, the case of Tanzania", in LOFCHIE M.F. (1980), *Agricultural development in Africa: Issues of public policy*, New York: Praeger pp. 218-243.
- IBRAHIM J. (2003), *Democratic Transition in Anglophone West Africa*, CODESRIA Monograph Series, Dakar, 87 p.

- IDELMAN E. (2008). *Le transfert de compétences en gestion des ressources naturelles aux communes rurales de la région de Kita (Mali). D'un encadrement étatique intégré à des logiques d'acteurs locaux*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris X, 391 p.
- IDELMAN E. (2009), « Décentralisation et limites foncières au Mali », coll. Réussir la décentralisation, IIED, dossier n°151, 21 p.
- IGUE J.O. (1995), *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 277 p.
- IHL O. (1996), *Le vote*, Clefs politiques, Montchrétien, 158 p.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2012), *Mali : éviter l'escalade*, Rapport Afrique n°189, le 18 juillet, 49 p.
- JACOB S. et MONTANÉ M-A. (2002), « Les parachutages politiques aujourd'hui en France et en Belgique : une recherche comparative », Faire de la politique comparée au XIXe siècle, colloque de la *Revue Internationale de Politique Comparée*, IEP de Bordeaux, 24 p.
- JACQUEMOT P. (2007), « Chefferie et décentralisation au Ghana », *Afrique contemporaine*, n°221, pp. 55 à 74.
- JANSEN J. et DIARRA M. (2005), *Entretien avec Bala Kanté : une chronique du Manding du XX^e siècle*, Leiden : Brill, coll. African sources for African history, 158 p.
- JUS C. (2003), *Soudan français-Mauritanie, une géopolitique coloniale (1880-1963). Tracer une ligne dans le sable*, Paris, L'Harmattan, Collection l'Ouest saharien, hors série numéro 2, 262 p.
- KABORÉ G. V. (1962), « Caractère féodal du système politique mossi », *Cahiers d'Études africaines*, volume 2, numéro 8, pp. 609-623.
- KAGAN R. (2009), *The return of history and the end of dreams*, Vintage books USA, 115 p.
- KASSIBO B. (1997), « La Décentralisation au Mali : État des Lieux », *Bulletin de l'APAD*, n°14, mis en ligne le 26 janvier 2007, Consulté le 01 novembre 2011. URL : <http://apad.revues.org/579>
- KASSIBO B. (2006), « Mali : une décentralisation à double vitesse ? *Ka mara la segi so* ou le lent et délicat retour du pouvoir à la maison », in FAY C. (dir.), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint des modèles territoriaux français*, Paris ; IRD, pp. 67-95.
- KEITA O. (2012), « Mali : avant tout, refonder la démocratie », *LeMonde.fr*, le 225 octobre, accessible à l'URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/10/25/mali-avant-tout-refonder-la-democratie_1780534_3232.html
- KELSEN H. (2004), *La démocratie. Sa nature - Sa valeur*, Paris : Dalloz, 122 p.
- KESTELOOT L. & DIENG B. (2009), *Les épopées d'Afrique noire*, Paris ; Karthala, coll. Tradition orale, 634 p.

KEYFITZ N. (1992), « Le premier monde et le tiers-monde », *Population*, volume 47, numéro 6, pp. 1513-1531.

KI-ZERBO J. (dir., 2000), *Histoire générale de l'Afrique : du VII^e au XI^e siècle*, Tome 3, Paris : Présence africaine, 559 p.

KREMER-MARIETTI A. (2007). *Le concept de science positive. Ses tenants et ses aboutissants dans les structures*, collection Épistémologie et Philosophie des Sciences, L'Harmattan, Paris.

JAFFRELOT C. (1993), « Voter en Inde : symboles électoraux, système des partis et vote non individuel », *Revue française de Sciences politiques*, volume 43, numéro 2, pp. 301-316.

JAFFRELOT C. (dir.), (2000), *Démocraties d'ailleurs*, Karthala, Paris, 638 p.

JACOB J.-P. (1998), « L'enlèvement des réformes de l'administration en milieu rural ouest-africain. La difficile négociation de la décision de décentraliser par les États et les intervenants externes », *Bulletin de l'APAD*, n°15, pp. 119-137.

JONCKERS D. (1995), *La construction religieuse du territoire*, Paris : L'Harmattan, 380 p.

LACHENMANN G. (1982), *Entkolonisierung der Gesundheit. Theorie und Praxis der Gesundheitsversorgung in Namibia und Benin*, Diessenhofen.

LACOSTE Y. (2003), *De la Géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la Géographie*. Paris, Armand Colin, 413 p.

LAGROYE J., FRANÇOIS B., SAWICKI F. (2006), *Sociologie politique*, Amphi, Presses de Sciences po et Dalloz, Paris, 607 p.

LAHOUARI A. (dir.), (1998), « L'islam est-il soluble dans la démocratie ? », *Pouvoirs*, septembre 1998, Adresse URL : <http://www.algeria-watch.org/farticle/tribune/Addi2.htm>

LAÏDI Z. (2001), « Mondialisation et démocratie », *Politique étrangère*, volume 66, numéro 3, pp. 603-618.

LAMBRIGHT G. S. (2011), *Decentralization in Uganda: Explaining successes and failures in local governance*, Boulder: First Forum Press, 318 p.

LANCELOT A. (1968), *L'abstentionnisme électoral en France*, Armand Colin, 290 p.

LANGE M-F. (1999), « Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien », *Autrepart*, numéro 10, pp. 117-134.

LASSERRE I., OBERLÉ T. (2013), *Notre guerre secrète au Mali : les nouvelles menaces contre la France*, Paris : Fayard, 252 p.

LATOURE B. (2009), *Sur le culte moderne des dieux faitiches suivi de iconoclash*, Paris : La Découverte, 204 p.

LAURENT P.-J. (2000), « Le big man local ou la gestion coup d'État de l'espace public », *Politique africaine*, n°80, pp. 169-181.

LAVROFF D. G. (1978), *Aux urnes l'Afrique ! Élections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris Pédone, Bibliothèque de l'IEP de Bordeaux, 259 p.

LAZARFELD P. F et al, *The people's choice*, Duell, Sloan & Pearce, New York, 1944.

LECHARTIER C. (2005), *L'espace nomade du pouvoir politique en Mauritanie. Des lieux de la bediyya de l'Est à la capitale*, thèse de doctorat, Université de Rouen, 338 p.

LECLERC-OLIVE M. (2007), *Gouvernance locale, services publics et citoyenneté : analyse et enjeux*, Acte de colloque, 7th Global Forum on Reinventing Government : Building Trust in Government, 26-29 juin, Vienne, 4 p.

LECOMTE J-P. (2006), *L'essentiel de la sociologie politique*, Les Carrés, Gualino, Paris, 181 p.

LECOQ B. (2004), "Unemployed Intellectuals in the Sahara", *International review of social history*, vol. 49, supplément 12, pp. 87-109.

«

LEFEBVRE H. (2000), *La production de l'espace*, Paris : Anthropos, coll. Ethnosociologie, 4^{ème} édition, 485 p.

LEFORT C. (1966), « Pour une Sociologie de la démocratie », *Annales Histoire, Sciences sociales*, volume 21, numéro 4, p. 766.

LE MARCIS F. (2003), « Le développement à l'épreuve des systèmes locaux de relation. Conflits et pouvoirs autour d'une maternité dans la Maasina (Mali) », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 43, Cahier 171, pp. 629-656.

LESERVOISIER O. (2005), *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales : retour réflexif sur la situation d'enquête*, coll. Hommes et sociétés, Paris : Karthala, 327 p.

LESOURD M. (1989), « Une remise en cause de l'ethnicité : le comportement socio-spatial des Baule émigrés dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire », in PRUNIER G., CHRÉTIEN J.-P. (dir), *Les ethnies ont une histoire*, Paris : Karthala, pp. 79-90.

LESOURD M. (2003, dir.), *L'Afrique, vulnérabilités et défis*, Paris, Éditions du Temps, Questions de géographie, 447 p.

LESOURD M. (1995), *État et société aux îles du Cap-Vert*, Paris, Karthala, 524 p.

LETOURNEUR O. (2007), *Territorialité et appropriation des espaces par les femmes : le village de Zoungbo Bogon en République du Bénin*, Mémoire de Master 2, Université de Rouen, 136 p.

LÉVY J. (1988), « Les espaces de la représentation politique », *Géographie sociale*, volume 7, pp. 61-72.

LÉVY J. (1994), *L'espace légitime. Sur la dimension spatiale de la fonction politique*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 442 p.

LÉVY J. et LUSSAULT M. (2003), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.

LÉVY J. (1995), *Égogéographie, matériaux pour une biographie cognitive*, coll. « Géotextes », Paris : L'Harmattan, 188 p.

LEWICKI T. (1971), « Un État soudanais inconnu : le Royaume de Zāfūn(u) », *Cahiers d'Études africaines*, Vol. 11, n°44, pp.501-525.

LIMA S. (2003), *Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? La fabrique des territoires communaux dans la région de Kayes, Mali*, thèse de doctorat, Université de Poitiers, 532 p.

LIMA S. (2005a), « Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? La fabrication des territoires dans la région de Kayes (Mali) », *Annuaire des collectivités locales*, Tome 25, pp. 609-617.

LIMA S. (2005b), « Les espaces associatifs face aux communes rurales. Recompositions spatiales, émergence des acteurs locaux et nouvelles perspectives pour le développement dans la région de Kayes (Mali) », in CHAREF M., GONIN P. (dir.), *Émigrés-immigrés dans le développement local*, Agadir : Editions Sud-Contact, pp. 279-309.

LIMA S. (2009), « La décentralisation comme phénomène planétaire, vecteur de recompositions et de coopérations territoriales », in BUSSI M. (dir.), *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : PURH, 316 p.

LIMA S., COULIBALY H. (2013), « Crise de l'État et territoires de la crise au Mali », *Échogéo*, Sur le vif, mis en ligne le 27 mai 2013, consulté le 23 août 2013, URL : <http://echogeo.revues.org/13374> ; DOI : 10.4000/echogeo.13374

LIN N. (2001), "Building a theory of social capital" in Cook K.S. N Lin, R.S., *Social capital: theory and research*, Burt Eds, Paperback 333 p.

LIN N., FU Y., HSUNG M. (2001), "The position generator: measurement techniques for investigations of social capital", in Lin N., Cook K., Burt R., 2001, *Social capital. Theory and research*, New York, Adline De Gruyter.

LINZ J. & STEPAN A. (1991), *Problems of Democratic. Transition and Consolidation*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1996, 504 p.

LINZ J. (2000), *Totalitarian and authoritarian regimes*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 343 p.

LIPJHART A. R. (1977), *Democracy in Plural Societies. A comprehensive Exploration*, New Haven, Yale, University Press.

- LIJPHART A. R. (1999), *Pattern of democracy: Government forms and performance in thirty-six countries*, Yales University Press, 362 p.
- LOADA A. (2004), *Le droit de suffrage en Afrique francophone sens et enjeux sociaux*, Actes de colloque « Développement durable : leçons et perspectives », Ouagadougou, pp. 41-45.
- LOPEZ É. (2012), *Le grand livre de l'histoire des civilisations*, Paris : Eyrolles, 363 p.
- LUSSAULT M. (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris : Le Seuil, 363 p.
- LUSSAULT M. (2009), *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris : Grasset, 220 p.
- LUSSAULT M. (2010), « Ce que la géographie fait au(x) monde(s). » *Tracés*, Paris, Paris : Le Seuil, 363 p.
- MAGRIN G. (2006), « L'enclavement empêche le développement de l'Afrique », in COURADE G. (dir.), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Mappemonde, Belin, pp. 112 -118.
- MAGASSOUBA K. (2009), « Aperçu général sur la décentralisation au Mali », *La voix des communes*, Bamako, octobre, p.7.
- MAHIEU F.-R. (1990), *Les fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international*, Paris : L'Harmattan, 200 p.
- MALINOWSKI B. (1989), *Les argonautes du pacifique occidentale*, coll. Tel, Paris : Gallimard, 606 p.
- MALINOWSKI B. (1970), *Une théorie scientifique de la culture*, Paris, Seuil, 180 p.
- MANIN B. (1996), *Principe de gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 319 p.
- MANN G. (2012), "Mali: military intervention is necessary, inevitable (until now) impossible", *Africanarguments*, 17 octobre, accessible à l'URL : <http://africanarguments.org/2012/10/17/mali-military-intervention-is-necessary-inevitable-but-until-now-impossible-%E2%80%93-by-gregory-mann/#comment-16283>
- MARCHESIN P. (1993), « Science politique et développement, un lent mais fécond mûrissement, in CHOQUET C, DOLFUS O. et al, *État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, fond documentaire du GEMDEV, Université Paris VIII : Karthala, pp. 97-110.
- MARCHESIN P. (2010), *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, coll. Hommes et Sociétés, Paris : Karthala, 444 p.
- MARIE J., IDELMAN É. (2010), « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ? », *Échogéo*, n°13, juillet/août, 12 p.
- MARTIN D.-C. (dir.), (2003), *Sur la trace des OPNI*, Paris, Karthala, Recherches internationales, 501 p.

- MARTINEZ J. (2008), « Structures, environnement et basculement dans le jihadisme », *Cultures et conflits*, n°69, pp. 133-156.
- MAUNY R. A. (1954), "The question of Ghana", *Journal of the International African Institute*, Cambridge University Press, Vol. 24, n°3200-213, pp. 200-213.
- MAYER N., PERRINEAU P. (1992), *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 160 p.
- MAYRARGUE C. (2004), « Trajectoires et enjeux contemporains du pentecôtisme en Afrique de l'Ouest », *Critique internationale*, n°22, pp. 95-109.
- M'BEMBÉ A. (2000), *De la postcolonie. Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000, 293p.
- M'BOKOLO É. (1976), *Msiri, bâtisseur de l'ancien Royaume du Katanga (Shaba)*, Paris : EDICEF, 94 p.
- MÉDARD J.-F. (1992), « Le big man en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, vol. 42, pp. 167-192.
- MELMOTH S. (2007), « République Démocratique du Congo : décentralisation et sortie de crise », *Afrique contemporaine*, n°221, pp. 75-85.
- MENZEL U. (1991), Das "Ende der Dritten Welt" und das Scheitern der grossen Theorie. Zur Soziologie einer Disziplin in auch selbstkritischer Absicht, in: PVS. 32. Jg. Nr. 1. pp. 4-33.
- MÉRINO M. (2006), « L'emprise partisane au Kenya : Regard sur deux campagnes électorales locales (novembre 2001 et décembre 2002) », *Critique internationale*, n°30, pp. 177-189.
- MESURE S., SAVIDAN P. (dir., 2006), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Quadrige, PUF, Paris, pp. 526-528.
- MÉTOUJO A. K. A. (2007), *Décentralisation, démocratisation et pouvoir local au Bénin. Logiques de construction de la notabilité de maire*, mémoire de Master II, Université Paris I-La Sorbonne, 156 p.
- MILANI C. R. (2011), « Les pays émergents dans l'actuel ordre mondial : changements et légitimité politique », *Revue internationale et stratégique*, 2/2011, n°82, pp 52-62, accessible à l'IRL : www.cairn.info/revueinternationale-et-strategique-2011-2-page-52.htm
- MINISTÈRE CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET LES PARTIS POLITIQUES, (1998), *Les partis politiques au Mali : rôle et contribution à la consolidation des acquis démocratiques*, Bamako : Fondation Friedrich Ebert, 127 p.
- MISSION DE DÉCENTRALISATION ET DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES, (sans date), « La décentralisation au Mali, 50 questions-réponses », Coopération suisse Helvètes - Mali, Bamako : programme d'appui à la décentralisation, 70 p.

MITCHELL J. C. (1956), *The Kalela Dance: Aspects of Social Relationships among Urban Africans in Northern Rhodesia*, Manchester: MUP, 1956.

MOHAMMED-GAILLARD S. (2012), « Les enjeux internationaux en Océanie : contexte historique et perspectives historiographiques », *Le Journal de la Société des Océanistes*, n°135, pp. 177-183.

MOLES A., ROHMER É. (1972), *Psychosociologie de l'espace*, Casterman, 2nd éd, 246 p.

MOLÉNAT X. (2007), « Bruno Latour-Un sociologue iconoclaste », *Sciences humaines*, numéro spécial n°6, octobre-novembre.

MOLÉNAT X. (2008), « Faire de la politique autrement », *Science humaines*, numéro 192, pp. 22-27.

MOLINA G. et al. (2007), « Géographie et représentations : De la nécessité des méthodes qualitatives », *Recherches qualitatives*, hors série, numéro 3, Acte du colloque Bilan et prospective de la recherche qualitative,

MONDADA L. (2003), « Ethnométhodologie » in LÉVY J., LUSSAULT M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie, de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, pp.350-351.

MONNET J. (2007), « La symbolique des lieux : pour une Géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergéo*, Politique, Culture, représentations, article 56. URL : <http://www.cybergegeo.eu/index5316.html>.

MORLINO L. (2011), *Change for democracy: actors, structures, processes*, OUP Oxford, 312 p.

MORIN E. (2009), « Pour une pensée du Sud », *Identités méditerranéennes et Francophonie, Synergies Monde Méditerranéen*, n°1, pp. 39-49.

MOSSÉ C. (1999), *Dictionnaire de la civilisation grecque*, Paris : Complexe, 529 p.

MUCHUKIWA B. (2006), *Territoires ethniques et territoires étatiques : pouvoirs locaux et conflits interethniques au Sud-Kivu (République démocratique du Congo)*, Paris, L'Harmattan, 213 p.

NACH MBACK C. (2003), *Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 528 p.

NÉDÉLEC S. (1996), *Jeunesse, sociétés et État au Mali au XXe siècle*, Thèse de doctorat, Université de Lille, 392 p.

NGUINI M. A. (1997), *La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie, 1978-1996 : les régimes politiques et économiques de l'État au gré des conjonctures et des configurations socio-historiques*, Université de Bordeaux, Thèse de doctorat, 2206 p.

NIANE D. T. (1995), *Soundiata, an Epic of old Mali*, London: Longman, 2nd edition, 101 p.

- NIANE D. T. (2000), *Le Soudan occidental au temps des grands empires : XIème-XVIème siècle*, Paris : Présence africaine, 271 p.
- NICET-CHENAF D., PIVETEAU A. et ROUGIER É. (2009), « Les pays émergents dans la crise », séminaire international « *émergents et crise* », Collegio de Mexico.
- NYAMNJOH F. (2005), “Journalism in Africa, Africa in journalism”, *Rhodes Journalism Review*, n°25, November, pp. 3-6.
- NOIRIEL G. (2006), *Introduction à la socio-histoire*, Paris : La Découverte, coll. Repères, n°437, 128 p.
- O’DONNELL G., SCHMITTER P. (1986), *Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- O’DONNELL G. (1996), “Illusions about Consolidation.”, *Journal of Democracy* vol. 7, avril, pp. 34-51.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1995), « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. », *Enquête*, n°1, « Les terrains de l’enquête », pp. 71-109.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2003), « L’enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants. », *Études et travaux*, n°13, Niamey : LASDEL, 58 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2012), *Évitons un Munich sahélien*, *Libération*, le 18 décembre.
- Ó TUATHAIL G., AGNEW J. (1992), “Geopolitics and Discourse. Practical geopolitical reasoning in American foreign policy”, *Political Geography*, vol. 11, n° 2: p. 190-204.
- Ó TUATHAIL G. (1996), *Critical Geopolitics*, Minneapolis: University of Minnesota Press, pp. 160-168.
- OFFERLÉ M. (1993), « Le vote comme évidence et comme énigme », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, volume 12, numéro 1, pp. 131-151.
- OTAYEK R. (1997), « Démocratie, culture politique, sociétés plurales. Une approche comparative à partir de situations africaines », *Revue Française de science politique*, volume 47, numéro 6, pp. 798-822.
- OTAYEK R. (1998), « Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ? », *Politique africaine*, numéro 69, mars, pp. 3-11.
- OTAYEK R. (1999), « La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d’État : y a-t-il une exception africaine », *Autrepart*, numéro 10, pp. 5-22.
- OTAYEK R. (2000), *Identités et démocraties dans un monde global*, Paris, Presses de Sciences Po, 228 p.

OTAYEK R. (2001), « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique*, n°43, pp. 129-142.

OUATTARA S. (2007), *Gouvernance et libertés locales : pour une renaissance de l'Afrique*, Paris : Karthala, 242 p.

ÖZDEN M., GOLAY C. (2008), « Le droit des peuples à l'autodétermination et à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles sous l'angle des droits humains », *brochure du Cetim*, Genève, 64 p.

PAOLETTI M. (2004), « L'usage stratégique du genre en campagne électorale », *Travail, genre et sociétés*, n°11, pp. 123-141.

PASCHALIS N. (2003), « L'espace comme lieu du lien social », *Esprit critique*, volume 5, numéro 33.

PELLERIN M. (2012), « Le Sahel et la contagion libyenne », *Politique étrangère*, IFRI, pp 835-847.

PERRINEAU P., REYNIÉ D. (2001, dir.), *Le dictionnaire du vote*, P.U.F, 997 p.

PERROT C.-H. (1995), *Marie-Joseph Bonnat et les Ashanti : Journal, 1869-1874*, Paris : Publications de la Société des Africanistes, 672 p.

PÉRUISSET-FACHE N. (2012), *L'Humanisme et l'espoir*, Paris : L'Harmattan, 218 p.

PESTRE D. (1995), « Pour une histoire sociale et culturelle des sciences. Nouvelles définitions, nouveaux objets, nouvelles pratiques. », *Annales HSS*, mai-juin, n° 3, pp. 487-522.

PIAGET J. (1972), *Épistémologie des sciences de l'homme*, Paris : Gallimard, 384 p.

PIVETEAU A., ROUGIER É. (2010), « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation* [en ligne], n°7, 1^{er} semestre/Spring, mis en ligne le 03 juin 2010, consulté le 12 novembre 2012, Accessible à l'URL : <http://regulation.revues.org/7734>

POLLET É., WINTER G. (1971), *La société soninké (dyahunu, Mali)*, Université de Bruxelles, 556 p.

PNUD (2002), *Rapport sur le développement humain. Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, Bruxelles : Université De Boeck, 277 p.

POGUNTKE T., WEBB P. (2007), *The presidentialization of politics: a comparative study of modern*, coll. Comparative politics, OUP Oxford, 384 p.

POSSÉMÉ-RAGEAU G. (2008), *La démocratie en question, Bilan de l'année électorale 2007 en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, mars, 20 p.

PRETCEILLE-ABDALLAH M. (2004), *L'Éducation interculturelle*, Cool. Que sais-je ? , numéro 3487, Paris, PUF, 2004.

- QUANTIN P. (1998), « Pour une analyse comparative des élections africaines », *Politique africaine*, numéro 69, mars, pp. 12-28.
- QUANTIN P. (2000), « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », in JAFFRELOT C. (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Karthala, Paris, pp. 479-508.
- QUANTIN P. (non daté) « Le vote en Afrique : entre rejet et institutionnalisation », URL : www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf.
- QUÉRÉ L. (2006), « Ethnométhodologie » in MESURE, S. ET SAVIDAN P. (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris : PUF, pp. 420-422.
- QUIMINAL C. (2006), « Décentralisation, démocratie et migrations dans la région de Kayes », in FAY C. et al, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique*, Éd. IRD, coll. Colloques et séminaires, Montpellier, 514 p
- RAIBAUD Y. (2007), « Le genre et le sexe comme objet géographique », in *Sexe de l'espace, sexe dans l'espace*, Acte de colloque de Doc'Géo, Pessac (France), le 22 mai, pp. 97-105.
- RAISON J.-P. (1992), « Une esquisse de Géographie électorale malgache », *Politique africaine*, numéro 52, pp. 67-75.
- RAFFESTIN C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Collection Géographie économique et sociale, Litec, Paris, 246 p.
- RANCIÈRE J. (2005), *La Haine de la démocratie*, Paris : La Fabrique, 106 p.
- RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (2010), « La vraie richesse des nations. Les chemins du développement humain », Publications des Nations Unies : New York, 254 p.
- RAZAFINDRAKOTO M. et al (2006), « Gouvernance et démocratie en Afrique : la population a son mot à dire », *Afrique contemporaine*, n°220, pp. 21-31.
- RATZEL F. (1897, rééd. 1987), *La géographie politique*, Paris : Fayard, 228 p.
- RAFFESTIN C. (1986a), « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? », *Geographica Helvetica*, n°2, pp. 91-96.
- RAFFESTIN C. (1986b), « Ecogenèse territoriale et territorialité », in AURIAC F., BRUNET R., *Espaces, jeux et enjeux*, Paris : Fayard, pp. 175-185.
- RAGING C. (1989), *The Comparative Method: Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Berkeley, University of California Press, 218 p.
- RAISON J.-P. (1993), « Trente ans, trois phases de la géographie rurale dans les pays tropicaux. », in CHOQUET C., DOLFUSS O., LEROY E., et VERNIÈRES (dir.), *États des savoirs sur le développement*, pp. 135-160.

- RAISON J.-P. (1992), « Une esquisse de géographie électorale malgache : le premier tour des élections présidentielles (novembre 1992) », *Politique africaine*, n°52, pp. 69-75
- RESNICK L. B. et al (1997), “Discourse, Tools, and Reasoning: essays on situated cognition”, collection NATO ASI, Springer-Verlag and Heidelberg GmbH & Co, Berlin, 486 p.
- RETAILLÉ D. (1995), « Ethnogéographie : naturalisation des formes sociospatiales », in CLAVAL P. (dir.), *Ethnogéographie*, Paris : L’Harmattan, Coll. « Géographie et cultures », 380 p.
- RETAILLÉ D. (1989), « Les structures territoriales et la sécheresse au Sahel », *Cahiers géographiques de Rouen*, n° spécial, pp. 27-42.
- RETAILLÉ D. (1998), « L’espace nomade », *Géocarrefour*, volume 73, numéro 1, pp. 71-82.
- REVEL J. (1996). *Jeux d’échelles. La microanalyse à l’expérience*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 243 p.
- REYNAUD A. (1981), *Société, espace et justice*, Paris : PUF, 264 p.
- RICOEUR P. (2001), *Histoire et vérité*, Collection Points Essais, Paris : Seuil, 408 p.
- ROBINSON R. W. (1950), “Ecological Correlations and the behavior of individuals”, *American Sociological review*, numéro 15, pp. 351-357.
- ROCA R. (2009), « Théorie de la démocratie directe », *Horizons et débats*, n°37, septembre, adresse URL : <http://www.horizons-et-debats.ch/index.php?id=1797>
- ROCHE É. (2010), *Territoires institutionnels et vécus de la participation en Europe. La démocratie en question à travers trois expériences (Berlin, Reggio Emilia et Saint-Denis)*, Thèse de doctorat en géographie, EHESS, 509 p.
- ROEDERER P.-L. (1831), *L’esprit de la Révolution de 1789*, Paris : Lachevardière,
- ROIG C. (1966), « Théorie et réalité de la décentralisation », *Revue Française de Sciences Politiques*, volume 16, numéro 3, pp. 445-471.
- ROSANVALLON P. (2003), *Pour une histoire conceptuelle du politique*, coll. Philosophie générale, Paris : Seuil, 64 p.
- ROSANVALLON P. (2003), *La démocratie inachevée : Histoire de la souveraineté du peuple en France*, coll. Folio histoire, Paris : Gallimard, 592 p.
- ROSANVALLON P. (2008), *La contre-démocratie : la politique à l’âge de la défiance*, Paris : Points, 344 p.
- ROSANVALLON P. (2010), *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris : Points, 367 p.

- ROSANVALLON P. (2011), *La société des égaux*, Paris : Seuil, 427 p.
- ROSIÈRE S. (2007), « Comprendre l'espace politique », *l'Espace Politique*, numéro 1, pp. 5-16.
- ROSIÈRE S. (2008), *Dictionnaire de l'espace politique*, Paris : Armand Colin, 320 p.
- ROUBAUD F. (2001), « Démocratie électorale et inertie institutionnelle à Madagascar », in CEAN, *Afrique politique 2001 : Réforme des États africains*, Bibliothèque IEP / Bordeaux, 285 p.
- ROUQUETTE M.-L. (2007), *Consensus et territoires. L'exemple du radeau de la méduse*, Actes de colloque, Paris, séminaire INRA, le 27 mars, 10 p.
- ROUQUIÉ A. (1978), « La dynamique des élections sans risques ou la voie africaine de l'État », in *Aux urnes l'Afrique !*, CEAN (Centre d'Etude d'Afrique Noire), bibliothèque de l'IEP de Bordeaux, p 217-228.
- ROUSSEAU J.-J. (2002), *Considération sur le gouvernement de Pologne et sur sa réforme projetée (1771-1772)*, édition électronique, les classiques des sciences sociales, Université du Québec, Chicoutimi, réédition 2002, pp. 38-39, adresse URL : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>
- ROY A. (2005), « La société civile dans le débat politique au Mali », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], n°178, mis en ligne le 30 juin 2008, consulté le 18 janvier 2012, accessible à l'URL : <http://etudesafricaines.revues.org/5477>
- SALL A. (1993), *Le pari de la décentralisation au Mali*, Contribution, Bamako, Sodifi, 148 p.
- SANANKOUYA B. (1990), *Un empire peul au XIX^e siècle. La diina du Maasina*, Paris : Karthala, 174 p.
- SÀNCHEZ LÒPEZ G. (1993), *Les chemins incertains de la démocratie en Amérique latine*, Paris : l'Harmattan, 270 p.
- SANGUIN A.-L. (1977), *La Géographie politique*, Paris, P.U.F, n°24, 183 p.
- SAUER C. O. (1918), « Geography and the gerrymander », *American Political Science Review*, volume 12, numéro 3, pp. 421-422.
- SAWADOGO A. Y. (2008), *Afrique : la démocratie n'a pas eu lieu*, Paris : L'Harmattan, 236 p.
- SCAC Bamako, PAGL, (2001), « Guide de la coopération décentralisée au Mali », Bamako, 50 p.
- SCHEDLER A. (1998), "What is democratic consolidation", *Journal of Democracy*, vol. 9, n°2, avril, pp. 91-107.

SCHEDLER A. (2001), « Comment observer la consolidation démocratique ? », *Revue Internationale de Politique Comparée*, volume 8, numéro 2, pp. 225-244.

SCHIEBLING J. (2004), *Qu'est-ce que la géographie ?*, Paris, Hachette Supérieur, réédition, 199 p.

SCHMITTER P. (1996), "The Influence of the International Context upon the choice of National Institutions and Policies in Neo-democracy.", in WHITEHEAD L. (ed.), *The International Dimension of Democratization. Europe and the Americas*, Oxford, Oxford University Press.

SCHNEIDER D. K. (2007), *Méthodes qualitatives en sciences sociales. Petites introduction aux méthodes qualitatives*, Université de Genève : TECFA, originaux disponibles à l'URL : <http://tecfa.unige.ch/guides/methodo/quali/>

SCHUMPETER J. (1942), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris: Petite bibliothèque Payot, n°55, texte de la 2e édition, 1946. Paris: 1965, 433 p.

SEELY J. C. (2001), "A political analysis of decentralization coopting the Tuareg threat in Mali", *The journal of modern African studies*, vol. 39, n°3 (sept.), pp. 499-524.

SELLERON G. (2004), « De l'espace géographique à l'espace social : une intégration spatio-temporelle en cours de construction sur un front pionnier du Guatemala. », Colloque « Espaces et sociétés d'aujourd'hui. », Rennes, 21-22 octobre, URL : <http://eso.cnrs.fr/IMG/pdf/sg.pdf>, consulté le 28 août 2011.

SGARD J. (2008), « Qu'est-ce qu'un pays émergent ? in JAFFRELOT C., *L'enjeu mondial. Les pays émergents*, Paris : Les presses de Sciences Po, 381 p.

SIEGFRIED A. (1906), *Le Canada, les deux races. Problèmes politiques*, Paris, Armand Colin, 412 p.

SIEGFRIED A. (1913), *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^{ème} République*, Paris, Armand Colin, réédition 1964, 536 p.

SIEGFRIED A. (1949), *Géographie électorale de l'Ardèche sous la III^{ème} République*, Paris, Armand Colin, Cahiers de la F.N.S.P, numéro 9, 139 p.

SIMÉANT J., TRAORÉ L. (2012), « Mali : le putsch et le Nord vu de Bamako », octobre, Accessible à l'URL : http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/art_jslt.pdf

SIMON G. (2002), « Penser globalement les migrations », *Ceras-Projet*, n°272, décembre, accessible URL : <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=1739>

SHORT J. R. (1982), *An introduction to political geography*, Routledge: Oxford, 193 p.

SIMON M. (1977), *Classe, religion et comportement politiques*, Paris : Presse de Sciences Po et Éditions Sociales.

SISSOKO M. (2007), « Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : Étude comparative sur l'appropriation de la réforme par les communautés rurales au Mali et au Burkina Faso, *Point Sud*, Bamako : rapport de synthèse, 19 p.

SMITH S. (2005), « Atlas de l'Afrique », Collection Atlas/monde, Autrement, Paris, 79 p.

SNIDERMAN P. M. (2011), *Facing the challenge of democracy: exploration in the analysis of public opinion and political participation*, Princeton University Press, 416 p.

SOCPA A. (2000), « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », *Cahiers d'Études africaines*, n°157, consulté le 23 février, accessible à l'URL : <http://etudesafricaines.revues.org/5>

SOKAL A. et BRICMONT J. (1999), *Impostures intellectuelles*, Paris : LGF–Livres de poche, 413 p.

SORENSEN A. B. (2000), “Toward a sounder basis for class analysis”, *American Journal of Sociology*, Vol. 105, n° 6, May, pp. 1523-1558.

SPITTLER G. (1977), “Staat und Klientelstruktur in Entwicklungsländern. Zum problem der politischen Organisation von Bauern“, *Archives européennes de Sociologie*, tome 2, 1 (1977), pp. 57-83.

SPITTLER G. (1981), *Verwaltung in einem afrikanischen Bauernstaat. Das koloniale Französisch-Westafrika 1919-1939*, Steiner Verlag, Konstanz.

STRANDSBERG C. (2005), « Continuité et rupture dans les représentations du pouvoir politique au Bénin entre 1972 et 2001. Du militaire-marxiste au démocrate-pasteur », *Cahiers d'Études africaines*, n°177, pp. 95-129.

TAG S. (1994), *Paysans, États et démocratisation au Mali : Enquête en milieu rural*, Hambourg : Études africaines Hambourgeoises, 196 p.

TANNOUS M.-N. (2008), « Les États-Unis et l'axe du mal. Étude d'une rhétorique des relations internationales », *Cahier Thucydide*, n°7, mai, 75 p.

TASSIN E. (1992), « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès*, n°10, « Espaces publics, traditions et communautés ».

TAYLOR P. J., JOHNSTON R. J. (1979), *Geography of elections*, Hammonds-Worth, Penguin Books.

TAYLOR P. J., JOHNSTON R. J. (1989), *Political Geography*, Longman Scientific and Technical, 308 p.

TAYLOR P. J., JOHNSTON R. J. (1990), *Developments in electoral geography*, Routledge, London.

TODD E. (2010), *Après la démocratie*, Paris : FOLIO, 312 p.

- THÉRY H. (1992), « enclave », in BRUNET R. et al, *Les mots de la Géographie*, Éd. Reclus-La Documentation Française, p. 171
- THÉRY H., NAGY A. (2007), « La réélection de Lula, changement de base », *Échogéo*, n°3, mis en ligne le 18 décembre 2007, consulté le 30 novembre 2009, accessible à l'URL : <http://echogeo.revues.org/2129> ; DOI : 10.4000/echogeo.2129
- THOMAS L. (1971), « Dualisme et domination en Afrique noire », in ABDEL-MALEK A. (1971, dir.), *Sociologie de l'impérialisme*, Paris, Anthropos, 1971, pp. 140-180.
- THIBAUT B. (2005), « Enjeux spatiaux entre Peuls et Dogon dans le Mondoro (Mali) », *Sécheresse*, n°16, pp. 165-174.
- THIRIOT C. (1999a), *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir : étude comparative à partir du Burkina-Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo*, Tome 1 et 2, Thèse de doctorat, Bordeaux,
- THIRIOT C. (1999b) « La transition arrachée et cogérée », in *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir : étude comparative à partir du Burkina-Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo*, Thèse de doctorat, Bordeaux, pp. 348-377
- THIRIOT C. (2002), « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue Internationale de Politique Comparée*, volume 9, numéro 2, pp. 277-295.
- TISSERON A. (2011), « Enchevêtrements géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara », *Hérodote*, n°142, pp. 98-107.
- TOCQUEVILLE A. de (1839), *De la démocratie en Amérique*, Librairies de Médecis, 463 p.
- TOÉ R. (1997), *La décentralisation au Mali. Ancrage historique et dynamique socio-culturelle*, Bamako, MDDRI.
- TOULABOR C. M. (2005), « La difficile implantation territoriale du multipartisme au Togo. CAR, CDPA et UFC », in QUANTIN P., *Gouverner les sociétés africaines*, Paris : Karthala, pp. 113-132.
- TOURÉ M. (2002), Les enjeux fonciers du programme spécial « Sauvons notre quartier » : cas de Djicoroni Para en commune IV du district de Bamako (Mali), ISFRA, 126 p.
- TRAORÉ B. A. (2007), *Politiques et mouvements de jeunesse en Afrique noire francophone. Le cas du Mali*, Paris, l'Harmattan, 136 p.
- TRIAUD J.-L. (2009), « Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, n°231, pp. 23-42.
- VACHEROT É. (1860), *La démocratie*, Paris : F. CHAMEROT, 400 p.
- VAISMAN D., DUZYJ M. (2011); *The field guide to democracy*, Free Press, 272 p.

- VERHULST J., NIJEBOER A. (2007), « Démocratie directe. Faits et arguments sur l'introduction de l'initiative et du référendum », *Democracy international*, Bruxelles.
- VILLALÓN L. (2010), "From Argument to Negotiation: Constructing Democracies in Muslim West Africa", in *Comparative Politics*, 42:4 (July), pp. 375-393
- VILLALÓN L. et al (2012), *Religion, demande sociale et réformes éducatives au Mali*, Research report, n°7, juin, 56 p.
- VOLVEY A. (2000), « L'espace vu du corps. », in LÉVY, J. ET LUSSAULT, M. (dir.). *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris : Belin. pp. 319 à 332.
- VOLVEY A., (2003), « Terrain », in LÉVY, J. ET LUSSAULT, M. (dir.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin. pp. 904-906.
- VOLVEY A. (2004), "Übergänglichkeit". Ein neuer Ansatz für die Epistemologie der Geographie ». *Geographische Zeitschrift*, n°92, pp.170-184.
- VYDRINE V. (2010), «'Le N'kó kóǎ ɔyidalan de Souleymane Kanté et la tradition lexicographique "occidentale" pour le mandingue », *Mandenkan*, n°46, pp73-98.
- WEIL P. (2002), *Qu'est-ce qu'un français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 656 p.
- WEBER M. (1967), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.
- WEBER M. (1971), *Économie et société*, Paris, Plon, (1^{ère} édition 1921).
- WELLMER A. 1989, « Modèles de la liberté dans le monde moderne », in *Critique*, n°505-506.
- WESCH W., BERTHÉ Y. (2007), *Appui aux élections présidentielles et législatives 2007*, rapport de mission, Bamako : MATCL/GTZ, le 27 septembre, 21 p.
- WHITEHEAD L. (1992), « Libéralisation économique et consolidation de la démocratie », in COUFFIGNAL G. (dir.), *Réinventer la démocratie : le défi latino-américain*, Paris, Presse de Science po, 330 p.
- WITHOLD DE WENDEN C. (1994), *Le défi migratoire*, PFNSP : Paris, 185 p.
- WODON Q., BRIAND V. et al. (2006), 'Cotton and Poverty in Mali', Draft World Bank Working Paper, Washington, DC. Never published.
- WOOLCOK M., NARAYAN D. (2000), "Social capitals: implication for development theory, research and policy", *The World Bank Research Observer*, Vol. 15, n°2, pp. 225-49.
- ZARCA Y-C. (2010), *Repenser la démocratie*, coll. Émergences, Paris : Armand Colin, 616 p.

ZRINCAK G. (2010), « Enseigner le terrain en Géographie », *L'Information géographique*, Vol. 74, pp. 40-54.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes

Carte 1 : Les Royaumes d'Afrique au cours du temps.....	101
Carte 2 : Les différentes extensions dans l'histoire de l'Empire du Mali	105
Carte 3 : L'Aribinda dans le nord du Burkina Faso	115
Carte 4 : Morcellement du terroir entre les quartiers d'Aribinda.....	117
Carte 5 : Les corridors territoriaux issus des quartiers à l'échelle régionale	119
Carte 6 : Évolution du maillage administratif.....	128
Carte 7 : Les communes dans le cercle de Kita	134
Carte 8 : Les représentations spatiales dans la commune de Djidian.....	135
Carte 9 : La sensibilisation partisane selon Amadou Toumani Touré	171
Carte 10 : Localisation de la commune de Kalaban Coro	174
Carte 11 : Localisations des fraudes par type recensé.....	187
Carte 12 : Évolution du nombre de femmes élues par commune entre 2004 et 2009.....	199
Carte 13 : Les taux de variations des élus féminins entre 2004 et 2009.....	200
Carte 14 : Évolution du taux d'agriculteurs élus entre 2004 et 2009.....	205
Carte 15 : La zone Office du Niger	206
Carte 16 : La variation des élus agriculteurs entre 2004 et 2009	207
Carte 17 : L'évolution de l'âge moyen des agriculteurs élus entre 2004 et 2009	209
Carte 18 : Les cercles au Mali.....	219
Carte 19 : Évolution des résultats de l'Adema/Pasj entre 2004 et 2009 à l'échelle communale	220
Carte 20 : Gao et Tombouctou au débouché des principales routes transsahariennes	223
Carte 21 : Évolution des taux d'abstention entre 2004 et 2009 à l'échelle communale	225
Carte 22 : Évolution des résultats de l'URD entre 2004 et 2009 à l'échelle communale	227
Carte 23 : Évolution des résultats du RPM entre 2004 et 2009 à l'échelle communale	234
Carte 24 : Focus des résultats du RPM dans le cercle de Kita en 2009.....	235
Carte 25 : Résultats de la CoDem aux élections communales 2009 à l'échelle communale ..	239
Carte 26 : Le cercle de Yélimané	244
Carte 27 : Les communes étudiées dans le cercle de Yélimané en 2010	248
Carte 28 : Évolution des résultats pour l'Adema/Pasj dans le cercle de Yélimané	253
Carte 29 : Évolution des résultats pour l'URD dans le cercle de Yélimané	253
Carte 30 : L'évolution des taux de participation entre 2004 et 2009	254
Carte 31 : Alliances historiques et politiques entre certains de la commune de Kouri (cercle de Yorosso).....	265
Carte 32 : Les principaux quartiers de Sikasso	281
Carte 33 : Taux obtenus par la CoDem lors des élections communales de 2009 dans le cercle de Sikasso.....	283
Carte 34 : Évolution des scores du CNID-FYT dans le cercle de Ségou entre 2004 et 2009	295
Carte 35 : Les communes du cercle de Ségou où le CNID-FYT a obtenu ses meilleurs scores en 2009.....	296
Carte 36 : Les villages de la commune de Saminé.....	299

Table des figures

Figure 1 : Périodicité et types d'élections au Mali (1992-2012).....	21
Figure 2: L'analyse d'André Siegfried	38
Figure 3 : Le modèle de SCHEDLER	76
Figure 4 : Le jeu des coalitions	84
Figure 5 : Les étapes des projets de développement communaux	131
Figure 6 : Les bulles de Hall	148
Figure 7 : Les types de vote	151
Figure 8 : Le cycle électoral.....	159
Figure 9 : La femme et le développement	197
Figure 10 : Mobilité et déconstruction/reconstruction des territoires locaux	258

Table des encadrés

Encadré 1 : La déconcentration ou le retrait de compétences électorales	123
Encadré 2 : Découpage et viabilité de l'entité communale	136
Encadré 3 : La seconde phase de mise en place de la décentralisation et ses prises en compte sociales.....	138
Encadré 4 : La stratégie de campagne de Modibo Sidibé.....	167
Encadré 5 : Exemple d'une requête.....	181
Encadré 6 : Les perceptions des observateurs électoraux.....	183
Encadré 7 : La sociologie électorale au Togo vue par un spécialiste.....	191
Encadré 8 : Toutes les régions ont leur propre candidat ?.....	229
Encadré 9 : Extrait d'un article sur les contentieux électoraux à Yélimané.....	249
Encadré 10 : Moussa C., victime d'un outrage à la tradition ?.....	259
Encadré 11 : La résolution des conflits fonciers par le jeu politique dans la commune de Kouri (cercle de Yorosso)	266

Table des tableaux

Tableau 1: Les fondements de l'étude.....	22
Tableau 2 : Situation des transitions démocratiques africaines	60
Tableau 3 : le système semi-compétitif	62
Tableau 4 : Résultats des élections du 8 mars 1959.....	68
Tableau 5 : Interprétation du texte de J. Agnew	114
Tableau 6 : Recensement des types de fraudes pour les élections législatives de 2007 au Mali	182
Tableau 7 : Les données sociodémographiques du cercle de Yélimané.....	250
Tableau 8 : Taux de pauvreté par groupe socio-économique du chef de ménage	268
Tableau 9 : Résultats des élections communales de 2009	270
Tableau 10 : Données socioélectorales des communes de Kaboila et de Pimperna	285
Tableau 11 : Répartition de la population du cercle de Ségou par commune et par sexe en 2007	291

Table des graphiques

Graphique 1 : La stabilité démocratique est-elle liée avec l'IDH ?.....	56
Graphique 2 : L'adoption de la démocratie stagne	58
Graphique 3 : Appartenance à un parti politique (en %).....	87
Graphique 4 : Pourquoi ne votent-ils pas ? (en %)	88
Graphique 5 : Intérêt pour la politique (en %)	88
Graphique 6 : Participation des citoyens aux mouvements politiques (en %).....	89
Graphique 7 : Comment la démocratie a-t-elle évolué ? (en %).....	90
Graphique 8 : Les méfaits de la démocratie (en %)	91
Graphique 9 : Le type de gouvernement souhaité par sexe (en %).....	92
Graphique 10 : Les variations du PIB au Mali entre 2002 et 2012.....	92
Graphique 11 : L'Adema-pasj, une ruche qui se vide ? (Score en %)	217
Graphique 12 : Pyramide des âges des électeurs de Kaboila (Mali, 2008)	286

Table des photos

Photo 1 : Modibo Sidibé recevant une calebasse pleine de céréales à Kimparana	161
Photo 2 : Modibo Sidibé, à Tamani, chez Bassa Traoré.....	164
Photo 3 : Modibo Sidibé recevant les bénédictions de l'imam de Yélimané	166
Photo 4 : Bac à vaisselle offert durant la campagne des élections communales de 2009	169
Photo 5 : File d'attente à un bureau de vote de l'école Mamadou Kounta.....	175
Photo 6 : Rassemblement d'électeurs, École Mamadou Kounta	179
Photo 7 : Entrée du village de Fanga, le 22 février 2010	257
Photo 8 : École de Benna, commune de Toya le 22 février 2010	260
Photo 9 : Aperçu de la décharge de Sikasso, le 3 février 2010.....	275
Photo 10 : Un dépôt d'ordures à ciel ouvert dans une rue du quartier de Kapélékourou.....	277
Photo 11 : Niveleuse à l'abandon, mairie de Sikasso.....	278
Photo 12 : Chargeuse sur pneu à l'abandon, mairie de Sikasso	279
Photo 13 : Le local pour les machines à Mantana avec sa pancarte FODESA.....	303

TABLE DES MATIÈRES

<i>RÉSUMÉ</i> _____	7
<i>ABSTRACT</i> _____	8
<i>REMERCIEMENTS</i> _____	9
<i>SOMMAIRE</i> _____	11
<i>GLOSSAIRE</i> _____	13
<i>INTRODUCTION</i> _____	17
<i>PREMIÈRE PARTIE :DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE A LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE. UNE ANALYSE DE L'EXPRESSION TERRITORIALE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES</i> _____	26
CHAPITRE 1 : LA GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE : SOCIABILITÉ OU FINALITÉ ____	28
1/ L'idéal démocratique ou de nouvelles sociabilités géographiques _____	30
2/ La démocratie électorale peut-elle être spatialisée ? _____	35
3/ Une épsistémê de la Géographie électorale _____	37
CHAPITRE 2 : LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE EN EXPANSION _____	43
1/ Un même monde ? _____	46
2/ Mondialisation et démocratie _____	47
3/ « La démocratie électorale est-elle contagieuse ? » _____	49
CHAPITRE 3 : L'ARRIMAGE DE LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE AU MALI ____	52
1/ Consolidation ou transition, la démocratie requalifiée _____	53
2/ Un système semi-compétitif, synonyme de consolidation démocratique ? _____	62
3/ Une tradition d'alternance _____	66
<i>SECONDE PARTIE : LE MALI OU LE « COMPLEXE DU TAILLEUR »</i> _____	71
CHAPITRE 4 : L'HABILLAGE DÉMOCRATIQUE S'EST-IL ENRACINÉ ? _____	75
1/ La transition consolidée ? _____	75
2/ Un paysage politique émiétté _____	81
3/ La perception de la démocratie électorale au Mali ou la légitimité de la représentation politique _____	86

CHAPITRE 5 : VERS L'INSTITUTIONNALISATION DES TERRITOIRES AU MALI 95

- 1/ Identité versus Consensus : la gestation des territoires politiques _____ 95
- 2/ Le Royaume du Ghana (XIe siècle) : la « centralisation fédéraliste » du Tunka _____ 101
- 3/ Le *faama* et la mangue, vers l'institutionnalisation du pouvoir sous les empires du Mali et Songhaï _____ 104

CHAPITRE 6 : ESPACE MOUVANT, ESPACE COMPARTIMENTÉ : DE L'EMPRISE À LA DÉCENTRALISATION _____ 110

- 1/ La sociogenèse spatiale par le bas. _____ 112
- 2/ Un prolongement de 1991 _____ 120
- 3/ La dynamique décentralisatrice _____ 124
- 4/ Des collectivités locales sans territorialité _____ 133

TROISIÈME PARTIE : L'INFLUENCE DE LA TERRITORIALISATION COMMUNALE SUR LES DÉTERMINANTS DU CHOIX POLITIQUE _____ 140

CHAPITRE 7 : L'ESPACE SOCIAL ET LE VOTE _____ 144

- 1/ Des comportements électoraux oscillant en fonction de la distance culturelle _____ 144
- 2/ Vote d'échange, vote communautaire ou vote d'opinion _____ 150

CHAPITRE 8 : DU VESTIBULE A L'URNE, TERRAIN DU POLITIQUE/POLITIQUE DE TERRAIN _____ 157

- 1/ La campagne électorale ou comment faire son marché « de dupe » _____ 160
- 2/ L'observation participante d'un scrutin _____ 173
- 3/ Une géographie de la fraude électorale... _____ 180

QUATRIÈME PARTIE : DES REPÈRES POUR UNE ANALYSE SOCIO-SPATIALE DES ÉLECTIONS AU MALI _____ 190

CHAPITRE 9 : POUR UNE ÉCOLOGIE DES MAJORITÉS VISIBLES _____ 191

- 1/ Les mouvements de jeunesse _____ 193
- 2/ La position des femmes élues dans l'échiquier électoral _____ 196
- 3/ Une paysannerie captive en apparence _____ 203

CHAPITRE 10 : VERS UNE BIPOLARISATION PARTISANE ÉMIETTÉE... _____ 214

- 1/ L'Adema-PASJ ou comment « Les gens du sud ne rêvent pas de chameaux, les gens du nord ne rêvent pas d'éléphants » _____ 216
- 2/ L'URD, pas de stratégie en vue ? _____ 226

CHAPITRE 11 : FIEF OU RÉGIONALISME : UN RAPPORT DE FORCE LOCALISÉ 229

1/ Le fief, un phénomène urbain	229
2/ Une autonomisation du vote par le régionalisme	231
3/ Un régionalisme de contestation	236
4/ La CoDem, un vote spatialement hybride	237

CINQUIÈME PARTIE : « LE MARIGOT CONTRE LE SOTRAMA » : DES DYNAMIQUES TERRITORIALES ANTITHÉTIQUES _____ **241**

CHAPITRE 12 : DÉCENTRALISATION ET PRATIQUES SOCIALES DANS LE CERCLE DE YÉLIMANÉ (MALI), UN RENOUVEAU POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE ? _____ **244**

1/ Le cercle de Yélimané, des effets de contexte sur fond de contentieux électoraux	248
2/ Des hiérarchies mises à mal par les élections	252
3/ Un enchevêtrement, signe d'immobilisme ?	257

CHAPITRE 13 : DU CENTRE VERS LES MARGES, L'IMPLANTATION MONOPOLISTIQUE DE LA CODEM DANS LE CERCLE DE SIKASSO _____ **263**

1/ Sur fond de rivalités polarisées	269
2/ L'assainissement, un enjeu ponctuel d'alliance pour l'alternance ?	273
3/ Une nouvelle stratégie, le redéploiement vers les périphéries du cercle	282

CHAPITRE 14 : GOUVERNANCE ET ÉLECTIONS A SÉGOU OU LE BESOIN DE S'ALLIER POUR SURVIVRE POLITIQUEMENT _____ **290**

1/ Un environnement économique et social constitué d'une ambiguïté politique	290
2/ Des résultats qui stagnent en raison d'une inversion spatiale	293
3/ Le théâtre de Saminé, une pièce où les acteurs sont de collusion	297

CONCLUSION GÉNÉRALE _____ **306**

BIBLIOGRAPHIE _____ **314**

TABLE DES ILLUSTRATIONS _____ **347**

Table des cartes	347
Table des figures	348
Table des encadrés	348
Table des tableaux	348
Table des graphiques	349
Table des photos	349

RÉSUMÉ

Mots clés : *Mali-démocratie-élections-consolidation-décentralisation-localités-territorialité transfert-norme-trajectoire.*

Ce nouveau millénaire place l'Afrique sur la scène politique internationale. En effet, elle vit la dynamique de la mondialisation et de la globalisation au rythme d'un passage progressif à la démocratie pluraliste. Cependant, cette démocratisation pose la question de la « greffe » d'institutions de l'État moderne sur des sociétés encore profondément marquées par leurs cultures rurales et coutumières. Issue d'un modèle communautaire dans les sociétés occidentales, la démocratie électorale a progressivement évolué vers la prise en compte des opinions individuelles. Cette question est également posée dans les sociétés africaines. Par rapport à sa position géographique, le Mali faisait figure de « bon élève » au regard du contexte africain jusqu'à la crise qu'il a connue en 2012. Les événements de 2012 sont-ils un hiatus dans l'histoire du pays ? Quelle est la capacité politique de résilience du pays ?

Cette thèse entamée avant ces événements, à travers à la fois une approche quantitative (cartes par commune et cercle à l'échelle nationale) et qualitative (approche de terrains dans trois idéaux types communaux), met en évidence la naissance d'un système hybride de régulation politique entre des élites locales historiquement liées à la trajectoire occidentale de la modernité, et les représentations autochtones du pouvoir. Malgré une réforme de la décentralisation innovante, ces tensions ont pour origine des crises récurrentes à l'échelon local depuis la période coloniale. En définitive, l'observation de la démocratie électorale malienne à travers le prisme des comportements électoraux s'avère un élément original de compréhension de la situation sociopolitique actuelle.